This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

32101 064991191

1513
.210
.76
v.1

Library of

Princeton University.

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

TOME PREMIER.

ANNÉE 1857. — PREMIER SEMESTRE.

NANTES

BUREAUX : PLACE DU COMMERCE, 1.

J. FOREST AINÉ, LIBRAIRE, RUE JEAN-JACQUES. ‖ MAZEAU, LIBRAIRE, PLACE SAINT-PIERRE.

POIRIER-LEGROS, LIBRAIRE, RUE D'ORLÉANS.

1857.

ERRATA.

Page 167, ligne 31. *Au lieu de* des colonnes romaines, *lisez* des colonnes romanes.

Page 306, ligne 9. *Au lieu de* Elle était placée, *lisez* Il était placé.

Page 385, ligne 23. *Au lieu de* Pordié, *lisez* Pordic.

Page 389, ligne 25. *Au lieu de* l'auteur qui a pour M. Jules de Gères, *lisez* qui a pour auteur M. Jules de Gères.

Page 542, lignes 13-14. *Au lieu de* commence à le rabaisser à sa propre taille, *lisez* commence par le rabaisser à sa propre taille.

Page 567, lignes 3-4. *Au lieu de* Brandeboureh, *lisez* Brandebourch.

Page 569, ligne 21. *Au lieu de* et attendant, *lisez* et attendent.

NANTES, IMP. DE VINCENT FOREST, PLACE DU COMMERCE, 1.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

Année 1857.

BUREAUX : RUE ET PASSAGE D'ORLÉANS.

NANTES

J. FOREST AINÉ, LIBRAIRE, RUE JEAN-JACQUES. | MAZEAU, LIBRAIRE, PLACE SAINT-PIERRE.

1857.

NANTES, IMPRIMERIE DE VINCENT FOREST, PLACE DU COMMERCE, 1.

PRÉFACE.

Avant même la distribution de notre prospectus, divers bruits ont été mis en circulation touchant la *Revue de Bretagne et de Vendée.* Nous n'avons point à nous en préoccuper. Notre habitude, Dieu merci, n'est point de prendre des détours, et nous nous sommes expliqués, ce semble, assez clairement, en disant dans le prospectus :

« La *Revue de Bretagne et de Vendée* respectera constamment ce que tous les honnêtes gens respectent, sans entrer d'aucune façon dans les dissentiments qui les séparent : heureuse seulement d'apporter, dans la sphère où elle s'enferme, un modeste contingent d'efforts à la défense générale des grands principes d'ordre moral, social et religieux, seule base de la civilisation chrétienne, si menacée de nos jours. A cet égard il n'y aura dans la Revue qu'un esprit et qu'un but. »

Cela veut dire, apparemment, que nous sommes du parti des gens de bien et des chrétiens, du parti aussi des bons Français, qui aiment et recherchent partout, dans le passé comme dans le présent, la grandeur et la gloire de la patrie : et fasse Dieu que nous soyons le moins possible du parti des ennuyeux !

Nous voyons clairement, au reste, toutes les difficultés de la tâche que nous essayons. A ne consulter que notre goût et nos forces nous ne nous y serions pas engagés. Mais nous avons dû céder à des considérations et à des conseils, tout-puissants sur notre esprit.

Un recueil littéraire, historique et scientifique, au service des idées chrétiennes et sociales, et spécialement destiné à l'Ouest de la France, voilà une œuvre sans doute qui n'existe point encore, dont l'utilité semble incontestable ; mais la réussite est-elle possible ? Avec l'aide de Dieu nous l'espérons, pourvu que les amis du bien y prêtent leur concours. Pour nous, une fois résolus à l'entreprendre, nous y mettrons, sans réserve, ce que nous avons de force et de courage.

DEC 17 1920 Ad. Y (Libre) Champagne. 49.91. 79 vols.
(RECAP) 1513 .210 .76
452166

Nous avons lieu de penser que nos intentions sont comprises et seront secondées. Parmi les marques que nous en pourrions montrer, on nous permettra d'en choisir une, particulièrement chère à notre cœur, bien trop flatteuse si elle s'adressait seulement à celui qui l'a reçue, mais qui, sous ce couvert, s'applique réellement à l'œuvre même et à tous ses adhérents.

C'est la lettre suivante, que Monseigneur l'Évêque de Nantes nous a fait l'honneur de nous écrire.

Pour le Comité de Rédaction : A. DE LA BORDERIE.

LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE NANTES AU RÉDACTEUR DE LA REVUE.

Nantes, 19 *Décembre* 1856.

MONSIEUR,

Je reçois avec joie et votre lettre en date d'avant-hier et le prospectus de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Toutes mes sympathies sont acquises à votre œuvre.

J'appelais depuis longtemps de tous mes vœux des études sérieuses qui missent au grand jour tant de richesses cachées de l'église de Nantes et de la Bretagne, nos origines, notre histoire ecclésiastique, nos saints, nos grands hommes, et avec ce passé glorieux l'activité puissante du principe catholique dans le présent, et les espérances de l'avenir. A ces choses qui émeuvent d'abord le cœur d'un évêque, vous joindrez, je le vois, par votre prospectus, bien d'autres travaux, auxquels je ne demeurerai jamais étranger, dès qu'ils toucheront par le moindre côté aux intérêts d'un pays auquel sont liées toutes les affections de mon âme.

Dieu, qui connaît les intentions si droites et si nobles qui vous animent, bénira votre entreprise, et lui donnera, je l'espère, le succès qu'ambitionnent votre foi et votre charité chrétienne, le triomphe de la vérité et de la vertu.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

† ALEXANDRE, ÉVÊQUE DE NANTES.

LA BRETAGNE ET LE RÉGENT.

HISTOIRE

DE LA

CONSPIRATION DE PONTCALLEC.

(1717-1720.)

Les vaincus ne sauraient fuir leur destinée. Meurtris sur le champ de bataille, serrés en prison, égorgés par le bourreau, ce n'est rien encore, ils n'ont pas satisfait à leur fortune, et il leur reste à subir les injures de l'histoire. En vain auraient-ils pour eux ce qui fait les belles causes et ce qui honore les défaites et ce qui entraine les sympathies généreuses : la jeunesse ou les cheveux blancs, le dévouement, la loyauté, la piété. En vain ils ont eu contre eux un ennemi effronté et provocateur, condamné par la conscience publique, couvert du mépris des honnêtes gens; rien n'y fait. Ils doivent au sort ce dernier tribut; ils le paieront. Qu'ils ne se fient même pas en la pitié des contemporains. Quand l'opinion leur serait toute favorable, quand ils mourraient au milieu d'un peuple en larmes indigné contre leurs bourreaux, il faudra attendre des années, un siècle peut-être; mais le sort ne se lasse pas d'attendre; et enfin quelqu'un viendra, profanant la cendre des victimes, écrire sur la dalle qui les recouvre le fameux *Vœ victis*. C'est la loi. Tant le succès attire à soi le vulgaire des hommes, et la défaite lui répugne naturellement.

Puisque c'est la loi commune, les gentilshommes bretons qui se soulevèrent sans succès, en 1720, contre le Régent, Philippe d'Orléans, ne pouvaient y échapper. On eût dû croire cependant que notre époque aurait pour eux de l'indulgence. Qu'avaient-ils fait, après tout, sinon demander la liberté des assemblées de la province, le libre vote de l'impôt, réclamer l'exécution de la charte constitutionnelle qui liait

l'une envers l'autre la Bretagne et la France, et enfin tenter de se faire justice eux-mêmes, après avoir vu toutes leurs demandes méprisées, et toutes leurs plus justes plaintes punies comme des actes de révolte? Sont-ce là des crimes pour scandaliser bien fort les gens de notre siècle? Les doctrines le plus en vogue depuis soixante ans ne favorisent-elles pas en mainte occasion la résistance des sujets aux ordres du Prince, surtout s'il s'agit de défendre certaines libertés? Pourtant les gentilshommes de 1720 se sont vus de nos jours condamner très-sévèrement, et cela par les partisans des nouvelles doctrines. Tant le crime d'être vaincu est irrémissible.

En 1832, M. Lémontey, l'un des Quarante, publia une histoire de la régence de Philippe d'Orléans, toute gonflée des idées et des passions dont le récent triomphe ébranlait encore le monde. Au moins avec cet auteur nos gentilshommes bretons auront sans doute bonne mesure? N'ont-ils pas, eux aussi, défendu une charte, demandé la réduction de l'impôt, et rêvé de changer, sinon une dynastie, au moins une régence? Point: Lémontey les condamne; même il les injurie si durement qu'on y doit reconnaître l'effet ou du parti pris ou de l'ignorance, et peut-être de tous les deux. Il met vraiment la Bretagne en caricature. Sous l'enveloppe froidement correcte de ses phrases académiques la haine perce, et l'on discerne clairement qu'à ses yeux le premier crime des conjurés de 1720, après celui de leur défaite, c'est leur double qualité de Bretons et de gentilshommes. Aussi serait-il superflu de discuter avec Lémontey, dont l'ouvrage, dit-on, renferme d'ailleurs de bonnes parties.

Plus près de nous dans le temps et dans l'espace, un autre auteur, un écrivain nantais n'a guère eu plus d'indulgence pour les conjurés de 1720. Il a gardé cependant plus de réserve et choisi pour ses batteries un meilleur terrain. Ce n'est point au nom des préjugés antinobiliaires qu'il attaque les gentilshommes bretons, c'est au nom du principe d'autorité. Il proteste contre « quelques historiens locaux qui » n'ont pas craint d'atténuer, d'excuser en quelque sorte le soulèvement de la province (en 1719 et 1720). La pitié, ajoute-t-il, ne » raisonne pas et reste pour les victimes. Les gouvernements sont » rarement défendus sur l'heure; ce n'est que plus tard qu'ils obtien-

» nent justice. Les contemporains de Louis XI et de Richelieu ont dû
» maudire leurs rigueurs. Vue d'en bas, l'indulgence semble si facile !
» En suivant ce sentiment, les historiens se conforment au véritable
» penchant des masses. Cette émotion irréfléchie de commisération se
» révèle même dans les procès de droit commun criminel; combien, à
» plus forte raison, dans les condamnations pour délits politiques!
» Ce n'est pas une raison pour ne pas se défier des sensibleries his-
» toriques (1). »

Je cite ce passage, parce qu'il révèle clairement l'esprit de l'auteur. Il veut que les gouvernements soient défendus, même dans les rigueurs où la nécessité les entraîne, même contre les émotions irréfléchies de l'opinion publique. Sentiment louable, s'il en fut. Hommage précieux rendu au principe d'autorité, et d'autant plus méritoire qu'il part d'un côté d'où l'on était excusable de ne point l'attendre. Le sentiment par lui même est excellent; mais est-il ici bien à sa place?

Défendre l'autorité, rien de mieux sans doute. Mais les gentilshommes bretons ont-ils mérité de faire les frais de l'apologie? Là est la question. M. Colombel les sacrifie entièrement. Il attaque à la fois le caractère de la conjuration et celui des conjurés. Ceux-ci ne sont pour lui que des brouillons, comparses subalternes d'une intrigue de cour dirigée contre le Régent et même, suivant notre auteur, contre le pouvoir royal : voilà leur entreprise; et ils ont peur du bourreau : voilà leur courage. Double attaque, double injustice. Entre les troubles de Bretagne et la conspiration de Cellamare, je ne vois d'autre rapport qu'une coïncidence fortuite et un ennemi commun; mais d'ailleurs, cause, but, moyens, tout diffère, surtout l'issue. Les chefs mêmes de la conspiration de Cellamare n'obtinrent du Régent qu'une dédaigneuse indulgence; pour châtier la résistance des Bretons, il crut nécessaire de couper quatre têtes, et l'on verra que ces têtes tombèrent noblement.

Ainsi, suivant une division toute naturelle, j'essaierai d'abord de déterminer le caractère véritable de la conjuration bretonne, et pour

(1) *Revue des Provinces de l'Ouest*. T. Ier, première partie, pp. 154 et 155, article intitulé *Chronique d'un Jour*, par M. Evariste Colombel.

cela j'en rechercherai l'origine, tout entière dans les iniques entreprises du commandant de la province, M. de Montesquiou, impudemment poursuivies malgré la résistance des États et l'autorité du Parlement : ce sera ma première partie. Dans la seconde je raconterai ce que j'ai pu apprendre de l'organisation du complot et des causes de son échec, de la Chambre Royale créée pour en juger les fauteurs, du procès enfin et du supplice des quatre victimes de cette triste affaire.

J'ai cru devoir maintenir en tête de ce récit le nom de *Conspiration de Pontcallec*, passé en usage. Pourtant, ce fut bien plus qu'une conspiration, et la conspiration même ne fut, à vrai dire, que le dernier acte d'une lutte plus haute, longtemps soutenue au grand jour, sur le terrain légal, par une province que d'odieuses violences et de perfides provocations livrèrent enfin aux conseils du désespoir. Pourtant, le marquis de Pontcallec ne fut ni le seul ni le premier chef du complot, et ne parut même pas dans la lutte légale. Mais sur l'échafaud il parut le premier,— le premier par la naissance, la fortune et la jeunesse,— et de son sang bravement versé il acheta l'honneur de donner son nom à la tragédie. Qui oserait contester son droit? —Aussi ai-je simplement voulu expliquer pourquoi, malgré le titre de mon récit, Pontcallec ne s'y montrera que fort tard et seulement presque à la veille de son sacrifice.

PREMIÈRE PARTIE.

« Il ne saurait entrer dans notre dessein, d'expliquer les motifs qui » avaient conduit une partie de la noblesse bretonne dans cette fâ- » cheuse prise d'armes. » Ainsi parle M. Colombel. Mon dessein, mon sujet est justement le même que le sien, et pourtant l'explication qu'il néglige m'y semble rentrer nécessairement. Disons plus : pour avoir droit de peindre, comme il l'a fait, les conjurés de 1720 en figure de marionnettes dont Albéroni tient les ficelles, c'était une obligation

indispensable de prouver que la soif des doublons d'Espagne, jointe au désir de plaire à Madame du Maine, fut tout le mobile des Bretons. Mais si notre auteur s'est dispensé de faire cette preuve, je ne me sens que plus obligé à une recherche, d'où l'on a tout lieu d'attendre quelques découvertes.

CHAPITRE PREMIER.

Le Maréchal de Montesquiou.

On sait les désastres qui affligèrent le déclin du règne de Louis XIV. Ce grand règne, après avoir longtemps brillé de si vives splendeurs, s'acheva parmi des tempêtes, dont le souffle emporta comme une poussière les prospérités de la France. Ce souffle dévorant tarit du même coup le trésor public : par où j'entends à la fois les finances générales du royaume, et les particulières des pays d'États.

A la mort du grand Roi, la Bretagne seule avait déjà une dette de plus de 30 millions. Circonstance qui n'empêcha point toutefois les trois ordres de la province réunis en États à Saint-Brieuc, à la fin de 1715, de marquer leur empressement au service du nouveau roi, en accordant de suite toutes les sommes demandées par les commissaires royaux pour les nécessités de la couronne. Ces demandes n'allaient pas ensemble à moins de neuf millions. Et quand il fallut savoir d'où l'on tirerait cette grosse somme, les États s'aperçurent de l'indiscrétion de leur zèle, puisque toutes leurs ressources disponibles ne montaient qu'à cinq millions. On ne fut pas d'abord très-alarmé. Le duc d'Orléans, qui venait de prendre la régence, n'avait-il pas annoncé le dessein formel de rétablir, par une stricte économie, l'ordre dans les finances? Aussi les États lui envoyèrent-ils avec confiance une députation extraordinaire (1) pour le prier de réduire lui-même les enga-

(1) Composée de l'évêque de Saint-Malo, du comte de Rieux et du sous-maire de Nantes.

gements pris par eux envers la Couronne, et que leur zèle avait élevés au-dessus de leur pouvoir. Le Régent reçut assez mal les députés, refusa toute réduction, et se contenta de les bercer d'espérances lointaines. Le programme orléaniste était un leurre. Les États ressentirent vivement ce procédé; leur zèle attendait une autre récompense, et ils résolurent de renouveler incontinent leur demande, en députant à la cour les présidents des trois Ordres : forme solennelle, réservée pour les plus graves conjonctures. Le maréchal de Châteaurenault, qui commandait la province, craignant les suites d'une démarche de cette importance, en détourna les États. Il leur promit en même temps d'employer son influence à leur faire rendre justice. Comme il était fort aimé, et qu'on le savait vraiment attaché aux intérêts de la Bretagne où il avait de grandes terres, au point d'être regardé lui-même comme Breton, les États lui cédèrent, et se résignèrent à faire un nouvel emprunt.

Malheureusement M. de Châteaurenault mourut très-peu de temps après, dans le courant de 1716; plus malheureusement encore, il fut remplacé par le maréchal de Montesquiou, qui fit son entrée à Rennes dans le courant de mars 1717 (1). Ce nouveau commandant n'avait rien de breton : ni la naissance, ni les biens, ni l'humeur, ni l'éducation, ni l'esprit. Il était Gascon de naissance, courtisan d'éducation, soldat de profession. Du Gascon il avait la présomption vaniteuse et étourdie, du courtisan la conscience facile, du soldat la raideur. Je dis soldat, non capitaine, malgré l'âge avancé de M. de Montesquiou, déjà plus que septuagénaire, malgré son titre de maréchal, récompense d'une longue carrière militaire et d'une bravoure assurée, unie à une habileté médiocre. Les militaires vraiment dignes du nom de capitaine montrent presque toujours, quand ils en ont l'occasion, les qualités essentielles de l'homme d'État. C'est qu'ils ne voient pas seulement dans la vie des armes la crainte des châtiments disciplinaires et la doctrine de l'obéissance passive; ils savent que pour pousser les armées à la victoire, il faut des ressorts plus puissants et

(1) Les lettres de nomination de M. de Montesquiou au gouvernement de Bretagne, sont du août 1716, elles sont enregistrées au 45e livre des Mandements de la Chambre des Comptes de Nantes, f°.

plus élevés, c'est-à-dire, l'amour enthousiaste de la patrie, l'habitude généreuse du dévouement, le mépris de la douleur et de la mort. Ainsi ils voient et ils comprennent à la fois la puissance des sentiments les plus nobles et celle des instincts les plus vulgaires du cœur humain : quand ils ont des hommes à gouverner, ils n'oublient pas de tenir compte de ces deux sortes de mobiles, et par là ils tombent rarement en de graves erreurs.

Le maréchal de Montesquiou, cœur étroit, intelligence bornée, vieillard despotique, n'avait aucunement recueilli ces grandes leçons que donne aux esprits élevés la vie militaire. Il n'en avait retiré d'autre doctrine de gouvernement que celle de l'obéissance passive comme but, et des peines disciplinaires comme moyen. La société civile n'était à ses yeux qu'un grand régiment qui devait manœuvrer, se mouvoir, s'arrêter, parler et se taire à la voix du commandant, où la soumission devait être entretenue par la crainte, et la moindre velléité d'indépendance punie avec rigueur. Théorie méprisable et même absurde, plus inapplicable en Bretagne que partout ailleurs, et qui devait nécessairement amener dans notre province des résultats funestes. La Bretagne, en effet, a toujours été rétive au despotisme. Ni la gloire ni la violence n'ont pu le lui faire accepter; et la gloire manquait de tout point à ce joug que prétendait imposer M. de Montesquiou, au nom du régent Philippe d'Orléans. Les Bretons d'ailleurs, en ce temps comme dans tous les temps, avaient à un haut degré le respect de l'autorité, et leurs cœurs étaient tout pleins de sentiments de soumission, de dévouement et d'amour pour leur souverain; mais ils voulaient se soumettre et se dévouer en telle sorte qu'on y vit le libre mouvement de leur volonté et non l'effet de la contrainte; et comme ils ne marchandaient point l'obéissance, ils prétendaient en garder le mérite. Aussi étaient-ils très-fortement attachés à leurs libertés séculaires, confirmées depuis la duchesse Anne par tous les rois de France, et aux institutions par où se conservaient ces libertés : j'entends le Parlement et les États de la province.

Les États, c'était là surtout que vivait le patriotisme breton; c'était là le dernier vestige d'un passé glorieux, le souvenir toujours vivant

et comme la dernière image de l'antique indépendance nationale ; c'était là, pour la province, un rempart contre l'anarchie dans les temps de troubles civils, et en temps de paix un rempart non moins précieux contre l'arbitraire ministériel et le despotisme des bureaux, plus tracassier et plus arrogant peut-être que celui du sabre.

Les Bretons avaient pour leurs États l'inquiète et jalouse tendresse d'un amant pour sa fiancée. Y toucher, tenter de diminuer en rien l'importance ou l'autorité de cette assemblée, c'était toucher au cœur même de la nation et y susciter les ressentiments les plus vifs. Sans prétendre ici donner le détail des libertés de la province, rappelons seulement que la première de toutes était le droit, reconnu aux États, de voter l'impôt, en sorte qu'aucune levée de deniers d'aucune espèce ne pouvait se faire en Bretagne sans le consentement unanime des trois Ordres. C'était là le premier article, la maxime fondamentale de notre charte bretonne, à quoi nos pères s'attachaient principalement, comme garantie de tout le reste.

M. de Montesquiou, cela va sans dire, n'entendait point la nature de cet attachement des Bretons à leurs libertés, pas plus qu'il n'en comprenait la source. Il n'y voyait qu'un germe de rébellion plus ou moins développé. Mais ce qui renversait toutes ses idées, c'était de voir nos pères allier sans peine à cet amour de leurs franchises des sentiments très-sincères de respect, de soumission et de dévouement pour l'autorité souveraine. Le pauvre homme se mit l'esprit à la torture pour pénétrer, comme il écrivait, « l'esprit de cette nation ». Le résultat de ses efforts fut déplorable ; car il en vint à conclure que l'attachement des Bretons à leurs libertés n'était qu'un certain genre d'insolence, développée par la douceur trop grande dont on usait envers eux ; au lieu que leurs sentiments de respect pour l'autorité lui parurent une espèce particulière de bassesse, produite par la crainte des châtiments. Au demeurant, il vit dans ses administrés des soldats indisciplinés, *des esprits mutins et difficiles,* (Rapport au Régent du 26 janvier 1718), *pires qu'un mauvais régiment* (1), sur

(1) Dans une lettre au duc de Noailles du 3 janvier 1718, il dit : « Il y a un manque de » subordination dans le Parlement pis que dans un mauvais et nouveau régiment d'in- » fanterie. »

lesquels la douceur ne pouvait rien, et que l'on devait à tout prix réduire par les voies de rigueur. Les voies de rigueur, ici, ce sont les dragons, les garnisons de toutes armes semées dans la province, et les lettres de cachet lancées de tous côtés. Les deux ennemis auxquels s'en prend surtout le maréchal, parce qu'il y voit le double foyer de l'indiscipline des Bretons, ce sont les États et le Parlement. Tel est, on peut dire, le plan général et comme le secret de toute la politique de M. deMontesquiou dans son gouvernement de Bretagne.

Cette politique nous deviendra plus claire encore par quelques passages des lettres qu'il écrivit au Régent et à ses ministres (1). Voici d'abord son fameux jugement sur le caractère breton, qu'il donne avec raison pour une découverte : « Il faut (écrit-il à M. de la Vrillière, le » 18 février 1718), il faut fréquenter les Bretons pour les connoître ; » car on ne peut imaginer de loin la situation de ces esprits, cachant » toujours leurs volontés sous des termes soumis et respectueux, » mais ne démordant jamais de ce qu'ils ont résolu. Si l'on se montre » doux avec eux, c'est qu'on les craint; quand on les traite avec » rigueur, ils deviennent fort bas..... Il n'y a que la rigueur qui les » mettra à la raison. » Et ailleurs (écrivant au même M. de la Vrillière, le 6 mai suivant) : « Les Bretons, dit-il, sont insolents » pour peu qu'on mollisse avec eux, mais en même temps souples » comme des gants, quand ils trouvent une autorité ferme qui veut » être obéie. » — Et encore : « Ce sont des esprits mutins et » difficiles » par qui « la douceur sera regardée comme une faiblesse. » (Lettre au Régent du 16 janvier 1718.)

Il est vrai qu'après avoir fondé pendant deux ans toute sa politique sur cette appréciation du caractère des Bretons, après avoir prodigué ces mesures de rigueur qui devaient tout remettre dans l'ordre ; voyant au contraire, sous le coup de ses violences et de ses dénis de justice, croître et s'étendre dans toute la province un mécontentement profond et comme un murmure immense, dont les vastes proportions annonçaient déjà de prochaines catastrophes, le maréchal, tout Gascon

(1) Toutes ces citations sont prises du *Journal historique des troubles de Bretagne* du président de Robien, ms. de la Bibliothèque de Rennes.

qu'il était, fut contraint par l'évidence à cet humiliant aveu : « Je » vous avoue (écrit-il au Garde des Sceaux, le 8 octobre 1718), que » quelque application que je donne à étudier les Bretons, *je n'ai encore » pu pénétrer leur caractère*, tant il paroît incompréhensible. » (Il était bien temps de s'en apercevoir!) « Vous ne sçauriez vous repré- » senter l'esprit de cette nation, et surtout celuy qui règne en ce » Parlement. »

Le Parlement, en effet, il ne l'épargnait guère d'habitude, et c'est de cette illustre compagnie qu'il avait dit en son langage de troupier : « Il y a un manque de subordination dans le Parlement, pis que dans » un mauvais et nouveau régiment d'infanterie. » (Lettre à M. de Noailles, du 3 janvier 1718). Mais enfin quel était donc au juste ce crime du Parlement et des Bretons, contre lequel le maréchal ne cesse d'invoquer des mesures de rigueur? Lui-même va nous le dire avec une précision très-satisfaisante : « Je suis persuadé, écrit-il au Régent » le 24 décembre 1717, qu'il n'y a nul esprit de rébellion dans la no- » blesse; mais l'indépendance des États est ce qui les flatte, et ils » croient que le temps est venu de l'introduire (*lisez* de la main- » tenir), se persuadant qu'on n'oseroit rien faire contre eux. » Dans une lettre à M. de la Vrillière, du 18 février 1718 : « Ne comptez point » qu'on réussira par la douceur. Ces esprits ne tendent qu'à l'indé- » pendance et à donner au Roy ce qu'ils voudront, se mesurant au » temps de la duchesse Anne et de leurs priviléges, car c'est là leur » idole. » Enfin, dès les premiers temps de son séjour dans la province, au commencement de l'année 1717, annonçant déjà le but constant de tous ses efforts : « Il faut, disait-il, il faut ôter des » esprits de cette province qu'ils sont indépendants (1). » C'est là son *delenda Carthago*. Mais ce qu'il veut détruire, et il l'avoue sans détour, c'est proprement l'indépendance des États, c'est-à-dire le fondement même des priviléges de Bretagne. Ainsi tout le crime des Bretons consiste à vouloir maintenir leurs priviléges, tels qu'ils étaient, nous dit le maréchal, au temps de la duchesse Anne, tels aussi par conséquent qu'ils étaient encore en 1720, puisqu'ils avaient été, depuis

(1) Lettre au comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne, du 5 mai 1717.

Louis XII, confirmés sans aucun changement par tous les rois de France, y compris le roi régnant. Nous verrons plus loin que ces priviléges, insérés en 1532 par le roi François Ier dans l'édit qui unissait la Bretagne à la France, formaient, aux termes de l'édit même, la condition *sine qua non* de cette union. Il y avait donc entre la Couronne de France et la province de Bretagne un véritable contrat synallagmatique qui obligeait à titre égal les deux parties, et ne pouvait continuer de lier l'une sans lier aussi l'autre. Les Bretons avaient toujours exécuté de leur côté leurs obligations ; ils se bornaient à demander que la Couronne agît de même, c'est-à-dire, ils réclamaient simplement l'accomplissement d'une convention de droit strict, fondée sur les premiers principes de l'honnêteté publique et mise dans tous les pays sous la garde des tribunaux. C'est pour cela que le maréchal les traitait en rebelles, provoquait contre eux des punitions de toute sorte, amassait des lettres de cachet, et appelait de gros bataillons pour imposer aux États et fouler la province.

Rendons d'ailleurs cette justice au gouverneur, qu'il était homme diligent et prenait de loin ses précautions. Ainsi le 5 mai 1717, quand plus de sept mois le séparaient encore des prochains États, il écrivait déjà au Régent : « Je supplie Votre Altesse Royale, après avoir déterminé » le lieu où elle fera tenir les États, de vouloir bien faire marcher » quelques troupes à portée, d'assez bonne heure pour que cela ne marque » avoir aucune relation avec les Etats.... Vous pourriez y envoyer un » régiment de cavalerie et un autre de dragons.... Car bien que j'es- » père qu'on n'en aura pas besoin, je connois les esprits turbulents » de cette province, contre lesquels il faut toujours être en état de » les réprimer. » Et un an après, dans des conjonctures assez semblables, non content de ce qu'il avait déjà obtenu, M. de Montesquiou disait encore, d'une façon assez originale : « Si Son Altesse Royale » étoit obligée de faire agir dans la dernière rigueur (contre les » Bretons), ou qu'elle eût pris le parti de rassembler les États, je » crois qu'il seroit très-bon de faire avancer quelques troupes, comme » par exemple cinq ou six bataillons, un régiment de dragons et un » régiment de cavalerie, jusque sur les bords de la fontière de la pro- » vince, tant du côté de la Normandie que du Poitou et du Maine,

» sans y entrer, qu'ils fussent à mes ordres, lesquels je ferois venir » si l'occasion le demandoit. Cela feroit un bon effet, en voyant que » le couteau est levé et prêt à tomber, s'ils résistent à rentrer dans » l'obéissance. » (Lettre à M. Le Blanc, du 4 mai 1718). Ces métaphores de boucherie, cette admiration naïve qu'exprime ici le maréchal pour les ingénieuses combinaisons que son esprit découvre, achèvent de peindre le personnage.

On connaît maintenant son but, qui est de détruire les garanties de la province en détruisant l'indépendance des États. Nous connaissons aussi son moyen : le maréchal est un homme sans illusions ; il ne compte guère ni sur la raison, ni sur la justice, non pas même sur sa propre éloquence, trempée pourtant aux ondes de la Garonne ; mais à défaut d'arguments, il aura des régiments. Le but, le moyen, les deux pôles de la politique de M. de Montesquiou sont donc tout justement, comme nous l'avons dit, l'obéissance passive par les peines disciplinaires, comme au régiment. Pour en venir là, pour livrer la province sans garantie au despotisme ministériel, il est prêt au besoin de faire sabrer par ses dragons le contrat de mariage de la duchesse Anne. Voilà le programme, avec quoi le maréchal entra en Bretagne. Il n'y fut pas poussé peu à peu par les exigences de la situation ou les entraînements de la lutte, car il l'avait formulé avant la lutte (1). Aussi ses attaques contre les droits de la province eurent-elles vraiment le caractère d'une provocation. Il était important de le constater dès l'abord. La lutte une fois commencée nous fera voir de part et d'autre des excès et des fautes. Mais il ne faut pas que la responsabilité s'égare : la tête du provocateur la doit porter tout entière.

(1) En effet ce programme est déjà tout entier dans les deux lettres du 5 mai 1717, citées plus haut, antérieures de sept mois à la convocation des États, où la lutte commença.

CHAPITRE II.

La Constitution Bretonne.

§ Ier. *Le Contrat d'Union.*

La Bretagne avait d'ailleurs, vis-à-vis de la Couronne, une situation toute particulière, qu'il importe d'expliquer. Toutes les autres provinces réunies depuis Hugues Capet au domaine royal étaient, dans le principe, des membres détachés du corps de la monarchie par voie d'inféodation. Les effets de l'inféodation venant à cesser, elles retournaient comme d'elles-mêmes à leur état primitif, et le Roi y reprenait naturellement la plénitude de la souveraineté, dont il avait pour un temps seulement aliéné quelque partie. Mais la Bretagne, au contraire, avant son union à la France en 1532, ne fut jamais partie intégrante de la monarchie. Clovis n'avait pas mis encore son trône à Paris, que la Bretagne avait déjà ses princes particuliers et indépendants. Violemment conquise sous Charlemagne et incorporée contre son gré dans cet immense empire, elle reprit bientôt de force ce que la force lui avait pris, et Charles-le-Chauve lui-même reconnut solennellement l'indépendance des souverains bretons. Plus tard, sous la troisième race, jamais les ducs de Bretagne ne firent l'hommage lige; ils ne devaient point le service militaire, et quand par bonne grâce ils le faisaient, ils avaient bien soin de prendre du roi de France des lettres de non-préjudice. Ils en prirent même contre la pairie, dont ils n'acceptèrent l'honneur qu'en se faisant dispenser de toute charge nouvelle et de toute nouvelle obligation : tant le lien féodal était lâche entre eux et la France, tant ils craignaient de le resserrer. Aussi un feudiste du XVIIe siècle (le célèbre Pierre Hévin) ne voit-il guère dans l'hommage des princes bretons aux rois de France qu'une marque de déférence et d'obséquiosité.

Si la Bretagne eût été dans la condition ordinaire des fiefs, le mariage de son héritière au prince suzerain (Anne de Bretagne à Louis XII,

puis Claude de France à François Ier) eût opéré de lui-même et nécessairement l'union du Duché à la Couronne, par la consolidation, comme on disait, du fief servant au fief dominant. Et pourtant cette union ne put être procurée que par une stipulation spéciale, un traité et un contrat véritable, passé entre le roi de France d'une part, et de l'autre la nation bretonne dans l'assemblée de ses Etats. C'est de ce traité qu'il faut voir les termes. Le roi François Ier, sitôt conclu s'empressa de le promulguer, dans un acte connu sous le nom d'Edit d'Union, dont on me permettra de rapporter les principales clauses :

« FRANÇOIS, par la grâce de Dieu roy de France,... savoir fai-
» sons que Nous, tenant les Etats de ce pays et Duché de Bretagne
» assemblés en notre ville de Vannes, en gros nombre, nous a été,
» par la bouche de l'un des prélats étant en cette assemblée, pour et
» au nom d'eux et en leur présence, très-humblement supplié et re-
» quis.... que notre plaisir fût d'unir et joindre, par union perpétuelle,
» icelui pays et duché de Bretagne à notre royaume et Couronne de
» France, *et que, en ce faisant, eussions à garder et entretenir les*
» *droits, libertés et priviléges dudit pays et duché,* ainsi que nous
» et nos prédécesseurs avions fait par cy devant... laquelle réquisition
» nous fut présentée et lue publiquement, de la teneur qui s'ensuit;

« *Au Roy, nostre souverain seigneur usufructuaire de ce pays et*
» *duché de Bretagne, père et légitime administrateur de Monseigneur*
» *le Dauphin, duc et seigneur propriétaire dudit duché, supplient*
» *et requièrent très humblement les gens des trois Etats du pays de*
» *Bretagne... qu'il vous plaise, Sire, unir et joindre par union per-*
» *pétuelle ledit pays et duché avec le royaume de France,* GARDANT
» TOUTEFOIS ET ENTRETENANT LES DROITS, LIBERTÉS ET PRIVILÉGES
» DUDIT PAYS, *tout ainsi qu'il vous a plu, Sire, et à vos prédéces-*
» *seurs, Roys et Ducs de ce pays, les y maintenir et garder.... Fait*
» *en la congrégation et assemblée des Estats, en la grande salle du*
» *manoir épiscopal de Vannes, le 4e jour d'aoust l'an* 1532. »

« Après laquelle lecture (continue le Roi), Nous, *considérant le*
» *contenu en icelle requeste être très-juste et raisonnable*, utile, com-
» mode et profitable audit pays... *et fondé en droit et en raison....*, de
» notre certaine science, pleine puissance et autorité, *avons accepté*

» *et eu pour agréable le contenu en ladite requête.* Et ce faisant.... » avons uni, joint, unissons et joignons le pays et duché de Bretagne » avec le royaume et Couronne de France perpétuellement ; *davan-* » *tage voulons et nous plaît que les droits et priviléges, que ceux du-* » *dit pays et duché ont eu par cy devant et ont de présent, leur* » *soient gardés et observés* INVIOLABLEMENT, *ainsi et en la forme et* » *manière qu'ils ont été gardés et observés jusqu'à présent, sans y* » *rien changer ni innover....* Donné à Nantes, au mois d'aoust, l'an » de grace 1532, et de notre règne le 18e. » Et scellé du grand sceau de France en cire verte, sur lacs de soye verte et rouge.

Voilà le titre où se fondait, en 1720 tout comme en 1532, le droit de la Couronne de France sur la Bretagne; voilà la base de l'Union. Ai-je tort d'y voir un contrat synallagmatique? Le Roi lui-même en convient : « Les États de Bretagne, dit-il, nous ont prié d'unir leur pays à la Couronne, mais ils nous ont requis aussi qu'en faisant cette union *nous eussions à garder* et maintenir inviolablement leurs libertés. » Et en effet, comment parle la supplique des États? « Sire, nous vous en prions, veuillez unir pour toujours le Duché de Bretagne à votre Royaume, *gardant toutefois* et maintenant les droits et les libertés du pays, comme ils ont été de tout temps. » GARDANT TOUTEFOIS, voilà bien une condition *sine qua non.* Le Roi l'accepte sans réserve; car il déclare la requête des États très-juste, très-raisonnable et fondée en droit; il en agrée le contenu et il l'exécute, décrétant du même coup l'union du Duché à la Couronne et l'inviolabilité des libertés de la Bretagne.

Quelles étaient ces libertés si précieuses, dont le maintien formait vraiment la condition et comme la chaîne contractuelle par où la Bretagne tenait à la France? Au premier rang les Bretons mettaient le droit de ne subir aucun impôt ni aucune levée de deniers, quelle qu'en fût la forme, sans le consentement libre et préalable de leurs Etats. Droit que François Ier reconnut expressément et confirma pour toujours, par lettres du mois de septembre 1532 (1). Droit que les

(1) « C'est à savoir (dit le Roi), que par cy après, comme il a été fait par cy devant, au- » cune somme de deniers ne leur puisse estre imposée, si préalablement elle n'a esté » demandée aux États d'icelui pays et par eux octroyée... Donné au Plessis-Macé, au » mois de septembre 1532. »

Bretons avaient possédé de tout temps, que de tout temps leurs princes s'étaient plus à proclamer, et dont je citerai seulement cette belle et loyale déclaration, faite en 1459, en pleins États, par le duc François II, au lendemain de son avénement, à l'occasion de certains droits sur les boissons que les États venaient de lui accorder :

« Savoir faisons, dit le Duc, que quelque imposition, recette ou » levée que nos prédécesseurs en aient fait, que nous en fassions ou » puissions faire, notre vouloir ni intention n'est point de nous attri- » buer, à nous ni à nos successeurs, en cette matière, possession ni » droit héréditaire par coutume, prescription ou autrement, mais au » contraire Nous, sur cette matière mûrement délibérés en nostre » Conseil, connaissons et confessons à nos Etats ici présents, que » nous ne pouvons ni ne devons imposer ni lever ledit devoir d'impôt » sans l'exprès avisement, consentement et octroy de nos Etats ou de » la plus grande et saine partie d'iceux, pour la nécessité de la chose » publique de notre pays (1). »

La plus grande et saine partie dont parle ici le duc François II doit s'entendre de la majorité absolue des membres siégeant aux États. Car si les États de Bretagne, comme on le sait, votaient par Ordre, le consentement unanime des trois Ordres ou, comme on disait encore, des trois États était indispensable pour l'établissement de toute levée de deniers : ce qui emporte au moins la majorité de chaque Ordre. Ce principe vraiment libéral, vraiment protecteur des faibles, qui rendait tout impossible l'oppression d'un seul Ordre par les deux autres, avait toujours été suivi en Bretagne. En 1567, les États le déclaraient explicitement dans leurs remontrances à Charles IX (2), et en 1789, au dernier jour de la Monarchie, l'auteur du *Droit public de la province de Bretagne* le répète : sitôt après avoir dit que le consentement des lois de finance n'appartient qu'aux États, il ajoute :

(1) *Trésor des Chartes de Bretagne*, R. D. 19.

(2) Ils lui représentaient, en effet, que « par le contrat de la feue reine Anne et » l'Union du Duché à la Couronne, il était porté que *sans le consentement des trois* » *États* ne seront levés aucuns deniers ni imposés aucuns nouveaux devoirs, subsides et » impostes audit pays de Bretagne. » D. Morice, Preuves, T. III, préface, p. XXVII, et *Droit public de la province de Bretagne*, p. 134.

« Encore faut-il que l'avis des trois Ordres soit unanime. Loi fon-
» dée, continue-t-il, sur l'équité naturelle, qui ne permet pas que
» dans une assemblée quelconque, composée de trois membres, deux
» réunis puissent donner ce qui appartient au troisième ; sur la consti-
» tution politique de la Bretagne, qui ne veut pas que dans une assem-
» blée nationale de trois Ordres, on puisse en engager un sans son
» aveu, relativement à un objet qui intéresse moins les États comme
» corps que chacun des Ordres en particulier ; sur les ordonnances de
» nos rois les plus formelles, de 1355, 1560, 1576, qui, rendues pour
» les États-Généraux du royaume, établissent relativement aux im-
» positions la nécessité du concours des trois Ordres ; enfin sur une
» possession immémoriale, confirmée par les ordonnances des ducs
» de Bretagne (1). »

Malgré ces garanties des institutions et ces déclarations solennelles des princes, il pouvait advenir en certains cas que la puissance souveraine, prise d'un de ces soudains vertiges de l'orgueil qui s'irritent du moindre obstacle, ou simplement abusé par un ministre infidèle, en vint à porter atteinte aux libertés bretonnes. Que faire alors? quel recours pour la province? Rendons hommage, ici même, à la modération de la Royauté française, tant accusée d'arbitraire. Du moins ne se prétendait-elle pas infaillible, et elle avait donné aux Bretons le moyen d'obtenir, contre ses propres erreurs, droit et justice. En effet le roi Henri III, dans un édit du mois de juin 1579, rendu sur les remontrances des derniers États de Bretagne, tenus l'année précédente en la ville de Rennes, ordonne pour l'avenir et à toujours :

« *Qu'advenant qu'il se présente quelques Lettres ou Édits, en la*
» *Cour du Parlement ou ailleurs, préjudiciant aux libertés du pays,*
» *les Etats ou leur Procureur-syndic* POURRONT SE POURVOIR PAR
» OPPOSITION *et par voies accoutumées à bons et loyaux sujets, per-*
» *mises en justice*, NONOBSTANT TOUT CE QUI POURRAIT AVOIR ESTÉ
» FAIT AU CONTRAIRE. » Ainsi la Couronne de France reconnaissait

(1) *Droit public de la province de Bretagne*, p. 104 ; in-8°, 1789, sans nom d'auteur; faussement attribué à Pellerin.

si bien dans le traité d'Union l'essence réelle d'un contrat, qu'en cas de difficulté sur l'exécution elle s'en remettait elle-même à la décision des tribunaux. De notre temps des gens habiles se sont fiés, pour défendre leurs chartes et leurs belles constitutions, au patriotisme des gardes nationales et des hautes-cours de justice, qui ne les ont pas souvent sauvées du naufrage. Les libertés bretonnes avaient une meilleure sauvegarde, quoique plus modeste, celle de la justice ordinaire et du droit commun. Plus d'une fois, depuis 1579, les Bretons y eurent recours, et toujours avec succès, sauf, comme on le verra plus loin, dans leur lutte contre M. de Montesquiou, qui combla ses attentats par un insolent mépris des arrêts du Parlement.

Pourtant il y aura des gens (il s'en est déjà trouvé) empressés à justifier et glorifier le maréchal d'avoir violé sans pudeur toutes les garanties publiques de la province, et tourné en dérision de parole et de fait, mais toujours sans grâce, le culte patriotique des Bretons pour le contrat de mariage de la duchesse Anne. Ils allèguent que ce contrat et l'édit d'Union de 1532 étaient déjà bien vieux et bien caducs en 1717, et bien bons, vu leur grand âge, à mettre au rebut; que d'ailleurs le temps depuis lors avait fait de grands pas, la royauté pris de grandes forces, et travaillé de plus en plus, en se fortifiant, à constituer l'unité nationale et la *centralisation;* que s'opposer à tout cela était un crime; et qu'enfin toute cette province invoquant contre un odieux arbitraire la foi des contrats, ce n'est qu'un peu de noblesse brouillonne insurgée contre la Loi, ou, pour mieux parler encore, c'est « l'esprit du Passé » en révolte sacrilége contre le Progrès.

Voilà ce qu'ils disent. Et que vaut au fond cette phraséologie sentencieuse? Quelle idée gît sous ces mots sonores, sinon qu'un contrat, à vieillir, s'use, et ne lie en définitive que les faibles? — Morale de courtisans, morale de sceptiques et de repus, flatteurs du fait accompli; morale aussi des modernes historiens de la démagogie, par où ils prétendent absoudre, dans le passé, ces usurpations du pouvoir royal qui ont fait le lit de la Révolution, et glorifier du même coup les abominables crimes de leur Convention : mais morale que renie et flétrit toute conscience droite, et qui soulèvera contre elle d'implacables protestations, tant qu'un cœur juste battra dans une poitrine d'homme.

Que les avocats rétrospectifs de la Régence et du maréchal de Montesquiou ne se fatiguent pas trop, d'ailleurs, à recouvrir d'une telle excuse les brutalités de ce vieux soldat. La moitié au moins de leur prétexte, tel quel, leur échappe. En 1717 le traité d'Union, pour dater de 1532, n'était aucunement menacé ni de caducité ni de désuétude. Loin de là, il continuait, comme toujours, d'être à chaque tenue des Etats, c'est-à-dire, au moins de deux en deux ans, renouvelé et confirmé solennellement au nom du Roi, dans un acte public et authentique, appelé le Contrat de la province : tant cette idée de contrat formait véritablement la base de toute relation entre la Bretagne et la France. Par cet acte, qui terminait leurs travaux, les Etats, faisant au nom de la province, s'engageaient de fournir au Roi les diverses sommes votées par eux durant la session, pour subvenir aux nécessités de la Couronne ; et en retour, les Commissaires chargés de représenter le Roi devant les Etats s'obligeaient, au nom de Sa Majesté, à conserver les droits, libertés et priviléges de la province, et spécialement à réparer les contraventions accidentelles au traité d'Union, signalées par les Etats. Mais il faut connaître la force et la précision des termes où cette obligation était déclarée. Je prends pour exemple le Contrat de la province conclu en 1716 ; on y lit :

« XXI. — Accordent Nosseigneurs les Commissaires (du Roi) » que, *pour quelque cause et prétexte que ce soit,* il ne sera fait aucune » levée de deniers dans la province sans le consentement exprès des » Etats et la vérification aux Cours souveraines de cette province (le » Parlement et la Chambre des Comptes).

» XXIII. — Comme aussi Nosseigneurs les Commissaires accor- » dent que tous les droits, franchises et libertés de la province seront » conservés, et que les articles des Contrats cy-devant faits entre Sa » Majesté, ses Commissaires et les Etats, seront exécutés sans » aucune contravention, comme s'ils étaient insérés au présent » contrat.

» XXV. — Accordent pareillement Nosseigneurs les Commissaires » qu'*aucuns édits, déclarations, commissions et arrêts du Conseil* » (*d'Etat*), *et généralement toutes lettres-patentes ou brevets con-* » *traires aux priviléges de la province n'auront aucun effet, s'ils*

» *n'ont esté consentis par les Etats* et vérifiés aux Cours souveraines,
» quoiqu'ils soient faits pour le général du royaume (1). »

Il faut remarquer surtout les mots soulignés en l'article XXI, qui condamnent absolument toute levée de deniers, quel qu'en soit le prétexte, sans le consentement formel des États, et plus encore la teneur de l'article XXV, par où les libertés de la Bretagne sont expressément placées hors de l'atteinte des arrêts du Conseil-d'État lui-même, qui était pourtant en toute matière la dernière et suprême juridiction.

Je m'arrête. J'ai simplement eu dessein de bien préciser l'origine, la nature et la garantie particulière des libertés provinciales de la Bretagne, depuis son union à la Couronne. — Elles n'avaient été ni imposées au souverain comme une barrière, après quelque lutte civile, ni octroyées par lui, en pur don de la royale munificence; elles étaient le prix de l'union perpétuelle du Duché au corps de la Monarchie française: voilà leur origine. — La nation bretonne avait consenti à lier pour toujours et par toute fortune ses destinées à celles de la France, à renoncer pour toujours à son indépendance extérieure, mais sous la condition essentielle de conserver pour toujours ses libertés administratives et cette antique constitution, fruit indigène de son sol, de ses mœurs et de son génie, dont elle avait expérimenté la douceur. Le maintien des libertés de la Bretagne était donc la *condition* véritable de sa dépendance, comme province, vis-à-vis de la Couronne, et ainsi, dans les relations de la Couronne et de la province, c'est ce trait là qui fixe le caractère et la nature propre de ces libertés. — Leur garantie se tirait de l'acte même où leur maintien inviolable était stipulé : traité solennel conclu entre une nation indépendante et un prince souverain; contrat authentique et librement consenti par deux parties entièrement maitresses d'elles-mêmes, dont chacune, ayant accepté des charges déterminées en vue de bénéfices correspon-

(1) Articles 21, 23, 25 du Contrat conclu le 7 février 1716 entre les Commissaires du Roi et les Etats assemblés dans la ville de Saint-Brieuc, où leur session s'était ouverte en décembre 1715. Ce contrat est enregistré au Livre XLV (coté 47) des Mandements de la Chambre des Comptes de Bretagne, fol. 120, 126, aux Archives départementales de la Loire-Inférieure.

dants, ne pouvait se délier sans délier l'autre. C'est là en effet ce que les États, le Parlement, la Bretagne entière soutenait en 1717 et 1720, ce que niait M. de Montesquiou ; et c'était tout le débat.

Il est donc bien entendu, quand je vais parler tout à l'heure des droits des Bretons et des devoirs de la Couronne, que je n'invoque point mentalement ces modernes théories, soi-disant philosophiques et d'ailleurs plus ou moins vagues, sur les droits imprescriptibles des Peuples et les devoirs inéluctables des Rois. Non, je suis moins ambitieux. J'invoque un droit plus vulgaire et moins subtil, plus commun mais plus certain : le droit du créancier, fort d'un titre en règle, sur l'argent de son débiteur ; le droit du vendeur à reprendre, s'il n'est payé, la chose vendue ; le Droit, en un mot, qui préside dans tous les temps à l'exécution loyale des conventions, et protège chez tous les peuples la foi des contrats.

Certains grands esprits, je le sais, ou qui se croient tels, ne voudraient point voir entrer cette morale vulgaire dans l'appréciation des événements politiques dont la série constitue la vie des nations. A les entendre, c'est là rapetisser l'histoire et rétrécir l'horizon. Ce qu'ils veulent y considérer avant tout et uniquement, c'est le But, l'Idée, le Progrès, la Marche générale de l'humanité, etc. Qu'ils fassent, qu'ils montent dans ces nuages. Pour nous, qui ne connaissons point à l'humanité, non plus qu'à l'individu, de marche, de progrès, d'idée ni de but légitime à suivre en dehors de la Morale et du Droit, le plus bel emploi de l'histoire nous semble être aussi de faire rendre justice à ceux qui, même dans une sphère modeste, ont combattu pour le Droit. C'est sur ce solide terrain que j'entends placer la cause des Bretons de 1720, et m'établir moi-même avec eux. Il importait de le dire dès l'abord.

Maintenant, avant d'entrer dans le récit, et pour éviter d'en couper le fil par des digressions non moins fatigantes qu'indispensables, il me reste à faire connaitre brièvement la composition, l'organisation et le mécanisme des États de Bretagne, c'est-à-dire le théâtre même des événements que je dois raconter. Ce sera la seconde partie de ce chapitre.

A. DE LA BORDERIE.

(*La suite prochainement.*)

BIOGRAPHIE.

M. ADOLPHE LAIMÉ

ANCIEN REPRÉSENTANT.

Je ne me suis jamais approché sans émotion de ces modestes sanctuaires domestiques, où le mérite se cache avec autant de soin que la charité, et dont l'ombre couvre des études désintéressées de tout souci du succès. Je professe un respect, que parviennent rarement à m'imposer les réputations éclatantes, pour ces hommes aux mœurs simples et aux convictions généreuses, qui, dans la vie publique, vont au devant de tous les sacrifices sans s'inquiéter des récompenses que les partis donnent ou promettent, et qui, voués au culte de la pensée, se consolent d'être demeurés loin de la gloire, s'ils se sont quelque peu rapprochés de la vérité. Celle-ci est leur seul but comme leur seul salaire; elle suffit à leurs sévères jouissances, comme les devoirs de chaque jour à leur activité. De pareils hommes n'éprouvent aucun besoin d'échapper à eux-mêmes par les agitations et par le bruit : ils possèdent leur âme en paix, et ce n'est pas d'eux qu'il a été dit : *Receperunt mercedem suam vani vanam.*

Ces réflexions ne s'étaient jamais présentées à mon esprit avec autant de force que lorsque je rendais les derniers devoirs à un homme arraché pour un jour, par l'estime de ses concitoyens, à l'obscurité d'une vie remplie par la pratique du bien et l'amour des fortes études, et qui frappé, durant sa courte carrière publique, par des épreuves que Dieu n'envoie qu'à ses élus, reprit sans regret comme sans amertume une existence où le soutint jusqu'au bout la ferme confiance de retrouver ailleurs tous les biens qu'il avait perdus. Je ne saurais donner à la nouvelle *Revue de Bretagne* une meilleure preuve de mes sympathies qu'en y rappelant la mémoire de l'un des principaux collaborateurs

d'une œuvre (1) dont elle revendique à juste titre l'héritage et les traditions; je viens donc, ajoutant quelque chose aux paroles sorties du cœur de l'un des plus honorables collègues de M. Laimé à l'Assemblée Législative (2), parler d'un homme dont le souvenir est cher à plusieurs, et dont les exemples sont des leçons pour tous.

Né à Nantes, en 1797, M. Adolphe Laimé fit ses études au collége de cette ville. Il entra jeune dans la magistrature, carrière qui seyait bien aux habitudes d'un esprit réfléchi et contenu, et d'une vie qui, du berceau à la tombe, demeura toujours profondément chrétienne. Il remplissait les fonctions de juge au tribunal de première instance de Quimper, où il était sur le point d'obtenir un avancement mérité, lorsqu'éclata la révolution de 1830. M. Laimé n'était pas homme de parti, mais il était homme de conscience : il crut qu'un serment nouveau était incompatible avec celui qu'il avait naguère prêté, et que le magistrat devait à la loi une fidélité encore plus inviolable que le citoyen. L'intérêt personnel qu'il aurait eu à penser autrement fut le motif qui le détermina à juger ainsi. Il renonça donc sans hésiter à une position que les devoirs, chaque jour plus pesants du père de famille, lui rendaient plus nécessaire. Mais en consommant résolument ce sacrifice, il ne s'étonna pas que d'autres comprissent leurs devoirs autrement que lui, respectant trop sa propre conscience pour jamais soupçonner celle d'autrui. Aussi le vit-on sans étonnement prêter bientôt après, pour l'exercice de ses droits politiques, un serment qu'il avait refusé, lorsque sa prestation aurait pu servir un intérêt privé.

Retiré dans cet asile de la famille, où la modération des goûts suppléait aux perspectives volontairement abdiquées, il reporta sur les êtres chéris, dont la Providence lui avait confié l'avenir, toutes ces ambitions de bonheur qui nous sont interdites pour nous-mêmes. Tout humble qu'il fût, ce foyer resplendissait d'ailleurs de joies et de lumières. Le ciel avait accordé à M. Laimé le don le plus précieux qu'il dispense ici-bas, une épouse d'une foi forte, d'un cœur aimant et d'une

(1) La *Revue de l'Armorique*, dont il est question plus bas.
(2) M. de Kerdrel, dans le *Journal de Rennes*.

intelligence presque virile. Belle et passionnée, mais domptée par la religion et par la tendresse, Mme Laimé avait refoulé, sous des dehors aussi calmes que ceux de son époux, les orages de son âme. A la voir et à l'entendre, on aurait dit une mère tout entière aux soins de la vie commune, une femme perdue dans les plus humbles pratiques de la piété; et pourtant cette femme cherchait le sens de ces pratiques et le courage de ces devoirs dans un commerce quotidien avec les plus grands esprits de l'antiquité chrétienne. Versée dans les langues classiques, elle faisait mieux que traduire les Pères, elle se nourrissait de leur substance, les comprenant sans effort dans les mystérieuses profondeurs de leur pensée, et les suivant dans les plus hardis élancements de leur foi.

Saint Éphrem, saint Bernard, saint Ambroise, saint Augustin surtout, étaient feuilletés et traduits, selon que son âme avait à s'épancher en cris de bonheur ou de tristesse, selon que le jour se levait sur elle sombre ou serein. Admis par une filiale confiance à parcourir ces pages écrites sur le prie-Dieu, dans un parfait dégagement de toute vanité mondaine, j'ai été frappé de l'exactitude littérale et philosophique, qui révèle chez Mme Laimé, avec une connaissance approfondie des tours grammaticaux, une entente pour ainsi dire naturelle des plus hauts problèmes de la spiritualité. Une traduction intégrale des *Méditations*, des *Soliloques* et du *Manuel de saint Augustin*, arrachée à sa modestie par de vives insistances, ne tarda pas à prendre une place élevée dans l'estime des hommes instruits (1), et ce livre, bientôt devenu populaire, mit pour la première fois à la portée des fidèles la portion des œuvres du grand docteur où sa pensée, dégagée des passions et des ombres mêmes de la terre, s'élève le plus librement vers l'essence divine, pour s'y plonger comme dans un Océan.

Ce n'était pas dans un pareil commerce que l'intelligence de M. Laimé pouvait s'abaisser ou s'éteindre. Il donnait à l'étude le temps que n'emportaient plus les devoirs, et prenait un plaisir naturel à se rattacher à une profession qu'il avait aimée, en approfondissant les questions qui sont les fondements de la justice elle-même. Moins cri-

(1) Deux vol. in 8°, publiés par la Société des Bons livres. Paris. Sagnier et Bray. 1838.

minaliste que philosophe, plus théoricien que publiciste, M. Laimé s'efforçait, par une série de déductions rigoureuses, de remonter à l'origine du droit de punir. Cherchant la racine de celui-ci dans une loi plus universelle encore qu'elle n'est mystérieuse, prêtant l'oreille au long cri de souffrance que pousse *toute chair depuis qu'elle a corrompu sa voie,* il rattachait le droit de punir à la nécessité d'expier; et dans l'économie de la justice criminelle, il substituait le principe de l'expiation à celui de l'utilité sociale. Dans un travail remarquable, publié en 1836 (1), il consigna le résultat de ses méditations sur ce sujet si grave; et bientôt après, pénétrant au plus vif du débat alors engagé entre un éloquent théoricien et un savant magistrat à la Cour de Cassation sur la peine de mort, il s'efforçait de dissiper les décevantes illusions de l'un et de conduire l'autre à la franche confession d'un principe, entrevu par lui plutôt qu'avancé (2).

Ainsi s'écoulait le temps, dans cet intérieur que cinq enfants remplissaient alors d'espérance et de bruit. Des lectures et des amitiés graves, des œuvres pieuses, des éducations à faire et à surveiller, des vocations à pressentir, des carrières à préparer sans les facitités qu'apporte la fortune ou la faveur du pouvoir, tout cela remplissait une vie, monotone aux yeux du monde, mais toute pleine des seuls soucis qui vaillent la peine et qui aient vraiment le droit d'agiter le cœur de l'homme. L'espoir et l'angoisse s'y succédaient, comme les nuages au ciel. Quelquefois on s'inquiétait de l'avenir; le plus souvent la religion inondait de joies profondes cette maison obscure et bénie, et Mme Laimé prenait plaisir à consigner dans quelques pages ces souvenirs fortifiants. Un jour c'était une sainte mort, dont elle retraçait la souriante agonie; un autre jour elle écrivait une naïve et charmante chronique, qu'on dirait détachée des annales de l'Église naissante.

Une famille anglaise et protestante était venue se fixer à Quimper, attirée, pensait-elle, par le caractère d'une contrée qui rappelle les plus charmants aspects de sa patrie, et marchant, dans la pleine sécurité de l'indifférence et du dédain, vers un trésor de grâces, cachées

(1) Art.cle EXPIATION, Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture.
(2) *De la Peine de mort,* Université catholique, n° d'août 1838.

pour elle en ce coin reculé du monde. Un concours de circonstances, aussi vrai qu'il est invraisemblable, détermina la conversion, d'abord secrète, puis avouée, de trois jeunes filles, touchées au cœur à l'aspect de nos églises toujours pleines et de cette terre bretonne d'où la foi catholique s'exhale comme un parfum. Un petit garçon, qui, en apercevant les croix de granit de nos campagnes, s'agenouillait d'instinct devant elles et murmurait dans son cœur des prières que sa bouche ne savait pas, devint l'instituteur de la mère, bientôt conduite par la foi de ses enfants à la partager avec eux. A ce premier acte d'un drame qui se déroule dans un secret profond, succèdent la fureur et les menaces d'un père esprit-fort, blessé dans son orgueil, dans ses intérêts domestiques et dans les plus vieux préjugés de son patriotisme, lettré de profession, que toutes les habitudes de sa vie semblaient rendre indomptable, et qui tout à coup foudroyé, s'écriant comme le Félix de Polyeucte :

Je cède à des transports que je ne connais pas,

finit par dépasser, dans leurs voies nouvelles, les douces créatures dont il avait maudit les prières et méprisé la faiblesse.

Ce tableau a été coloré des teintes suaves de Fra Angelico par la femme qui eut le bonheur de présenter aux fonts du baptême l'heureux chef de cette famille prédestinée, et c'est avec un orgueil légitime, autant qu'avec un tact parfait, que dans la préface qu'il joignit plus tard à ce charmant petit écrit, M. Laimé a pu dire : « S'il était » permis d'examiner sous le rapport purement littéraire ce récit si » chrétien, s'il était permis d'y chercher un autre sentiment que » celui d'une profonde édification, que n'aurait-on pas à dire ? N'est-» ce pas là un drame spirituel d'un effet extraordinaire ? ne sont-ce » pas là des situations nouvelles, des sentiments inconnus, des pen-» sées et des paroles inouïes ?..... Mais il nous faut ici garder le » silence ; il doit nous suffire de ressentir au fond du cœur une de » ces joies intimes, qu'il ne nous serait pas même possible d'expri-» mer (1). »

(1) *Conversion d'une Famille protestante*, par Mme Camille L***, in-18, Sagnier et Bray. 1850.

Cependant le jour était venu où M. Laimé allait se trouver appelé à imprimer plus d'activité à sa vie, et à donner à ses travaux un cours plus assidu et un développement plus complet. La *Revue de l'Armorique,* fondée d'abord à Saint-Brieuc par le chaleureux dévouement de M. de Courson, pour servir de centre aux études archéologiques et aux intérêts religieux dans l'Ouest, fut bientôt transportée à Quimper. Ce fut alors qu'à côté de son rédacteur en chef et de M. de Kergaradec, M. Laimé prit une part régulière et considérable à cette utile publication. Ses travaux correspondirent à la double pensée pour laquelle les catholiques livraient alors de si généreux combats, appuyés sur des armes dont l'usage ne tarda pas à élever leurs cœurs à la hauteur de leurs grands devoirs.

La philosophie du XIXe siècle avait été conduite, par la vanité de ses spéculations, à s'abîmer dans le panthéisme, pour donner au moins une sorte de corps à ses rêves ; et l'école qui, sous des formes plus ou moins réservées, aspirait à rationaliser graduellement le dogme chrétien, s'efforçait, par une conséquence fort naturelle, de faire prévaloir dans la législation les doctrines qu'elle propageait alors dans l'enseignement. Combattre les théories philosophiques sous leur formule la plus générale en ce temps-là ; imposer aux passions et aux intérêts d'une coterie puissante l'émancipation de la conscience publique, en arrachant à l'ancienne Université impériale le monopole qu'elle prétendait conserver contrairement au texte et à l'esprit de la Charte, tel fut le travail simultané auquel se vouèrent les écrivains catholiques, avec un élan et une union dont le souvenir seul arrache aujourd'hui des larmes.

La *Revue de l'Armorique* prit à cette lutte la part qui revenait à la province la plus catholique du royaume. M. Laimé y porta la chaleur persévérante qui, sous des dehors réservés et presque timides, formait le fond de sa nature. Le plus souvent il attaquait les erreurs contemporaines dans leurs principes, acculant au scepticisme les esprits qui cachaient sous des hauteurs dogmatiques l'inanité de leurs pensées ; quelquefois il observait dans les lettres la trace des doctrines, et signalait, dans les écrits en possession de la faveur publique, l'altération sensible du sens moral et de toutes les vérités premières. Il

donnait à ses nombreux travaux le cachet d'une logique inflexible, qui allait mieux aux déductions doctrinales qu'aux applications politiques.

Mais la supériorité qu'il perdait quelquefois dans la polémique par l'essence même de son esprit, il la retrouvait toujours dans l'action par un dévouement à sa cause, qui n'était égalé que par un oubli complet de lui-même. En ces jours si animés, où l'on se sentait fier de vivre pour la pensée et pour la lutte, les chefs de l'école catholique, qu'ils parlassent aux intérêts du haut de la tribune ou aux consciences du haut de la chaire épiscopale, recommandaient l'action aussi énergiquement que la parole. Aussi, s'essayant à la vie publique d'un bout à l'autre du royaume, les hommes religieux puisaient-ils dans la vitalité de leurs doctrines une confiance qu'il est permis de rappeler aujourd'hui, du moins comme un impérissable souvenir. Des comités s'étaient formés, pour faire prévaloir aux élections des intérêts plus élevés que ceux d'une ambition vulgaire, et le pétitionnement pour obtenir enfin la loyale application des promesses de la Charte, commençait à prendre des proportions que l'esprit de parti n'était pas parvenu jusqu'alors à lui donner. Le bureau de la *Revue de l'Armorique* devint, pour le Finistère, le centre naturel de ce travail. Notre population rurale répondit avec l'ardeur de sa foi à cet appel, que ne provoquait aucune passion politique, et je me rappelle avec bonheur l'émotion que j'éprouvai, lorsque, dans le cours de la session de 1846, je reçus des mains de M. Laimé, afin de la déposer sur le bureau de la Chambre des Députés, une pétition pour la liberté de l'enseignement, revêtue de plus de vingt mille signatures.

M. Laimé continuait sans fléchir sa laborieuse carrière, et pourtant la Providence commençait à la semer d'épines. La main de Dieu, qui avait déjà essayé son courage en le frappant dans son premier né, et qui l'avait trouvé capable de monter encore plus haut sur le Calvaire de la vie, venait de rouvrir cette première blessure, et de menaçants symptômes laissaient craindre que ce second coup ne fût pas le dernier.

Frappé dans ses plus intimes tendresses, M. Laimé allait être bientôt contrarié dans des habitudes que le temps et sa modestie lui rendaient chères. La révolution de Février avait éclaté, et la France était couverte par les grandes eaux, sans que les plus clairvoyants

esprits pussent pénétrer encore ce que ce mystérieux châtiment réservait à l'avenir. La crise trouva les catholiques debout et préparés, n'ayant qu'à répéter leurs paroles de la veille, qu'à continuer loyalement leur œuvre commencée. Le comité de Quimper, alors présidé par M. Laimé, prit donc naturellement et sans effort une importance politique, qu'aucun de ses membres n'avait antérieurement soupçonnée, et qu'il sut accepter avec une honorable résolution. Le comité se trouva disposer, sans autre contrepoids que celui de sa propre modération, de la plénitude des nominations électorales dans le département. Lorsque le vénérable prélat, que le Finistère eut l'honneur de montrer un moment à la Constituante comme un modèle de vertu et de droiture politique, se fut obstinément refusé à continuer, après l'heure des grands périls, une carrière qu'il tenait pour incompatible avec ses plus sacrés devoirs, le comité imposa à son président la tâche de le remplacer, et cent mille suffrages envoyèrent M. Laimé sur les bancs de l'Assemblée Législative.

Il était à peine parti pour accomplir des fonctions étrangères à ses goûts, que des avis sinistres durent le préparer à une douleur nouvelle. Une fille de vingt ans, l'objet de ses plus chères complaisances et des derniers rêves de son cœur, venait d'être à son tour frappée de la foudre, et la femme forte qui avait fermé les yeux de cet ange envolé, partait précipitamment, pour soutenir son époux dans l'épreuve qu'elle le croyait incapable de supporter sans elle. Mme Laimé trouva la foi de son époux à la hauteur de la sienne ; ces deux âmes se confondirent dans l'oblation du même sacrifice : ce fut pour elles le dernier acte de leur union, et comme le signal prochain de l'épreuve suprême. Quelques mois s'étaient à peine écoulés qu'il fallait épuiser le calice, et que M. Laimé perdait à Paris, dans la plénitude de sa santé et presque de sa jeunesse, l'épouse qui avait fait la douceur et l'orgueil de sa vie (décembre 1849). Mme Laimé était remontée dans les sphères déjà visitées par sa pensée ; elle y retrouvait tous ceux qui l'avaient devancée et voyait déjà briller, sur le front de l'aîné de ses deux fils survivants, l'auréole d'une autre couronne [1]. Mais à cet homme pour qui

(1) M. Faustin Laimé, dont les débuts dans la peinture promettaient un artiste, entra au noviciat des Jésuites peu de mois après la mort de sa mère.

le vide s'était fait, à ce solitaire autour duquel hurlaient tant de passions et s'agitaient tant d'intrigues, il ne restait rien, rien que son courage et sa foi.

Cependant en le jetant dans la carrière politique, la Providence lui avait envoyé des devoirs, et M. Laimé ne reculait jamais devant eux. Il prit part à toutes les luttes de ces jours difficiles ; son vote ne manqua à aucune des mesures par lesquelles la France, se servant courageusement des armes dont elle avait conservé l'usage, parvint à se dégager des mains de ses vainqueurs d'un jour. Il s'associa, avec un empressement qui lui donna autant de bonheur qu'il pouvait encore en recevoir sur la terre, aux triomphes inespérés de l'Eglise, et se sentit d'autant plus fier de l'œuvre généreuse à laquelle il s'était associé depuis si longtemps, qu'il en voyait mûrir les fruits au milieu des orages. Toujours plein de déférence pour les chefs de son parti, il se refusa pourtant assez souvent à les suivre, non qu'il aspirât à la vaine gloire de s'isoler, mais parce qu'il respectait tellement sa conscience, qu'il se trouvait incapable de sacrifier jamais ce qu'il estimait être la vérité. Qu'est-il besoin d'ajouter qu'indépendant même de ses amis, il dut l'être bien davantage devant la fortune et le succès ?

Rentré dans une retraite, où tant d'images se dressaient devant lui pour rappeler la mémoire des jours écoulés, il ne fléchit ni sous le poids de tant de coups, ni sous celui de ses illusions détruites. Concentrant toutes les puissances de son cœur de père sur la seule affection que la Providence lui eût laissée, soutenu par un admirable dévouement filial et par de fraternelles tendresses, il attendit en paix l'heure de la délivrance, trop éprouvé dans la vie pour la regretter, trop accoutumé à la mort pour la craindre. Une longue maladie n'épuisa, par ses lentes tortures, ni la force de l'homme ni la patience du chrétien. Jusqu'à sa dernière heure (1), M. Laimé donna aux amis, groupés autour de sa couche, de fortifiants exemples, comme il avait offert, durant trente ans, à ses concitoyens le spectacle salutaire d'un homme, éminent par son intelligence autant que simple dans sa vie, chez lequel un dévouement austère à ses idées s'associa toujours à la plus affectueuse charité.

LOUIS DE CARNÉ.

(1) M. Laimé est mort au mois de mai 1856.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

LES CONTEMPLATIONS

DE M. VICTOR HUGO.

I.

Quelque temps après la défaite des Vendéens à Savenay (décembre 1793), Carrier fit arrêter, aux portes mêmes de Nantes, à Bouguenais, sept ou huit cents paysans. Conduits au château d'Aux, ces malheureux furent fusillés sans autre forme de procès.

Un jeune officier de l'armée républicaine fit d'inutiles efforts pour empêcher cette boucherie. Il refusa d'obtempérer aux ordres du proconsul et protesta énergiquement contre leur atrocité ; mais il ne put entraîner ses soldats, auxquels il laissa du moins tout l'odieux d'une pareille exécution. Lorsque Carrier apprit ces détails, il dit froidement : « Dès que je n'aurai plus de brigands à étouffer, on tuera les » patriotes de la façon de ce monsieur-là. Pour la révolution, ils sont » aussi dangereux que les autres. »

Ce jeune et généreux *patriote*, qui entendait ses devoirs d'une autre façon que Carrier, était le capitaine Léopold Hugo, mort en 1828 lieutenant-général des armées du Roi.

Pendant que le château d'Aux était le théâtre de cet épouvantable massacre, les prisons de Nantes étaient encombrées de captifs de tout âge et de tout sexe. Au nombre de ces victimes, vouées à une mort presque inévitable, se trouvait une jeune fille appartenant à une famille des plus honorables, Mlle Trébuchet. Elle fut sauvée comme par miracle et devint, en 1797, la femme du capitaine Léopold Hugo.

C'est de cette union qu'est né, en 1802, M. Victor Hugo. L'auteur des *Contemplations* appartient donc à la Bretagne, sinon par le lieu de

sa naissance, du moins par sa mère. Voici ce qu'il dit lui-même dans une pièce datée de juin 1830 :

Aimant la liberté pour ses fruits, pour ses fleurs,
Le trône pour son droit, le Roi pour ses malheurs ;
Fidèle enfin au sang qu'ont versé dans ma veine
Mon père vieux soldat, *ma mère Vendéenne !*

« Ma mère, — dit-il ailleurs, — ma mère, pauvre fille de quinze » ans, en fuite à travers le Bocage, a été une *brigande*, comme » Mme de Bonchamp et Mme de Larochejacquelein (1). »

Cette mère Vendéenne inspira de bonne heure à son fils le culte de l'antique royauté et de ces grands paysans de 93, qui avaient si glorieusement combattu pour Dieu et pour le Roi. C'est sous l'influence de cette pieuse et noble *brigande* qu'il a écrit son odè sur *la Vendée :*

Vendée, ô noble terre ! ô ma triste patrie !

celle sur *Louis XVII :*

« Où donc ai-je régné ? demandait la jeune ombre,
» Je suis un prisonnier, je ne suis point un Roi ;
» Hier je m'endormis au fond d'une tour sombre.
» Où donc ai-je régné ? Seigneur, dites-le moi.
» Hélas ! mon père est mort d'une mort bien amère ;
» Ses bourreaux, ô mon Dieu, m'ont abreuvé de fiel ;
» Je suis un orphelin ; je viens chercher ma mère,
» Qu'en mes rêves j'ai vue au Ciel. »

et celle sur *Quiberon :*

Le sinistre tambour sonna l'heure dernière ;
Les bourreaux étaient prêts : on vit Sombreuil partir.
La sœur ne fut point là pour leur ravir le frère, —
Et le héros devint martyr.
L'exhortant de la voix et de son saint exemple,
Un évêque, exilé du temple,

(1) Préface des *Feuilles d'Automne*, octobre 1831.

Le suivit au funeste lieu ;
Afin que le vainqueur vît, dans son camp rebelle,
Mourir, près d'un soldat à son prince fidèle,
Un prêtre fidèle à son Dieu !

Lorsque M. V. Hugo écrivait ces beaux vers, il avait vingt ans à peine. *Enfant sublime*, — le mot est de Châteaubriand, — il prenait place, dès son début, au premier rang des défenseurs du trône et de l'autel, de la religion et de la monarchie.

II.

Aujourd'hui, tout est bien changé. L'auteur des *Odes et Ballades* est devenu l'un des chefs de la démocratie européenne, l'un des principaux alliés de MM Mazzini et Kossuth. Banni de France depuis cinq ans, il a successivement résidé à Bruxelles, à Jersey, à Guernesey, et ses deux derniers volumes sont datés de l'exil. En 1831, dans la préface de l'un de ses plus beaux recueils, *les Feuilles d'Automne*, il écrivait : « Je laisse aller ce livre à sa destinée, quelle qu'elle soit : *Liber, ibis in urbem.* » Qui lui eût dit alors, à ce poète de vingt-neuf ans, fêté, admiré de tous, qu'un jour viendrait où il serait obligé de compléter la pensée d'Ovide, et d'ajouter comme lui : *Liber ibis in urbem — sine me?* O mon livre, vous irez à Rome, vous irez à Paris — sans moi !

En appréciant les *Contemplations*, bien des journaux n'ont vu dans M. Victor Hugo que le proscrit, et ils ont admiré son livre sans réserves. D'autres, au contraire, n'ont voulu voir dans ce livre que l'œuvre d'un révolutionnaire, et ils l'ont critiqué sans pitié.

Nous voudrions pouvoir nous tenir également éloigné de ces deux extrêmes : ne pas tout admirer, sous prétexte que le poète est proscrit ; ne pas tout condamner sous prétexte qu'il est révolutionnaire ; mais admirer ce qui est beau, tout en condamnant ce qui nous semble mauvais.

Et pour remplir dès ici ce que notre tâche a de plus pénible, commençons par faire la part de la critique.

Les *Contemplations* ne sont point un recueil de poésies politiques. Une seule pièce présente ce caractère : c'est la lettre à M. le marquis du C. d'E. Ce brave marquis, qui est Breton et quelque peu parent de M. Victor Hugo lui-même, — on sait que M. V. Hugo est comte et qu'il porte d'azur au chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable, — reprocha un jour à l'auteur des *Odes et Ballades* d'avoir abandonné les opinions de sa jeunesse. « Je vous ai vu, lui écrivait-
» il, je vous ai vu enfant chez votre respectable mère, et nous som-
» mes même parents, je crois..... Vous êtes aujourd'hui en démagogie
» pure, en plein jacobinisme. Où allez-vous ? »

Assurément, le marquis avait tort (depuis Molière, les marquis ont toujours tort) de faire un crime à notre poète du changement opéré dans ses idées. Chacun a bien le droit de modifier ses opinions, — les poètes surtout. Mais M. V. Hugo, de son côté, a peut-être manqué de modération et de bon goût dans sa réponse. Que diable ! cet honnête marquis ne méritait pas, ce me semble, qu'on lui infligeât des vers tels que ceux-ci :

En marchant, je le sais, j'afflige votre foi,
Votre religion, votre cause éternelle,
Vos dogmes, vos aïeux, vos dieux, *votre flanelle*,
Et dans vos bons vieux os, faits d'immobilité,
Le *rhumatisme antique* appelé royauté !

et plus loin :

O marquis, peu semblable aux anciens barons loups,
O Français renégat du Celte, embrassons-nous;
Vous voyez bien, marquis, que vous aviez trop d'ire.

La pièce continue ainsi pendant trois cents vers. Nous ne savons si M. le marquis du C. d'E. a jugé à propos de répondre à cette philippique ; mais il nous semble qu'il a sous la main une vengeance aussi agréable que facile : c'est de se mettre, après avoir lu la pièce des *Contemplations*, à relire *Louis XVII, les Vierges de Verdun, Mademoiselle de Sombreuil*, et toutes ces *Odes* royalistes, chefs-d'œuvre de la jeunesse du poète.

III.

L'auteur des *Contemplations* n'a pas seulement cessé d'être royaliste pour devenir républicain ; il a cessé aussi d'être catholique pour embrasser une religion nouvelle,

Cette religion, quelle est-elle ?

M. Victor Hugo nous révèle quelques-uns de ses mystères dans un long morceau intitulé : *Ce que dit la Bouche d'ombre.* Ainsi que ce titre le fait pressentir, ce qui sort de cette bouche n'est pas très-clair.

Voici, en peu de mots, ce que nous avons pu en saisir :

> Arbres, roseaux, rochers, tout vit ! tout est plein d'âmes !
> Mais, comment ? oh ! voilà le mystère inouï.

Écoutez. L'ange qui résiste à la lumière et qui fait le mal tombe et devient un homme. Ainsi, vous et moi nous sommes des anges, — des anges déchus, bien entendu. Si l'homme enfreint la loi divine, il est puni à son tour, et descend d'un ou plusieurs degrés dans l'échelle des êtres. Les moins coupables deviennent des animaux, des lions ou des chiens, des tigres ou des moutons. Etes-vous plus criminel ? prenez garde ! vous allez devenir un arbre ou une fleur, un chêne ou une rose. Etes-vous plus criminel encore ? oh ! alors, vous passez à l'état de roche ou de caillou ; vous devenez le pavé de la rue ou la borne du coin.

Mais à ce compte, direz-vous, le monde est un enfer ! Précisément. Seulement l'Enfer de M. Hugo, au lieu d'avoir neuf cercles comme l'Enfer du Dante, n'en compte que quatre : le cercle humain proprement dit, le cercle animal, le cercle végétal et le cercle minéral.

Ce nouvel enfer étant tout entier de la création du poète, il est fort naturel qu'il se soit réservé le droit de le peupler à sa fantaisie, et d'y assigner à chacun son rang et sa place. Dans le cercle minéral, pa exemple, nous trouvons Nemrod qui est une montagne à pic, Octave qui est un vil caillou, Tibère qui est un affreux rocher. — Je m'explique maintenant à merveille l'origine et la vérité de ce vieux dicton : *Dur comme un roc.*

Le cercle végétal nous présente Anitus changé en ciguë, et Zoïle changé en ortie.

Hérode, c'est l'osier des berceaux vagissants...
Tristan est au secret dans le bois d'un gibet...

Si nous nous élevons un peu plus haut, jusqu'au cercle animal, le poète nous apprend que Domitien est devenu un tigre, Henri VIII un ours, et Verrès un loup :

..... Verrès,
Qui fut loup sous la pourpre, est loup dans les forêts.

Si jamais je rencontre ce loup au coin d'un bois, je me promets bien de lui jeter à la tête les passages les plus écrasants des *Verrines* de Cicéron, à moins cependant que je ne me décide à lui envoyer une balle de calibre, argument plus irrésistible en pareil cas que tous ceux de l'orateur romain.

Parvenus au cercle humain proprement dit, si vous me demandez à quelles fautes antérieures correspond telle ou telle situation sociale, quel crime a commis ce riche et quel crime ce pauvre, quel malfaiteur des temps passés se cache dans tel ou tel de nos contemporains, je ne saurais satisfaire votre indiscrète curiosité. *La Bouche d'ombre* a cru devoir garder, sur ces questions brûlantes, un silence prudent ; *et voilà justement pourquoi votre fille est muette.*

Le Dante avait été moins charitable que l'auteur des *Contemplations ;* il avait rangé, sans façon, parmi les damnés, tous ceux de ses contemporains dont il croyait avoir à se plaindre.

Ce n'est point la seule différence qui existe entre les deux poètes et les deux œuvres. Nous en avons déjà noté deux. En voici une troisième. Le chantre de la Divine Comédie avait écrit sur la porte de son Enfer : *Vous qui entrez, laissez toute espérance.*

Lasciat' ogni speranza, voi ch' entrate !

Sur la porte du sien, qui est également pavé de beaux vers, M. Hugo a écrit au contraire :

Espérez, espérez, espérez, misérables !

Cette échelle que vos fautes vous ont fait descendre, vous la remonterez un jour. Vous qui gémissez dans le creux d'un roc, espérez ! vous deviendrez un chêne. Vous qui souffrez sous l'écorce d'un arbre, espérez ! vous deviendrez un tigre. Vous qui vous trouvez mal sous la peau d'une bête, espérez ! vous deviendrez un homme, — et qui sait ? peut-être un homme d'esprit. Vous enfin qui vous plaignez d'être un homme, espérez ! vous deviendrez un ange.

Tout sera dit. Le mal expirera ; les larmes
Tariront ; plus de fers, plus de deuils, plus d'alarmes !

Voilà à peu près *ce que dit la Bouche d'ombre.* Ce système, on le voit, n'a rien de bien nouveau. Qu'est-ce autre chose que la métempsychose telle que l'admettaient les Pythagoriciens et les Druides ? « La reli-
» gion de nos anciens Gaulois, dit Montaigne, au livre II de ses
» *Essais*, portait : Que les âmes, étant éternelles, ne cessaient de se
» remuer et changer de place d'un corps à un autre ; mêlant en outre
» à cette fantaisie quelque considération de la justice divine..... Si
» l'âme avait été vaillante, ils la logeaient au corps d'un lion ; si vo-
» luptueuse, en celui d'un pourceau ; si lâche, en celui d'un cerf ou
» d'un lièvre ; si malicieuse, en celui d'un renard. Ainsi du reste ;
» jusques à ce que, purifiée par ce châtiment, elle reprenait le corps
» de quelque autre homme..... Quant à ce cousinage-là d'entre nous et
» les bêtes, je n'en fais pas grand recepte. » M. Hugo nous permettra-t-il d'être ici de l'avis de Montaigne ?

Sans remonter jusqu'à Pythagore, ni même jusqu'à Montaigne, je trouve, au commencement du XVIIIe siècle, en Bretagne, un grave et savant écrivain qui a exposé, dans un livre *Sur le langage des bêtes*, un système fort analogue à celui de *la Bouche d'ombre.* S'il faut ajouter foi aux enseignements de ce livre, le monde est un vrai *Pandémonium.* Le corps des animaux est habité par les anges déchus, par les esprits rebelles que la justice divine a précipités du ciel. Il n'est pas jusqu'aux agneaux et aux colombes qui ne cachent sous leur enveloppe quelques démons, — d'assez bons diables, selon toute apparence. Une bête vient-elle à mourir, l'esprit passe immédiatement dans une autre bête. Le jugement dernier pourra seul mettre

fin à ces migrations et à ces métamorphoses. Telle est la thèse soutenue, avec beaucoup d'agrément et d'esprit, dans le *Traité sur le langage des bêtes.* Quant à l'auteur, que le poète des *Contemplations* peut ranger, s'il le veut, au nombre de ses précurseurs, c'est, — j'en demande bien pardon à M. Victor Hugo, — c'est un Jésuite, le P. Bougeant (1).

Un dernier mot sur ce point. M. V. Hugo se réserve de développer ses idées philosophiques et religieuses dans un poëme destiné à paraître prochainement sous ce titre : *la Fin de Satan.* Ce pauvre Satan! Voilà bien longtemps que les poètes s'acharnent après lui et s'efforcent de nous en débarrasser. Il y a plus de trente ans que M. Béranger nous a annoncé *la Mort du Diable.* A l'en croire, ce malheureux était mort empoisonné :

Satan boit, et pris de colique,
Il jure, il grimace, il se tord;
Il crève comme un hérétique (*bis.*)
Le diable est mort! le diable est mort! (*ter.*)

En dépit de ce *bis* et de ce *ter*, il paraît que le diable n'était pas mort, puisque M. Maxime du Camp a éprouvé, l'autre jour, dans la *Revue de Paris*, le besoin de le tuer de nouveau. Y a-t-il réussi? Nul ne le croit, et M. Hugo moins que personne. M. Hugo lui-même sera-t-il plus heureux? J'en doute. L'auteur de *la Fin de Satan* est assurément un bien grand poète, — mais le diable est si malin!

IV.

Je viens d'indiquer ce qui me choque et ce que je condamne, dans les *Contemplations*, au double point de vue politique et religieux. J'arrive aux critiques purement littéraires que je crois devoir adresser à ces deux volumes.

(1) Le P. Bougeant est né à Quimper (1690). Avons-nous besoin de dire à nos lecteurs que cet écrivain, qui a laissé, entre autres œuvres, une excellente *Histoire du Traité de Westphalie*, n'a jamais considéré son livre sur le langage des bêtes que comme un badinage, ou, pour employer ses propres expressions, comme un *amusement philosophique?*

L'auteur a eu tort, si je ne m'abuse, de conserver, dans la première partie de son œuvre, certaines pièces écrites, il y a vingt-cinq ans, au moment le plus vif de la lutte entre les Classiques et les Romantiques. Dans ces manifestes, qui ne sont plus de mode ni de saison, le poète, le chef d'école agite, sous les yeux de ses adversaires, et leur jette, pour ainsi parler, à la tête, toutes sortes d'images bizarres, d'expressions excentriques, de césures impossibles, qui semblent n'avoir vraiment d'autre but que d'irriter et de pousser à bout les vieux champions de la tradition académique, à peu près comme en Espagne les *picadores* irritent le taureau, en faisant papillonner devant lui leurs capes d'un rouge éclatant. — Aujourd'hui que le combat a cessé et que le cirque est désert, ces ardeurs et ces exagérations paraissent un peu puériles.

Si nous sommes obligé de reprocher à M. Hugo, à propos de ces trois ou quatre pièces : — *Réponse à un acte d'accusation; Quelques mots à un autre*, etc., — d'être encore retombé dans ses péchés de jeunesse, nous devons lui signaler de plus un défaut qui apparait, pour la première fois, dans son dernier recueil. Ce défaut consiste à accoler ensemble deux substantifs, qui n'ont pas d'autre lien que leur juxtaposition. C'est ainsi que nous trouvons dans les *Contemplations :* la *bouche tombeau*, la *fosse silence*, le *fossoyeur oubli*, l'*arbre éternité*, la *branche destin*, le *crible cimetière*, le *grelot monde*, l'*homme spectre*, la *biche illusion*, etc. N'est-il pas à craindre qu'en présence d'une innovation aussi malheureuse, d'un accouplement de mots si étrange et si fatigant, le lecteur ne voie s'enfuir en effet la *biche illusion*, et qu'il ne sente

Sur son front alourdi peser un *ennui bœuf?*

Une dernière remarque : M. Hugo est doué d'une admirable puissance lyrique, mais parfois il en abuse ; il ne sait pas s'arrêter à temps. Il touche presque toujours le but, mais, au lieu de s'y tenir, il le dépasse — et le manque. Dans quelques pièces, et notamment dans celle qui termine le premier volume : *Magnitudo parvi*, les strophes succèdent aux strophes, les images aux images, avec une inépuisable fécondité. Il semble que l'auteur appartienne à l'école de cet Apollo-

nius dont parle Callimaque et qui disait : « Je n'admire pas un poète » qui n'a pas autant de chants que la mer a de flots. » Le danger de ces poëmes, aussi vastes que l'Océan, c'est que le lecteur finit par se perdre et se noyer dans les détails. L'ode intitulée : *Magnitudo parvi*, par exemple, n'a pas moins de neuf cents vers. Retranchez-en la moitié, et il restera une des plus belles pièces de la poésie française ; telle qu'elle est, avec ses développements sans fin, elle relève de ce genre, hélas ! trop répandu, dont Voltaire a dit :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

Je sais bien que de pareils retranchements sont chose pénible et que les auteurs ne s'y résignent guère. On raconte que M. Esménard, — un poète fort célèbre en l'an de grâce 1807, et aujourd'hui fort oublié, — ayant soumis le manuscrit de son poëme sur la *Navigation* à l'abbé Delille, celui-ci lui conseilla de faire *quelques suppressions* et d'alléger son œuvre d'un certain nombre de vers. C'était, pour le nouveau poëme, le plus sûr moyen de ne pas échouer et d'arriver à bon port. M. Esménard paraissait peu disposé à prendre un parti aussi énergique : « Monsieur, lui dit alors l'abbé Delille, je l'éprouve comme » vous : la poésie qui enfante, c'est Cybèle qui se couronne de fleurs et » de fruits ; la poésie qui retranche, c'est Médée qui égorge ses » enfants. Croyez-moi cependant, faites comme Médée ! » En dépit de sa forme mythologique et de ses images surannées, le conseil était bon, et le poète auquel il était donné eut à se repentir de n'en avoir pas tenu compte. Si ma voix avait plus d'autorité, je donnerais volontiers le même conseil à M. Hugo, qui le suivrait sans doute..... comme M. Esménard a suivi celui de Delille. — Et pourtant que les *Contemplations* seraient un beau livre, si l'auteur avait le courage de reprendre un à un les douze mille vers qui composent ce recueil, et, sur ce nombre, d'en sacrifier, d'en *égorger* quatre ou cinq mille !

La partie pénible de notre tâche est terminée. Nous l'avons remplie tout entière, sans détours et sans réticences, convaincu que le seul hommage, vraiment digne d'un homme d'une aussi grande valeur que M. Victor Hugo, c'était la discussion et la critique.

V.

« Il conviendrait peut-être, a dit quelque part M. de Château-
» briand, d'abandonner la petite et facile critique des défauts pour la
» grande et difficile critique des beautés. Horace, dont le goût était si
» délicat, ne veut pas s'offenser de quelques taches : *Ubi plura nitent,*
» *non paucis offendar maculis.* Quintilien trouve à louer jusque dans
» les écrivains qu'il condamne..... » Nous nous sentons très-disposé pour notre part à entrer dans cette voie, et nous allons essayer d'indiquer au lecteur quelques-unes des nombreuses beautés qui brillent dans les *Contemplations.*

Ce qui nous frappe tout d'abord et au plus haut degré, dans presque toutes les pièces où le poète a su éviter les défauts que nous venons de signaler, c'est l'allure souveraine, en quelque sorte, c'est la puissance et la beauté du style. Nulle part, en effet, le syle de M. V. Hugo n'a été plus ferme, d'un dessin plus arrêté, d'une couleur plus éclatante. Tandis que la phrase poétique de M. de Lamartine est presque toujours trop longue et d'une grâce un peu traînante, celle de M. Hugo a des contours nettement accusés, une précision qui n'exclut pas la souplesse. La Muse du chantre des *Méditations* porte une robe flottante, dans les plis de laquelle ses pieds s'embarrassent parfois ; la Muse du chantre des *Contemplations,* au contraire, ressemble à ces héroïnes du Tasse qui portaient une armure sur la poitrine, le casque en tête et la lance au poing :

On dirait à la voir,
Une jeune guerrière avec un casque noir (1).

Mais pénétrons un peu plus avant dans le détail de l'œuvre.

Le premier volume des *Contemplations* porte pour titre : *Autrefois,* 1830-1843, et comprend toutes les pièces antérieures à la mort de la fille aînée du poète. « La joie, cette fleur rapide de la jeunesse, « dit l'auteur dans sa préface, s'effeuille page à page dans le tome

(1) Alfred de Musset.

» premier qui est l'espérance, et disparait dans le tome second,
» qui est le deuil. Quel deuil? Le vrai, l'unique : la mort, la perte des
» êtres chers. »

Dans cette première période, — de 1830 à 1843, — tout sourit au poète : le succès l'accompagne, la gloire le couronne, et le bonheur, plus doux que la gloire, est assis comme un hôte fidèle à son foyer domestique. Son existence ressemble à une fête continuelle. Chaque matin, éveillé le premier,

Même avant les oiseaux, même avant les enfants,

il reprend le travail commencé la veille :

Tout dort dans la maison ; il est seul, il le croit ;
Et, cependant, fermant leur bouche de leur doigt,
Derrière lui, tandis que l'extase l'enivre,
Les anges souriants se penchent sur son livre.

L'aube paraît, le jour vient, le soleil brille et semble adresser au poète un appel auquel celui-ci s'empresse de répondre.

..... A la campagne, on sort, on se promène,
Le pauvre dans son champ, le riche en son domaine.
Moi, je vais devant moi : le poète en tout lieu
Se sent chez lui, sentant qu'il est partout chez Dieu.

Où qu'il aille, il est bien vraiment chez lui ; il connaît la prairie et le buisson, les arbres et les fleurs, — et les fleurs et les arbres, qui le connaissent aussi, dès qu'ils le voient passer, le saluent comme un ami :

Arbres de la forêt, vous connaissez mon âme !...
.....
Feuilles qui tressaillez à la pointe des branches,
Nids dont le vent au loin sème les plumes blanches,
Clairières, vallons verts, déserts sombres et doux,
Vous savez que je suis calme et pur comme vous.
Comme au ciel vos parfums, mon culte à Dieu s'élance,
Et je suis plein d'oubli comme vous de silence !
La haine sur mon nom répand en vain son fiel ;
Toujours, — je vous atteste, ô bois aimés du ciel ! —
J'ai chassé loin de moi toute pensée amère,
Et mon cœur est encor tel que le fit ma mère !

Il va ainsi, à travers les forêts et les vallons, faisant pas à pas sa moisson d'idées et d'images, et, le soir, il rentre à la maison chargé de butin, rapportant tout à la fois de belles fleurs et de beaux vers.

La nuit approche, et voici venir pour le poète l'heure la plus douce de la journée. Sa famille, ses amis l'entourent, et les petits enfants se pressent autour de lui :

. . . . . .
Aussi, dès qu'on m'a vu : « Le voilà ! » tous accourent.
Ils laissent jeux, cerceaux et balles ; ils m'entourent,
Avec leurs beaux grands yeux d'enfants, sans peur, sans fiel,
Qui semblent toujours bleus, tant on y voit le ciel !

A côté de ces tableaux, combien d'autres non moins gracieux et charmants se pressent dans l'œuvre du poète ! Tantôt il se rappelle, avec ce sourire mouillé de larmes dont parle Homère, ses amours d'enfance si délicieuses et si pures :

Jeunes amours, si vite évanouies,
Vous êtes l'aube et le matin du cœur !

Tantôt c'est un souvenir de voyage, un *croquis* jeté sur l'album, celui-ci, par exemple, daté de Cauterets (août 1843) :

L'enfant, voyant l'aïeule à filer occupée,
Veut faire une quenouille à sa grande poupée.
L'aïeule s'assoupit un peu ; c'est le moment.
L'enfant vient par derrière, et tire doucement
Un brin de la quenouille où le fuseau tournoie,
Puis s'enfuit triomphante, emportant avec joie
La belle laine d'or que le safran jaunit,
Autant qu'en pourrait prendre un oiseau pour son nid.

Heureux du passé, satisfait du présent, souriant à l'avenir, tel nous apparaît M. Victor Hugo dans ce premier volume, de 1830 à 1843. S'il lui arrive parfois de s'attendrir et de verser une larme, ce n'est jamais que sur le malheur d'autrui, sur ces pauvres enfants, par exemple, qui travaillent quinze heures par jour, au fond d'une usine, de ce travail meurtrier que le poète stigmatise en vers éloquents, dans sa longue et belle pièce intitulée *Melancholia* :

Que ce travail, haï des mères, soit maudit!
Maudit comme le vice où l'on s'abâtardit!
Maudit comme l'opprobre et comme le blasphème!
O Dieu! qu'il soit maudit au nom du travail même,
Au nom du vrai travail, saint, fécond, généreux,
Qui fait le peuple libre et qui rend l'homme heureux!

Au reste, la sympathie et l'amour de M. Hugo pour les enfants l'ont toujours heureusement inspiré; ce volume en est une nouvelle preuve, et en particulier cet admirable morceau: *le Revenant.* Le Revenant est un tout petit enfant qui faisait la joie et l'orgueil de sa mère. Il avait trois ans,

..... Trois ans, doux âge, où déjà la parole,
Comme le jeune oiseau, bat de l'aile et s'envole.

Un jour, le croup le saisit à la gorge: il mourut, mais pour revenir.... Je m'arrête. A quoi bon soumettre ces beaux vers à une froide et sèche analyse. En pareille occasion, une analyse, — fût-elle aussi bien faite que possible, — me rappelle toujours ce cheval dont parle l'Arioste: cette excellente bête possédait toutes les qualités imaginables, et n'avait guère qu'un seul défaut, un seul, — celui d'être morte.

VI.

Le premier volume des *Contemplations*, le seul dont nous nous soyons encore occupé, conduit le lecteur jusqu'en 1843, jusqu'au mariage de la fille ainée du poète. Son bonheur, jusqu'alors sans nuages paraît devoir grandir encore, si c'est possible. Mais « le » Malheur, — a dit un autre poète, Schiller, — le Malheur s'approche » comme un ennemi rusé au milieu des jours de fête. » Voyez, en effet: Mlle Léopoldine Hugo épouse M. Charles Vacquerie le 15 février 1843; le 4 septembre de la même année, cette jeune femme, son mari, et deux autres personnes périssent victimes du plus épouvantable accident: ils disparaissent tous les quatre sous les flots, à l'embouchure de la Seine, près de Villequier.

Les vers que l'auteur des *Contemplations* a consacrés à la mémoire de sa fille sont au nombre des plus beaux qu'il ait faits, c'est-à-dire au nombre des plus beaux de la langue française. Le grand poète a élevé à son enfant un monument vraiment impérissable, *ære perennius;* il a recouvert cette tombe chérie de fleurs véritablement immortelles.

Nous serions fort embarrassé de faire un choix au milieu des dix-sept pièces qui composent cette partie de l'œuvre de M. Hugo: elles sont toutes presque également belles. Celle que nous préférerions peut-être et qui a pour titre: *Villequier*, est trop longue pour être citée. Voici quelques vers empruntés à la pièce qui précède:

Elle avait pris ce pli, dans son âge enfantin,
De venir dans ma chambre un peu chaque matin;
Je l'attendais ainsi qu'un rayon qu'on espère.
Elle entrait et disait: « Bonjour, mon petit père! »
Prenait ma plume, ouvrait mes livres, s'asseyait
Sur mon lit, dérangeait mes papiers, et riait, —
Puis soudain s'en allait comme un oiseau qui passe.
Alors, je reprenais, la tête un peu moins lasse,
Mon œuvre interrompue, et, tout en écrivant,
Parmi mes manuscrits je rencontrais souvent
Quelque arabesque folle et qu'elle avait tracée,
Et mainte page blanche entre ses mains froissée
Où, je ne sais comment, venaient mes plus doux vers.

Les deux livres qui terminent le second volume, — les livres V et VI, — nous montrent, non plus le père qui a perdu sa fille, mais le Français qui a perdu sa patrie, et, — chose plus déchirante et plus sombre! — le chrétien qui a perdu sa foi.

Le livre V, — celui qu'on pourrait appeler le livre de l'exil, — renferme de fort belles pièces. Pour abréger (et peut-être le lecteur trouve-t-il que *mes abrégés sont longs au dernier point*), je n'en citerai qu'une: c'est un souvenir emprunté par le poète à ses premières années, passées sous l'aile de sa mère, à l'ombre du vieux couvent des *Feuillantines*; souvenir plein d'amertume et de douceur, qui lui rappelle tout à la fois et sa jeunesse envolée et sa patrie absente.

Mes deux frères et moi, nous étions tout enfants.

. . . . . .

Nous montions pour jouer au grenier du couvent ;
Et là, tout en jouant, nous regardions souvent,
Sur le haut d'une armoire, un livre inaccessible.

Nous grimpâmes un jour jusqu'à ce livre noir ;
Je ne sais pas comment nous fîmes pour l'avoir,
Mais je me souviens bien que c'était une Bible.

Ce vieux livre sentait une odeur d'encensoir.
Nous allâmes ravis dans un coin nous asseoir ;
Des estampes partout ! quel bonheur ! quel délire !

Nous l'ouvrîmes alors tout grand sur nos genoux,
Et, dès le premier mot, il nous parut si doux,
Qu'oubliant de jouer, nous nous mîmes à lire.

Nous lûmes tous les trois ainsi, tout le matin,
Joseph, Ruth et Booz, le bon Samaritain,
Et, toujours plus charmés, le soir nous le relûmes.

Tels des enfants, s'ils ont pris un oiseau des cieux,
S'appellent en riant et s'étonnent, joyeux,
De sentir dans leur main la douceur de ses plumes.

Le livre VI : *Au bord de l'Infini*, est l'expression désespérée, éloquente parfois, le plus souvent obscure, des incertitudes et des angoisses au sein desquelles l'esprit du poète est aujourd'hui plongé. *Pleurs dans la nuit*, *A celle qui est voilée*, *Cadaver*, *Horror*, *Dolor*, tels sont les titres de quelques-unes des pièces de cette partie des *Contemplations :* ils suffisent pour donner une idée de la teinte lugubre qui règne dans ces derniers vers de M. Hugo.

Le mot *ombre* revient presque à chaque page dans ce livre VI, où l'auteur parait s'être complu à rassembler et à épaissir autour de nous ces *ténèbres visibles* dont parle Milton. Sans doute ces ténèbres sont sillonnées de quelques éclairs, et l'œil est ébloui de temps à autre par quelques-uns de ces traits où le génie se révèle. Que M. Victor Hugo y prenne garde cependant : s'il était vrai, comme les *Contemplations* semblent nous le faire pressentir, qu'il dût rester désormais assis

au bord de l'Infini, au bord de cet abîme dont les visions donnent le vertige ; s'il ne devait plus offrir au lecteur que cette « obscure clarté » qui sort des *Bouches d'ombre*, l'astre qui en naissant l'a fait poète, cette étoile qui a brillé si longtemps d'un si vif éclat, pourrait bien pâlir, s'effacer peu à peu et devenir une nébuleuse.

Il est un nom que nous avons déjà prononcé plusieurs fois dans le cours de cette étude, et que nous ne pouvons nous empêcher de rappeler en terminant : c'est celui du Dante. Le Dante a connu lui aussi les tortures de l'exil ; il a su lui aussi combien était dur à gravir l'escalier de l'étranger, et combien son pain était amer. Son génie ardent et sombre, aigri par la souffrance, semblait le condamner à ne connaître jamais le repos de l'esprit et la paix du cœur. Cette paix et ce repos, il les a trouvés cependant, là où l'auteur des *Contemplations* les trouverait encore aujourd'hui, aux sources toujours vives de la Foi, dans les bras toujours ouverts de l'Eglise. Et qu'il le sache bien : en retour de ce qu'elle donnait ainsi au proscrit florentin, l'Eglise n'a exigé de lui le sacrifice d'aucune partie de sa gloire, l'abdication d'aucune partie de son génie. C'est elle, au contraire, qui lui a fourni ses inspirations les plus sublimes ; et nul n'oserait soutenir que le Dante se fût élevé aussi haut, qu'il fût devenu celui que l'Italie et le monde entier appellent l'*Altissimo poëta*, s'il n'eût été catholique (1). Puisse M. V. Hugo qui professe, nous le savons, une si profonde et si légitime admiration pour la *Divine Comédie*, méditer cet immortel exemple et comprendre qu'il ne saurait déchoir en suivant les traces du chantre de Béatrice !

Qu'il écoute *ce que dit la bouche du Dante* et qu'il laisse là *ce que dit la bouche d'ombre*. Qu'il cesse de voir partout l'horreur, le doute et l'abîme, et de répéter avec désespoir :

Oh ! que le gouffre est noir et que l'œil est débile !
Nous avons devant nous le silence immobile.....
Courbons-nous sous l'obscure loi.
Ne jetons pas le doute aux flots comme une sonde.
Marchons sans savoir où, parlons sans qu'on réponde,
Et pleurons sans savoir pourquoi !.....

(1) Voyez à cet égard le beau livre d'Ozanam sur *Dante et la Philosophie catholique au XIIIe siècle*.

Non, il ne se peut pas qu'une aussi belle intelligence que celle de M. Hugo se complaise longtemps au sein de ces ténèbres et de cette nuit. Il doit aspirer à la lumière. La lumière, il l'a connue; elle a réjoui son œil naissant et caressé son jeune front. Sa noble et pieuse mère, dont nous parlions en commençant et qui sera, nous l'espérons, la *Béatrice* de notre poète, lui a montré, par ses leçons et par ses exemples, où était le Vrai, — le Vrai, ce frère aîné du Beau. Qu'il revienne à ces enseignements de la Famille et de la Religion; il n'y trouvera pas seulement le repos et la paix de l'âme; il y trouvera de plus une source toujours féconde d'inspirations, où son génie puisera de nouvelles forces pour de nouvelles œuvres.

EDMOND BIRÉ.

MŒURS ET COUTUMES

DES ILES

D'ARZ, HOUAT ET HŒDIC.

On peut trouver étonnant que la *Revue de Bretagne et de Vendée* vienne tout d'abord s'occuper des îles du Morbihan. Qu'ont-elles donc de si remarquable pour être préférées, par exemple, aux autres paroisses du pays de Vannes? Peu de chose sans doute, si l'on considère seulement les monuments celtiques ou religieux qu'elles contiennent. Mais quand on regarde aux mœurs et aux coutumes de leurs habitants, si distinctes, à tant d'égards, des coutumes et des mœurs du continent, on les trouve dignes d'attirer à la fois l'attention de l'antiquaire et celle de l'observateur.

Je ne parlerai pas de toutes les îles du Morbihan. Je laisse à d'autres plus compétents Belle-Isle, Groix, et l'île aux Moines, les trois plus considérables du pays. Je trouve Houat, Hœdic et l'île d'Arz à ma proportion : elles sont petites, j'en dirai ici quelques mots.

Un écrivain, qu'une mort prématurée a ravi à la religion et à la science qu'il honorait l'une et l'autre, M. l'abbé de Lalande, a fait un charmant opuscule sur Houat et Hœdic. Je me permettrai d'en conseiller la lecture à tout le monde, mais surtout à ceux qui désirent trouver, au milieu des recherches scientifiques, quelques pages qui rafraîchissent l'esprit et le cœur, comme une sorte d'oasis au milieu des sables brûlants du désert.

Dans ce livre, où tout intéresse, les pages qui m'ont touché davantage sont celles dans lesquelles l'auteur décrit les mœurs et coutumes des habitants d'Houat et d'Hœdic. On croit avoir sous les yeux

les vaches sont confiées à la veuve qui, aidée de ses enfants, les mène paître sur les pâturages communs. La somme de dix sous que l'on paie par mois, pour chaque vache, forme les revenus de la veuve.

On pourra dire : Mais quand, dans un même village, il se trouve plusieurs familles d'orphelins ou des familles qui, sans avoir perdu leurs chefs, sont pauvres cependant, que fait-on ? La charité a prévu ce cas et a su pourvoir aux besoins de ces familles pauvres. Voici les moyens employés pour les sauver de l'ignominie de la mendicité : car c'en est une dans le pays. L'île se partage, tous les ans, en deux portions : dans l'une on sème du froment ; dans l'autre ce sont des pommes de terre ou autres légumes. Chaque année, avant la moisson, ceux qui possèdent une certaine quantité de sillons, disent à ceux qui n'en ont point : Tu couperas et battras mon blé ; tu en garderas la paille pour la nourriture de ta vache ; puis, l'année prochaine, tu mettras des pommes de terre dans les sillons que tu auras moissonnés et la récolte sera pour toi.

Voilà ce qui se pratique à l'île d'Arz, à une lieue de Vannes, et ce moyen a suffi pour y prévenir la mendicité. Et ne croyez pas que le pauvre qu'on assiste y soit exposé à subir les paroles dures de ses bienfaiteurs. Non jamais. — Mes compatriotes ont leurs défauts ; ils sont extraordinairement susceptibles, malaisés à gouverner, prompts à la colère ; mais, chez eux, le pauvre est une personne sacrée. Celui d'entre eux qui se montrerait dur pour le pauvre, y serait noté, non pas seulement comme un lâche, mais comme un indigne profanateur.

Abbé LE JOUBIOUX.

LE PROCONSUL.

— Octobre 1793. —

—

POÈME (1).

I.

Dans ces temps où du Christ les puissantes paroles
Sur leur base ébranlaient, renversaient les idoles,
Des païens étonnés écoutaient cette voix
Qui descendait sur eux du sommet d'une croix,
Puis, tremblants, ils allaient, au fond des catacombes,
Et prier, et gémir, et pleurer sur des tombes,
Brûlant du saint désir de confesser leur foi,
Et de mourir chrétiens devant le peuple-roi.
— Oh ! c'était un beau jour pour la vaillante Rome,
Le jour où dans l'arène on exposait un homme
A sa risée immense, où ses cris furieux
Réclamaient le supplice, au nom des justes Dieux !...

Le martyr dans le ciel retrempait son courage,
Quand le tigre, sur lui s'élançant avec rage,
Par lambeaux dispersait sa chair... et mille mains
Annonçaient à César l'ivresse des Romains ! —

Ces temps sont revenus, et la France chrétienne
Imite Rome, — alors que Rome était païenne.
Le peuple est toujours peuple : après dix-huit cents ans,
Il trouve encor du charme aux spectacles sanglants ;

(1) Ce poëme, que l'auteur nous autorise à reproduire, fait partie d'un volume intitulé *Les Vendéens*, qui va paraître ces jours-ci, chez Dentu, et dont nous rendrons compte dans notre prochaine livraison.

Qu'on lui donne du pain, et, comme aux bords du Tibre,
Sur les bords de la Loire, il est heureux et libre!

— Le soleil a monté sur un horizon pur;
Le grand fleuve en son lit berce des flots d'azur,
Et, telle qu'à l'aurore un essaim qui bourdonne,
Nantes s'est éveillée à ce rayon d'automne.

Voyez-vous s'avancer ces hommes, ces enfants,
Ces femmes, ces vieillards?... Des refrains triomphants,
Aux coins des carrefours, sur les ponts, dans les rues,
Eclatent, et bientôt ces cohortes accrues
Amassent en un point leurs nombreux bataillons,
Plus épais que les blés qui cachent les sillons.
Dressant son front hideux sur cette multitude,
Regardez l'échafaud!... — A sa fière attitude,
Qui ne reconnaîtrait ce digne citoyen,
Le bourreau, que décore un bonnet phrygien?
Il croise ses bras nus et nerveux, et promène
Des yeux indifférents sur cette houle humaine,
Tandis que tous les yeux admirent ce mortel,
Comme un roi sur son trône, un Dieu sur son autel.
Le peuple aime cet homme, oui! cet homme sinistre:
De ses mâles plaisirs n'est-ce pas le ministre?
Oh! la fête aujourd'hui dépasse son espoir:
— Ce matin l'échafaud, les *noyades* ce soir! —

II.

Lorsqu'un souffle orageux s'élève dans l'espace,
Chaque feuille des bois s'agite au vent qui passe
Et frémit sourdement, et de ces sons divers
Naît cette grande voix qui mugit dans les airs.
Tel est le bruit qui sort de la foule profonde;
Elle est impatiente, elle crie, elle gronde:
— Ah! pourquoi perdre ainsi de précieux instants?
Ah! pourquoi retarder son bonheur si longtemps? —

Voici que du Bouffay — cette tour où dans l'ombre
Veillent tant d'innocents! — roule la porte sombre.
On se presse, on veut voir combien de condamnés
Sous le couteau vengeur vont être prosternés.

Des pauvres patients la marche funéraire
Ouvre péniblement l'Océan populaire.

— Salut à vous, salut, Paysans glorieux,
Qu'ils appellent *Brigands*... et qu'attendent les cieux!
Qu'autour de vous, chacun et blasphême et sourie,
Priez, priez Jésus et la Vierge Marie;
Priez-les pour ceux-là, qu'au fond de vos taillis,
Vous laissâtes, hélas! par la faim assaillis;
Priez, car votre sang, ô fils de la Vendée!
Va s'ajouter au sang dont elle est inondée.
— Noble vieillard, salut! Vos pères généreux
Vécurent en héros, et vous meurez comme eux;
La vie eût fatigué votre tête blanchie,
Et par ce coup votre âme est plus tôt affranchie.
— Je vous salue encor, vous, prêtres du Seigneur,
Que le Seigneur choisit pour ce degré d'honneur.
Ah! videz comme lui tout le fiel du calice,
Et comme lui marchez vers le mont du supplice.
Insultez-les, ô Juifs! fils des anciens maudits,
Ils vont où vous n'irez jamais .. au paradis!

Un silence imposant succède à la tempête:
Tout se tait, hors l'acier abattant chaque tête!
Le Bouffay s'est fermé sur les derniers captifs.

Quel prodige a fixé les regards attentifs?

Ainsi, parmi des loups ravissants, pleins de rage,
De timides agneaux se rendraient au carnage,

Moins craintives pourtant, vers l'horrible trépas
Quatre vierges ainsi s'avancent pas à pas (1) :
Il règne dans leurs traits un accord qui proclame
Qu'elles ont bu la vie au même sein de femme ;
Les plus riches couleurs dont se peint le printemps
Pâliraient à côté de ces traits éclatants.
Mais une autre beauté brille surtout en elles,
La beauté qui réside au front des Immortelles,
L'éclat d'une foi vive au dehors répandu,
Devant qui le méchant s'incline — confondu.

O rêve ! ô vision ! Ne sont-ce point des Anges
Détachés un instant des sublimes phalanges,
Pour soutenir les cœurs au pied de l'échafaud,
Et pour les emporter, frémissants, au Très-Haut ?...

Moins douces sont d'un luth les voix éoliennes,
Que les accents unis de leurs bouches chrétiennes,
D'où monte vers le ciel un cantique pieux,
Comme des encensoirs un flot délicieux.

III.

Chantez, chantez, vierges candides !
Vos yeux, en extase ravis,
Contemplent les portes splendides
Qui s'ouvrent sur les saints parvis.
Vous ne ressentez plus d'alarmes,
Si vers notre vallon de larmes
Ils daignent s'abaisser encor ;
Et la mort vous paraît bien lente,
O vierges ! dont l'âme brûlante
Palpite et veut prendre l'essor !

(1) Gabrielle, Marguerite. Claire et Olympe de la Méteyrie (de la Roche-sur-Yon).

Ces corps charmants, — à notre terre
Abandonnez-les sans regrets;
La main de la vieillesse austère
Fanerait, hélas! leurs attraits.
Tombez comme une fleur superbe
Que la faux moissonne avec l'herbe,
Qui meurt avant de se ternir :
Sa fraîche et suave corolle
Conserve ainsi son auréole
Au fond de notre souvenir.

Chantez! la nature parée
Rit à votre dernier moment.
Chantez! de sa robe azurée
S'est revêtu le firmament.
Celui dont le char roule et tonne
A dit au soleil de l'automne :
— « Tu brilleras comme en été,
» Pour que mes martyres comparent
» Combien de rayons te séparent
» Du Soleil de l'Eternité! » —

Les Esprits, qui dès vos naissances
Vers le bien ont guidé vos cœurs,
Joints aux Séraphins, aux Puissances,
Entonnent des hymnes vainqueurs :
Colombes! déployez vos ailes!
Votre place, aux sphères nouvelles,
Est près du Lis de pureté :
Je vois au-dessus de vos têtes,
Vos Anges Gardiens tenir prêtes
Les palmes d'immortalité!

IV.

Tout va se consommer : l'ineffable harmonie,
Pourtant, n'exprime point l'effroi de l'agonie,

Leur chant redouble encor plus ardent et plus doux :
A l'autel, on dirait de blanches fiancées
Qui tressaillent d'amour, quand leurs mains sont pressées
Par les mains chastes des époux.

Mais le peuple est vaincu : tant de vertu le touche ;
La pitié coule enfin dans son âme farouche,
Et sa compassion plaide pour l'innocent,
Il s'écrie : — « Elles sont trop jeunes et trop belles !
« Epargne-les, bourreau ! Ne porte pas sur elles
» Tes doigts, qui dégouttent de sang ! » —

C'est ton maître, ô bourreau ! c'est ton roi qui l'ordonne !
Que le fatal couteau se repose et pardonne !
Trop de beauté reluit sur ces fronts précieux,
Grâce ! grâce !... — Et voici la plus jeune victime
Qui jette, en souriant, ce mot, ce mot sublime :
— « *Rien n'est assez beau pour les cieux !* » —

Une affreuse pâleur sur ses traits répandue
Glace l'exécuteur, dont l'œuvre est suspendue,
Et son corps chancelant a besoin d'un appui.
Le malheureux, pourtant, achève son office !...
Ah ! c'est que, du Bouffay, dominant le supplice,
L'œil de Carrier veille sur lui !...

V.

Honneur au Proconsul qui s'enivre dans l'ombre
Des vapeurs de sa cruauté,
Et qui des condamnés vient supputer le nombre,
Pour que nul ne vive exempté !
Oui ! que sa dignité soit à jamais maudite !
Maudit soit son illustre rang,
Par qui, sur le forum, sa présence interdite
Enchaîne ses pas loin du sang !

Ah! s'il pouvait s'asseoir sur ce trône de crimes,
Voir jouer le glaive des lois!
Ou plutôt, s'il pouvait « *égorger ses victimes*
» *Lui-même et toutes à la fois* (1)!... »
Qu'il le comprenait bien, le noble Robespierre,
Disant : — « *Sois mon imitateur*,
» Attila, *va passer sur la Vendée entière*,
» *Ainsi qu'un fléau destructeur!* (2)... » —
— Et tu passas, Carrier! et tu remplis ta tâche!
Tu croyais, sans doute, au néant?
Et tu pensais dormir au cercueil, âme lâche?...
Non, non, ton cercueil est béant :
Chaque siècle t'évoque, et ton front se redresse,
Et chaque siècle sur ton front
Imprime le fer chaud, — de sa main vengeresse,
Pour éterniser ton affront.
Quand notre œuvre finit, l'œuvre d'en-haut commence,
Et la France et les nations
Veulent, pour couronner ta barbarie immense,
D'immenses expiations.
Il ne leur suffit pas qu'une justice lente,
En abaissant sur toi le fer
Aiguisé par toi-même, ait fait rouler, sanglante,
Ta tête au gouffre de l'enfer.
Et ta fin même ajoute à ton ignominie :
Grâce au sang de mille héros,
Ce glaive, parfumé de vertu, de génie,
Tu le souillas, roi des bourreaux!...
Mais quand Dieu pèsera les crimes de la terre,
Quand le jour suprême aura lui,
Que les morts, réveillés au fond de leur mystère,
Iront se ranger devant lui,
De ta vie, ô Carrier! il te faudra répondre...
— Quand le Juge t'appellera,
Toute l'humanité, pour te mieux voir confondre,
L'humanité se lèvera!

(1) Paroles de Carrier.
(2) Paroles de Robespierre.

De ceux que tu brisas la cohorte innombrable
Rompra la pierre des tombeaux,
Et d'autres surgiront du fleuve lamentable
Qui fut le linceul de leurs os;
Et lorsqu'ils auront dit l'horreur de leur supplice,
La foudre, ébranlant le saint lieu,
Satisfera sur toi l'immuable Justice...
Et tu sauras s'il est un Dieu! —

Emile GRIMAUD.

AR ZOUBEN AR LEZ

(LA SOUPE AU LAIT)

Chant de noces de Cornouaille.

I.

Un barde aux cheveux longs, — sous le porche ogival, —
Entonna l'*air de nuit*. — C'est le chant nuptial. —

Longtemps il s'excusa, — car la nuit est à Dieu ; —
Il baissait, — sans vouloir, — son regard doux et bleu....

— Tout au loin, — sur l'Armor, — le brouillard éternel
Se levait, — laissant voir les cyclades du ciel.

Dans le soir tout doré, sous les pâles azurs,
Montait l'enivrement et l'odeur des foins mûrs.

Qu'un chant monte avec vous, vapeurs des horizons,
S'il jette l'âme au ciel et la joie aux Bretons !

Si son écho bondit des hauteurs sur la mer !
— Et ce chant de la nuit monta — bizarre et clair....

II.

— On sonne un mariage !.... Assez sonner, sonneur !
Lorsque vient la nuit pâle, alors place au chanteur !

La cloche, dans sa flèche, a chanté tout le jour ;
L'âme attend la nuit tiède ; — à nous le chant d'amour !

De tristesse pourquoi s'est timbré l'air si doux,
L'air chéri des Bretons, chanté sur les époux ?

Air plaintif et sauvage... Oh ! ma chanson voudrait
Chercher l'accord joyeux qui te consolerait.

Car les vierges d'Armor, sous leurs regards voilés,
Vont transpercer d'éclairs des chants inconsolés.

— Et j'avais à leur dire : Allongez vos regards!....
Sous le cristal de l'air, les jours d'or sont vos parts,

— Qu'à vos yeux de quinze ans des horizons de miel
Tremblants, presque entre'ouverts, laissent venir le ciel!...

— Que le vague habitant de ce ciel étoilé, —
Fantôme de vos nuits, — soit presque un ange ailé!

— Qu'un jour, — sans trop attendre, — il tombe du soleil
A la vierge d'Armor un mari sans pareil!

Alors, — la douce enfant, — elle pourra changer
La fleur des courtils verts pour la fleur d'oranger.

Et jamais ses cheveux, — sous cette pâle fleur, —
Ne maudiront la main où venait battre un cœur.

Or — les temps sont venus — ô radieuse enfant,
Va boire le lait blanc dans la coupe d'argent.

Allons!... prends cette coupe aux bords brillants et lourds
Dans ta petite main... et bois à tes amours!

Bois ensuite à ton père, au cœur doux et sacré,
Qui te voit si joyeuse... et pourtant a pleuré!

— A tes frères aussi, — jeune fille, — il faut bien
Que le chant de leurs cœurs gazouille dans le tien.

— Puis... bois à l'amitié, cette sœur des amours,
Qui leur cède la place... et leur survit toujours!

— Bois à la sainte Vierge, et le ciel chantera,
Quand ce toast aux échos des neuf cieux montera!

— Lève enfin vers Dieu même, ineffable milieu,
Ce lait — mystère et neige; — enfant, buvez à Dieu!

— Et, maintenant, minuit sonne dans le ciel noir...
Penchez-vous sur son front, beaux archanges du soir!

III.

Le chanteur s'arrêtait... et la voix des Bretons
Emportait ses accords sur les longs horizons...

Leur *trall la la* d'acier dans l'air froid ruisselait,
Timbrant de fer le vent, qui nous les renvoyait.

Les sonneurs de la lande enflaient leurs binious
Et sonnaient, sous la lune, — à faire peur aux loups.

— Quoi ! les sonneurs encor ? le *biniou* ? — dira-t-on.
— Arrière ! le *biniou*, c'est le clairon breton.

Le clairon des aïeux, qui du ciel répondront,
Et nous voyant si fiers — sur ma foi ! — souriront.

— O musette, à Saint-Cast, ton pauvre chant si clair
Réveilla pour échos un *pibroc d'highlander*.

Les Bretons, les Saxons, au même souvenir,
S'embrassèrent — dit-on — et pleuraient de mourir.

Respect à ces grands morts ! — Le chanteur éternel
Est, seul, l'être ennuyeux qu'il faut chasser du ciel.

Et puis — tout a changé... C'est le tour des violons.
Notre siècle les aime... ils attendent ! — Dansons !

LOUIS DE SAISY.

VARIÉTÉS HISTORIQUES.

LE

DINER DU SIRE DE QUÉLEN

MORCEAU D'ARCHÉOLOGIE CULINAIRE.

Quélen, nom glorieux, bien illustré au moyen-âge par les vertus guerrières, plus illustré de nos jours encore par les vertus religieuses et l'héroïsme de la charité. Le berceau de cette vaillante race, au fin fond de la Basse-Bretagne, au centre des montagnes de la Haute-Cornouaille, c'est le petit bourg de Locarn, dont l'église rustique, couverte d'un bouquet d'arbres, s'élève au penchant d'un vallon étroit et verdoyant. Locarn, aujourd'hui commune du département des Côtes-du-Nord (arrondissement de Guingamp, canton de Mael-Carhaix), formait autrefois une trève ou succursale de la paroisse de Duaut : le bourg se nommait proprement Locarn (1) et le territoire de la trève Quélen. La seigneurie de Quélen embrassait dans l'origine tout ce territoire, aujourd'hui compris sous la commune de Locarn, avec quelques extensions dans les paroisses voisines de Plusquellec et de Carnot ou Carnoet.

Cette seigneurie, qui relevait de la juridiction ducale de Carhaix, était fort ancienne, ainsi que la famille qui en a pris son nom ; et dom Le Gallois, auteur d'une généalogie de cette maison, dont le manuscrit appartient aujourd'hui à M. Pol de Courcy, trouve des Quélen dès la première moitié du XIIe siècle.

Parmi les prérogatives de la terre de Quélen, l'une des plus curieuses était le droit, afférant à son propriétaire, de se faire servir à dîner

(1) Ou *Loc-Harn*, lieu ou ermitage de saint Harn ou saint Hernin, qui est, en effet, le patron de l'église.

une fois l'an, à lui et à vingt-quatre chevaliers de sa suite, par le voyer de Carhaix. Ce dîner devait être servi à Carhaix, au jour du mois de janvier que désignait le sire de Quélen.

Mais avant d'aller plus loin, on me demandera peut-être ce que c'était que le voyer de Carhaix. Dans notre Bretagne, un voyer (en latin *vicarius, viarius,* et même parfois *villicus*) était un magistrat féodal, chargé de hautes fonctions de police : par exemple, de maintenir le bon ordre dans les villes, de faire saisir les malfaiteurs et perturbateurs, d'assurer la paix et la décence des audiences de la cour seigneuriale, de veiller à l'exécution de ses sentences, etc. Je reviendrai d'ailleurs, un jour, plus amplement sur cet office de voyer, et je signalerai à ce sujet plus d'un usage curieux et original. J'ajoute simplement ici, qu'au lieu d'être révocable et rémunérée d'un traitement annuel, comme le sont de nos jours les fonctions de même genre, cette charge avait pour salaire la jouissance d'un fief, qui se transmettait héréditairement avec les obligations de la charge.

J'ignore pour quelle cause particulière le voyer de Carhaix devait au sire de Quélen le dîner dont il s'agit ; mais si l'origine de cette obligation reste cachée, le détail en est connu. Il est donné avec soin par un titre de 1679 (1), qui retrace, comme on le verra, des mœurs et des coutumes bien plus vieilles, que l'on ne peut guère remonter moins haut que le XIIIe siècle. J'userai en grande partie des expressions mêmes de ce titre pour décrire ce banquet féodal, que notre texte appelle « *le devoir de manger,* dû par le voyer de Carhaix au sire » de Quélen et à ses vingt-quatre chevaliers. »

Le sire de Quélen, en homme soigneux et méthodique au possible, s'occupe d'abord du local. Le dîner, dit-il, sera servi « dans une belle » salle, convenable pour recevoir tel nombre de chevaliers, où il y » aura belle cheminée et de beau feu de charbon, sans fumée qui » fasse nuisance au seigneur de Quélen ni à ses chevaliers, et doit » être ladite salle suffisamment jonchée de paille fraiche. »

(1) C'est l'aveu ou description de la seigneurie de Quélen, fournie au Roi, en 1679, par messire Hyacinthe-Anne Le Sénéchal de Carcado, alors seigneur de Quélen : aux Archives de la Chambre des Comptes de Nantes ; Déclarations Carhaix, vol. VI, n° 36.

Qui fera les honneurs de cette belle salle si bien jonchée de paille et nette de fumée? Le voyer lui-même. Il doit en effet se tenir « à l'entrée, » ayant en ses mains une torche de cire allumée, et suffisante pour rece- » voir lesdits chevaliers et les conduire dans la salle. » Là son office n'est point terminé; il lui faut encore donner à laver à ses hôtes et leur présenter pour s'essuyer de blanches serviettes (« blancs *touaillons* » dit le texte), toujours tenant en main sa torche flambante.

Le sire de Quélen, ayant lavé, promène autour de lui et par toute la salle un regard inquisiteur, dont la première expression finit par faire place aux marques d'une satisfaction non équivoque. Le seigneur est content; car il voit, au milieu de la vaste salle, « de belles tables » hautes » couvertes de blanches nappes et de « blancs *touaillons*, » comme appartient à chevaliers. » Il voit déjà, sur ces tables, une garniture suffisante de vases contenant, ceux-ci du sel, et ceux-là des « oignons blancs » — les épices du temps; — il voit, devant la place de chaque convive, briller un « hanap d'argent, » et, de deux en deux places, une « double chandelle de cire » brûler dans un flambeau à deux branches. Assiettes, écuelles, bassins, en un mot toute la vaisselle, sauf les hanaps, est de frêne et toute neuve, sortant des mains du tourneur. Enfin le pain « de froment » lui semble bon et » suffisant pour chevaliers. »

Il veut aussi goûter le vin: mais à peine en a-t-il bu une gorgée: — Médiocre! s'écrie-t-il, en faisant la moue. — Messire, répond le voyer, c'est le meilleur de Carhaix, et ainsi vous le dois-je fournir. — Vous avez raison, reprend le seigneur, car vous me devez, par votre charte, « du meilleur vin qui sera en bouteille ou en taverne à » Carhaix; » et pourtant moi je n'ai pas tort, car ce meilleur ne vaut guère. Enfin, cette faible qualité nous fera prendre en patience la faible ration à laquelle nous sommes réduits céans. — Un pot, Messire, dit le voyer, un pot pour deux chevaliers, c'est ce que je dois par mon aveu. — Très-bien, fait l'autre; de ce vin-ci c'est assez.

Alors le sire de Quélen et ses vingt-quatre chevaliers s'asseyent, prêts à fonctionner. De potage nulle mention. Mais, d'ailleurs, dîner copieux et à trois services ou, pour mieux dire, à trois plats, notre texte porte *à trois mets:* bouilli, ragoût et rôti. Les convives

sont servis deux par deux. Devant chaque couple les valets placent une large écuelle de frêne, remplie, au premier service, d'un fort morceau « de chair de porc salée, avec un chapon ou une geline » (une poularde) et des choux, des naveaux et de la moutarde. » Voilà le bouilli, dont la poule au pot forme, comme on voit, la meilleure pièce. Puis vient le ragoût, où reparait le porc ; mais cette fois c'est « de la chair fraiche de porc à la sauce verte, avec du poivre » suffisant et raisonnable. » Le rôti, dont la gent gallinacée fait tous les frais, consiste en « un chapon ou une geline suffisamment lardée et » rôtie, par chaque écuellée. » Le dessert est de fromage à la crême.

Le sire de Quélen, d'ailleurs, tient à prendre ses aises, à pouvoir manger tout tranquillement, sans se hâter, et surtout sans craindre de voir le voyer lui jouer ce mauvais tour, qui se pratique parfois de nos jours à certaines tables d'hôte, sur lesquelles on vous étale un somptueux service, et dont on enlève les meilleurs plats avant que les convives aient pu y toucher que des yeux. Le bon seigneur a donc pris ses précautions, et soigneusement stipulé que le voyer ne doit « ni changer » les mets, ni les ôter de sur la table sans son comman- » dement exprès, — ni même ôter les tables. »

Pourtant, — s'il faut en croire le roi Dagobert, — il n'est si bons amis qui ne se séparent, si bons repas qui ne s'achèvent, si belles tables qui ne se quittent. A cet instant final, le voyer doit se retrouver à son poste, son flambeau de cire au poing ; il donne encore à laver au sire de Quélen et le reconduit ensuite, lui et ses vingt-quatre chevaliers, jusqu'à la rue, avec sa torche ardente.

Tel était le diner d'étrennes, dû chaque année au sire de Quélen par le voyer de Carhaix. Les gens habiles à tirer des petites choses de grandes conséquences, et à extraire au besoin d'un vieux clou rouillé toute une philosophie de l'histoire, ne manqueront pas de mettre à profit le menu de ce festin féodal, pour en faire jaillir les plus vives lumières sur l'état social du moyen-âge, pour en tirer une fois de plus l'éclatante condamnation de cette vieille chevalerie bretonne et française, qui de son sang a fait un fleuve infranchissable autour des frontières de la patrie, et dont les représentants, pour s'entrefêter, ne trouvaient rien de mieux que de manger du porc au choux dans des

écuelles de bois, les pieds sur la paille. — Quels barbares! crieront les apôtres du progrès. — Et j'avoue qu'ici ils ont beau jeu. Qui ne préférerait nos parquets et nos tapis à la jonchée de paille? notre porcelaine de Sèvres et notre vaisselle plate à la vaisselle neuve de frêne? Et notre cuisine.... Ah! c'est là surtout qu'éclate le progrès et la supériorité de nôtre siècle. Pauvres chevaliers! tout au plus peut-on donner à leur festin la louange banale que décernent les prospectus de collége au menu des lycéens : *Nourriture saine et abondante,* quoique peu variée. Tandis qu'aujourd'hui, quelle masse de découvertes culinaires et d'inventions succulentes! Que de sauces! que de ragoûts! que de crêmes! que de *suprêmes!* que de *solilêmes!* Que de progrès, en un mot, et que de cuisiniers!

Il est vrai que la multiplication des médecins suit aussi fidèlement celle des cuisiniers que l'ombre suit le corps. Il est vrai encore que, si les mœurs simples font les races fortes, les chevaliers du XIIIe siècle, qui se régalaient de manger à leurs festins, des quartiers de porc dans des écuelles de bois, les pieds sur la paille, devaient être, de corps et d'esprit, d'autres hommes que nous.

A. DE LA BORDERIE.

HISTOIRE

DE SAINT YVES

PATRON DES GENS DE JUSTICE,

PAR M. S. ROPARTZ, AVOCAT [1].

(Compte-rendu).

« Sur les dernières pentes qui abritent, au Midi, la verdoyante » vallée de Trécor, où saint Tugdual vint planter son bâton apostoli- » que, et où s'élèvent aujourd'hui la glorieuse cathédrale et la cité » épiscopale de Tréguier, l'œil découvre une petite église toute dé- » vote au milieu des chênes ; à l'entour il y a quelques maisons aussi » antiques que la chapelle et quelques fermes couvertes de chaume ; » c'est le bourg paroissial du Minihy... A quelques cents pas de l'église » du Minihy, en tirant vers l'Ouest, a été élevée, dans les trente ans » passés, une maison fort ordinaire et dont le style par trop vulgaire » n'attirerait l'attention d'aucun étranger, si, au-dessus de la porte, » une table de marbre, sur laquelle est gravée une inscription en » lettres d'or, n'annonçait aux pélerins que cette modeste maisonnette » a été reconstruite par les soins de Mgr Hyacinthe de Quélen, arche- » vêque de Paris, sur l'emplacement même du manoir de Kermartin. » (*Hist. de saint Yves*, pp. 1 et 2.) Ce manoir était, au XIIIe siècle, le chef-lieu d'un fief médiocre, possédé par Hélory, père de saint Yves, et c'est justement là qu'est né le saint, en 1253.

Saint Yves était donc un petit gentilhomme de Basse-Bretagne, que le désir d'apprendre poussa, comme beaucoup d'autres de son rang et de son temps, sur les bancs de l'Université de Paris, où il se distingua promptement par son zèle et sa science. Revenu en Bretagne et touché de la grâce de Dieu, il se fit prêtre ; il remplit

(1) Un vol. in-8° de plus de 400 pages, chez Prudhomme, éditeur, Saint-Brieuc, 1856.

pendant longtemps l'office de juge ecclésiastique, d'abord à Rennes, comme official de l'archidiacre, puis à Tréguier, comme official de l'évêque. Enfin s'étant démis de cette charge, il passa les dix ou douze dernières années de sa vie confiné dans les modestes fonctions de recteur d'une paroisse rurale, de Tredrez d'abord, puis de Louannec, au bord du hâvre de Perros-Guirec, à deux lieues de Tréguier. Il mourut en 1303.

Dans sa vie, d'ailleurs, rien qui frappe la vue au premier abord; rien qui attire, par un éclat extérieur, les regards des hommes charnels. Point de ces grandes fondations de monastères ou d'ordres religieux qui font époque dans l'histoire d'un pays chrétien; point de ces prédications inspirées qui entraînent les masses; point de ces œuvres théologiques qui, dans le champ de la science sacrée, éclairent et brillent, comme des phares dont la lumière vient du Ciel. Rien de tout cela; mais simplement, dans une vie discrète et cachée au monde, la pratique constante, ardente et sublime de toutes les vertus chrétiennes : la justice la plus exacte, la piété la plus fervente, la mortification la plus austère, et en tout temps, en tout lieu, envers toute personne, la plus pure et la plus vive charité. Tout cela dans l'ombre et le silence, en un coin reculé de la Basse-Bretagne, entre quelques mendiants et quelques pieux gentilshommes, pour tous témoins.

Au peu de bruit que sa vie mène, on ne devine guère les éclats que va rendre sa tombe. Mais Dieu veut manifester, sur ce cercueil, la grandeur incomparable de toutes ces vertus chrétiennes, que le siècle orgueilleux méprise, raille, ou nie. Il en fait le théâtre visible de sa puissance, et pendant plus de trente années, de la mort de saint Yves à sa canonisation (1303-1347), les miracles les plus illustres, les plus étonnants et les plus incontestables se succèdent avec une abondance inouïe jusqu'alors, et avec une évidence qui ne permet pas le doute. Quatorze morts, entre autres, recouvrent la vie par l'intercession de saint Yves; et les témoignages, où se fonde la vérité de ces prodiges, sont encore aujourd'hui d'une telle lumière, qu'un auteur peu suspect et même, on peut le dire, peu crédule en cette matière, quoique moine, dom Lobineau, les déclare « à l'épreuve des reproches » des libertins » et ajoute que « les esprits forts » eux-mêmes « y » trouveront une certitude capable d'étonner leur incrédulité. »

Enfin le Souverain Pontife le place sur nos autels, et depuis lors sa renommée et son culte se sont étendus plus loin, plus haut et plus bas que pas une de ces renommées mondaines, prétendues universelles, devant qui, depuis des siècles, la faconde des rhéteurs et l'engouement des lettrés balancent périodiquement l'encensoir. Dès le XIVe siècle, les chevaliers prennent son nom pour cri de guerre dans les batailles, les nautonniers son image pour abri dans la tempête; la nation bretonne le prend lui-même pour son patron national. Puis, comme on l'avait vu souvent, durant sa carrière de juge, descendre de son tribunal pour prêter à la faiblesse le secours de son génie et de sa parole contre la force ou la ruse, voilà que, dans tout le monde catholique, les avocats et les gens de justice en font aussi leur patron; et tandis que le XVIIe siècle voit rendre, en Belgique, les honneurs les plus splendides aux reliques du saint official, des confréries se forment partout sous son vocable, pour procurer gratuitement aux pauvres le bienfait de l'assistance judiciaire. En Bretagne, aujourd'hui même, il n'est presque pas de village où saint Yves n'ait une statue ou une chapelle; il n'est pas une femme du peuple, victime de quelque injustice, qui n'invoque pour sa défense ce grand ami de la justice et de la pauvreté. Aussi quel empressement, quelle ferveur, et quelle foule de pélerins, chaque année, à ses principaux sanctuaires! Et que cette popularité d'un pauvre curé de campagne, mort depuis cinq siècles, écrase de haut toutes ces bruyantes renommées soi-disant populaires, que les journalistes vantent et que le peuple ignore!

M. Sigismond Ropartz ne pouvait assurément choisir un sujet plus sympathique aux Bretons. Il l'a traité de manière à satisfaire toutes les exigences. Savant sans sécheresse, élégant sans phrases, il a suivi, dans son œuvre, une division toute naturelle, et partagé son volume en deux livres. — Le premier, subdivisé en dix chapitres, renferme la vie de saint Yves. L'auteur y raconte successivement la naissance et la première éducation de son héros, sa studieuse jeunesse aux écoles de Paris et d'Orléans, sa vocation ecclésiastique, ses luttes pour les priviléges et les libertés de l'Eglise, son zèle pour la prédication et le ministère pastoral, sa charité héroïque, ses mortifications, sa piété; il nous le montre tour à tour official de Rennes et de Tré-

guier, avocat des pauvres, recteur, puis, la plume en main, écrivant un livre de piété, les *Fleurs des Saints*, aujourd'hui perdu, — perte irréparable ! — puis restaurant la cathédrale de Tréguier, fondant près de Kermartin la chapelle du Minihy, — enfin, au bout de tant de vertus et de tant de fatigues, rendant à Dieu cette grande âme qui avait tant travaillé aux œuvres de Dieu.

Le second livre, divisé en huit chapitres, c'est proprement l'histoire de la gloire de saint Yves : l'histoire de ses principaux miracles, de sa canonisation, de son culte en Bretagne et hors de Bretagne. Et pour conclusion, M. Ropartz a eu l'heureuse idée de reproduire l'éloquent panégyrique de saint Yves, prononcé, devant une réunion de gens de justice, par le célèbre Père de la Rue, de la Compagnie de Jésus.

Un court appendice complète le volume ; on y trouve un abrégé de la vie du Saint, en latin, extrait mot pour mot des témoignages du procès de canonisation ; les litanies du Saint ; et une curieuse notice sur le pélerinage de Notre-Dame de Bulat et sur la paroisse de Pestivien, dont les seigneurs furent mêlés à plusieurs événements de la vie du bienheureux oficial. — La préface du livre, au lieu de présenter, comme c'est l'usage, une collection plus ou moins variée de banalités, renferme l'examen critique des principaux documents et des principaux ouvrages relatifs à l'histoire de saint Yves : c'est un fort bon morceau de bibliographie.

M. Ropartz a, d'ailleurs, trouvé le secret d'approprier heureusement à la nature de son sujet la qualité de son style : sobre, digne, contenu, comme cette sainte vie qu'il retrace ; pittoresque, comme les mœurs de la société naïve où cette vie s'encadre. Souvent, par un vif retour sur le présent, il signale, dans notre vieille Bretagne, la persistance des vieilles mœurs, des vieux usages, et surtout des vieilles, des immortelles pratiques de la charité chrétienne : comme en ce lieu, par exemple, où, — après avoir nommé plusieurs orphelins recueillis, nourris et instruits par saint Yves, et depuis devenus à leur tour prêtres et recteurs, — il nous fait pénétrer, à travers la cour pleine de mendiants, jusque dans la cuisine d'un presbytère breton de nos jours, pour nous y montrer, « assis au foyer, un jeune enfant qui étudie » gravement et pieusement le *Rudiment* de Lhomond, » pauvre

« pâtre que le recteur a adopté et auquel il fait charitablement une » classe un peu irrégulière, » qui plus tard « ira s'asseoir sur les bancs » du petit séminaire diocésain, sera ensuite admis au grand sémi- » naire, et, prêtre et recteur à son tour, rendra à quelque enfant de sa » paroisse le bienfait gratuit, qu'il avait lui-même reçu. » (*Hist. de S. Yves*, p. 138). C'est ainsi en effet que bien souvent encore, dans nos campagnes, se reproduit et se perpétue le sacerdoce. Sainte et pieuse génération, où la paternité ne tient son droit que de la charité même.

Pour rendre la physionomie des personnes et des faits, M. Ropartz sait presque toujours trouver un trait énergique, une couleur simple et forte, qu'envierait un peintre. Voyez, entre autres, « l'effrayante » histoire, » comme il l'appelle, — si effrayante et si curieuse en effet, — du possédé de Penvenan, aux pages 243-245 du volume. J'aurais voulu la citer ici. Mais à peine me reste-t-il assez de place pour signaler spécialement à l'attention du lecteur le chapitre VII du second livre, sur l'église de Saint-Yves des Bretons, à Rome (1).

C'était originairement le sanctuaire particulier de la nation bretonne dans la ville éternelle. D'abord simple chapelle d'un hospice fondé pour les pélerins bretons, élevée à la dignité de paroisse en 1456 ou 1458, siége d'une nombreuse et florissante confrérie de Saint-Yves en 1513, rebâtie en 1568 aux frais de la province de Bretagne, cette église, dont le revenu ne s'élevait pas à moins de 7,000 écus romains (soit 40,000 francs de nos jours), était desservie, au XVIe siècle, par un collége composé de huit chapelains et d'un recteur, qui tous devaient être Bretons, aux termes de la fondation. Pourtant, en 1583, le pape Grégoire XIII unit Saint-Yves des Bretons à Saint-Louis des Français, en ayant soin, à la vérité, de prendre quelques mesures pour conserver les droits des Bretons. Ces droits n'en furent pas moins méconnus. Dès 1620, les Etats de Bretagne réclamèrent contre cet abus. Ils réclamaient encore au XVIIIe siècle. Le tout vainement.

Enfin, « en 1826, dit M. Ropartz, Léon XII supprima définitive- » ment le titre paroissial, et l'administration de Saint-Louis des Fran-

(1) Voyez aussi, sur Saint-Yves des Bretons, un curieux article, publié par M. Paul Delabigne-Villeneuve dans les *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, t. Ier, pp. 122-124.

» çais absorbe désormais tous les revenus de Saint-Yves des Bretons,
» sans se soucier même de la décence, que dis-je, de la conservation
» de cette succursale oubliée. Cette pauvre église, si vénérable à tant
» de titres, fait mal à voir. Un chapelain, de je ne sais quelle nation,
» y dit une messe solitaire chaque matin, et le soir une congrégation
» inconnue y tient parfois ses assemblées. Les mosaïques, les lambris,
» les quatre autels dédiés à saint Yves, à l'Annonciation, à la Sainte
» Famille et à sainte Anne, gardent encore des traces de leur richesse
» déchue, mais tout l'édifice a l'aspect d'une ruine ; on ne veut même
» pas, chose incroyable, le tenir à couvert et à l'abri de l'intempérie
» des saisons ! » Pourtant, « le sol que vous foulez, c'est la cendre des
» anciens pèlerins bretons, qui sont venus mourir à côté des saints apô-
» tres. Lisez ces épitaphes... Chaque diocèse de notre Armorique a voulu
» avoir là son député, comme pour témoigner du culte universel de
» toute la Bretagne pour le saint qui fut son honneur et sa gloire....

» La Bretagne, — continue M. Ropartz, — n'est même plus une
» province ; elle n'a même plus ses Etats pour protester contre
» l'indigne oubli où l'on laisse ce sanctuaire qu'elle s'était plu à
» embellir, et que nos pères croyaient avoir assez richement doté
» pour qu'il survécût à notre nationalité et qu'il en rappelât éternel-
» lement l'énergie vivace. Mais la voix de nos évêques réunis en
» Concile est assez haute, pour être à la fois écoutée du trône et du
» Saint-Siége : c'est à eux que nous dénonçons le triste abandon de
» cette dévote église, et nous attendons, du prochain Concile provin-
» cial, une résolution digne à la fois de la religion et du patriotisme
» de nos premiers pasteurs. » (*Hist. de S. Yves*, pp. 334-337.)

Nous nous associons de tout cœur à ces réclamations, malheureusement trop fondées, et à ces plaintes éloquentes, à ce vœu si légitime, si noblement formulé. Toutefois, en terminant, on nous permettra d'y en joindre un autre ; c'est que l'*Histoire de saint Yves*, dont nous venons de rendre compte, — digne hommage d'une main pieuse et savante au saint patron de la Bretagne et des gens de justice, — prenne place dans toutes les bibliothèques des Bretons qui aiment la Bretagne, et des gens de justice qui aiment la Justice.

A. DE LA BORDERIE.

CONCERT HISTORIQUE

DE

L'ÉCOLE CHORALE.

L'École Chorale fut fondée à Nantes, il y a quinze ans, par le chapitre de la Cathédrale, d'abord dans le but unique de former des chanteurs destinés à remplacer les élèves des anciennes psallettes. Dès les premières années de sa fondation, les ressources, créées par un certain nombre de souscripteurs, presque tous membres de la société de Sainte-Cécile, permirent de donner de plus grands développements à cette école. Elle put alors alimenter de chantres les paroisses qui en avaient besoin, et les élèves se firent entendre plusieurs fois, avec beaucoup de succès, dans des concerts donnés à la Mairie, sous la direction de M. Simon, alors maître de chapelle. En 1848, les souscriptions cessèrent, et en même temps les appointements du directeur. Malgré cela, le nouveau maître de chapelle, M. Martineau, voulut que les portes de l'école restassent ouvertes, comme par le passé, à tous les jeunes gens qui se présentaient pour apprendre la musique et le chant. Ainsi cette école, qui s'occupe exclusivement de musique classique et religieuse, exerce véritablement sur les masses une heureuse influence morale, en répandant le goût de la bonne musique, de la musique sérieuse, capable d'élever l'âme et de lui inspirer de nobles sentiments. Bien des fois déjà les élèves ont fait leurs preuves devant un public nombreux, et tous les dimanches et les jours de fêtes, on peut les entendre et les juger aux offices de la cathédrale. On se rappelle aussi le concert spirituel donné par eux d'une manière si brillante, il y a deux ans, au cercle des Beaux-Arts.

Le 17 décembre 1856, plus de quinze cents personnes se pressaient

dans la vaste salle de l'établissement des Frères, rue de Bel-Air pour entendre de nouveau les élèves de l'Ecole, dans un concert historique des plus attrayants. Ceux-ci venaient faire apprécier quelques œuvres des grands maîtres des différents siècles, objets de leurs études. Leur succès a été complet, et pour le choix des morceaux et pour l'exécution. En voici l'énoncé par ordre de date :

IXe siècle. *Complainte sur la mort de Charlemagne,* de 814-815. Unisson et refrain en chœur. On ne possède que le chant des deux premières strophes, et la mélodie en est différente. Elle respire un sentiment de tristesse et de monotonie bien approprié à une complainte.

XIIIe siècle. *Prose célèbre*, dont les paroles premières étaient mêlées de latin et de langue vulgaire. La mélodie en est fort simple et fort gracieuse.

XVe siècle. *Prière des Frères Moraves.* Rien de plus suave que ce chant, pour voix seule, dont l'auteur est inconnu.

XVe siècle. *Lodi spirituali.* Chœur à quatre voix sans accompagnement. C'est bien là que se trouve le sentiment religieux, tel qu'on est loin de le rencontrer dans nos cantiques spirituels.

XVe siècle. *La chanson de la Mariée,* exécutée, dit-on, aux noces de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Cette mélodie, si gracieuse quand elle est bien chantée, avec son accompagnement de hautbois, et l'harmonie vocale où brillent les voix de soprani, a produit le plus grand effet.

XVIe siècle. *La Romanesca,* duo pour piano et violon ; danse exécutée par Catherine de Médicis, lors de son mariage avec Henri II.

XVIIe siècle. *Je suis un bon Soldat,* chanson à danser, rendue avec entrain et qui a eu les honneurs du bis.

XVIIIe siècle. *Grand chœur de l'oratorio de Judas Machabée,* d'Haendel.

XVIIIe siècle. *Motet espagnol,* avec orchestre, de Prieto. Musique encore inconnue en France, qui a été extrêmement goûtée.

XVIIIe siècle. *Symphonie* pour enfants d'Haydn, rendue avec une grande perfection d'ensemble et de détails, et dans laquelle font une partie essentielle le rossignol, la caille, le coucou, la crécelle, le triangle, la petite caisse et la trompette.

XIXe siècle. *Adagio* pour violon, piano et orgue, de M. Poulain, violoniste distingué de Nantes.

XIXe siècle. *Le Martyre de Saint-Étienne*, extrait de l'*oratorio de Paulus*, de Mendelshon; œuvre magistrale de la plus grande beauté, et dont les chœurs fugués ont montré que l'Ecole Chorale ne craignait pas d'aborder les plus hautes difficultés de l'art musical.

XIXe siècle. *La Jeune religieuse*, de F. Schubert, arrangée par M. Gounod pour violon, violoncelle, piano et orgue.

Nous sommes heureux de le dire : solos d'instruments, airs, récits et chœurs, tout a été rendu avec un goût exquis et un ensemble parfait de justesse et de nuances. La masse vocale se composait de cinquante soprani et de trente ténors et basses. Tous, grands et petits, ont fait leur devoir avec honneur; tous marchaient, nous voulons dire, chantaient comme un seul homme. Ils ont prouvé une fois de plus que, bien dirigés dans leurs études, les jeunes gens de nos contrées de l'Ouest, si ingrates en productions vocales, pourraient obtenir d'excellents résultats, pour peu qu'ils eussent quelque encouragement.

Si la chose nous était permise, nous formerions ici le vœu de voir le Conseil de la cité et celui du département venir généreusement en aide à notre Ecole Chorale, — qui fonctionne si bien depuis longtemps et qui peut rendre tant de services à l'art musical, — en mettant cet établissement à même d'ouvrir, pour les jeunes gens qui appartiennent à la partie catholique de la population nantaise, des classes de contrebasse et d'orgue d'accompagnement.

En attendant, nous recommandons cette institution, dont notre pays a d'autant plus lieu d'être fier qu'elle vit uniquement d'efforts et de sacrifices individuels, aux sympathies de nos lecteurs, de nos amis, disons plus, aux sympathies de tous les amis de l'art et de la bonne musique religieuse.

X.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE.

I. On demande une définition. — *Qu'y met-on?* — La Société protectrice des animaux et sa devise. — Un testament zoophile. — II. Livres nouveaux. — Les martyrs de M. Rio et ceux de M. Planche. — III. Réception de M. Ponsard à l'Académie. — L'oie du Capitole et le colosse de Rhodes. — IV. Nécrologie. — V. Chronique archéologique. — VI. Chronique religieuse.

I.

Chronique est un mot dont je demanderai une nouvelle définition à l'Académie Française, le lendemain de la réception de M. Biot, si fort, comme on sait, en sciences *exactes*. Jusqu'ici les dictionnaires, où j'ai voulu m'éclairer sur la manière d'accomplir la tâche qui m'incombe dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, m'ont répondu à peu près ceci : « CHRONIQUE, s. f.; récit des événements historiques, » divisé par dates et par années. » Les plus savants ajoutent : « Vient » du grec *Chronos;* » d'autres : « Voyez ANNALES, » et au mot *Annales* : « Voyez CHRONIQUE; » tous enfin : « Il s'emploie comme » adjectif, dans le cas, par exemple, de maladie *chronique*. » Dieu nous en garde! Me voilà bien renseigné.

Tant que M. Biot n'aura pas introduit dans le Dictionnaire un peu plus d'exactitude, je persisterai à regarder ce titre de *Chronique*, au bas d'un journal ou d'une revue, comme le mot le plus élastique, le plus étroit et le plus large, le plus haut et le plus bas, le plus profond et le plus creux, le plus sec et le plus gai que l'on puisse imaginer. — Voyez, par exemple, pour la sécheresse la *Chronique* d'Albéric des Trois-Fontaines, moine du XIIIe siècle (ainsi nommé parce qu'il se noya dans un puits); et si vous voulez une chronique gaie, plaisante, agréable, lisez, — non — ne lisez jamais les chroniques théâtrales des journaux de Paris. — Somme toute, je demeure fort

embarrassé, ma chronique en main, demandant à tout venant, comme au jeu du corbillon : *Qu'y met-on ?* — Mettez-y ceci, dit l'un. — Non, mais cela, dit l'autre. — Mettez-y tout. — N'y mettez rien. — J'ai de quoi choisir. Voici, à titre d'exemple, un extrait de ma correspondance à ce sujet :

— « Ne manquez pas, mon cher ami, de mentionner dans votre Chronique les assassinats et les concerts, les famines et les expositions de tableaux, les vols à l'américaine et les découvertes archéologiques, les incendies, les romans, les ouragans, les accidents, les pluies de grenouilles et de crapauds ; surtout n'omettez jamais de signaler, avec grand soin, tous les chiens qui se cassent la patte. » —

Au dernier trait, je m'emporte : — Mauvais plaisant ! dis-je.

— Ceci est très-sérieux, reprend l'ami. Vos complaintes sur les caniches estropiés vous mériteront dès l'abord l'intérêt des âmes sensibles, et ce qui vaut mieux encore, la protection de la Société Zoophile.

— Zoophile ? Qu'est cela ? Je ne sais pas le grec.

— C'est de l'anglais. Les progrès de cette Société sur le continent sont une des conséquences les moins précieuses de l'alliance anglaise. En France, on l'appelle ordinairement la Société protectrice des animaux. Instituée, comme vous voyez, en faveur des bêtes, elle impose à chacun de ses membres l'obligation de faire inscrire, dans le lieu le plus secret de sa maison, afin de l'y méditer à loisir, cette noble devise :

Protéger son semblable est un devoir sacré.

— Hé, prétendriez-vous donc placer ma Chronique dans la catégorie spécialement vouée à la protection des zoophiles ?

— Qui sait ? dit l'ami. En tous les cas, croyez-moi ; ne vous mettez point mal avec eux, car ils sont puissants ; en voici une preuve curieuse. —

Et il lut dans un journal, — le *Mémorial* de Saint-Etienne, si je ne me trompe, — le petit récit suivant, que je transcris de mémoire : « Une » femme de ce département mourut il y a quelque temps, laissant une » petite fortune qui pouvait s'élever à une quarantaine de mille francs.

» On ouvre son testament : la presque totalité de cette somme était » donnée à un beau-frère, déjà riche lui-même et possesseur d'un » joli commerce. Une sœur pauvre et infirme avait, pour legs, zéro » franc zéro centime ; mais 400 francs étaient réservés pour l'entre- » tien du chien de la défunte et autant pour son chat. » Inutile d'ajouter que le beau-frère est zoophile. —

— Oh ! dis-je, en voilà assez. Ayez bien soin de m'envoyer, par le prochain ordinaire, un plein sac de pattes de chien cassées. —

L'ami le promit, mais j'ai le regret d'annoncer que, depuis lors jusqu'à présent, nul caniche, à notre connaissance, dans les six départements de Bretagne et de Vendée, n'a perdu le libre exercice de ses quatre membres. D'ici un mois, nous tâcherons d'être plus heureux.

II.

Qui saurait une transition subtile, pour passer décemment des chiens aux livres, trouverait à en faire ici un utile placement. N'en ayant pas pour l'instant à ma disposition, je franchis d'un bond l'intervalle qui sépare les deux sujets. Et puisque le mois de janvier nous autorise à jeter un coup-d'œil rétrospectif sur toute l'année fraîchement close, j'en profite pour mentionner brièvement les principales productions, littéraires ou artistiques, de nos compatriotes bretons et vendéens, en 1856.

M. Hippolyte Violeau, qui ne se lasse pas plus d'écrire que le public de le lire, nous a donné, cette année, deux jolis volumes de doux et charmants récits, l'un en vers : *Paraboles et Légendes*, l'autre en prose : *Veillées bretonnes*. Nous rendrons compte prochainement de tous les deux. Pendant ce temps, M. de Carné retouchait les grands tableaux historiques, où il a retracé d'une main magistrale les figures des principaux *Fondateurs de l'unité française;* il complétait cette galerie illustre, et publiait de son beau livre une nouvelle édition, qui a paru tout récemment chez Didier. M. Rio, de son côté, dans son livre des *Quatre Martyrs,* nous a peint, sous des couleurs saisissantes, les portraits de quatre personnages, moins fameux sans

doute que ceux de M. de Carné, mais en qui l'amour de la vérité et celui de la patrie, la vertu de l'humilité et celle de la charité, sont venues jusqu'à l'héroïsme et montées jusqu'au martyre.

L'œuvre de M. Rio a donné lieu à un mot qu'on me permettra de rapporter ici. Peu de temps après son apparition, un jeune Breton, qui sort rarement de sa province, se trouvait dans un salon de Paris, fort bien garni d'hommes d'esprit, de science et de lettres ; son guide en ce monde nouveau lui nommait les principaux personnages : — Celui-là, contre la cheminée, lui dit-il, est un de vos compatriotes, M. Rio, qui vient de faire les *Quatre Martyrs*, livre fort goûté ici. — Comment dites-vous? Quatre Martyrs ? C'est peu de chose ; et j'ai vu hier, sans le chercher, un auteur qui a fait bien mieux. — Qui donc? — M. Gustave Planche, le lourd critique de la *Revue des Deux-Mondes*. — Hé bien, qu'a-t-il fait? — Autant de martyrs que de lecteurs. — Mais êtes-vous bien sûr, fit l'autre, que cela aille à quatre? —

En Bretagne, M. Sigismond Ropartz a publié (chez M. Prudhomme, de Saint-Brieuc) une excellente *Histoire de saint Yves*, dont M. de la Borderie a rendu ci-dessus un compte, où je n'ai rien à reprendre, sinon qu'il manque à tous ses devoirs, en s'abstenant de citer, à propos de saint Yves, la fameuse prose, que M. Ropartz d'ailleurs n'omet point :

Sanctus Yvo erat Brito,
Advocatus et non latro :
Res miranda populo !

dont je puis offrir au lecteur la traduction suivante :

Saint Yve était un bon Breton,
Avocat sans être larron.
Ceci est fort : le croira-t-on?

Traduction qui a du moins le mérite d'être quasi-inédite, ayant été déterrée, par grand hasard, dans un vieux bouquin que les plus vieux routiers de la bibliomanie auront, je crois, quelque peine à dépister.

La librairie Prudhomme, à qui l'histoire de Bretagne était déjà si redevable, et qui vient de glorifier ainsi en saint Yves le plus grand souvenir religieux du XIVe siècle, va bientôt illustrer le plus grand souvenir militaire de la même époque en éditant un excellent travail de M. Pol de Courcy, sur les héros du fameux Combat des Trente. Mais n'anticipons pas. Revenons plutôt à M. de la Villemarqué qui, en revenant lui-même d'Angleterre, nous a fait connaitre, dans une très-curieuse *Notice des principaux manuscrits des anciens Bretons*, les nouveaux trésors qu'il vient de découvrir, à force de fureter, avec une ténacité vraiment bretonne, à travers les grimoires les plus indéchiffrables des Trois-Royaumes. Cette Notice, accompagnée de beaux *fac-simile*, n'est cependant qu'une annonce. Espérons que ces nouvelles richesses elles-mêmes seront bientôt mises au jour, et viendront compléter cette série des monuments de l'ancienne littérature bretonne, que nul, avant M. de la Villemarqué, n'avait même eu l'idée d'entreprendre.

Si vous aimez les jolis vers, vous ferez bien de lire le volume des *Fleurs d'Armorique*, publié à Dinan, et dont je regrette de ne pouvoir nommer l'auteur, modestement caché sous le voile de l'anonyme. — Et si vous vous plaisez à voir revivre, en des portraits fidèles et consciencieux, les pieuses et savantes figures des pasteurs qui ont le plus honoré, dans notre siècle, l'église bretonne, vous trouverez satisfaction dans la *Vie de Mgr Graveran*, évêque de Quimper, par M. l'abbé Maupied, et dans celle de *Mgr de Hercé*, évêque de Nantes, de M. l'abbé Maupoint.

Achevons cette rapide revue par la mention d'un succès, bien dû à la science, au talent et à la persévérance de MM. Geslin de Bourgogne et de Barthélémy, auteurs des *Anciens Évêchés de Bretagne*, dont deux volumes ont paru, contenant la première partie de l'histoire du Diocèse de Saint-Brieuc. Au dernier concours des Antiquités nationales, le premier de ces deux volumes, qui seul était encore publié, a obtenu de l'Académie des Inscriptions *la première mention très-honorable*. Nous reviendrons prochainement sur cet ouvrage.

Ce succès en matière d'érudition nous remet en mémoire un double succès, en matière d'art, remporté cette année par deux de nos compa-

triotes, MM. Delaunay (de Nantes) et Baudry (de Napoléon-Vendée). M. Delaunay, à peu de mois de distance, a obtenu le prix spécial de peinture, fondé pour les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts par M. Adolphe Moreau, et le second grand-prix de peinture du gouvernement. Quant à M. Baudry, l'ancien de M. Delaunay dans la carrière et les succès artistiques, et aujourd'hui pensionnaire de Rome, il a envoyé en France un tableau plein de qualités, représentant le *Supplice d'une Vestale,* qui, après avoir recueilli les éloges unanimes de la presse, est venu prendre place au Musée du Luxembourg.

III.

Le 4 décembre dernier, l'Académie Française a reçu dans son sein M. Ponsard.

Le nom de M. Ponsard est certainement plus connu que ses œuvres, grâce à ce rôle de chef de l'*école du bon sens* (une école sans écoliers), dont il s'est, sans trop de répugnance, laissé affubler. Il a composé des tragédies et des comédies, en vers. Ni ses comédies n'ont fait beaucoup rire, ni ses tragédies beaucoup pleurer. Quelques unes, non les meilleures, ont eu pourtant, auprès du public et à la représentation, un succès assez bruyant. C'est pourquoi l'Académie, à qui l'on reprochait de n'ouvrir sa porte qu'aux hommes politiques, ayant voulu prendre un homme de lettres, a choisi M. Ponsard. Aussi celui-ci, pour reconnaître cette intention, et mettre au jour tout le tact et le bon sens dont regorge son école, n'a pas trouvé mieux que de débuter par une profession de foi politique. — On demandait seulement à M. Ponsard d'être pour le style de Racine et les principes littéraires du XVIIe siècle. Au lieu de cela il se proclame, en grande pompe, partisan déterminé des idées de Voltaire et des principes *conquis en* 89... La France, je le crois, respire bien plus librement depuis cette déclaration, dont elle avait sans doute grand besoin pour se rassurer contre le retour, chaque jour plus menaçant, du régime féodal. Plus de crainte désormais: la tragédie veille aux portes, nouvelle oie — du Capitole — prête à pousser le cri d'alarme. Dor-

mons tranquilles sous sa garde : son premier devoir n'est-il pas de nous procurer un bon somme ?

M. Ponsard, cependant, n'en a pas voulu convenir, dans ce long éloge de la tragédie qui fait la pire moitié de son discours. Il s'y enfonce en de grands raisonnements, s'y perd en de longs détours. A quoi bon ? La nature des choses est invincible, et l'influence somnifère des pavots tragiques triomphe, à travers tout, dans ce morceau. Essayez de le lire, et vous verrez. Et puis cette bonne tragédie, tout enivrée de cette odeur d'encens, dont un long jeûne l'avait désaccoutumée, n'a-t-elle pas égaré son avocat jusqu'à lui persuader de porter, — s'il n'était de l'Académie, je dirai volontiers *ses pattes*, — sur l'immortelle figure de Shakespeare. Sans doute aussi le voltairianisme de M. Ponsard a été pour quelque chose dans cette énormité : on sait ce que Voltaire pensait de Shakespeare. — Toujours est-il que M. Nisard, si supérieur du reste, dans toute sa réponse, au tragique récipiendaire, a eu là-dessus un très-bon mouvement. Tout tragique qu'il est lui-même, et tout amateur qu'il s'est montré des trois unités et de la tirade : — Tenez, Monsieur, croyez-moi, n'a-t-il pu s'empêcher de dire à l'auteur de *Lucrèce*, ne touchez point à Shakespeare. Il peut avoir des défauts ; ce n'est point à nous de les montrer. Un pygmée dénigrant le colosse de Rhodes prête à rire. —

M. Nisard a été moins bien inspiré de reprendre, tout en baissant le ton, l'antienne à Voltaire. A ce propos nous ne pouvons que citer, en nous y associant, la protestation d'un critique, dont le talent, plein de finesse et de distinction véritable, se range sans hésiter, en toute rencontre, du côté du bien : « Nous n'acceptons pas (écrit M. de » Pontmartin), nous n'accepterons jamais l'auteur de la *Pucelle* et de » *Candide*, le contempteur de toutes choses divines et humaines, le » vieil espiégle dont nous racontions récemment, d'après un écrivain » protestant, les gentilles infamies, les tentatives de corruption et de » contrebande auprès des jeunes femmes et des enfants (1), nous ne » l'accepterons jamais, même comme un de ces bienfaiteurs secon-

(1) Voir la *Causerie littéraire* publiée par l'*Assemblée Nationale*, dans ses numéros du 25 octobre et du 1er novembre 1856.

» daires de l'humanité, dont on puisse, au moyen d'un simple triage,
» préserver et maintenir les titres à la reconnaissance publique. Ce
» serait trop de complaisance pour les perversités du génie, trop de
» malentendus préparés à la conscience humaine, s'il suffisait de
» déchirer, dans l'ensemble d'une œuvre, les pages qui ont fait le mal,
» pour que le panégyrique et l'apothéose pussent s'emparer des autres.
» Il est juste au contraire, il est bon que celles-là restent à jamais
» imprégnées des sucs vénéneux de leurs voisines, comme ces beaux
» fruits des tropiques, auxquels on n'ose plus toucher quand un reptile
» y a passé. »

IV.

Quinze jours après la réception de M. Ponsard, l'Académie perdait un des ses principaux membres, M. de Salvandy. Grande perte pour l'Académie, pour les lettres et pour le monde, Cœur généreux, honorable caractère, beau talent, M. de Salvandy était cela : toutes choses qui tendent de plus en plus à disparaitre de la face du globe, pour céder le pas aux vertus et aux triomphes des juifs et des marchands de contre-marques, passés millionnaires. Parmi les traits intéressants de la vie de M. de Salvandy, que les diverses biographies, nées de sa mort, nous apprennent, je note ceux-ci. Il avait, à douze ans, composé un *poëme en prose* sur les campages d'Italie et d'Egypte. Quelques années après, en rhétorique, il eut l'idée, un beau jour, de fabriquer, de son crû, à l'imitation des bulletins du *Moniteur*, le récit d'une bataille imaginaire, prêtée à la grande armée (on ne prête qu'aux riches) ; et nécessairement accompagnée d'une proclamation militaire de l'Empereur. Quelque inimitable que soit le style de Napoléon, cette imitation trompa complétement des hommes d'un goût littéraire fort exercé, entre autres, M. de Wailly, traducteur d'Horace, alors proviseur du lycée où M. de Salvandy improvisa sa bataille. En 1813 et en 1814, il passa des combats de plume aux vrais combats, et gagna devant l'ennemi ses épaulettes d'officier, en défendant la frontière française. En 1815, il entra dans la Maison du Roi ; et tandis que les armées alliées couvraient encore le sol de la France, il lança dans le public

une vive brochure, intitulée *la Coalition et la France*, où distinguant avec soin la Restauration de l'Invasion, il exprimait fortement, contre cette dernière, les griefs trop réels de la Royauté et de la Patrie. Grand fut le succès, grande la colère des alliés, qui réclamèrent instamment l'extradition du jeune audacieux. Louis XVIII la refusa, et le jour même où les alliés eurent achevé d'évacuer la France, il se fit présenter M. de Salvandy : « Monsieur, lui dit-il, les » étrangers quittent mon territoire ; je suis tout à fait le maître chez » moi, et je le prouve en vous nommant maître des requêtes dans mon » Conseil d'Etat. » M. de Salvandy avait alors vingt-deux ans ; il est mort dans sa soixante-deuxième année. Ses écrits les plus connus, outre la brochure qu'on vient de citer, sont le roman d'*Alonzo*, l'*Histoire de Jean Sobieski*, et un écrit politique, publié peu après 1830, et intitulé : *La Révolution de* 1830, *ou Vingt mois et leurs résultats.*

On sait quel intérêt il a toujours porté, étant ministre, aux gens de lettres et aux lettres. C'était aussi un académicien modèle, on peut ajouter, un académicien à bonnes fortunes. Il en eut quatre surtout, qui comptent dans une carrière littéraire : car c'est lui qui fut chargé de recevoir, à l'Académie, M. Victor Hugo en 1841, et plus récemment, MM. Berryer, de Sacy et Mgr l'évêque d'Orléans. D'ailleurs, son goût pour l'Académie ne nuisit jamais à sa fidélité à l'Eglise. C'était un vrai et sincère chrétien. Devant les sublimes vérités de la Foi, sa haute intelligence se plaisait à s'humilier, avec la simplicité d'un enfant qui adore du fond du cœur la parole et la volonté de son père. Mais que dire après le beau témoignage rendu à M. de Salvandy par Mgr d'Evreux ? Ne pouvant citer ici les paroles du prélat, je me borne à y renvoyer le lecteur. Heureux les lettrés, les académiciens, et les hommes d'Etat de notre siècle, dignes d'une pareille oraison funèbre.

Les derniers mois de l'année 1856 n'ont pas plus épargné les Arts que les Lettres. Un peu avant M. de Salvandy, était mort l'un des premiers peintres de notre temps, M. Paul Delaroche, dont le Musée de Nantes conserve des œuvres très-remarquables ; et les derniers jours du mois de décembre ont vu la mort d'un autre artiste éminent, M. Ziegler, dont le même Musée possède un fort beau tableau, plus d'une fois reproduit par la gravure, *Daniel dans la Fosse aux Lions.*

En bornant notre horizon à la Bretagne et à la Vendée, que de noms encore à inscrire au nécrologe de 1856. C'est d'abord — et je n'ai pas, bien entendu, la prétention de tous les énumérer — c'est d'abord M. Laimé, à qui M. de Carné a voulu rendre, ici même, un si noble et si éloquent hommage, où nous nous associons sans réserve. Puis, M. de Penguern (de Morlaix), cœur d'or, esprit charmant, passionné pour la gloire de la Bretagne, frappé dans sa force et sa verdeur, avant d'avoir pu, collecteur infatigable comme l'abeille, réduire en miel son butin si précieusement amassé : un de ces hommes qui vivent et meurent volontiers obscurs, et que l'on gagne à connaitre : nous en reparlerons à nos lecteurs.

Le barreau de Rennes et celui de Nantes ont perdu, chacun, un de leurs membres les plus habiles, M. Colombel à Nantes, et M. Grivart à Rennes, tous deux bien connus dans notre province.

Le ministère de l'avocat a été, on le sait, institué pour secourir et protéger l'infortune. Mais il est d'autres moyens d'arriver à ce but. C'est ce qu'ont prouvé à l'envi, dans des circonstances diverses, deux hommes de bien, morts aussi en 1856, MM. Rioust de l'Argentaye et Alexandre du Fretay.

Le premier, qui habitait près de Dinan le château de l'Argentaye et possédait une des belles fortunes de Bretagne, a montré quel patrimoine c'est pour les pauvres, qu'une telle fortune aux mains de la charité. Il a montré, de plus, quelle grande et salutaire influence sociale les propriétaires du sol peuvent conquérir quand ils le voudront, je veux dire, toutes les fois qu'ils veulent habiter ce sol qu'ils possèdent, s'identifier aux souffrances, aux intérêts des populations rurales, si pleines de force et de bonté, les soulager, les soutenir, les éclairer : en un mot, exercer sur elles, dans toute la mesure du possible, ce patronage élevé, désintéressé, qui n'est qu'une application de la charité chrétienne, et dont le nom même se confond, en quelque sorte, avec celui de patriciat.

M. Alexandre du Fretay, mort à quelques lieues de Quimper, dans sa terre du Vieux-Châtel (commune de Plounevez-Porzai), a donné pendant longtemps un exemple fort analogue. Mais il avait ouvert le cours de ses œuvres charitables en s'attaquant à la misère des villes,

bien plus délicate à secourir et à soulager que celles des campagnes. M. du Fretay, il y a une douzaine d'années, avait fondé à Rennes l'œuvre des Conférences de Saint-Vincent de Paul. Ceux-là seulement, qui ont pris part à ces débuts, savent quel dévouement et quelle persévérance il fallut au pieux fondateur, pour vaincre ou tourner tous les obstacles qui barraient devant lui la route du bien.

Ces misères des villes, si tristes, si nombreuses, et où si souvent la misère morale envenime la misère physique, comme ces poisons qui rendent les flèches des sauvages mortelles à coup sûr, ces lamentables misères, qui donc les connaît et les soulage comme les curés de nos paroisses urbaines? La misère de la ville de Rennes, et en particulier de ces quartiers si pauvres de la *basse ville*, qui les a connues et soulagées comme ce pieux et vénérable curé de Toussaints, M. Berthelot, que Dieu vient d'appeler tout récemment à goûter la récompense de ses œuvres? Aussi quelle foule, et que de pauvres, et que de douleur, — de cette douleur du cœur qui ne ment point, — à ces funérailles d'un humble prêtre! Ce n'est qu'au cercueil de nos prêtres qu'on voit de tels spectacles.

Cette Eglise, qui enfante incessamment des merveilles de charité, elle est aussi la mère de la science. Entre toutes les preuves vivantes que notre siècle en a offertes, on aurait pu sans doute citer le célèbre archéologue et R. P. Arthur Martin, de la Compagnie de Jésus, né à Auray (Morbihan), mort à Ravennes le 24 novembre dernier. Nous ne faisons qu'enregistrer cette date, bien décidés à revenir amplement sur la vie et les travaux de ce savant Breton, qui s'est mis au premier rang, dans la science de nos antiquités nationales, par ses *Mélanges d'Archéologie* et ses *Vitraux de Bourges*.

V.

C'est grâce au P. Martin et à quelques hommes de sa valeur, que l'archéologie du moyen-âge est devenue, chez nous, une science. Elle avait commencé par être une mode. En France tout commence par là. Mais toute mode ne se fait pas science, et toute science

surtout ne reste pas mode. Si l'archéologie est demeurée populaire, elle le doit sans doute au bonheur d'avoir trouvé, pour la prêcher, la propager et l'organiser, un homme tel que M. de Caumont. L'un des principaux moyens de M. de Caumont, dans cette œuvre entreprise par lui avec tant de courage, poursuivie avec tant de persévérance et de talent, un de ses principaux moyens, ce sont les Congrès. Cette année, au mois de juin, M. de Caumont a ouvert à Nantes, le Congrès archéologique de la Société Française pour la conservation des monuments historiques. Trois mois plus tard, il venait diriger, à La Rochelle, le Congrès scientifique, historique et littéraire de la France, présidé par Mgr Landriot. Enfin, au mois d'octobre, l'Association Bretonne a tenu à Saint-Brieuc son Congrès annuel, composé, comme on le sait, des deux Classes d'Agriculture et d'Archéologie, sous la présidence de M. le comte O. de Sesmaisons et la direction de M. de Caffarelli.

Ainsi nos provinces de l'Ouest ont été bien partagées cette année, sous ce rapport, et c'est là, ou jamais, le cas de répéter :

Vite un congrès, deux congrès, trois congrès!

Les comptes-rendus de ces solennités littéraires ne tarderont point à être publiés, et nous en entretiendrons nos lecteurs. Nous leur parlerons surtout de l'Association Bretonne, pour montrer dans son vrai jour cette patriotique institution, que certains esprits, légers plutôt que malveillants, ont représentée parfois sous de très-fausses couleurs.

Nous sommes forcés aussi de renvoyer au mois prochain la chronique archéologique proprement dite, où nous essaierons de donner un aperçu du mouvement des études historiques dans l'Ouest de la France. C'est là que nous nous réservons de parler des Sociétés Archéologiques de la Vendée et de la Bretagne, de leurs travaux, de leurs publications, et de leurs collections : entre autres, du Musée de Nantes, récemment transféré à l'Oratoire, et de celui qui va s'installer à Rennes.

Au reste, le mouvement archéologique ne se révèle pas seulement par des musées, des sociétés, des congrès, mais aussi par des

œuvres de *pierres vives* (comme disaient nos pères) qui reproduisent à tous les yeux les belles formes de notre architecture religieuse. Et quelle initiative n'a pas droit de revendiquer, en ce genre, la Bretagne, spécialement la ville de Nantes, grâce à ses belles églises de Saint-Nicolas, de Saint-Clément, de la Magdeleine, etc.? L'année 1856 a vu s'achever, dans la même cité, dans le style du XIIIe siècle, l'élégante chapelle des RR. PP. Jésuites, et, au centre de la Bretagne, à Ploërmel, une autre église de même style, construite par un autre ordre religieux, les Frères de l'Instruction Chrétienne, si connus dans notre province sous le nom de Frères La Mennais.

VI.

Le vénérable fondateur de cet ordre utile, le pieux abbé J.-M. La Mennais, a eu du moins la consolation, après tant d'épreuves, de voir consacrer solennellement le beau temple qu'il a élevé, dans sa principale maison, à la gloire de Dieu. Mgr l'Evêque de Nantes a bien voulu faire lui-même cette auguste cérémonie, le 10 septembre dernier : jaloux de témoigner ainsi, une fois de plus, tout l'intérêt qu'il porte aux institutions chrétiennes destinées principalement aux classes populaires.

Cet amour des petits et des pauvres, inné, pour ainsi dire, au cœur d'un évêque, Mgr de Nantes en a montré encore une bien touchante marque, quelques mois après (le 24 novembre), en venant bénir la maison des Petites Sœurs des Pauvres, fondée, dans sa ville épiscopale, par la générosité de M. Urvoy de Saint-Bedan, dont le nom se retrouve au premier rang dans toutes les œuvres pieuses ou charitables du diocèse de Nantes. Monseigneur avait voulu que cette cérémonie fût, de tout point, une fête pour les pauvres vieillards secourus dans cet asile, et les pauvres aussi, par leur joie et le concert unanime de leurs bénédictions, ont su reconnaitre la sollicitude toute pastorale de *notre seigneur l'Evêque* (comme ils disaient), *qui leur donnait si bien de quoi planter la crémaillère dans leur nouvelle maison.*

Entre les deux cérémonies, dont on vient de parler, Mgr l'Evêque

de Luçon avait ouvert, dans sa ville épiscopale, un collége catholique, destiné à assurer aux jeunes générations de son diocèse, le bienfait d'une éducation chrétienne : nouveau lien, d'ailleurs, entre la Vendée et la Bretagne. Car ce collége a été confié par Mgr Delamare aux Pères Eudistes, qui ont, comme on sait, leur maison-mère à Redon, dans l'antique abbaye de Saint-Sauveur, dont les bâtiments actuels furent construits, il y a deux siècles, par un abbé qui était aussi évêque de Luçon, et un évêque bien illustre, le cardinal de Richelieu.

Ainsi l'Eglise fonde des colléges ; elle ouvre des asiles pour la vieillesse, et pour les infirmités corporelles. Elle en a aussi pour les maladies de l'esprit, et même pour la pire de toutes, pour la folie. L'un des plus beaux hospices d'aliénés qui existent en France est celui des Bas-Foins, près Dinan, tenu par les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, fondé depuis vingt-un ans, et qui prend chaque année plus d'importance. Il compte aujourd'hui cinq cents pensionnaires, auxquels soixante Frères donnent leurs soins. Le terrain compris dans l'enclos dépendant de cette maison présente une surface d'au moins cent journaux. En 1856, deux bâtiments spacieux, longs d'environ cinquante mètres chacun, ont été ajoutés aux constructions déjà existantes. L'un est un vaste réfectoire, et l'autre une salle de récréation pour les pensionnaires recommandés. Ces deux salles s'ouvrent sur une galerie de vingt-huit arcades, longue de cent quatre-vingt pieds, et qui borde une grande cour. Bientôt une église monumentale, conçue dans de grandes proportions, viendra compléter ce bel établissement, où l'habileté curative ne le cède ni à la salubrité de l'air ni à la beauté des édifices.

La ville de Rennes a eu, le 26 octobre 1856, une grande solennité religieuse, la bénédiction de la statue de Marie Immaculée, qui surmonte la tour, récemment achevée, de l'église Saint-Melaine, et de là protège la cité entière. Mgr Saint-Marc a su trouver, pour cette fête, de ces paroles pastorales pleines d'onction et de chaleur, qui lui sont si naturelles, et il a rappelé surtout bien heureusement le souvenir de cette belle journée du 7 janvier 1855, où la ville de Rennes célébra, avec un zèle si éclatant et si unanime, la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception.

La cathédrale de Nantes a vu, pendant tout l'Avent, se presser dans son enceinte une foule d'hommes, avides d'entendre les belles conférences du R. P. Lavigne sur l'évangile de saint Jean. Ainsi qu'il l'a dit lui-même, l'éloquent Jésuite a fait passer, en quelque sorte, au milieu de cette foule, les pages du livre sacré; il en a su faire comprendre et admirer la sublime profondeur; et il a eu la joie de voir tous les fronts s'incliner, avec un redoublement de ferveur et de respect, devant cette divine Parole.

— Ainsi s'est terminée, pour la ville de Nantes, l'année 1856. On conçoit que nous n'avons même pas l'idée d'en juger l'ensemble. Nous pensons seulement, que dans le grand tableau de l'histoire du siècle, cette année se distinguera surtout par deux événements, dont nous ne pouvons inscrire ici que le nom : le bienfait de la Paix et le fléau des Inondations.

Que sera l'année qui commence? Dieu seul le sait. Mais comment ne pas déplorer dès maintenant l'épouvantable forfait qui vient d'en marquer le début, — l'assassinat sacrilège de l'archevêque de Paris, au milieu de la procession de Sainte-Geneviève, par un prêtre interdit? Sans être superstitieux, sans croire, comme les païens, aux présages, il est permis d'éprouver quelque sentiment d'effroi, à voir la première heure du nouvel an souillée de ce crime horrible et teinte de cet auguste sang.

LOUIS DE KERJEAN.

Au moment de tirer notre sixième feuille, nous recevons une pièce de vers intitulée *Trois Janvier* 1857, et inspirée par la mort de Mgr de Paris. Nous regrettons fort de ne pouvoir l'insérer dans la présente livraison, et nous la donnerons dans la prochaine.

LES

HARDIESSES DE LA CHAIRE

AU XVIIe SIÈCLE.

L'*Etat c'est moi*, disait Louis XIV. Je ne sache pas de mot qui ait été plus souvent cité, expliqué, commenté et jusqu'à un certain point dénaturé. La Bruyère exprimait la même idée, sans se douter probablement que le mot fût sorti de la bouche royale. — « Tout prospère » dans une monarchie, écrivait-il, lorsqu'on y confond les intérêts de » l'Etat avec ceux du prince. — Nommer un roi PÈRE DU PEUPLE est » moins faire son éloge que l'appeler par son nom ou faire sa défini- » tion (1). — Il y a un commerce, ajoutait-t-il, ou un retour de » devoirs du souverain à ses sujets et de ceux-ci au souverain. » Quels sont les plus assujétissants et les plus pénibles? Je ne le dé- » ciderai pas..... Dire qu'un prince est arbitre de la vie des hommes, » c'est dire seulement que les hommes, par leurs crimes, deviennent » naturellement soumis aux lois et à la justice dont le roi est dé- » positaire : Ajouter *qu'il est maître absolu de tous les biens de ses* » *sujets, sans égard, sans compte ni discussion, c'est le langage de* » *la flatterie, c'est l'opinion d'un favori* QUI SE DÉDIRA A L'AGO- » NIE » (2).

Voilà quelle était l'opinion du XVIIe siècle et, sans aucun doute même, celle de Louis XIV, puisqu'il trouvait tout naturel qu'on l'exprimât et qu'on la divulguât. Il a fallu notre grande révolution pour qu'on vît un Etat où le caprice, où la frénésie ôsât tout et prît tout.

(1) Bossuet a exprimé la même pensée : — « Le nom de Roi est un nom de père bien plus que de domination et de puissance. » *Politique tirée de l'Ecriture Sainte.*

(2) *Caractères.* Ch. X.

Avant cette terrible épreuve, les mœurs et surtout la religion qui les avait faites, s'élevaient constamment au-dessus de l'État pour le protéger et au-dessus de ce *moi* si fier pour lui rappeler avec Bossuet qu'entre un homme et un homme, *entre de la boue et de la boue il ne peut y avoir grande différence* (1).

Oh! sans doute, si Louis XIV eût prêté l'oreille aux lettrés et aux poètes, il eût pu se faire illusion à lui-même sur l'étendue de ses droits; il eût pu croire que la France entière, hommes, biens et honneur, étaient sa propriété. Que ne lui disaient pas en effet Boileau, Molière et les autres? *Ma muse tout en feu*, lui criait Boileau,

> Ne regarde, n'entend, ne connaît plus que toi (2)!
> . . . . toujours sous ton règne il faut se récrier;
> Toujours, les yeux au ciel, il faut remercier (3)!

Que voulez-vous de plus? C'était un culte, c'était de l'idolatrie!

> Jeune et vaillant héros, dont la haute sagesse
> N'est point le fruit tardif d'une lente vieillesse
> Et qui seul, sans ministre, *à l'exemple des dieux*,
> *Soutiens tout par toi-même et vois tout par tes yeux*... (4).

On ne peut vraiment s'étonner, en le prenant sur ce ton, que Boileau trouvât *un peu hardies* les *fort bonnes choses* mises par Fénélon dans la bouche de Mentor. Resterait encore à expliquer comment et pourquoi Homère lui semblait *plus instructif* que l'archevêque de Cambrai (5)

Venons maintenant à Molière: quels titres ne donne-t-il pas à Louis XIV! Il est la *source de la puissance et de l'autorité, le juste dispensateur des ordres absolus, le souverain juge et le* MAÎTRE DE

(1) Sermon sur l'*Eminente dignité des pauvres dans l'Eglise.*
(2) Epître VIII.
(3) Epître VIII.
(4) *Discours au Roi.*
(5) Lettre à Brossette. — 20 nov. 1699.

TOUTES CHOSES (1). — « Les rois éclairés comme vous, disait-il » encore, n'ont pas besoin qu'on leur marque ce qu'on souhaite ; *ils » voient*, COMME DIEU, *ce qu'il nous faut et savent mieux que nous ce » qu'ils nous doivent accorder* » (2).

Aussi Molière ne voyait-il rien au-dessus d'un ordre du roi :

> Quand il faut le servir, j'ai du cœur pour le faire,
> Mais je ne m'en sens point quand il faut lui déplaire,
> *Je me fais de son ordre une suprême loi* (3).

Corneille lui-même, le vieux Romain, avait fini par se laisser complétement éblouir par le soleil de Louis XIV :

> Tel qu'épand le soleil sa lumière sur nous,
> *Unique dans le monde et qui suffit à tous* (4).

Boileau disait :

> L'univers sous ton règne a-t-il des malheureux (5) ?

Corneille se complait également dans cette pensée. Pour lui les campagnes fumantes, et les souffrances, les hontes d'un ennemi *qui ne bat qu'en retraite*, tout est réparé par un regard de Louis :

> Tu les vois : c'est leur joie et leur gloire et leur prix (6).

Condé est-il blessé au passage du Rhin, aussitôt le poëte de *Cinna* s'écrie avec enthousiasme :

> Trois gouttes d'un tel sang *valent tout l'univers* (7).

La Fontaine ira plus loin encore. Il dira à Mme de Montespan :

> .... Je ne veux bâtir de temple que pour vous (8)

(1) 2e *Placet au roi*, à l'occasion de la comédie de l'*Imposteur*.
(2) 1er *Placet*.
(3) *Les Fâcheux*. Acte Ier, sc. X.
(4) *Poëme sur les Victoires du Roi*, traduit du latin du Père de la Rue.
(5) Épître Ire.
(6) *Sur les Victoires du Roi*.
(7) *Idem*.
(8) Dédicace de la 2e partie des *Fables*.

Mais les philosophes au moins, mais La Bruyère qui traçait, avec tant de netteté et parfois d'indépendance, le traité *du Souverain et de la République*, La Bruyère qui, en face de Versailles, écrivait : — « Le faste et le luxe dans un souverain, c'est le berger habillé d'or et » de pierreries.... Son chien a un collier d'or, il est attaché à une » laisse d'or et de soie. Que sert tant d'or à son troupeau ou » contre les loups? » (1) :

Eh bien! La Bruyère lui-même n'est plus maître de sa plume lorsqu'il en vient au portrait de Louis XIV. Trois pages lui suffisent à peine; il n'est rien qu'il ne célèbre, même les *jeux, les fêtes, les spectacles au milieu d'ennemis couverts ou déclarés;* et cette sagesse *qui donne des règles à une vaste ambition, qui sait jusqu'où l'on doit conquérir :* et cet *esprit de droiture et d'équité qui fait qu'on le suit jusqu'à prononcer quelquefois contre soi-même, en faveur du peuple, des alliés, des ennemis;* et cette puissance *très-absolue* qui ne laisse point d'occasion aux *brigues, à l'intrigue, à la cabale,* et sous laquelle *tous plient également.* — « Ces admirables vertus, ajoutait » enfin le critique, me semblent renfermées dans l'idée du souverain. » Il est vrai qu'il est rare de les voir réunies dans un même sujet.... » et il me paraît qu'un monarque qui les rassemble toutes en sa » personne est bien digne du nom de *Grand* (2). »

Telle fut l'atmosphère d'encens au milieu de laquelle grandit et vécut Louis XIV, et, s'il ne se crut pas Dieu, il ne faut l'attribuer qu'à son bon sens et, je le répète, à cette puissance religieuse dont les organes du moins ne faiblissaient pas.

Nous tenons d'autant plus à établir ce point historique qu'il a été récemment nié par Sismondi : — « Jamais, dit-il, en parlant du » règne de Louis XIV, ne sortit de la bouche des prédicateurs du » Louvre un conseil, jamais une exhortation à l'humanité, à la » miséricorde, *rien enfin autre chose que les accens de l'adula-* » *tion* » (3).

(1) *Caractères*, ch. X.
(2) *Caractères*, ch. X.
(3) *Histoire des Français*, t XXV, p. 452.

Ainsi Bossuet, Bourdaloue, Mascaron, Massillon, n'ont été que de vils flatteurs sans cœur et sans entrailles! La parole de Dieu ne fut dans leur bouche qu'une longue complicité! Il est vrai que le protestant Sismondi, qui a fait cette importante découverte, nous apprend ailleurs que les hommes d'armes de François Ier et de Louis XII n'étaient que des *lièvres armés*. Nous recommandons ce trait aux braves gens, et ils sont nombreux, qui tiennent M. de Sismondi pour un oracle. Puisque Sismondi a parlé toutefois des adulations de la chaire, il n'est peut-être pas sans utilité d'étudier le rôle que l'éloquence religieuse a rempli durant les deux derniers siècles. Ce rôle ne fut pas toujours le même, par la raison très-simple qu'il dut répondre aux besoins de chaque époque. Ainsi ce qui était hardi et utile sous Louis XIV, dans une société fortement assise et lorsque le pouvoir était tout entier à Versailles, l'eût été quelquefois très-peu sous son successeur, alors que le pouvoir était tout à Ferney ou dans les bureaux de l'Encyclopédie. La grande puissance au XVIIe siècle, c'était le roi et, après lui, la cour; au XVIIIe, c'étaient les philosophes; de nos jours, c'est la convoitise, enviant tout, s'attaquant à tout, et s'en allant, à la poursuite de l'or, jusqu'au socialisme. Les hardiesses d'un temps ne sauraient donc être également celles d'un autre. Le vrai courage est de se porter toujours au danger, là où il se trouve.

Revenons cependant à Louis XIV.

Au moment où Molière parut, pour la première fois, sur le théâtre du Louvre, plein du désir d'amuser *le plus grand roi du monde* et de lui donner *de ces petits divertissements dont il régalait la province* (1), un autre homme, jeune comme lui, arrivant de province comme lui, étonnait et subjuguait la capitale, par ses hautes et sévères leçons. Cet homme, doué d'une *physionomie spirituelle*, d'un air *modeste et revenant* (2), portait en effet dans la chaire une énergie de pensée et de parole qui s'alliait à une douce gaieté dans le commerce habituel de la vie. Son éloquence vive, abrupte, colorée, ne connaissait d'autre joug

(1) Discours de Molière au roi — Octobre 1658.

(2) Lettre de Nicolas Colbert, évêque de Luçon, citée par Floquet dans ses excellentes *Études sur la Vie de Bossuet*, t. III, p. 10.

que celui de l'Evangile, et l'on sentait vite, en l'écoutant, que *la parole de Dieu est un ami qui ne flatte pas* (1). Ainsi, on l'avait entendu, le jour des Morts, interpeller Paris comme Jérémie interpellait Jérusalem : — « Paris, s'était-il écrié, Paris dont on ne peut » apaiser l'orgueil... quand te verrai-je renversée !... quand est-ce que » j'entendrai cette bienheureuse nouvelle ; le règne du péché est » renversé de fond en comble dans cette capitale ? Ses femmes ne » s'*arment* plus contre la pudeur : ses enfants ne soupirent plus après » les plaisirs mortels et ne livrent plus *leurs âmes en proie à leurs* » *yeux !* cette impétuosité, ces emportements, ce *hennissement des* » *cœurs lascifs* est supprimé ! » Et le gazetier Loret, se faisant l'écho de l'impression publique, célébrait de son mieux l'orateur :

Monsieur l'abbé de Bossuet
Qui, sans mentir, *n'est pas muet*,
Mais que d'ouïr *on est bien aise*,
Soit dans la *chaize* ou hors la *chaize*,
Puisque enfin c'est son élément
De discourir *divinement* (2).

Louis XIV voulut, à son tour, entendre le jeune et éloquent prédicateur dont il avait souvent ouï célébrer les louanges, surtout par sa pieuse mère. Bossuet fut donc appelé à la cour pour l'Avent de 1662, et il y parut avec cette dignité et cette simplicité, qui seront toujours les plus beaux ornements de l'éloquence, « Je ne brigue point de » faveur, avait-il dit déjà dans une occasion solennelle ; je ne fais point » ma cour dans la chaire, à Dieu ne plaise ! je suis Français et chré- » tien » (3).

Et cette noble attitude ne se démentit pas en face de Louis XIV. Nous nous rappelons l'enthousiasme de Boileau se demandant s'il y avait *des malheureux dans l'univers*, sous le règne du grand roi. Bossuet n'était pas tout-à-fait si optimiste. Prêchant un jour à Metz

(1) Bossuet. — Sermon sur *la Parole de Dieu*.
(2) Lettre du 10 mars 1657. — Citée par Floquet.
(3) Sermon sur les *Démons*.

devant Anne d'Autriche, il avait déjà peint à grands traits, les *campagnes désertes, les bourgs misérablement désolés.* Faisant plus tard le panégyrique de saint Bernard dans la même ville, il avait représenté les *fleuves teints* et *les campagnes fumantes, de toutes parts, du sang chrétien.* En 1662, et en présence de la cour, son accent n'est ni moins douloureux ni moins énergique. Il prend même dans les calamités du moment, qu'aggrave *je ne sais quoi de déréglé dans toute la nature,* un caractère d'angoisse qui en fait comme le cri de la misère publique. — « Dans les provinces.... dans cette ville, au milieu » de tant de plaisirs et de tant d'excès, une *infinité* de familles *meurent* » *de faim et de désespoir!* Vérité constante, publique, assurée! ô » calamités de nos jours! quelle joie pouvons-nous avoir!.... Qu'on » ne demande plus maintenant jusqu'où va l'obligation d'assister » les pauvres! la *faim a tranché le doute*, le désespoir a terminé la » question. Nous sommes réduits à ces extrêmes où.... si l'on n'aide » le prochain suivant son pouvoir, *on est coupable de sa mort!.... Sire,* » *c'est tout ce qu'un sujet peut dire à Votre Majesté. Il faut dire* » *le reste à Dieu...* (1). »

Et chaque jour l'orateur fait parler les larmes, *ce sang de l'âme* comme il les appelle après saint Augustin, *quidam sanguis animæ.* Tantôt il montre du doigt les malheureux, les affamés, les mourants, ces *restes de l'homme,* qui ne croient plus ni aux autres ni à eux-mêmes, et, *parce qu'ils ne voient point de bonté, ne savent plus s'il y a un Dieu* (2). Tantôt il dénonce les charges publiques, supplie le roi d'*épargner la misère*, lui rappelle qu'il y a des temps où l'*homme juste* ne doit pas demander *tout ce qu'il a droit d'exiger*, puis, s'adressant au roi lui-même : — « Sire, lui dira-t-il, vous savez les besoins » de vos peuples, *le fardeau excédant ses forces;* il se remue pour » Votre Majesté quelque chose d'illustre et de grand et qui passe la » destinée des rois vos prédécesseurs : soyez fidèle à Dieu et ne mettez » point d'obstacle *par vos péchés* aux choses qui se couvent.... » (3).

(1) Sermon sur l'*Impénitence finale.*
(2) Abrégé d'un sermon sur *la Nécessité de l'aumône.*
(3) Sur *les Devoirs des Rois.*

Ici l'éloge se mêle à la leçon avec une dignité que tout le monde sent.

Nous avons entendu les poètes user et abuser du nom de Dieu à propos de Louis XIV. Bossuet appelle lui aussi les rois des *Dieux*, mais de quelle manière ?

« O Dieux de chair et de sang ! s'écrie-t-il par exemple, ô Dieux » de terre et de poussière, vous mourrez comme des hommes ! » — Et, une autre fois, mais toujours devant Louis XIV : — « Les princes, » les grands devraient se faire les dieux des hommes en procurant leur » bien de tout leur pouvoir ; mais où en trouvons-nous de tels sur la » terre ? Nous voyons *assez d'ostentation, assez de dais, assez de* » *balustres, assez de marques de grandeur;* mais ceux qui se parent » de tant de splendeur, ce ne sont pas des Dieux, ce ne sont pas des » images vivantes de la puissance divine, ce sont des *idoles muettes* » qui ne parlent point pour le bien des hommes. La terre est désolée, » les pauvres gémissent, les innocents sont opprimés ; *l'idole est là !* » *qui hume l'encens, qui reçoit les adorations, qui voit tomber les* » *victimes à ses pieds et n'étend pas ses bras pour faire le bien* (1). »

Sans doute ici le reproche n'était pas personnel à Louis XIV ; il s'adressait à tous ceux qui avaient leur part de richesses et de puissance ; mais enfin le roi était compris dans le reproche, et, il faut bien en convenir, l'expression en était vive, on peut même dire, acérée. Comment fut-elle accueillie ?

Il y a dix ans, un vénérable prélat, Mgr Affre, s'étant permis un vœu timide en faveur de la liberté d'enseignement dans un compliment adressé au roi d'alors, l'expression de ce vœu fut supprimée au *Moniteur* et le prélat dut se réduire, les années suivantes, à la dignité du silence. En présence de ce fait tout récent, on sent un plus vif désir de savoir quelle fut l'attitude de Louis XIV vis-à-vis de cet abbé Bossuet qui prêchait *à miracle* sans doute, ainsi que le proclamait la gazette du temps, mais qui enfin n'avait ni l'autorité de l'épiscopat ni même celle de l'âge. Louis XIV réduisit les tailles de quatre millions (1662) ; par ses ordres, des blés furent envoyés dans les provinces les plus nécessi-

(1) Sermon sur l'*Ambition*.

teuses ; le Louvre lui-même se changea en grenier d'abondance et des provisions y furent entassées pour être ensuite vendues à vil prix ; ajoutons qu'en même temps des fours étaient installés aux Tuileries et que, pendant toute la disette, on y distribua soir et matin des pains au peuple. Boileau put dire enfin avec quelque vérité :

On verra par quels soins ta sage prévoyance
Au fort de la famine entretint l'abondance (1).

C'était noblement répondre aux exhortations pathétiques du jeune prédicateur ; mais Louis XIV ne se borna pas à cela ; il fit écrire au père de Bossuet *pour le féliciter d'avoir un tel fils*. Remarquant, trois ans après, dans la chapelle du Louvre, un vieillard à cheveux blancs, qui, à chaque discours de la station (c'était Bossuet qui parlait encore), se retrouvait toujours à la même place devant la chaire, et paraissait ému plus que nul autre, Louis demanda le nom de cet auditeur si touché et si assidu : — C'est le père du prédicateur, lui répondit-on. — *Que ce vieillard doit être heureux !* — dit-il.

Et il nommait Bossuet évêque de Condom, précepteur du Dauphin, premier aumônier de la duchesse de Bourgogne.

Quelles leçons cependant lui épargnait l'éloquent apôtre ? Nous avons parlé des pauvres et du peuple ; mais la guerre, le luxe, l'ambition, la volupté lui fournissaient aussi fréquemment le sujet de tableaux où il n'était nul besoin d'un œil exercé pour reconnaître les personnages. Au roi conquérant Bossuet ne craignait pas de dire : — *La paix par inclination, la guerre par nécessité ;* il demandait pour lui la grâce d'être *toujours juste, toujours pacifique* (2), Au roi le plus jaloux de son pouvoir, il disait ce mot admirable, seul frein efficace qui puisse jamais être opposé au despotisme : — *Faisons la volonté de Dieu, et après il fera la nôtre* (3). — Que l'Evangile soit « *sur votre* » *tête,* lui disait-il, encore *pour vous inspirer l'obéissance ;* qu'il soit » en vos mains pour l'imprimer dans tous vos sujets (4). » — « Arbitre

(1) Première Épître.
(2) 2e Sermon pour la fête de l'*Assomption*.
(3) 2e Sermon pour la fête de la *Purification*.
(4) Sermon sur les *Devoirs des Rois*.

» de l'univers et supérieur même à la fortune, *si la fortune était* » *quelque chose....* QUI PEUT TOUT NE PEUT PAS ASSEZ ; qui peut tout » ordinairement tourne sa puissance contre lui-même ; et, quand le » monde nous accorde tout, il n'est que trop malaisé de se refuser » quelque chose (1). »

Au milieu des épîtres et des odes qui célébraient sur tous les tons les *plaisirs en foule renaissants*, les *bâtiments pompeux*, le luxe, les conquêtes, quelles paroles que celles-ci ! — « Terrible pensée *de ne* » *rien voir sur sa tête !* C'est là que la convoitise va tous les jours » se subtilisant et *renviant,* pour ainsi dire, sur elle-même. De là » naissent des *vices inconnus,* des monstres d'avarice, des *raffi-* » *nements de volupté,* des *délicatesses d'orgueil* qui n'*ont point de* » *nom.* Et qui les produit, chrétiens ? *La grande puissance féconde* » *en crimes, la licence mère de tous les excès* » (2).

Et devant qui ces paroles étaient-elles dites ? Devant Louis XIV, le roi tout-puissant, devant l'amant de La Vallière dont les désordres n'étaient plus un secret pour personne. Mme de Sévigné avait bien raison, lorsqu'elle disait de Bossuet : — « Il se bat à outrance avec son auditoire, ses sermons sont des combats à mort. »

Que maintenant les poètes chantent à l'envi ! Que Molière, épris de l'air du roi,

Cet air qui sur les cœurs fait un charmant effet,

lui promette solennellement de ne jamais *manquer par le bec* (3) ; que les Muses, répondant à l'appel de Santeuil, portent le héros jusqu'aux astres :

Illum Musæ omnes certatim ad sidera tollant :

Il y aura de moins toujours une voix pour le rappeler sur la terre.

Bossuet a fait plus d'une fois allusion aux amours du roi et il n'était

(1) Sermon sur la *Résurrection.*

(2) Sermon sur l'*Ambition.*

(3) *Remerciement au Roi* en tête de l'*Impromptu de Versailles.*

pas le seul alors. Molière n'écrivait-il pas la *princesse d'Elide* et les *Plaisirs de l'île enchantée* en vue surtout de Mlle de La Vallière? Et que disaient ses personnages?

Un cœur tendre est aimable et le nom de cruelle
..... n'est pas un nom *à se faire estimer.*

C'était l'Aurore *aux doigts de rose* qui parlait ainsi.

Mais ce qui était le comble de l'*ingénieux*, c'étaient les conseils qu'un vieux gouverneur, un nommé Arbate, donnait à un jeune prince :

Le chagrin des vieux jours ne peut aigrir mon âme
Contre les doux transports de l'amoureuse flamme;
Et bien que mon sort touche à ses derniers soleils,
Je dirai que l'amour *sied bien à vos pareils;*
Que ce tribut qu'on rend aux traits d'un beau visage
De la beauté d'une âme est un clair témoignage;
Et qu'il est malaisé que, sans être amoureux,
Un jeune prince soit *et grand et généreux.*
C'est une qualité que *j'aime en un monarque*
. . . . . .
Oui, cette passion, de toutes la plus belle,
Traîne dans un esprit *cent vertus après elle.*
. . . . . .
Je triomphe, et mon cœur d'allégresse rempli
Vous regarde à présent comme un prince accompli (1).

(1) *Princesse d'Elide.* Acte 1er, sc. 1re. — M. Aimé Martin convient, cette fois, qu'il y avait *peut-être quelque inconvenance* à placer de tels vers *dans la bouche d'un gouverneur;* mais que c'*était alors le ton et les idées de la cour.* Je sais bien que Racine fait dire à Paulin dans *Bérénice :*

— *Vous pouvez tout.* (Il parle à Titus.)
Aimez, cessez d'être amoureux,
La cour sera toujours du parti de vos vœux.

Mais que répond Titus?

Je ne prends point pour juge une cour idolâtre. .

Voilà quels étaient les conseils de Racine, ils étaient un peu différents de ceux de Molière.

La leçon était bonne! et encore ne faut-il pas oublier qu'elle était donnée en présence de la Reine, et au moment même où l'exil du duc et de la duchesse de Navailles ne lui révélait que trop des faiblesses contre lesquelles toute tentative d'opposition devenait désormais impuissante.

Eh bien! la chaire eut aussi ses allusions, un peu plus discrètes peut-être, et, à coup sûr, plus délicates. Dans un sermon prêché au Louvre, le 2 février 1662, Bossuet avait signalé à Louis XIV *une volupté toute céleste qui se forme du mépris des voluptés sensuelles.* — « Que ce plaisir est délicat, ajoutait-il, qu'il est généreux! qu'il est » digne d'un grand courage et principalement de ceux *qui sont mis* » *pour commander;* car si c'est quelque chose de si agréable de com- » mander le respect par ses regards... combien plus de conserver à la » raison cette majesté intérieure qui modère les passions,..... qui » calme tous les mouvements séditieux, *qui rend l'homme maître* » *en lui-même* » (1).

Mais, quelques jours après, la voix du prêtre prend un accent plus marqué de supplication et d'angoisse : — « O Dieu! bénissez le roi » que vous nous avez donné! Que vous demanderons-nous pour ce » grand monarque? toutes les prospérités? Oui, Seigneur; mais, bien » plus encore, *toutes les vertus et royales et chrétiennes. Non, nous* » *ne pouvons consentir qu'aucune lui manque, aucune, au-* » *cune...* » (2).

Qu'on se figure l'impression de ces paroles, de ces mots *aucune, aucune,* prononcés avec le sentiment que nous comprenons tous, au milieu de cette cour, où les yeux fixes et immobiles de chacun semblent craindre de révéler par leur expression quelle est la vertu qui manque.

Mais cette cour elle-même, cette cour qui est une grandeur et une puissance aussi, n'aura-t-elle pas à son tour ses leçons? Bossuet n'était pas homme à l'oublier. Aussi fera-t-il comparaître devant lui ces vertus humaines qui font qu'*on s'admire soi-même*, et dont l'*Enfer est rempli.* Il peindra, pour les siècles, cette splendide réunion

(1) 1er Sermon pour le jour de la *Purification*.
(2) Sermon sur la *Charité fraternelle*.

d'*illustres malheureux* dont la vie s'épuise en espérances et en inquiétudes. Mais quelle hardiesse surtout dans ce portrait d'une grande dame, telle qu'on en voyait beaucoup au temps de la Fronde et après : — « Elle se plâtre, elle se farde, elle se déguise, elle se pare d'une » bonne grâce achetée, et laisse jouir son orgueil du spectacle d'une » beauté imaginaire (1). »

De son temps, c'est-à-dire du temps de saint François de Sales, le Père Lejeune appelait ces *armes*-là, les *allumettes de la convoitise.* L'expression change, l'idée reste.

Bossuet quitta la chaire en 1670, pour se consacrer entièrement à l'éducation du Dauphin, et, plus tard, à l'administration de son diocèse. On ne l'entendit plus dès-lors qu'à de rares intervalles autour des tombeaux ou près de ces autres tombes du cloître où l'on n'a *plus besoin que de Dieu* après avoir eu *besoin de tout.* Sa voix, sans être plus éloquente, acquit alors un retentissement que n'étouffa plus aussi promptement le *cantique des joies du siècle,* et, à l'ombre de la mort, elle put donner de plus frappantes leçons (2).

Il semblait que le vide laissé dans la chaire par une telle voix ne pouvait être de longtemps comblé, et cependant il le fut, cette année-là même, 1670, par un jeune religieux qui, s'il n'avait ni l'élan ni les traits sublimes, ni l'éloquence du génie comme Bossuet, porta du moins l'éloquence du raisonnement à son dernier terme. Et ce qui prouve les qualités sérieuses du siècle qui l'entendit, c'est que le succès qu'il obtint dépassa même celui qu'avait obtenu Bossuet. — « Cet homme-là sera éternellement notre maitre en tout, » — avait dit le grand orateur qui descendait de la chaire (3) ; c'était le cri de l'humilité et de la vertu ; mais ce qui frappe, c'est que l'opinion qu'elle exprimait fut généralement celle du temps. Comment en douter lorsque nous entendons Boileau signaler Bourdaloue comme

Le plus grand orateur dont la chaire se vante.

(1) Sur l'*Honneur*.

(2) Les Oraisons funèbres sont trop connues pour que nous nous en occupions ici.

(3) Bossuet cité par le président de Lamoignon.

J'ai connu Bourdaloue, ajoutait-il,

Et dès mes jeunes ans
Je fis de ses sermons mes plus chères délices.
. . . . . .
Enfin, *après Arnauld*, il fut *l'illustre* en France
Que *j'admirai le plus* et qui m'aima le mieux.

Après Arnauld! Voilà bien la lunette janséniste, qui grossissait Arnauld et qui ne laissait même pas apercevoir Bossuet. C'est d'ailleurs une question de savoir si les satiriques sont de nature à bien comprendre le génie. Rien d'antipathique en effet avec les sublimes aspirations de l'âme comme les vaines querelles de mots et le sarcastique sourire de l'ironie. Il est telle hardiesse de style dans Bossuet qui, je crois, gênait beaucoup l'auteur trois fois limé de l'*Art poétique*. Mais que dire de cette réserve : *après Arnauld, le grand Arnauld?* Une seule chose, c'est qu'Arnauld n'était pas seulement un écrivain, fort peu connu aujourd'hui, que c'était avant tout un parti et que l'esprit satirique est une disposition toute naturelle à l'esprit de parti.

Boileau eut d'ailleurs le bon sens d'apprécier le talent exact, net, précis, la dialectique ferme et sûre de Bourdaloue. En fait de portraits il proclamait même n'être qu'un *écolier*, qu'un *singe* auprès de lui (1).

Mme de Sévigné ne parlait pas avec moins d'enthousiasme. — « Le » Père Bourdaloue prêche divinement bien aux Tuileries, écrivait-» elle, le 3 décembre 1670 ; nous nous trompions dans la pensée qu'il ne » jouerait bien que dans son *tripot;* il *passe infiniment tout ce que nous* » *avons ouï.* » Le *tripot*, c'était tout simplement l'église Saint-Louis des Pères Jésuites, rue Saint-Antoine. On voit que ce n'est pas une amie qui parle. C'est la même personne qui écrivait, quatre mois auparavant, de Port-Royal : — « Il ne vient rien de là que de parfait. » — Et cependant cette fervente adepte de Pascal et de Nicole se prend d'admiration pour le jésuite : — « J'ai entendu la *Passion* » de Mascaron, écrivait-elle le carême suivant ; elle a été très-belle et

(1) *Écolier ou plutôt singe de Bourdaloue.* (SAT. X.) — Boileau avait d'abord écrit *vrai disciple;* il remplaça ces deux mots par celui d'*écolier*.

» très-touchante. J'avais grande envie de me jeter dans le Bourda-
» loue; mais l'impossibilité m'en a ôté le goût. *Les laquais y étaient*
» *dès le mercredi* et la presse y était à mourir. » — Et, huit ans après (27 février 1679) : — « Bourdaloue tonne à Saint-Jacques-la-
» Boucherie; la presse et les carrosses y font une telle confusion que
» tout le *commerce de ce quartier-là est interrompu.* »

Disons enfin que cette affluence accompagna Bourdaloue pendant plus de trente ans; elle le suivit jusque dans les hôpitaux et les prisons où il allait de préférence, dans les dernières années de sa vie, se faire humble et petit avec les malheureux. Il fuyait la cour et la cour s'attachait à ses pas. Croit-on cependant qu'il l'eût épargnée? Cet homme dont le visage était surtout empreint de douceur, tandis que celui de Bossuet l'était surtout de majesté et de force, qui nous est le plus souvent représenté les yeux demi-clos, dans le pieux recueillement de la vie intérieure, et dont la voix *enlevante*, pour employer l'expression de La Rue, possédait si bien tout les accents de la persuasion, cet humble et modeste religieux savait, de plus, être incisif, être énergique et tracer des portraits avec lesquels, nous l'avons vu, n'osait rivaliser Boileau. Ne pouvant rappeler à cet égard tout ce qui nous vient à la pensée, nous nous bornerons à le suivre dans sa lutte avec Molière et avec Louis XIV.

L'époque où parut Bourdaloue était celle des grands succès de l'auteur du *Misanthrope*. Molière s'était d'abord attaqué aux *Précieuses*, à cette école de l'afféterie dans le langage et, disait-il, de la pruderie dans la conduite. De là, de sa part, une double attaque, contre le bel-esprit d'abord qui prétendait chercher en tout *le fin du fin*, puis contre les *vertus diablesses* qui VOULAIENT AVOIR TROP D'HONNEUR (1). La première attaque fut promptement victorieuse; mais la seconde se prolongea longtemps et, à bien dire, elle dure encore. Grâce à son rare esprit, à ce tour gaulois de liberté et de franc rire qui n'est jamais très-gêné par le respect, Molière avait fait ensuite rire des marquis même à Versailles, et, ce qui était plus grave, des maris par

(1) Voir les *Précieuses ridicules*, l'*École des Femmes*, la *Critique de l'École des Femmes* et le *Tartufe*.

toute la France. Se moquer des maris, c'était un peu se moquer de soi-même; car, tout le monde le savait, il n'était pas de mari plus infortuné que Molière. La coquette Célimène, c'était Armande Béjart, son épouse; Acaste et Clitandre qu'elle reçoit si bien, c'étaient Lauzun et de Guiche. On le voit, l'abnégation de Molière, lorsqu'il s'agissait d'amuser Louis XIV, allait jusqu'à l'héroïsme (1).

Et comme tout le monde ne riait pas, comme certaines gens fronçaient le sourcil aux plaisanteries et aux équivoques, l'illustre auteur plaçait ses libres allures sous le patronage de la pieuse Anne d'Autriche. — « Votre Majesté, lui disait-il, prouve que la véritable » dévotion n'est point contraire aux honnêtes divertissements..... et » elle ne dédaigne pas de rire de cette même bouche dont elle prie si bien » Dieu (2). » Molière se faisait alors, comme le frère d'Arnolphe, *tout sucre et tout miel.* Anne d'Autriche s'y laissa prendre, mais Bourdaloue fut plus récalcitrant, et, dans un Sermon sur l'*Impureté,* dont les vivants tableaux faillirent soulever toute la cour, il se plaignit hautement de ce que les devoirs les plus inviolables, même chez les païens, étaient devenus *des objets de risée.* — « Un mari sensible au » déshonneur de sa maison, ajoutait-il, est le personnage que l'on joue » sur le théâtre; une femme adroite à le tromper est l'héroïne qu'on y » produit; des spectacles où l'impudence lève le masque et qui cor- » rompent plus de cœurs que jamais les prédicateurs de l'Évangile » n'en convertiront, sont ceux auxquels on applaudit..... et tel qui, » par sa triste destinée, y a le plus d'intérêt, est le premier à s'en » divertir » (3).

Bourdaloue touchait là le vif, plus qu'il ne le croyait sans aucun doute.

Cependant, après l'*École des Maris* vint le *Misanthrope,* celle de toutes les pièces de Molière qui est restée comme le type le plus achevé de la haute comédie. Ne peut-on pas regretter néanmoins que ce soit l'honnêteté qui y prête à rire sous les traits d'un homme fâcheux et bizarre.

(1) Voir les Commentaires de M. Aimé-Martin sur le *Misanthrope.*
(2) Dédicace de la *Critique de l'École des Femmes.*
(3) Sermon pour le 2e dimanche de la 3e semaine de carême.

Mais, dans le *Tartufe*, qui suivit de près le *Misanthrope*, ce fut bien autre chose : qu'on y prenne garde, en effet ; l'hypocrisie n'y est qu'odieuse ; ce qui est ridicule, c'est le tour qu'on donne aux pratiques de piété dont s'affuble l'hypocrite. Le scandale fut donc grand, les représentations furent interrompues ; mais alors, et par contre, Molière, Boileau et bien d'autres jetèrent les hauts cris. Boileau signala *des bigots la trompeuse grimace* et M. Aimé-Martin, le commentateur à genoux de Molière, nous dénonçait hier encore, à cette occasion, l'*effroyable cabale des faux dévots*.

Ces *faux dévots*, ne nous y trompons pas, c'étaient, en première ligne, Bossuet et le président de Lamoignon, ce *cher Lamoignon* de Boileau, ce magistrat si éclairé, si grave, au *mérite éclatant*, à la *haute éloquence*, à qui le poète d'Auteuil écrivait :

..... Thémis, pour voir clair, a besoin de tes yeux.

Mais Voltaire lui-même n'aurait-il pas quelques droits d'être rangé parmi les suspects, lui qui écrivait, un siècle après, au sujet de la scène entre Elmire et Tartufe : — « On n'oserait la hasarder aujour-» d'hui (1). » — Je suis porté à croire, au reste, que Voltaire se trompait. Mais enfin c'était un ami, un des plus chauds admirateurs de la pièce, et qui prétendait voir même une affaire de concurrence dans l'opposition des prédicateurs : — « On peut *hardiment* avancer, » disait-il, que les discours de Cléante..... sont, à quelques exceptions » près, le *plus fort et le plus élégant sermon* que nous ayons en notre » langue ; et c'est peut-être ce qui *révolta davantage ceux qui parlaient* » *moins bien dans la chaire que Molière au théâtre* (2) : » Bossuet, par exemple. Un *élégant sermon !* Je conçois que Bossuet en fut jaloux !

Soulevons cependant les masques et tâchons, avec l'aide des admirateurs et amis, de bien voir ce qu'ils couvrent. Quelle est d'abord cette *femme de bien*

Qui censure toute chose et ne pardonne à rien,
..... Cette *prude, à son corps défendant*.....
Dont l'honneur est armé de griffes et de dents ?

(1) Voltaire. Édition Furne, t. IX, p 46.
(2) Édition Furne, t. IX, p. 46.

On nous apprend que c'est la duchesse de Navailles, cette pauvre duchesse de Navailles, une exilée cependant, que Voltaire nous représente comme *la plus honnête* femme de la cour, et qui avait préféré tout risquer, titres, honneurs, fortune, plutôt que de ne pas faire sentir à Louis XIV que, si l'Etat c'était lui, la chambre des filles de la Reine du moins n'était pas la sienne.

Pour peindre une *fausse dévote*, voilà certes un type bien choisi !

Et le *pauvre homme* du premier acte? c'était, disait-on, Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, cet *aimable prélat* dont Bourdaloue louait avec tant d'effusion, après sa mort, le caractère, l'esprit, le cœur, ce *cœur bienfaisant, droit, religieux, ennemi de l'artifice et du mensonge* (1). Mais Péréfixe avait eu la hardiesse de rappeler leur vœu d'obéissance aux religieuses fort insubordonnées de Port-Royal; il leur avait dit; — Vous êtes pures comme des anges, mais orgueilleuses comme des démons. — De là bien des colères.

Et ces docteurs à morale relâchée qui pensent qu'*avec le ciel* il est *des accommodements :* ah ! pour le coup ce sont évidemment les Jésuites ! Comment en douter? et cependant, dans ces années-là mêmes, le Père Ferrier refusait l'usage des sacrements à Louis XIV, parce qu'il lui semblait que la société de Mme de Montespan ne pouvait s'accommoder avec le ciel. L'auteur de la *Princesse d'Elide* et de *Georges Dandin* eut-il été si difficile?

Le *Tartufe* cependant finit par l'emporter sur l'*effroyable cabale,* et comme, *à la honte de la nature humaine,* pour parler le langage de Voltaire, *on va plus à la comédie pour rire que pour être instruit* (2), le succès fut complet. Il alla même à ce point que le grand Condé, l'ami de Bossuet, voulut avoir une représentation du chef-d'œuvre dans l'un de ses châteaux, au Raincy, et que Mademoiselle, l'amie de Bourdaloue, en *régala* chez elle une société d'élite.

Le *Tartufe* triomphait donc; la cour et la ville y applaudissaient, et si Paris se scandalisait de quelque chose, nous assure Molière, c'était uniquement de la défense qui en avait momentanément été faite (3).

(1) Sermon pour le *Mercredi des Cendres.*
(2) Édition Furne. T. IX, p. 44.
(3) 2e Placet.

Bourdaloue se jeta alors à la traverse, et s'emparant à son tour du caractère de l'*hypocrite*, il le cita à son tribunal pour l'étudier non en lui-même, mais dans les prétextes qu'il fournit *au libertin*. — « Parce » qu'il y a des dévots hypocrites, il conclut que tous le peuvent être, » et de là, passant plus loin, il s'assure que la plupart et même » communément tous le sont;... il est, après tout, forcé de convenir » que toute piété n'est pas fausse, du moins prétend-il qu'elle est » suspecte et qu'il y a toujours lieu de s'en défier; or cela lui » suffit..... Car, *comme la fausse dévotion et la vraie ont je ne » sais combien d'actions qui leur sont communes*, il est non-seulement aisé, mais d'une suite presque nécessaire que la *même raillerie qui attaque l'une intéresse l'autre*..... (1) et voilà, chrétiens, ce » qui est arrivé lorsque des esprits profanes ont entrepris d'exposer » sur le théâtre et à la risée publique un hypocrite imaginaire, ou » même, si vous voulez, un hypocrite réel, tournant dans sa » personne les choses les plus saintes en ridicule, la crainte des jugements de Dieu, l'horreur du péché, les pratiques les plus louables en » elles-mêmes et les plus chrétiennes,... lui faisant blâmer les scandales du siècle d'*une manière extravagante*, le représentant consciencieux jusqu'à la délicatesse et au scrupule sur des points » moins importants, où toutefois il le faut être, pendant qu'il » se portait d'ailleurs aux crimes les plus énormes. Damnables » inventions pour humilier les gens de bien, pour les rendre tous » suspects, pour leur ôter la liberté de se déclarer en faveur de la » vertu, tandis que le vice et le libertinage triomphaient » (2).

Quelle sûreté de touche et quelle vigueur ! d'un côté la cour imposante et voluptueuse de Louis XIV et Molière, *au comble de sa*

(1) C'est ce qu'avait senti d'abord Louis XIV et ce qui lui fit suspendre les représentations du *Tartufe*. — « Le roi connut tant de conformité, lisons-nous dans les œuvres mêmes » de Molière, entre ceux qu'une véritable dévotion met dans le chemin du ciel et ceux » qu'une vaine ostentation de bonnes œuvres n'empêche pas d'en commettre de mauvaises, » que son extrême délicatesse pour les choses de la religion ne put souffrir cette ressemblance du vice avec la vertu qui pouvaient être pris l'un pour l'autre. » (*Les Plaisirs de l'île enchantée*. — 6e journée.) Mais plus tard les *vrais dévots*, représentés par Molière, parvinrent à le faire changer d'avis.

(2) Sermon pour le VIIe Dimanche après la Pentecôte.

fortune et de son art, se permettant toutes les hardiesses pourvu qu'il amusât, suivant l'heureuse expression de Sainte-Beuve, et, de l'autre, Bourdaloue avec sa *forme grave*, ayant un *à-propos, une adresse, une justesse d'application*, qui fit que toutes les *passions en scène se reconnurent*, et que *toutes ces sensibilités tressaillirent* (1).

Or parmi toutes ces *sensibilités*, les plus en jeu étaient encore celles du roi, sensibilité de pouvoir, sensibilité d'orgueil, sensibilité d'amour, et Bourdaloue ne craindra pas de les toucher toutes.

« Jalousie d'autorité, s'écriait-il, un jour, en présence du roi : ah ! » tentation funeste, à quelles extrémités et à quels excès ne portes-» tu pas tous les jours les hommes ! Combien de scandales as-tu » causés !... De quels maux n'as-tu pas été le principe !... Parce » qu'on ne sait rien ménager et qu'on veut venir à bout de toutes » ses entreprises, on suit le génie altier et indépendant de l'ambi-» tion ; *il faut que pour un droit souvent très-frivole, souvent » douteux, souvent chimérique* (rappelez-vous d'Estrades à Londres, » Créquy et Lavardin à Rome), la paix soit troublée, l'union et » la concorde ruinées, l'innocence opprimée, la patience outrée ; que » le dépit et la haine s'emparent des cœurs et qu'un *fantôme* mette » partout le désordre et la confusion » (2).

Bossuet prêchant un jour sur l'*Honneur* peignait, à grands traits, la misère de l'homme qui, *pauvre et indigent au-dedans*, tâche de s'*agrandir* et *de se multiplier comme il peut*, par son *train*, par ses *appartements*, par les accroissements de ses domaines. — « Aussi, » ajoutait-il, à voir comme il marche, vous diriez que la terre ne le » contient plus, et, sa fortune enfermant en soi tant de fortunes parti-» culières, il ne peut plus se compter pour un seul homme » (3).

C'était le même sentiment qui animait Bourdaloue, lorsque s'adressant, en présence du roi, à ceux que la Providence a établis *sur le buffet comme des vases d'honneur*, il s'écriait : — « *N'a-t-elle fait le » monde que pour vous ?...* » Dans les hauts rangs où Dieu les a fait

(1) *Causeries du Lundi*. T. IX, p. 226.
(2) Sermon pour le Mercredi de la 2e semaine de Carême.
(3) Sermon sur l'*Honneur*.

» monter, les vrais fidèles ne se sont jamais regardés que comme des » *hosties vivantes, pour essuyer tout, pour porter tout, pour se* » *dévouer à tout* » (1).

Je sais bien que ces rudes leçons étaient entremêlées d'éloges et que ces éloges ont été taxés par quelques auteurs d'hyperboliques. Ils le furent parfois peut-être. Qu'on y prenne garde cependant, et l'on s'apercevra que l'hyperbole, bien souvent, est moins un portrait que l'on trace qu'un modèle que l'on présente.

Était-ce un courtisan, je le demande, que celui dont Mme de Sévigné écrivait, après l'avoir entendu à Versailles : — « Le Père Bourda- » loue frappe toujours comme un sourd, disant des vérités à bride abattue, » parlant à tort et à travers contre l'adultère ; sauve qui peut, il va » toujours son chemin. » — Nous pourrions ici multiplier les citations, car plus le scandale grandissait plus les allusions devenaient vives. De la part de Bourdaloue, du moins, elles restaient toujours dans un cercle de généralités qui les empêchait de devenir trop personnelles. Ainsi ne fit pas Mascaron en 1669. Prêchant alors le Carême devant le roi, il développa un jour l'histoire de David et rappela les sévères paroles du prophète Nathan au ravisseur de la femme d'Urie : — C'est toi qui es cet homme, *Tu es ille vir.* — Craignant même de ne pas être assez compris : — « Si le respect que j'ai pour vous, dit » Mascaron, ne me permet de dire la vérité que sous des enveloppes, » il faut que vous ayiez plus de pénétration que je n'ai de hardiesse... » Mais si, avec toutes ces précautions et tous ces ménagements, la » vérité ne peut vous plaire, craignez qu'elle ne vous soit ôtée et que » Jésus-Christ ne venge sa parole méprisée. »

La leçon était hardie et le coup était fort. Les courtisans s'en émurent : — « Le prédicateur a fait son devoir, leur répondit Louis XIV, » à nous à faire le nôtre. » — Quatre ans après, Mascaron était nommé évêque de Tulle. Bourdaloue, de son côté, était appelé dix fois à la cour pour y prêcher des stations entières. — « J'aime mieux ses » redites, disait Louis XIV, que les choses nouvelles des autres. »

Ce sera en effet l'éternel honneur de Louis XIV d'avoir eu un bon

(1) Sermon sur l'*Ambition*.

sens et une droiture qui dominèrent même son génie, et de n'avoir jamais complétement perdu de vue cette infirmité humaine qui fait que, pour savoir commander, il faut savoir obéir.

Rapprochons maintenant du trait de Mascaron un trait qui n'est pas sans analogie et que j'emprunte aux sermons de Bourdaloue. Prenant pour sujet l'histoire de la résurrection de Lazare, il voit dans la langueur, puis dans le sommeil, dans la mort, dans la corruption, dans l'odeur infecte du cadavre, comme autant de degrés qui répondent aux divers états du pécheur. Lazare, à ses yeux, représente l'âme entraînée par le charme du monde, qui languit, qui s'assoupit, qui meurt à la grâce, qui s'ensevelit en quelque sorte par ses rechutes, et qui enfin corrompue elle-même et dans ses maximes et dans ses mœurs, « *répand encore au dehors une contagion mortelle, et infecte* » *les autres de son mauvais exemple:* JAM FETET. » Et Louis XIV est là! et non loin de lui peut-être Mme de Montespan, Mlle de Fontanges, Mme de Soubise, et les courtisans et les imitateurs! — Et le prédicateur n'en poursuit pas moins le développement de sa thèse: — « Ainsi un père vicieux pervertit, sans le vouloir même, ses enfants... » Ainsi une femme sans conscience dérègle toute une maison... Ainsi » un homme libertin et sans religion, abusant de son esprit et débi- » tant ses fausses maximes, suffit pour infecter toute une cour... Ah! » mon Dieu, un ouvrage digne de vos mains, c'est la conversion de » ce pécheur: *Domine, jam fetet* » (1).

Conçoit-on rien de plus saisissant que ce *jam fetet*, retentissant par trois fois au milieu de toutes les pompes, de toutes les grandeurs, et il faut bien le dire, de tous les enivrements? Là où vous n'aperceviez que séduction et que charmes, Bourdaloue vous montre un cadavre, et, au lieu du parfum habituel des cours, l'adulation et la louange, vous sentez monter jusqu'à vous cette vapeur contagieuse qui accompagne toute corruption. Mais ce qu'il y a de non moins admirable peut-être, c'est que les auditeurs se montrèrent constamment dignes de l'apôtre. Bossuet disait de Louis XIV qu'il ne *voulait que voir la raison pour s'y soumettre* (2). Jamais on n'en demeure plus convaincu qu'en

(1) Sermon sur l'*Eloignement de Dieu et le retour à Dieu*.
(2) Sermon sur les *Devoirs des Rois*

étudiant ces détails de sa vie. Lui si susceptible avec les hommes ne le fut pas du moins toujours avec Dieu, et c'est ce qui fait que de tous les absolutismes qui ont régné sur la France, absolutismes de princes, d'assemblées, ou de peuple, le sien est encore de ceux dont les succès et la gloire ont été le moins chèrement payés.

Oui, ce fut une noble et forte éloquence que celle qui sauva ainsi la conscience des abaissements de l'esprit, et qui aux génies les plus élevés et les plus fiers, à ceux qui se considéraient, non sans raison peut-être, comme la personnification même du talent, de la renommée, ou de la puissance, osait redire sans cesse et sous toutes les formes, le grand mot de Bossuet : — « *Oh! que nous ne sommes rien!* (1) »

(1) 2e Sermon pour la fête de la *Purification*.

Eug. DE LA GOURNERIE.

PRINCIPALES SESSIONS

DES

ÉTATS DE BRETAGNE

TENUES EN LA VILLE DE VANNES (1).

Lorsque de fausses données historiques tendent à nous faire considérer nos pères comme ayant constamment courbé la tête sous un joug absolu et pesant, lorsque d'autre part de tristes expériences ont versé le découragement dans bien des intelligences, j'ai éprouvé, je l'avoue, un certain plaisir à une étude qui me prouvait que, sur notre vieille terre de Bretagne, nos aïeux avaient compris la dignité et la douceur de ce régime où les sujets viennent contribuer de leurs conseils à l'administration et au gouvernement de la chose publique; j'ai suivi avec intérêt ces nombreux pélerins politiques se rendant de toutes les parties de la Bretagne au but où les a conviés leur Duc pour y délibérer sur les premières affaires de l'Etat. Ce sont les membres du clergé, représentants de l'Eglise, dont notre province ne méconnut jamais la salutaire influence; c'est cette multitude de gentilshommes qui, vivant au milieu des populations rurales, en partagent les intérêts, les mœurs, souvent le costume, et jamais ne quittent le vieux manoir de leurs pères que pour se rendre aux Etats ou marcher à l'ennemi; ce sont enfin les députés de nos bonnes villes, soutiens naturels de leurs droits et de leur industrie naissante; librement élus, ils

(1) Lu au Congrès de Vannes, en 1853, cet intéressant travail a été retouché depuis par son auteur, qui a bien voulu en gratifier notre Revue.

apportent l'élément du progrès à côté de celui de la stabilité, représenté par le souverain et la noblesse, aux longues traditions et aux droits héréditaires.

C'est ainsi que, pendant de longs siècles, notre province a su conserver un gouvernement tempéré, témoignage irrécusable d'un précieux esprit de sagesse, dans les peuples comme dans les institutions; c'est ainsi que nos pères ont bu longtemps avec bonheur à cette coupe d'une liberté séculaire que nos lèvres ont rejetée, parce qu'ayant follement agité le breuvage, nous n'avons plus, au lieu de la liqueur généreuse et pure, trouvé que la lie et l'amertume.

Tout attrayant que fût le sujet, il n'était pourtant pas sans difficulté: trop large et trop resserré à la fois, suivant le côté sous lequel je le considérais, tantôt craignant de donner à mon travail des développements exagérés, de longueur fatigante; tantôt craignant, au contraire, de produire l'ennui en faisant, au lieu d'histoire, une sèche nomenclature qui se contenterait d'enregistrer les faits et les noms, — pâles ossements épars sur lesquels le vent de la mort a soufflé et qui n'offrent aux spectateurs qu'une monotone aridité, jusqu'à ce que le génie de l'histoire, fort des souvenirs légués par les contemporains de ces ombres, vienne passer sur elles et leur rendre la vie. Je me rappelais aussi avoir lu quelque part: « Heureux les peuples dont les annales » ne sont pas intéressantes! » et je me disais : Irai-je chercher dans le jeu pacifique et régulier de nos institutions politiques pendant de longs siècles, cet intérêt émouvant et terrible qu'offre l'histoire de nos modernes révolutions?

Ce triple écueil de la longueur, de la sécheresse, du défaut d'intérêt, j'ai cherché autant qu'il était en moi à l'éviter; pour cela, j'ai cru devoir me restreindre aux plus remarquables, parmi les sessions des Etats de Bretagne tenues à Vannes. D'ailleurs je ne me suis pas borné aux actes mêmes de ces tenues, qui n'eussent été souvent que le recueil fastidieux de lois pleines de sagesse; j'ai fait des excursions dans le domaine des événements qui amenèrent ces Etats ou qui en dérivèrent, sur le caractère des temps et des principaux personnages. J'ai tenté, dans les sévères limites de la vérité historique, d'animer les faits et les héros, d'y intéresser, de rechercher quelles passions viles ou

généreuses étaient le mobile des actes, et faisaient vibrer les cœurs sous leurs armures de fer ou leurs corsages de soie.

Deux parties diviseront mon travail. La première sera relative aux principaux Etats antérieurs à la réunion de la Bretagne à la France; des objets d'intérêt divers y appelleront notre attention, ici sur des mesures législatives qui y furent adoptées, là sur des événements politiques qui y eurent rapport. La seconde partie traitera particulièrement de trois tenues, qui ont accompagné ou suivi la réunion de notre province à la Couronne et qui coïncident avec les moments où cette réunion a été le plus vivement discutée et le plus sérieusement débattue. Cette seconde partie sera donc, à bien dire, l'historique de la question de nationalité bretonne; elle correspondra du reste à l'époque moderne, de même que la première à la fin du moyen-âge.

PREMIÈRE PARTIE.

SOMMAIRE.

I. Etats de 1387 : le connétable de Clisson emprisonné au château de l'Hermine. — II. Etats de 1451 : portrait du duc Pierre II; constitutions pour le bon ordre de la justice; priviléges aux tisserands et aux teinturiers. — III. Etats de 1455 : mariage de François de Bretagne, comte d'Etampes, avec Marguerite de Bretagne. — IV. Etats de 1462 : constitutions du duc François II. — V. Etats de 1485 : institution d'un Parlement sédentaire. — VI. Etats de 1490 : portrait de la duchesse Anne. — VII. Etats de 1501 : le roi Louis XII.

I. — Comment ne pas mentionner au début de notre travail les Etats réunis à Vannes, en 1387? Etats, il est vrai, insignifiants par eux-mêmes et dont l'histoire n'a pas daigné nous transmettre les actes, mais Etats mémorables en ce qu'ils furent l'occasion d'un crime aux conséquences longues et terribles.

Jean IV avait enfin triomphé dans sa querelle contre Blois et Penthièvre. La mort de son rival aux plaines d'Auray avait fondé sa puissance; le levrier de Charles de Blois, fidèle au succès, était venu saluer

Jean le Victorieux, et la couronne ducale, auguste objet du débat, reposait désormais sur la tête de Montfort, reconnu dans le traité de Guérande même par ses rivaux. La maison de Penthièvre restait toutefois redoutable, et la méfiance de son heureux ennemi scrutait rigoureusement tous ses actes. L'union que Jean de Blois, héritier de cette famille, contracta avec Marguerite, fille d'Olivier de Clisson, connétable de France, accrut encore ses soupçons et sa haine. Le connétable était à craindre : ancien frère d'armes de du Guesclin, aussi brave que lui mais plus ambitieux, il lui avait succédé dans la première dignité militaire du royaume ; la confiance et l'amitié du jeune roi lui étaient acquises. Le faible et infortuné Charles VI pouvait tout accorder au héros dans lequel il voyait le soutien de son trône et l'unique général qui lui fût dévoué. Obéissant à la fois à la peur et au désir de la vengeance, curieux d'ailleurs de donner un gage d'amitié à l'Angleterre, contre laquelle Clisson faisait en ce moment même de belliqueux préparatifs, le Duc résolut d'immoler son ennemi et ne recula pas plus devant la honte d'une trahison que devant l'horreur d'un assassinat.

Réunissant les Etats, il fit affectueusement prier Clisson de s'y rendre, le reçut à sa table, mangea à la sienne, but à la même coupe, lui prodigua les plus heureux souhaits. Et comme le connétable allait partir, Montfort le pressa de venir voir avec lui le beau château de l'Hermine, qu'il faisait alors bâtir. Ils s'y rendirent chevauchant ensemble, et suivis de quelques gentilshommes, parcoururent les salles et burent au cellier. Alors le Duc : « Sire Olivier, nul homme au » monde ne s'entend comme vous aux travaux de maçonnerie ; votre » château de Clisson l'atteste. Voyez ma grande tour ; montez un peu, » je vous rejoindrai bientôt. Je changerai, je vous le jure, suivant vos » conseils, tout ce que vous trouverez à reprendre. » Olivier monte, soudain la porte derrière lui roule sur ses gonds et se referme, des hommes apostés l'environnent : « Monseigneur, pardonnez-nous, » s'écrient-ils, car c'est notre ordre. » Et ils le chargent de fers.

Le Duc pâlit, le comte de Laval prévoyant de sa part quelque dessein sinistre, l'interroge, mais en vain ; la nouvelle de l'arrestation du connétable se répand dans la ville ; le peuple ému, épouvanté, attend en silence ; on se regarde d'un air morne, on n'ose parler : les

chevaliers seuls ne se taisent pas, ils rappellent toutes les marques d'amitié que Montfort vient de donner à Clisson, ils flétrissent son manque de foi ; ils parlent de délivrer le prisonnier et de livrer le Duc félon à la justice de son suzerain.

Cependant Jean IV poursuivait sa vengeance ; il faisait attacher par un collier de fer son captif aux murailles du cachot et ne lui laissait, pour se préserver du froid et de l'humidité, qu'un méchant manteau jeté sur ses épaules par la pitié d'un des hommes qui l'avaient chargé de chaines. Enfin Montfort ordonna au sire de Bazvalan, gouverneur du château, de mettre Clisson dans un sac et de le noyer pendant la nuit. Aux supplications qui lui furent faites, il répondit : « Bazvalan, » fais ce que je commande ou tu m'en réponds sur ta vie. »

Le Duc, cette nuit-là, ne dormit guère ; au matin, le gouverneur entra dans sa chambre : « Monseigneur, dit-il, tout est fini, votre » volonté a été faite, encore qu'il m'en ait bien coûté. » Jean de Montfort éclata en sanglots ; le déshonneur dont il se couvrait, les dangers qu'il amoncelait sur sa propre tête frappèrent en ce moment son esprit devenu plus calme ; il reprocha amèrement à Bazvalan sa trop prompte obéissance ; celui-ci baissa la tête et se retira. La journée entière se passa pour le prince coupable dans la solitude la plus absolue et dans l'angoisse du remords. Le soir, Bazvalan reparut devant lui : « Retire-toi, s'écria Montfort, que mes yeux ne te revoient plus : » je voudrais être mort, et plût à Dieu que je le fusse ; car il n'y » a point de remède au mal que tu m'as fait. » — « Le mal n'est pas » accompli, » reprit le fidèle serviteur. Voyant la colère qui vous » troublait, je vous laissai commander selon votre volonté, mais ayant » songé à ce qui en pourrait advenir, je craignis que vous ne fussiez » quelque jour fort chagrin si j'accomplissais vos ordres ; messire Oli- » vier de Clisson n'est pas mort. »

Le premier mouvement du Duc fut l'expansion de la joie ; mais oubliant bientôt cette bonne disposition et ce qui eût été le premier devoir d'une habile comme d'une généreuse politique, il ne s'arrêta pas à la pensée d'atténuer, s'il était possible, à force de bienfaits, la grandeur de l'injure faite au connétable. Il ajouta, au contraire, une nouvelle barrière à celle que cet outrage élevait entre eux, exigeant,

pour lui rendre la liberté, une forte rançon et la remise de plusieurs places que Clisson et Jean de Penthièvre possédaient dans le duché. Les places furent rendues, la rançon payée ; mais une guerre s'en suivit. Olivier reconquit une partie des places qu'il avait cédées ; son drapeau même flotta quelque temps sur cette tour du château de l'Hermine qui avait vu les apprêts de son supplice. Enfin le Conseil de France s'étant entremis pour amener la paix, le duc de Bretagne fut condamné à restituer avec les forteresses les cent mille livres, prix de la liberté du connétable. La guerre que celui-ci lui avait faite coûtait d'ailleurs à Montfort plus du double de cette somme. Telles furent les suites des Etats de Vannes de 1387.

II. — Les premiers que nous rencontrions ensuite et qui méritent de nous arrêter, sont ceux de 1451. En proie aux dissensions et à la guerre, notre province n'avait pu, depuis longues années, jouir de ces assemblées où se discutaient ses intérêts les plus chers et qui étaient pour ses souverains l'occasion des réformes les plus utiles. Pierre II venait d'entrer en possession du duché. Prince d'une humeur sombre et soupçonneuse, ayant mené jusqu'alors la vie la plus solitaire, il écouta le conseil, que son prédécesseur et son frère lui avait donné en mourant, de bannir cette mélancolie et de se rendre, par une vie moins retirée, par un accueil franc et ouvert, accessible au peuple qu'il était appelé à gouverner. Fut-ce l'effet de ces dernières paroles d'un mourant ou de l'austère piété du nouveau duc, sincèrement désireux de remplir ses devoirs de souverain et de faire le bonheur de ses sujets ? Je ne sais, mais l'histoire atteste que pendant la courte durée de son règne, Pierre II fut toujours véritablement populaire. Si quelques-uns de ses actes portèrent encore l'empreinte de son malheureux caractère, la Bretagne les oublia, en voyant un prince généreux jusqu'à la profusion, appliqué aux affaires, soutenant noblement tous ceux qui avaient par leurs services bien mérité de leur pays, portant d'ailleurs aussi haut qu'aucun de ses prédécesseurs le vieux drapeau breton, détestant les impôts et craignant toujours d'en surcharger son peuple.

A peine avait-il ceint le cercle ducal, qu'il convoquait les Etats à Vannes pour le 25 mai 1451. « La veille, disent les registres,

« fut crié et banni que nul ne s'avance à entrer au dedans du » parquet du Parlement, sauf les seigneurs et conseillers et ceux » qui y sont ordonnés, sur peine de soixante livres d'amende, » présentement et incontinent exécutée. » Je m'arrêterai peu sur la création de trois nouvelles baronnies, celles de Derval, Malestroit et Quintin, et sur la réunion au duché de baronnies anciennes, qui fut régularisée dans cette tenue d'Etats. La baronnie, on le sait, emportait l'idée d'une domination étendue sur de nombreux fiefs et conférait les prérogatives seigneuriales dans toute leur plénitude jusqu'au droit de guerre et au droit de monnaie. Je ne parlerai pas non plus des quelques chevaliers bannerets, dont les lettres furent vérifiées à cette tenue, ni des nombreux procès particuliers qu'elle décida; car les Etats, à cette époque, exerçaient en dernier ressort le pouvoir judiciaire. Je ne ferai que mentionner les quelques heures employées à prononcer sur des discussions de préséance et à dépouiller devant le Duc, arbitre suprême, des titres et parchemins, beaucoup moins intéressants pour l'historien que pour le généalogiste.

Tous ces préliminaires sont enfin terminés, chacun a pris séance. Le chancelier déclare en peu de mots que « le Duc reconnait tenir sa » principauté de Dieu pour rendre la justice à ses sujets, qu'afin de » satisfaire à ce devoir il a convoqué ces Etats et qu'il sera exact à les » faire tenir dans la suite, pour que le droit de ses peuples ne souffre » aucune atteinte du retardement ou défaut de justice. » Puis Pierre II promulgue ses constitutions, objet le plus important de cette tenue d'Etats et sur lequel nous nous arrêterons quelques instants.

Le but principal de ces nouvelles ordonnances est de simplifier la procédure, de la débarrasser de celles de ses formes qui n'ont qu'un pur intérêt de chicane, de lui donner des garanties contre la mauvaise foi ou l'ignorance; enfin d'empêcher l'exploitation des plaideurs par les officiers de justice. A ces fins se succèdent un grand nombre de dispositions, souvent pleines de sagesse, et dont plusieurs ont passé dans notre droit moderne.

En premier lieu, elles pourvoient à la nomination de ces divers officiers. Nul ne pourra être admis comme tel, s'il ne justifie d'abord de bonnes mœurs et de capacité suffisante. Les notaires et *passeurs*

d'actes publics, trop nombreux, et souvent d'une ignorance d'où suit *involucion de procès et perdicion de plusieurs bonnes causes*, seront jugés sur leurs mœurs et bonne vie par les sénéchaux, qui pourront instituer et donner autorité de passer les actes de leur cour à ceux qu'il leur plaira, en défendant à tous autres de s'en mêler, sur telles peines qu'ils aviseront. Les juges ni sergents ne pourront se faire remplacer dans leur office. La coutume étant, dans plusieurs juridictions, que ces derniers prélevassent un droit plus fort que le taux déterminé par la loi, Pierre II leur en accorde continuation, mais, dit-il, « *à la charge » de nous et non mis outre à la charge de nos povres subjets.* » De fortes punitions pécuniaires et la destitution arrêteront désormais celui qui serait « *tant hardi de faire nulle ranchons de blés, vins et » autres choses quelconques, sous ombre et couleur dudit office.* »

Un cautionnement est exigé des notaires, et l'obligation imposée à tout passeur d'actes publics d'écrire son nom, et de figurer ses signes et passements en un livre de parchemin qui demeurera en la cour de justice du ressort ; il devra aussi garder par devers lui minute de tous les actes signés de son nom et passés sous son signe ; et toutes les fois qu'il s'agira d'immeubles de quelque prix que ce soit ou de meubles valant plus d'une certaine somme, ces actes ne feront foi qu'autant qu'ils auront été passés par-devant deux notaires et scellés du sceau de la cour. Les procureurs généraux et particuliers reçoivent l'ordre de « *plédoier » désormais les causes des povres misérables personnes, moiennant » que ceux povres fassent foi ou qu'il soit notoire de leur povreté.* »

Le taux du salaire des avocats est fixé ; un délai est déterminé, passé lequel l'appel des causes perdues en première instance ne sera plus recevable.

A ces dispositions, principal objet des constitutions qui nous occupent, s'en joignent quelques autres de diverse nature. Elles réglementent l'exercice du droit de guet par les seigneurs des places démantelées, et l'exécution des lettres de grâce qu'obtenaient souvent les coupables, moyennant promesse de satisfaction ; elles punissent les jureurs et blasphémateurs ; elles fixent la mesure de la lieue bretonne à 2,880 pas géométriques, soit environ 4,800 mètres.

Par une sage sollicitude pour le progrès de l'industrie en Bretagne,

le Duc, à la prière de l'évêque et des habitants de Vannes, couronna son œuvre en accordant aux nombreux ouvriers teinturiers, tisserands et autres, que les dernières guerres avaient chassés de Normandie, et qui viendraient s'établir dans cette ville, l'exemption de fouages, tailles et autres impôts, leur vie durant.

III. — Les lois relatives à la procédure reçurent quelques additions de légère importance aux Etats de Vannes de 1455 ; mais l'objet principal de cette convocation fut une question politique du temps.

Il s'agissait du mariage des deux filles du dernier Duc, princesses qui, dans l'ancien droit breton, changé par le triomphe de la maison de Montfort, auraient été appelées au duché avant leur oncle Pierre II. Mais le duc François Ier, leur père, en terminant une vie empoisonnée par le meurtre de Gilles de Bretagne, avait réglé la succession du duché, d'une manière sage et conforme au droit par lequel régnait sa maison. Il avait désigné pour ses successeurs Pierre, son frère, à qui il confiait le soin de sa jeune femme et des deux orphelines qu'il laissait après lui ; puis Arthur de Richemont, son oncle, connétable de France ; puis François, fils de Richard de Bretagne et comte d'Etampes, auquel il désirait voir fiancer l'ainée de ses filles, unissant ainsi les représentants de prétentions rivales. Il avait aussi exprimé le vœu que la seconde, Marie, épousât le fils du vicomte de Rohan. Après avoir pourvu de la sorte à l'avenir de ses sujets et de sa famille, François Ier, était mort pieusement, en disant aux courtisans qui environnaient son lit de douleur : « Mes amis, que l'état où je suis vous serve d'exemple ; » j'ai été votre prince, et maintenant je ne suis plus rien. »

Son frère lui avait succédé sans difficulté. Toutefois le roi d'Ecosse, oncle maternel des jeunes princesses, avait, en 1453, essayé d'élever des prétentions en leur faveur. Une ambassade envoyée par lui au roi de France, sous la conduite de l'évêque de Galloway, avait allégué de mauvais traitements infligés à la veuve de François Ier, et réclamé le droit de ses filles à la couronne ducale. Le roi Charles VII, bien instruit de l'affaire, et reconnaissant d'ailleurs de la part que les Bretons et leur prince venaient de prendre aux luttes de la France contre les Anglais, avait conseillé aux ambassadeurs Ecossais de faire le voyage de Bretagne, et d'y voir la sœur de

leur souverain, dont le témoignage devait être d'une grande force pour les détromper. Isabelle d'Ecosse, pleine de bonté, de candeur, fidèle d'ailleurs aux dernières volontés de son mari, et comprenant dans sa droiture que l'intérêt bien entendu de ses filles, comme celui de la Bretagne, demandait qu'elle renonçât à faire valoir en leur faveur des droits peu fondés, avait assuré les envoyés de son frère que ni elle ni ses filles n'avaient à se plaindre d'aucune injustice, qu'elles étaient bien traitées, que si elles ne l'eussent pas été, rien au monde ne l'aurait pu contraindre à leur déguiser la vérité. Pour dissiper tous les nuages, elle avait aussi voulu écrire au roi de France, lui dire combien elle avait à se louer de Pierre II, et le prier de désabuser son frère.

Cet incident, qui n'eut pas d'autres suites, fit pourtant sentir au Duc la nécessité de consolider son pouvoir, en accomplissant les dernières volontés de son prédécesseur et en faisant sanctionner ses droits par le roi de France, par les Etats du duché et par le serment du prince auquel il allait donner la main de Marguerite de Bretagne, fille ainée de son prédécesseur. Dans ce but, Pierre II s'était rendu à Bourges; le Roi et la cour de France avaient reconnu ses droits; le comte d'Etampes, en demandant la main de la princesse Marguerite, s'était obligé, sous les plus fortes garanties, à respecter les dernières volontés du feu Duc; il ne restait qu'à obtenir la sanction des Etats et à célébrer le mariage.

Le Parlement de la province se réunit à Vannes, le 13 de novembre dans la grande salle des Halles. Le Duc s'y rendit, vêtu d'une robe de drap d'or, et accompagné du comte d'Etampes. Son chancelier exposa tous les faits que je viens de raconter, et conclut à ce que les Etats fussent consultés sur la double question du mariage de Marguerite et de la succession au duché.

Ils émirent unanimement un avis conforme à celui des parents de la jeune princesse et aux désirs de tous. Le testament de François Ier, décidèrent-ils, devait être fidèlement observé; ils ajoutaient même, — étrange idée, de prétendre légiférer sur l'histoire! — que les femmes avaient été constamment exclues de la succession au duché. Les faits donnaient à cette assertion le plus complet démenti. François d'Etampes priant alors le sénéchal de Nantes de parler en son nom, remercia par

son organe le Duc et les Etats de l'honneur qu'ils lui faisaient, déclara qu'il était heureux de recevoir Marguerite de Bretagne pour épouse, qu'il avait promis d'exécuter fidèlement les dernières volontés du père de la princesse, qu'il renouvelait aujourd'hui son engagement en jurant sur les saints Evangiles. Marguerite de Bretagne, conduite par sa mère et par la duchesse régnante, la vertueuse Françoise d'Amboise, entra alors dans le parquet des Etats; sa sœur Marie et un nombreux cortége de nobles dames la suivaient; le comte d'Etampes descendit près d'elle, et l'évêque de Nantes les fiança; puis le Duc décréta le mariage que confirmèrent les Etats assemblés. Ils ajoutèrent que, tant qu'il resterait des mâles issus de la maison de Bretagne, Marguerite ne pourrait succéder au duché.

Deux jours après, aux Cordeliers de Vannes, les mêmes Etats prononçaient l'union de Marie, sœur de Marguerite, avec le fils du vicomte de Rohan; et le 16 novembre, dans la chapelle des Lices, une jeune fille aux riches parures, à la longue robe traînante, à la coiffe d'or enrichie de pierreries, était agenouillée devant l'autel à côté de son fiancé. L'évêque de Nantes célébrait le mariage de François, comte d'Etampes et de Marguerite de Bretagne.

Pierre II ne survécut pas longtemps à ces fêtes. L'année suivante le vit descendre au tombeau. Le vieil et brave Arthur de Richemont ne fit que passer sur le trône ducal; ses sujets eurent à peine le temps d'entrevoir les talents militaires et les rares qualités de ce héros, éclatante personnification du génie breton, dans son courage, sa foi, sa franchise et sa rudesse.

IV. — Lorsqu'en 1462, les Etats de la province se retrouvèrent convoqués à Vannes, le siége ducal était occupé par le jeune couple dont nous venons de voir bénir l'union en cette même ville, en 1455. François II, brillant et beau, nourri dans les fêtes de la cour de France, en transporta jusqu'en Bretagne le luxe, la gaîté, la joie incessante, les tournois et les chasses. Les intérêts de ses peuples n'étaient cependant pas négligés, et, dans la tenue qui nous occupe, le Duc promulgua des constitutions nouvelles. La plupart rappelaient celles de Pierre II, et tendaient à en assurer l'exécution; il y avait aussi quelques dispositions nouvelles. Ainsi, pour que les notaires n'exigeassent pas d'hono-

raires plus considérables que ceux fixés par la loi, il leur était ordonné de mentionner sur le dos des actes ce que leur avaient payé les parties, et la déchéance punissait celui que l'on pouvait convaincre d'avoir exigé plus qu'il n'avait inscrit, ou que les constitutions ne permettaient. Les faussaires et faux témoins étaient condamnés à être fouettés en public et à se voir couper, les uns l'oreille, les autres le poing; en cas de récidive, la peine de mort était prononcée. Quelques dispositions venaient ensuite, relatives aux défauts, aux ajournements, et destinées uniquement à simplifier la procédure. Enfin les marchands, qui se servaient souvent pour faire rescinder leurs obligations de l'autorité de la puissance paternelle sous laquelle ils se trouvaient, étaient déclarés non recevables à invoquer cette excuse et capables de contracter par eux-mêmes des engagements valides.

V. — A la fin de ce règne, qui s'annonçait sous de si favorables auspices et dont la guerre et de longues dissensions, suscitées par l'ambitieuse duplicité du roi Louis XI, agitèrent si fort le cours, en 1485, dans des Etats tenus à Vannes, une importante innovation fut apportée à l'administration de la justice.

Jusqu'alors les causes avaient été jugées en appel par les Etats du duché ou par les commissaires qu'ils déléguaient à cet effet; quand ces derniers étaient en fonctions, le Duc prenait souvent part à leurs travaux et les hauts barons avaient droit d'entrer à leurs séances; mais les Etats ne se réunissaient pas chaque année. Dans l'intervalle des sessions, les affaires s'accumulaient et leur décision éprouvait souvent de longs retards : « A laquelle chose pourvoir et ordonner, dit » François II, avons dès notre advènement à notre règne et princi- » pauté toujours eu singulier désir et affection : ce que bien loisi- » blement n'avons jusques à ores pu faire ni conclure, obstant les » grandes charges et affaires que nous a nécessairement et à nos » sujets convenu soutenir et porter, pour la tuition, garde et défense » de nosdits pays et principautés. »

Les temps étant devenus plus calmes, il ajoute qu'il institue à Vannes, pour décider toutes les causes réservées aux Etats, un parlement sédentaire, tribunal composé de magistrats nommés par le Duc et siégeant pendant deux mois au moins chaque année. Ainsi s'accom-

plit en Bretagne la séparation de l'autorité législative et du pouvoir judiciaire.

VI. — Transportons-nous maintenant à cinq années de là, en 1490. François II est allé rejoindre au tombeau Marguerite de Bretagne, qui bien jeune encore y était descendue. Deux filles d'une autre union, Anne et Isabelle, sont appelées à recueillir la succession de leur père; l'aînée est déjà déclarée duchesse de Bretagne. Les maisons de Penthièvre et de Rohan lui contestent ce titre. La décision prise en 1486, à Rennes, par les Etats de la province, n'a pas suffi pour affermir sur sa tête des droits, que la faiblesse de son âge et de son sexe semble exposer presque sans défense aux attaques des prétendants.

C'est une bien intéressante figure que celle de cette princesse, pauvre jeune fille appelée, à douze ans, à soutenir le fardeau d'une couronne, sans avoir même auprès d'elle quelque conseil désintéressé qui lui en allège le poids. De constantes et terribles difficultés environnent sa jeunesse; la réflexion sévère répand comme un nuage sur son beau front et se reflète dans ses yeux méditatifs, à un âge qui ne connaît d'ordinaire que la gaîté et le doux abandon. Tous cherchent à opprimer sa faiblesse; les uns revendiquent sa couronne, les autres sa main. Promise successivement au jeune Édouard V d'Angleterre, qui mourut étouffé par son oncle Richard III, au sire d'Albret, dont la taille disgraciée, la face couperosée, et l'égoïste ambition lui semblent également déplaisantes, elle a vu le jeune et brillant duc d'Orléans, héritier présomptif du trône de France qui depuis fut le roi Louis XII; et le cœur de la jeune Duchesse n'a pu rester insensible à la sincère affection qu'il lui a marquée. Mais le duc d'Orléans, maintenant, est prisonnier du roi de France. Anne de Bretagne sans soutien reste en butte aux poursuites et aux intrigues. Dans des circonstances si difficiles sa sagesse ne se dément pas un instant, sa fermeté se déploie contre tous ceux qui veulent abuser de sa faiblesse. Les Etats de Vannes de 1490, dont nous parlerons ici, surtout parce qu'ils donnent un cadre à sa noble et belle figure, nous en offrent un exemple.

Le Souverain Pontife avait espéré pouvoir profiter des circonstances difficiles où se trouvait la Duchesse, pour nommer aux évêchés et aux abbayes de Bretagne sans sa participation. Il avait fait choix de titu-

laires étrangers, en partie Italiens et pris dans sa propre famille. Cette désignation, non moins que la prétention elle-même, avait choqué la princesse. Autant elle fut toujours dévouée à l'Eglise et au Saint-Siège, autant elle crut de son devoir de repousser avec vigueur cette atteinte portée à un privilége dont ses prédécesseurs avaient joui constamment, et où elle voyait une des belles prérogatives de sa couronne. Si la prétention du Pape, abstraction faite des circonstances, était en effet conforme aux salutaires principes de la séparation des pouvoirs religieux et civil, les fiefs et bénéfices considérables attachés aux évêchés et aux abbayes, rendaient au moins désirable pour l'intérêt, pour la sécurité même du duché de Bretagne, que nul ne pût en être investi sans l'agrément de la souveraine. Anne réunit les Etats, trouva leurs dispositions conformes aux siennes, et forte de leur concours, prit des mesures, exagérées peut-être par le ressentiment de sa faiblesse offensée, mais dont tout le but était de sauvegarder ce qu'elle croyait être son droit, et de garantir la tranquillité du Duché. Elle s'opposa à la mise en possession des nouveaux bénéficiaires pourvus en cour de Rome, défendit à tous les chapitres de Bretagne de les recevoir, et ordonna de plus, sous peine de bannissement et de saisie du temporel, qu'on n'admît aucune bulle sans les avoir présentées au chancelier ou au Conseil ducal.

La principale affaire de ces Etats était ainsi terminée. Nous faut-il maintenant suivre Anne de Bretagne dans ses terribles perplexités, soit lorsqu'elle promet d'épouser Maximilien d'Autriche et de devenir reine des Romains, parce qu'elle voit dans la puissance de ce prince un appui pour le Duché, et dans son éloignement une garantie pour l'indépendance bretonne ; soit lorsque, contrainte par la nécessité elle vient au château de Langeais donner définitivement sa main à Charles VIII, roi de France, déjà maître par la force de la moitié de son Duché? Nous unirons-nous au peuple qui, lorsqu'à Saint-Denis elle est agenouillée devant l'autel, admire unanimement la grâce et la modestie de la jeune souveraine, dont la renommée lui a déjà dit les talents et la sagesse? On la couronne reine de France, et son cœur bat avec amertume sous la somptueuse robe de drap d'or qui le couvre; seul il mesure l'étendue du sacrifice que la jeune princesse, en promettant

à son ennemi obéissance et amour, a fait au repos des peuples dont la Providence lui avait confié la garde. La verrons-nous, quand son devoir a triomphé dans la lutte, perdre après une courte union le mari auquel elle s'est désormais consacrée? Non; car il faut nous hâter d'en venir à la dernière session des Etats dont nous devons nous occuper dans cette première partie.

VII. — C'est en 1501. Anne de Bretagne, âgée de vingt-trois ans à peine, peut enfin oublier les malheurs de son adolescence, Reine de France pour la seconde fois, elle est la femme du prince qu'enfant elle avait aimée. Pour que rien ne manque à son bonheur, Louis XII, sur qui elle a conservé tout son pouvoir, a voulu, par son contrat de mariage, garantir pour l'avenir l'indépendance de la Bretagne. Ce contrat a prouvé que, cette fois, Anne épousait un amant et non un maitre. Enfin la naissance d'une fille, Claude de France, est venue cimenter leur union. C'est pour recevoir notification du projet de mariage de cette enfant, encore au berceau, que les Etats sont convoqués; et ils doivent aussi délibérer sur une demande de subsides. La fille du roi de France est promise à Charles, duc de Luxembourg, qui fut depuis Charles-Quint. Ce mariage ne se réalisera jamais: Claude est héritière du duché de Bretagne; Louis XII comprendra bientôt qu'elle ne peut porter ce bel héritage entre les mains d'un rival, destiné à devenir si puissant et si redoutable.

La demande de subsides a pour cause les dernières guerres d'Italie; mais dans cette triste exigence, nous retrouvons encore le bon Louis XII. « Toujours désirant, dit-il, le bien dudit pays et Duché » et le soulagement de ses bons et loyaux sujets, et leur démontrer » qu'il ne les veut fouler ni surcharger, mais plutôt les supporter par » tous les moyens à lui possibles, et considérant la charge que ledit » pays a pour longtemps portée, tant à cause des guerres, mortalité » que autrement, leur veut bien donner à connaitre sondit amour et » et affection: par quoi il est content que, du nombre des feux qu'ils » avaient et portaient l'an passé, leur soit diminué et défalqué le » nombre de 2000 feux sur le plus pitéable et indigent dudit pays. »

Cette bonté qui atténue le poids d'impôts nécessaires, en exonérant ceux-là pour qui ce fardeau est le plus lourd, peint bien le cœur

du prince qui mérita le nom de Père du peuple. On y retrouve l'époux chérissant comme un trésor les vertus d'Anne de Bretagne, et se plaisant à reporter sur la province qu'elle aime un peu de cette singulière amour et dilection qu'il a pour elle. Mais on y reconnait aussi cette paternelle sollicitude pour le soulagement du pauvre peuple et le repos de leurs sujets, innée au cœur des rois de la race de saint Louis.

PAUL DE CHAMPAGNY.

(*La seconde partie prochainement.*)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

M. AUGUSTE BRIZEUX.

Un des poëtes les plus grâcieux de cette époque, si ce n'est même le plus grâcieux de tous; un poëte dont l'expression est presque toujours irréprochable au double point de vue de la morale et de la grammaire — mérite assez rare en tout temps et surtout au nôtre; un poëte qui a fait admirer, en les faisant aimer, la Bretagne et les Bretons; ce poëte est un enfant du Morbihan. Tous nos lecteurs ont compris sans peine que nous voulons parler de M. A. Brizeux.

A l'apparition de chacun de ses poèmes, les journaux de la capitale en ont fait l'éloge le plus mérité. *Marie, les Bretons,* et plus récemment *Primel et Nola,* ont reçu l'accueil le plus flatteur des journalistes et du public.

Nous venons bien tard en parler à notre tour; mais nous ne pouvions le faire plus tôt, nous n'étions pas nés.

Un des plus grands philosophes contemporains, M. de Bonald, a dit avec vérité que la littérature est l'expression de la société. Il est aussi vrai de dire qu'un livre est l'expression de son auteur, quand toutefois ce livre est une œuvre consciencieuse. *La bouche,* dit la Sainte-Écriture, *parle de l'abondance du cœur.* Cela est vrai de M. A. Brizeux, comme de tous ceux qui sont dignes de tenir une plume. Ses ouvrages le reproduisent fidèlement. Qui a connu l'auteur, qui a vécu dans son commerce, retrouve dans ses livres chacun des traits qui le distinguent.

Il y a dans M. Brizeux l'homme religieux, le Breton et l'artiste. Il y a eu, un instant, un fervent disciple, un enthousiaste admirateur

de M. Cousin. Si je voulais parler de ce qu'il est en politique, je me bornerais à dire qu'à l'exemple d'André Chénier, avec lequel il a plus d'un trait de ressemblance, il déteste les brouillons et les factieux. Tel est l'homme.

Voici ses œuvres. *Marie, les Bretons*, diverses poésies en langue celtique, — ouvrages qui ont fait à M. Brizeux un nom célèbre et qui seront les fleurs les plus riantes, les plus suaves et les plus pures de la couronne poétique de ce siècle, — ces poèmes ont du christianisme les idées et les sentiments, et de l'hellénisme la forme simple et élégante. Les *Ternaires* ont été le fruit de cet enthousiasme, dont nous venons de parler, pour l'enseignement philosophique de M. Cousin.

Le talent incomparable du professeur captivait l'élève et ne le laissait point libre de discerner les erreurs qui échappaient au maître. M. Brizeux attache aux *Ternaires* une importance que leur refusent impitoyablement ses amis, je veux dire ses lecteurs, à moins que parmi ceux-ci il ne se trouve des *cousinistes*. Il semble qu'il aime cette production fâcheuse d'un amour de prédilection, ainsi qu'il est assez ordinaire aux parents d'aimer d'un plus grand amour ceux de leurs enfants que la nature a moins bien partagés.

Les *Ternaires* ont une intention *philosophique*, dans la mauvaise signification de ce mot, c'est-à-dire *anti-catholique*. Or M. Brizeux est surtout grand poëte, on peut dire qu'il n'est grand poëte qu'alors qu'il est catholique, c'est-à-dire quand il est lui-même.

Né dans les premières années de ce siècle, dans une ville de la pieuse Bretagne et d'une mère sincèrement pieuse ; confié presque enfant aux soins tout paternels du bon et spirituel recteur d'Arzano, dont M. Brizeux a conservé le plus tendre et le plus reconnaissant souvenir; ayant eu pour premiers condisciples de jeunes paysans bretons qui se destinaient au sacerdoce et avec lesquels il se plaisait à remplir, à l'église d'Arzano, les fonctions de *clerc* aux grandes solennités religieuses; venu de cette école de vertu et d'innocence au collége de Vannes, alors fort important et dont M. Rio nous a fait connaître les mœurs simples et pures, M. Brizeux élevé dans cette atmosphère catholique pouvait-il ne pas avoir l'âme toute parfumée de catholicisme? Non! et nous sommes heureux de le dire, *ses premières*

amours sont restées ses plus belles et plus chères amours. Chaque fois qu'il évoque ses jeunes années et les plaisirs si purs qu'il a goûtés à cette époque de sa vie, son âme rend un son catholique.

Si celui qui connait la vie de M. Brizeux doit s'attendre à trouver dans ses ouvrages l'empreinte du catholicisme, il doit s'attendre aussi à les voir parés de la forme grecque : par là j'entends celle qui réunit à la simplicité la grâce et la plus savante correction. Peu d'écrivains de notre temps, aucun, peut-être, n'a mieux compris ni aussi bien senti que M. Brizeux l'importance du style. Son éloignement bien marqué pour les romantiques vient surtout de leur dédain pour la forme antique. Quant à lui, pour l'acquérir, pour s'y perfectionner, il n'a rien négligé, et ses efforts ont été couronnés du plus heureux succès. C'est son amour de l'art qui l'a fixé à Paris, — Paris qu'il eût détesté si Paris n'avait pas été le centre des arts. C'est cet amour de l'art qui l'a conduit, à trois reprises différentes, en Italie, où il a fait des séjours prolongés. Que de fois nous l'avons entendu parler avec enthousiasme et des peintures de Raphaël qui est son peintre de prédilection, et des statues antiques que l'on voit au Vatican et au Capitole, et surtout de Virgile et d'Horace qu'il lisait, disait-il, avec plus de ravissement encore sous le ciel qui les inspira !

Cette étude de l'antiquité, son admiration pour les grands écrivains de Rome et d'Athènes, l'ont rendu extrêmement exigeant en fait de style. Ses poésies, qui paraissent et qui sont en effet si naturelles, ne sont pas le fruit d'un moment d'émotion ; il ne les improvise pas comme fait M. de Lamartine. Il y travaille au contraire longuement ; les laisse et y revient encore, à l'exemple de son maître Virgile.

Il ne cesse de retoucher ses vers que lorsqu'ils disent le plus de choses possible en moins de mots possible, et de la manière la plus simple, la plus claire et la plus élégante. Son goût fait de lui un martyr de l'art. Qui croirait que cet Athénien catholique a pourtant été, un jour, accusé par M. Villemain de tendances romantiques ? Il est vrai que l'illustre critique, ce grand maître en fait de littérature, était ministre, quand il faisait ce *qui pro quo,* et c'est là une circonstance atténuante de sa faute. M. Brizeux riait aux larmes en nous racontant le fait.

Il nous reste une chose à faire pour achever la tâche dont nous nous sommes chargés ; c'est de prouver nos assertions par des exemples. A cela il n'y a pas grande difficulté. Lisez les morceaux suivants où, à ce qu'il nous semble, paraissent avec éclat l'homme religieux, le Breton et l'artiste.

ARZANO.

Jours aimés ! jours éteints ! comme un jeune lévite,
Souvent j'ai dans le chœur porté l'aube bénite,
Offert l'onde et le vin au calice ; et, le soir
Aux marches de l'autel balancé l'encensoir.
Cependant tout un peuple à genoux sur la pierre
Parmi les flots d'encens, les fleurs et la lumière,
Femmes, enfants, vieillards, hommes graves et mûrs,
Tous dans un même vœu, tous avec des cœurs purs,
Disaient le Dieu des fruits et des moissons nouvelles,
Qui darde ses rayons pour sécher les javelles,
Ou quelquefois permet aux fléaux souverains
De faucher les froments et d'emporter les grains.
Les voix montaient, montaient ! moi, penché sur mon livre
Et pareil à celui qu'un grand bonheur enivre,
Je tremblais, de longs pleurs ruisselaient de mes yeux ;
Et, comme si Dieu même eût dévoilé les cieux,
Introduit par sa main dans les saintes phalanges,
Je sentais tout mon être éclater en louanges,
Et noyé dans des flots d'amour et de clarté
Je m'anéantissais devant l'immensité.

M. Brizeux ajoute : *Je fus poëte alors.* Oui certes, et quand il nous chante ses attendrissants et pieux souvenirs, il fait des vers comparables aux plus beaux qui aient été publiés dans ce siècle.

Ecoutons-le conseillant aux autres ce qu'il n'a pas eu le courage de faire lui-même.

LE PAYS.

Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
Le devant de la porte où l'on jouait jadis,

L'église où, tout enfant et d'une voix légère,
Vous chantiez à la messe auprès de votre mère;
Et la petite école où traînant chaque pas,
Vous alliez le matin, oh! ne la quittez pas.

Et ce morceau :

L'Artiste.

Il est doux par le beau d'être ainsi tourmenté,
Et de le reproduire avec simplicité;
Il est doux de sentir une jeune figure
S'élever, sous nos mains, harmonieuse et pure,
Si belle qu'on l'adore et qu'on en fait le tour,
Amoureux de l'ensemble et de chaque contour;
Sous la forme il est doux de répandre la flamme,
En s'écriant : Voici la fille de mon âme!
Jusqu'au foyer d'amour pour elle j'ai monté :
Admirez ce reflet de la divinité!

Ce chant adressé par M. Brizeux à M. Ingres, son auteur ne le mérite pas moins que le grand peintre. L'un n'a pas pour la forme un plus grand amour que l'autre.

Si l'on veut savoir à quel point M. Brizeux aime et étudie les classiques grecs et latins, qu'on lise dans son poème des Bretons l'épisode des lutteurs de Scaer. On ne trouve rien de plus beau, à notre sens, dans Homère et Virgile.

Pour convaincre les sceptiques, nous nous permettrons de citer une partie de ce morceau.

Le soleil déclinait; au pied d'un peuplier,
Dans la lice broutait toujours le noir bélier :
« Cette part au plus fort est encor destinée,
« Cria le juge; à lui l'honneur de la journée! »
Tal-Houarn et Lan-Cador étaient là dans les rangs,
Des luttes jusqu'alors témoins indifférents.

On les vit d'un air grave entrer dans la prairie :
C'étaient des hommes francs tels qu'en fait leur patrie :
Ils se prirent la main en ennemis courtois,
Et firent tous les deux un grand signe de croix.

Debout, pied contre pied et tête contre tête,
Comme s'ils attendaient que leur âme fut prête,
Ils restèrent ainsi tellement engagés,
Qu'en deux blocs de granit on les eût dit changés.
Leur front tendu suait et montrait chaque veine ;
Leur poitrine avec bruit rejetait leur haleine ;
Tout leur corps travaillait, pareil à ces ressorts
Qui semblent pour s'user faire de longs efforts ;
Puis, afin d'en finir, sur la terre qui tremble,
L'un par l'autre emportés, ils bondissaient ensemble ;
Mais par un nœud de fer l'un à l'autre liés,
Toujours ils retombaient ensemble sur leurs pieds.
Le peuple hors de lui criait : un large espace
S'ouvrait et tour à tour se fermait sur leur trace ;
Et moi, poète errant, conduit à ces grands jeux,
Un frisson de plaisir courut dans mes cheveux.
Dans nos vergers bretons, sous nos chênes antiques,
C'était un souvenir des coutumes celtiques :
Déjà si j'aimais bien mon pays, dès ce jour
Je sentis dans mon cœur croître encor cet amour !

Cependant par degrès la nuit venait plus sombre,
Et l'on disait : « Assez ! » Alors, perdus dans l'ombre,
Epuisés, haletants, ne pouvant se dompter,
Les deux nobles lutteurs se mirent à chanter.

CADOR.

Quel homme êtes-vous donc ? sur son roc solitaire
Un chêne plus que vous ne tient pas à la terre :
Il plie au vent qui passe, ou tombe avec fracas ;
Vous ne pliez jamais et vous ne tombez pas.

Comme il étouffe un arbre entre ses dures branches,
Vos bras à m'étouffer ainsi pressaient mes hanches.
J'ai pâli. Vos cheveux immenses et confus
Tout entier m'ont couvert de leurs rameaux touffus.
Répondez, de quel nom faut-il que je vous nomme ?
Et quel homme êtes-vous, si vous êtes un homme ?

TAL-HOUARN.

Vous êtes un serpent ! j'en ai vu bien des fois
Autour de mon bâton se rouler dans les bois ;
Mais si je secouais le bâton, la vipère
Sous la ronce, en sifflant, regagnait son repaire.
Vous, malgré mes efforts, à mes jambes serré
De vos nombreux anneaux vous m'avez entouré.
A vous seul sur le pré vous en valez un couple.
Samson n'est qu'un enfant. Votre corps vert et souple
A lié mes deux bras, noué mes deux genoux :
Si vous êtes un homme, ah ! quel homme êtes-vous?

CADOR.

Hier, lorsqu'au logis vos gens dormaient encore,
Vous vous serez levé tout seul avant l'aurore ;
Suivi de votre chien, et la nuit en secret,
Vous serez allé seul, hier, dans la forêt :
Là, vous avez cueilli des herbes, une écorce,
Une magique fleur qui donne de la force.
Enfant d'Ève et d'Adam, pétri de leur limon,
Chrétien, je ne veux pas lutter contre un démon.
Si j'ai risqué mes jours, parlez, je vous réclame :
Avec mon pauvre corps ai-je risqué mon âme ?

TAL-HOUARN.

Ce matin, en passant près de notre maison,
Vos yeux sous leurs sourcils brillaient comme un tison;

Vous les avez sur nous fixés de telle sorte
Que mon père, tout pâle, est tombé sur sa porte :
Ses bœufs qu'il attelait, défaillant tout-à-coup,
Sous leur joug trop pesant ont abaissé leur cou,
Aujourd'hui les voilà, spectacle lamentable !
Pareils à des agneaux couchés dans leur étable.
Quel étrange secret si, par l'art de vos yeux,
Vous prenez en passant la force de mes bœufs?

LE MAITRE DE LA LICE.

Je connais son secret et je connais le vôtre :
Gens de cœur, bons chrétiens, vrais Bretons l'un et l'autre,
Capables en un jour de bêcher trois arpents,
Oui, vous êtes tous deux des bœufs et des serpents.
A vous deux le bélier ! Restez amis fidèles,
Comme des francs lutteurs vous êtes les modèles.

Nos lecteurs ne se plaindront pas sans doute de la longueur de cette citation.

Et maintenant, dirons-nous à tout le monde : *Tolle et lege*; prenez et lisez les œuvres de notre illustre poète breton? Non. Quoique ses publications soient des plus chastes parmi celles de notre temps, nous pensons, comme Silvio Pellico (dont nous avons une lettre entre les mains), que tout n'est pas sain, que plusieurs pièces sont même dangereuses dans le recueil des poésies de M. Brizeux. Pourquoi faut-il que lui aussi ait quelquefois oublié que c'est un crime de dire un mot, d'écrire une ligne qui puisse détruire ou simplement diminuer dans une âme l'innocence ou la foi!

ABBÉ LE JOUBIOUX.

VARIÉTÉS HISTORIQUES.

CHRONIQUE DU MARDI-GRAS

1505.

On sait qu'autrefois, quand le souverain faisait à un accusé remise de la peine ou des poursuites encourues, il lui délivrait des lettres dites *de rémission*, contenant un récit fort détaillé de toutes les circonstances du crime ou du délit en question. Les traits de mœurs abondent dans ces sortes de documents, dont la plupart offrent un très-grand intérêt pour l'histoire intime des siècles passés. Nous avons promis d'en donner quelques-uns à nos lecteurs. Nous commençons aujourd'hui.

L'aventure est, nous le croyons, intéressante. Un gentilhomme de Cornouaille, pauvre cadet, ayant pour tout patrimoine son épée, après un long temps passé en France et en Haute-Bretagne au service du souverain, profite d'un loisir pour venir dans son pays visiter ses amis et ses parents. Il choisit, pour mieux s'ébattre, cette plantureuse saison de carnaval, si grassement fêtée chez nos aïeux. Il ne demande qu'à s'éjouir, faire chère lie et tenir joyeux devis. Et voilà que le mardi-gras, auquel nos pères donnaient le plaisant nom de Carême-prenant, — ce jour sacro-saint de la gaîté, ce double-majeur de la folie, qui ne doit voir couler que le vin et immoler que les chapons, — tout à coup, après une joyeuse aurore, le mardi-gras s'achève pour notre gentilhomme dans le sang et les larmes. Pauvre Beaucours, venu pour renouer la chaîne des vieilles amitiés et des affections de famille, pour recueillir au foyer du manoir paternel les souvenirs d'enfance,

pour goûter, dans la libre atmosphère de ses montages de Cornouaille, quelques moments de franche joie et de bon repos, — et qui rencontre, au lieu de cela, des querelles et des coups! Lecteur, oyez cette histoire, que le roi Louis XII lui-même va prendre la peine de vous conter; goûtez-la, méditez-la, et ensuite méfiez-vous du mardi-gras.

« Louis, par la grâce de Dieu roi de France, duc de Bretagne, etc., » à tous présens et à venir savoir faisons nous avoir reçu l'humble » supplication et requête à nous faite de la part des parens et amis » consanguins de Guillaume de Beaucours, pouvre gentilhomme » juveigneur, natif des parties de Pouchaer (1), en l'évêché de Cor- » nouaille, au pays et duché de Bretagne, contenant que comme il, » — qui dès son jeune âge a servi, tant au pays de Nantes que autre » part, signantement (2) durant les derraines (3) guerres, en état » d'homme d'armes d'ordonnance, feu notre très-cher et très-amé » cousin et beau-père le duc François derrain décédé, que Dieu » absolve, et ensuite notre très-chère et très-amée compagne la reine, » sa fille, duchesse dudit pays de Bretagne, et autrement en maintes » bonnes et honnêtes manières; — comme donc ledit de Beaucours » fût allé, un peu avant Carême-prenant derrain passé, ès parties de » Cornouaille, pour aucunes ses affaires et en intention de visiter ses » parens et amis et avec eux faire bonne chère, — étant, le jour de » Carême-prenant, à Rostrenen, s'avisa par joyeuseté, en intention » de faire bonne chère, d'aller, ce jour-là, souper et coucher chez une » sienne nièce, quelle étoit fille, chef et héritière de la maison dont il » étoit natif et issu, et mêmement pour voir Nicolas Garric, mari de » sadite nièce, depuis décédé (comme ci-après sera touché), lequel » il avoit désir de voir et festoyer, comme son neveu et allié au moyen » dudit mariage. Et avant partir dudit Rostrenen, prit et acheta, » pour porter o lui (4), un chapon de Cornouaille, vin, et autres

(1) C'est le pays de Poher, comprenant la haute Cornouaille, et dont la capitale est Carhaix.

(2) « Signantement, » c'est-à-dire *notamment, principalement.*

(3) « Derrain, derraine, » *dernier, dernière;* derrain s'emploie aussi comme adverbe dans le sens de *dernièrement.*

(4) « O lui, » *avec lui.*

» vivres. Et lui, tenant chemin d'aller ainsi chez sa nièce, passant » assez près de la maison d'un autre gentilhomme nommé Conan du » Pontquellec, mari à présent de la belle-sœur dudit Beaucours, » mère de sadite nièce (1), fut mu d'aller voir icelui du Pontquellec » et sa femme, pour les saluer et visiter en bonne intention. En » laquelle maison dudit Pontquellec, à son arrivée, il trouva d'aven- » ture, entre autres, Nicolas Garric mari de sa nièce : dont et de quoi » icelui Beaucours fut très-joyeux.

» Et comme ledit du Pontquellec, sa femme, Garric et autres étant » en icelle maison y fissent bonne chère, buvant ensemble par » plusieurs fois les uns aux autres, pour s'entrefestoyer, comme » parens, amis et alliés s'entr'aimans font volontiers, signantement en » celle saison qu'on dit Carême-prenant (2), il advint, entre autres » devises et propos, que Garric dit à Beaucours qu'il convenoit » qu'il baillât quelque somme d'argent pour aider au mariage de » Marguerite de Beaucours, sa sœur. En l'endroit de quoi ledit » Guillaume, juveigneur, comme dit est, et qui jamais n'a eu aucun » partage de la maison et succession de ses père et mère, de long » temps a décédés, dit et répondit *qu'il lui aideroit volontiers, le » mieux qu'il pourroit, combien que jamais il n'eût rien eu de ladite » succession et que Garric eût et possédât le tout, à cause de son » mariage avec sa nièce, dont il avoit honneur et grand avantage » d'avoir eu et recouvré telle alliance;* et que que soit, paroles de tel » effet, sans qu'il dit ni répondit paroles injurieuses. Toutefois Garric, » ainsi qu'il sembla quelque peu audit Beaucours, commença à s'en » malcontenter et passa sur ce propos, qui ne fut guères plus avant » conduit ni parlé entre eux, comme chose que Beaucours ne » réputoit que paroles de devise et de peu d'effet. Adonc continuèrent » Garric, Beaucours et autres de ladite compagnie à s'entrefaire

(1) Le frère aîné de Guillaume de Beaucours, père de la nièce en question, étant mort avant sa femme, celle-ci s'était mariée en secondes noces à Conan du Pontquellec, qui, d'ailleurs (je dois le dire pour empêcher toute méprise), n'avait aucun rapport avec le château du Pontcallec, en la paroisse de Berné, devenu célèbre au XVIIIe siècle par la généreuse mort d'un de ses possesseurs.

(2) La saison de « Carême-prenant, » c'est ce que nous appelons aujourd'hui le temps de *Carnaval*.

» bonne chère comme devant : en telle manière qu'il fut dit et » accordé entre Garric et Beaucours, en ensuivant la première » entreprise de celui-ci, qu'ils iroient souper ensemble au manoir de » Rocheleuz, environ une lieue et demie, où demeuroient Garric et » sa femme.

» Et eux deux, tirant à cheval droit à Rocheleuz, étant en une » forêt sur le chemin et après eux assez éloigné le page de Guillaume » de Beaucours, commença Garric à dire à Beaucours, en forme » fière et comme dépiteux, *que s'il savoit que celui Guillaume » s'avançât, quand ils seroient arrivés à Rocheleuz, de dire à sa » nièce qu'elle n'étoit pas bien apparagée en mariage* (1), *ayant ledit » Garric pour époux, il l'eût bien gardé d'y aller.* A quoi Beaucours » répondit, en assez douces paroles, *qu'il ne vouloit ne entendoit » faire ni dire aucun rapport à sa nièce qui ne fût honnête, mais » qu'il pouvoit bien licitement aller à Rocheleuz, attendu que c'étoit » l'un des manoirs et maisons de ses père et mère, et dont il étoit issu.* » Sur quoi Garric dit plus fièrement que devant *que non étoit, et qu'il » seul en étoit le seigneur, Beaucours le voulût ou non;* et évagi- » nant (2) une dague renversée en forme de malchus (3) qu'il avoit au » côté, d'icelle, en celui instant, vint soudainement, tant par derrière » que de côté, donner et frapper plusieurs grands coups et collées (4) » de taille et d'estoc audit suppliant (c'est-à-dire à Beaucours) : » tellement qu'il le blessa et lui fit sang, plaies et incisures (5) » en plusieurs endroits de son corps et de ses habillements, et entre » autres lieux environ le cou, par derrière, une plaie de deux doigts » de large, et sur la tête tellement qu'il lui coupa bonnet et chapeau, » ainsi que encore assez en appièrent (6) les cicatrices. Quoi voyant » ledit de Beaucours, et que, ainsi qu'il croit, il eût été tué illec par

(1) C'est-à-dire, qu'elle n'avait pas fait un mariage proportionné à sa condition.

(2) « Évaginant, » c'est-à-dire *dégainant.*

(3) On avait donné ce nom à cette sorte de dague, parce qu'on la supposait semblable à celle dont saint Pierre coupa l'oreille du malheureux Malchus.

(4) Une « collée » est proprement un *coup sur le col.*

(5) « Incisures, » c'est-à-dire *incisions.*

(6) « Appièrent, » c'est-à-dire *apparaissent.*

» Garric, ne fût qu'il donna des éperons à son cheval en haussant les
» bras pour recevoir et se contregarder des coups, lors tira, pour se
» défendre, une moyenne dague qu'il avoit, et d'icelle, voyant les
» outrages et le mauvais courage d'icelui Garric, lui rua et porta des
» coups, en manière que Garric se trouva aussi blessé en deux
» ou trois endroits et, entre autres, d'un coup environ le bas du
» ventre. Sur quoi dit Garric, bientôt après, qu'il étoit blessé, criant
» force au sire du Pont et de Rostrenen, auquel appartient la forêt,
» et disant qu'il étoit mort. Et à tant, déplaisant ledit de Beaucours
» de ce débat, il dit à Garric que c'étoit lui qui en étoit cause et
» provocateur, et lors s'entre-pardonnèrent sur le lieu, l'un et chacun
» d'eux à l'autre. Et incontinent Garric tira chemin, criant à la force,
» droit à la maison d'un nommé Lanvaux, assez près d'illec, ledit
» suppliant (Beaucours) allant après lui pour savoir comme il étoit
» blessé, en intention de le faire panser. Et eux arrivés à ladite
» maison, disant encore et reprochant ledit de Beaucours, comme
» homme passionné (1) et très-déplaisant, que c'étoit Garric qui avoit
» été cause et provocateur du débat, outre ce priant et requérant
» ledit Lanvaux de panser Garric de ses blessures, dit Garric enfin à
» Beaucours *qu'il lui pardonnoit*, et que que soit, paroles de tel
» effet. Et sur tant, ledit de Beaucours, constitué en peur et crainte
» que Garric mourût de ses blessures, et mêmement pour se faire
» panser des siennes à lui faites par Garric, desquelles issoit (2) grande
» effusion de sang, se partit et absenta dudit lieu. Et fut averti
» dedans les deux ou trois jours d'illec prochains que Garric,
» après s'être confessé et avoir reçu ses devoirs d'église, étoit décédé
» dès le lendemain environ le vêpre (3), à cause desdites blessures ou
» d'aucunes d'icelles, par défaut de bon gouvernement, mauvais
» pansement, ou autrement. A l'occasion de quoi, ledit de Beaucours,
» craignant d'être à celle occasion, pris et appréhendé par justice,

(1) C'est-à-dire, comme un homme *très-ému* et très-déplaisant de tout ce qui venait d'arriver.

(2) « Issoit, » c'est-à-dire, *sortait*.

(3) « Le vêpre, » c'est-à-dire, *le soir*.

» s'est dès onques puis (1) tenu et encore se tient fuitif, en très-grand
» regret et déplaisir de ladite fortune, advenue inopinément, sans
» aucune haine ni malice préconçue de la part dudit Beaucours vers
» ledit Garric, quel il aimoit bien affectueusement et ne cherchoit
» qu'à faire bonne chère, ce jour de Carême-prenant, avec lui et sa
» femme. Nous suppliant les parens et amis dudit de Beaucours, en
» ayant sur tout ce égard, mêmement qu'en tous ses autres faits il a
» été ci-devant de bon rest (2) et gouvernement, lui impartir nos
» grâce, rémission et pardon dudit cas, très-humblement le nous
» requérant... »

Comme il était certain que Beaucours avait été provoqué et mis ainsi dans le cas de légitime défense, la grâce qu'on lui fit n'était que justice et fut sans peine accordée. Les lettres de rémission, insérées au registre de la Chancellerie de Bretagne de l'an 1506 (fol. 16-18), sont datées du mois de février 1505, *vieux style*, qui est 1506, suivant notre manière actuelle de compter; elles furent scellées le 21 du même mois. Ce qui nous montre que les événements rapportés dans ces lettres sont de l'an précédent. En effet, en 1506, Pâques étant le 12 avril, le mardi-gras se trouvait le 24 février, et était postérieur au scellage des lettres de rémission.

Il s'agit donc, dans notre histoire, du mardi-gras de l'an 1505: cette année-là, Pâques tombait le 23 mars, et le mardi-gras le 4 février. La querelle de Beaucours et de Garric eut lieu le 4 février 1505, et la mort de celui-ci le 5, jour des Cendres.

(1) « Dès onques puis, » c'est-à-dire, *depuis lors*.
(2) « De bon rest » c'est-à-dire, *de bonne conduite*.

A. DE LA BORDERIE.

URFAND DE GOËLLO

POÈME HISTORIQUE.

— 869. —

ARGUMENT.

Nous sommes en l'an 869. Les pirates normands occupent les rives de la Loire.

Le cor du terrible *roi de mer* retentit. A ce signal, disent les historiens, « le paysan glacé d'horreur emportait dans les bois ses » enfants et son bagage ; les moines, les religieuses allaient se cacher » dans les souterrains avec les trésors et les saintes reliques de leurs » couvents ; et le seigneur, levant les ponts de sa forteresse, courait au » donjon faire la revue de ses armes, et enfouissait le tribut en argent » recueilli dans la banlieue. »

Urfand ou Gurvand, comte de Rennes et de Goëllo, l'un des principaux chefs de l'armée bretonne, est campé près de la Loire. Fatigué d'entendre sans cesse vanter la force et le courage des barbares du Nord, il s'écrie : « Je prouverai aux Normands qu'un Breton suffit » pour les affronter tous. Seul avec mes gens, j'attendrai trois jours » leur armée. » Les Normands campés à huit mille pas des Bretons, ne tardent pas à être informés de l'audacieux défi du comte de Rennes. Bientôt un envoyé d'Hastings, le terrible roi de mer, s'avance vers le camp breton : « Mon maître a su, dit-il, qu'un chef s'est vanté » d'attendre, seul avec ses gens toute l'armée normande : il le prie » de rester ici demain, pour exécuter sa parole. » — « Je tiendrai » parole, répond Urfand, dis-le à ton maître. » — « A demain » donc, » fit en se retirant l'envoyé d'Hasting. Le comte attendit

les Normands de pied ferme *cinq jours*, mais inutilement. Le sixième jour, arrive un prisonnier des barbares : « Le roi de mer, dit-il, défie » le comte de Rennes de venir seul au-devant de lui, jusqu'au gué » qui touche à son camp : il l'y rejoindra le lendemain à neuf » heures. » C'était demander plus que n'avait promis le comte, cependant il s'arme et vient au lieu désigné; il passe même le gué pour braver les Normands et les attend en vain jusqu'à midi. Cette grandeur d'âme étonne les barbares : se voyant soixante contre un, ils n'osent massacrer ces braves. Urfand se retira couvert de gloire. Depuis ce jour sa présence seule valait une armée, et les Bretons n'eurent plus peur des Normands. — Voyez les principaux historiens de Bretagne : dom Lobineau, dom Morice, MM. de Courson, Pitre Chevalier, etc.

POÈME D'URFAND DE GOELLO.

« C'est au milieu de la tempête des
» combats et des lances que son âme
» s'épanouit de joie. »

(*Poème de Fingal.*)

I.

De leur pays chassés par la famine,
Sur leurs *drakars* (1) que la tempête incline,
Les voyez-vous, ces pirates du Nord?
D'un noir corbeau prêt à saisir sa proie
Sur leurs drapeaux l'image se déploie, —
Emblême affreux de carnage et de mort.

II.

Pâtres, quittez les rives de la Loire;
Entendez-vous sonner le cor d'ivoire?

(1) C'est le nom national des navires que montaient les pirates normands.

Vite cachez vos troupeaux dans les bois!
Seigneurs, levez les ponts des forteresses;
Moines, bien loin emportez vos richesses;
Nonnes, priez le Dieu mort sur la croix!...

III.

Mais des Bretons, au pied de ces collines,
A l'autre bord brillent les javelines;
Le valeureux Urfand conduit leurs pas.
Au cor normand, qui dans les airs résonne,
Ont répondu de la trompe bretonne
Les sons guerriers, précurseurs des combats.

IV.

Un vieillard, sans casque et sans lance,
Vers le chef des Bretons s'avance:
— « Urfand, dit l'envoyé d'Hasting,
» Le roi, mon maître, vient d'apprendre
» Que tu t'es vanté de l'attendre
» Dans ce vallon jusqu'à demain?

V.

— « Païen! va le lui dire encore:
» Je l'attendrai jusqu'à l'aurore,
» Et trois jours même s'il le faut,
» Avec mon glaive et ma framée,
» Seul contre toute son armée! »
— « C'est bien! » répondit le héraut.

VI.

Soixante contre un!... quelle audace!... —
Du rendez-vous l'heure se passe;

Le héraut revient vers Urfand :
— « Seigneur, Hasting te glorifie,
» Mais de venir seul te défie
» Jusqu'au gué qui touche à son camp. »

VII.

— « Je pourrais, sans être parjure,
» A l'instant rompre la gageure, »
S'écria le héros chrétien.
Mais il endosse son armure,
Et poursuivant cette aventure,
Il marche vers le camp païen.

VIII.

Debout sur la plage il demeure
Une heure, et puis encore une heure ;
D'attendre il semble fatigué.
A l'autre bord son regard sombre
Aperçoit des guerriers sans nombre :
Qu'importe ? il traverse le gué !

IX.

Urfand, que le danger enflamme,
Touche le bord, tire sa lame,
Prêt au combat, seul contre tous.
Noble Urfand ! ta valeur extrême
Eût étonné Fingal lui-même ;
Rolland aurait été jaloux !

X.

Il est là, seul sur la bruyère,
Entre l'armée et la rivière :

Devant, le fer; derrière, l'eau !
Il attend, — car l'heure est venue, —
Appuyé sur sa lame nue,
Le brave Urfand de Goëllo !

XI.

A trente pas de la barrière,
Où d'Hasting flotte la bannière,
Il demeure jusqu'à midi.
Sans se troubler, il reste en face
Des Normands, surpris de l'audace
D'Urfand, surnommé le Hardi.

XII.

Le héros breton, dit l'histoire,
Se retira couvert de gloire,
Dicta la paix au roi de mer;
Et, grandi par la renommée,
Son nom seul valut une armée
Dans ce pays d'hommes de fer! —

XIII.

Pâtres, venez sur les bords de la Loire;
On n'entend plus sonner le cor d'ivoire.
Ne cachez plus vos troupeaux dans les bois!
Seigneurs, baissez les ponts des forteresses;
Moines, rendez aux temples leurs richesses;
Nonnes, fêtez le Dieu mort sur la croix !

DUSEIGNEUR (de Brest).

3 JANVIER 1857 [1].

I.

Les chants montaient vers Dieu tout remplis d'harmonie ;
Le peuple s'inclinait au devant du Pasteur.
Il priait sur leurs fronts, il bénissait leur vie,
Et la main élevée, il disait en son cœur :

« Oh ! mon Dieu, roi du monde, ô toi dont la clémence
Envoya Geneviève à ce peuple naissant,
En nos jours malheureux viens en aide à la France,
Aujourd'hui, comme alors, nous allons périssant.

» Si l'enfant avec peine échappe à toute épreuve,
Si l'homme en son printemps réclame ton secours,
Tu connais, ô mon Dieu, l'angoisse qui l'abreuve,
Quand la vieillesse glace et dispute ses jours !

» Nous mourons ! Viens à nous ! puisse notre prière
Monter jusqu'à ce trône où ton Verbe est assis !
Puisses-tu, quand nos fronts tombent en la poussière
Les relever à toi purifiés, bénis !.... »

Et puis il s'avançait, et de sa main tendue
Il bénissait encor son troupeau prosterné...
Quand un cri tout à coup dans la foule éperdue
Eclate et se répand..... le peuple est consterné !...

(1) C'est, on se le rappelle, la date de l'assassinat de Mgr l'archevêque de Paris.

Le fer étincelle ;
La lame cruelle,
Ainsi qu'un éclair
Qui déchire l'air,
En la main du crime
Cherche sa victime !
Hélas ! c'est le sein
Qui prie et qui donne
A chaque chagrin
Le mot qui pardonne !..
C'est le cœur où brille
Un saint ornement !
La lame scintille,
Entr'ouvre le flanc,
S'y cache en plongeant,
S'abreuve de sang.....
Il tombe mourant !
Quels cris déchirants !
Quels bruits émouvants !
Tumulte effrayant !
Chacun va courant,
Chacun va pleurant,
Et chacun tremblant
Et s'interrogeant
Se hâte, — et la foule,
Ainsi qu'une houle
Que le vent refoule,
Se presse et se roule,
Et pâle s'écoule
En se lamentant !

II.

C'en est fait !.. mais ce sang, semence de colère
Peut germer, quelque jour, en funèbres sillons...
Trop souvent notre France a rougi sa bannière...
Le sang innocent crie, et Dieu l'entend !... Veillons !

Veillons ! et que la voix de l'airain qui le pleure
Vers Dieu pousse nos cœurs à la terre ravis ;
Veillons ! qui sait ? peut-être est-ce déjà notre heure,
— L'heure où le sang versé vient réclamer son prix !

Qui donc nous a lavés des crimes de nos pères ?
Par qui les morts sacrés ont-ils été vengés ?
Où sont les pénitents et les longues prières ?
Les oracles divins seraient-ils abrogés ?...

III.

Un jour, Jésus priait sur la sainte colline
Et la cité royale à ses pieds murmurait.....
Mais lui, voyant en elle une immense ruine,
Il se voilait la face et sur elle pleurait :

« Jérusalem, la main tendue
Je me suis avancé vers toi,
Et je t'ai dit, la voix émue :
O viens, Jérusalem, à moi !
O viens à moi, que ton oreille
A ma parole enfin s'éveille,
Que ton cœur réponde à mon cœur ;
Mais rendant ma prière vaine,
Tu ne m'offris jamais que haine,
Main perfide et baiser trompeur !

« Comme la poule à sa couvée
Ouvre un asile protecteur,
Sur toi mon aile s'est levée.....
T'aimer eût été mon bonheur !
J'aurais voulu sentir ton âme
S'allumer à l'ardente flamme

Qui brille au front de chaque élu,
Et bientôt, maître de ta vie,
T'entraîner avec moi ravie.....
Hélas !... tu ne l'as pas voulu !

» Jérusalem ! ô toi qui tues
Tous les prophètes envoyés !
O toi qui foules dans tes rues
Leurs os sous tes pierres broyés !
Qui, prenant la coupe homicide,
La presses d'une lèvre avide
Et puises l'ivresse à longs traits ;
J'aurais voulu, dans ma tendresse,
Éloigner de toi cette ivresse
Et te laver de tes forfaits !

» J'aurais voulu !... mais tu me braves, —
Et voilà que, sous tes remparts,
L'ennemi forge ses entraves
Et te serre de toutes parts !
C'est en vain que dans tes murailles
Tu m'insultes et tu me railles :
Le vin des fureurs est versé.....
Sur ton front le glaive rayonne !
Oubliant le mot qui pardonne,
Mon amour pour toi s'est glacé... »

IV.

A quelques jours de là, montant sur le Calvaire,
Le Christ en croix mourut : de son cœur transpercé
La source de l'amour se rouvrit pour la terre.....
— Le repentir, depuis, fut toujours exaucé !

E. S.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NANTES,

A L'OCCASION

DE LA MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Nos lecteurs nous sauront gré, à coup sûr, de reproduire l'éloquent mandement inspiré à Mgr l'Évêque de Nantes par l'exécrable attentat dont Mgr Sibour a été victime.

Tout le mois de janvier a porté, en quelque sorte, le deuil du vénérable pontife. L'exposition de son corps dans la chapelle ardente de l'Archevêché, ses funérailles, la réconciliation de l'église Saint-Étienne-du-Mont, les processions expiatoires des diverses paroisses de la capitale au lieu souillé par le crime, toutes ces lugubres cérémonies ont eu pour contre-partie l'effrayante séance de la cour d'assises où l'assassin Verger a été jugé, et d'où les assistants sortaient en disant qu'ils venaient de voir hurler et se débattre, sur le banc des accusés, une bête féroce à face d'homme. Quelques médecins, qui s'en sont avisés un peu tard, ont prétendu soutenir la folie de Verger; ce qui montre le peu de fondement de cette opinion, c'est la faiblesse, la réserve bien marquée avec laquelle l'avocat a cru devoir présenter ce moyen, seule ressource pourtant de la défense. Verger n'était point un fou; mais un monstre, un démoniaque, dont l'enfer avait envahi le corps et l'âme. Au dernier moment, il s'est repenti.

Mgr Sibour, — que la plupart des journaux, en tout ceci, ont presque oublié pour s'inquiéter exclusivement de l'assassin, — Mgr Sibour était né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, diocèse de Valence, le

4 avril 1792. Il fit ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, fut professeur au Petit-Séminaire, puis vicaire à la paroisse des Missions étrangères, toujours dans la capitale. Plus tard, s'étant fixé dans le diocèse de Nîmes, il devint chanoine de cette église. Le 25 février 1840, il fut sacré évêque de Digne et occupa ce siége pendant plus de huit ans. C'est alors qu'il publia son beau livre des *Institutions diocésaines*, qui fit connaître son nom de tous les catholiques. En 1848, il fut choisi pour succéder, sur le siége de Paris, à Mgr Affre, et installé dans la métropole le 16 octobre. Il a aussi gouverné cette dernière église huit ans et quelques mois. Pendant ce temps, il a — entre autres choses — convoqué et présidé le premier Concile provincial tenu en France, depuis que l'Église a recouvré, dans notre pays, la liberté de ces saintes assemblées; il a institué l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement; appelé dans son diocèse les Dominicains, les Capucins, les Petites-Sœurs des Pauvres; décrété le rétablissement de la liturgie romaine; établi le collége des Chapelains de Sainte-Geneviève; fondé ou développé nombre d'œuvres pieuses et charitables, entre autres, l'Œuvre des Orphelins du Choléra, et la Confrérie des Dames de Sainte-Geneviève, destinée à rehausser le culte de la patronne de Paris et à procurer le bienfait de l'éducation chrétienne aux jeunes filles pauvres de la banlieue.

Le coup qui a frappé le pieux archevêque, a retenti dans tout le monde catholique. Le Saint-Père a fait célébrer, à Rome, un service solennel; le roi de Naples, dès la première nouvelle du forfait, a contremandé les fêtes de sa cour. En France, nombre de services funèbres ont été célébrés pour l'âme de l'auguste victime, et plusieurs prélats (1), en les annonçant, ont voulu faire connaître à leurs diocésains les sentiments que leur inspirait cette catastrophe.

A Nantes, Mgr Jaquemet a ordonné, outre le service funèbre, une cérémonie expiatoire, qui a été célébrée dans sa cathédrale, ainsi que le service, le lundi 12 janvier 1857. C'est à cette occasion que Monseigneur a adressé aux fidèles le mandement qui suit.

(1) Entre autres NN. SS. les Évêques de Soissons, d'Orléans, de Nantes, de Valence, de Digne, de Fréjus, de Viviers, etc.

Antoine-Mathias-Alexandre JAQUEMET, *évêque de Nantes, au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en N. S. J.-C.*

L'Église de France est dans le deuil, nos très-chers frères. Un de ses plus illustres pontifes vient de tomber sous un fer homicide, au milieu même des plus augustes cérémonies de la religion et dans un de nos sanctuaires les plus vénérés. Le coup qui a frappé l'Archevêque de Paris a retenti cruellement dans notre propre cœur; non-seulement cette mort funeste nous rappelait une autre victime dont le sang est encore sur nous, mais lui-même, nous l'avions connu et aimé; nous étions auprès de lui, il y a dix-sept ans, quand il recevait l'onction qui fait les Évêques; nous avions l'honneur de le recevoir au seuil de la métropole de Paris, il y a huit ans, et de le conduire à sa chaire épiscopale, toute brillante encore de la gloire et du souvenir de son prédécesseur, et il avait daigné nous associer à l'administration de son vaste diocèse, quand la main de Dieu vint nous prendre pour nous conduire au milieu de vous. D'autres diront les œuvres vraiment grandes, vraiment pastorales qui ont rempli les jours de ce trop court épiscopat; mais rien n'ôtera de notre cœur le souvenir de cette douceur affectueuse, de cette bienveillance universelle, de cette mansuétude extrême qui, nous le disons les yeux pleins de larmes, aurait dû seule le défendre contre le poignard d'un assassin.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, ce n'est pas sur lui que nous devons surtout pleurer. Il tombe victime du devoir accompli, victime de la justice, de la sainte discipline, de la gloire de Marie immaculée. C'est encore là une mort glorieuse et précieuse devant Dieu. Un Évêque doit être prêt à servir l'Église jusqu'à l'effusion de son sang. Dans l'histoire des premiers siècles, et aujourd'hui encore dans les contrées infidèles, évêque et martyr sont presque synonymes, et il est bon peut-être, dans ce siècle de sensualisme et de volupté, que notre sang apprenne de nouveau à couler. Mais, quand de si grands crimes éclatent au milieu d'un peuple, il faut, N. T. C. F., et c'est ici la parole de Jésus-Christ, il faut que vous pleuriez sur vous-mêmes et sur vos enfants. *Super vos flete et super filios vestros.* Il faut que nous pleurions tous ensemble sur l'avenir des sociétés auxquelles cette sinistre lueur semble annoncer de terribles coups de tonnerre; il faut que nous pleurions sur la France, sur notre chère France, sur sa capitale, bien riche sans doute en piété, en charité, en merveilleuses vertus, mais que la cupidité, que l'amour effréné de l'or, du luxe, des plaisirs,

voudraient envahir de toutes parts, avec l'escorte de crimes qui les accompagne. O Paris, ce n'est pas toi, nous le savons, qui tues tes pontifes; ta stupeur et tes regrets sont encore plus profonds que les nôtres. Mais n'as-tu pas, et nous avec toi, quelque solidarité dans les forfaits qui t'ensanglantent? Ne laissons-nous pas étouffer l'esprit chrétien jusque dans le sanctuaire de la famille? Le culte du veau d'or, le culte des vains plaisirs ne font-ils pas chaque jour de funestes conquêtes? Au milieu d'une société inondée des bienfaits du christianisme, tant de violations publiques, tant de violations secrètes des plus saintes lois de Dieu n'ont-elles pas enfin poussé à bout la colère céleste, et le sang des pontifes n'est-il pas une dernière et suprême prédication qui nous annonce que la main de Dieu est levée et que le châtiment est proche?

Toutefois, gardons-nous de méconnaître que la mort violente des justes participe au mérite et au caractère de la mort du Sauveur lui-même, dont ils sont les images: leur sang n'a pas coutume de crier vengeance comme le sang d'Abel; mais comme le sang de Jésus-Christ, il implore la miséricorde, la grâce, le pardon pour leur nation tout entière. Le sang des martyrs n'est pas seulement la semence de nouveaux chrétiens, mais il est aussi la résurrection, le renouvellement du Christianisme dans les nations déjà marquées de son sceau. Que Paris, que la France reçoivent, sans tarder, cette douce et merveilleuse influence!

Quoi qu'il en soit, N. T. C. F., adressons-nous d'abord nous-mêmes des reproches salutaires; frappons notre poitrine, nous, avant tous les autres, membres du Sacerdoce. Nous ne pourrons jamais oublier que le meurtrier a été réchauffé dans le sein de l'Église, qu'il a réussi à tromper la vigilance des sentinelles et à entrer dans nos rangs; et quoiqu'il en ait été presque constamment repoussé, et enfin totalement banni, nous devons une expiation particulière à Dieu et à la société par une vie plus sainte, plus pénitente encore, plus dévouée, s'il se peut. Mais frappez aussi votre poitrine, N.T.C.F., vous chrétiens de tous les rangs, de toutes les conditions, de tous les âges. Convertissez-vous d'une foi morte ou mourante à une foi vive et généreuse; convertissez-vous du péché à la grâce, d'une vie molle, sensuelle, terrestre, à une vie chrétienne et surnaturelle, ou même d'une vie déjà chrétienne et sainte à une vie plus parfaite et plus sainte encore.

En même temps que nous entreprendrons ce travail d'expiation, nous prierons pour que les mérites du Sauveur Jésus se répandent sur l'âme du pieux Archevêque et achèvent, s'il est nécessaire, de payer à la justice de Dieu les dettes que la fragilité humaine contracte chaque jour envers elle.

A ces causes, etc. † ALEXANDRE, Évêque de Nantes.

CURIOSITÉS LITTÉRAIRES.

LA

TRAGÉDIE NOIRE

ET

M. DE LAMARTINE.

Il y a des époques de dégénération en toutes choses, où la pensée de l'homme, cherchant de nouvelles traces, se fourvoie dans les routes les plus scabreuses. Mais à toute force il faut faire du neuf, il faut être *soi*, faire école, et pour parvenir à ce but, exagération, extravagance, folle, rien n'arrête. Dans les arts, les règles du beau ont disparu pour faire place à je ne sais quelles conceptions, presque toujours vagues, souvent bizarres, quelque fois monstrueuses. L'Apollon du Belvédère a pâli devant *Quasimodo,* et les tragédies de Racine devant les drames de M. Victor Hugo.

En dessin, en peinture (1), s'appuyant sur ce principe dont, jusqu'à un certain point, nous ne contestons pas la justesse, que les détails nuisent à l'effet général, la négligence dont on use à l'égard de ces derniers est telle, qu'il faudrait souvent qu'une note indiquât ce que le dessinateur ou le peintre a voulu exprimer. Ce sont, le plus souvent, des masses sans formes, des contrastes sans harmonies, des couleurs

(1) Ceci ne s'applique qu'au paysage.

étonnées de leur assemblage, des combinaisons d'effets heurtés, un travail enfin qui ne peut supporter l'examen, ni être vu qu'à distance, comme les décorations de théâtre, parce que vu de près, ce n'est plus qu'une ébauche imparfaite, une pochade informe, ne trouvant son excuse que dans la rapidité de l'exécution. Système, au reste, fort commode et fort avantageux pour les artistes, en ce qu'il les dispense d'études approfondies et leur permet de multiplier à l'infini des chefs-d'œuvres, dont le principal mérite est de n'avoir rien à craindre de la postérité.

La musique n'a point échappé à ce mouvement désordonné de l'esprit et de la pensée. Le génie, saisi de la peur de produire ce qui pourrait ressembler à quelque chose, a aussi quelquefois des créations qui ne ressemblent à rien. Conçoit-il une mélodie belle de forme et de sentiment, il l'étrangle bien vite sans miséricorde aucune, car peut-être n'aurait-il pas été assez *lui;* peut-être eût-il été trop facilement compris, et il faut qu'elle passe au laminoir de ses procédés scientifiques. Heureux l'auditeur quand, s'échappant de cet amphigouri musical, l'inspiration première reparait au grand contentement de tous, pour disparaitre ensuite sans retour sous une grêle de notes et d'accords plus ou moins bizarrement assemblés.

Quant à la littérature, elle est loin d'être en arrière dans cette voie de progression, nous allions dire de perdition. La vraisemblance, le bon sens, la justesse, l'élégance et l'harmonie de l'expression, ne sont plus que des vieilleries indignes de nous. C'étaient les langes dans lesquels nos pères, enfants encore, avaient consenti à végéter, et dont nous devons sortir brillants de force, d'énergie et d'indépendance, remarquez le bien! car depuis que le peuple s'est cru souverain, le génie veut l'être aussi et il s'est affranchi de toute règle, tant il y a de corrélation entre les choses de ce monde.

Déjà plus d'un ouvrage en plus d'un genre est venu nous ravir, non de plaisir, mais d'étonnement. Nous avons eu, entre autres, l'exemple mémorable du chantre des *Méditations poétiques* qui, à force de descendre, si l'on peut s'exprimer ainsi, s'est élevé au niveau de ses contemporains le plus merveilleusement excentriques. Après avoir exprimé en vers sublimes les pensées de l'homme qui, se recueil-

lant, s'élève jusqu'au monde des intelligences, nous l'avons vu tomber, oserons-nous le dire, *dans le noir;* si nous ne craignions pas le burlesque et une mauvaise interprétation, nous pourrions ajouter, dans le *noir animal.*

On nous permettra de nous arrêter un peu sur ce curieux épisode de l'histoire littéraire de notre temps, qui date seulement de quelques années, et confirme d'une façon originale les réflexions générales ci-dessus émises, que quelques esprits, nous le savons, sont portés à croire injustes.

Donc, M. de Lamartine n'a pas été satisfait de sa couronne poétique et de ses lauriers législatifs, il a voulu, lui aussi, avec son puissant vers, éclabousser les vieilles gloires de la scène tragique. L'on sait qu'en toutes choses le premier pas est le plus difficile. La première pensée est de même; une fois trouvée, le reste va quelquefois tout seul; en voici du moins une preuve.

Tous les sujets sont bien usés. Dans toutes les histoires du monde connu, comment en découvrir une quelque peu colorée et qui n'ait pas une teinte uniforme. — Attendez! Oh! quelle heureuse découverte! Quel trait de lumière! Voilà, je pense, des contrastes, de la couleur! Moi seul je pouvais concevoir un pareil sujet. Ainsi dit M. de Lamartine, et il ajouta : Voilà; le titre de ma tragédie sera *les Esclaves; Toussaint Louverture,* ce nègre célèbre, sera mon héros. Et voyez : d'une part nous aurons les noirs opprimés, qui combattront pour briser leurs fers, et, de l'autre, les blancs oppresseurs, qui défendront leur tyrannie. Ainsi, liberté, esclavage, noirs, blancs; quels magnifiques contrastes.... Ma tragédie est faite!

Et réellement *les Esclaves* sortirent bientôt après du cerveau de M. de Lamartine. Mais hélas! combien de difficultés se rencontrent devant le génie qui veut se produire sur la scène! L'on sait toutes les épreuves, toutes les tribulations des pauvres auteurs et les obstacles qui se placent entre eux et la postérité. En ce genre, il était réservé à M. de Lamartine quelque chose d'étrange et qui a le mérite de la nouveauté. Voici le fait. Le héros de la tragédie étant noir, il pensa que l'héroïne devait l'être aussi. Jusque là tout allait bien. Mais voilà que l'illustre tragédienne, chargée de ce rôle, se révolte à la pensée du

badigeonnage auquel il faudra se soumettre. Elle ne veut pas absolument troquer sa peau blanche contre une peau noire. De là, grande discussion entre l'auteur et l'actrice, et enfin ajournement indéfini de la mise en scène.

Par bonheur M. de Lamartine, pressentant l'impatience du public, voulut bien lui confier, en attendant mieux, un fragment de sa tragédie. Nous nous bornerons ici à donner une idée de ce morceau.

Il faut imaginer tout d'abord une foule de nègres fort légèrement vêtus, sans doute afin de mieux conserver la couleur locale; au milieu d'eux apparait un nègre plein de dignité, et du noir le plus reluisant : c'est Toussaint Louverture. Or, Toussaint Louverture, cherche, comme on dit vulgairement en prose, à mettre le cœur au ventre de ses compagnons d'esclavage, et il leur adresse le discours suivant, que nous ne ferons qu'analyser, en citant les passages les plus merveilleux.

Toussaint leur dit d'abord qu'ils sont ses enfants, ses amis, ses frères d'ignominie. Il sait que l'homme, l'homme noir tout comme le blanc, a besoin d'être flatté pour être conduit. Il les plaint ensuite, et vraiment il y a de quoi. Plaignez vous-même, sensible lecteur, ces pauvres nègres,

> A qui le lait d'un sein, par les chaînes meurtri,
> N'a fait qu'un cœur de fiel dans un corps amaigri.

Un cœur de fiel! N'est-ce pas sublime d'énergie? C'est d'ailleurs une sorte d'homme réellement fort curieuse, et dont les naturalistes ne se sont pas encore occupés que nous sachions: une peau noire, un cœur jaune, voilà, certes, une variété fort intéressante de notre espèce.

Quoi qu'il en soit, le grand Toussaint énumère en détail tous les sujets de plainte que les noirs ont contre les blancs. Il n'oublie rien en ce genre. Les cachots, les fers, les fouets, les bambous, figurent en première ligne dans cette nomenclature de mauvais procédés; il la termine ainsi :

> C'est l'aiguillon saignant, qui, planté dans la peau,
> Fait contre le bouvier regimber le taureau.

Cela est bien fait, sans doute, pour *piquer* d'honneur les noirs, de leur nature un peu indolents ; mais les comparer à des bêtes à cornes, à des taureaux ! A quoi pense donc Toussaint Louverture ? Franchement, notre amour-propre de blanc s'en trouverait fort blessé.

Qui veut la fin, veut les moyens. L'orateur connait ce vieil adage, et il n'a garde de l'oublier. Après avoir essayé de remuer la fibre des noirs, en les entretenant de leurs maux, il leur indique le moyen de s'y soustraire, lequel est de foudroyer les blancs. Ce passage est véritablement plein de feu :

» Vous avez vu piler la poussière à canon
» Avec le sel de pierre et le noir de charbon ;
» Sur une pierre creuse, on les pilait ensemble.
» On charge, on bourre, et feu ! Le coup part, le sol tremble.
» Avec ces vils rebuts de la terre et du feu,
» On a peur de tirer le tonnerre de Dieu.
» Eh bien ! bourrez vos cœurs comme on fait cette poudre ;
» Vous êtes le charbon, le salpêtre et la foudre,
» Moi je serai le feu, les blancs seront le but !

Certes, voilà de la poésie comme on n'en a jamais fait peut-être. M. de Lamartine, tout ami des noirs qu'il puisse être, fera prudemment de ne pas leur donner de poignées de main ; cette marque d'affection pourrait leur coûter cher, s'il est de la même composition que son héros.

Puis Toussaint Louverture dit tout à coup :

» Avez-vous peur des blancs ? Vous peur d'eux ! Et pourquoi ?
» J'en eus moi-même aussi peur ; mais écoutez-moi !

Et alors il raconte qu'au temps où il s'enfuyait chez les marrons de l'île, il lui arriva

» De se réfugier, pour s'endormir, un soir,
» Dans le champ où la mort met le blanc près du noir.

Mais il comptait, comme on dit, sans son hôte ; il lui en vint un

qu'il n'avait pas prévu. C'était un grand tigre à la gueule béante, aux griffes acérées : le moyen de dormir?

L'animal féroce gratte avec ses pattes la terre des morts; il en exhume un, deux; c'est un blanc et un noir. — La nuit se fait : elle jette son voile sombre sur la nature entière, et Toussaint Louverture n'y voit goutte; en revanche, il entend Dieu sait quelle musique infernale! Il entend le broyement des corps sous la dent du tigre. — L'aurore aux rayons dorés paraît enfin, et fait disparaître le monstre.

C'est alors que Toussaint se hasarde à sortir de sa tannière. Il veut rendre à la terre ce qui peut rester de son frère le noir; quant au blanc, il s'en inquiète peu ou point du tout. Or, il fait un pas, puis deux; il approche.... Laissons-lui conter son aventure :

« Je voulus recouvrir d'un peu du sol pieux
» Ces os de notre frère exhumés sous mes yeux;
» Vain désir! vains efforts! de l'un l'autre squelette,
» Le tigre avait laissé la charpente complète;
» Et rongeant les deux corps de la tête aux orteils,
» En leur ôtant la peau, les avait faits pareils.
. . . . . .
» A loisir je plongeai dans ce mystère humain,
» De la plante des pieds jusqu'aux doigts de la main. »

A ce récit, les nègres, qui jusque là avaient paru assez calmes, n'y tiennent plus; ils s'exclament, un saint transport les saisit.

Après un moment de silence, pendant lequel l'orateur cherche apparemment ce qu'il doit dire, il lui vient à l'esprit une vérité qui n'est pas neuve, mais qu'il sait rajeunir par l'expression : *L'union fait la force :*

« Mais il faut vous laisser conduire par un fil,
» Sans demander : Pourquoi? que veut-il? que fait-il?
» Que chaque âme de noir aboutisse à mon âme.
» Toute grande pensée est une seule trame
» Dont les milliers de fils, se plaçant à leur rang,
» Répondent comme un seul au doigt du tisserand.

« Mais si chacun résiste et de son côté tire,
« Le dessin est manqué, la toile se déchire;
« Ainsi d'un peuple, enfants! Je pense, obéissez!
« Pour des milliers de bras, une âme c'est assez.

L'on voit que Toussaint Louverture n'est pas pour le gouvernement représentatif; c'est un César à peau noire.

Enfin il termine par ces deux vers :

« Eh bien! si vous suivez mon inspiration;
« Vous êtes un troupeau, je vous fais nation.

Nous aussi, lecteurs, nous terminons.

N'avons-nous pas suffisamment prouvé notre thèse?

COMTE DE SAINT-PERN.

INSTALLATION

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

A L'ÉGLISE DE L'ORATOIRE.

Quand on traverse, à Nantes, le cours Saint-Pierre, on remarque, dans la rue qui borde cette belle promenade du côté de l'est, une façade monumentale, ornée de niches et de pilastres disposés en deux étages, surmontée d'un fronton semi-circulaire, percée d'une haute porte et précédée d'un vaste escalier à double rampe. Bien que le sommet de cette façade soit depuis longtemps veuf de sa croix, la destination de l'édifice éclate au premier coup-d'œil : c'est, ou plutôt, c'était une église, — l'église de la communauté de l'Oratoire, établie à Nantes au XVIIe siècle. L'architecture néo-classique de cette époque se montre à l'intérieur. Mais disons — nous qui n'aimons pas ce style — qu'elle s'y montre par ses beaux côtés : riche, imposante, harmonieuse. Cette chapelle en est véritablement l'un des meilleurs types qu'on puisse citer.

Pauvre chapelle, il y a moins d'un an, elle faisait grand pitié. Sa porte était rapiécée comme la robe d'une pauvresse, sa toiture lacérée, sa charpente infirme en plus d'un endroit, sa voûte de bois effondrée de toutes parts, son dallage absent, ses fenêtres veuves de leurs vitres ; et ainsi le vent et la pluie avaient libre carrière contre l'intérieur même du monument. Ajoutez que l'édifice était à vendre. Un acheteur aurait bien fini par se présenter ; et ces pierres, où l'art avait

mis sa marque et la prière ses bénédictions, se seraient vues, comme tant d'autres, souiller par quelque fumée infecte, par quelque sale manipulation industrielle, ou disperser à l'encan en de profanes bâtisses. Ecurie, usine, ou ruine et démolition, laquelle de ces destinées vaut mieux pour nos vieilles églises? A ne juger qu'avec le cœur, nous serions fort tentés d'appliquer ici la devise bretonne : *Potius mori quam fœdari.*

Heureusement une Société Archéologique était dans les environs. — Je ne suis point archéologue; j'ai des amis qui le sont, et dont les exemples ni les notices n'ont pu jusqu'à présent me convertir. Je ne puis donc être suspect de partialité. — Mais je l'avoue, quand je vois les sociétés de ce genre faire acte de vie publique, et se placer en quelque sorte devant un vieux monument, — ornement d'une ville, témoin noirci de la gloire et de la foi du passé, — pour le couvrir et le défendre contre la ruine qui le menace, alors je me sens entraîné sympatiquement vers l'Archéologie, et les archéologues mes amis n'ont point manqué de saisir l'un de ces moments, pour m'enrôler dans leur bataillon sacré. Puisque j'en suis, je paie ma dette.

Une Société archéologique sans musée est un corps sans âme; car la plus belle description d'un objet d'art, fût-elle de M. Mérimée ou de M. Vitet, les maitres du genre, ne vaudra jamais la vue de cet objet. Donc, la Société Archéologique de Nantes, fondée en 1845, avait depuis plusieurs années, un Musée. D'abord, il avait été modeste; il s'était contenté d'une salle assez petite, dans la maison communale de la rue du Moulin, où la paternelle sollicitude de notre administration municipale lui avait donné asile. Là s'écoula son enfance. Mais, vous le savez, un poëte l'a dit :

Petit *musée* deviendra grand
Pourvu que Dieu lui prête vie.

A force d'ingérer des briques romaines, des amphores mutilées, des mosaïques, des cercueils mérovingiens, des colonnes romaines, des poutres sculptées du moyen-âge et des statues de la Renaissance, notre Musée grandit, grossit, s'étendit et prit en tous sens des dimensions,

auxquelles la salle de la rue du Moulin ne suffisait plus. Ses tuteurs, Messieurs de la Société Archéologique, songèrent à lui trouver un autre domicile.

L'église de l'Oratoire était là, dans l'état que j'ai décrit tout à l'heure, pleurant son triste présent et son avenir plus triste encore. Elle dit au Musée Archéologique : — Viens, je te logerai et tu me sauveras. — Pour l'exécution de ce beau marché, le consentement de M. le Préfet était nécessaire. Mais en pareil cas un homme d'esprit est bien aisé à convaincre, et le consentement fut donné. La Société Archéologique, — qui, je vous l'assure, ne loge point la Californie dans sa caisse, — fit de son mieux pour restaurer la chapelle. Toitures, vitres, charpente furent remises en bon état, le carrelage rétabli partout, la porte même restaurée avec décence. Restait une difficulté.

Aller de la rue du Moulin au cours Saint-Pierre et à l'Oratoire, n'est rien pour vous ni pour moi. Mais pour le Musée, c'était autre chose. Trois délogements, dit-on, à Paris, valent un incendie. Si c'est vrai des particuliers, que dire des Musées? Vous figurez-vous toutes ces vénérables choses, dont je vous ai ci-dessus nommées quelques-unes : les amphores au long cou et à la large panse, les bornes milliaires, et toute la vénérable légion des tessons romains ; puis les vases péruviens dits *huaqueros* (tâchez de bien prononcer ce mot), les momies égyptiennes et les scarabées sacrés, les longues poutres chargées de figures grimaçantes venues de l'ancienne église Saint-Nicolas, le poteau cornier contre lequel un tranquille apothicaire pile ses drogues dans un creuset trois fois séculaire, et ces statues sans bras ou sans jambes, et ces vénérables bas-reliefs trouvés dans les fondements de la tour du Bouffay, celui-là, par exemple, que le Catalogue indique comme portant *la partie inférieure d'un homme vu de dos*, — où le dos manque ainsi que les jambes, — et cette masse de chapiteaux, de colonnes, de clefs de voûtes, de pendentifs, de tableaux, de médailles, d'armes et d'armures, de chinoiseries, de turquoiseries et de gauloiseries ; — vous figurez-vous ce vénérable magasin archéologique se mettant en marche, en plein midi, à travers nos rues, boueuses et nos pavés trop glissants? Ne frémissez-vous pas à la seule idée de tous les accidents probables? Les bornes milliaires

ne vont-elles pas aller se fixer au premier coin, et se prendre de querelle avec les bornes-fontaines? Les statues éclopées ne peuvent manquer de choir sur le nez, et les momies de heurter les passants? Et que deviendra surtout, dans la bagarre, la partie inférieure de ce pauvre homme vu de dos, qui n'a pas de dos?

Il est sûr, — toute plaisanterie à part, — que le délogement du Musée était une opération très-délicate, surtout avec les faibles ressources de la Société, un peu grossies pourtant, il faut le dire, par la bienveillance intelligente de notre administration municipale. Si la triple opération du délogement, du transfert, et de l'aménagement dans le nouveau local, a été menée à bien, sans accident, sans encombre, sans retard, le mérite en revient à la Commission désignée pour cet objet, et surtout au digne et excellent Conservateur du Musée, l'honorable M. Vandier, qui a pour toutes ces antiquités de bois, de pierre, de terre et de fer, la tendresse intelligente d'un père pour ses enfants.

Le Musée fut installé environ le 15 du mois de juin dernier. Une exposition d'objets d'art et d'antiquités, où les amateurs de Nantes envoyèrent à l'envi leurs richesses, inaugura dignement l'installation des collections archéologiques dans l'église de l'Oratoire.

Le Musée était installé. Il fallait installer la Société auprès de lui. Le président, M. Nau, dont la résolution avait, on peut le dire, décidé le succès des mesures concernant la translation du Musée, et qui d'ailleurs, dans son active et habile sollicitude, croit n'avoir rien fait quand il n'a tout fait, — M. Nau se mit aussitôt en devoir de restaurer l'ancienne sacristie des Oratoriens, pour en faire une salle appropriée aux réunions de la Société. Tout était à faire ou à réparer, et le délabrement plus complet encore que dans l'église. Malgré les retards forcés des vacances, malgré la faiblesse du budget archéologique, l'habile Président est venu promptement à bout de sa tâche ; et le 4 janvier dernier, jour de la séance mensuelle, il a pu installer la Société dans la nouvelle salle, et il lui a adressé, à cette occasion, le discours suivant, dont nous le remercions vivement de nous avoir donné communication.

Louis DE KERJEAN.

DISCOURS DE M. NAU, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE.

Messieurs,

En prenant enfin possession de ce local, destiné à réunir la société dans ses séances générales, nous complétons une appropriation inaugurée déjà avec un certain éclat, lors de l'ouverture de notre Musée dans cet établissement. Au mois de juin dernier, à la fin de la session du Congrès archéologique de France, la chapelle de l'Oratoire transformée en Musée, était ouverte au public empressé. C'était l'onzième anniversaire de notre fondation, Messieurs, que nous célébrions ainsi. Ces onze années ont-elles été perdues? Nos efforts ont-ils amené quelque résultat? Corps d'élite et d'avant-garde, destiné à aller au-devant de certains dangers, à décider un succès en se jetant du bon côté, notre société a-t-elle fonctionné dans ces conditions, et le centre auquel elle appartient a-t-il suivi lui-même l'entraînement général de notre époque vers la régénération de l'art par l'archéologie? A ces questions je réponds de la manière la plus affirmative, car il ne faut pas que les émotions de la lutte nous fassent oublier nos victoires.

Votre action et votre influence, Messieurs, se sont exercées de la façon la plus salutaire.

Ces ruines réparées et nous donnant aujourd'hui un assez confortable abri, l'asile honorable donné à votre Musée, les fouilles faites aux frais de la ville de Nantes et qui ont amené la découverte de bornes milliaires dont plusieurs chargées d'inscriptions, le catalogue du Musée si promptement improvisé, et cette exposition d'objets d'art que nous avons dû prolonger au-delà de toutes les limites probables, tant était grand l'empressement à la visite, n'est-ce pas là le résultat de votre action?

Et puis-je mieux signaler notre influence qu'en rappelant les murailles du château de Nantes, naguère impitoyablement mutilées par ceux qui avaient la charge de les conserver et de les entretenir,

aujourd'hui réparées avec cette sollicitude que l'on attendrait de l'un de nous ; cette tour ensevelie sous le bastion Mercœur et dégagée de son tombeau, moyennant le concours de plusieurs grandes administrations ; le grand logis dont on rasait les belles cheminées il y a peu d'années, et dont la restauration vient d'être commencée d'une façon qui me parait mériter au moins beaucoup d'éloges et qui donne des garanties pour l'avenir.

L'enceinte de Guérande n'a-t-elle pas été conservée au moment où le marteau en avait déjà commencé la destruction ?

N'êtes-vous pas témoins des efforts que l'on fait de toutes parts autour de vous pour rentrer dans les heureuses traditions de l'art français ? — efforts que je vous laisse apprécier, ne pouvant me placer à la fois et sur la scène et au point de vue.

Je puis donc dire, Messieurs, que votre action n'a pas été nulle, que votre influence n'a pas été stérile.

En conclurai-je que votre Société a rempli son mandat, que chacun de vous lui a prêté le concours qu'elle en pouvait attendre ? Ici, Messieurs, c'est à chacun de se mettre la main sur la conscience. Les beaux exemples ne nous ont pas manqué ; des travaux du plus haut intérêt nous ont été offerts, vous avez été unanimes à le reconnaître : mais je crois qu'ils ont plus excité votre admiration que votre émulation.

Permettez-moi de le redire encore une fois, ce sont les observations isolées, les notes qui nous manquent, celles surtout qui, réunies à d'autres notes, à d'autres observations, établiraient peu à peu les bases d'une bonne statistique monumentale de ces contrées.

Je regrette, pour ma part, de voir ici tant d'hommes capables qui ne se sont pas encore décidés à nous communiquer leurs observations, mais je suis bien éloigné de croire leur influence nulle. Je reconnais qu'ils travaillent au but que nous poursuivons tous : la décentralisation de l'art en France ou sa diffusion, ce qui est la même chose

Des hommes à idées mesquines et ignorants du passé se sont donné la mission de répéter sur tous les tons que la culture des arts est impossible en province, et, comme il arrive toujours, ils ont rencontré des badauds qui se sont plu à répandre ces fadaises en hochant de la tête.

Votre présence ici, Messieurs, est une protestation contre ces niaiseries. L'Archéologie n'a pas la mission de faire l'histoire d'un art défunt; son but est plus grand et plus noble. Elle suit l'histoire de l'art, il est vrai, mais pour signaler son élévation ou son affaissement, et afin de renouer au présent la chaîne des temps anciens. Nous travaillons à étendre les limites du domaine des arts, à reconstituer les écoles provinciales qui jadis ont illustré la France. Nous nous associons en cela aux efforts du gouvernement qui, par la direction des monuments historiques, par celle des édifices religieux, par la création du Comité des arts et monuments, imprime, autant qu'il dépend de lui, le même mouvement favorable aux arts, soit dans les départements, soit dans la capitale, tout en subissant — bien entendu — l'effet fâcheux d'institutions environnées de beaucoup de gloire, je le veux bien, mais qui datent d'une époque de décadence et que nous sommes forcés d'envisager comme l'origine d'une funeste centralisation.

Non, l'art n'est pas impossible en province. Si Erard et Boffrand, tous les deux enfants de Nantes, vont chercher la célébrité à Paris et à Rome, Ceineray reste à Nantes; il y construit des palais qui l'emportent à quelques égards sur les édifices que l'on élevait à Paris à la même époque. Ceineray imprime à Nantes le goût des belles constructions, il trace un nouveau plan de la ville, il bâtit la Chambre des Comptes, et laisse ici pour son successeur le célèbre Mathurin Crucy. Je vous le demande, Messieurs, la carrière de Ceineray est-elle donc au-dessous de celle de ses deux devanciers?

Aujourd'hui les artistes ne manquent pas, les villes de province s'imposent des sacrifices pour en augmenter le nombre, sacrifices bien désintéressés, car ces élèves nourris par la province restent à Paris et y vendent leurs petits tableaux, leurs statuettes, sans plus de souci de la ville qui les a formés. Ce fâcheux état de choses cesserait, si le patronage des arts était mieux organisé dans les provinces. Des voix généreuses se sont élevées pour en indiquer les moyens. M. de Chénevières au Congrès des Sociétés savantes en a signalé quelques-uns; l'infatigable M. de Caumont a consacré sa vie à cette cause.

Marchez, Messieurs, sur ces nobles traces. L'art en province a besoin d'être soutenu, d'être encouragé, d'être illustré : soyez à la fois ses patrons et ses historiographes.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

ET

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE.

Les Vendéens de M. Grimaud. — *Les Traditionnelles* de M. Reboul et les cheveux de M. de Lamartine. — *Vie de la sœur Rosalie*, par M. le Vte de Melun. — *Où en sommes-nous?* question du docteur Véron, avec la réponse. — MM. Michel Lévy et les héritiers d'*Alexandre*. — L'abbé Suger, ministre de saint Louis. — M. Jules Janin et le jugement de Salomon. — Combat singulier de du Guesclin et d'un chevalier anglais deux fois centenaire. — Charles Nodier et l'habit de M. Planche. — *Vie de saint Vincent Ferrier*, par M. l'abbé Mouillard. — *Reflets de la Lumière*, par M. le Cte de St-Jean. — Une fin brillante.

Le commencement de 1857 a été fécond en œuvres littéraires, — moisson qui mûrit d'ailleurs en hiver comme en été, et n'a rien à craindre de ces cryptogames si funestes aux raisins et aux pommes de terre.

En tête de cet inventaire des livres nouveaux, nous devons inscrire, au moins pour mémoire, *les Vendéens* de M. Grimaud, dont notre Revue a publié par avance, dès le mois dernier, un beau spécimen, *le Proconsul*, que nos lecteurs se rappellent, et qui a déjà recueilli, d'ailleurs, les justes hommages de la critique. Le mois prochain, la Revue fera connaître dans son ensemble l'œuvre de M. Grimaud. Aujourd'hui nous nous bornerons à l'annoncer, et à citer les titres des

dix poëmes dont le livre se compose, savoir : *Le Saint d'Anjou*, — *le Régulus Nantais*, — *Torfou*, — *le Proconsul*, — *La Rochejacquelein*, — *le Passage de la Loire* (*mort de Bonchamps*), — *Monsieur Henri généralissime*, — *Angélique des Melliers*, — *le Prince de Talmont*, — *la Mort de Charette*.

Une curieuse circonstance, qui montre combien le sujet traité par M. Grimaud est, si l'on peut dire, à l'ordre du jour, — c'est que dans le temps même où il faisait imprimer son volume, un autre de nos amis, M. le vicomte Louis de Saisy, au milieu des montagnes de la Cornouaille et de ces landes séculaires que sa main change en prairies, travaillait de son côté à un poëme qu'il intitule *la Vendée*, — titre bien voisin, comme on le voit, des *Vendéens*. Si le sujet, considéré dans son ensemble, est commun aux deux poètes, les événements qu'ils ont choisis, dans cette vaste histoire, pour en illustrer leurs vers, la forme que l'un et l'autre ont adoptée, diffèrent profondément. Chez M. de Saisy (nous le savons) la Vendée, c'est tout l'Ouest, et la Bretagne y tient une grande place. Peut-être aurons-nous lieu de faire connaître à nos lecteurs quelques morceaux de cette œuvre. — Aujourd'hui, nous ne voulons point nous séparer de M. Grimaud sans citer de lui un fragment qui montre son talent sous une nouvelle face, et que nous empruntons au *Régulus Nantais*, où l'auteur a raconté le loyal dévouement d'Haudaudine. Après nous avoir peint, dans le château de Montaigu, les prisonniers de Charette, qui se croient déjà voués à une mort certaine, il oppose à leur morne affliction le splendide épanouissement de la nature vendéenne :

— Bocage de Vendée ! ô glorieuse terre !
Qui donc fera sentir ton charme et ton mystère ?
Qui dira tes attraits et ton souffle embaumé,
Et tes bois frissonnant sous les rayons de mai ?
Sur tes prés qui dira les larmes de l'aurore,
Et les mille reflets dont l'herbe s'y colore :
— L'aubépine d'argent et les genêts dorés,
La rose des buissons, les trèfles empourprés,
Primevère craintive et que la haie abrite ;
Chèvrefeuille, et bruyère, et pâle marguerite ?

Qui peindra les rameaux de tes chênes puissants,
Que le lierre et le gui conservent verdissants,
Les sveltes peupliers et la parure blanche
Dont le vert châtaignier se brode à chaque branche,
Le tremble, dont le bruit ressemble au bruit de l'eau,
Le saule, ami de l'onde, et le frêne, et l'ormeau,
Les ajoncs épineux, la fougère, la mousse,
La fleur de serpolet, si modeste et si douce,
Et la ronce, aux brebis dérobant la toison
Dont les petits oiseaux tapissent leur maison?
— Et ces essaims d'oiseaux, qui donc ferait entendre
Leur concert, à toute heure harmonieux et tendre?
Sitôt qu'à l'Orient le ciel devient vermeil,
Dans l'azur, l'alouette annonçant le réveil,
Et le merle sifflant sur le bord des prairies,
Le moineau pépiant aux toits des métairies,
Loriot, tourterelle, et fauvette, et pinson;
Toutes les voix, enfin, d'où sort une chanson;
Et surtout, — quand le soir descend dans la vallée,
Que nul son ne bruit, que d'ombre elle est voilée,
Et que sur l'horizon se lève le croissant, —
Du rossignol caché l'incomparable accent?.....

Le poète à qui Dieu donnerait une lyre
Capable d'exprimer, en son ardent délire,
Les attraits dont ce Dieu voulut parer nos champs,
Il vivrait, il vivrait, le poète! et ses chants
Vaudraient ceux qu'inspira la Grèce ou l'Italie:
De beautés n'es-tu pas ainsi qu'elles remplie,
O ma Vendée! ô sol qui caches sous les fleurs
Ta noble cicatrice et tes nobles malheurs! —

Pendant que M. Emile Grimaud publie un livre dont le succès consacrera, nous l'espérons, sa jeune renommée, un autre poète, que la capitale envie à la province, M. Reboul (de Nimes) ajoute un nouveau titre à ceux qu'il possédait déjà. C'est en 1827 que M. Reboul débuta sous les auspices de M. de Lamartine, qui depuis..... mais alors

il était chrétien et royaliste. Trente ans se sont écoulés, et le disciple, renonçant à suivre le maître dans ses évolutions successives, est demeuré fidèle à ses opinions politiques et à sa foi religieuse. Le titre même de son dernier recueil : *Les Traditionnelles* (1), indique assez l'esprit qui en anime toutes les pages. On n'y trouve pas seulement de beaux vers, on y rencontre surtout des inspirations élevées et de nobles enseignements. M. Reboul qui, en dépit de ses succès poétiques, est resté boulanger, sait mieux que personne que l'homme ne se nourrit pas uniquement de pain. Aussi a-t-il voulu que son ouvrage offrît à l'esprit du lecteur une nourriture saine et profitable : il y a merveilleusement réussi. Ses vers, comme ceux de notre compatriote Violeau, renferment de grandes et bonnes leçons données sous une forme élégante et pure. Je ne puis qu'indiquer ici, en passant, les titres de quelques unes des plus belles pièces des *Traditionnelles : La Marraine magnifique*, digne pendant de cette élégie, aujourd'hui populaire, par laquelle débuta M. Reboul : *l'Ange et l'Enfant ; — Les Petites Sœurs des Pauvres*, hommage éloquent à cette œuvre admirable dont la Bretagne fut le berceau ; — les *strophes à M. le général Oudinot*, commandant en chef de l'expédition romaine ; — les *stances à Marseille ;* — la *mort d'Hérode :* — le *Barbier de mon père*, et les vers *à Mademoiselle de Rochemore d'Aigremont, qui m'avait prié d'aller choisir un souvenir de son père sur les rayons de sa bibliothèque.*

Encore que cette dernière pièce soit fort remarquable, le titre en paraîtra peut-être un peu long, et je dirais volontiers qu'il a une tournure un peu trop provinciale, si M. de Lamartine n'avait intitulé un de ses *Recueillements poétiques : A une jeune fille qui me demandait de mes cheveux.*

Bien que j'aie ici pour but unique d'annoncer et de recommander les *Traditionnelles*, et que l'espace me manque pour les apprécier dignement, je ne puis résister au plaisir d'emprunter à ce volume une délicieuse légende, qui prouve une fois de plus combien Boileau était

(1) Un vol. Charpentier, Paris, janvier 1857.

peu dans le vrai lorsqu'il voulait interdire à la poésie les sujets chrétiens, et qu'il écrivait :

L'Évangile à l'esprit n'offre de tous côtés
Que pénitence à faire et tourments mérités.

Voici la pièce de M. Reboul, à laquelle il a donné pour titre — *les Langes de Jésus :*

Auprès de Nazareth, au bord de la piscine,
La Vierge vint laver les langes de Jésus.
Or, une pauvre femme était là, sa voisine,
Qui lui dit, reprenant ses travaux suspendus :

« De ce ruisseau, ma sœur, connaissez-vous l'histoire ?
» Ce n'était qu'un ravin au temps de la moisson;
» Le plus petit oiseau n'y trouvait point à boire;
» Les troupeaux, maintenant, y plongent leur toison.

« Ses flots semblent créer des Édens dans leur course,
» Et sous les feux du jour redoubler de fraîcheur,
» On dirait que quelque ange a remué leur source..... »
— La Vierge répondit : « Bénissez le Seigneur ! »

« Sa vertu bienfaisante en tout se manifeste,
» Les arbres qu'il arrose en ont plus de vigueur,
» Leurs fruits semblent mûrir dans le jardin céleste. »
— La Vierge répondit : « Bénissez le Seigneur ! »

« Alors que sa cavale ici se désaltère,
» Le simoun n'a jamais surpris le voyageur,
» Ni l'Arabe infesté sa route solitaire. »
— La Vierge répondit : « Bénissez le Seigneur ! »

« Et pour mettre le comble à ces choses étranges,
» Mon enfant pâlissait; il reprend sa couleur
» Depuis que dans ces eaux je viens laver ses langes. »
— La Vierge répondit : « Bénissez le Seigneur ! »

« Toute la Galilée en est dans l'allégresse ;
» Savez-vous d'où nous vient une telle faveur ?
» Nos scribes, nos docteurs y perdent leur sagesse ... »
— La Vierge répondit ; « Bénissez le Seigneur ! »

Elle aurait pu tout dire à la pieuse femme :
Marie à ce prodige avait longtemps rêvé ;
Mais le bruit du dehors n'allait pas à son âme,
Et le temps de son Fils n'était pas arrivé.

Bénissez le Seigneur ! Tel est le cri qui semble sortir et s'élever de chacune des pages d'un livre que nous avons là sous la main : la *Vie de la sœur Rosalie*, par M. le vicomte de Melun (1). Quel salutaire enseignement pour notre époque si troublée et si orgueilleuse que l'histoire de Jeanne-Marie Rendu, en religion sœur Rosalie! M. de Melun l'a racontée avec une simplicité pleine de charme, en écrivain digne de célébrer des vertus dont il est lui-même un si rare modèle. Cette œuvre est de celles qui fortifient et qui rendent meilleurs : c'est plus qu'un bon livre, c'est une bonne action. La *Vie de la sœur Rosalie* ne saurait manquer d'obtenir un succès populaire, surtout dans notre Bretagne qui est, en quelque sorte, la terre classique de la charité, et qui n'a point oublié d'ailleurs que M. de Melun a été, de 1849 à 1851, l'un de ses plus dignes représentants à l'Assemblée Législative.

Les livres se suivent et ne se ressemblent pas. Voici un gros volume que M. le docteur Véron, membre du Corps Législatif, vient de publier sous ce titre : *Où en sommes-nous ?* Où vous en êtes, ô le plus aimable des docteurs? je veux bien vous le dire. Vos *Mémoires d'un Bourgeois de Paris* étaient des mémoires..... d'apothicaire. Votre roman : *Cinq cent mille francs de rente*, était, malgré son titre, un assez pauvre livre. Mais votre roman et vos mémoires sont des chefs-d'œuvre auprès de votre dernier ouvrage. Pas un de vos lecteurs

(1) Un beau vol. in-8° avec portrait. Paris, janvier 1857.

qui ne vous crie : Vous baissez, docteur, vous baissez ! — Voilà *où vous en êtes !*

Le livre du docteur Véron nous a conduits sous les voûtes du Palais Législatif. Voici M. Alexandre Dumas qui nous réveille et qui nous entraîne au Palais de Justice. De quoi s'agit-il? d'un procès dans lequel le célèbre romancier réclame à ses éditeurs, MM. Michel Lévy, 736,345 francs de dommages-intérêts, — une misère pour l'auteur de *Monte-Christo !* Le tribunal a condamné MM. Lévy, malgré la remarquable plaidoierie de leur coreligionnaire, Me Crémieux, « à payer une » somme de deux cent mille francs à MM. Alexandre Dumas et Lefran- » çois ès-noms. » Qu'est-ce donc que M. Lefrançois? Hélas ! c'est le représentant des créanciers de l'illustre écrivain, et je crains bien que, lorsque ces messieurs auront prélevé ce qui leur revient, le grand Alexandre ne se retrouve Gros-Jean comme devant !

Ce sont sans doute les préoccupations de ce procès qui ont fait oublier à M. Dumas son histoire de France. Faisant l'autre jour la leçon aux lecteurs du *Journal pour tous*, il écrivait : « Saint Louis a « eu pour ministre un prêtre, le digne abbé Suger. » J'avais cru jusqu'ici que saint Louis était né en 1215, et que *le digne abbé* Suger était mort dès 1152. Décidément j'éprouve le besoin de retourner à l'école, à celle de M. Michelet, par exemple, qui nous montre, au tome II de son *Histoire de France*, saint Louis *fort affligé de la mort d'Alphonse X, roi de Castille.* Je comprends d'autant mieux l'affliction de Louis IX, qu'Alphonse X est mort en 1284, c'est-à-dire quatorze ans après le saint roi de France ! Si nous passions de l'école de M. Michelet à celle de M. Jules Janin, que de choses plus instructives encore n'apprendrions-nous pas ? M. Janin a fait un gros livre sur *la Bretagne ;* ouvrons-le à la page 410. Nous y voyons que Charles-Quint était fils de Marguerite d'Autriche. M. Mignet, de son côté, et tous les historiens qui ont écrit avant lui, n'hésitent pas à dire que ce prince était fils de Jeanne de Castille, surnommée *Jeanne la Folle.* De Jeanne de Castille ou de Marguerite d'Autriche, quelle est la véritable mère? Sans être aussi sage que Salomon, je ne crois cependant pas me tromper en jugeant que la mère véritable n'est pas celle que patrone M. Janin. On avait cru jusqu'ici que la dame de Beaujeu, fille

de Louis XI, était la *sœur* de Charles VIII. A la page 413 de son livre, le critique du *Journal des Débats* redresse cette erreur et nous apprend que la dame de Beaujeu était la *tante* de Charles VIII et non pas sa sœur. Mais l'ingénieux écrivain s'est surpassé lui-même, à la page 262, lorsqu'il a fait combattre du Guesclin (1348) « avec un capi-» taine anglais, Thomas de Cantorbéry, frère du célèbre archevêque » assassiné. » L'archevêque ayant été assassiné en 1170, son frère devait avoir, en 1348, quelque chose comme deux cents ans. Il faut avouer qu'un pareil adversaire, ainsi affaibli par l'âge, était bien peu digne de du Guesclin, et que ce fut là vraiment un combat singulier (1).

Mais revenons à nos moutons, c'est-à-dire à nos plaideurs. Nous avons déjà vu M. Dumas poursuivant ses éditeurs à la première chambre du tribunal de la Seine. Plus loin, à la sixième chambre, M. Gustave Planche poursuit son biographe, M. Eugène Jacquot (de Mirecourt). Qu'a donc dit M. Jacquot de M. Planche? Que ce dernier « s'exprime dans une langue correcte et pure ; — qu'en critique d'art » comme en critique littéraire, il est le maître à tous; — qu'il a su » comprendre et juger mieux que personne les génies les plus oppo-» sés; — qu'il parle en termes magnifiques, de Phidias, de Raphaël, etc. » Voilà ce qu'a dit le biographe de M. Planche. Il est vrai qu'il a dit encore autre chose, et que ces éloges exagérés n'ont sans doute pas d'autre objet que de dorer la pilule au critique de la *Revue des Deux-Mondes*. Il a dit, — *sans horreur je ne puis le redire*..... Mais non, je ne le redirai pas; je ne répéterai point les mauvais bruits dont M. Jacquot (de Mirecourt) a cru devoir se faire l'écho, et je n'initierai point le lecteur aux mystères de la toilette du célèbre critique. Bornons-nous à rappeler un mot de Charles Nodier, bien digne de ce charmant et vif esprit. Un des *martyrs* de M. Planche avait administré, certain soir, à son bourreau une volée de coups de canne : — « Dieu » soit loué! fit Nodier, en apprenant l'aventure ; au moins l'habit de » Planche aura été battu une fois! »

(1) M. le baron de Flotte a déjà relevé ces bévues et bien d'autres, dans trois articles, aussi spirituels que savants, publiés par la *Gazette du Midi* sous ce titre : *Comme on écrit l'histoire..... à Paris.*

C'est égal ; M. Jacquot (de Mirecourt) a été bien imprudent, et s'il a aujourd'hui un procès sur les bras, tant pis pour lui. Il devait s'y attendre. Ne savait-il pas, en effet, mieux que personne, que M. Gustave Planche n'a pas pour habitude de laver son linge sale..... en famille ?

Laissons là, pour ce qu'il vaut, ce triste spectacle des lettrés de la capitale, sans cesse en querelle, en procès et en guerre pour les plus tristes motifs : sorte de combat de coqs, où l'encre coule au lieu de sang, et dont, — malgré le ridicule — la vue à la longue attriste plus qu'elle n'amuse. Revenons en province ; nous y trouverons des hommes et des livres plus modestes, plus obscurs sans doute, mais plus consciencieux, incomparablement plus utiles, et qui resteront, et que l'on lira, que l'on consultera encore, quand tout le bagage frelaté des divers Jacquot, de Paris ou de Mirecourt, ne sera plus qu'un vieux chiffon, dont la hotte elle-même des bouquinistes ne voudra plus.

C'est ainsi qu'à Vannes, M. l'abbé Mouillard vient de publier tout récemment une nouvelle *Vie de saint Vincent Ferrier* (1), enrichie de pièces fort curieuses. Nous n'avons point encore reçu ce volume, dont la Revue a l'intention de rendre compte à ses lecteurs. On sait que saint Vincent Ferrier, né en Espagne, a eu de nombreux rapports avec la Bretagne, qu'il y a beaucoup prêché, qu'il y est mort, et que la cathédrale de Vannes renferme son tombeau. M. l'abbé Mouillard, si nous ne nous trompons, s'est servi, pour son travail, de documents conservés aux archives du chapitre de Vannes, et dont les historiens du saint n'avaient point usé jusqu'à présent.

La *lumière* dont M. le comte de Saint-Jean fait luire à nos yeux les *reflets* (2) est justement celle qui illumina la vie de saint Vincent Ferrier et qui couronne aujourd'hui sa tête d'un nimbe glorieux : la lumière de la Vérité divine, rayonnant du pur foyer de l'éternel Amour. Il y a dans ce volume de beaux vers, de nobles et de sublimes senti-

(1) Vannes, 1857, chez Lamarzelle, un vol. in-8°.

(2) *Reflets de la Lumière*, poésies, par le comte de Saint-Jean, Nantes, 1857, un vol. in-8°.

ments, exprimés avec une verve, je dirais volontiers, avec une impétuosité passionnée. Qu'on en juge par cette strophe, la première du livre, qui, d'ailleurs, le résume presque tout entier, et où *l'Ame* s'adresse *au Christ*, en ces termes :

Oh! choisis-moi pour ton amante,
Mon Sauveur, mon Christ adoré!
Prends-moi pour ton humble servante
A genoux au temple sacré!
Pour ton esclave bienheureuse,
Qui veut à la Croix glorieuse
Que ses désirs restent liés!
Oh! non, j'ai dit plus que je n'ose :
Seigneur, prends-moi pour quelque chose
Où tu puisses poser les pieds!

L'imitation de Lamartine est évidente; elle éclate dans tout le volume; elle est, je pense, comme naturelle au genre de talent de l'auteur. Verve poétique peu commune, langue sonore, strophes harmonieuses, — ce sont là de belles qualités. Pourquoi faut-il que, sous cette draperie ample et brillante, on soit assez souvent réduit à chercher l'idée? Il est vrai qu'autant en arrive, parfois, dans les poésies de M. de Lamartine :

Mais lorsque sur un autre on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il le faut imiter.

Au reste, M. de Saint-Jean a su aussi plus d'une fois imiter les beaux côtés de son modèle. Nous avons surtout remarqué *la Nuit de Noël à l'église Saint-Nicolas de Nantes en* 1854, — *Etoile filante*, adressée à Mme Achille Comte, — *Prière d'une mère*, qui semble vraiment sortie du cœur d'une mère, — une jolie petite pièce intitulée : *En regardant la Loire*, fort courte, où le poète dit à un ami :

Sur les îles du fleuve écoute les roseaux
Frémissants sous la brise et le souffle des eaux;
Vois le goëlan des mers qui, d'une aile rapide,
Fuit le nid amoureux pour l'élément humide;

Vois la chaloupe brune où les joyeux pêcheurs
Trouvent dans les filets le prix de leurs labeurs;
La barque où la faneuse aborde à l'autre rive;
La couronne de saule où la feuille plaintive
Répond au blanc ramier qui roucoule son chant; —
Et dis-moi si, le cœur, si, les yeux pleins de flamme,
Tu n'as pas le besoin d'abandonner ton âme
A la rive éternelle, aux rayons du couchant?...

Un mathématicien pourrait sans doute demander: Qu'est-ce que cela prouve? Mais entre les mathématiciens et les poètes, le malentendu est éternel. — Pour moi, qui veux ici m'abstenir de toute question indiscrète, je n'ai évidemment rien de mieux à faire que de terminer ma revue aux *Reflets de la Lumière:* au moins ferai-je ainsi une fin brillante.

LOUIS DE KERJEAN.

P. S. Aujourd'hui même, 5 février, pendant que nous mettons sous presse la dernière feuille de cette livraison, M. Biot prononce, à l'Académie Française, son discours de réception et M. Guizot lui répond. Dans l'opinion des personnes qui ont entendu la lecture préparatoire de ces deux discours, en petit comité académique, celui de M. Guizot serait au nombre des plus remarquables productions de cet homme éminent.

Quelques journaux, à Paris et en province, persistent à représenter comme sérieuse la candidature du R. P. Lacordaire au fauteuil académique laissé vacant par la mort de M. de Salvandy, et ils donnent pour patron à cette candidature M. Guizot. Personne sans doute n'a plus que nous d'admiration pour l'illustre dominicain, mais nous croyons savoir de bonne source que ces bruits sont sans fondement. Le candidat sérieux au fauteuil vacant, *celui qui sera nommé,* est M. Emile Augier, que quelques journaux ont la bonhomie d'appeler un candidat *littéraire.* Quant aux académiciens que le mérite littéraire de M. Augier n'a pu éblouir, ils songeraient, dit-on, à grouper leur voix soit sur M. de Marcellus, soit, mieux encore, sur notre compatriote M. de Carné. Toutefois l'élection de M. Augier paraît dès aujourd'hui assurée.

MÉLANGES.

Société Archéologique du département du Morbihan. — Vente de la bibliothèque de M le comte d'Audiffret. — Nouvelles religieuses. — Rectification.

I. Société archéologique du département du Morbihan. — Notre excellent ami, M. Charles de Keranflec'h, nous adresse le compte-rendu des deux dernières séances mensuelles de cette Société, qui ont été, comme on le verra, fort intéressantes. — Les travaux des autres Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée nous fourniront ultérieurement la matière de comptes-rendus analogues.

Séance du 27 décembre 1856. — M. L. Galles donne lecture d'une lettre où M. de Caumont lui fait connaître son opinion motivée au sujet de la date à assigner à deux dalmatiques brodées appartenant à la chapelle de Saint-Fiacre en la paroisse de Radenac; l'illustre archéologue ne doute pas qu'elles remontent au XVe siècle. La Société aurait désiré en enrichir son musée; mais en présence des exigences exorbitantes de la fabrique de Radenac, elle croit devoir renoncer à en faire l'acquisition. Un riche écusson brodé en bosse et provenant de l'église de Sulniac est mis sous les yeux des membres présents, et après la lecture d'un mémoire dans lequel M. l'abbé Mouillard prouve que ces armoiries sont celles d'un Sénéchal, marquis de Carcado-Molac au XVIIIe siècle, la Société autorise son trésorier à en faire l'acquisition. M. Lallemand continue la lecture, commencée dans la séance précédente, d'un mémoire très-érudit consacré à faire l'historique de chacun des empereurs romains, sous lesquels ont été frappées les médailles trouvées dans les fouilles que la Société fait exécuter pour mettre au jour la très-curieuse villa du Lodo, en Arradon. M. de Fréminville donne des détails sur ces fouilles

et communique le plan très-soigné qu'il a levé des différentes substructions découvertes jusqu'à ce jour. Le même membre lit un mémoire sur une pierre sculptée, dans le cimetière de Landaul, qu'il croit appartenir à une classe de monuments connus sous le nom de pierres du serment, et aussi selon lui sous celui de pierres *main-lièves*, il conclut en appelant l'attention de ses confrères sur cette partie de l'archéologie. M. de Keranflec'h communique une série de dessins de monuments du même genre qu'il a recueillis dans l'intention de donner un jour un travail d'ensemble sur la matière ; il ne pense pas, comme son honorable confrère que les mots *main-lièves*, que d'ailleurs il n'a pas encore rencontrés, puissent signifier mains-levées, parce que l'on posait, dit-on, les mains sur ces pier.es pour prêter serment ; il croit au contraire qu'ils ne peuvent être que les mots bretons *maen-leo* ou *leu* (la pierre de lieue), et que ce nom aura été donné à ces piliers à cause de leur analogie avec les bornes itinéraires.

M. Casimir de la Fruglaye fait hommage à la Société de sept curieuses urnes cinéraires, trouvées par lui dans un gisement de sépultures romaines qu'il explore avec autant de zèle que d'intelligence près de son château du Resto, en Moustoirac. La lecture du mémoire dans lequel il décrit avec beaucoup de soin les circonstances de sa trouvaille, l'une des plus intéressantes faites en Bretagne dans ce genre, est écoutée avec le plus grand intérêt. C. K.

Séance du 27 janvier 1857. — M. Lallemand achève la lecture de son mémoire sur les monnaies romaines trouvées dans les fouilles de la villa du Lodo, en Arradon. M. de Keranflec'h communique à la Société les observations et les dessins qu'il a recueillis dans ses excursions dans la haute Cornouaille. M. l'abbé Mouillard prend ensuite la parole pour continuer la lecture de sa très-intéressante monographie de la cathédrale de Vannes, rédigée sur les documents qu'il a découverts dans les archives du chapitre, restées jusqu'à présent inexplorées. M. Augustin, dans quelques pages élégamment écrites, expose le plan d'un travail considérable auquel il est sur le point de mettre la dernière main ; il a consacré plusieurs années a recueillir, avec une persévérance toute bretonne, non-seulement tous les vocables des églises et

chapelles du Morbihan et d'une grande partie des autres départements voisins, mais même tous les noms de lieux et de propriétaires portés sur les matrices cadastrales, et ce travail lui a permis, dit-il, de faire des rapprochements excessivement curieux pour l'histoire de l'établissement du christianisme et des premiers siècles de notre histoire nationale; sa communication est écoutée avec un vif intérêt.

M. le président dépose sur le bureau la *Vie de Saint-Vincent Ferrier*, dont l'auteur, M. l'abbé Mouillard, fait hommage à la Société, et désigne un membre pour en faire un compte-rendu; enfin il termine la séance en appelant l'attention de la réunion sur les projets de restauration de la cathédrale, pour lesquels le chapitre, secondé par M. l'architecte Charrier, est en instance auprès du gouvernement. Après une courte discussion sur l'opportunité de la destruction complète de l'ancien cloître, à laquelle prennent part MM. de Keridec, Taslé père et de Keranflec'h, la question est renvoyée à l'époque à laquelle on connaitra la décision du gouvernement. C. K.

II. Vente de la bibliothèque de M. le comte d'Audiffret. — Nous donnons rendez-vous à nos amis, aux amis de M. le comte d'Audiffret, à tous ceux des beaux ouvrages, des éditions de choix, des reliures soignées, « *dans l'une de salles du Comptoir* » *d'Amortissement le Mercredi 25 février et jours suivants, à* » *onze heures du matin et à six heures précises du soir, rue* » *Voltaire, 4, à Nantes,* » à la vente qui s'y fera par commissaire-priseur, de la bibliothèque de l'ancien receveur général de la Loire-Inférieure.

Indépendamment de diverses raretés littéraires, cette bibliothèque renferme « d'importantes publications contemporaines sur les sciences » et les arts, la littérature, l'histoire de France surtout, l'histoire » des provinces devenue, dans ces dernières années, l'objet des » travaux — historiques et archéologiques les plus intéressants. — » Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'à nos yeux, cette bibliothèque » est l'expression vivante des sympathies que, pendant près de » quarante années, n'ont cessé de rencontrer près d'un ami éclairé » des lettres et des arts, la plupart des grandes productions de la

» typographie et de la gravure française. » *Préface du Catalogue.* (On se le procure chez M. Petit-Pas, libraire, rue Crébillon, 20).

M. le comte d'Audiffret n'était pas seulement un ami éclairé des lettres et des arts. — Financier d'ordre supérieur, administrateur plein de bienveillance pour ses subordonnés, homme d'études et même homme de lettres, car il a publié de charmantes nouvelles et de jolis volumes de poésies, d'un commerce plein d'élégance et d'aménité, d'une charité sans bornes comme sans ostentation, M. d'Audiffret, en quittant Nantes, y a laissé partout des souvenirs soit d'affection, soit de gratitude, dont nous sommes heureux dans la circonstance présente, d'être les interprètes.

III. Nouvelles religieuses. — « Le 10 janvier 1857, est morte à Guingamp, d'une fièvre typhoïde, une des saintes et vénérables filles du Père de Montfort, sœur Saint-Fabien. Elle était née à Saint-Pierre-du-Chemin, diocèse de Luçon, le 13 octobre 1801. On la connaissait dans le monde sous le nom de Flavie-Marie Bernier; elle fit profession dans la Congrégation des Filles de la Sagesse, le 25 septembre 1825, et fut presque aussitôt envoyée à la maison de Guingamp, qu'elle ne devait jamais quitter. Consacrée spécialement aux soins des pauvres malades, la sœur Saint-Fabien s'était livrée tout entière à cette rude et fatigante mission. Elle aimait les pauvres de cet amour surnaturel qui prend sa source en Dieu. Elle les connaissait tous, petits et grands; n'avait-elle pas vu naître la plus grande moitié de cette triste et douloureuse population dont elle avait fait sa famille? Le bien qu'elle a fait est immense. Sa mort prématurée a été un deuil général. Toute la ville a payé un tribut de reconnaissance à cette bienfaitrice de la cité. Le Conseil municipal, par un vote unanime, a concédé gratuitement l'emplacement de la tombe. »

(La Foi Bretonne.)

— Le 1er février 1857 est mort à Saint-Brieuc, plein de vertus et de mérites, le respectable abbé Vielle, doyen du chapitre, qui était né à Noyon, le 16 février 1766, et qui est mort âgé de quatre-vingt-onze ans moins quinze jours.

— M. l'abbé Nouvel, aumônier de Saint-Yves et ancien professeur au grand séminaire de Rennes, vient d'être nommé à la cure de Toussaints de la même ville, vacante par la mort du vénérable M. Berthelot, qui ne pouvait, nous le croyons, être plus dignement remplacé.

— A Brest, une seconde paroisse vient d'être créée dans la ville, sous le vocable de N.-D. des Carmes. Mgr l'évêque de Quimper en a confié l'administration à M. l'abbé Testard du Cosquer, l'un des prêtres les plus distingués de son diocèse.

IV. — Rectification. Un de nos amis, M. P.-S. Vert a bien voulu signaler et corriger en ces termes une erreur qui s'était glissée dans la *Chronique* de notre première livraison : « J'ai remarqué, nous » écrit-il, une légère inexactitude dans les lignes consacrées à la » mémoire de notre ami du Fretay. Ce n'est pas lui qui a fondé à » Rennes la Société de Saint-Vincent de Paule; elle y est établie » depuis près de vingt ans. Il a fondé seulement *l'œuvre du patro-* » *nage des jeunes apprentis*, dont s'occupe une commission prise » parmi les membres de la Société. Pour faire réussir cette pieuse » fondation, il a fallu tout le dévouement et toute la persévérance qui » caractérisaient M. du Fretay. » — Nous remercions M. Vert de cette rectification.

L'ART CÉRAMIQUE

AU XIXe SIÈCLE.

CHARLES AVISSEAU

DE TOURS.

« Si je voulais mettre par escrit toutes les utilitez de L'ART DE » TERRE, je n'aurais jamais fait. » (Palissy, *Traité de l'art de terre.*)

Bernard Palissy a raison. L'utilité de l'art de terre, ou, comme on dit aujourd'hui, de l'art céramique, ne saurait être méconnue. Né pendant les premiers âges du monde, cet art se perpétue de siècle en siècle, de race en race (1), se modifiant et se perfectionnant sans cesse, servant aux besoins les plus vulgaires, et ornant en même temps les demeures des riches et les palais des rois.

Grossiers et informes à leur origine, les produits céramiques n'en avaient pas moins une destination plus noble, plus élevée que celle à laquelle on les consacre généralement de nos jours. Nous voyons presque toutes les poteries antiques, germaines, gauloises, égyptiennes, grecques, étrusques, mexicaines, etc., employées soit à des usages religieux, soit à la décoration des tombeaux. C'est à cette pieuse destination que nous devons la conservation parfaite des types admirables qui se voient dispersés dans les collections publiques et particulières.

(1) C'est un des jalons les plus précieux pour la filiation des peuples et la généalogie du genre humain. M. Féret, conservateur de la bibliothèque de Dieppe, regarde les poteries comme fournissant des caractères d'époque souvent plus précis que les médailles, parce que, « fabriquées sur les lieux mêmes, elles n'ont pu être amenées de loin. » BRONGNIART, *Traité des Arts Céramiques*, vol. 1, page 9.

Tous les peuples de l'antiquité n'ont pas cultivé avec un égal succès les arts céramiques : c'est principalement chez ceux où le sentiment artistique atteignit son plus grand développement qu'on les voit arriver à une rare perfection. Nous entendons ici parler des Grecs et des Romains. Les productions des autres nations laissent bien loin devant elles tout ce qui sortit, en ce genre, des ateliers de Rome et d'Athènes. Les Grecs surtout avaient en haute estime l'art du potier ; cet amour pour les vases décorés de figures, d'ornements, et de moulures finement exécutées, devenait par fois une véritable passion. Des statues furent élevées aux plus célèbres artistes en ce genre ; on frappa des médailles en leur honneur. Pline et divers écrivains de l'antiquité nous ont conservé les noms de plusieurs d'entre eux. Ils nous apprennent que Dibutade de Sicyone inventa la plastique en terre cuite ; que c'est à Talus qu'on attribue la découverte du tour à potier, 1200 ans avant J.-C. ; que Corœbus, d'Athènes ; Thériclès, de Corinthe, et Chérestrate jouissaient alors d'une grande célébrité. Les mêmes historiens nous apprennent que fort souvent, dans les jeux publics, les produits de cet art servaient à récompenser les vainqueurs. Le nom même de ces vases est parvenu jusqu'à nous, tant était grand le prix qu'on y attachait. Tels sont les vases de Nestor, de Séleucus, de Prusias, de la Chasse, etc.

Les Romains, héritiers de la gloire des Grecs et de leur amour pour les arts, se gardèrent bien de laisser tomber dans l'oubli un art qui devait produire entre leurs mains des œuvres dignes des modèles qu'ils avaient sous les yeux. Un collége fut établi par Numa pour la communauté des potiers, et Pline énumère, avec un sentiment d'admiration, les vases merveilleux sortis des ateliers Romains (1).

Avec leur admirable instinct artistique, les maîtres de Rome et d'Athènes avaient sagement compris que ce n'est ni l'or ni les matières précieuses, servant à former un objet d'art, qui peuvent lui donner sa véritable valeur ; la matière n'est plus rien, ou plus tôt elle devient sans prix quand la main d'un puissant artiste lui donne le mouvement et la vie.

(1) L'empereur Vitellius, paya 200 sesterces un simple vase de terre.

Phidias, Polyclète, Miron, Eugrammus, les célèbres sculpteurs de la Grèce, ne dédaignèrent pas de dessiner la forme et les ornements de certains vases; et lorsqu'aux XVe et XVIe siècles Luca, della Robbia, et Orazzio Fontana, sous la protection puissante des ducs de Toscane et de Quidobaldo de la Rovera, mirent au jour leurs admirables faïences émaillées, on vit les artistes les plus habiles de cette glorieuse pléiade de génies, et le divin Raphaël lui-même, fournir des dessins pour ces œuvres si recherchées alors, et que l'on offrait en présent aux monarques du monde.

Ne nous étonnons donc plus de la sainte indignation qui anime Palissy dans les dernières pages de son livre sur *l'Art de Terre*, lorsqu'il entend rabaisser devant lui cet art auquel il avait sacrifié ses biens et sa vie toute entière. S'il n'énumère pas, comme preuve de son glorieux passé, toutes les citations fournies par les anciens auteurs, son éloquente indignation n'en est pas moins convaincante. J'y renvoie le lecteur, il y verra une fois de plus que, *quant à son estime, si elle est aujourd'huy mesprisée, ce n'a pas esté de tous temps* (1).

Les poteries grecques et romaines arrivèrent donc à une admirable perfection de forme et de détail, et suivirent la marche ascendante des arts pendant les siècles des Périclès, des Augustes et des Antonins, tant il est vrai que dans les questions artistiques, ainsi que dans l'humanité entière, tout s'enchaine, tend à s'équilibrer et à prendre un niveau uniforme. Aussi longtemps que l'art se tint dans des régions élevées, la poterie conserva son style et sa pureté de contours. Mais au moment du débordement de toutes les passions qui précédèrent la chute de l'empire Romain, on vit le sentiment artistique devenir de plus en plus barbare; le travail du potier suivit cette marche décroissante pour arriver enfin à des produits sans forme et sans nom, aussi mauvais par la lourdeur et la pauvreté des lignes, que par la médiocrité des argiles employées dans leur fabrication.

Les arts céramiques semblaient avoir vécu leur dernier jour. La Gaule, devenue romaine, copiait par servilisme les coutumes, les

(1) Palissy, *de l'Art de Terre*.

mœurs, les modèles des maîtres qu'elle subissait (1); les poteries de cette époque se ressentent de cette influence; tout y est romain depuis la forme jusqu'aux moindres détails. Mais je ne sais quoi de barbare a remplacé les silhouettes fines et élégantes que l'antiquité grecque et romaine avait su conserver dans toute leur pureté. N'étant plus maîtres de la ligne, les potiers des IVe, Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles après J.-C., se laissaient aller à tous les écarts qu'une imagination peu artistique et mal réglée pouvait leur inspirer. Aussi parmi les types si nombreux de la poterie gallo-romaine, est-il extrêmement rare de trouver des produits présentant un ensemble satisfaisant comme effet et comme décoration plastique.

Il faut traverser les temps difficiles des Xe et XIe siècles, pour arriver à un mouvement sérieux de régénération dans la céramique, qui enfin, au XIIe siècle, se montre sous un aspect tout nouveau. Une grande révolution s'est opérée (2). Aux *glaçures* indéfinissables des poteries grecques et romaines ont succédé des pâtes mieux cuites et glacées d'un enduit plus épais. L'art reprend dès-lors une nouvelle vie; il s'élève sous saint Louis aux plus admirables conceptions que l'homme ait jamais rêvées. Les immenses cathédrales portent dans les airs leurs piles élégantes et solides, les voûtes d'arête les surmontent, les grandes baies inondent d'une lumière, colorée par les verrières aux tons éclatants et limpides, l'inimitable monument. Le maître de l'œuvre, le tailleur de pierres et d'images, le peintre sur verre, ont accomplí leur tâche. Le maître en l'art de terre, si j'ose m'exprimer ainsi, attend sa place; il l'aura large et complète. Le pavé manque à l'achèvement de cette œuvre gigantesque: ce pavé il le fera scintiller de mille couleurs; les écussons, les figures symboliques, les gracieux rinceaux de feuillages se mêleront, se confondront dans un harmonieux

(1) Dans une lettre écrite à B. Fillon, par le savant numismate allemand, J. Lelewel, je trouve cette phrase: « La Gaule ne posséda pas d'école artistique proprement dite, mais simplement des ateliers de pratique. »

(2) L'emploi des carreaux émaillés dans les constructions de l'Alhambra, bâti par Mohamad-Ben-Alhmar, en 1273, et par son fils Mahomad II, en 1302, a dû nécessairement développer le goût de ces faïences vernissées parmi les nombreux artistes chrétiens des XIIIe et XIVe siècles, jaloux d'utiliser tous les éléments décoratifs pouvant concourir à l'embellissement de leurs splendides monuments.

ensemble. Ils encadreront le labyrinthe qui décore le centre du transept, et l'art de terre aura produit une de ses œuvres les plus parfaites, et montre déjà quel but il peut atteindre.

Voici venir les XVe et XVIe siècles. L'architecture de Philippe-Auguste, de Maurice de Sully, de Jean de Chelles, de saint Louis et de Pierre de Montereau, expire après avoir couvert le sol chrétien d'incomparables merveilles. Le doute a remplacé la foi, l'esprit humain s'égare dans des recherches stériles; l'amour de l'or passionne les intelligences les plus sublimes; on les voit se livrer à des travaux puérils; que de creusets enflammés pour l'introuvable pierre philosophale! Et pourtant nous ne pouvons condamner complétement ceux qui passaient ainsi leur vie à souffler ces fourneaux; la chimie presque entière en est sortie, et avec elle le moyen d'employer, pour la décoration des produits céramiques, les éléments que la minéralogie avait mis entre les mains des artistes. Aussi voyez quelle concordance complète entre l'apparition des faïences italiennes et françaises et les recherches des astrologues!

Luca della Robbia et Orazzio Fontana dominent toute cette époque; leurs œuvres pénètrent partout. Tenant une de leurs coupes entre ses mains, Palissy se sent révéler son génie, et l'on entend sortir de sa bouche ces admirables paroles: *Suyvant ta requeste, sçaches qu'il y a vingt et cing ans passez qu'il me fut monstré une coupe de terre tournée et esmaillée d'une telle beauté, que deslors j'entray en dispute avec ma propre pensée*, etc.

C'est alors que Palissy travaille jour et nuit sans relâche, comme il nous l'apprend lui-même dans ces lignes si pleines de grandeur et de naïve éloquence: « J'ay esté plusieurs années que, n'ayant rien de » quoy faire couvrir mes fourneaux, j'estois toutes les nuits à la » mercy des pluyes et vents sans avoir aucun secours, aide ny conso- » lation, sinon des chats huants qui chantoyent d'un costé et les » chiens qui hurloyent de l'autre; parfois il se levoit des vents et » tempestes qui souffloyent de telle sorte le dessus et le dessouz de » mes fourneaux, que j'estois contraint quitter là tout avec perte de » mon labeur; et me suis trouvé plusieurs fois qu'ayant tout quitté » n'ayant rien de sec sur moy, à cause des pluyes qui estoyent

» tombées, je m'en allois coucher à la minuit ou au point du jour.....
» Or en me retirant ainsi souillé et trempé, je trouvois en ma chambre
» une seconde persécution pire que la première, qui me fait à présent
» esmerveiller que je ne suis consumé de tristesse. »

Enfin, après quinze ans des plus rudes épreuves et d'une opiniâtre persévérance, Palissy arrive au but tant désiré ; ses *rustiques figulines*, comme il le dit, vont porter par tout le monde artistique sa gloire, avec le souvenir de ses souffrances. Pendant quelques années encore, sa famille et son école continuèrent la fabrication des faïences émaillées. Nevers, sous l'inspiration de la maison italienne de Gonzague, produisit des œuvres dignes de Luca della Robbia (1) ; puis tout est dit, le temps et l'oubli passent sur son nom et sur ses œuvres. La porcelaine est découverte; sa glaçure transparente et incolore charme tous les yeux. L'art de terre des grands artistes du XVIe siècle n'a plus que faire au milieu du règne de Louis XV et des fureurs dévastatrices de la Révolution. Il n'y serait pas compris.

Il appartenait à notre époque, qui ne se contente plus seulement d'admirer les vieilles traditions du passé, de faire revivre le nom de Palissy par la plume d'un grand poète (2), de faire renaître ses œuvres par la main d'un grand artiste.

Le nom d'Avisseau, de Tours, auquel nous faisons ici allusion, mérite, mieux qu'aucun autre, la juste renommée qu'il s'est conquise. Avisseau, lui aussi, n'a-t-il pas dû suivre, pendant quinze ans, la voie douloureuse par laquelle son immortel devancier avait passé trois siècles avant lui, afin d'acquérir, par ce rude et patient labeur, un incontestable talent? Le lecteur ne regrettera donc pas, je l'espère, d'assister au début de cette vie si bien remplie, de pénétrer avec nous dans l'atelier d'Avisseau, et d'apprendre comment, de simple apprenti potier, il a su s'élever au rang distingué qu'il tient auprès du *grand maître*, comme il le nomme lui-même.

(1) Il existait également dans le centre de la France, une autre fabrique de faïences émaillées dont on ignore le nom, et qui n'a produit que des chefs-d'œuvres. On voit à Poitiers, dans la belle collection de Mme de la Saillette, un chandelier de faïence qui en provient sans aucun doute.

(2) LAMARTINE, dans le *Civilisateur*, année 1852.

Charles Avisseau naquit à Tours, le jour de Noël 1796. A l'âge de huit ans, il maniait déjà la terre, et vivant au milieu de la population des potiers qui habitaient le faubourg de Saint-Pierre-des-Corps, il préludait ainsi à des essais plus sérieux. En 1806, il devint tailleur de pierre, sous la direction de son père; ce rude métier fut continué par lui jusqu'en 1817 : à partir de ce moment, il reprit ses premiers travaux dans les fabriques de la ville.

Appelé en 1825 comme peintre sur faïence et surveillant de la manufacture de Beaumont-les-Autels (Eure-et-Loire), chez M. le baron de Bezeval, il eut la bonne fortune d'avoir entre ses mains un plat émaillé de B. Palissy; dès-lors sa vocation lui est révélée; comme son maître, il entre en dispute avec sa propre pensée, comme lui il entreprend de retrouver ces émaux si brillants, si translucides, dont le secret s'est perdu. Ni les privations de toute sorte, ni les revers ne pourront l'arrêter dans ses ardentes recherches; sa nature fière et généreuse se raidira contre l'adversité; nous ne le suivrons point dans les tribulations de toute espèce qu'il eut à supporter pendant les quinze années consacrées à la recherche de ses émaux; nous nous contenterons de citer cette note d'Avisseau lui-même, certains qu'elle exprimera, mieux que nous ne saurions le faire, tout ce qu'il y eût d'angoisses et de douleurs cachées au milieu de ces essais sans cesse renouvelés et si longtemps inutiles :

« Entré en 1825 chez M. le baron de Bezeval, à *Beaumont-*
» *les-Autels,* — première pièce de Palissy qu'il me soit permis de voir.
» Depuis ce moment jusqu'en 1843, essais infructueux, recherches,
» peines, misères, et déceptions de toute sorte. Puis, en 1843, essais
» satisfaisants, réussite; progrès les années suivantes (1). »

A partir de cette époque, Avisseau marche à grands pas dans la brillante carrière artistique qu'il s'est ouverte par ses courageux efforts. M. Lobin, peintre et dessinateur habile (2), l'aide de ses conseils

(1) En m'adressant quelques articles faits sur lui par MM. Ladevèze, Pitre Chevalier et de Chennevières, Avisseau ajoute : « Vous pourrez prendre tout ce qui semblera » vous satisfaire dans ces trois articles, sans crainte d'errer; ce sont les échos fidèles » de vingt-cinq années de labeurs et de misères de toutes sortes. »

(2) M. Lobin dirige à Tours, avec beaucoup de succès, une manufacture de vitraux peints.

et de son expérience ; le fils d'Avisseau, admis dans ses ateliers, fait de rapides progrès sous son excellente direction, et bientôt sa main intelligente pourra, comme celle de son père, faire grimper les lézards et les plantes émaillées autour de quelque rocher rustique.

La réputation d'Avisseau grandit donc et se répand au loin. L'exposition de Paris, de 1849, classe ses produits parmi les œuvres les plus remarquables de ce genre. Les médailles obtenues à Tours et à Londres lui donnent la sanction du succès.

Alors, ce qui arrive toujours, le monde mercantile s'émeut : un des marchands les plus célèbres de Paris fait proposer au modeste ouvrier, de lui acheter ses œuvres à des prix élevés, pourvu qu'il consente à enlever sa signature, qui empêche de leur délivrer faussement un passeport d'antiquité. Avisseau, indigné, repousse loin de lui une semblable proposition. Ainsi, rassurez-vous, amateurs des vieilles poteries du XVIe siècle, aucun marchand ne parviendra à faire entrer à prix d'or, dans vos collections, un Palissy de Tours. Dès cet instant Avisseau a fait graver son chiffre, et ce signe indélébile de sa provenance, marque courageusement chacune des œuvres du noble artiste.

Tels furent les débuts et les premiers succès d'Avisseau. Nous allons maintenant aborder la question artistique toute entière, en examinant les qualités de l'un et de l'autre artiste, et en signalant aussi les défauts qui peuvent se rencontrer dans des œuvres si nombreuses et si variées.

Lorsqu'en 1843, après ses longues et pénibles recherches, Avisseau eut enfin découvert quelques émaux pouvant se fondre à un même feu et adhérer sans de trop nombreuses *tressaillures* (1) aux terres qui se trouvaient sous sa main, il chercha surtout à reproduire le style du modèle qu'il avait eu sous les yeux. Pendant plusieurs années, des imitations fort habiles des plus célèbres plats rustiques de Palissy sortirent de ses mains. Nous voyons dans ces plats une préoccupation constante des formes et des couleurs naturelles ; mais Avisseau n'ose encore voler de ses propres ailes, il reste imitateur servile de son illustre devancier. Comme lui, il se met à modeler sur nature les

(1) Sortes de gerçures qui se montrent à la surface de l'émail.

divers animaux qui doivent décorer ses œuvres de terre ; il les retouche avec l'ébauchoir, sans néanmoins chercher à les isoler du massif ; il couvre de nombreuses coquilles, prises dans tout le règne animal, le fond et les rebords de ses plats ; les plantes grimpent et s'entrelacent sur les contours de ses vases ; mais ces divers détails manquent souvent de légèreté et de finesse d'exécution dans les silhouettes.

Il reste donc exactement dans la donnée des plats du *maître*. En effet (1), la plus part du temps Palissy recouvrait les bordures de ses plats de nombreuses coquilles émaillées d'un blanc-jaune uniforme, semées sans art au milieu de feuillages d'un faible relief et d'un modelé souvent inhabile. Tous ces reliefs étaient en général peints dans des tons peu variés ; l'application plus ou moins épaisse de l'émail distingue seule les parties lumineuses des ombres ou des demi-teintes. Les animaux ne sont pas toujours émaillés dans les tons naturels. L'émail appliqué sur certains feuillages est parfois employé sans différences de ton pour le corps des grenouilles et des lézards verts : de là un effet lourd et souvent peu *nature*.

En outre l'intensité du feu ou la trop grande épaisseur des émaux les ont souvent fait couler dans tous les sens ; ils altèrent ainsi les contours des objets et leur ôtent quelquefois leur véritable forme.

Nous devons néanmoins faire observer que ces nombreux défauts se trouvent principalement sur les pièces dont la provenance est douteuse, et qui ne sauraient être attribuées positivement au potier saintongeois, mais plutôt à son école, ou à des imitateurs plus récents.

Lorsque Palissy a abordé lui-même la reproduction des *rustiques figulines*, dans quelques-unes des rares épreuves que l'on peut voir au Louvre, au Musée de Cluny ou dans la collection du prince Soltikoff, les imperfections que nous avons signalées sont largement compensées par un sentiment exquis de l'art et de la nature. Les animaux, principalement les couleuvres et les vipères, sans être très-vivants, sont finement touchés, et quoique fortement adhérents au massif du plat,

(1) Il sera assez intéressant, ce me semble, de faire connaître ici une appréciation des œuvres de Palissy, qu'Avisseau m'adressait, il y a un an dans une de ses lettres. On trouvera le texte de cette lettre à la suite de ce travail.

ils ont du relief et beaucoup de souplesse. L'ensemble de ces faïences se fait surtout remarquer par une grande harmonie dans le ton général des émaux. Cette harmonie provient d'abord du sentiment intime de l'artiste, puis de la palette bornée qu'il possédait (1). Plus la gamme de ses tons était réduite, plus il lui devenait facile d'éviter les tons durs et criards que nous reprocherons parfois aux premiers essais d'Avisseau.

L'émail de Palissy possède de très-précieuses qualités ; il est dur, *inrayable* (2) à l'acier, très-onctueux, et, malgré les nombreuses tressaillures qui fendillent quelquefois sa surface, il a encore un grand éclat.

Palissy l'employait en général très-épais ; il obtenait par là un brillant plus durable sans doute, mais il empâtait presque toujours les détails et les parties creuses de ses animaux, de ses figurines, de ses enroulements ou de ses feuillages. Les émaux ainsi appliqués arrivent à produire les plus admirables effets. Dans les plats oblongs contenant des godets pour recevoir les épices, l'émail liquéfié au grand feu a coulé en abondance au fond des cavités ; il y a conservé le poli et les tons éclatants de la plus belle agathe, il est alors peu tressaillé : on dirait de la cire fondue.

Les émaux d'Avisseau, quoique inrayables à l'acier, brillants et très-translucides, n'ont jamais cet aspect. Voici pourquoi. Comme je l'ai déjà dit, le potier de Tours fut dès ses premiers débuts préoccupé de l'idée d'arriver à rendre la nature dans ses détails les plus intimes. A mesure que sa main devenait plus habile à exprimer sa pensée, ses œuvres prenaient une allure plus indépendante et plus individuelle. Il devenait créateur, tout en conservant le style adopté au XVIe siècle. On suit facilement cette révolution importante dans sa manière de faire, et on la constate plus complétement encore lorsqu'il ne craignit pas d'isoler entièrement tous ses animaux, et ses

(1) Palissy n'avait pu trouver que le blanc-jaune, un jaune assez pur, le bleu indigo, un bleu grisâtre, un vert jaunâtre, le violet de manganèse, et un brun violâtre.

(2) L'emploi de cette expression, toute technique, est autorisé par l'exemple de M. Brongniart.

feuillages eux-mêmes, du terrain sur lequel ils semblent marcher et ramper (1).

Rendu à ce point de plastique et de modelage exact de la nature, il ne s'arrête plus ; sa peinture suit la même marche progressive ; il augmente par de nouvelles recherches le nombre de ses émaux : sa palette devient alors d'une incomparable richesse. Le blanc neigeux et mat, que n'a jamais pu obtenir Palissy, y apparait dans toute sa pureté; le rouge vif s'y rencontre à côté du noir le plus intense, des verts, des jaunes et des bleus les plus éclatants ; il fait alors, au contraire de son maître, ses émaux très-limpides, afin de ne pas altérer les touches si adroitement exécutées, si finement senties, par lesquelles il donne la vie et le mouvement aux reptiles, aux insectes de toute sorte qu'il place dans les postures les plus diverses et les plus animées, au milieu de sa flore d'argile émaillée.

Rien désormais ne sera inabordable à notre grand artiste.

Le genre rustique n'a plus de difficultés qu'il ne puisse vaincre. Si Palissy triomphe encore dans ses beaux plats à figurines, à arabesques, à entrelacs perlés du plus joli dessin et du style le plus sévère, il est vaincu pour les *rustiques figulines*. Avisseau va animer la nature *qui est son amie*, comme il le dit lui-même ; il va nous faire assister aux scènes les plus émouvantes et les plus dramatiques. Ici une couleuvre *de première force* rampe à travers les mousses et les bruyères ; elle fait fuir de tous côtés, les paisibles grenouilles, les lézards verts ou gris, au ventre nuancé du plus pur orangé jaune, les salamandres dont le dos, d'un noir ardent et bleuâtre, parsêmé de taches safran, reluit au soleil. Mais le reptile continue sa marche pleine de mollesse et de lenteur ; au fond de sa gueule entr'ouverte on distingue sa langue fourchue, ses gencives pâles et visqueuses ; son œil ardent brille de convoitise. C'est qu'il vient

(1) Je conseillerais, néanmoins à Avisseau de ne pas abuser des reliefs trop saillants, surtout pour les plantes aquatiques qui allongent perpendiculairement leurs tiges hors de l'eau où leurs racines sont plongées. Il arriverait facilement à la confusion des détails qui, ainsi disposés, se nuiraient réciproquement et auraient en outre le défaut d'être extrêmement fragiles En art comme en toute chose, il faut avant tout que l'ensemble d'une composition se saisisse facilement et que les finesses de détail n'arrivent que comme un accessoire destiné à faire ressortir les formes principales.

d'apercevoir dans le tronc d'un vieux chêne moussu à écorce rugueuse, rendu avec cette vérité qu'ont seuls connue Hobbéma ou Abraham Mignon (car il y a quelques points de contact entre le faire d'Avisseau et le fini précieux du tableau que l'on peut admirer au Louvre), il vient d'apercevoir une couvée de petits oiseaux à peine revêtus d'un tendre duvet. La mère arrive : à la vue du danger qui menace ses chers nourrissons, elle s'arrête le bec ouvert, les plumes hérissées, prête à s'élancer sur son terrible ennemi.

Tel est le sujet d'un de ces petits drames qu'Avisseau aime à rendre, et où il excelle. A l'exposition de 1855, on a plus d'une fois remarqué ces étonnantes études, qui ont valu à leur auteur la médaille de deuxième classe, la seule qui ait été donnée dans la section de la céramique, pour la poterie d'art (1).

Là, on peut le dire, tout était parfait ; la difficulté de modeler et d'émailler un oiseau, de grandeur presque naturelle, avait été surmontée avec un rare talent. L'émail blanc mat pour les plumes dépassait comme vérité tout ce qu'on peut imaginer. Le ventre et les écailles du reptile étaient d'une réalité telle, qu'aucune main ne se fût hasardée à y toucher, crainte de se voir à l'instant entourée d'anneaux multipliés.

Dans un énorme plat exposé à côté, l'artiste avait placé de nombreux poissons au dos moiré des tons les plus naturels et les mieux réussis, de jolies fleurs d'eau étalant leurs fraîches corolles sur le liquide élément, très-bien exprimé par un émail bleu verdâtre fort épais et d'une translucidité parfaite. On n'y voyait pas d'émaux coulés ou craquelés, mais vérité et limpidité de ton partout ; en un mot réussite complète.

Une coupe et son plateau, placée elle aussi dans le beau trophée des porcelaines, réunissait les mêmes qualités (2) dans des dimensions

(1) Voici la liste des médailles obtenues par Avisseau : 1° médaille d'honneur décernée par le Congrès scientifique de France, quinzième session, Tours, 1847; 2° médaille d'argent, Angers, 1848; 3° médaille grand modèle, Poitiers, 1850; 4° médaille, Londres, 1851; 5° médaille d'argent, Bordeaux, 1854; 6° médaille de bronze, Paris, 1855.

(2) Cette pièce, que je lui avais commandée et qui est aujourd'hui entre mes mains réunit tout ce qu'on peut désirer comme agencement de détails et finesse d'exécution. Nous joignons à ce travail une planche qui en reproduit la silhouette et les principaux reliefs.

plus restreintes. Avisseau n'avait pas craint d'y aborder le style des masques, des guirlandes, des moulures perlées, godronnées, à oves, etc. L'éclat de ces pierres enchâssées, de ces coquilles nacrées est réellement surprenant, et n'a jamais été rendu avec autant d'art. Il peut donc sans crainte faire de sérieuses tentatives en ce genre. S'il ne donne pas de suite à ces œuvres, nouvelles pour lui, le style, le caractère de grandeur que Palissy savait y attacher, il arrivera promptement à un aspect plus fin de travail et surtout à une plus grande variété dans les motifs de décoration. Car bien que Palissy critique vivement le procédé qui consiste à employer le moulage pour l'exécution des œuvres de terre, lui ou son école ne se sont néanmoins pas fait scrupule d'y recourir souvent, comme on peut s'en convaincre par le nombre considérable de pièces identiques qui lui sont attribuées, et par les dépressions que l'on remarque facilement en regard des reliefs, au revers de ces mêmes pièces : dépressions presque toujours occasionnées par l'application du pouce ou d'un corps dur sur la pâte argileuse pour la faire pénétrer dans le moule, lorsqu'elle était encore à l'état malléable. Cette observation explique tout naturellement la mollesse et l'indécision des contours que j'ai signalées fréquemment, dans les masques, dans les groupes de figurines, décorant la plaque de poële où se voit reproduit le serpent d'airain guérissant les Israélites. Le beau plateau représentant le jugement de Pâris, dont il existe plusieurs exemplaires, outre les altérations causées par les bavures de l'émail n'offre plus, dans ses jolis types de déesses aux formes sveltes et gracieuses, cette netteté de contours, cette vivacité des arêtes, que l'œil aime tant à saisir, même dans les matières argileuses. Il y a loin, sans doute, des épreuves que nous avons sous les yeux, à celle qui sortit, comme œuvre originale, des mains de Palissy lui-même.

Avisseau a au contraire pour principe de ne se répéter jamais, et lorsque plusieurs siècles auront passé sur les nombreux travaux de cet artiste si consciencieux, si original, on aura peine à croire qu'ils ont tous été exécutés par la main d'un seul homme, aidé seulement de son fils et de sa fille ; car ce sont là les uniques ouvriers qu'Avisseau ait jamais employés sous son habile direction. Pendant que le père

étudie et dispose la forme, l'agencement d'une pièce émaillée, la fille trace avec autant de rectitude que d'adresse, les écailles des reptiles, les dentelures des fougères et des plumes, les arêtes des nageoires, les côtes et les lobes des feuillages. Tout cela avec une étude, une entente de la nature, qui émerveille les admirateurs de ces œuvres surprenantes de patience et de talent.

Mais comment Avisseau peut-il sans cesse composer de nouveaux motifs, et varier à l'infini l'agencement de ces animaux dans un cercle aussi restreint?

Le secret de ses nombreuses créations, il le trouve dans son étude perpétuelle et attentive de la nature. Il ne se contente pas d'avoir là, sous sa main, dans le pittoresque petit jardin où sont établis ses fours, les couleuvres, les vipères, les grenouilles, les colimaçons, les plantes d'eau de toute sorte, qu'il sait si bien modeler dans l'argile; il ne se contente pas de contempler à loisir leurs ébats variés, de suivre, à travers les rochers disposés avec art, les mouvements lents et flexibles des reptiles, les courses rapides des lézards, les élans de la grenouille, le froissement d'ailes des mouches aquatiques.

Lorsque le soleil dore la campagne de ses rayons les plus chauds, le père et le fils parcourent les prairies, suivent le bord des ruisseaux, épiant leurs modèles, étudiant avec amour les habitudes de leur vie au grand air et en liberté. Rentrés chez eux, riches des impressions ainsi recueillies, ils se hâtent d'en fixer le souvenir sur la terre, qui prend sous leurs mains les formes les plus mouvementées.

Malgré son ardeur au travail, Avisseau n'a point encore fait fortune. Il fuit l'éclat et le bruit. Artiste courageux, il poursuit dans le silence sa laborieuse carrière. Comme le dit Philippe de Chennevières dans sa notice, écrite en 1852, « Avisseau n'a pas sans doute envie de » devenir riche, puisqu'il ne vend pas plus cher et ne peut produire » davantage. Que lui importe l'opulence, si le but de sa vie est atteint » et s'il a la gloire? La simplicité enfantine de son cœur a peut être » été l'un des meilleurs guides qui lui ait entr'ouvert le ciel de l'art. » Oui, les deux Avisseau, tous deux enfants naïfs, ce sont là des » artistes, et des plus nobles dont la province puisse opposer l'esprit » droit, les journées laborieuses et l'intarissable fécondité, qui n'a

» jamais répété les mêmes œuvres, à l'orgueil paresseux, pillard et » jaloux de tant d'artistes parisiens. » Cette courte citation résume parfaitement la vie active, toujours remplie, de cet amant passionné de l'art et de la nature, qui, malgré les nombreuses épreuves auxquelles il a été soumis, n'a pas un seul instant perdu de vue le but qu'il désirait atteindre. Il a méprisé avec raison les critiques sévères de ses détracteurs; il a vu d'un œil calme, à ses côtés, ses secrets divulgués, et la contrefaçon produisant à bas prix, des pastiches indignes d'attirer l'attention des véritables amateurs de la belle faïence émaillée; il a vu la fortune sourire à ceux qui exploitaient ainsi l'art dans un but uniquement mercantile; et pas un seul instant néanmoins il ne lui est venu dans la pensée de les imiter en *manufacturant* (1); il a voulu conserver pures les véritables traditions de l'art, il a préféré lui aussi *mettre en pièce entièrement le total de certaines fournées mal réussies, parce que c'eût été un descriment et un rabaissement de son honneur* (2).

Aussi, puis-je le dire, Avisseau n'est plus de ce siècle. A l'entendre parler et raisonner de son art; on croirait écouter Palissy lui-même. A voir sa taille haute et maigre, son œil vif et intelligent, son front pensif, on sent tout ce qu'il y a de distingué et d'élevé dans cette nature exceptionnelle. On sent aussi que les plus rudes épreuves ont passé par là, et plus d'une fois il a dû *se coucher de melancholie et non sans cause* (3). Mais l'adversité, quand elle l'a frappé, n'est jamais parvenue à l'émouvoir. Semblable à cet homme au cœur intrépide, dont parle Horace, il peut voir sans crainte les ruines s'accumuler de toutes parts: si une parole de regret, de douleur lui échappe, ce ne sera pas sur lui-même, mais bien plus tôt sur ceux qui gémissent à ses côtés. En voici un exemple.

Il y a quelques mois, la Loire ayant rompu ses digues et ravagé

(1) Dans une de ses lettres Avisseau m'écrivait: « Quant aux contrefaçons qui se sont » produites dans ma ville même, à Paris et ailleurs, je n'en veux pas parler comme étant » en dehors de mon travail; vouloir soulever ce voile qui cache tant de misères, ce serait » découvrir une plaie bien honteuse et une flétrissure pour les arts. »

(2) PALISSY, *Traité de l'art de terre.*

(3) PALISSY, *Traité de l'art de terre.*

ses rivages, avait porté le deuil et la consternation dans la ville de Tours. Je revenais de Paris ; je me rendis à la place de l'Archevêché, où se trouve la modeste demeure d'Avisseau. Après m'avoir montré une des plus belles œuvres de faïence qui soient sorties de son atelier, — un plat jaune, sur lequel sont étendus, de grandeur naturelle, un brochet, quelques herbes marines et une anguille au dos luisant d'un noir verdâtre, au ventre blanc mat d'une inimitable perfection, — il me proposa de me faire connnaître ses fours et son atelier de travail. Je suivis Avisseau : en route il m'indiquait avec tristesse les ravages nombreux produits par les dernières inondations. Lui-même n'avait pas été épargné : son modeste jardin, complétement bouleversé par le flot destructeur, était encore rempli d'un épais limon. Ses couleuvres, ses vipères, ses lézards, en un mot tous ses modèles vivants, avaient été sauvés à grande peine ; mais il lui avait été impossible de retirer du four plusieurs pièces importantes complétement terminées, qui n'avaient encore subi aucun feu. Il va sans dire qu'à la place de ces vivantes créations, il n'avait plus trouvé qu'une masse d'argile sans forme ni couleur. Ses fours eux-mêmes avaient beaucoup souffert : la perte était considérable. Je fis observer à Avisseau que très-certainement il ne saurait être oublié dans la distribution des indemnités que les nombreuses souscriptions organisées permettraient de donner aux victimes de l'inondation. A ces mots il releva la tête, étendit la main autour de lui et me dit :

— Voyez ces murs abattus, ces terres détrempées ; là se trouvaient, il y a quelques jours, les jardins les mieux plantés, les mieux cultivés qui se puissent voir. Ceux qui les possédaient ont tout perdu : ils sont aujourd'hui sans ressource ; et j'irais, moi qui puis réparer en quelques semaines, avec l'aide de mes enfants, les pertes que j'ai éprouvées, prendre la part de ceux qui sont plus pauvres que moi ? Non, je ne veux rien, je ne demanderai rien. —

Et en disant ces mots, Avisseau avait le geste animé ; sa nature grande et généreuse trahissait son émotion et la compassion qu'il éprouvait pour de si grandes infortunes. Je le quittai tout ému, me rappelant cette parole de Lamartine à ceux qui reprochent à Palissy

de n'avoir manié que de la terre. « Qu'importe? dit-il : la grandeur » n'est pas dans le métier ; elle est dans le caractère. Si un tel homme » est petit, qui donc est grand ? »

Je terminerai ici cette notice, trop heureux si après l'avoir lue, le lecteur éprouve le désir de connaître et de posséder quelqu'une des œuvres de cet éminent artiste.

Avisseau pourra alors répéter encore ce qu'il m'écrivait tout dernièrement : « La Bretagne, sœur de la Vendée, ne m'oublie pas non » plus, et comme elles ont toutes deux conservé les bonnes traditions » du passé, l'art est encore plein de vie chez elles. »

O. DE ROCHEBRUNE

Janvier 1857.

LETTRE D'AVISSEAU A M. OCTAVE DE ROCHEBRUNE (1).

Tours, 5 *janvier* 1856.

Je vais vous donner quelques notions sur les œuvres de Palissy résultant de l'étude consciencieuse des œuvres du grand maître. Pour ce qui est de la reproduction des types que vous me signalez, cela n'a rien de commun avec Palissy, car quelque soit le cachet d'ancienneté dont ils sont revêtus, ils n'en sont pas moins de la belle et bonne contrefaçon.

Palissy moulait-il ? sur nature oui, en ce qui touche le rustique aussi ; et la remarque judicieuse que vous avez faite est toujours la preuve évidente d'un repoussage.

Palissy modelait-il ? oui encore ; car ne pensez pas que tout ce que les collections, musées, etc., renferment, soit véritablement des œuvres de Palissy, mais plutôt des produits de son siècle et de son école, puisque ses frères et enfants continuèrent longtemps après sa mort l'œuvre commencée par le grand maître, mais imparfaitement : ils manufacturèrent ; pas un ne possédait le feu sacré. Voilà pour son école.

Pour son siècle, on a des preuves certaines que, dans le nord de la

(1) Voir plus haut la note (1) de la p. 197.

France et à Nevers, des Italiens importèrent ce genre qui n'a rien de commun avec les faïences de la même époque, que l'on fabriquait à Nevers et dont les dessins sont bleus sur blanc.

Ne croyez pas qu'il soit difficile de distinguer les œuvres du grand maître d'avec celles des contrefacteurs du XVIe siècle. Dans l'un l'on reconnaît un tact exquis, le passage de l'ébauchoir pour arrêter les contours : enfin le talent du sculpteur. Il n'ignorait pas que la nature morte moulée ne pouvait lui donner que la reproduction de la mort qu'il ne pouvait ranimer que par l'outil : aussi que les vrais Palissy sont rares! Les grands travaux qu'il fut appelé à faire pour l'ornementation intérieure et extérieure du château d'Écouen et autres, dont il ne nous reste plus que le souvenir, ne lui auraient pas laissé toute latitude pour manufacturer. Le respect qu'il professait pour son art l'en eût également empêché.

Pour ce qui me regarde, je modèle et ne moule pas. La meilleure preuve que je puisse vous en donner, c'est que je ne reproduis jamais le même sujet; le moulage deviendrait en outre impossible sur une composition complétement en relief, et certes il me faudrait un bien vaste local pour renfermer tant de moules correspondant aux mille poses que je suis appelé à donner chaque jour à chaque reptile.

AVISSEAU ET FILS.

Dans une lettre du 17 février 1856, Avisseau ajoute :

Palissy n'a jamais, comme je vous le disais, fait de hauts reliefs, et en vous disant qu'il était modeleur, j'entends que la composition de ses plats était de lui; et qu'après en avoir fait le modèle il jetait dessus un moule, ce qui lui était facile vu le peu de saillie des reliefs, ce qui lui permettait de reproduire le même sujet plusieurs fois. Il savait ensuite retoucher à l'outil les détails sortis imparfaits. Le respect que je porte aux œuvres de cet excellent maître m'engage à faire ressortir son art, merveilleux à l'époque où il vivait. Ses œuvres servaient, il est vrai, à l'ornement des dressoirs, et par ce fait entraient dans le service, ce qui ne permettait pas le relief dans ses plats. Il est fâcheux qu'il ne nous reste rien de ses rochers, de ses fontaines : d'après le langage qu'il en tient, nous aurions des preuves bien plus certaines du talent de ce grand homme.

AVISSEAU ET FILS.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

LES VENDÉENS

DE M. ÉMILE GRIMAUD.

Il y a deux ans à peine, M. Emile Grimaud offrait au public sa première œuvre poétique, les *Fleurs de Vendée*. Nous signalâmes aussitôt ce livre où des sentiments généreux, des convictions profondes, l'émotion sincère en présence de la nature vendéenne, étaient exprimés dans un langage d'une distinction et d'une élégance bien rares. Cet hommage rendu par nous au talent de M. Grimaud fut confirmé par les suffrages les plus éminents de la critique parisienne. Mais ce que nous avions remarqué avant tout dans ce livre, c'était un amour profond du sol natal, le respect des traditions dont la Vendée s'honore. A une époque où la doctrine de l'art pour l'art étale chaque jour effrontément ses ignobles produits, n'est-ce pas déjà mériter l'attention des lecteurs honnêtes et convaincus que de vouer sa plume à une œuvre nationale et religieuse? Aussi, lorsque dans l'épilogue de son livre, M. Grimaud payant, avec tous les esprits amis de la pureté et de la naïveté dans l'art, à notre Brizeux le tribut d'admiration que lui ont conquis *Marie, Primel et Nola, les Bretons* et tant de poésies charmantes, s'écriait :

Ah! si Dieu m'avait mis un tel luth sous les doigts!
J'aurais avec transport, j'aurais peint nos exploits,
Nos champs et nos vallons... Et l'oreille attendrie,
A ces accords vibrants de mâle poésie,

Aurait cru que la brise, à travers l'Océan,
Apportait des échos affaiblis d'Ossian,
Ou qu'un barde, héritier du feu de son génie,
Puisait dans les trésors de sa fière harmonie!
— Quelle muse dira ta gloire et les malheurs,
O terre de Géants et de genêts en fleurs!

Nous lûmes dans ces vers la promesse d'une œuvre inspirée par les traditions historiques de la Vendée, tâche difficile que notre jeune poète n'osait, dans sa modestie, revendiquer encore pour lui-même.

C'est cette promesse que M. Grimaud tient aujourd'hui par la publication des *Vendéens*. Consacré à la glorieuse époque qui vit apparaître, pour défendre la plus légitime des causes, tant de héros qu'une mort misérable devait si rapidement atteindre, ce livre est destiné à réparer un des oublis les plus honteux de la poésie de notre temps. Sauf quelques odes où M. Victor Hugo, enfant encore, mais *enfant sublime,* exhalait ses sentiments alors si généreux, quel poète de notre époque a daigné puiser à cette source d'inspirations vigoureuses? Sans doute la proximité des temps, le souvenir presque vivant encore de tous les héros qui ont figuré dans la sublime épopée des guerres de la Vendée sont des obstacles que nous reconnaissons, mais que nous ne voulons pas déclarer insurmontables. Qui peut ignorer que les grands poètes, comme les rhapsodes populaires, ont emprunté aux événements contemporains la donnée de leurs œuvres les plus admirables? Nous faut-il citer le *Louis XVII* et *la mort de Mlle de Sombreuil* de M. Victor Hugo, le *Bonaparte* de M. de Lamartine, et pour toucher à un exemple plus voisin des sujets traités par M. Grimaud, le chant du *Prêtre exilé* et surtout *les Bleus* (1), admirable inspiration où se sont reflétées dans un lyrisme si entraînant les convictions populaires de la Bretagne, pendant les guerres que notre poète vient de chanter?

M. Grimaud, qui a fait de l'histoire des guerres de la Vendée, — et son livre, tout œuvre d'imagination qu'il est, le prouve à chaque

(1) De la Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, t. II, pages 224 et suivantes.

page, — l'étude la plus sérieuse et la plus attentive, n'a pu rester indifférent en face de ces événements que la poésie et l'histoire avaient pour ainsi dire dédaignés. Il a découvert, dans les faits principaux, dans les héros de cette époque, quelques-uns de ces traits saillants que la poésie doit reproduire. C'est donc une œuvre spontanée, œuvre inspirée par l'entraînement d'admiration que les hauts faits et les vrais grands hommes impriment à la jeunesse généreuse et convaincue. Faut-il s'étonner après cela que M. Grimaud se soit contenté de chercher exclusivement dans les sujets qu'il a traités, dans les caractères héroïques qu'il a retracés les détails poétiques qu'il a semés dans son œuvre? Peut-être lui fera-t-on un reproche d'avoir trop systématiquement effacé le poète devant les hauts faits et les malheurs qu'il chante. Pour nous, nous ne pouvons nous résigner à critiquer une pareille abnégation poétique, rachetée par la fidélité des caractères, la vérité des tableaux et des événements. Du reste, dans ce poëme, écho vibrant d'une âme indignée, *le Proconsul*, M. Grimaud n'a-t-il pas donné la mesure de ce qu'il pouvait faire, si, n'écoutant que la voix de l'inspiration, il eût voulu interpréter sous la forme lyrique ses impressions en face des belles choses et des profondes tristesses de cette grande et malheureuse époque?

Le Saint d'Anjou, c'est-à-dire le voiturier Cathelineau, type sublime de l'héroïsme populaire, telle est la grande figure que M. Grimaud a placée au début de son livre. Voici dans quels gracieux et na détails le poète encadre les scènes terribles du soulèvement de l'Anjou :

C'était au Pin en Mauge, un beau matin de mars :
Pâtres et laboureurs aux champs étaient épars ;
On entendait hennir, à de cours intervalles,
Les chevaux sur les prés répondant aux cavales,
Et les agneaux se plaindre en d'aigres bêlements,
Et les bœufs prolonger leurs sourds mugissements.
L'alouette chantait en s'élançant aux nues ;
Maints et maints oisillons, parmi les branches nues
Sautaient, tout réjouis de voir que le printemps
Allait mettre aux rameaux les ombrages flottants.

Ce calme de la nature est troublé par l'arrivée joyeuse des jeunes paysans, qui viennent de signaler dans un premier combat leur résistance aux décrets de la Convention. Soudain apparaît le Saint d'Anjou. Sa parole encourage ainsi les premiers efforts d'un peuple si profondément blessé dans ses croyances les plus chères :

Après le Roi d'en haut qui vous a donné l'être,
Ici-bas vous n'avez qu'un seul roi, qu'un seul maître.
S'il lui faut des soldats, qu'il parle, et sans chagrin,
Sac au dos, vous partez, vous, les semeurs de grain.
Mais lorsque des sujets osent pousser le crime
Jusqu'à déposséder le maître légitime;
Lorsque le souverain par eux est égorgé,
De toute obéissance on est bien dégagé !
. . . . . .

Cathelineau décrit les malheurs de la Vendée au milieu des horreurs révolutionnaires. Nous empruntons les principaux traits :

Le presbytère est vide ! A l'église, peut être,
Au pied de nos autels trouverez-vous le prêtre ?
A l'église déserte en vain vous le cherchez !
Les prêtres ! des hameaux ils les ont arrachés !
Le pain qui consolait, qui nourrissait notre âme,
A la table sacrée en vain on le réclame;
Le pasteur n'est plus là pour soulager nos maux,
Et, chrétiens, nous mourons comme des animaux !
Pour répandre l'eau sainte et prier sur la bière,
Il n'accompagne plus les corps au cimetière...
Ah ! s'il en est ainsi longtemps, je vous le dis,
Au jour du jugement, nous serons tous maudits !

Ces passages, pris comme au hasard au début du livre, peuvent donner une idée exacte des deux qualités qui s'excluent ordinairement, mais que M. Grimaud possède à un haut degré réunies, la grâce sans afféterie, l'énergie sans enflure. Le poète nous entraîne, avec cette petite armée qui grossit à chaque instant, aux premiers combats du

Saint d'Anjou, aux victoires éclatantes de la grande armée, jusqu'à ce que nous assistions à la lutte acharnée, sous les murs de Nantes, qui doit voir succomber le paysan généralissime.

Dans le *Régulus Nantais*, M. Grimaud a célébré le trait mémorable de la fidélité d'Haudaudine à la parole jurée. Nous y trouvons ce portrait poétique du soldat de Charette :

Par deux basques descend son ample habit de bure ;
Autour des reins nouée, une rouge ceinture
A chacun de ses flancs maintient un pistolet ;
Attachés à son cou, les grains d'un chapelet
Au bout de leurs anneaux portant la croix divine ;
Un *sacré-cœur* repose aussi sur sa poitrine.
Ses traits sont accusés, ses membres sont nerveux ;
Longs comme ceux des clercs, ses incultes cheveux
Retombent sur l'épaule, et sa large coiffure
S'arrondit, et s'abaisse, et cache sa figure,
— Chapeau noir que décore un ruban de velours : —
Et ses épais souliers, que les clous rendent lourds,
Que des guêtres de cuir jusqu'au genou surmontent,
Font résonner ses pas. . . . . .
Un fusil — sa conquête ! — au soleil reluisant,
Arme le bras croisé du guerrier paysan.

La bataille de Torfou, un des plus terribles combats de cette *guerre de géants*, est rendue avec la force d'expression qui convient à cette scène vraiment épique, où la Vendée aux abois luttait, dans un accès de suprême énergie, contre cette armée de Mayence, commandée par Kleber, et qui dut se retirer vaincue devant l'héroïsme vendéen. Nous voudrions pouvoir citer quelque chose de cette pièce ; mais tout s'enchaine et se tient, comme par une trame étroite, dans ce poëme où nous partageons toutes les émotions diverses des combattants.

Henri de la Rochejaquelein, ce héros de vingt ans, qui a laissé tant de mots sublimes, accompli tant de faits dignes des temps fabuleux, méritait bien les deux poëmes que M. Grimaud a consacrés à sa mémoire, *La Rochejaquelein* et *M. Henri Généralissime*. Le combat

de Bressuire, le siége de Thouars, la bataille de Fontenay et la prise de Saumur, où La Rochejaquelein exécute des miracles d'audace, forment la matière du premier poëme. Le poète nous redit, dans le *Passage de la Loire*, avec toute l'émotion qui jaillit de ce lamentable sujet, les malheurs qui succèdent à tant de victoires, la défaite de Chollet, les ravages de la Vendée par le meurtre et l'incendie, la dernière heure de ce Bonchamps, qui meurt tranquille puisqu'il a pu sauver les prisonniers républicains, et enfin le passage de la Loire, prélude de tant de désastres. *M. Henri Généralissime* nous exprime, avec la même force poétique, les nouveaux et éclatants triomphes de la Vendée exilée de la terre natale, triomphes suivis d'effroyables revers que termineront et la destruction des derniers débris de l'armée vendéenne et la mort de ce guerrier-enfant, qui fait trembler ses ennemis jusque dans son tombeau.

Avec *Angélique des Melliers*, nous assistons à un des épisodes les plus émouvants de cette triste époque. Marceau, ce magnanime adversaire des Vendéens, a conçu une vive passion pour une orpheline que, avec une générosité bien rare dans les rangs où il faut le compter, il avait arrachée aux violences d'une soldatesque toujours prête à souiller ses victoires par le viol et le meurtre. Il la confie, à Laval, aux soins d'une personne sûre. Puis, lorsque rappelé par Angélique, que les décrets de proscription ont atteinte dans sa retraite, il arrive plein de confiance dans une grâce arrachée aux dictateurs par ses victoires, le fatal couteau venait de tomber. Nous regrettons de ne pouvoir citer quelques passages de cette pièce, dont le début retrace avec grâce les sentiments du héros et qui s'achève par un dénoûment vraiment pathétique.

La mort du prince de Talmont, jetant au proconsul qui lui promet la vie au prix de la honte, ce mot, retenu par l'histoire, et que le poète nous a rendu — *Faites votre métier, moi j'ai fait mon devoir* — la lutte suprême et inégale où Charette, réduit à quelques compagnons, n'essaie plus de disputer à ses ennemis des jours que tant de privations et tant de blessures lui rendent insupportables, la longue agonie et la mort du dernier héros des guerres de la Vendée terminent le volume.

M. Grimaud cesse de chanter au moment où la Vendée tout entière est descendue dans la tombe. Mais devait-il ainsi terminer sa mission? Nous aurions voulu que, s'élevant au-dessus des faits glorieux, des immenses désastres, des morts héroïques qu'il avait célébrés, le poète nous fît entendre le chant des mélancoliques regrets que méritent tant de sublimes dévouements couronnés d'un destin si funeste. Certes, le récit de tant de grandes choses est d'un haut et fécond enseignement; mais combien l'âme du poète, qui les anime de son interprétation chaleureuse, leur donne-t-elle encore plus de force et de relief! Cette lacune, M. Grimaud la remplira facilement, si, encouragé par le succès que ne peut manquer d'obtenir son livre remarquable, il veut puiser de nouveau à cette large source d'inspirations poétiques qu'on nomme les guerres de la Vendée.

JOSEPH MARTINEAU.

CRITIQUE HISTORIQUE.

HISTOIRE DE LA BRETAGNE

ANCIENNE ET MODERNE

PAR

M. Ch. BARTHÉLÉMY, de Paris (1).

(Compte-rendu).

Nous ne parlerions probablement pas de ce livre, dont la publication remonte déjà à deux années, si tout récemment un journal breton (2) n'avait, dans un long article, placé l'*Histoire de la Bretagne ancienne et moderne* parmi les ouvrages bons et bien faits qui se recommandent aux jeunes gens que leur âge place immédiatement après l'enfance.

L'intérêt de cet article, le nom même de celui qui l'a signé, et qui est mon confrère à l'École des Chartes, enfin l'homonymie qui existe entre l'auteur de l'*Histoire de la Bretagne* et moi, m'avaient fait désirer de connaître l'ouvrage signalé. Depuis longues années je me suis attaché à l'étude de l'histoire et de l'archéologie bretonnes ; je me suis même permis de publier quelques travaux sur ce sujet, et je recherche avec une certaine prédilection tout ce qui est édité sur cette province, dont l'histoire, malgré l'affirmation de mon honorable confrère M. Murcier, n'est pas encore complétement connue. Il y a deux manières principales d'écrire l'histoire : ou bien on exhume des archives les documents inédits et originaux et l'on publie un travail dans lequel l'appréciation des faits et le plan appartiennent

(1) Un vol. in-8° ; Tours, chez Mame 1854.

(2) Voir le journal « *La Bretagne* » n° du 8 octobre 1856, article de M. Arthur Murcier.

exclusivement à l'auteur ; ou bien on se sert des travaux déjà édités pour élaborer un résumé dans lequel on s'attache à faire connaître sous son véritable jour l'époque historique dont on s'occupe, après avoir choisi, parmi les appréciations de ses devanciers, ce qui peut être admis comme appartenant au domaine de la vérité. C'est ce dernier système que M. Ch. Barthélémy semble avoir voulu adopter.

Je ne parle pas d'une autre manière d'écrire l'histoire, qui est trop commune de notre temps : celle-là consiste à prendre une idée et à plier les faits de manière à les faire tous converger vers le but que l'on s'est posé. Malgré l'illustration dont l'engouement du jour a entouré plusieurs de ces historiens, malgré les couronnes académiques qui leur ont été décernées, j'ai, je le confesse, la témérité de trouver que leur hardiesse est presque amusante. N'est-il pas curieux, en effet, de voir un homme à lui seul se faire, d'après ses idées personnelles, non pas l'historien, mais bien le juge sans appel de tout un peuple, et au besoin de toute l'humanité ?

Mais je reviens à M. Ch. Barthélémy. Dans un autre article j'aborderai le genre d'historiens auquel je viens de faire allusion.

Malgré ses excellentes intentions, M. Barthélémy a été égaré : ou il a travaillé trop vite, ou il n'a pas eu à sa disposition les ouvrages indispensables pour faire convenablement la tâche qu'il s'était imposée : ses deux premiers chapitres, par exemple, contiennent des erreurs graves, et je ne craindrais pas d'être accusé d'outrecuidance en offrant d'en signaler presque à chaque page.

Et cependant ces deux chapitres sont d'une importance qui ne saurait être mise en question, Ils sont consacrés à résumer ce que l'on connaît de l'histoire armoricaine depuis les temps les plus reculés jusqu'au IXe siècle. Avouons que huit siècles décrits inexactement en vingt-quatre pages, c'est un bien mauvais service rendu aux jeunes gens qui liront un simple *in-octavo*, de préférence aux lourds *in-folios* de nos bénédictins ?

Nous voyons, dans ces deux malheureux chapitres, la ville de Dol devenue la capitale d'une peuplade gauloise apocryphe, décorée du nom d'*Eusebii*, Tréguier tenir le même rang chez les *Curiosolites*, les habitants de Dinan combattant Sabinus, puis enfin l'histoire

détaillée du fabuleux Conan Mériadec relatée comme parfaitement authentique.

Nous y voyons aussi tous les ridicules récits *commis* par M. de Roujoux sur l'espèce de concile druidique tenu par ce même Conan Mériadec, avec la relation des discours prononcés dans cette réunion, la description des costumes, enfin tout ce bagage de mise en scène, qui rappelle le grotesque moyen-âge de convention, en vogue il y a quelques années.

M. Ch. Barthélémy affirme qu'il a puisé aux meilleurs sources, et cite parmi celles-ci les œuvres de M. Aurélien de Courson : je crois que s'il les eût lues, voire même feuilletées du bout du doigt, il eut compris tout autrement l'histoire qu'il voulait écrire. Cette observation m'est bien permise puisque son ouvrage porte la date de 1854, et dès l'année 1846, l'*Histoire des peuples bretons* de M. de Courson était dans toutes les mains.

Dans l'*Histoire de la Bretagne*, je constate l'absence de plusieurs épisodes d'une haute importance, et qui auraient dû y figurer avec d'autant plus de raison, que l'explication de certains faits ne peut se trouver que dans l'étude de ces questions intimement liées à la nationalité bretonne.

Ainsi M. Ch. Barthélémy a complétement passé sous silence l'histoire de la réforme religieuse, du concordat manqué, si cette expression nous est permise, que voulait Nominoë : il n'a pas parlé non plus du procès ecclésiastique, trois fois séculaire, qui en fut la conséquence, et qui est peut-être un fait unique dans l'histoire de l'Eglise. Je citerai encore, parmi les lacunes les plus regrettables, la formation du Penthièvre et l'histoire de ses seigneurs ; l'influence des ducs de Normandie contrebalancée puis annihilée par les rois de France, tous ces grands problèmes autour desquels les détails historiques doivent être groupés. J'espérais aussi trouver dans l'*Histoire de la Bretagne* quelques pages sur le XVIIe siècle, que l'on a oublié de traiter jusqu'à ce jour, mais j'ai feuilleté vainement. Il est vrai que pour cette dernière période il eût fallu écrire un chapitre nouveau, sur des documents qui reposent encore dans les archives de la province, et ce travail n'était plus celui du compilateur. — En un mot, je serais obligé de faire une énuméra-

tion par trop fastidieuse, si je voulais noter ici tous les points sur lesquels il eut été utile, *indispensable* même, de s'arrêter pour donner à l'histoire de Bretagne cette originalité qui est inhérente à sa population elle-même.

Il n'est pas un Breton qui, en parcourant le livre de M. Ch. Barthélémy, ne soit frappé de ses inexactitudes et de ses nombreuses lacunes, d'autant plus regrettables que l'auteur avait sans doute l'intention de retracer consciencieusement les annales d'un pays pour lequel il professe une grande admiration.

Dans la province elle-même, ce livre ne peut donner naissance à aucune méprise; mais il n'en est plus de même au-delà des « Marches » d'Armorique. » Il est à craindre que l'*Histoire de la Bretagne,* mise entre les mains des jeunes gens, distribuée peut-être comme prix dans les colléges, ou consultée par des personnes trop confiantes, ne contribue à accréditer ce type de fantaisie qui ressemble à l'original, comme les Romains des tragédies classiques de Louis XIV et de Louis XV aux personnages antiques dont ils portent les noms. Déjà, j'ai pu le remarquer, il existe à Paris contre la Bretagne et ses habitants, un préjugé qui a son origine dans les romans historiques ainsi que dans les études plus ou moins pittoresques de quelques romanciers. Il est temps que nous sortions de cette ornière qui, pour notre province est d'aussi mauvais aloi que le pseudo-gothique de nos pères. Attendons que MM. de la Borderie, Delabigne-Villeneuve, de Blois et de Kerdrel aient éclairci tous les points encore obscurs des annales armoricaines, avant de faire une histoire générale : alors seulement on pourra tenter les abrégés.

Je me suis montré d'autant plus sévère à l'égard de M. Ch. Barthélémy (de Paris), que je me suis convaincu que son livre pouvait induire en erreur la plupart de ses lecteurs. Si je ne crains pas de proclamer qu'il a complétement manqué son but, je rendrai cependant justice à l'excellent esprit qui l'a animé, et à sa bonne volonté. Celle-ci, seulement, s'est trouvée paralysée, parce qu'il n'a pas su recourir aux bonnes sources, et aussi parce qu'il a voulu récolter avant que la moisson ne fût en maturité.

ANATOLE DE BARTHELEMY
(*de l'École des Chartes.*)

HORTICULTURE.

Traité du Jardinage pour tous, par M. Boncenne, juge au tribunal de Fontenay. — *Almanach de l'Horticulteur Nantais et des départements de l'Ouest.*

Nantes possède une Société d'Horticulture, dont l'existence est solidement établie depuis trente ans, et à laquelle sont dûs en grande partie les progrès frappants réalisés dans son sein depuis ce temps, c'est-à-dire, la multiplication des établissements horticoles, la construction de serres très-nombreuses, l'introduction en très-grand nombre de plantes importées des contrées les plus lointaines par quelques navigateurs qui en font partie, enfin un goût très-développé pour la floriculture et la formation de belles collections, tant dans les mains des amateurs que dans celles des jardiniers commerçants.

Après avoir servi l'art par la fréquence de ses concours, par la beauté de ses expositions, par les récompenses généreusement distribuées dans de brillantes solennités, par la publication de ses annales, la Société d'Horticulture, a poursuivi depuis sept ans déjà, dans l'intérêt des horticulteurs, la publication d'un Annuaire almanach qui comprend les départements de l'Ouest. Le Calendrier est en tête; puis vient l'annuaire des travaux mois par mois, puis une série soit de monographies, soit d'études, soit de statistiques relatives à l'horticulture. Ainsi les jardinages du Finistère en général et de Roscoff en particulier, et ceux des Côtes-du-Nord, y ont pris une place en rapport avec leur importance. En même temps l'histoire et l'état de l'horticulture de la Vendée, et spécialement de Fontenay, y étaient exposés par la plume élégante de M. Boncenne, juge au tribunal de Fontenay. Le même auteur y donnait, sur le bouturage des pelargonium au moyen des feuilles, un article fort intéressant, où l'on ne sait auquel donner la palme du théoricien instruit ou de l'horticulteur praticien.

C'était un prélude à des travaux plus importants, et nous tenons entre nos mains aujourd'hui le *Traité du Jardinage pour tous*, du même auteur.

Nous pourrions reprocher au titre un peu d'ambiguité ; car nous avions cru, sur sa simple lecture, qu'il était question d'un traité familier à l'usage des intelligences les plus vulgaires. Le titre nous avait déçu : ce n'est qu'en arrivant à la page 91 et à la page 120 que nous avons compris la pensée de l'auteur, dont le but est bien de donner des règles de culture pour les jardins fleuristes de toute dimension, depuis le parc anglais jusqu'au jardin des fenêtres, mais qui s'adresse particulièrement moins aux ignorants qu'à des hommes élevés avec soin dans l'étude générale des sciences, et dont la fortune ou les occupations seules étendent ou restreigent les goûts de jardinage dans les limites que nous venons d'indiquer. Cette donnée une fois admise, nous n'avons plus de critique à faire; car à ces personnes-là les termes scientifiques ne causent plus de souci, parce qu'elles en connaissent la vraie signification ; le charme des descriptions ne leur échappe pas non plus, et elles prennent du plaisir là ou d'autres se laisseraient gagner par le découragement de ne pouvoir bien comprendre. Ce point éclairci, nous dirons que l'ouvrage est composé avec méthode. Il est question d'abord de la physiologie végétale dans ses généralités, puis des différents milieux où se passent les phénomènes de la végétation, l'air, l'eau, la terre, le calorique. Les principes généraux une fois bien établis, l'auteur en vient aux moyens d'exécution ; il passe en revue les différentes espèces de jardins et les travaux qu'ils exigent, en les classant par saisons; il s'étend avec raison sur la construction et le gouvernement des serres de toute espèce.

Après avoir décrit ainsi le théâtre des opérations du jardinage, il en vient aux détails de la pratique pour la conservation des graines, pour la multiplication des plantes par semis, par boutures, par marcottages, par la greffe ; il énumère les soins à donner à la culture, aux rempotages, à la tenue générale, à la destruction des insectes. — De là l'auteur passe à la nomenclature des plantes qu'il embrasse sous un classement général par saisons, selon leur floraison et suivant leurs

exigences en fait de sol et de température ; et enfin il s'étend sur quelques cultures spéciales. Il faut bien que nous exprimions notre regret au sujet de quelques lacunes, et c'est le cas, puisque cet ouvrage nous paraît destiné aux honneurs d'une seconde édition. Nous eussions donc voulu que l'auteur ajoutât une seconde table de nomenclature par saisons, comme la première, mais par taille et par couleurs : c'est en effet un élément capital pour la disposition des plantes, soit dans le parterre soit dans la serre. Nous disons une seconde table, car la première nous paraît devoir être conservée à cause de l'utilité de l'ordre alphabétique, que la deuxième table rompra beaucoup plus fréquemment.

Quant aux cultures spéciales, nous nous permettrons encore d'exprimer notre regret au sujet du rosier, arbuste si généralement et à si juste titre l'objet de la prédilection des amateurs de jardinage. A côté de la rose du Japon, ce délicieux camélia, auquel il ne manque que le parfum, faites une place, dirons-nous à M. Boncenne, à la vraie rose, à la rose aux suaves odeurs, à la corolle variée, à la floraison souvent remontante.

La pensée, la verveine, l'œillet sont bien choisis par l'auteur comme objets d'un goût très-universel, dû sans doute, et surtout pour les deux premières plantes, à la durée de leur floraison. Les longues floraisons sans cesse remontantes ont un immense mérite quand on ne peut donner une attention trop soutenue à la succession des cultures, qui exige une prévoyance de trop longue portée pour beaucoup de gens. C'est pourquoi les verveines, qui fleurissent une grande partie du printemps et de l'été, c'est pourquoi les pétunias, qui durent depuis juillet jusqu'aux gelées, sont si universellement recherchés ; c'est pourquoi encore les roses, les dahlias et les chrysanthèmes trônent aussi dans la plupart des massifs, mais sur les arrières plans en raison de leur taille.

Dans l'abondance de bons articles à citer et à recommander spécialement, nous mentionnerons entre autres :

L'amélioration des terres,

Les composts de terres diverses,

Le parterre, dont la description est certainement une des meilleures

du livre, et nous y joindrons celles des cours ornées, et le jardinage sur la fenêtre. Il y a, sur la construction des serres et sur la manière de déterminer leur inclinaison, des règles pratiques excellentes. Un article encore très-intéressant est celui de la fécondation artificielle, dont les opérations délicates et minutieuses sont on ne peut mieux expliquées. Nous en dirons autant pour les boutures. Enfin les recettes particulières pour attirer la végétation sur certaines plantes et pour détruire les insectes et animaux nuisibles méritent une attention particulière.

Nous nous rappelons à ce propos qu'il y a deux ou trois ans, nous trouvant en visite dans un château des environs de Paris, nous nous étonnions de ne pas voir paraître le fils de la maison, d'ordinaire toujours empressé à en accueillir les hôtes et à les promener dans les allées d'un beau parc, dont il aime à orner les massifs de fleurs variées suivant les saisons, lorsque, nous étant approchés de la fenêtre, nous aperçûmes l'élégant jeune homme, dans une allée sableuse, à genoux entre deux bouteilles. Singulière posture, singulier entour, tout ayant piqué notre curiosité, nous ne fîmes qu'un saut du salon dans le jardin, et nous voilà près de lui, sans pouvoir le distraire de ses préoccupations. L'index de sa main gauche était enfoncé en terre dans un trou qu'il cherchait à sonder. Alors, ayant saisi de la main droite l'une des deux bouteilles, il versait à l'instant même dans le trou d'où il retirait son autre doigt, il versait, disons-nous, d'un liquide visqueux qui nous sembla être de l'huile, environ une cuillerée à café, puis saisissant l'autre bouteille, il fit couler dans le même trou une quantité d'eau double ou triple, et il attendit d'un air triomphant en nous disant: « Vous allez voir. » Quelques secondes après, en effet, nous vîmes arriver à la surface du liquide et se réfugier sur le sol de l'allée une superbe courtilière, qui ne tarda pas à s'arrêter, à se renverser le ventre en l'air, et à mourir. « Voilà la cinquantième depuis deux » heures, nous dit-il ; que d'œufs de moins ! que de plantes sauvées ! » Le secret, le voici : la courtilière, comme la taupe, trace ses galeries » sous terre, mais près de la surface, de façon à ce que le soulèvement » du sol forme un petit sillon que l'œil exercé sait découvrir et suivre. » Enfoncez le doigt dans le sillon, en le suivant dans l'un ou dans

» l'autre sens, jusqu'à ce que vous arriviez à l'extrémité de la galerie, » au point où la courtilière travaille ou se repose. Là vous versez l'huile, » puis l'eau qui sert de véhicule à l'huile pour la faire pénétrer dans » tous les réduits. L'insecte vient alors chercher le grand air pour » échapper à l'asphyxie ; mais comme il ne respire que par un grand » nombre de petits pores, bouches ou stomates, placés sur toute la » surface de son corps, l'huile les ayant pour ainsi dire bouchés, il » ne tarde pas à succomber faute d'air. » Telle fut l'explication que nous donna, sur le théâtre même de ses exploits, le jeune amateur de fleurs, qui défendait avec tant d'ardeur et de vigilance ses plates-bandes chéries contre les attaques de ce terrible ennemi.

Nous irons plus loins que lui : car il nous semble raisonnable de conclure de cette expérience que ce même moyen peut être employé avec succès contre tous les insectes auxquels la nature aura donné le même mode de vie. Tout corps gras liquide de l'espèce de l'huile, de l'eau de savon par exemple, devra suffire pour les asphyxier. Notre auteur, du reste, indique la recette ; nous trouvons seulement qu'il ne l'a exposée ni avec assez de conviction ni avec assez de détails. Ce sera l'œuvre de la seconde édition, que nous aimons à lui prédire et dont l'empressement public fera sans doute bientôt sentir le besoin.

Cte O. DE SESMAISONS.

LA BRETAGNE ET LE RÉGENT.

HISTOIRE

DE LA

CONSPIRATION DE PONTCALLEC[1]

(1717-1720.)

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE II.

La Constitution Bretonne.

§ II. *Les États de Bretagne.*

Il y a cent ans, le paragraphe que nous insérons ici eut été de trop. Tout le monde, en Bretagne, connaissait fort bien la composition et l'organisation des Etats de la province, l'appareil et le mécanisme de leurs délibérations.

Nos Etats n'étaient point de ces assemblées ambitieuses, qui recherchent exclusivement le séjour des grandes villes, afin de doubler leur pouvoir par l'ascendant qu'elles exercent sur l'opinion passionnée d'une grosse multitude. Eux au contraire se plaisaient à parcourir successivement tous les cantons de la province, à transporter leurs assises d'un point à un autre, sans choix et sans préférence, sans dédain pour les petites villes plus que pour les grandes, siégeant à Dol, à Tréguier, à Saint-Pol, à Ploermel, ou à Ancenis, tout aussi volontiers qu'à Rennes ou à Nantes. Aussi tous les cantons, toutes les

(1) Voir ci-dessus pp. 1 à 21.

villes, tous les Bretons les connaissaient, les aimaient, et se faisaient une fête de les recevoir tour à tour ; aussi quand le peuple, à l'ouverture des sessions, voyait passer dans la rue les rangs pressés des représentants de la province, les évêques, les abbés et les chanoines, les barons, les gentilshommes et les députés des villes, il ne restait pas indifférent ou vainement curieux : il saluait, il criait, il applaudissait; il comprenait à merveille que cette assemblée, vieille comme la Bretagne, c'était véritablement la gloire et la force et la liberté de la nation bretonne.

Aujourd'hui nous sommes loin de là. Nos pédants de collége nous vantent assez longuement le sénat de Rome; mais notre sénat breton, à nous Bretons qui en parle? De toutes les institutions de l'ancienne France rien de plus mal connu, maintenant, que les institutions provinciales : que dis-je? rien de plus diffamé. Elles ont excité contre elles les haines et les calomnies d'une armée immense en France, l'armée coalisée des faux amis de l'autorité et des faux amis de la liberté, vrais amis au fond de l'anarchie et du despotisme, partant ennemis jurés de la Monarchie française et de sa constitution historique. Haine bien naturelle, au reste. Car l'essentiel caractère de nos institutions provinciales était justement de donner aux peuples la plus ample liberté administrative, et à mon gré la plus juste, sans rompre d'aucune façon l'unité du pouvoir politique, tout entier aux mains du Roi. Le despotisme y trouvait un frein, et l'anarchie n'y trouvait pas d'armes.

Dans quelle mesure un retour à ces vieilles institutions, à ces formes traditionnelles d'une liberté sérieuse et pourtant inoffensive, serait-il aujourd'hui utile et possible? Ce n'est pas notre affaire de le dire. Mais il est de notre domaine et de notre devoir, sans toucher au présent, de venger le passé en le faisant connaitre.

Pour le faire connaitre je me garderai de l'interpréter; je m'effacerai autant que possible derrière les actes, les paroles, les documents authentiques de ce passé tant poursuivi. Je prendrai soin seulement qu'on le juge sur pièces. C'est ainsi que dès à présent, au lieu de composer de mon fonds une nouvelle description des Etats de Bretagne, je préfère citer celle qu'en donna, au dernier siècle, le comte de Bou-

lainvilliers dans son *Etat de la France* (1), d'après le mémoire de M. de Nointel, intendant de la province en 1697. Je n'ajouterai à cette notice, qui me semble fort exacte et vraiment intéressante, qu'une ou deux observations complémentaires.

— « Les Etats de Bretagne, dit Boulainvilliers, se tenaient autrefois tous les ans; mais depuis l'année 1630, on ne les assemble plus que de deux ans en deux ans; la convocation s'en fait par des lettres du Roi, adressées premièrement aux évêques, abbés et chapitres de la province, et ensuite aux barons, à une certaine quantité de gentilshommes, enfin à toutes les communautés de ville de Bretagne, et c'est ce qui compose les trois corps des Etats : l'Eglise, la Noblesse et le Tiers-Etat. Les lettres du Roi sont ordinairement accompagnées de celles du Gouverneur, qui convie de se trouver au lieu et jour désigné pour la tenue et l'ouverture des Etats. Le corps de l'Eglise est composé des neuf évêques de la province, des députés des neuf chapitres des cathédrales, et de quarante-deux abbés. Celui de la Noblesse est composé des neuf barons et de tous les gentilshommes appelés par des lettres du Roi, ou non appelés, pourvu qu'ils soient originaires de la province ou qu'ils y possèdent des biens. Et enfin, celui du Tiers-Etat est composé des députés des quarante-deux communautés de ville de la province, dont quelques-unes ont droit d'y en envoyer deux, et les autres un seulement. Chaque corps n'a qu'une seule voix.

» Les baronnies de la Bretagne sont : *Vitré* et *Léon*, qui sont tellement les deux premières que la présidence des Etats et du corps de la Noblesse leur appartient alternativement; *Châteaubriant*, *la Roche-Bernard* et *Ancenis*, qui circulent entre elles pour la présidence; *Pont-Château* et *Pont-l'Abbé*, qui députent entre elles, *Derval*, *Malestroit* et *Quintin*. Vitré appartient au duc de la Trimouille; Léon, au duc de Rohan; Châteaubriant et Derval, à M. le prince de Condé; la Roche-Bernard et Pont-Château, au duc de Coislin; Ancenis, au duc de Charost; Pont-l'Abbé, au sieur d'Ernothon, maître des requêtes, qui l'a achetée du duc de Richelieu; Malestroit, au comte de Lannion; et Quintin, au duc de Lorges.

(1) Edition de Londres, 1752, in-12, t. V, pp. 222 à 233.

» L'évêque, dans le diocèse duquel les Etats sont assemblés, est de droit président du corps de l'Eglise, et en son absence le plus ancien des évêques ou abbés. Pareillement, en l'absence des barons de Vitré et de Léon, c'est le plus ancien des autres barons qui préside, et à leur défaut celui que la Noblesse choisit. Les sénéchaux des quatre grandes sénéchaussées ou siéges présidiaux (1) président aux députés du Tiers-Etat, chacun dans leur canton, — quand ils sont eux-mêmes députés, sans quoi ils n'auraient point d'entrée aux Etats.

» Le Roi, de son côté, a ses commissaires en grand nombre, savoir : le Gouverneur, les deux Lieutenants-Généraux et les trois Lieutenants du Roi en la province, deux Commissaires du Conseil (2) ; le premier, le second et le troisième présidents du Parlement ; les premier et second présidents de la Chambre des Comptes ; les gens du Roi du Parlement ; le procureur général de la Chambre des Comptes ; les deux présidents et le procureur du Roi du Bureau des finances ; le grand maître des Eaux et Forêts ; le receveur-général du Domaine, et les contrôleurs-généraux des finances de la province,

» Les Commissaires s'étant rendus au lieu désigné pour l'Assemblée, le Gouverneur en fait proclamer l'ouverture pour le lendemain, que les différents membres des Etats s'assemblent dans une grande salle, où l'on a bâti un théâtre (3) élevé de sept ou huit marches, qui tient la moitié de la salle ; au fond de ce théâtre, et contre la muraille, sous un dais qui avance beaucoup, sont placées deux chaises à bras, égales, et qui se joignent, pour les présidents de l'Eglise et de la Noblesse ; et à côté de l'une et de l'autre, des bancs pour les évêques et les barons : les premiers tiennent la droite et les autres la gauche. Le reste du théâtre est partagé en trois espaces : l'un au milieu qui demeure vide ; l'autre en retour et à la suite du banc des évêques, qui est séparé par une simple cloison de bois à

(1) Savoir : Rennes, Nantes, Vannes et Quimper.

(2) Le premier Commissaire du Conseil (d'Etat) était dans la règle l'intendant de la province, depuis l'introduction des intendants en Bretagne.

(3) Une estrade, garnie de bancs en gradins adossés de chaque côté aux murailles, dans le sens de la longueur de la salle, et séparés par un large espace vide, au milieu.

hauteur d'appui, et rempli dans la partie d'en haut par les abbés et députés des chapitres, et dans l'autre par ceux du Tiers-Etat, dont le président occupe la première place : l'autre côté du théâtre, en retour du banc des barons, est entièrement rempli par la Noblesse (1), si ce n'est à l'extrémité d'en bas, où l'on met le bureau et les officiers des Etats.

» Le jour de l'ouverture étant arrivé, les trois corps se rendent à la salle et y occupent leurs places. Après quoi le Procureur-Syndic (des Etats) propose de députer aux Commissaires du Roi ; ce qui s'exécute aussitôt par une députation de six personnes de chaque Ordre, à la tête desquelles il y a toujours un évêque. Les Commissaires sont reçus à la porte de la salle par les mêmes députés, et étant montés sur le théâtre, ils y prennent leurs places, savoir, le Gouverneur dans une chaise à bras, couverte d'un tapis de velours mi-partie des armes de France et de Bretagne, qui est placée sur une plateforme élevée et sous le dais, ayant le dos tourné vers les deux présidents (de l'Eglise et de la Noblesse). Les deux Lieutenants-Généraux ont leurs chaises à bras à droite et à gauche du Gouverneur et dans le même aspect, mais elle n'ont point de tapis et sont sur une estrade plus basse, et celles des trois Lieutenants du Roi sont à la gauche du Gouverneur sur le plancher du théâtre, à la droite et hors du haut dais. Le premier président du Parlement a une chaise à bras, qui tourne le dos aux députés de l'Eglise ; ensuite, sur la même ligne, doivent être les second et troisième présidents et le procureur-général en des chaises sans bras ; mais les présidents ne s'y trouvent point, à cause de cette distinction. A gauche et vis-à-vis, le premier Commissaire du Conseil, dans une chaise à bras, ayant le dos tourné à l'Ordre de la Noblesse ; après lui est le second Commissaire dans une chaise sans bras, et ensuite les deux présidents du Bureau et le procureur du Roi, le receveur-général des Finances de la province, le grand-maître des Eaux et Forêts, le receveur du Domaine et les contrôleurs. En face du Gouverneur doivent être le premier et second

(1) La Noblesse, d'un côté de la salle, et vis-à-vis d'elle, en regard, le Tiers et l'Église occupaient justement ces rangées de bancs en gradins dont parle la note précédente.

présidents de la Chambre des Comptes sur un banc à dos, couvert d'un tapis vert; mais ils ne s'y trouvent point, parce que la place ne leur paraît pas honorable; le procureur-général de la Chambre se met à la suite de celui du Parlement, et cela est toléré (1).

» L'assemblée étant ainsi formée, les gardes du Gouverneur occupent la montée du théâtre, et le Grand-Prévôt de la province garde la porte de la salle, pour en empêcher l'entrée à ceux qui n'en ont pas le droit. Le Gouverneur prend ensuite la commission générale du Roi de la main de son secrétaire et la fait donner au greffier des Etats, lequel en fait une lecture publique; cela fait, on lit de même les commissions particulières (2), puis le Gouverneur et le Premier Président font chacun un petit discours, auquel le Syndic de la province fait sa réponse; et la première journée se termine en ces sortes de cérémonies. Avant d'enregistrer les commissions, les Etats les font examiner, pour voir si elles sont conformes à celles de l'année 1626, qui servent de règle.

» Le lendemain, après une messe pontificale du Saint-Esprit, les Commissaires s'étant rendus aux Etats, le Gouverneur remet au greffier les commissions des deux Commissaires du Conseil, et après qu'elles ont été lues, le premier d'entr'eux fait au nom du Roi la demande du *don gratuit*. Le Procureur-Général-Syndic de la province répond à son discours, pour représenter l'état où elle se trouve et le besoin qu'elle a des bontés du Roi. Les Commissaires se retirent aussitôt pour donner lieu à la délibération, qui était autrefois assez longue, parce qu'avant de la faire il était d'usage d'examiner les contraventions aux précédents contrats, d'en former une plainte aux commissaires, et enfin on négociait longtemps sur la quotité de la somme demandée; mais à présent les Etats l'accordent toujours unanimement, sans même

(1) Pour se représenter exactement la disposition de la salle des Etats et sa physionomie générale au jour de l'ouverture, il est bon de voir la gravure mise par Lobineau en tête de la dédicace de ses *Vies des saints de Bretagne;* Rennes, 1725, in-folio.

(2) Les *commissions* dont il est ici question sont les lettres du Roi adressées au Gouverneur ou au Commandant de la province, pour faire tenir les Etats (c'est là la commission *générale*), ainsi qu'à chacune des personnes désignées pour être commissaires de Sa Majesté près des Etats (ce sont les commissions *particulières*).

que les Ordres fassent aucune délibération particulière ou générale (1). Ainsi l'on ne tarde pas à faire savoir aux commissaires, par six députés de chaque Ordre, à la tête desquels sont toujours les présidents de l'Église et de la Noblesse, que la demande du Roi a été accordée; le Gouverneur en fait aussitôt part à la Cour. Le troisième jour, les Etats commencent à donner les commissions pour vider les différentes affaires qui se présentent ; mais quoiqu'elles ne regardent que les intérêts des Etats, il est d'usage d'en informer les Commissaires du Roi, ainsi que des résolutions qui sont prises.

» Il en est néanmoins de telle nature, qu'elles ne peuvent être vidées sans des conférences avec les mêmes Commissaires, et telle est particulièrement celle des *Contraventions* ou griefs, qui est ordinairement la plus considérable et la plus longue à décider. Il y a une députation particulière des Etats, à la tête de laquelle est toujours un évêque, qui est commise pour s'instruire des atteintes données aux priviléges de la province et des contraventions faites aux contrats précédents, passés avec les Commissaires du Roi et en son nom. Après une exacte recherche, cette députation fait son rapport public, sur lequel chaque Ordre délibère séparément ; après quoi l'on arrête les articles publiquement, et ayant demandé audience aux Commissaires du Roi, la même députation se rend au lieu et à l'heure marquée pour ouvrir la conférence. Elle se tient ordinairement dans une grande salle, dont le milieu est rempli par une table fort longue, de deux pieds et demi de large. Le Gouverneur est assis au bout d'en haut, et à droite et à gauche les autres Commissaires, dans le rang qu'ils tiennent aux Etats. La députation étant introduite, les chefs de l'Eglise et de la Noblesse prennent leur place à l'autre bout de la table, en face du Gouverneur, et le reste de la députation en occupe les côtés jusqu'aux Commissaires ; les députés du Tiers-Etat demeurent derrière les présidents de la députation. Alors l'évêque (car la présidence de l'église est toujours remplie par un évêque) prend la parole et remontre les griefs; le Gouverneur y répond et quelquefois le Premier Président

(1) L'usage, ou plutôt l'abus, de voter le don gratuit par acclamation et sans examen, fut introduit, comme on le verra plus loin, en 1675.

et le premier Commissaire du Conseil ; mais cette affaire dure au moins deux journées.

» Après qu'elle est terminée, les Etats demandent d'ordinaire deux autres conférences, l'une pour régler les conditions des baux qui sont à faire, et l'autre pour convenir des conditions du contrat qui est à faire avec le Roi et qui est le terme et le résultat de toutes les délibérations. Toutes ces choses étant réglées, on dresse le contrat, duquel on fait deux expéditions égales, qui sont signées.... Les signatures sont sur trois colonnes : celle de la droite est pour le Gouverneur, les Lieutenants-Généraux, le Premier Président, les autres présidents, le procureur et l'avocat-général ; celle de la gauche est remplie par les députés des Etats, et celle du milieu par les Commissaires du Conseil et les officiers de finance. Cette signature étant terminée, les Etats prient les Commissaires de se transporter en leur assemblée pour y faire l'adjudication des baux en leur présence, ce qui s'exécute aussitôt. Ensuite les députés nommés pour le *règlement des fonds*, qui est l'état de la dépense, font leur rapport public, l'arrêtent et le portent au Gouverneur et aux Commissaires pour qu'ils le signent ; ce qui étant consommé, les mêmes Commissaires viennent terminer l'assemblée, dont le Gouverneur fait la clôture par un petit discours sur la satisfaction que le Roi a reçue de la conduite des Etats et la sienne particulière; à quoi le Syndic de la province fait sa réponse. » —

Ce tableau général d'une session des Etats est fort bien fait. Reste à en préciser quelques traits, si connus au temps de Nointel et de Boulainvilliers, que ni l'un ni l'autre n'avaient besoin d'y appuyer pour être parfaitement compris de tous leurs contemporains.

En ce qui touche l'ordre des délibérations, on peut remarquer, dans la notice de Boulainvilliers, la mention de trois sortes de séances : l'assemblée générale des trois Ordres, les délibérations séparées de chacun des Ordres, les séances et travaux des commissions. L'assemblée générale des trois Ordres se tenait dans la grande salle (1), et sur cette estrade que notre auteur appelle *le Théâtre*, qui est effectivement le nom le plus usité dans les documents de l'époque. Après la

(1) Souvent cette grande salle n'était autre qu'une église.

séance solennelle d'ouverture, décrite par Boulainvilliers, on formait, comme il le dit, les diverses commissions chargées d'examiner avec soin toutes les affaires qui exigeaient quelque étude. Le nombre de ces commissions varia selon les temps. Au XVIIIe siècle il y en avait ordinairement huit, dont voici les noms : commission des Finances, — des Affaires contentieuses, — des Baux et adjudications, — du Commerce et des Ouvrages publics, — des Impositions, — des Étapes et casernement, — des Domaines et contrôles, — et enfin la commission des Contraventions, dont Boulainvilliers nous a parlé. Chacune de ces commissions se composait de membres des trois Ordres, en nombre égal, élus respectivement par leur Ordre. Pour former, par exemple, la commission des Finances, l'une des plus importantes, et où il entrait le plus souvent dix-huit personnes, l'Ordre de l'Église élisait six de ses membres ; la Noblesse et le Tiers de même, chacun de son côté. Ainsi de suite pour toutes les autres commissions. Après examen de chaque affaire, la commission compétente chargeait un de ses membres d'en faire le rapport dans l'assemblée générale des trois Ordres et de proposer une résolution. S'il ne se trouvait point d'opposition, la résolution passait d'emblée et devenait définitive, séance tenante, soit par l'acclamation des membres présents, soit par la simple déclaration des présidents des trois Ordres.

Mais il suffisait de l'opposition d'un seul membre pour contraindre les Etats à délibérer. Dans ce cas, les trois Ordres quittaient la salle commune pour aller délibérer sur la question, chacun à sa part. Les trois salles particulières, destinées aux délibérations séparées des trois Ordres, s'appelaient, dans le langage usuel du temps, la Chambre de l'Eglise, la Chambre de la Noblesse et la Chambre du Tiers. De là ces expressions, « *demander les Chambres*, *aller aux Chambres,* » pour indiquer la demande et l'action de délibérer par Ordre. Chaque Ordre, ayant achevé de délibérer, rentrait dans la salle commune, ou, comme on disait alors, revenait sur le Théâtre, son président en tête. Chacun des trois présidents déclarait successivement le vote de son Ordre, pour l'adoption, ou le rejet, ou la modification de la résolution proposée. En suite de quoi le président de l'Eglise, qui présidait de droit l'assemblée générale, prononçait la décision des Etats, même

quand elle était contraire au vote de l'Eglise. Car on sait que la décision des Etats pouvait être formée par la majorité de deux Ordres contre un, si ce n'est en matière d'impôts et de lois de finances, où l'opposition d'un seul des trois Ordres arrêtait tout.

Ce simple exposé montre l'injustice de certaines déclamations, bien des fois répétées contre les Etats de Bretagne depuis 1789. — Quoi ! s'écrie-t-on, le Tiers n'y avait que quarante-deux représentants, quand la Noblesse y comptait près de cinq cents membres ! — Qu'importe, si les quarante-deux députés du Tiers avaient autant de droit que les cinq cents nobles ? Ce qui est précisément le résultat du vote par Ordre. — Mais, ajoute-t-on, les deux Ordres privilégiés devaient nécessairement s'entendre pour écraser sous l'impôt le troisième Ordre, non privilégié, non exempt, et seul contre deux ? — Le fait était impossible, puisque l'opposition du Tiers suffisait pour empêcher l'établissement ou la continuation d'un impôt. D'ailleurs les registres des Etats démontrent que, à part les années qui précèdent immédiatement la Révolution, la Noblesse s'est bien plus fréquemment trouvée d'accord avec le Tiers-Etat qu'avec l'Église : ce qui renverse le prétendu concert imputé aux deux Ordres privilégiés contre le troisième.

Un dernier mot. Boulainvilliers s'est borné à nommer les officiers des Etats, savoir : le Greffier, le Trésorier et le Procureur-Général-Syndic. Les fonctions des deux premiers sont assez déclarées par leurs noms. Celles du troisième étaient, sans contredit, les plus importantes au point de vue politique. La charge du Procureur-Général-Syndic l'obligeait à veiller, dans l'intervalle des tenues d'Etats, au maintien des priviléges de la province et à s'opposer par toutes voies en son pouvoir à tout acte qui y porterait atteinte. Pendant la durée des Etats il devait en outre tenir la main à l'exécution du règlement de l'assemblée, et la parole lui était accordée de droit pour faire ses remontrances à ce sujet. Jusqu'en 1705, il n'y avait qu'un seul Procureur-Syndic ; un édit, de cette année, dédoubla l'office et décida que l'un ou l'autre des titulaires serait constamment près de la Cour pour y défendre les intérêts de la province.

On conçoit de suite combien cette charge, aux mains d'un homme de cœur, dut acquérir d'importance dans la lutte de la Bretagne contre les usurpations de M. de Montesquiou.

CHAPITRE III.

Les États de Dinan et les suites de leur rupture.

Cette lutte s'engagea bientôt, dans les Etats qui furent assemblés à Dinan le 15 décembre 1717, où, dès la première séance, le maréchal lança aux représentants de la province des menaces hautaines, à peine enveloppées sous la solennité des formes officielles. Le lendemain les Etats lui répondirent, en refusant de voter par acclamation et sans examen les deux millions de *don gratuit,* demandés par les Commissaires royaux. Il ne faut pas croire toutefois que les Etats se soient laissé emporter, en cette occurence, au mouvement d'une colère irréfléchie ; ils exécutaient une résolution depuis longtemps mûrie, depuis longtemps réclamée par l'intérêt de la province.

Le don gratuit était une somme plus ou moins forte, que les Etats de Bretagne donnaient au Roi, à chacune de leurs tenues, sans affectation d'emploi, pour subvenir aux nécessités imprévues de la Couronne, et surtout pour marquer le zèle des Bretons au service de leur souverain. C'était en 1614 que le don gratuit avait été voté pour la première fois, à l'occasion d'un voyage du Roi en Bretagne. Depuis cette époque, les Etats ne s'étaient jamais séparés sans renouveler un pareil vote ; seulement, dans le principe et jusqu'en 1675, ce vote n'avait lieu que vers la fin de la session, quand la situation financière était bien connue, de manière à permettre de mesurer ce don gratuit d'après les ressources disponibles de la province. Mais en 1675, au milieu des grandes guerres de Louis XIV et des agitations causées en Bretagne par l'établissement de l'impôt du timbre, les Etats, pour donner une preuve plus visible encore, de leur dévoûment au service du Roi, votèrent le don gratuit par acclamation et dès leur première séance. Depuis lors on continua de suivre cette manière

d'agir en votant le subside par acclamation, le premier ou le second jour de la session.

Cet usage avait un très-grave inconvénient, puisqu'en décidant ainsi une grosse dépense sans avoir examiné au préalable les ressources de la province, les Etats pouvaient s'engager souvent au-delà de leur pouvoir. On s'en aperçut surtout, mais un peu trop tard, comme je l'ai dit plus haut, aux Etats de Saint-Brieuc, en 1715-1716, et les plaintes isolées que cet usage du vote par acclamation avait précédemment soulevées de loin en loin, se renouvelèrent avec plus de force et d'ensemble. D'ailleurs les finances de la province étaient alors, ainsi qu'on l'a vu, dans une situation fort triste, et ses représentants comprirent qu'une plus longue tolérance de cet état de choses, leur imposerait, vis-à-vis de leurs compatriotes, une responsabilité bien lourde. Aussi, quelque temps avant la tenue des Etats de Dinan, les principaux membres de la Noblesse et du Tiers-Etat se concertèrent entre eux, par lettres ou par conférences; ils résolurent d'éviter la faute des derniers Etats, et s'il était possible, l'accroissement des dettes de la province; c'est pourquoi ils arrêtèrent en commun de ne voter aucune dépense, et de n'accorder aux Commissaires royaux aucune demande avant d'avoir vérifié l'état des fonds, et pris des mesures pour rétablir l'ordre dans les finances.

Le don gratuit ne fut point excepté. Aussi quand M. Feydeau de Brou, intendant de Bretagne, vint, le 16 décembre 1717, demander pour cet objet une somme de deux millions, les Etats, après en avoir délibéré, répondirent à la majorité de deux Ordres contre un (1), qu'il leur était impossible de s'occuper de cette matière, sans avoir examiné leur situation financière.

Le 17, les Commissaires royaux renouvellent leur demande en insistant pour le vote par acclamation, et les Etats de leur côté persistent dans leur réponse. Alors le maréchal ne se tient plus; furieux, il entre dans l'assemblée et en ordonne la séparation au nom du Roi, le 18 décembre, quatrième jour après l'ouverture.

Ce coup d'Etat brutal, inoui dans l'histoire de la province, souleva

(1) Le Tiers et la Noblesse contre le Clergé.

dans toute la salle des Etats une tempête d'indignation, que ne purent réprimer quatre ordres d'exil décernés, séance tenante, par le maréchal contre quatre gentilshommes, dont les énergiques protestations lui semblèrent particulièrement coupables. C'étaient MM. du Groesquer, de Keravéon, de Noyant et de Bonamour-Talhouet. Le soir même, M. de Montesquiou écrivit en cour pour justifier sa conduite. Je laisse à penser s'il fit une belle peinture des Etats : « Je ne puis, disait-il » à M. de Noailles, vous exprimer à quel point était bannie la raison » de cette assemblée. Il n'y avait que de la bile, de l'opiniâtreté et de » la chaleur.... Ces Etats n'est point ce qui s'appelle une assemblée » d'Etats ; ce n'est qu'une cohue. » En même temps, il se délivre à lui-même un beau certificat de bonne conduite : « Je vous assure, » Monsieur, que je me suis comporté avec toute la modération et » toute la sagesse possible ; je suis persuadé que cela vous re- » viendra de toutes parts. » Enfin il demande des troupes, à son ordinaire, sans montrer d'ailleurs nulle inquiétude.

Toute cette lettre est d'un ton fort dégagé, et qui prouve que le maréchal s'applaudissait de son attentat ; mais il en craignit bientôt les suites. Dès le 24 décembre, dans une lettre au Régent, il convient que « l'état présent des esprits donnera de l'embarras et » alarme la province. » Le premier résultat de la situation, à quoi pourtant le maréchal n'avait pas songé, fut l'interruption forcée de la levée des impôts, à partir du premier jour de l'an 1718. Les Etats ne les avaient point votés, les peuples refusèrent de les payer. « Les » droits du Roy, — écrit M. de Montesquiou le 18 février 1718, — les » droits du Roy ne se lèvent point ; *les peuples s'accoutumeront* » *facilement à ne rien payer,* et certainement il faudra de la rigueur » pour obtenir la levée des deniers ordinaires. » Bientôt même il reconnut l'impossibilité de tenter cette opération sans soulever toute la province, et comme le mécontentement était devenu général, il crut devoir solliciter du Régent une déclaration publique, où le Roi s'engagerait de conserver à la Bretagne ses Etats et les formes ordinaires de son gouvernement. En même temps, à la vérité, il proposait d'introduire dans la composition des Etats certaines réformes qui devaient mettre cette assemblée, et en particulier la Noblesse, à la discrétion

de l'autorité royale, représentée par le Commandant de la province[1]. Ainsi, toujours il suivait son premier dessein de ruiner l'indépendance des Etats.

Enfin, dans le commencement de janvier 1718, ces nouvelles troupes tant demandées, lui arrivèrent, dont il mit une partie en garnison à Rennes, contre les priviléges de cette ville : « Je garde à » Rennes, — écrivait-il à M. de la Vrillière le 3 janvier, — un bataillon » du Piedmont (infanterie) et le régiment Colonel-Général des dragons; » c'est, je crois, le moins qu'on y puisse laisser. » On lui sut peu de gré de cette prétendue modération, et la venue de ces renforts, loin d'apaiser le mécontentement des Bretons, ne put même pas en arrêter l'expression publique, à laquelle le Parlement donna une forme solennelle, en décidant de députer en cour deux présidents et quatre conseillers, pour présenter au Roi des remontrances sur la séparation des Etats de Dinan et la nécessité de conserver à la Bretagne la forme séculaire de son administration. Cette décision importante fut prise dans le moment où les dragons venaient d'entrer à Rennes. M. de Montesquiou en dut être plus mortifié que surpris; car le Parlement s'était placé au premier rang, dès l'abord, dans la défense des libertés de la province, et, depuis les Etats de Dinan, les membres de cette compagnie avaient rompu toute relation avec le Gouverneur. La Noblesse en avait fait autant. Sous le coup de ce double interdit, le maréchal, relégué en quelque sorte au fond de son hôtel, dévorait les ennuis de sa solitude avec un dépit violent, mal caché sous les dehors d'une hautaine indifférence qui ne trompait personne. Lui-même se trahissait par son zèle à rechercher les occasions de molester la Noblesse et le Parlement. Tout lui était bon dans ce but, et son esprit ingénieux savait tirer des prétextes les plus futiles un profit étonnant. Je n'en citerai qu'un exemple, d'ailleurs assez caractéristique.

Une demoiselle Dujardin, qui dirigeait une troupe d'opéra, vint à

(1) Le gouverneur en titre de la province était le comte de Toulouse; mais il n'y résidait point et était remplacé par un commandant-général, M. de Montesquiou, qui exerçait en réalité toute l'autorité du Gouverneur; aussi l'appelons-nous indifféremment dans notre récit Gouverneur et Commandant.

Rennes avec sa troupe, vers le 10 janvier (1718), dans le dessein d'y donner la comédie. Elle avait l'autorisation du maréchal; mais soit ignorance, négligence ou dessein formé, elle omit de prendre celle du Parlement, qui de tout temps avait eu dans la province la police des spectacles, et elle annonça sa première représentation pour le 16 janvier. Le Parlement attendit jusqu'au 15; mais enfin ce jour-là, voyant sa juridiction méconnue, il rendit un arrêt portant défense à la troupe de jouer. Cette affaire était d'un arrangement bien facile. Que la demoiselle Dujardin fit ses soumissions au Parlement, et la défense ne manquerait point d'être levée. Mais le maréchal ne l'entendait point ainsi : il crut ou feignit de croire son autorité engagée à soutenir les comédiens contre les magistrats, et s'il n'osa violer ouvertement la juridiction d'une cour souveraine en faisant jouer la troupe malgré la défense du Parlement, il écrivit le 16 janvier à MM. de Noailles et de la Vrillière, pour les presser de faire casser cette défense par le Régent. Dans ces lettres, où il raconte les faits à sa manière, il ne manque pas à prendre le beau rôle et un beau vernis de modération ; mais le ressentiment éclate dans la conclusion, où à propos de pareilles vétilles, il s'écrie (dans la lettre à M. de la Vrillière) : « Cela » doit vous faire connoître que l'esprit du Parlement et celui de la » Noblesse se gouvernent par les mêmes ressorts, tendant tous à » l'indépendance tant qu'ils peuvent. Depuis même la séparation des » Etats, la Noblesse s'est donné parole de ne pas venir chez moi. » Cela est certainement contre l'honnêteté et l'autorité, mais je fais » semblant de n'y pas faire attention. » (Bientôt il n'y fera que trop attention.) « J'ose vous dire qu'on ne viendra à bout de ce Parle- » ment qu'avec rigueur. Il y a deux ou trois de ces messieurs qui » sont encore plus têtus que la Noblesse, et qui mériteroient d'être » punis sévèrement.... La bonne réception qu'on a faite à Paris et à la » Cour aux gehtilshommes à lettres de cachet (1) rend le Parlement » et la Noblesse d'icy fort impudents, et je vois par expérience que la » douceur ne les gagne point. » Le tout à propos de la demoiselle Dujardin. La rancune perce. Elle perçait tant que le Régent refusa de

(1) Les gentilshommes exilés de la province après les Etats de Dinan.

casser l'arrêt du Parlement ; mais il voulut que ce corps le retirât de lui-même. C'était du moins reconnaître sa juridiction en cette matière ; aussi l'arrêt fut retiré, non à l'unanimité. D'ailleurs, toutes ces tracasseries du maréchal portèrent malheur à l'opéra de la Dujardin. Le Parlement et la Noblesse ayant pris le parti de n'y point paraître, les dames, de qui dépendait surtout le succès de cette mesure, tinrent la main à sa stricte exécution ; et la pauvre troupe chantante, réduite pour tous spectateurs à M. de Montesquiou et à ses séides, se morfondit dans le vide et se ruina.

Cette affaire et plusieurs autres semblables ne firent qu'exciter les ressentiments, aigrir les rancunes, et donner un aliment aux passions émues. La Noblesse et le Parlement s'étaient d'abord abstenus, comme j'ai dit, d'aller chez le maréchal ; bientôt ils ouvrirent contre lui et ses amis une guerre d'épigrammes, en vers et en prose, à laquelle prirent part les dames elles-mêmes, qu'on vit se distribuer entre elles les noms et les rôles des principales héroïnes de l'ancienne Fronde. Tout cela n'était à vrai dire qu'un jeu de salon, dont un esprit un peu élevé n'eût fait que rire, ou dont il eut repoussé les attaques à armes égales. Mais le maréchal ne savait ni rendre ni dédaigner les blessures de ces pointes d'épingles finement aiguisées. Il était là, à peu près comme le taureau des cirques d'Espagne tout criblé des dards légers du picadore, incapable dans sa lourdeur d'atteindre son rapide adversaire, et qui demeure un temps au milieu de l'arène immobile et stupide, puis enfin se précipite tête baissée, tout affolé de dépit et de fureur, sur le premier objet qu'on lui offre. Le maréchal arriva à cette période de paroxysme environ le 18 février 1718. Ce jour-là, il écrivit au maréchal de Villars, chef du Conseil de guerre de la Régence, pour lui demander la punition de deux jeunes officiers, MM. de Cicé et de la Haute-Touche, tous deux gentilshommes bretons, qui s'étaient abstenus, comme toute la noblesse, de paraître chez le gouverneur. En même temps, le même jour, il conjurait M. de la Vrillière de lui envoyer des lettres d'exil pour deux membres du Parlement, le président de Rochefort et le conseiller de Lambilly. L'exaspération du maréchal déborde dans cette lettre : « Le Parlement, écrit-il, uni » avec la Noblesse, s'est donné carrière à leur exemple. Je ne dirai

» pas tous, car il y a des gens sages aussi bien que dans la Noblesse. » Mais le méchant a gagné le dessus et fait taire les plus sages. J'ai » déjà eu l'honneur, Monsieur, de vous marquer que le Parlement a » besoin d'un exemple éclatant, car cela est poussé jusqu'à l'inso- » lence. Il y en a cinq ou six qui ne gardent nulle mesure dans les » discours au détriment de l'autorité du Roy et de ceux qui repré- » sentent sa personne (c'est-à-dire, au détriment dudit M. de Mon- » tesquiou). Mais ceux qui méritent un châtiment plus violent sont » le président de Rochefort et de Lambilly, conseiller. Le premier » tient maison ouverte pour ceux qui parlent avec moins de mesure, » disant tout haut que l'on bannira de leur société ceux qui viendront » chez moi (voilà le gros grief). Le second est un esprit très-dange- » reux, tant pour l'autorité royale que pour mettre la désunion dans » leur compagnie, *allant tous les solliciter de tenir fermé dans leur* » *conduite* (1). Ces deux hommes-là méritent chacun un exil, et le » conseiller, outre l'exil, un ordre de se défaire de sa charge... Tant » que ces deux hommes-là seront en place sans punition, on n'écou- » tera jamais la raison et la douceur dans ces provinces. »

Du reste il y avait déjà, à ce moment, des Bretons exilés hors de leur province pour avoir chansonné M. de Montesquiou, comme on le voit par la lettre de celui-ci du 23 février, où il écrit à M. d'Argenson, ministre du Régent : « Il y a encore deux gentilshommes à » Paris, qui sont MM. de Keralio et de Quéhéon. Le premier se flat- » tait fort de la protection de M. de Noailles : grand frondeur, homme » d'esprit, et qui a eu la plus grande part à tous les libelles qui ont » couru, aussi bien qu'aux vers et chansons qu'on a débités. Il partit » d'ici se faisant tout blanc de son épée par son protecteur, avec des » mémoires pour la province. Il ne s'est point contenté de ne me point » voir pendant qu'il était à Rennes, mais il est parti furtivement » sans prendre congé de moi. C'est oublier ce qu'il doit au caractère, » mais cela va directement contre l'autorité. Il faudrait les ôter de » Paris et les renvoyer en province, le premier pour me demander

(1) Le maréchal n'aimait pas la fermeté, et il fait là, sans le vouloir, le plus bel éloge du caractère de M. de Lambilly.

» pardon d'être parti sans me voir (quel crime abominable!) si vous » croyez qu'il ne mérite mieux; et l'autre chez lui, car à la moindre » mauvaise volonté qu'il marquerait, je le ferais mettre en prison. » Notre Gascon, on le voit, n'y va pas de main morte.

Il ne tarda point de recevoir toute une provision de lettres de cachet qu'il avait demandées, notamment contre MM. de Rochefort, de Lambilly, et contre trois membres du bureau diocésain de Saint-Brieuc « qui avaient signé (dit M. de Robien) une lettre dont M. de » Montesquiou s'était plaint. » Mais il ne se plaignit point des lettres de cachet; au contraire il en accusa réception, avec tous remerciements dûs et convenables, dans une missive du 27 février 1718, adressée au Garde des Sceaux et toute pleine encore de sa bile contre la fronde des salons. Le maréchal y revient derechef sur MM. de Rochefort et de Lambilly, qui lui tenaient au cœur : « J'ai reçu, dit-il, des lettres de » cachet pour MM. le président de Rochefort et de Lambilly, con- » seiller. Le premier est un jeune fou imprudent qui pourra se cor- » riger par cette punition, en l'envoyant quelque temps un peu loin » hors de Paris. Mais le second est un fou dangereux qui mettra tou- » jours le trouble dans le Parlement; vous pouvez vous en fier à » moi. Ces deux messieurs sont partis aujourd'hui en poste. » Puis il s'applaudit d'avoir eu la belle idée de ces lettres de cachet, se reprochant seulement le retard mis à les demander : « Il est certain, » Monsieur, que j'ai différé au-delà du raisonnable avant de me » porter à vous demander ces lettres de cachet. Car cela (la guerre » des salons contre le maréchal) a été poussé trop loin, avec impu- » dence et folie (oh!), contre l'autorité du Roy et celle qu'il m'a fait » l'honneur de me donner. *Je suis sûr que ces exemples-là feront » grand bien.* »

D'ailleurs, une fois en train de réparer les torts causés à *l'autorité du Roy*, comme il dit, par sa trop grande longanimité, le maréchal n'oubliait rien pour regagner le temps perdu, et il n'épargnait pas même les dames, ainsi qu'on voit par la suite de cette même lettre, où on lit : « Outre cela, il y a une madame de la Cocquerie » qui, ayant fait une cabale de son côté pour empêcher les mes- » sieurs et dames de venir chez moi, ayant même fait une avanie

» publique à Mme de la Guibourgère, femme du fils du Procureur-
» Syndic, parce qu'elle étoit venue manger chez moi, laquelle
» Mme de la Cocquerie, mère de Mme de Rochefort, tient maison
» ouverte où toutes les impertinences et folies contre l'autorité du
» Roy, sur les affaires de la province, se tenoient publiquement, j'ai
» cru qu'il étoit à propos de lui donner un ordre, *de la part du*
» *Roy* (1), de s'en aller à la campagne. Ainsi cela déconcertera toute
» la cabale, et leur fera faire réflexion. »

Mais de même que le crime doit être puni, la vertu doit être récompensée : la justice l'exige. Aussi le maréchal demandait-il instamment, dans cette même lettre, des pensions pour deux gentilshommes qui, au milieu de la désertion universelle, avaient continué d'aller chez lui et s'étaient fait, à cette occasion, bannir de toutes les sociétés de la Noblesse et du Parlement. Ces deux braves étaient le marquis de Coetmen et M. de La Guerrande. Le second avait un autre mérite : seul de son ordre, aux Etats de Dinan, il avait opiné pour le vote immédiat du don gratuit. Sans doute Coetmen eut bien désiré ne point laisser à La Guerrande le monopole d'une telle gloire ; mais las ! il n'avait pu se rendre à Dinan, retenu chez lui par certaines infirmités ; en revanche il était colonel en retraite, et même colonel de dragons. Eu égard à cette dernière circonstance, Montesquiou demandait pour lui une pension de mille livres, et une de six cents pour La Guerrande.

Pendant que le maréchal remplissait ainsi à Rennes l'emploi de la Providence, rendant à chacun selon ses œuvres, les Bretons plaidaient avec ardeur leur cause à Paris. La première apologie de la province, la première réclamation de ses priviléges vint justement des quatre gentilshommes que M. de Montesquiou avait aussi exilés les premiers, le jour même de la rupture des Etats de Dinan. On me permettra de citer ici leur mémoire. Il est bon de voir enfin comment savait parler et agir cette noblesse bretonne tant accusée par le maréchal, et que l'académicien Lémontey a eu le front de nous peindre sous le propre caractère d'une tribu de sauvages stupides et ignorants. Voici ce que ces sauvages disaient au Régent :

(1) On voit ici clairement quel abus le maréchal fait du nom du Roi.

« Monseigneur, les soussignés de l'Ordre de la Noblesse de Bretagne ont vu les Etats séparés à la quatrième séance avec une douleur si sensible qu'ils ne la peuvent renfermer en eux-mêmes, et osent prendre la liberté de la faire paraitre aux yeux de Votre Altesse Royale.

» Ce coup d'une éclatante sévérité, qui n'a point d'exemple, non seulement depuis que cette province s'est volontairement soumise à la Couronne, mais même sous le règne de ses premiers souverains, suppose une faute capitale, dont la Noblesse Bretonne, attachée à ses devoirs et jalouse de sa réputation, ne peut souffrir d'être soupçonnée. Elle supplie V. A. R. de lui permettre d'effacer une tache si injurieuse et qui la flétriroit par l'endroit le plus sensible, puisqu'il s'agit de son obéissance et de sa fidélité.

« Il est vrai, Monseigneur, que le 16 du mois de décembre dernier on a demandé aux Etats, de la part du Roy, le don gratuit par acclamation; que la Noblesse et le Tiers-Etat ont désiré d'aller aux Chambres, et qu'après une mûre délibération ils ont répondu à Messieurs les Commissaires du Roy, avec tout le respect qui est dû à ceux qu'ils représentent et par une députation solennelle, qu'ils ne pouvoient accorder le don gratuit sans avoir vu l'état de leurs fonds.

» Quoique cet examen ne dût servir qu'à faire connoitre la déplorable extrémité à laquelle la province est réduite, cette connoissance n'eût pas porté les deux ordres à le refuser. *Il y a long-temps, Monseigneur, qu'ils ne consultent que leur zèle, et qu'ils ne le mesurent plus à leur pouvoir, lorsqu'il s'agit de donner à Sa Majesté des marques de leur attachement.* Chaque membre disoit hautement : « On » accordera le don de deux millions; mais il faut remettre l'ordre » dans nos finances, retrancher les dépenses superflues, et imiter la » sage vertu du grand prince qui nous gouverne, en supprimant tous » les abus qui se sont glissés dans l'administration des affaires. »

» La Noblesse vouloit commencer par elle-même. Elle sacrifioit et ses pensions et les gratifications des anciens gentilshommes, et les sommes dont Sa Majesté a bien voulu laisser la disposition aux Etats, pour ne rien détourner de ce qui se lève sur le peuple accablé, et employer tout à satisfaire promptement le Roy. Et comme, à l'ou-

verture des Etats, on a coutume de distribuer six mille francs à la pauvre Noblesse que la suite de nos malheurs a réduite à la mendicité, et dont le nombre est si grand que ce seul spectacle suffiroit pour toucher V. A. R. de la pitié la plus vive, cinq cents gentilshommes qui composaient l'assemblée offrirent de faire cette somme entre eux. Ce délai ne tendoit pas non plus à tirer les affaires en longueur; on commença par nommer la Commission destinée à l'examen qu'on vouloit faire, elle y travailla dès le même jour, et son ouvrage étoit presque fini lorsque l'ordre de séparer les Etats nous fut déclaré de la part du Roy.

» Il ne reste plus, Monseigneur, de ressource à la Noblesse désespérée d'avoir eu le malheur de vous déplaire, — malheur d'autant plus cruel pour elle qu'il n'en est pas un dans cet Ordre qui ne fût disposé à verser tout son sang pour le service de Son Altesse Royale, — que de la supplier d'accorder une favorable attention aux raisons des deux Ordres, et de permettre qu'on luy représente la dure et triste situation où la province est réduite.

» Pleine de vénération pour Votre Altesse Royale, elle solennisa l'entrée de son auguste régence par un don de trois millions. La nécessité inévitable de recourir à l'emprunt pour en trouver les fonds ne l'arrêta point, persuadée qu'un prince qui se dévouoit avec une application infatigable, animée par un génie supérieur, aux moyens de soulager l'Etat, sauroit bien trouver ceux de la tirer de l'abime où elle se plongeoit volontairement. Dans cette confiance, elle fit des arrangements et dressa des remontrances qui furent approuvés par le Contrat passé avec les Commissaires du Roy. Les premiers furent détruits par des arrêts du Conseil, trois mois après la fin des Etats; et il paroît, par les réponses faites aux autres, qu'on y a donné peu d'attention, puisque non seulement les articles qui peuvent intéresser les finances de Sa Majesté et réprimer les vexations des traitans, mais les choses mêmes les plus indifférentes n'ont pas été favorablement répondues. Les deux Ordres, Monseigneur, en examinant l'état de leurs fonds auparavant d'accorder le don gratuit, prétendoient faire un plan juste, réglé, avantageux pour la province et indifférent pour les finances du Roy, le faire appouver à V. A. R., et la supplier de la confirmer si

solidement qu'il ne pût recevoir d'atteinte *par les arrêts du Conseil, lesquels ne doivent point être reçus dans ce pays, si l'on veut avoir égard à ses priviléges :* justice qu'on doit espérer d'un prince qui n'a d'autre règle que l'équité. Ce n'est pas la diminution du zèle qui a fait cesser, dans cette tenue, l'acclamation usitée depuis quelques années. Elle fut produite dans des temps d'abondance, et l'impatience de marquer au Roy qu'on alloit au devant de ce qu'il pouvoit désirer fit passer par-dessus l'usage, constamment observé depuis l'établissement du don gratuit, de ne l'accorder qu'à la fin des Etats et après avoir réglé tous les articles contestés entre les Commissaires du Roy et la province.

» N'oseroit-on pas ajouter, Monseigneur, que le mot de don *gratuit* emporte la liberté de faire des conditions, et que l'institution des Etats autorise ceux qui les composent à traiter avec les Commissaires que Sa Majesté nomme pour les tenir, gardant toujours la subordination qui doit être entre le souverain et le sujet. L'inexprimable misère sous laquelle la province gémit engage les Etats à faire ces attentions. Les peuples n'auront pas eu le temps de respirer, qu'ils se porteront avec la même affection à sacrifier pour le secours de l'Etat le peu qu'ils auront acquis.

» *Ils sont accablés, ces peuples,* par le redoublement des fouages, par l'abonnement d'une capitation qui excède infiniment le tarif général du reste du royaume et dont les non-valeurs ont produit cinq millions de dettes, par la cessation de tout commerce, et par la disette des espèces qui, sortant toujours pour fournir les sommes que l'on paye au Roy et ne rentrant plus par les canaux ordinaires, sont généralement épuisées.

» La province doit 36 millions. Les revenus de 1718 sont consommés. Elle succombera sous le poids des intérêts des avances, si l'on ne trouve un expédient qui empêche d'en faire des nouvelles.

» Voilà, Monseigneur, une foible ébauche du triste état de cette malheureuse province. Le désir d'y mettre ordre et de faciliter des moyens moins onéreux pour donner à Sa Majesté pleine satisfaction, lui peut-il être imputé ?

» De toutes les demandes qu'elle a faites, la seule qui puisse porter

quelque diminution aux finances du Roy, est qu'il lui plaise de réduire la capitation à un million 400,000 livres. Quelque surchargée que soit la Noblesse, en faisant cette proposition elle n'a pas prétendu se soulager, mais répartir cette diminution sur les peuples de la campagne et des villes, qui n'en peuvent plus supporter le faix. S'il plaît à Sa Majesté de l'accorder, elle ne fera point de distinction particulière pour la province, qui la mettra dans un état plus avantageux que le reste du royaume. Toute proportion gardée, cette réduction ne la mettroit pas encore au niveau du général; il lui seroit plus avantageux d'y être réduite, et l'on ne se fixe à cette somme que pour faire un fonds certain dont Sa Majesté soit assurée.

» On se flatte, Monseigneur, que les autres articles du mémoire ne seront pas refusés, puisqu'ils ne regardent que l'arrangement intérieur de la province.

» Permettez, Monseigneur, qu'on ouvre à V. A. R. les cœurs de la Noblesse, avec la confiance que lui doit inspirer la bonté du vôtre et la générosité de votre âme : vous n'y verrez que les sentiments de la plus profonde vénération pour votre auguste personne, de la plus haute estime pour vos grandes qualités et de la fidélité la plus inviolable pour le Roy et l'Etat. L'épuisement de cette province en est une preuve. Elle n'a jamais refusé de se sacrifier pour leurs besoins; elle a entretenu deux régiments à ses dépens dans le cours des dernières guerres, et, outre les officiers qui les composoient, une infinité de gentilshommes ont servi et servent encore avec distinction.

» On se flatte, Monseigneur, qu'un délai de quelques jours, véritablement contraire à un usage abusif mais conforme à une ancienne possession, ne noircira pas dans l'esprit de V. A. R., une Noblesse qui lui est si dévouée, et pour laquelle Elle s'est déclarée avoir quelque bonne volonté, en attendant les effets, Monseigneur, avec tout le respect et la soumission due à V. A. R., etc. »

Ce langage si mesuré, si respectueux, et pourtant dans le fond si ferme et si fort de bonnes raisons, n'obtint pas le succès qu'il méritait. Le Régent, avant de répondre, prit l'avis du maréchal de Montesquiou et, sur cet avis, fit dire aux auteurs du mémoire qu'il leur fallait tout d'abord persuader la Noblesse de voter d'acclamation le

don gratuit, après quoi « l'on verroit ce qu'il y auroit à faire. » Toutefois, ajoute le président de Robien, « cette démarche attira aux » gentilshommes tant de considération à la Cour et à la ville que » chacun s'empressoit de les avoir et de les régaler (1). »

Bientôt, avec plus de solennité, s'éleva la voix imposante du Parlement de Bretagne. Dès le commencement de janvier 1718, cette compagnie, on l'a vu, avait décidé de faire présenter au Roi des remontrances par une députation solennelle, qui, s'étant rendue à Versailles après divers retards, obtint enfin, le 17 mars, une audience particulière de Sa Majesté. Les remontrances furent lues au Roi par le président de Blossac. On s'y plaignait de la présence des troupes à Rennes et de la dissolution des Etats de Dinan : « Nos ennemis, — disait le Parlement au nom des » Bretons, — nos ennemis se sont servis du prétendu refus du don » gratuit pour nous déclarer rebelles, comme si un délai de vingt-quatre » heures pouvoit suffire à cette grande décision ! » Puis il protestait de la fidélité de la province et de nouveau s'élevait contre ses *ennemis*, qui voudraient bien, disait-il, en changer l'ancien gouvernement : dénonçant ainsi clairement pour ennemi de la Bretagne le maréchal même, et terminant par ce trait : « Un roi ne sauroit trop imiter le » Roi des rois qui ne rompit jamais le traité qu'il avoit fait avec son » peuple, tant que celui-ci demeura soumis à ses lois et n'implora » point le secours des dieux étrangers. Votre Parlement, Sire, et » votre peuple vous demandent la même grâce ; et il semble ne rien » dire que de superflu en ajoutant son dévouement et en réitérant ses » protestations respectueuses. »

M. d'Argenson, au nom de Louis XV ou, pour mieux dire, du Régent, jeta aux magistrats cette sèche réponse : « *Le Roi ne touchera* » *point aux priviléges de votre province.* » Devant une telle rebuffade, loin de perdre contenance ou de mollir, comme on l'espérait, le Parlement insista. Il voulait des assurances un peu plus précises, et dans ce but il fit passer à ses députés en Cour une nouvelle requête, plus développée et sur certains points plus énergique que la première. Elle

(1) *Journal historique* du président de Robien

insistait en particulier sur la nécessité de rassembler promptement les Etats, et débutait ainsi :

« Sire, votre Parlement de Bretagne est trop attaché aux véritables » intérêts de Votre Majesté pour manquer à lui faire ses très-hum- » bles remontrances sur les conséquences des lettres-patentes données » à Paris le 21 décembre (1717) à l'occasion de la séparation des » Etats convoqués en votre ville de Dinan. *Cet événement,* dont le » temps passé ne fournit pas d'exemple, change la forme du gouver- » nement de cette province et *donne atteinte au Traité d'Union de la* » *Bretagne à votre Couronne. C'est ce titre, Sire, qui nous unit à* » *la France; et s'il n'est pas permis de prévoir les dangereuses* » *conséquences qu'il y auroit d'y toucher,* il est toujours sage de les » prévenir. »

Le Parlement développe ensuite avec force les excellentes raisons qui avaient contraint les Etats à ne point voter le don gratuit sans examen préalable de leurs finances, et il conclut sur ce point : « Votre » Parlement, Sire, a peine à croire que des motifs si justes aient pu » déplaire à Votre Majesté. Il la supplie humblement de considérer » que *l'assemblée des trois Etats est la loi fondamentale de cette pro-* » *vince;* qu'*il ne s'y doit lever aucuns droits sans leur consente-* » *ment;* qu'*une sage liberté de représenter les contraventions au Traité* » *d'Union a toujours été permise* dans chaque tenue d'Etats, et que » les rois vos prédécesseurs n'ont pas dédaigné d'écouter leurs plain- » tes et n'ont pas cru que la majesté royale reçût aucune altération » des très-humbles remontrances de ses sujets. » — Le Parlement, d'ailleurs, ne craint point de se porter garant de la sincère fidélité et de la respectueuse soumission des Bretons envers le Roi : « Ces sen- » timents, ajoute-t-il, nous font approcher de Votre Majesté avec » confiance. Nous nous flattons qu'elle regardera avec sa bonté ordi- » naire *une province soumise à ses ordres par sa seule inclination,* » *sans que les raisons du sang ni la force des armes y aient eu* » *aucune part.* En faveur de cette fidélité inébranlable, nous vous » supplions, Sire, de rendre à cette province *la forme essentielle de* » *son gouvernement, en rassemblant les Etats.* Vos sujets, jaloux de » signaler leur zèle, ne peuvent souffrir que Votre Majesté cherche,

» *par des voies jusqu'ici inouïes*, les secours qu'elle trouvera tou-
» jours dans le désir inépuisable qu'ils ont de luy obéir. »

Est-ce tout : Non : le Parlement proteste encore avec énergie contre toutes ces garnisons dont Montesquiou a infesté la province et qui non seulement l'oppriment mais encore la ruinent, — car le trafic « qui » commençoit à se rétablir ne pourra subsister chez un peuple alarmé » de la multitude des gens de guerre ; » et au reste « la sûreté néces- » saire pour faire fleurir le commerce ne se peut accorder avec le » bruit des armes, qui n'aurait pas dû se faire entendre dans un pays » si tranquille que celui-ci. » — Un pays si tranquille, un peuple si fidèle : mais qui répond de sa fidélité ? Le Parlement. — Et du Parlement ? Le Parlement même, son passé, son histoire, sa constance inébranlable sous la Ligue, sous la Fronde, dans tous les temps, son attitude dans le présent ; car il ose dire de lui-même, avec une noble fierté : « Si votre province de Bretagne avoit besoin, Sire, d'être for- » tifiée par des exemples dans les sentiments (de zèle et d'obéissance) » qui lui sont naturels, votre Parlement pourroit se proposer pour » modèle, plus qu'aucun autre de votre royaume. Il a libéralement » fourni aux besoins de l'Etat. Accablé par des créations de charges » en grand nombre, épuisé par des pertes fréquentes dont les arré- » rages sont dûs depuis plusieurs années, sujet à toutes les autres » impositions, *fatigué par des attentats à sa juridiction aussi opi- » niâtres qu'injustes* (ceci regarde le maréchal) *il attend sans » murmurer, de votre équité, la justice qui luy est dûe*, et il s'esti- » mera heureux, si Votre Majesté a la bonté de recevoir par sa bouche » les très-humbles remontrances des sujets de sa province de » Bretagne. »

J'ai cité de longs extraits de cette requête, pour montrer ce que l'on pensait et ce qu'on disait alors en Bretagne, et quelle était au juste, sur les actes du maréchal, l'opinion unanime, non des turbulents et des jeunes seulement, mais aussi des têtes graves et des têtes blanches. J'ai voulu encore montrer, à côté des gentilshommes s'adressant à une régence absolutiste, l'attitude des magistrats bretons dans leurs rapports immédiats avec la royauté absolue. — Que vous en semble ? Pour des magistrats et des gentilshommes de cet *ancien régime*, sous lequel

on se plait à nous peindre la dignité humaine avilie et comme toute ravalée, leur langage après tout n'est point trop plat. J'estime même qu'aucun régime, ancien ou moderne, ne serait déshonoré, si jamais ses magistrats et ses dignitaires ne s'abaissaient au-dessous de ce niveau.

La seconde requête ayant été solennellement communiquée au Garde des Sceaux, M. d'Argenson, « fut répondue (dit M. de Robien) » de quelques lueurs d'espérance du rétablissement des Etats. » Mais ces lueurs étaient trompeuses, et avant de voir réaliser cette espérance, le Parlement avait encore à soutenir un rude combat.

Le 18 février 1718, en annonçant au Régent l'impossibilité de lever en Bretagne les impôts non votés par les Etats, M. de Montesquiou, comme on a vu, écrivait : *Les peuples s'accoutumeront facilement à ne rien payer.* Ce jour-là il avait prophétisé. Les peuples, en effet, prirent sans peine cette agréable habitude ; mais la bourse du Roi — *profonde comme la mer, comme l'enfer toujours béante* (1) — se résigna moins aisément à rester vide. On ne pouvait continuer les anciens impôts, on essaya d'en introduire de nouveaux. Le 18 mars, le Conseil d'Etat en rétablit un, supprimé depuis plus d'un an (2) et connu sous le nom des *Quatre sous pour livre.* C'était une augmentation d'un quart sur ce qu'on appelait alors les fermes-générales, c'est-à-dire, sur toutes les impositions dont les fermiers-généraux prenaient la charge. L'arrêt du Conseil était fait pour tout le royaume, mais ne pouvait être exécuté en Bretagne qu'approuvé par les Etats et enregistré au Parlement.

Comme on voulait se passer des Etats, on le porta directement au Parlement de Rennes (le 26 mars 1718) : ce corps, fidèle à son devoir, refusa de l'enregistrer. On négocia ; on essaya par caresses, promesses et menaces d'ébranler cette résistance : impossible. Alors le Régent lança contre le Parlement des lettres dites *de jussion,* où il lui enjoignait expressément de laisser là toutes ses remontrances et

(1) *Le Papier timbré*, chant populaire breton, lu et traduit par M. de Penguern, au Congrès breton de Morlaix en 1850, voir le *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, t. III, 1re partie, 78-80.

(2) Depuis le 13 février 1717.

ses objections, et d'enregistrer incontinent l'arrêt du Conseil : nouveau refus du Parlement. Enfin le maréchal emploie ses arguments favoris, les dragons et les lettres de cachet ; il menace d'une grosse garnison la ville de Rennes, d'un long exil les premiers du Parlement : le Parlement tient bon.

Toutes ces négociations et ces tracasseries occupèrent le mois d'avril. Le 4 mai, Montesquiou mandait à M. Le Blanc, secrétaire d'Etat de la guerre : « Vous me faites l'honneur de m'écrire, Monsieur, » que Son Altesse Royale (le Régent) veut augmenter les troupes en » cette province. Je n'ai pas manqué d'en répandre le bruit d'abord, » ce qui a fort étourdi Messieurs du Parlement, mais beaucoup da- » vantage les bourgeois et le peuple, qui commence à crier bien haut » sur la misère dans laquelle l'opiniâtreté de quelques-uns du Parle- » ment les va jeter. Ce pauvre peuple, qui n'a commis nulle faute, » sera pourtant accablé ; *et plus l'on ruinera la province, moins* » *l'on fera les affaires du Roy, surtout quand on peut les faire avec* » *plus de douceur.* » L'aveu est bon à noter. D'ailleurs, l'argument du maréchal réussit. La menace d'une nouvelle garnison mit les habitants de Rennes en tel émoi, que le jour même où il écrivait ces lignes, le 4 mai, les membres du Corps de ville allèrent vers lui en députation le prier de détourner l'orage et de faire contremander les troupes, vu, disaient-ils, que le peuple ni les bourgeois de Rennes ne devaient payer pour le Parlement.

Cette démarche donna à penser aux magistrats. Ils avaient fait leur devoir, et de leur mieux, pour maintenir les priviléges de la province ; ils étaient bien résolus d'aller, au besoin, plus loin encore : mais avant tout ils voulaient défendre la province de la manière dont elle-même voulait être défendue, et ils n'avaient nulle idée de pousser par entêtement les choses à l'extrême. Dans le même temps arriva à Rennes une lettre particulière du Garde des Sceaux (M. d'Argenson), adressée au Parlement, où, tout en engageant ce corps à enregistrer l'arrêt du Conseil, « il assuroit que les Bretons devoient » tout attendre de leur obéissance. (1) » C'était assez dire que le

(1) *Journal historique* de M. de Robien.

Régent, pour ne pas avoir le dessous, tenait à l'enregistrement, mais non à l'exécution de l'arrêt qui, une fois enregistré, serait en Bretagne lettre morte. Content de gagner au moins le fond en perdant la forme, le Parlement se résigna et enregistra, le 5 mai 1718. Le maréchal, le lendemain, annonça cette victoire à la Cour et remit en magasin ses provisions de guerre, j'entends ses lettres de cachet. Comme il n'avait point eu lieu de s'en servir,— « Je garderai, manda-» t-il à M. de la Vrillère, je garderai les quatre lettres de cachet, en » cas que j'en aie besoin dans une autre occasion. » La prévoyance était l'une de ses vertus. Il jugeait d'ailleurs le moment bon pour tenir les Etats, voici sa raison : « Si S. A. R. veut rassembler les Etats, » je crois qu'il n'y a pas un moment à perdre, *tandis que l'esprit de* » *crainte sera encore en mouvement* (1). »

Bientôt pourtant il n'eut plus autant de confiance dans *l'esprit de crainte*, ou plutôt il jugea de nouvelles mesures nécessaires pour le remettre en mouvement : « Je vois, — écrivait-il le 18 mai au même » M. Le Blanc, — que l'enregistrement du Parlement pour les *Quatre* » *sols* est bien une marque de docilité dans cette compagnie ; mais » cela ne marque pas plus de douceur dans le fond des esprits, n'y » ayant eu que la crainte des châtiments qui ait produit ce premier » effet. Je crois *par expérience* que la douceur ne les mettra jamais » à la raison. » *Par expérience* est fort : quand donc avait-il expérimenté les effets de la douceur sur l'esprit des Bretons ? Du reste pour en venir à bout il a une bien bonne recette, il va nous la dire : c'est toujours la même sans doute, mais infaillible, et il trouve pour la vanter les formules les plus variées. Lisez plutôt : « Je » crois qu'il est absolument nécessaire pour *tenir les esprits en* » *crainte*, de faire avancer quatre ou cinq bataillons et deux ou » trois régiments de cavalerie ou de dragons sur les bords de la fron-» tière de cette province, qui y seroient à mes ordres. J'en vois la » nécessité, *soit qu'on rassemble les Etats soit qu'on ne les rassemble* » *pas* (le moyen d'échapper à un pareil homme ?). Car si on les ras-» semble, cela leur fera craindre que je ne les fasse entrer dans » la province, si les Etats ne se conforment pas aux volontés

(1) Même lettre du 5 mai 1718, à M. Le Blanc.

» du Roi. Si on ne les rassemble point, *il est certain qu'il n'y* » *aura que la crainte des troupes qui pourra lever les difficultés* » *qu'on trouvera à faire les levées des deniers du Roi, qui ne peuvent* » *plus se faire qu'avec contrainte.* C'EST LA LE SEUL MOYEN DE SE » BIEN FAIRE OBÉIR. Et en cas que S. A. R. approuve ce que j'ai » l'honneur de vous mander, quand vous ferez donner les ordres aux » troupes de marcher, faites-les bien avertir d'avoir des tentes et » des piquets, avec tous les ustensiles nécessaires pour camper (1). »

Le maréchal est tout au vif dans cette lettre : Etats ou non, il lui faut des troupes ; il en veut dans tous les cas : c'est le seul moyen de *tenir les esprits en crainte* et de *se bien faire obéir*. Toute sa politique est là, il n'en sort pas. Sa lettre est encore fort importante pour constater une fois de plus l'impossibilité de lever en Bretagne les impôts non votés par les Etats, sans en venir à la violence et aux grandes rigueurs : voie où le maréchal semble prêt d'entrer sans scrupule, mais où la Cour, je dois le dire, refusa de le suivre, du moins aussi loin qu'il désirait. Dès lors, pour tirer de l'argent des Bretons il ne restait qu'un moyen : obtenir des Etats le vote de l'impôt. Revenir aux Etats quelques mois après les avoir brisés aussi brutalement, dure nécessité. On s'y résigna pourtant, et leur assemblée fut de nouveau convoquée en la ville de Dinan, pour le 2 juillet 1718, par continuation et reprise de la session ouverte et rompue en décembre précédent.

Au bout de tant de vexations et de persécutions on se voyait donc ramené, par un long détour, tout juste au même point que le premier jour, et l'on allait se retrouver encore en face des Etats. Le maréchal, il est vrai, avait pris quelques bonnes mesures pour gagner plus aisément cette nouvelle partie. Il retenait en exil hors de la province, ou chez eux loin des Etats, sous les peines les plus sévères, les principaux membres de la Noblesse et du Tiers et qu'il jugeait le plus à craindre. Il croyait avoir ainsi démantelé la résistance des Bretons.

Le prochain chapitre nous fera voir comme ce calcul fut déjoué.

(1) Même lettre à M. Le Blanc du 18 Mai 1718.

A. DE LA BORDERIE.

(*La suite prochainement.*)

LE MANOIR DE HUCHELOUP

HISTOIRE DU TEMPS PASSÉ.

I.

Le manoir de Hucheloup s'élevait, en l'an 1531, dans la paroisse de Saint-Colombin, près Nantes. Ce n'était pas une habitation de grande apparence, et la simplicité de ses constructions ainsi que ses alentours, révélait suffisamment que ni la richesse ni une haute position sociale n'y faisaient séjour. C'était une de ces mille gentilhommières qui hérissent le sol de notre Bretagne, demeures que ne dédaignaient point nos pères, mais dont notre civilisation plus difficile a fait, dans la plupart des cas, le logement des fermiers. Il faut avouer d'ailleurs que rien n'y pouvait flatter notre goût du luxe et du *confort;* tout y était modeste, comme la vie du petit gentilhomme d'alors, se partageant entre le métier des armes et la culture des champs paternels.

Le logis, comme on disait dans le pays, était construit sur la pente d'un coteau peu élevé, dont la petite rivière de Logne baigne le pied, et dont un bois de vieux chênes couronnait le sommet. C'était, nous l'avons déjà dit, une maison de fort simple apparence; la façade était percée à chaque étage de deux fenêtres seulement, correspondant aux deux pièces qu'elles devaient éclairer à l'intérieur. Seul, l'escalier faisait saillie du côté du midi, et s'arrondissait en tourelle que surmontait la girouette; tourelle, girouette et pignon élevé avaient en ce temps grande signification.

Autour de la cour, on voyait rangés, — d'abord, le logement de maître Pierre Le Goujart, fermier de Hucheloup, labourant et retournant la terre toute l'année, sauf les cas où messire Guillaume de Rocheblanche, son seigneur, partant pour quelque voyage ou se rendant à l'armée, le requérait pour s'en faire accompagner et se donner du relief;

maître Pierre Le Goujart répondait alors au titre de servant d'armes : — à la suite s'élevait l'étable, où la ménagère comptait avec joie ses belles vaches, et le bouvier ses grands bœufs, orgueil du pays; — l'écurie, où les chevaux étaient soignés avec amour, nobles bêtes se courbant sous tant de poids différents, soit qu'elles portassent Guillaume et maître Pierre au service du roi, soit qu'elles conduisissent docilement les trois demoiselles de Rocheblanche et leur frère aux offices du dimanche; — les greniers, où s'entassaient les foins et les gerbes dues au seigneur; — le pressoir, et sous son ombre discrète le cellier.

Au-devant, du côté de la rivière, était le jardin. On n'y voyait peu ou point de fleurs, mais seulement les légumes utiles, un romarin dont les branches fournissaient les rameaux bénis au jour de Pâques-fleuries, et aussi quelques herbes précieusement recommandées dans les recettes qu'on se transmettait d'âge en âge, que les jeunes filles apprenaient de leurs mères, et dont on vantait les merveilleux effets. Mesdemoiselles de Rocheblanche étaient renommées pour leur instruction en ce genre et leurs cures heureuses; il n'était bruit dans le pays que de leur charité et de leur talent.

La même simplicité se retrouvait dans l'intérieur. Deux pièces, avons-nous dit, divisaient chaque étage; au premier, une chambre où couchaient les sœurs, et l'autre réservée pour Guillaume; au rez-de-chaussée, la cuisine, puis une salle servant à la fois aux repas et à la conversation. C'est là que mesdemoiselles de Rocheblanche passaient leurs journées, tantôt causant, d'autres fois lisant ou filant, non la soie mêlée à l'or, comme de grandes et riches dames, mais le lin cueilli sur leurs terres ou la laine de leurs moutons. C'était leur trousseau qu'elles faisaient ainsi, car elles étaient d'âge à marier, et si la fortune de Guillaume de Rocheblanche n'était pas considérable, celle des demoiselles ses sœurs était encore moindre. Il nous faut d'ailleurs ajouter que ce trousseau n'avançait que peu; chaque jour quelque homme courbé par l'âge ou les infirmités, quelque femme misérable et chargée d'enfants, venaient emporter les bas à peine filés ou les chemises encore en pièce et roulées dans la vieille armoire; il est si doux de soulager l'infortune; et

puis, le manoir de Hucheloup avait un grand renom et il fallait soutenir cette bonne réputation.

II.

Au moment où commence cette véridique histoire, mesdemoiselles de Rocheblanche étaient en leur grande salle. L'aînée, demoiselle Marguerite, respectable fille de trente-cinq ans, lisait tout haut dans le noble roman d'Amadis de Gaule, les prouesses du héros, les rigueurs de la vertueuse Orianne, et aussi les entreprises galantes du prince Galaor. La seconde, Jeanne, plus jeune d'une dizaine d'années, penchée sur son rouet, faisait rouler sur un fuseau la laine filée depuis le matin, et Berthe, la troisième, active et remuante comme on l'est à dix-huit ans, se levant, allait et venait de la cuisine à la table, où se préparait le repas du midi, examinant chaque chose, veillant à ce que tout fût en ordre, et gourmandant quelque peu la vieille Guillemette, cuisinière de la maison depuis bientôt trente années.

Le seigneur de Hucheloup, Guillaume de Rocheblanche, assis dans un vaste fauteuil durement garni de cuir, était fort occupé à réparer une arbalète, dont les ressorts rouillés indiquaient assez l'oubli où on l'avait laissée, depuis que l'usage plus répandu des hacquebutes faisait négliger ces armes, moins commodes et moins meurtrières. C'était un jeune homme de vingt-deux ans, de moyenne taille, et d'un extérieur agréable, plutôt par son air de douceur et de bonté que par les traits de son visage, un accident d'enfance l'ayant malheureusement privé de l'œil gauche. Il était d'une grande modestie, parlait peu, mais pensait beaucoup; et si son instruction n'eût été, comme celle de la plupart des jeunes gentilshommes d'alors, assez négligée, il eût été plus remarquable que nombre de gens qui parlaient et tranchaient sur toutes choses avec l'assurance que donne la bonne opinion de soi-même, apanage presque constant de la médiocrité. Fort doux de caractère et lent à s'émouvoir, il était, comme cela arrive toujours, lent aussi à s'apaiser lorsqu'une tempête violente s'était élevée en son âme à la suite de longues secousses. Il était

très-aimé de ses voisins, avec lesquels il vivait en paix, s'occupait exclusivement de ses sœurs, qu'il considérait presque comme ses filles, étant, comme le devait être tout aîné de famille, leur appui, et se trouvait assez payé de ses soins par la tendre affection qu'elles lui donnaient en retour. — La vie s'écoulait donc douce et facile au manoir de Hucheloup, partagée entre les travaux et les causeries, les soins du patrimoine, les secours aux malheureux, et les visites à recevoir et à rendre. La politique, en ce cas, jouait aussi son rôle, car on était au temps fameux où l'union de la Bretagne à la France se préparait; — les Etats s'allaient assembler à Vannes. L'accord, comme toujours n'était pas parfait : unionistes et anti-unionistes discutaient, on pourrait dire, disputaient à l'infini; il est vrai que cela ne faisait rien à la chose. Guillaume était de ceux qui, tout en aimant et regrettant le passé, suspendaient leur jugement.

Le travail qui l'occupait en ce moment ne se faisait pas sans bruit, et pour achever de troubler le silence favorable à la lecture, un faucon, qui se trouvait dans une cage en un coin de l'appartement, se mit à crier de telle façon que la voix de demoiselle Marguerite, quelqu'élevé que fût son diapason, en fut complétement couverte ; — elle s'arrêta de guerre lasse.

— Quel bruit! dit-elle; il est impossible de continuer. Nous en étions cependant au soixante-dixième chapitre, et l'intérêt est toujours croissant !...

— Toujours croissant, répéta fidèlement Guillaume qui, plongé dans son œuvre, n'était plus au sujet depuis longtemps, et il eut la malencontreuse idée d'ajouter : — Le prince Galaor est un franc et loyal chevalier !

— Fi ! s'exclama sa sœur, vous n'y pensez pas, mon frère ; c'est un méchant sujet, trompeur, sans foi, félon !

— Sans doute, sans doute, se hâta de dire Guillaume, c'est comme je l'entendais ; mais je trouve que la princesse Orianne a bien quelques légèretés aussi à se reprocher.

— Que dites-vous ? mon frère, mais c'est un modèle de discrétion, tel que nobles demoiselles doivent méditer ; voilà vingt ans qu'Amadis soupire à ses pieds, se bat pour elle et parcourt la terre en vainqueur,

et à peine si elle consent à lui donner un peu d'espérance en retour de tant de gloire! Assurément, Guillaume, voilà une femme accomplie!

— Elle en a certes l'âge, dit en passant la plus jeune des sœurs.

— Eh! quoi, reprit demoiselle Marguerite, qu'entendez-vous par l'âge?

— Oh! mon Dieu, rien, sinon que le héros me semble fort patient!

— Voilà bien la jeunesse! Où donc est cette grande patience, ma sœur? vingt ans pour choisir l'objet aimé, vingt ans pour soupirer, et vingt ans pour mériter, n'est-ce pas le moyen....

— D'arriver à soixante bonnes années au moins!

— Soupirer est le devoir d'un véritable chevalier.

— Du temps passé!...

— Berthe, vous n'entendrez jamais rien à la science d'aimer.

— Vous me l'apprendrez, ma sœur.

— Ah! Guillaume, quel bruit, dit demoiselle Marguerite, en changeant prudemment de conversation; cet oiseau nous interrompt sans cesse! Quand donc le ferez-vous rendre à son propriétaire?

— On pourra le venir chercher, ma sœur; une première fois je l'ai fait reporter à messire de Pouez par Pierre Le Goujart, qui le trouva égaré dans nos bois de Hucheloup. C'était bon procédé de ma part; je ne sache pas qu'il nous en soit venu quelques remerciments. Messire de Pouez le sait présentement de retour céans; or donc, s'il le veut ravoir, il le pourra fort bien envoyer quérir; il s'érigerait volontiers en petit suzerain.

— C'est tout juste, Guillaume, et vous parlez comme il sied; sur toutes choses, en effet, messire de Pouez s'arroge le droit du plus fort, et de fait il est grand et puissant, il ne ménage nullement ses voisins, cherche les querelles et débats, et parvient à se faire redouter.

— Petit mérite, mes sœurs, dit Jeanne la fileuse.

— Comme il fut vif avec vous, Guillaume, dit à son tour Berthe, lors de notre dernière conversation sur les affaires du pays; il attaquait violemment l'union, et vous, mon frère, vous vous taisiez!

— Nous n'en sommes point devenus meilleurs amis.

— Bah! les Rocheblanche peuvent bien se passer des de Pouez, dit

Marguerite avec feu. Où en sommes-nous, grand Dieu? Où sont les chevaliers et les héros du temps jadis ?

— Jean de Pouez, dit Guillaume, eut pu être un de vos héros, ma sœur.

— Oui, s'il eût médité les exemples des chevaliers et lu les bons livres, mais la jeunesse aime à marcher seule de nos jours, — et elle lança un regard furtif sur Berthe.

— Jean de Pouez, continua Guillaume, était né vif, éloquent, ardent, magnifique....

— Il est violent, hâbleur et batailleur, dit Marguerite.

— Il était noble et populaire tout à la fois.

— Il est orgueilleux et vulgaire.

— Il avait de grandes qualités.

— Il a de grands défauts.

— Des vertus aux vices il n'y a souvent qu'un pas, hasarda Jeanne à son tour.

— Messire de Pouez en est la preuve, reprit Marguerite; d'ailleurs, plus il ose, plus on l'applaudit. Qui donc, sauf notre frère Guillaume, avouerait une pensée contraire à la sienne ?

— Ne craignez-vous pas d'être sévère, Marguerite ?

— Je suis juste, très-juste ! Et que pensez-vous aussi, ma sœur, de la dame de Pouez, et de la manière dont elle sait les règles de la bienséance et du bon goût ? — Tel est le fils, telle est la mère ! Que vous semble du sans-façon avec lequel elle nous reçut, sans daigner poser sa quenouille et arrêter son rouet ? est-ce ainsi qu'on agit envers des filles de qualité ?

— Aussi, dit Berthe, quoique vous filiez rarement, ma sœur, quand elle revint vous prîtes mon fuseau, et je vous admirai filant et causant sans plus vous déranger pour elle.

— Oui, et comme je ne suis pas riche, c'était simplement de la laine, et non de la soie comme elle le peut faire; d'ailleurs les Rocheblanche valent bien les de Pouez, quant à la naissance. — Et je trouve que vous avez raison, mon frère, d'attendre qu'on vous vienne réclamer l'oiseau, — quoique... à vrai dire... il soit fort bruyant.

En effet, à ce moment, Guillaume fourbissant son arme rouillée,

demoiselle Jeanne faisant bourdonner son rouet, et le faucon criant c'était à rendre les gens sourds. Pour achever, le chien de chasse et de garde tout à la fois, Hardi-Gras, qui dormait en un coin sur un peu de paille étendue, se leva et se mit à aboyer avec une telle ardeur, que demoiselle Jeanne elle-même arrêta son fuseau.

— Qu'est-ce, dit Guillaume?

— Quelque chevalier errant, se surprit à murmurer en elle-même demoiselle Marguerite, toujours plongée dans les souvenirs d'un autre âge.

— Un pauvre, reprit Jeanne, la main déjà levée vers l'armoire aux vêtements.

— Maître Julien de Verrières, dit Berthe, qui, plus alerte ou moins patiente, avait entr'ouvert la porte.

III.

Le nouveau venu entra, salua profondément Marguerite et ses sœurs, et secoua d'une façon toute amicale la main que lui tendit Guillaume. C'était un jeune homme de vingt ans ou peu s'en faut; on lisait sur sa figure ouverte et franche la gaieté et la bonne humeur; il savait prendre la vie du meilleur côté. En sa qualité de cadet de famille, on le destinait aux charges ecclésiastiques, et pour ce, on l'avait envoyé étudier en l'Université de Nantes. Il faut avouer qu'en cela il obéissait plus aux volontés de ses parents qu'à ses goûts, et que si l'occasion s'en fût présentée, il eût promptement laissé là, je ne dirai pas les allures d'un clerc, il ne les eût jamais, mais l'habit et les études de l'école. Cependant comme il avait le travail aisé, il en avait retenu des connaissances utiles, et l'on peut dire qu'il savait beaucoup, relativement à nombre de gentilshommes, plus experts, nous l'avons déjà dit, dans le métier des armes que dans la culture des sciences. Il était censé venir souvent passer quelques jours près du recteur de Saint-Jean-de-Corcoué, chargé par sa famille de semer et de cultiver les bonnes et saintes dispositions en son cœur; mais force nous est d'avouer que le manoir de Hucheloup le voyait plus souvent que le

toit du presbytère. Il y était d'ailleurs accueilli avec joie, car il usait de ses connaissances pour l'agrément de ses hôtes.

A demoiselle Marguerite il parlait de chevaliers et de romans; c'était un chapitre toujours ouvert et jamais terminé. Déjà grâce à lui elle avait successivement dévoré Arthur et la Table Ronde, Lancelot du Lac et les Quatre fils Aymon, il venait de lui donner Amadis de Gaule, il lui tenait en réserve Tristan de Léonais et lui faisait entrevoir la possibilité de se procurer Roland Furieux. — A demoiselle Jeanne il racontait les miracles de saint Yves de Tréguier, ceux de Monseigneur Charles de Blois et les prouesses mystiques de la bienheureuse duchesse Françoise d'Amboise en son dévot monastère des Couëts. Avec demoiselle Berthe on causait du temps présent, on laissait là Arthur, Tristan, Lancelot et même saint Yves pour les vers de Baïf et de Clément Marot; Julien y en mêlait quelquefois d'autres éclos en sa cervelle, auxquels demoiselle Berthe s'exclamait, disant qu'elle ne comprenait rien. Avec Guillaume on parlait chiens et chasse, et mieux que cela, on parcourait les bois et les landes, et l'on fournissait de gibier le manoir de Hucheloup et aussi le presbytère de Saint-Jean; c'était un moyen d'excuser et de se faire pardonner ses absences, et de fait le recteur affirmait que Julien ne perdait pas tout-à-fait son temps.

On servit le dîner, Berthe mit un couvert de plus sur la table, une serviette blanche fut tirée de la grande armoire et posée auprès; Guillemette plaça devant demoiselle Marguerite une succulente soupe au vin, un morceau de bœuf aux choux, un poulet à la sauce cameline, et pour cérémonie quelques épices et conserves de la façon de demoiselle Berthe. Le vin des vignobles de Hucheloup, vin renommé dans le pays, pétillait dans les hanaps armoriés; Guillaume et Julien ne l'épargnaient guère; Hardi-Gras circulait autour de la table, recevant de l'un et de l'autre convive une bouchée par ici, un os par là. D'ailleurs, la conversation ne languissait pas, loin de là, et je crois que le repas n'eût fini de sitôt, si Pierre Le Goujart, apparaissant à la porte, n'eût dit à son maître qu'on l'attendait pour achever un marché commencé avec l'hôtelier de Saint-Jean; il fut question aussi d'aller jeter un coup d'œil sur l'apparence des moissons.

— Si vous le voulez, Guillaume, dit Julien de Verrières en se levant, nous pourrions faire en sorte de ne point revenir les mains vides, et s'il plaît à Dieu nous aurons à souper quelques menues pièces de gibier.

— Toujours chasseur! dit Marguerite.

— La chasse est l'image de la guerre et des combats, et nul passe-temps n'est plus digne d'un gentilhomme!

— Le recteur de Saint-Jean n'est pas de votre avis, à ce qu'il me semble.

— Il le sera, honorable demoiselle, — nous lui ferons sa part.

— Maître Julien, dit Jeanne, j'ai ouï dire qu'il sied peu à un homme qui se destine à l'église de rougir ses mains de sang, fût-ce même celui des animaux.

— Assurément vous parlez bien, répondit Julien, et quoiqu'on me destine à ce saint état sans avoir pris mon avis, je voudrais suivre vos précieux conseils.

— Ce qui ne vous empêchera pas de recommencer.

— Ma sœur, dit étourdiment Berthe, quel moyen de vous satisfaire, sinon de chasser au faucon? Justement en voici un...

— C'est cela! dit Julien, je vous devrai une faute de moins, demoiselle Berthe, — vous avez le don de conseil.

— Vous n'y pensez pas ma sœur, reprit Guillaume; cet oiseau n'est pas à nous, et s'il s'égare!....

— Il ne s'égarera pas, dit Julien.

— Vous êtes trop rigide, Guillaume, et vous me contrariez toujours, ajouta Berthe, — à vous entendre, on croirait que je parle sans réflexion!

— Guillaume a le sens droit, dit à son tour Marguerite.

— Il exagère le danger, reprit Julien.

— Il est de fait, dit Berthe, qu'à sa place je ne serais point aussi timoré, et que pour une fois, et en prenant telles précautions qu'on doit attendre de gens comme l'un et l'autre, il n'y a nulle crainte à avoir de fâcheux événement.

— Voyez comme il est docile, ajouta Julien, qui pendant ce temps s'était emparé de l'oiseau, l'avait posé sur son poing et le caressait.

Croyez-moi, Guillaume, il n'y a pas d'inconvénient à sortir avec lui, nous serons prudents, et mesdemoiselles vos sœurs auront quelque paix, car il crie fort.

Il n'y avait aucun moyen de résister plus longtemps de bonne grâce, Guillaume prit sa hacquebute, siffla son chien et sortit, accompagné de Julien tout heureux d'avoir le faucon au poing.

— Messire Guillaume parait contrarié, dit la vieille Guillemette en enlevant les restes du dîner.

— Berthe est imprudente, ajouta Marguerite, mais la jeunesse est impatiente de tout conseil et parle hâtivement.

— Que voulez-vous qui arrive? dit Berthe. Maître Julien a raison quand il répète que trop prévoir les maux futurs empoisonne les biens présents. Bah! le souper sera gai ce soir!

— Dieu vous entende murmura Jeanne, — et elle s'en fut à la cuisine préparer un liniment précieux suivant une recette qu'une religieuse des Couëts lui venait d'envoyer.

Demoiselle Marguerite reprit avec une nouvelle ardeur le soixante-dixième chapitre de son roman, et Berthe courut au jardin voir si ses roses et ses jasmins étaient fleuris.

Les heures s'écoulèrent en ces occupations diverses, le soir vint; la table se couvrit des préparatifs du souper. Berthe affectait d'être d'autant plus alerte et gaie qu'elle sentait peser autour d'elle comme une atmosphère de sombres préoccupations, car Guillaume et Julien n'étaient pas de retour.

— Le jour baisse, dit Jeanne en arrêtant son rouet.

Marguerite posa son livre : — Quelle heure est-il? demanda-t-elle, je n'y vois plus.

— Il n'est pas tard, reprit Berthe, ce sont des nuages qui montent là bas à l'horizon, — et penchée sur la fenêtre ouverte, elle sondait d'un œil impatient les lointains et hâtait en son cœur le moment où la silhouette des chasseurs se détacherait sur le ciel rougi.

— Les voilà! dit-elle enfin; vous voyez mes sœurs combien vous étiez impatientes! Allons vitement, Guillemette, préparez le souper, car il me semble, à voir la démarche de notre frère, qu'il a grande hâte d'un bon repas!

En effet, Guillaume et Julien marchaient lentement, comme gens harassés ; Hardi-Gras lui-même allait et venait, non plus actif et bondissant comme au départ, mais avec cet air contenu, indiquant suffisamment que, pour l'instant, ni Julien ni son maître ne répondaient à ses avances. Quant au faucon... Berthe ne le vit pas ; craignant quelque fâcheuse aventure elle sortit au devant de Guillaume.

— Eh bien ! lui dit-elle en l'abordant, vous nous revenez tard, mon frère, au moins êtes-vous satisfait de votre course ?

— Nous sommes fatigués, répondit Guillaume, et pour ma part je voudrais que ma journée fût à recommencer... Le faucon est perdu !...

— Perdu !... Comment?... Mais parlez, Guillaume !

Guillaume gardant le silence : — Mon Dieu, dit Julien, c'était un oiseau couard et mal instruit au combat... Nous étions au bord de la rivière, en cet endroit où elle tourne et fait un coude au coin du bois. Un héron s'enlève à notre approche, je lâche le faucon, et le croiriez-vous? demoiselle Berthe, ce héron se défendit de telle sorte que son adversaire s'enfuit !... le lâche !... Nous avons passé notre journée à le rappeler...

— Quel malheur !...

— Quoi ? quel malheur ? demanda Marguerite, qui trouvant que son frère se faisait longuement attendre, était venue jusqu'au seuil.

— Le faucon est perdu !

— Perdu ! perdu ! — Jeanne, ma sœur ! le faucon de Jean de Pouez est perdu !

— Perdu ! s'exclama Jeanne à son tour...

Il y eut un moment de stupeur.

— Mais comment avez-vous fait cela Guillaume? reprit demoiselle Marguerite, — parlez donc, maître Julien ! Que la jeunesse est imprudente ! — Aussi ne point écouter de conseils ! Que vous aviez raison mon frère !... Mais c'est un grand malheur ! — très-grand malheur !... Que dira messire de Pouez ?... un insolent ! — Un oiseau de prix ! de grand prix ! quoique vous en disiez, maître Julien !... et perdu ! perdu !... Le croira-t-il !... Quel soupçon ! quelle injure... mortelle !... Les épées se sont croisées pour moins que cela !... Chacun a son honneur !... les de Rocheblanche valent bien les de Pouez, que je sache !... Naissance

vaut richesse !... mieux ! mieux ! Quel malheur ! quelle imprudence !

Demoiselle Marguerite, aux trois quarts pâmée, se laissa choir en une chaise.

— Quel malheur ! quelle imprudence ! répéta Jeanne en levant les mains au ciel.

— Guillaume, dit Berthe de son côté, ne vous attristez pas ainsi ; le mal n'est point tel que vous le croyez, — messire de Pouez n'est pas insensé, — on peut trouver un autre faucon. — Vous vouliez me donner une mante de drap de velours, gardez-en le prix, mon frère ; — la mienne est fort bonne encore, et la simplicité sied aux jeunes filles. Allons, mes sœurs ! notre frère est vaillant et adroit comme tout autre, Marguerite ! Si vous voulez, Jeanne, nous commencerons une neuvaine à Monseigneur saint Jean. — Tout ira bien ! Mon frère, ne voulez-vous point manger ? Maître Julien, mettez-vous donc à table ! Vous devez être harassés et morts de faim !

Quoique pût faire Berthe, le souper fut triste ; demoiselle Marguerite soupirait, demoiselle Jeanne ne disait mot, Guillaume songeait... Julien et Berthe seuls échangeaient quelques phrases qu'ils voulaient rendre aisées. — Ce fut en vain ; la préoccupation générale étouffant leur bonne volonté, un silence glacial s'établit autour de la table, si gaie d'ordinaire.

— Adieu, nobles demoiselles, dit Julien en se levant, quand le repas fut fini. — Guillaume, en toute occasion comptez sur moi.

Guillaume lui serra la main.

— Vous avez été bien imprudent ! murmura Berthe, comme il sortait ; qu'adviendra-t-il ?

— Quoiqu'il advienne, dit Julien, ne me condamnez pas.

La porte en se fermant étouffa la réponse de Berthe.

IV.

Guillaume et ses sœurs avaient-ils tort de redouter les suites d'un accident si peu important en apparence ? Nous ne le pensons pas. Un faucon de chasse, bien instruit, était alors un objet de grande

valeur; et d'ailleurs les rapports existants entre les deux familles n'étaient point de nature à donner aux faits leur vraie couleur, et à rendre les explications faciles. Quand de petites circonstances, insignifiantes en elles-mêmes, se sont accumulées de façon à irriter l'amour-propre par leur mille piqûres, il suffit souvent de la moindre de toutes, pour que le cœur longtemps contenu éclate enfin. N'est-ce pas l'histoire de tous les jours? et combien de divisions et souvent de haines n'ont pas eu de causes plus sérieuses?

On se coucha triste, on se leva le lendemain non moins sombre que la veille; la journée s'écoula pleine de perplexités. Maître Le Goujart d'un côté, Guillaume de l'autre, parcoururent les bois de Hucheloup et les environs, criant et appelant le fugitif, non pas avec grand espoir de le retrouver, mais enfin qui sait? peut-être! — Ce sont les exclamations d'usage, traductions fidèles d'espérances qu'on ne s'avoue pas, et auxquelles pourtant on a besoin de se rattacher.

Hélas! au retour de la nuit, ni Guillaume ni Pierre Le Goujart n'avaient l'oiseau.

— Que faire? telle fut la question que chacun se posa sans la résoudre, quand la famille fut réunie autour de la table.

— Mes sœurs, dit enfin Guillaume, rompant le silence, je crois qu'il est d'un gentilhomme de marcher droit au but et de s'expliquer franchement : ainsi donc, si vous n'avez meilleur conseil à me donner, j'irai demain trouver Jean de Pouez et je lui dirai l'accident, lui offrant tel dédommagement qu'il voudra.

— C'est bien parler, Guillaume, dit Marguerite, et quant à moi je vous approuve.

Jeanne et Berthe furent du même avis; on se leva, et Guillemette étant survenue, la prière se fit en commun, et chacun se retira.

Les mauvaises nouvelles vont vite, plus vite que les dispositions prises pour en atténuer le fâcheux effet. Le mouvement que Guillaume et Pierre Le Goujart s'étaient donné pour s'enquérir du fugitif, leurs cris et leurs appels repétés, apprirent bientôt à messire de Pouez ce qui était arrivé. Le lendemain matin, Guillaume allait franchir le seuil du manoir pour exécuter la résolution de la veille,

lorsqu'ayant jeté les yeux vers la cour, il aperçut maître Le Goujart qui s'avançait d'un pas à la fois lent et affairé.

— Holà ! qu'est-ce? cria-t-il, et qu'avez-vous à nous dire?

— Notre seigneur et maître, répondit Pierre Le Goujart, je venais de lier mes bœufs, et je me disposais à sortir pour labourer votre champ du Saut-du-Porc, quand j'ai été abordé par Jacques Le Hidoux, le servant d'armes de messire de Pouez...

— Qui t'a dit... ?

— Notre seigneur et maître, Jacques Le Hidoux est entré en notre maison...

— Et puis... ?

— Il demande à parler à votre seigneurie.

— Eh ! que ne le disais-tu plus tôt ! Que veut-il ? qu'il vienne !

Pierre Le Goujart partit, et rentra quelques instants après suivi de l'envoyé de messire de Pouez.

Le seigneur de Hucheloup le reçut assis dans le grand fauteuil d'apparat, qu'on avait posé pour la circonstance près de la cheminée, au lieu le plus marquant de l'appartement. Mesdemoiselles de Rocheblanche se groupèrent derrière Guillaume, maître Le Goujart se mit à sa droite, Jacques Le Hidoux se tint debout au devant. Guillemette entr'ouvrant la porte, suivait tout d'un œil curieux, et formait à elle seule le public.

— Qui êtes vous? dit Guillaume,

— Le messager de haut et puissant messire Jean de Pouez.

— Nous vous croyons sur parole ; qu'avons-nous à ouïr de sa part?

— Messire de Pouez, mon maître, ayant appris qu'un sien faucon, échappé de sa volière, avait été pris par vous, Guillaume de Rocheblanche, sieur de Hucheloup, et non rendu, m'a envoyé quoique à regret vous le réclamer, m'enjoignant de vous témoigner son étonnement de la démarche qu'il se voit forcé de faire.

— Est-ce toi qui parles ainsi de ton chef, ou d'après l'ordre de ton maître ?

— Je suis envoyé de haut et puissant messire de Pouez vers Guillaume de Rocheblanche, sieur de Hucheloup...

— Seigneur de Hucheloup ! dit Marguerite.

— Tu diras à ton maître que tu m'as trouvé prêt à l'aller joindre, mais que, puisque tu es ici présent, je t'ai chargé de mon message. J'ai en effet trouvé et non pris le faucon dont il est cas, — je l'ai gardé, attendant que messire de Pouez le fît réclamer, — il le devait, le sachant de retour ici ; ne l'avais-je pas fait reporter une première fois par maître Pierre Le Goujart? Pourquoi messire Jean a-t-il tant tardé?... Depuis hier cet oiseau, — qu'après tout je n'étais pas chargé de garder, — s'est enfui.

— Le faucon de messire de Pouez se serait enfui?

— J'ajouterai, maître Le Hidoux, que pour réparer le tort qui en peut résulter, j'offre à messire de Pouez tel dédommagement qu'il voudra fixer.

— C'est-à-dire que le sieur de Hucheloup...

— Ne pourriez-vous donc dire : seigneur de Hucheloup? reprit gravement Marguerite.

— C'est-à-dire, reprit maître Jacques, que le sieur Guillaume de Rocheblanche veut acheter le faucon de messire de Pouez.

— Je demanderai à maître Jacques Le Hidoux si c'est encore de son chef ou d'après l'ordre de son maître qu'il tient ce discours?

— Je suis envoyé de haut.....

— Et puissant messire Jean de Pouez... Nous connaissons et au-delà ses titres et dignités ; nous voulions ignorer ses paroles et ses sentiments.

— Vous connaissez les unes et les autres.

— Eh bien ! maître Jacques Le Hidoux, pars à l'instant et vas dire à ton maître que l'oiseau qu'il t'envoyait quérir s'est enfui, que le croyant digne de comprendre et d'accueillir la démarche d'un loyal gentilhomme, j'allais partir pour m'expliquer avec lui et lui offrir, comme je le fais encore, tel dédommagement qu'il voudra ; mais qu'après avoir ouï de ta bouche ses dispositions, j'ai pensé que je me devais à moi-même de demeurer et d'attendre.

— Bien, Guillaume ! bien, mon frère ! s'exclama Marguerite n'y tenant plus, — allez maître Jacques, et vous pourrez ajouter qu'avec le frère sont les sœurs, et que le sang des Rocheblanche, pour couler

dans leurs veines, n'est ni moins bouillant ni moins sensible au point d'honneur.

— Nous verrons bien, reprit effrontément maître Jacques. Car, pour achever mon message, haut et puissant messire Jean de Pouez m'a ordonné de vous dire, en cas de refus de lui rendre son faucon, qu'il saurait venger si laide injure.

— Insolent! crièrent d'une voix les trois sœurs.

Guillaume mit la main à son épée, maître Le Goujart saisit un bâton. Mais le drôle, voyant l'orage prêt à fondre, sauta d'un bond à la porte et s'enfuit, en ricanant, de toute la vitesse de ses jambes, bien plus légères, comme on le vit alors, que celles du Goujart.

V.

Plusieurs jours s'écoulèrent, à la suite de cette scène, pendant lesquels on attendit à Hucheloup la réponse de Jean de Pouez. Ce fut en vain. Seulement nombre de paroles hautaines et malsonnantes, d'injures et de menaces, attribuées à ce querelleur personnage et rapportées fidèlement aux habitants du manoir, tinrent dans une alerte presque continuelle les trois demoiselles de Rocheblanche. Ainsi, entre autres, une quinzaine environ après l'insolente visite de Jacques Le Hidoux, Pierre Le Goujart s'étant rencontré à boire au cabaret des Trois-Croix, tout proche de Hucheloup, avec un sien cousin, tenancier de Jean de Pouez, ce parent lui affirma avoir entendu la veille son maître et seigneur crier en jurant qu'encore bien qu'un voleur méritât la hart, il ferait au sieur de Rocheblanche l'honneur de lui planter son épée dans le ventre. Fort épouvanté, notre Goujart avait redit sous le sceau du secret ce propos à Guillemette, qui dès le lendemain en fit confidence à Berthe, laquelle dans son émotion ne put se tenir de le répéter devant toute la famille.

Guillaume, en l'entendant, bondit de colère :

— C'en est trop à la fin, s'écria-t-il. Vous ne me retiendrez plus, j'irai, je le verrai, je saurai de sa bouche s'il a vraiment tenu cet indigne propos, et dans tous les cas j'obtiendrai satisfaction.

Une véritable dispute s'éleva à ce sujet, les trois sœurs s'efforçant de retenir Guillaume, qui ne voulait rien entendre et ne pouvait se calmer.

— Respectez-vous, lui répétait Marguerite avec instance, Jean de Pouez n'est nullement digne que vous l'alliez chercher; vous le rencontrerez quelque jour, et c'est vous qui lui ferez l'honneur de le châtier. Préparez vos armes à cet effet, marchez toujours couvert de votre cotte à mailles de fer; avez-vous disposé vos hacquebutes? vos arbalètes sont-elles munies de leurs traits, cordes et engins?

— De la patience, disait la cadette, cette épreuve passera, et la bonne cause sera victorieuse!

— Vraiment, reprenait Berthe, demoiselle Marguerite a raison, il vous faut toujours sortir vêtu de vos armes; et Jeanne parle bien quand elle affirme que Dieu vous bénira, mon frère, car vous songez à nous plus qu'à vous-même.

— Au reste, est-il bien certain que messire de Pouez se veuille mesurer avec vous, Guillaume? ajoutait Marguerite. Pourquoi ne vous a-t-il pas envoyé défier? — ce serait dans les règles!

— Sans doute, reprenait Berthe, et puis le combat ne peut être qu'inégal. Vainqueur ou vaincu, vous seriez toujours dans le même embarras, mon frère; messire de Pouez est neveu de monsieur le sénéchal de Nantes, et maître Julien de Verrières affirme que les gens de justice sont fort à redouter.

— Propos d'écolier! ma sœur, dit à cela demoiselle Marguerite, qui, oubliant messire de Pouez pour Julien auquel elle reprochait les ennuis présents, commença aussitôt une philippique sur l'imprudence, l'indépendance, l'étourderie, et autres défauts de l'âge actuel.

Berthe se taisait, et en son cœur je me doute qu'elle trouvait demoiselle Marguerite bien sévère, sinon injuste à l'endroit de ce pauvre jeune homme.

Guillaume, de guerre lasse, finit par se laisser vaincre, mais les beaux jours du manoir étaient loin; l'affection mutuelle demeurait toujours, le calme et la paix s'étaient enfuis comme l'oiseau fatal.

Il y avait plus d'un mois que l'on vivait ainsi, si l'on peut appeler vivre cette existence heurtée, que les ennuis, les luttes, les anxiétés

remplissent d'amertume et de malaise. — Amadis dormait fermé sur une table, et la poussière qui devait l'ensevelir un jour commençait à l'envahir déjà. — Berthe ne chantait plus et l'herbe croissait au pied de ses rosiers. — Jeanne seule, toujours fidèle à ses habitudes de travail, faisait tourner son rouet et préparait les onguents et les ressources du pauvre ; plus que jamais aussi, elle disait ses ferventes patenôtres ; c'est que la charité et la prière sont de toutes les heures en la vie, et que leur douceur se fait surtout sentir alors que le cœur contristé ne voit d'autre recours qu'en Dieu. — Guillaume trouvait chaque jour plus insupportable le joug de patience qu'on lui imposait.

Le 29 août, jour de la Décollation de Monseigneur Saint Jean-Baptiste arriva ; — c'était grand jour de fête et grand jour de foire à Saint-Jean-de-Corcoué. — Nombre de gens s'y rendaient, les uns pour satisfaire leur dévotion, les autres pour leur plaisir, et aussi pour traiter de leurs affaires, échanger leurs bestiaux et produits, et s'enquérir du cours des denrées. Il n'y avait alors ni journaux rendant ce soin facile, ni communications fréquentes avec les grandes villes, ni bourses et agents d'affaires attitrés. Il était convenu depuis longtemps que Guillaume s'y rendrait.

La veille au soir, Pierre Le Goujart, servant d'armes, vint prendre les ordres de son seigneur et maître. Il faut avouer qu'il eût préféré voir le seigneur de Hucheloup remettre son voyage à d'autres temps, car dans les circonstances actuelles, il ne se sentait nullement d'humeur batailleuse. Le soin de ses terres et de ses moissons lui semblait de beaucoup plus important qu'un certain point d'honneur auquel il ne comprenait autre chose que les risques de quelques bons horions à recevoir, — et encore devrait-il s'estimer heureux si le résultat n'était pire.

— Si mon seigneur et maître m'en croyait, dit-il lorsque Guillaume lui eut fait part de ses intentions, il n'entreprendrait pas ce voyage ; — nulle raison d'ailleurs ne l'attire au bourg de Saint-Jean.

— Vous oubliez, Pierre, que je dois m'enquérir de maître Brignault, l'hôtelier, s'il est satisfait du vin que je lui ai vendu et s'il m'en veut prendre d'autre.

Le produit des vignes formait en effet le plus clair des revenus du

manoir, et depuis longtemps l'hôtelier de Saint-Jean avait accoutumé d'en acquérir la récolte.

— Le vin de Hucheloup est bon, répliqua Pierre, chacun le sait, nul doute que maître Brignault ne veuille continuer à s'approvisionner chez vous.

— Mais encore faut-il savoir à quelles conditions. — Et puis n'avons-nous pas les laines des dimes à vendre, — des lins, — et le cours du bétail à savoir?

— Pour ce qui est des laines, reprit Pierre, elles ne sont point encore toutes recueillies, — le lin n'est point sec suffisamment, et nous n'avons nul besoin de savoir le prix du bétail, n'ayant point de bête à vendre.

— D'ordinaire, maître Pierre, vous êtes moins éloquent, — et quand il s'agit de foires et marchés, vous trouvez au contraire mille bonnes raisons pour y aller.

— J'ai réfléchi, mon seigneur et maître, et je crois qu'il est bon d'éviter les occasions de péché; — le monde en est plein, a dit notre recteur en son prône.

— C'est bien parlé, maître Pierre, nous veillerons sur vous; — mais comme il nous faut faire des achats pour nos armures, depuis longtemps en désarroi, vous nous accompagnerez demain....

— A quoi bon des armures?

— Cela suffit; vous tiendrez nos chevaux prêts.

Pierre s'allait retirer battu, quand un renfort inespéré vint lui rendre une lueur d'espérance :

— Vraiment non, Guillaume, vous n'irez point à cette foire, dit Berthe. Les vins, les lins, les laines, que nous fait tout cela? Votre sureté seule nous importe. Au bourg de Saint-Jean vous ne pouvez manquer de rencontrer messire de Pouez, et qui sait ce qui peut s'ensuivre?

— Rien que d'honorable, ma sœur, pour votre nom et pour votre frère. Si je rencontre Jean de Pouez, tant mieux, car il faut une fois sortir de cette situation qui me pèse et m'étouffe. Au reste, quoi qu'il en puisse être, j'irai à Saint-Jean, ma résolution est prise, et si vous m'aimez vous n'ajouterez pas un mot pour m'en détourner.

Guillaume s'étant ainsi prononcé : — Maître Pierre, dit Marguerite qui n'avait point pris part à ce débat, comme il faut prévoir tels accidents qui peuvent arriver....

— Quels accidents ?

— Je ne sais, — mais la sagesse, et je dirai, la dignité de mon frère veulent qu'il en soit ainsi, — vous prendrez vos armes.

— Une épée ? C'est peu !....

— Joins-y une arbalète.

— Des traits, dit Berthe.

— Un poignard et une masse d'arme au besoin, ajouta Marguerite.

— J'aimerais mieux un pourpoint d'écaille, répondit Pierre.

— Tu te mettras derrière moi, maraud, dit Guillaume, — allons, vas et fais comme je te l'ai ordonné.

— Mauvaise affaire, murmura Pierre en s'en allant !

Le lendemain trouva Guillaume, maître Pierre, les chevaux et les armes préparés au départ.

— Adieu ! dit Marguerite, — quelque chose qui arrive, rappelez-vous, mon frère, ce dicton d'autrefois : Fais ce que dois, advienne que pourra. Ah ! c'était le temps des hauts faits, des preux et de la gloire ! Faites-le revivre, Guillaume !

— Dieu vous garde ! dit Jeanne, comme je vais prier pour vous ! mon frère, — confiez-vous en saint Jean, et mettez un cierge pour moi à son autel.

— Que je vous embrasse, continua Berthe ! Comme je vais attendre impatiemment le soir ! — Pensez à nous dans le danger. — Peut-être verrez-vous maître Julien de Verrières, — soyez bon pour lui, Guillaume ; il est triste, je n'en doute pas, de notre angoisse !

On partit enfin. Maître Pierre, sur sa bête, résonnait comme un arsenal, s'étant couvert par précaution d'armes de toute sorte, — épée, arbalète, traits, poignard, et jusqu'à une vieille cuirasse rouillée, qu'il avait découverte au coin le plus obscur du grenier ; elle remontait au temps des croisades. — Il avait en outre, pour animer son cheval, un énorme bâton noueux dont le bout, terminé en masse ferrée, était capable d'assommer un homme. C'était le bâton de foire et de voyage, — bâton que le paysan de nos jours n'oublie non plus maintenant qu'alors, quand il part.

VI.

De Hucheloup au bourg de Saint-Jean la distance n'est pas longue; nos voyageurs aperçurent bientôt le clocher de l'église, et tout à l'entour la foule aux mille couleurs et aux mille bruits différents. — Dans l'église on chantait des cantiques, — au-dehors, sous les arbres du cimetière, on causait, on se promenait. — Le dirai-je, en un coin l'on dansait. — Plus loin les bêtes murmuraient, les marchands criaient, s'appelaient, se frappaient dans les mains, faisaient des marchés ou les défaisaient; des femmes riaient, des enfants pleuraient, et les malheureux au bord des chemins psalmodiaient leurs douleurs et leurs besoins sur tous les tons. — Un peu partout l'on buvait.

Tout d'abord, après qu'ils eurent mis pied à terre, dit bonjour à l'hôtelier Brignault, et confié leurs montures à ses soins intéressés, Guillaume et maître Pierre, en bons chrétiens, s'en furent dévotement s'agenouiller devant l'autel de Monseigneur saint Jean. — Le cierge de demoiselle Jeanne fut acheté et allumé. — Maître Pierre priait comme un saint.— Il fallut même que son seigneur le pressât plusieurs fois de se relever pour qu'enfin il se décidât à quitter l'église.

On se mit à circuler dans la foule, et nombre de poignées de main, de bonjours, de paroles d'encouragement et de bon voisinage furent échangées. — L'armure de maître Le Goujart faisait un effet considérable; et même beaucoup le reconnurent à peine, tant il avait pris un air guerrier, en désaccord avec sa démarche et ses goûts habituels.

— Ah! voilà maître Landreau, de Vieillevigne, et son étal de mercerie, dit Guillaume de Rocheblanche, en abordant un gros petit homme rouge, qui l'accueillit avec un sourire. — Or ça, qu'avez-vous à nous vendre aujourd'hui?

— Votre seigneurie peut choisir, répondit le mercier, tout ce que je vends est bon.

— Nous savons cela de reste, et chacun de nos honnêtes marchands ne saurait parler autrement.

— Oh ! je ne puis dire comme vous, seigneur Guillaume, et je sais nombre de gens indélicats qui ne se font faute de tromper la loyauté de messeigneurs les gentilshommes ; mon voisin, par exemple.....

— Combien ce fil de corde à arbalète ? Est-il de bonne qualité ?

— Parfait, inusable.....

— Ça, maître Pierre Le Goujart, ne serait-il point à propos d'en prendre quelque peu ?

— Les armes ne peuvent être en trop bon état, au temps où nous vivons, dit Pierre, et avec les goûts de votre seigneurie..... Il faut se préparer à tout..... Si l'on m'en croyait..... Mais enfin le serviteur n'est pas le maître..... Il faut se taire.....

— C'est cela, donne-moi ton arbalète ! et mets tes réflexions à profit.

Guillaume et le marchand entrèrent alors en une interminable conversation, l'un s'étendant sur sa probité et la bonté de sa marchandise, l'autre suivant d'un air distrait et incrédule les amplifications de maître Landreau.

— Tenez, Pierre, dit Guillaume en tendant l'arme à son serviteur, serrez les ressorts et voyez si cette corde, que vient de nous vendre maître Landreau, mérite les éloges qu'il en fait.

— De tous points, répondit Le Goujart après quelques instants passés à tendre son arbalète, et malheur à qui voudrait nous insulter à cette heure ! ajouta-t-il en l'élevant au-dessus de sa tête.

Au moment même où il faisait ce geste triomphant, une main puissante s'abattit sur son épaule et le fit tourner sur lui-même ; il se trouva face à face avec Jean de Pouez.

— De qui parles-tu, maraud ?

— De personne, dit maître Pierre interdit.

— Pourquoi cette épée ? — Depuis quand les vilains portent-ils nobles armes ? — Parles.

Pierre interdit ne dit mot.

— Et cette arbalète, qu'en veux-tu faire ? — Réponds.

— Rien, balbutia le servant d'armes.

— Rien ?.... Et de fait, je le crois ! ajouta-t-il en la brisant.

La foule rit bruyamment. — Guillaume se retourna.....

— Qu'est-ce dit-il ? — Qui a brisé cette arme ?....

— Moi.

— Pourquoi ?

— Il me convient.

Il y eut un moment de silence ; Guillaume et Jean se mesuraient des yeux, — le peuple s'était instinctivement rangé autour des champions.

— Tu es armé, dit Jean.

— Tu le vois !

— Je t'ai cherché, tu m'as fui !

— Je t'ai attendu — me voilà !

De Pouez saisit Guillaume par le col de son habit, et le secouant avec violence, rit avec dédain.

Guillaume, cherchant un poignard qu'il avait à la ceinture, s'efforça d'en frapper Jean de Pouez.

— Enfant ! dit de Pouez, et saisissant son arme, il la jeta loin de lui.

La foule, accoutumée à juger d'après le succès, applaudit.

Guillaume sentit une larme de honte monter vers sa paupière.

Cependant maître Le Goujart, voyant son seigneur en si grand désarroi, s'indigna, et son attachement lui donnant de l'énergie, il jetta là traits et épée, et fondit sur l'ennemi commun avec son terrible bâton, arme qui lui était plus familière.

Les deux adversaires se portaient de rudes coups ; mais Jean de Pouez était grand et puissant, et dès longtemps rompu à tous exercices de battre ; Pierre Le Goujart dut se retirer brisé, moulu.

Décidément Guillaume était battu, honteusement battu.

— Allons ! défends-toi, lui cria Jean, car je ne saurais poursuivre aussi vile canaille ! — Ne sais-tu donc que voler des faucons et une épée te fait-elle peur ?

— Peur ! dit Guillaume.

— On le dirait, par ma foi ! — Tu pleures.

— De rage !

Et il dégaina.

— Enfin ! dit de Pouez d'un ton sardonique, — la lame est rouillée ! et il rit, — la foule fit écho, — le fer se croisa.

— A l'œil droit ! reprit Jean, faisant allusion à l'infirmité de Guillaume, et l'effet suivant la parole, il lui porta sur la joue un violent coup de taille de son épée qui fit une large blessure.

Le sang coulait sur l'épaule et jusque sur les mains.

Guillaume perdit toute retenue, et s'élançant comme une bête farouche, il ne vit et ne sentit plus rien ; seulement le choc fut si violent que son épée se brisa dans ses mains, et qu'ils roulèrent ensemble dans la poussière.

— Je suis mort ! s'exclama Jean.

— Une épée ! une épée ! criait Guillaume.

— Voici la maréchaussée, disait-on au loin....

— Fuyez ! fuyez ! ajoutait la foule, maintenant favorable à Guillaume.

— Par ici, disaient les uns.

— Non, par là ! criaient les autres.

C'était un tumulte horrible.

E. SIOCHAN DE KERSABIEC.

(*La suite au prochain numéro.*)

CHRONIQUE.

—

SOMMAIRE.

I. Un *bal* à l'Académie Française. — Un mariage de raison. — M. Biot et M. Lacretelle *jeune*. — II. Le festin de M. Millaud décrit par Boileau en 1667. — III. *Mœurs et Travers*, par M. Hippolyte Minier. — IV. Nécrologie : l'abbé Bernier, la marquise de Larochejacquelein, etc.

I.

Un savant spirituel, Gabriel Naudé, compare quelque part les Académies à des *bals*. Selon lui, les bons esprits y vont comme les belles femmes vont au bal, pour y passer leur temps agréablement et pour s'y montrer.

Le jeudi, 5 février, une nombreuse et brillante assistance se pressait sous la coupole de l'Institut : aucun autre salon n'a jamais réuni autant d'hommes célèbres et de femmes distinguées. L'Académie Française, ce jour là, donnait un *bal* ou, pour parler moins légèrement que Gabriel Naudé, une belle et grande fête, à laquelle *tout Paris* avait voulu assister : il s'agissait de recevoir M. Biot.

Né en 1774, M. Biot est parvenu assez tard à l'Académie :

J'avais quatre-vingts ans quand cela m'arriva.

D'Alembert, l'un de ses prédécesseurs, a comparé l'écrivain qui n'est pas académicien à un *célibataire*, et l'Académie elle-même à une fille à marier, honnête fille, assez difficile d'ordinaire dans ses choix, et qui a coutume de dire plus d'une fois à ses soupirants : *Plus tard, repassez*. Il me semble qu'en donnant sa main au vénérable M. Biot, l'illustre compagnie a fait un *mariage de raison*, et pour ma part je ne puis que l'en féliciter.

La carrière de M. Biot est en effet l'une des plus honorables que

puisse offrir une époque comme la nôtre, où le culte désintéressé des sciences et des lettres devient chaque jour de plus en plus rare. Professeur au Collége de France à vingt-six ans, appelé dès 1804 à l'Académie des Sciences, il a consacré sa vie tout entière à de laborieuses recherches, à de précieuses découvertes, à des livres remarquables. Écrivain plein de naturel et de simplicité, il a prouvé, par son *Discours de réception,* qu'il écrivait mieux la langue française, quoique savant, que tel ou tel de ses confrères, MM. Scribe ou Dupin, par exemple. Il a raconté avec intérêt et avec charme la vie de son prédécesseur, M. Lacretelle.

M. Lacretelle *jeune,* ainsi nommé lors de ses débuts, il y a plus d'un demi-siècle, et qui a conservé ce titre jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans, était un aimable vieillard qui avait eu, vers 1794, l'honneur de prendre une part active et énergique à la réaction qui suivit la *Terreur.* Journaliste et historien, il paya bravement de sa plume, et quelquefois même de sa personne, jusqu'au jour où le Directoire le fit jeter en prison. Son livre : *Dix années d'épreuves pendant la Révolution,* mérite de prendre place dans la collection des mémoires relatifs à cette époque, que M. Guizot, dans son discours, a si bien appelée « cette première et terrible révolution, source encore » bouillonnante de tant d'autres. »

Ce discours de M. Guizot, qui avait à célébrer tout à la fois M. Lacretelle et M. Biot, a été naturellement l'événement de la séance. L'illustre orateur a été rarement plus éloquent et mieux inspiré. Il est cependant un passage sur lequel nous ne saurions nous empêcher de faire des réserves, celui où M. Guizot dit, en parlant du XVIIIe siècle : « Il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup aimé. » Que faut-il entendre par là ? Et qu'est-ce donc que le XVIIIe siècle a tant aimé, en dehors du scandale, de la licence, et de lui-même ?

II.

C'était le 5 février que l'Académie Française donnait à l'élite de la société parisienne cette fête dont l'esprit, le bon goût et l'éloquence ont fait tous les frais. A quelques jours de là, le 15 février, M. Moise-

Polydore Millaud, le nouveau propriétaire de *la Presse*, donnait à la Société des *gens de lettres*, un festin qui ne lui a pas coûté moins de 20,000 fr. Tous les journaux ont publié le *menu* du repas de M. Millaud, comme ils avaient publié le discours de M. Biot, et j'ai trouvé, je l'avoue, des gens qui préféraient le menu au discours. Quelques-uns de nos lecteurs seraient peut-être de cet avis, si je transcrivais ici la carte imprimée que l'on avait eu soin de placer devant chaque convive. Voici, par exemple, quels étaient les potages : le potage *reine*, le potage *royal* :

Le noble amphytrion, s'adressant à la troupe :
Que vous semble, a-t-il dit, du goût de cette soupe ?
Sentez-vous le citron, dont on a mis le jus
Avec des jaunes d'œufs mêlés dans du verjus ? (1)

Dirai-je les *poissons*, les *relevés*, les *entrées* et les *entremets?* Aurai-je la cruauté, aujourd'hui que nous sommes au mois de mars, en carême, de rappeler les *bartavelles au fumet de gibier*, et les *suprêmes de volaille à la Coligny* :

Ah! monsieur, ces poulets sont d'un merveilleux goût! (2)

Parlerai-je des *faisans rôtis sur croustade* et des *chaufroid d'alouettes* :

Autour de cet amas de viandes entassées,
Régnait un long cordon d'alouettes pressées... (3)

Citerai-je les *bécassines à la Conti*, les *caisses de foies gras truffés*, les *bécasses rôties des Ardennes ?....* J'en passe, et des meilleures!

Montrerai-je tous les convives enthousiasmés, ravis, et s'écriant, la bouche pleine :

Ma foi, tout est fort bon, il le faut confesser,
Et *Millaud* aujourd'hui s'est voulu surpasser ! (4)

Mais j'ai hâte d'en finir et d'indiquer, en terminant, le toast par lequel M. Crémieux a couronné le festin. L'ancien membre du gouvernement provisoire, le bras tendu vers MM. Granier de Cassagnac,

(1) Boileau, satire 3. — (2) idem. — (3) idem. — (4) idem.

Céséna, Cauvain et Boniface, rédacteurs du *Constitutionnel*, a bu *à la liberté de la Presse !*

III.

Passer du festin de M. Millaud aux *Mœurs et Travers* (1) de M. Hippolyte Minier (de Bordeaux), c'est demeurer dans le même sujet. Il faut quelque courage moral pour oser attaquer de front et sérieusement les travers et les vices de notre époque, si vaine et si pleine d'elle-même qu'elle décerne sans hésiter un brevet *d'obscurantisme* à quiconque ne la place pas, dans son admiration, au-dessus de tous les temps et de tous les âges. M. Minier n'a pas craint de s'en prendre aux hontes et aux sottises qui, aujourd'hui, se pavanent avec le plus d'insolence. Lisez par exemple ceci, dans sa satire de *l'Argent:*

Favorisé du sort, s'il arrive parfois
Qu'un rustre, de Plutus ait su fixer le choix,
Partout comme un exemple aussitôt on le cite ;
Chacun à l'imiter, en le prônant, s'excite :
— « Nous qui jugions cet homme à peine intelligent,
» Mais c'est un vrai génie, — il regorge d'argent!
» Sur de longs pieds son corps lourdement se balance ;
» C'est un laisser-aller qui sied à l'opulence :
» Avant que d'être riche il pouvait être laid ;
» Aujourd'hui son visage à tout le monde plaît.
» Il eut maille à partir jadis avec le Code ;
» La loi lui paraissait un tyran incommode,
» Il voulut.... Après tout, le fait est ignoré ;
» Il est millionnaire, il doit être honoré. »

Où a-t-il gagné son million? Au jeu, nous apprend M. Minier,

Non pas au jeu mesquin de ces tripots occultes
Que fréquentent, la nuit, quelques barbes incultes,
Quelques habits râpés se chicanant entre eux
D'un écu de cent sous le gain aventureux,

(1) *Mœurs et Travers*, poésies satiriques, chez Chaumas-Gayet, Bordeaux, 1 vol. in-18° anglais.

Mais à ce jeu cafard, soupçonneux, taciturne,
Que Mercure, au milieu d'une course nocturne,
En quittant ses voleurs attroupés dans un bois,
Inventa pour sauver un banquier aux abois,
A ce jeu de la Bourse où, pour fuir une perte,
Quelque porte toujours aux fripons est ouverte...
— Ténébreux *pharaon*, dont chaque tour de carte
Peut vous faire aussi gueux qu'un citoyen de Sparte,
Ou donner à Crésus un moderne rival,
— *Baccarat* d'où l'on sort sur un char triomphal,
Ou dépouillé, honteux, étourdi par un rêve
Qui, bien des fois, d'un coup de pistolet s'achève!

Voilà des vers fortement frappés, et au meilleur coin.

La muse de M. Minier n'a pas que le trait et la force, elle y joint souvent le charme et la grâce : voyez pour preuve la belle pièce du *Mois des Roses*, adressée à un écrivain bordelais d'un remarquable talent, M. Jules de Gères. Je voudrais pouvoir la citer ; mais pour exprimer toute mon opinion sur l'œuvre de M. Minier, je dois me borner à reproduire, en l'adoptant pour mon compte, ce jugement de M. Justin Dupuy : « Il s'échappe des satires de M. Minier les plus pures émanations du foyer domestique : on sent que celui qui les a écrites est un enfant des vieilles mœurs et des traditions patriarcales de la famille; on sent qu'il s'est élevé sous l'aile maternelle et que l'amour des plus nobles sentiments a germé de bonne heure dans son âme. C'est, en un mot, l'accent de l'honnête homme qui anime ses vers et qui leur donne une autorité à laquelle ne résiste pas le lecteur. »

IV.

En fait d'honnêteté, le loyal rédacteur de *la Guienne* doit se bien connaître, il sait que c'est chose rare aujourd'hui. Les millionnaires courent les rues, on les heurte sans les chercher ; mais les vraiment honnêtes gens, si l'on en veut voir, il faut se mettre à l'affût, les épier et les attendre ; et encore en part-il plus qu'il n'en revient.

Le mois qui s'achève en a vu plusieurs hélas! nous quitter pour

toujours, — au premier rang desquels on nous permettra de nommer le père d'un de nos amis, le vénérable M. Delabigne-Villeneuve, mort à Rennes en février, avec la piété d'un saint, après une longue vie passée dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes et sociales ; — puis, le général Le Puillon de Boblaye, né à Pontivy, mort à Metz où il commandait l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, qui sous la Restauration avait servi dans la Garde, et avait eu l'honneur, en 1830, de suivre jusqu'à Cherbourg Sa Majesté Charles X ; — Mme Gaullier, morte à Laval, à l'âge de 89 ans, veuve d'un des plus braves capitaines des guerres de l'Ouest, dont elle avait partagé avec courage les périls et le dévouement ; — l'abbé Sidoli, né en Italie, au diocèse de Plaisance en l'an 1785, mort curé de Montaigu, au milieu d'un troupeau dont ses vertus véritablement sacerdotales faisaient l'admiration depuis plus de trente ans ; — la sœur Marie-Louise Piau, en religion Marie-Louise de Gonzague, née à Vitré (Ille-et-Vilaine), morte à Nancy, le 12 février, après vingt-cinq ans d'âge et six de profession dans l'ordre des Petites-Sœurs des Pauvres, « qui la » première en notre ville, dit l'*Espérance de Nancy*, vint ramasser » les miettes de nos tables et nous donner l'étonnant enseignement » de faire quelque chose avec rien ; » — enfin M. l'abbé Bernier et Mme la marquise de la Rochejacquelein, sur qui l'on nous permettra de nous arrêter un peu.

Dans notre dernier numéro, nous annoncions la mort de Flavie-Marie Bernier, sœur Saint-Fabien, religieuse de la Sagesse, décédée à Guingamp, le 10 janvier. Peu de jours après, le 30 janvier, son frère, l'abbé Auguste-Elie Bernier, chanoine honoraire de Luçon et de Poitiers, mourait à Rome.

Né à Saint-Pierre-du-Chemin, diocèse de Luçon, au mois d'août 1813, il fut appelé de bonne heure par Mgr Soyer à la charge importante de secrétaire-général du diocèse. Il fut maintenu dans ces fonctions par le pieux et savant évêque qui succéda, en 1845, à Mgr Soyer, Mgr Baillès. Mais déjà la santé de l'abbé Bernier inspirait de graves inquiétudes. On lui commanda d'aller passer l'hiver en Italie. Arrivé à Rome, vers la fin de l'anné 1846, il est resté jusqu'à sa mort dans la ville éternelle.

En 1849, il devint le vice-postulateur de la cause en béatification du vénérable Louis-Marie Grignon de Montfort. Le P. Grignon de Monfort, né en 1673 dans le diocèse de Saint-Malo, est, on le sait, l'instituteur des missionnaires du Saint-Esprit établis à Saint-Laurent-sur-Sèvres (Vendée) et des filles de la Sagesse, actuellement au nombre de plus de deux mille religieuses, répandues surtout en Bretagne. Déjà, et grâce au zèle de l'abbé Bernier, le décret pour l'approbation des nombreux écrits du P. de Montfort a pu être rendu par la Congrégation des Rites.

Le climat de Rome, quelque bienfaisant qu'il eût été pour l'abbé Bernier, n'avait pu cependant guérir sa maladie de poitrine. Le vendredi, 30 janvier, il s'éteignit doucement entre les bras de ses amis, de Mgr Estrade, camérier d'honneur de Sa Sainteté, — de Mgr Luquet, évêque d'Hésebon, — du P. Villefort, de la Compagnie de Jésus, — et de M. Henri de Courcy (de Saint-Pol-de-Léon) auquel nous avons emprunté les détails de cette courte notice sur ce prêtre si regrettable.

L'abbé Bernier était le fils d'un vieux soldat Vendéen qui avait fait la *grande guerre* sous Lescure et sous Larochejacquelein. Lescure et Larochejacquelein ! La femme héroïque à qui est échu l'honneur de porter successivement ces deux noms, vient de mourir à son tour à Orléans, le 15 février dernier.

Marie-Louise-Victoire de Donnissan, née à Versailles le 27 octobre 1772, épousa en 1791 son cousin M. de Lescure, âgé de 25 ans. Retirés au château de Clisson en Poitou, avec M. et Mme de Donnissan et Henri de Larochejacquelein, M. de Lescure et sa jeune femme assistèrent de loin à la lutte suprême de la Royauté et de la Révolution. Ils virent tomber le trône et se dresser l'échafaud de Louis XVI. Le Roi était mort : la Vendée se leva au cri de *vive le Roi !* Entraîné par ce mouvement irrésistible qui vint des chaumières, — quoiqu'on en ait dit, — et non pas des châteaux, Lescure devint, presque malgré lui, l'un des chefs de l'*armée Catholique et Royale*. Sa jeune femme le suivit, et se montra en toutes circonstances, digne du héros chrétien, auquel ses soldats et l'histoire ont décerné le titre de *Saint du Poitou*.

MÉLANGES.

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici le jugement porté sur la *Revue de Bretagne et de Vendée* par l'un des principaux organes de la presse parisienne, le journal l'*Assemblée Nationale*, dans son numéro du 26 février dernier.

REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE (1re *et* 2e *livraisons*).

La Bretagne donne en ce moment un exemple auquel nous souhaitons des imitateurs. Elle proteste par une fondation littéraire contre la torpeur intellectuelle qui nous envahit si tristement. Une jeunesse, à laquelle la Providence a départi le double don des connaissances et des loisirs, a pensé qu'il y avait mieux à faire, pour sa dignité et même pour ses plaisirs, que dépenser sa vie dans les distractions de la chasse et du *turff*; qu'il était possible de cultiver les lettres en continuant de cultiver ses champs; et que, sans devenir des écrivains de profession, des hommes sérieux pouvaient se mêler utilement au mouvement général de la pensée et des grands intérêts contemporains. La *Revue de Bretagne et de Vendée* a donc fait appel à toutes les notabilités de ces provinces; et, en parcourant la liste de ses collaborateurs, on peut s'assurer qu'il y a été répondu avec un empressement de bon augure.

Si les circonstances actuelles circonscrivent le champ de la polémique, ne reste-t-il pas au chrétien sa foi à défendre, des doctrines économiques à étudier, à l'homme de goût des renommées à défendre et des idoles à renverser? La Bretagne et la Vendée, quel champ, d'ailleurs, et quel horizon pour la science et pour l'âme! Ici, la péninsule armoricaine, dont l'histoire passe à travers l'histoire de France comme un fleuve profond qui conserve longtemps encore, au milieu des mers, la couleur et la transparence de ses eaux; là, cette terre des héroïques combats et des plus naïves vertus! La science historique, l'archéologie, la linguistique et la poésie sont fort à l'aise dans le vaste cercle où elles auront à signaler, avec des institutions presque inconnues, un idiome aussi mystérieux dans

ses origines que les monuments de granit dont abondent les landes bretonnes. Rappeler sa glorieuse histoire à la Bretagne elle-même, décrire pour la France ces mœurs conservées dans leur pureté native, ce sont des sujets de textes aussi féconds que variés; et, si l'on en juge par les deux premiers numéros parus, les jeunes collaborateurs de la Revue ne laisseront sans l'explorer aucune partie du vaste champ ouvert devant eux.

Une telle tentative ne pouvait manquer d'être accueillie par les plus vives sympathies. Aussi M. de Carné s'est-il empressé d'adresser au premier numéro du recueil une biographie d'un grand intérêt, car elle fait connaître la carrière modeste, mais noblement remplie, de M. Laimé, ancien représentant du Finistère à l'assemblée législative, « dont le souvenir » est demeuré cher à plusieurs et dont les exemples étaient des leçons » pour tous. »

M. de la Borderie, fondateur et rédacteur en chef de la Revue nouvelle, l'a ouverte par une étude des plus curieuses sur la conjuration de Pontcallec et des malheureux gentilshommes bretons qui, en 1720, payèrent de la tête leur dévouement aux antiques priviléges de la province, et dont l'auteur s'attache à faire les derniers martyrs de la nationalité bretonne. M. de la Borderie s'est efforcé d'enlever à ce mouvement, qu'il croit avoir été calomnié, comme le sont d'ordinaire les causes vaincues, le caractère subalterne que lui a imprimé sa concordance avec la conspiration de Cellamare et les tristes intrigues de la duchesse du Maine.

A côté de cette étude d'un intérêt général, on trouve de piquants tableaux de mœurs armoricaines, dans ces îles défendues par la double barrière des flots et des écueils; enfin, les curieux ne peuvent manquer d'être affriandés par un morceau d'archéologie culinaire d'un caractère pantagruélique : il s'agit du menu d'un dîner féodal dû annuellement par le voyer de la ville de Carhaix, au sire de Quélen et à ses vingt-quatre chevaliers.

La seconde livraison, qui vient de paraître, n'a pas un caractère moins original. Elle s'ouvre par un morceau d'érudite et délicate critique de M. Eugène de la Gournerie, sur *les Hardiesses de la chaire au XVIIe siècle*, dans lequel l'auteur met en regard des flatteries prodiguées au grand Roi par les écrivains de son temps, et surtout par les poètes, l'austérité presque téméraire avec laquelle les ministres sacrés rappelaient à Louis XIV que la loi divine n'admet pour la suprême puissance ni tempérament, ni exception; il oppose aux encouragements au vice, publiquement donnés par les gens de lettres, et spécialement par Molière, les textes inexorables des sermons de Bossuet, de Bourdaloue et de Mascaron, adressés au Roi en personne : et le chrétien ressent quelque fierté, en voyant que la liberté de la parole sainte n'avait pas même été atteinte, dans le naufrage de toutes les autres.

Vient ensuite M. Paul de Champagny, qui commence une importante série d'études historiques sur les sessions des Etats de Bretagne, avant et depuis la réunion de cette province à la France. La critique littéraire et la poésie ont aussi leur place dans ce recueil, auquel l'auteur des *Vendéens*, M. Emile Grimaud, a donné des fragments de son beau poëme Les collaborateurs de la *Revue de Bretagne* n'aspirent point à devenir des écrivains de profession : ils conserveront dès-lors une plénitude de liberté dans leurs allures et leurs appréciations, dont on abdique presque toujours quelque chose en s'engageant soi-même dans la vie littéraire. Former des hommes qui cultivent les lettres pour y trouver une distraction à d'autres devoirs, telle devrait être partout la mission de la presse provinciale. C'est par là qu'elle arriverait à se donner un caractère d'indépendance et de parfait désintéressement, difficile à maintenir au centre de toutes les préoccupations d'amour-propre, et dans l'enlacement inévitable des relations littéraires.

Ainsi paraît le comprendre la Revue nouvelle, si l'on en juge par la liste de ses collaborateurs pris dans tous les rangs de la société. A ces ecclésiastiques, à ces jurisconsultes, à ces agronomes, qui aspirent moins au titre d'hommes de lettres qu'à celui d'hommes utiles, on peut appliquer les paroles mêmes par lesquelles M. de Carné a commencé l'éloge de l'homme savant et modeste auquel il a voulu rendre un éclatant hommage : « Je professe un respect que parviennent rarement à m'imposer les réputations éclatantes, pour ces hommes aux mœurs simples et aux convictions généreuses qui, voués au culte de la pensée, se consolent d'être demeurés loin de la gloire, s'ils se sont quelque peu rapprochés de la vérité. Celle-ci est leur seul but comme leur seul salaire; elle suffit à leurs austères jouissances, comme les devoirs de chaque jour à leur activité. De pareils hommes n'éprouvent aucun besoin d'échapper à eux-mêmes, par les excitations et par le bruit : ils possèdent leur âme en paix, et ce n'est pas d'eux qu'il a été dit : *Receperunt mercedem suam vani vanam.* »

DE SAUTEIRON.

VOYAGE

DANS LES MONTAGNES NOIRES

ET LES MONTS D'AREZ.

I. — Aspect du pays.

Trois grandes chaînes de montagnes, le Mené, les montagnes Noires et les montagnes d'Arez, forment, avec leurs rameaux secondaires, la charpente géologique de la presqu'île armoricaine, et viennent, comme une immense étoile, se souder en un point central placé dans la paroisse de Maël-Pestivien (Côtes-du-Nord). La petite région méditerranée dans laquelle cette jonction s'opère a une physionomie toute particulière. Qu'on se figure une multitude de mamelons arrondis aux sommets couverts de lande, laissant voir çà et là des blocs de granit erratiques, dont les formes bizarres et les teintes grisâtres donnent au paysage quelque chose de triste et de sévère à la fois. Peu de grandes vallées, mais un dédale inextricable de petits vallons encaissés qui se replient sur eux-mêmes de mille façons, se coupent et s'enchevêtrent de la manière la plus capricieuse.

Dans les bas-fonds tapissés de verdoyantes prairies, richesse du pays, coulent des milliers de ruisseaux sans nom, qui vont se décharger dans de nombreux étangs dont les eaux alimentent des rivières. De cette petite contrée (1), qu'on peut appeler avec raison *le noyau de la Bretagne*, partent, comme les artères du cœur, la plupart de nos grands cours d'eau, le Blavet, l'Ellé, l'Aune, le Léguer, le Trieux et l'Oust. Enfin, de distance en distance, autour des bourgs et des

(1) Elle occupe environ cinq à six lieues carrées.

manoirs, quelques cantons boisés et plusieurs forêts de chênes aux teintes vigoureuses complètent ce tableau aux lignes accentuées, plein de charmes pour quiconque sait apprécier les beautés de la création.

Tout s'enchaîne dans la nature. En vertu d'une des lois les plus immuables qui régissent le monde, le génie des populations est partout en harmonie avec le sol qui les nourrit. Lourd, prosaïque et sans originalité dans les pays de plaine, l'air vif des montagnes, le spectacle des horizons sans bornes et la voix sublime des torrents, lui donnent une physionomie rude parfois, toujours poétique et fortement trempée.

Ces qualités et ces défauts se manifestent dans tout ce qu'il produit, dans les mœurs et dans les sentiments aussi bien que dans les arts et dans les œuvres purement intellectuelles. La publication d'une partie des chants populaires des Bretons, et les traductions françaises qu'en a données M. de la Villemarqué, ont permis au monde savant d'apprécier à sa juste valeur la beauté énergique, et souvent pleine d'une grâce charmante, des compositions des bardes et des chanteurs de la Haute-Cornouaille.

Les générations écoulées ont laissé leurs aspirations et leur foi empreintes d'une manière aussi profonde et plus indélébile sur les monuments de l'architecture. Les plus modestes doivent être soigneusement étudiés, si l'on veut acquérir des notions certaines sur le passé. Si les grandes cathédrales ont le privilége de frapper l'imagination par la hardiesse presque effrayante de leurs proportions, les chapelles et les petites églises ont souvent une grâce naïve qui éveille dans l'âme capable d'apprécier l'harmonie des formes, un sentiment analogue à la sensation qu'éprouve l'oreille frappée par les accords les plus mélodieux.

Nous n'avons pas la prétention de donner une énumération complète de tous les trésors de ce genre, cachés dans les replis de la partie orientale des montagnes Noires et des montagnes d'Arez. Si l'on excepte trois ou quatre points, sur lesquels différents auteurs ont écrit d'une manière plus ou moins exacte, on peut dire que cette région est une terre entièrement neuve pour l'archéologie, et nous nous estimerons heureux si, comme les pionniers des solitudes du nouveau monde,

nous réussissons à déblayer convenablement le terrain et à rassembler des matériaux utiles pour ceux qui viendront après nous.

II. — Corlay.

Cette grosse bourgade, en possession immémoriale du titre de ville, composée de maisons construites en schiste bleuâtre, tristes et pauvres d'aspect, avec une grande place dont le centre est occupé par une halle en bois, se trouve placée justement à la limite sud du pays tourmenté dont nous venons de décrire la configuration géologique. Le coteau sur lequel elle est posée s'avance, comme un promontoire peu saillant, dans un étang ménagé au point de rencontre de trois vallées, et ce promontoire porte à son extrémité les ruines d'un château du moyen-âge. Nous avons déjà eu occasion d'observer ailleurs (1) que la presque totalité des forteresses bretonnes, dont la fondation remonte à une époque antérieure au XIVe siècle, présente cette disposition très-favorable pour la défense. A une époque où le canon n'était pas encore en usage, au moyen d'un ou plusieurs étangs, suivant la configuration du sol, elle permettait de rendre la position presque inattaquable de toutes parts, excepté du côté de l'isthme qui la reliait aux hauteurs voisines, lequel était fortifié par un système plus ou moins compliqué d'ouvrages extérieurs en terre.

Il y a tout lieu de croire que le fief de Corlay eut pour premiers maîtres des seigneurs de son nom, issus en juveignerie de l'antique race des comtes de Poher qui le leur avaient donné en partage (2). Trois actes reproduits par D. Morice (Hist. de Bretagne, *Preuves*, I, 1110, 1174 et 1282) prouvent que leur lignée existait encore sur les lieux à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Soit par suite d'une alliance, soit de toute autre manière, dès l'année 1184 les droits de la branche aînée et la châtellenie étaient passés dans la

(1) *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, publiés par MM. A. de la Borderie et P Delabigne Villeneuve. Tome II, pag. 209.

(2) Ils portaient pour armes de gueules à la croix pâtée, cantonnée au 1 d'un croissant, au 4 de trois besants, aux 2 et 3 de deux molettes, le tout d'argent.

puissante maison de Rohan, comme M. de la Borderie l'a démontré d'une manière irréfutable (1). Le vieil Ogée n'en affirme pas moins (sans citer ses autorités, bien entendu) que le château fut fondé en 1195 par un certain Henri de Corlé, mort selon lui en 1198 (2). C'est une des nombreuses erreurs dont fourmille le *Dictionnaire de Bretagne.*

Antérieurement au XVIe siècle, l'histoire ne mentionnant aucun fait qui se rattache à cette forteresse, il est probable que ses nouveaux possesseurs la laissèrent de bonne heure tomber en ruines (3). Un mandement du duc de Bretagne, François II, en date du 16 décembre 1486, nous apprend en effet qu'il avait existé à Pontivy et à Corlay des châteaux, lesquels avaient été depuis longtemps, *par les guerres et indispositions des temps et saesons, démolis et abattus au grand dommage et préjudice du seigneur de Rohan et aussi des habitants, hommes et subjects desdites seigneuries de Pontivy et Corlé,* lesquels y trouvaient un refuge en temps de guerre (4). On y voit encore que, à cette date (1486), Jean II du nom, vicomte de Rohan, avait déjà commencé à les reconstruire, et que le Duc, prenant en considération *l'utilité de ces forteresses,* autorisa leur propriétaire à les achever en lui accordant le droit de guet *sur tous et chacun ses hommes et subjects desdites places et lieux de Pontivy et Corlé.*

Cet horrible droit féodal, qui paraît avoir scandalisé le philosophe Ogée, avait un but d'utilité incontestable. A une époque où la force publique n'était pas organisée d'une manière permanente, il obligeait tout simplement les manants (*manentes*) à monter à tour de rôle la garde dans les places de guerre, et à arrêter les voleurs, tout comme dans notre siècle de progrès, *les citoyens français* sont tenus en certain cas d'endosser l'uniforme de la garde nationale pour défendre les places fortes et maintenir l'ordre.

(1) *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes,* tome I, page 57.

(2) Voir le *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne,* verbo *Corlay.* Rennes, Molliex, 1853.

(3) Ce château primitif formait la seule défense de la ville dont l'importance a toujours été trop minime, pour que l'on puisse admettre avec Ogée (loco citato) qu'elle ait eu jamais une enceinte urbaine dont il n'existe d'ailleurs aucune trace.

(4) D. Morice, pr. tome III, col. 525.

En 1592, quand le château de Corlay fut assiégé et pris par les troupes du duc de Mercœur, il était passé à titre de juveignerie (1), des mains des vicomtes de Rohan dans celles de leurs cadets, les Rohan-Guémené. Repris l'année suivante par les royaux, pris de nouveau par le ligueur Fontenelle en 1594, il fut occupé presque sans coup férir par le maréchal d'Aumont, en 1595. Ce capitaine était accouru, dit-on, pour délivrer le pays des ravages du terrible partisan (2) ; nous verrons bientôt que ce ne fut pas sans marquer lui-même avec le feu la trace de son passage.

Si l'on en croit Ogée, en 1599, les murailles, élevées un siècle auparavant par Jean de Rohan, auraient été démolies par ordre du roi Henri IV. Mais cette démolition ne fut sans doute que partielle.

Il en reste encore des ruines assez considérables pour permettre d'en restituer le plan. C'est un demi-cercle dont l'arc, au lieu de se courber régulièrement, serait brisé de manière à former deux angles et trois côtés comme dans un polygone. Une petite tour et trois grosses, bâties en grès schisteux comme tout l'édifice, garnissaient les angles. Une cinquième entièrement détruite et de petit diamètre, autant qu'on peut en juger par les arrachements qui marquent la place qu'elle occupait, flanquait la grande porte ogivale accostée d'une petite porte en plein cintre pour les piétons, percée dans la grande courtine qui fait face à la ville. La tour du nord, dont le pied baigne dans l'étang, existe seule dans son élévation. C'est une lourde masse, cylindrique comme toutes les autres, dont l'appareil, semblable à celui des courtines, rappelle beaucoup aussi celui du château de Pontivy. On y voit une salle en contre-bas de la cour intérieure, éclairée par une grande fenêtre à linteau carré, dont la large embrasure à voûte plate est couverte d'inscriptions gravées à la pointe du couteau, et que M. de Fréminville a déjà signalées dans ses *Antiquités des Côtes-du-Nord.*

(1) En Bretagne, on appelait juveignerie un fief ou un démembrement de fief donné en partage à un cadet, et dont il devait rendre hommage à son aîné, qui rendait à son tour au seigneur supérieur un hommage collectif pour toutes les terres tenues de cette façon par ses juveigneurs. Voir la coutume de Bretagne, titre XVII.

(2) On sait que Guy Eder, sieur de la Fontenelle, de la maison de Beaumanoir, près Quintin, est resté célèbre par ses cruautés.

Elles fourniront peut-être la matière à de belles tirades sur la prétendue barbarie féodale. Pour nous, nous n'y avons vu que les noms de pauvres diables, que les sénéchaux du XVIe et du XVIIe siècle ont envoyés expier entre quatre murs leur peu de respect pour la vieille coutume de Bretagne et les lois qui régissaient nos pères, tout comme de nos jours les infracteurs de nos codes sont condamnés par les tribunaux à passer plus ou moins de temps dans nos prisons cellulaires et autres.

Le système de défense devait être complété par des ouvrages extérieurs en terre, élevés en avant de l'entrée, sur l'esplanade qui sépare la place de la petite ville.

Quoiqu'il en soit, tout ce qui reste de ces ruines, dans lesquelles on remarque de ces canonnières carrées, allongées en sens horizontal, si caractéristiques de la fin du XVe siècle, appartient au château que nous avons vu élever, en 1486, par Jean II de Rohan.

Non loin de la demeure seigneuriale s'élève l'église paroissiale, édifice des XVe et XVIe siècles, à peu près dénué d'intérêt depuis qu'on l'a mutilé sous prétexte de l'embellir. La tour carrée, avec contre-forts, sur l'un desquels on voit une niche renfermant une statue de saint en bois assez ancienne (1), mérite seule d'attirer un instant l'attention des archéologues.

Les guirlandes de vigne qui courent dans les voussures de ses deux portes en anse de panier géminées sont d'une délicatesse exquise. Sur le méneau qui sépare les deux fenêtres jumelles ouvertes au premier étage, se lit cette laconique inscription :

IE FV CY MIS 1575.

A l'autre extrémité de la ville opposée au château, se voit une chapelle dédiée à Sainte-Anne, encore plus mutilée par le vandalisme de notre époque. Nous n'en parlons que pour rappeler qu'elle était en grande vénération dès le XVe siècle, puisque Marguerite de Bretagne,

(1) Elle a été déjà signalée par M. de Fréminville, et M. de Kerdrel en parlait encore au dernier congrès de Saint-Brieuc. Elle représente un prince, couronne en tête, armé de toutes pièces, et doit remonter au XVIe siècle.

comtesse de Porhoët, lui légua 20 sols par son testament écrit en 1428 (1).

Au mois de juin 1795, les héroïques soldats de Cadoudal, forcés par la nouvelle du désastre de Quibéron de battre en retraite vers le Morbihan au lieu d'aller recevoir un débarquement d'armes sur les côtes de Saint-Brieuc, se reposèrent un instant à l'ombre des ruines du vieux château. C'est la fin de l'histoire locale de Corlay.

Autrefois, ce petit centre de population jouissait d'une aisance relative, grâce surtout à ses *linatiers*, ces émules des sauniers de Guérande et des muletiers espagnols, qu'on voyait, chaque semaine, aller au pays de Tréguier chercher sur leurs petits bidets le lin qu'ils revendaient à beaux deniers comptants aux adroites fileuses de la Cornouaille. Sa juridiction seigneuriale, qui s'étendait sur douze paroisses ou trèves (2), en faisait une capitale au petit pied, justement fière de son titre de juveignerie d'une des plus illustres familles de l'Europe. Aujourd'hui, simple chef-lieu de canton, que rien ne distingue des mille autres dont se compose l'uniforme réseau administratif de la France, — ruinée par la centralisation industrielle comme beaucoup d'autres anciens chefs-lieux féodaux de la Bretagne, — cette villote peut et pourra douter longtemps encore du progrès moderne, en présence de la profonde misère d'une grande partie de sa population.

III. — Canihuel et le Pelinec.

En allant de Corlay au bourg de Canihuel, on passe près d'une vaste et profonde pièce d'eau, qui s'allonge comme un serpent, reserrée entre deux coteaux escarpés. C'est l'étang du Pélinec, dont les flots toujours prêts à rompre leur digue et à engloutir Goarec et

(1) D. Morice, *Preuves*, tome II, col. 1207.

(2) M. de la Borderie en a donné l'énumération suivante, d'après les actes authentiques: 1° Corlay; 2° Saint-Martin-des-Prés; 3° Merléac; 4° Le Quillio, trève de Merléac; 5° Saint-Mayeux; 6° Saint Gilles-du-Vieux-Marché, trève de Saint-Mayeux; 7° Caurel, id.; 8° Laniscat; 9° Rosquelven, trève de Laniscat; 10° Saint-Gelven, id.; 11° Saint-Ygeau, id.; 12° Plusulien. (*Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, tome I, page 19.)

Pontivy (1), ne pouvaient jadis être apaisés que par la submersion d'un enfant, si l'on en croit une vieille ballade bretonne inédite, dans laquelle est racontée la touchante histoire d'une de ces innocentes victimes. Sur un des coteaux dont il baigne le pied s'élève une fortification en terre, que personne n'a, croyons-nous, signalée jusqu'à présent. C'est une énorme *motte* de forme elliptique, haute de six mètres, à partir du fond du fossé de dix-huit pieds de large qui l'environne. La plate-forme qui la surmonte ne mesure pas moins de cinquante-neuf mètres de diamètre dans un sens, et de cinquante-un mètres dans l'autre. Ces dimensions sont plus considérables que celles du *Trohannier* de Bodieuc, en la commune de Mohon (Morbihan), l'un des plus grands monuments de ce genre connus en Bretagne. Celui-ci en diffère cependant notablement en ce qu'il ne s'élève pas au-dessus des terrains environnants. Un fort retranchement en terre, assis immédiatement sur le bord extérieur du fossé, le dominant au contraire et l'entourant, semble même avoir été élevé pour masquer le corps de la place, comme les glacis que nos ingénieurs militaires construisent autour des forteresses modernes pour en dérober les murailles aux projectiles des assaillants. Du reste, aucune trace de briques ni de constructions en maçonnerie d'aucune espèce. Plusieurs antiquaires s'obstinant à confondre ces sortes de retranchements avec ceux tout différents établis par les Romains, il est bon de noter ce fait en passant.

Qu'on imagine la plate-forme que nous venons de décrire entourée d'une forte palissade couronnant la crête du talus, au centre une tour en charpente, et un pont en bois, soutenu par des poteaux, jeté sur le fossé, on aura une idée exacte des plus simples demeures fortifiées des seigneurs bretons, avant le XIIe siècle. Les châteaux de Rennes et de Dinan, dont on voit la représentation sur la fameuse tapisserie de Bayeux, brodée dans la seconde moitié du XIe siècle par la reine Mathilde, épouse de Guillaume-le-Conquérant, ne sont pas autre chose (2).

(1) Le cours d'eau qui sort de cet étang va se jeter, à Goarec, dans le Blavet qui passe, comme on le sait, à Pontivy.

(2) M. de Caumont a reproduit ces curieuses représentations dans l'album de son Cours d'antiquités monumentales.

Nous n'hésiterons donc pas à regarder le monument très-intéressant que nous venons de décrire comme le chef-lieu primitif d'un des anciens fiefs de la paroisse de Canihuel, et sans doute de celui du Pélinec, dont le manoir plus récent se voit à quelques pas de là (1).

La Bretagne est, pour ainsi dire, couverte de *mottes* semblables, ce qui s'explique très-naturellement par l'organisation sociale et politique de nos ancêtres, dans les premiers siècles du moyen-âge. Avant que l'immortel génie de Nominoë (843-851), ce Charlemagne des Bretons, eût fondé l'unité nationale, en affranchissant sa patrie du joug de l'étranger, la souveraineté était en effet partagée entre une quantité de petits chefs, quasi-indépendants les uns des autres et souvent en guerre entre eux, lesquels durent nécessairement élever sur leurs terres des forteresses plus ou moins considérables, selon leur richesse et le nombre de leurs vassaux.

Les *castels* (2) pareils à celui du Pélinec appartiennent à la classe la moins compliquée; dans beaucoup d'autres (3) la *motte*, ou base du donjon, au lieu de former à elle seule tout le système de défense, est placée à l'intérieur d'une cour plus vaste, entourée elle-même de remparts et de fossés, et souvent précédée d'une seconde enceinte ou basse-cour fortifiée de la même manière (4). Les formes les plus simples ayant dû être d'abord en usage, on serait tenté de regarder les premiers comme les plus anciens; mais l'étude de cette branche de l'archéologie monumentale est encore trop peu avancée pour que nous osions tenter une classification, qui ne pourra être faite sérieusement que lorsqu'on aura réussi à trouver les dates certaines de la construction d'un certain nombre de spécimens de chaque genre.

(1) En 1543, ce fief, qui avait une haute justice selon Ogée, appartenait à Pierre Lescauff. (Ancien Réform. de la noblesse)

(2) C'est le nom qu'on leur donne généralement dans la Basse-Bretagne.

(3) Nous citerons, entre autres, Bodleuc (Morbihan); Castel-Lsouenan, en Paul; Saint-Gilles-du-Vieux-Marché (Côtes-du-Nord), etc.

(4) Ces enceintes sont appelées balles, du mot de la basse latinité *ballium*, corruption de *vallum*, dont les Bretons ont fait le mot *Bali* ou *Vali*, qui sert encore à désigner les emplacements des châteaux primitifs de Guingamp et de Lannion. Voir *Mélanges d'hist. et d'archéol. bretonnes*, tome I, page 135, et *Guingamp et le pèlerinage de N.-D. de Bon-Secours*, par S. Ropartz, pag. 161. Guingamp, Perissé, 1850.

L'église paroissiale, ancienne trève de Bothoa, située à environ deux kilomètres du Pelinec, appartient dans son ensemble à l'architecture du XVe siècle. Elle présente une nef de cinq travées, avec des arcades ogivales dont les moulures viennent se perdre dans la masse des piliers cylindriques sans chapiteaux (1), deux transepts et deux collatéraux, le tout d'une régularité rare dans nos églises du moyen-âge. Deux grandes chapelles, accolées aux bas-côtés, forment un second transept. La grande fenêtre du chevet, divisée en six compartiments par cinq méneaux supportant une rose flamboyante du plus beau travail, donne à tout l'édifice un air véritablement monumental. Sur les sablières historiées qui soutiennent les lambris de la nef, nous avons lu les deux inscriptions suivantes, savoir, sur celle du côté sud :

Lan de grace mil iiiic lxxiiii (1474) estoit rectē (*recteur* (2)) de ceans m. J. de la Roche. ꝑuon le Prennel en estoit le fabrique ; q̄ : (*quand*) cest oupvre (*œuvre*) cꝯ fist louprier nōme (*nommé*) Le Loergan Ollinier.

Nous avions d'abord pensé que l'auteur de ces sculptures sur bois, pouvait bien être le même que l'artiste dont l'habile ciseau produisait six ans plus tard, — en 1480 (3), — le jubé de Saint-Fiacre, près le Faouet (Morbihan), l'une des plus merveilleuses productions de l'art du sculpteur au XVe siècle. La concordance des dates et la ressemblance du nom de Le Loergan avec celui de Le Lougan, lu par M. Cayot-Délandre dans cette dernière localité, semblaient d'autant plus justifier cette supposition, que cet antiquaire, qui s'est trompé de la façon la plus grossière en traduisant la date, avait pu également

(1) Cette disposition très-caractéristique de l'époque flamboyante s'observe dans presque toutes nos églises du XVe siècle et même du XVIe.

(2) Il s'agit sans doute du recteur de Bothoa, car les prêtres qui desservaient les simples trèves n'avaient que le titre de curés.

(3) Cayot-Délandre (*Le Morbihan*, p. 454), après avoir très-bien reproduit les caractères gothiques qui contiennent la date, les traduit par 1440 par suite d'une erreur qui donne une assez mince idée de sa science en paléographie.

mal lire le reste ; mais plusieurs de nos paléographes les plus distingués, nous ayant confirmé sa lecture, nous sommes obligés de renoncer à cette idée.

La seconde inscription, placée sur la sablière du côté nord, est ainsi conçue :

CHEST : EGLIS : FVT BRVLÉ : 1595 : PAR LARMÉ DE MONSIVR : LE MARECHAL DAVMON : 1598 : FVT FAIT : LE MARCHÉ DE FAIR : LES BOIES (*la charpente et la menuiserie*) DE CEST EGL : (*église*) ET FV FAIT PAR HERRI CALVÉ CHARPENTIER ET MESSIR ROLA (*Roland*) LE NENDRE DV VILLAGE DE CARIENQVI CVRÉ DE CEST PAROIES 1599. *Plus loin la signature de l'ouvrier écrite en toutes lettres* HENRI CALVE (1).

Le fait dont cette inscription perpétue le souvenir prouve que, si les ligueurs et surtout Fontenelle se livrèrent trop souvent à des actes de déprédations déplorables, leurs ennemis, de leur côté, ne s'en faisaient pas faute.

Avant de quitter Caniluel, nous devons citer encore comme digne d'intérêt l'ornementation intérieure d'un porche de l'ère rayonnante conservée à la base de la tour, reconstruite il y a quelques années suivant les détestables traditions de notre époque. Le plat des murs latéraux est dissimulé par deux ordres superposés d'arcatures peu profondes composées de minces colonnettes à bases et à chapiteaux toriques, aux trois quarts dégagées et supportant de petits arcs ogivaux subtrilobés. Des colonnettes semblables, mais à chapiteaux ornés de feuilles de chêne entablées (2), sont groupées autour d'un noyau central en losange, à moitié engagé dans la muraille, et recevant la retombée des archivoltes des deux premières travées de la nef.

(1) C'est-à-dire : *Cette église fut brûlée* (*en*) 1595 *par l'armée de monsieur le maréchal d'Aumont*; (*en*) 1598 *fut fait le marché de faire les bois de cette église, et fut fait par Herri Calvé, charpentier, et messire Roland Le Nendre, du village de Carienqui, curé de cette paroisse* 1599. Plus loin la signature de l'ouvrier *Henri Calvé*.

(2) C'est-à-dire plaquées contre la corbeille au lieu de se recourber en forme de crochet comme dans les chapiteaux du XIIIe siècle.

Tout incomplets qu'ils sont, ces vénérables débris méritent d'être soigneusement conservés par les habitants de la paroisse, ne fût-ce que pour rappeler le souvenir de l'importance de leur église dans les temps qui précédèrent le siècle (le XVe) qui vit s'élever l'édifice actuel.

IV. — Saint-Gilles-Pligeau.

On dirait que les ingénieurs, chargés au dernier siècle par le duc d'Aiguillon de tracer la route de Corlay à Guingamp, auraient eu pour instruction d'éviter les vallées et de passer sur toutes les crêtes. Avant de s'y engager, il faut se résigner à gravir d'interminables côtes qui se succèdent comme les vagues de la mer, à descendre des pentes capables de faire dresser les cheveux sur la tête aux plus intrépides postillons, et surtout se munir d'un bon cheval et d'une voiture solide.

Enfin, du haut d'une de ces montagnes on aperçoit tout à coup, à un demi-quart de lieue du grand chemin, une belle tour carrée en pierres de taille, surmontée d'un dôme à lanterne, en ardoise, des plus élégants, et flanquée d'une svelte tourelle renfermant l'escalier. C'est le clocher de Saint-Gilles-Pligeau, autrefois chef-lieu d'une importante paroisse de l'évêché de Cornouaille. Nous n'hésiterons pas à classer ce monument parmi les jolis spécimens de l'architecture religieuse dans nos campagnes, au XVIIe siècle. On lit d'ailleurs sa date, inscrite sur sa base, à l'intérieur de l'église, près de la porte de l'escalier, ainsi :

1644 DV 8 AOVST A.

L'architecture de l'église n'a rien de bien intéressant. Nous avons seulement remarqué sous le porche sud un petit bénitier assez original. Il est de forme carrée, pédiculé, avec une cuvette creusée en quadrilobe lancéolé. *Planche* I (1) *figure* 1re. Sur une des faces latérales, une

(1) Cette planche paraîtra dans la prochaine livraison.

main malhabile a gravé ces mots en caractères du XVIe siècle, autant que leur rusticité permet d'en juger :

CE PINCINE
LA SERVIRA
CEVX DE
KERVILI
OAIA
MAIS (1).

Kervilio était un ancien manoir de la paroisse, berceau de la famille Jégou, et il pourrait bien se faire que ce bénitier ait été autrefois placé dans une chapelle de l'église en dépendant.

Tout près, dans le cimetière, s'élève une petite chapelle peu remarquable en elle-même, mais renfermant un sépulcre à personnages de grandeur naturelle, œuvre d'un véritable artiste, du XVIIe siècle sans doute. Sur la porte, ouverte dans la muraille sud, on nous a montré une inscription réputée illisible. Les lettres en sont à la vérité assez difficiles à reconnaître ; mais avec un peu d'attention nous sommes arrivés à la déchiffrer, à l'exception du dernier mot, comme suit :

g:le:gloā	lan:mill
me:fict:	vc^z trant
	et vm....,

C'est-à-dire *G. Le Gloan* (2) *me fict l'an mil cinq cent trente et huit.*

Les amateurs de monstruosités archéologiques pourront trouver à s'égayer dans une publication récente intitulée : *Les Côtes-du-Nord, histoire et géographie de toutes les villes et communes du département* (3). Prenant au sérieux la fameuse règle, si connue de maints

(1) C'est-à-dire *Ce pincine* (pour *cette piscine*) *là servira ceux de Kervilio à jamais.*

(2) *Le Gloan* est un nom de famille très-commun en Basse-Bretagne.

(3) Guingamp, imprimerie Bouquette, 1856.

étymologistes et si spirituellement formulée en ces termes par M. Alfred de Courcy : 1° *Ne tenir aucun compte des voyelles ;* 2° *Tenir peu de compte des consonnes,* — et en inventant une autre non moins commode, laquelle consiste *à ne pas se préoccuper des vocabulaires*, — l'auteur est arrivé à des résultats rappelant les tours de forces qui ont donné au nom de Le Brigant une célébrité burlesque.

Après avoir démontré à ces lecteurs que Louargat, commune de l'arrondissement de Guingamp, est *une pleine lune* placée jadis *dans le bois du ciel* (Coët-an-Hay (1) ; que Pont-Melvez, — autre paroisse du même arrondissement, tire son nom d'un capitaine romain appelé Milvius, né tout armé dans son cerveau bouillant ; — après s'être donné la peine de discuter longuement pour savoir si Plouvenez-Quintin, vieille paroisse dont le nom se trouve dans les plus anciens documents, n'aurait pas été ainsi nommée en souvenir d'une visite du célèbre missionnaire Pierre Quintin vivant à la fin du XVIe siècle ; après toutes les puérilités et les erreurs historiques qu'il s'est complu à joindre à des passages *copiés textuellement* dans des ouvrages déjà forts inexacts, pour former le volume bien certainement le moins sérieux qui ait paru jusqu'à présent sur la Bretagne, le facétieux écrivain ne pouvait passer près des rochers grisâtres de Saint-Gilles-Pligeau, sans voir se dresser devant lui une légion de fantômes qu'il habille à sa façon.

Si vous étiez forcé de vous lancer sur le terrain glissant des étymologies, il vous viendrait sans doute tout d'abord à l'esprit que le nom de cette commune doit être composé du vocable de l'église (Saint-Gilles) et du nom d'une vieille paroisse appelée Pligeau, formé lui-même du breton *ploe, plou, plu* (*plebs*) et du nom d'un saint breton très-connu dans le pays, saint Ygeau, tout comme Plo-ermel, Plou-fragan, Plu-mieux, etc., signifient paroisses de Saint-Armel, de Fragan, de Saint-Mieux ; mais l'écrivain guingampais ne raisonne pas comme tout le monde. Toutes les fois que deux idées se présentent à

(1) Avec une audace qui dépasse l'imagination, non-seulement il a défiguré le nom, compris de tous les paysans, de la forêt de Coët-an-né (le Bois du jour) ainsi nommée par opposition avec une autre forêt limitrophe appelée Coët-an-nos (le Bois de la nuit), mais il a encore inventé le mot *hay* qui n'a jamais signifié ni ciel ni quoique ce soit dans la langue bretonne. C'est *env* et *ean* qui ont cette signification.

lui, l'une simple et naturelle, l'autre détournée et même rendue inadmissible par l'existence de documents authentiques contradictoires, il se résigne rarement à donner la préférence à la première.

Pour lui le mot Pligeau viendrait des plaids généraux (1) (*plijou bras*, en breton, selon lui) de la juridiction de Kervilio ; le fait est certain, car notre auteur a découvert, après de longues recherches sans doute, qu'ils s'exerçaient au chef-lieu de la paroisse — tout comme ceux de la plupart des deux mille et quelques cents justices du même genre de notre province, lesquels cependant nulle part ailleurs n'ont modifié les noms de lieux.

Ayant rencontré une certaine lande rocheuse appelée *Lannec-ar-Vilien* (la Lande du Caillou, d'après tous les dictionnaires bretons), en violentant légèrement la langue, il en fait la *lande du prêtre* et en prend texte pour disserter sur la pleine lune, dont il veut que le nom breton *kann-louar*, composé très-régulièrement des mots *louar* (lune) et *kann* (brillant), signifie *pain à chant*, afin sans doute de ne pas laisser son prêtre, un vrai druide pourtant, sans hostie pour dire la messe.

Un peu plus loin, c'est le village de *Ker-Tanguy* (en français la Ville-Tanguy, l'habitation d'un homme portant le nom de Tanguy, si commun dans toute la Bretagne bretonnante), dont il fait le village *du feu nouveau*, en dépit du bon sens le plus vulgaire, afin d'y accoler l'histoire, si rebattue par les romanciers, du prêtre druidique coupant le gui sacré avec une serpe d'or.

Dans notre course à travers les communes de l'arrondissement de Guingamp, nous aurions à nous arrêter à chaque pas si nous voulions relever toutes les énormités historiques, étymologiques et archéologiques, entassées dans ce petit volume ; mais nous respectons trop nos lecteurs pour les entretenir plus longtemps de semblables fadaises. Nous tenions seulement à protester au nom de la vérité, et à les prémunir contre ces sortes de productions typographiques, dont le moindre inconvénient est de travestir le passé déjà si mal connu, et de

(1) Chacune des anciennes cours de justice tenait tous les ans une ou plusieurs séances solennelles qu'on appelait « les généraux plaids. »

mettre en circulation une foule de notions fausses, qui viennent augmenter le nombre des préjugés que l'esprit de dénigrement systématique ou ignorant des derniers siècles a entassés sur le terrain de la science.

V. — L'abbaye de Coetmalouen.

Si maintenant, reprenant la route de Guingamp, nous continuons à nous avancer vers le nord, nous verrons bientôt apparaitre, à trois cents mètres environ sur notre gauche, un assemblage de pans de murs grisâtres, dont la silhouette déchiquetée se dessine nettement sur la verdure du coteau qui les domine. On dirait un grand fantôme, majestueusement drapé dans un suaire en lambeaux. C'est l'abbaye de Coëtmalouen, fondée le 25 juin 1142, par Alain-le-Noir, comte de Penthièvre.

Comme ses sœurs de Bonrepos, de Lanvaux et autres, elle est gracieusement assise au fond d'un vallon solitaire, frais et boisé, véritable oasis au milieu des mamelons dénudés qui l'environnent. Pendant que les barons du moyen-âge recherchaient de préférence les lieux hauts et inaccessibles pour y poser leurs fiers donjons, les humbles enfants de Saint-Bernard aimaient à placer ainsi leurs monastères consacrés au repos de l'âme, à la prière et à la pénitence. Malgré l'état de dégradation très-avancé des ruines, *sans avoir une imagination bien puissante* (1), il est *très-facile* d'en reconstituer le plan et de reconnaitre que l'édifice a été reconstruit en entier au siècle dernier : il suffit pour cela de posséder les plus simples notions des règles qui présidaient à la disposition de tous les bâtiments claustraux.

Trois corps de logis entouraient un préau, dont une chapelle placée au nord, comme à Bonrepos et à Bégar, formait le quatrième côté. Elle figure une croix latine sans bas-côtés, aux proportions nobles et harmonieuses, malgré les formes néo-classiques de l'architecture. A l'exception du pignon du transept sud, qui se reliait aux bâtiments

(1) *Les Côtes-du-Nord, histoire de toutes les villes et communes du département.* Arrondissement de Guingamp, page 299.

d'habitation, les murs sont encore à peu près intacts. L'intérieur offre le spectacle le plus triste à voir ; partout les ronces et les épines ont recouvert le pavé bouleversé, et c'est au milieu des décombres que nous avons eu l'heureuse chance de découvrir plusieurs fragments sculptés qui ont échappé à tous nos devanciers.

C'est d'abord la moitié d'une pierre tumulaire, sur laquelle est sculptée en demi-relief le buste d'un moine, grand comme nature ; dont la tête nue repose sur un carreau, entre deux écussons portant trois merlettes ou oiseaux quelconques, posés 2 et 1. La crosse abbatiale qui accompagne l'effigie et l'inscription suivante, gravée en bordure au-dessus de la tête, ne laissent aucun doute sur le rang qu'occupait le défunt dans la hiérarchie monacale :

f:o:abbas iacet.hic.

Ci gît frère Olivier, abbé. Epitaphe d'une humilité qui rappelle les beaux jours de la vie cénobitique. Si le digne enfant de Cîteaux a désiré vivant d'être ignoré après sa mort, il est assez probable que son vœu sera exaucé : le désordre dans lequel D. Taillandier trouva les archives de Coëtmalouen, n'a pas permis au docte bénédictin de donner une liste complète des abbés, et parmi ceux qui y figurent on n'en voit aucun du nom d'Olivier. Cependant, d'après le style de l'effigie et de ses accessoires, et surtout d'après la forme des caractères de l'inscription, on peut croire qu'il dut vivre dans le courant du XVe siècle.

Tout près gisaient deux blocs de pierre calcaire, qui, une fois rapprochés nous ont laissé voir deux petits moines couchés côte à côte, la tête appuyée sur des carreaux, dans des arcatures surmontées de dais flamboyants. On serait tenté d'y voir deux frères, dormant dans le même tombeau (1). Mais, en présence des petites dimensions de la pierre qui n'a guère plus d'un mètre de long, et s'adapterait très-bien au soubassement d'un tombeau, il serait imprudent de faire

(1) Ce serait alors sans doute des *oblats*, c'est-à-dire des enfants consacrés à Dieu dès leur premiers ans dans un ordre religieux, suivant une coutume fréquente au moyen-âge.

à cet égard autre chose que des conjectures. Sur une autre petite dalle carrée, nous avons distingué un écusson sommé d'une mitre et portant trois bandes. Elle pourrait bien avoir servi à indiquer dans le pavé l'emplacement qu'occupait la sépulture de Jacques de Kerbihan, abbé en 1502 (¹).

Enfin, pour achever ce trop court inventaire des derniers vestiges de l'abbaye du moyen-âge, nous signalerons encore un troisième fragment, sur lequel nous avons vu un écusson semblable à ceux qui accompagnent la figure tumulaire de l'abbé Olivier, si toutefois nos souvenirs sont exacts. Elle était placée il y a deux ans à Sainte-Marie, dans la cour de l'habitation de M. Loyer.

La rareté des documents concernant Coëtmalouen et l'entière disparution des constructions antérieures au XVIIIe siècle donnent à ces objets une véritable valeur historique et archéologique ; leur propriétaire acquerrait des droits incontestables à la reconnaissance des amis de nos antiquités nationales en consentant à s'en dessaisir en faveur du musée de Saint-Brieuc, où nous savons qu'ils seraient conservés avec soin.

(1) Cette famille qui existait encore lors de la réformation de 1669, portait d'argent à trois bandes d'azur au franc canton de même, chargé d'une quintefeuille d'argent. Il est très-possible que ce franc canton, qui ne se trouve pas sur la pierre de Coëtmalouen, soit une brisure ajoutée par une branche cadette.

C. DE KERANFLEC'H.

(*La suite prochainement.*)

ÉPITRE

A M. VICTOR HUGO.

Quelques-uns de nos lecteurs se rappellent peut-être qu'en rendant compte, il y a trois mois, des *Contemplations* de M. Victor Hugo (1), nous leur parlions d'une longue *Épître,* adressée par l'auteur du *Roi s'amuse* à l'un de nos compatriotes, M. le marquis du C*** d'E***. Le *post-scriptum*, daté de Jersey, janvier 1856, commence par ces deux vers :

> J'ajoute un post-scriptum après neuf ans. J'écoute ;
> Êtes-vous toujours là ? Vous êtes mort sans doute,
> Marquis....

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à M. Victor Hugo que M. le marquis du C*** d'E*** n'est pas mort. Malgré son grand âge, et malgré les vers des *Contemplations,* il se porte à merveille, et nous espérons bien le compter longtemps encore au nombre de nos abonnés. Après avoir lu le premier numéro de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* il a eu l'obligeance de nous communiquer les vers inédits par lesquels il a répliqué à ceux de M. Victor Hugo, et de nous autoriser à les reproduire. — En nous les adressant, il nous fait l'honneur de nous écrire ce qui suit :

« .... Mon épître, Monsieur, — ai-je besoin de vous le dire ? — est » bien inférieure sans doute à l'apostrophe virulente qui l'a provo- » quée, et vos amis y reprendront peut-être encore, comme un autre » défaut, ma trop facile indulgence. J'ai pourtant le droit d'être sé- » vère plus que personne ; car M. Victor Hugo, en m'écrivant, a trop » souvent oublié ce qu'il devait à mon âge. Mais, que voulez-vous,

(1) Voy. la *Revue de Bretagne et de Vendée*, pag. 31 et suivantes.

» Monsieur? Si j'ai le droit, je n'ai pas le courage d'être sévère. Je » me représente toujours ce bel enfant, frais et rose, que j'ai tant fait, » jadis, sauter sur mes genoux, et dont j'ai vu ensuite avec tant » d'orgueil le front adolescent couronné des plus purs rayons de la » gloire. Et quand je songe qu'il est tombé de là dans ces erreurs la- » mentables, que je condamne et déplore plus que personne, pour » venir enfin s'échouer sur la terre d'exil, — mes pauvres yeux, tout- » à-l'heure nonagénaires, se remplissent de larmes. J'ai été exilé moi » aussi, Monsieur, émigré, si vous voulez, — pour une autre cause, » il est vrai, pour une cause plus noble; — mais quelle que soit la » cause, la douleur de la patrie absente est la même. Tous ceux qui » en ont connu, comme moi, l'amertume poignante, comprendront » mon indulgence.

» Et puis, il m'est impossible d'oublier cette digne Mme Hugo, la » mère de M. Victor, ma parente à la mode de Bretagne, comme » vous le savez et comme M. Victor lui-même me le rappelle :

Marquis, je m'en souviens, vous veniez chez ma mère.
Vous me faisiez parfois réciter ma grammaire;
Vous m'apportiez toujours quelque bonbon exquis,
Et nous étions cousins quand on était marquis (1)

» Toutes les fois que je pense à cette excellente dame, si charita- » ble, si pieuse, si bonne *vendéenne*, j'espère toujours, malgré tout, » que M. Hugo finira par en revenir aux idées et aux croyances » de sa respectable mère et de sa propre jeunesse... Vous trouvez » que je radote? C'est fort possible; il faut bien user des droits de » son âge.

» Quoi qu'il en soit, voici mon Épître. Pour marquer ma sympathie » à votre Revue, je vous l'abandonne. Faites-en ce que vous voudrez, » seulement ne me nommez pas (2). J'eus autrefois des prétentions; » mais ceci, je l'ai rimé simplement pour me distraire, l'été dernier,

(1) *Contemplations*, II, pag. 79.

(2) Cette prescription, à laquelle nous obéissons fort à contre-cœur, nous prive du plaisir d'inscrire, au bas de l'Épître ci-dessous, l'un des meilleurs noms de nos provinces de l'Ouest.

» dans un moment où ma mauvaise vue m'empêchait de lire. Vos
» amis s'apercevront trop aisément que c'est là l'œuvre d'un pauvre
» vieillard, et non hélas! d'un grand poète..... »

Pour nous, nous sommes assurés que les lecteurs de la Revue reconnaîtront avant tout, dans ces vers, l'œuvre d'un homme d'esprit et d'un galant homme.

EDMOND BIRÉ.

A M. VICTOR HUGO.

Non, je ne suis pas mort. J'ai reçu votre lettre,
Et si vous voulez bien, Monsieur, me le permettre,
J'essaierai d'y répondre, et d'y répondre en vers.
J'en compose parfois sous mes ombrages verts;
Au fond de mes grands bois je courtise la Muse :
Il faut bien, après tout, que *le Marquis s'amuse!*
J'ai cultivé longtemps les bouquets à Chloris,
Et j'ai fait un rondeau qui courut tout Paris.
Boufflers prisait assez mes quatrains; pour mes fables,
Ce bon monsieur Viennet les trouve fort passables.
Aujourd'hui c'est à vous que je m'adresse.... Hélas!
Mes vers vous paraîtront bien faibles et bien plats!
Lisez-les cependant : indulgent comme un maître,
Après les avoir lus, vous vous direz peut-être :
— Encor qu'ils ne soient pas toujours d'un goût exquis,
Ce sont d'assez bons vers... pour des vers de marquis! —

Donc me voici, Monsieur, descendu dans l'arène
Où votre poésie est toujours souveraine.
Sans force, mais sans peur, j'ose braver les coups
D'un lutteur énergique et puissant comme vous.
Et qui sait? Vous avez un immense génie,
Une verve indomptable, une grâce infinie;
Votre strophe éclatante, au front paré de fleurs,
Éblouit tous les yeux de ses vives couleurs;

Vous rimez à coup sûr mieux que le grand Corneille,
Avec une richesse à nulle autre pareille.
Toutes ces qualités me manquent, je le sens;
Et pourtant si j'en crois quelques hommes de sens,
Je puis, dans ce duel, affronter votre escrime :
A défaut de génie, et de verve et de rime,
J'aurai pour moi, j'aurai peut-être... la raison.

Vous me dites : — Marquis, j'avais pour horizon,
Autrefois, le couchant; aujourd'hui, je regarde
L'aube, qui fait pâlir la nuit sombre, hagarde :
Lorsque j'étais petit, j'étais bon royaliste;
Me voilà maintenant jacobin : c'est fort triste.
Mais qu'y faire? La faute en est à l'univers,
A l'azur, au printemps, aux vallons, aux prés verts,
A la brise qui souffle, à l'astre qui scintille,
Au ruisseau qui murmure, à la rose qui brille.
« J'ai lu partout grandeur, vie, amour, liberté,
» Et j'ai dit : — Texte : Dieu; contre-sens : Royauté (1). » —

Certes vous êtes fort, Monsieur, sur le langage
Qui des arbres, des fleurs et des champs se dégage.
Êtes-vous sûr pourtant que votre version
Rende bien tous les mots de la création?
Entre nous, vous semblez assez mal la traduire,
Alors que vous venez, par exemple, nous dire :
— L'oiseau, la nuit, le lys déposent tous les trois
Contre votre vieux trône et ses prétendus droits (2). —
Eh quoi! serait-il vrai? Le lys, le lys lui-même
Se dresse contre nous et nous crie : Anathème!
Pour moi, je n'en crois pas un seul mot, et je sens
Que vous avez fait là, Monsieur, un contre-sens.

(1) *Contemplations*, II, pag. 88.

(2) .... J'écoutais, comme des témoignages,
L'oiseau, *le lys*, l'eau vive, et la nuit qui tombait.
(*Contemplations*, II, pag. 88.

Non content de traduire, écolier solitaire,
Le langage des fleurs, vous allez, sombre, austère,
Méditant sur le sort des cailloux ténébreux.
Vous plaignez leur destin et vous pleurez sur eux.
Vous les sentez parfois frémir à votre approche;
Parfois, d'un ton ému, vous dites à la roche :
Qui donc es-tu? — Je suis Charles-Neuf. — Bien. Et toi,
Vieux rocher, dont le front répand au loin l'effroi? —
Et cet affreux rocher dit : Je suis Louis Onze!
C'est ainsi que pour vous, tout, le marbre et le bronze,
Et les champs et les fleurs, et les bois et les loups,
Tout condamne les rois, tout, jusques aux cailloux!

Mais ne voyez-vous pas que ce nouveau système (1)
Se retourne aisément, Monsieur, contre vous-même.
Et tenez, l'autre jour, j'ai trouvé dans un bois
Un loup, qui, sauf erreur, était Collot-d'Herbois.
Hier encor j'allais, sur les bords de la Loire,
Lorsque soudain mon pied heurte une pierre noire
Qui résiste, me blesse, et se met à crier :
— Faites attention, morbleu! je suis Carrier! —
A côté de Carrier, j'avise une autre pierre
Et je lui dis : Qu'es-tu? — Moi, je suis Robespierre! —

Ah! croyez-moi, laissons, laissons dormir en paix
Et les sombres rochers et les cailloux épais.
N'allons pas évoquer, du sein de leurs ténèbres,
Ces tribuns abhorrés ou ces princes funèbres,
Princes, tribuns abjects, dont le nom flétrissant
Semble exhaler encor comme une odeur de sang!
Quel parti se peut dire exempt et pur de crimes?
Tous comptent des bourreaux, hélas! et des victimes.
Oublions! oublions! Qu'un pardon généreux
Recouvre, voile épais, ces souvenirs affreux.

(1) Voy. principalement, sur ce *nouveau système*, les deux pièces : *Pleurs dans la nuit* et *Ce que dit la bouche d'ombre*. (*Contemplations*, II, pag. 205 et pag. 347.)

Mais vous continuez, Monsieur, et vous me dites :
— J'ai lu, marquis, j'ai lu ces annales maudites,
Sombre histoire où l'on voit la pâle Royauté
Grandir, ayant toujours le crime à son côté.
Oui, votre Royauté c'est le gibet sinistre,
C'est le billot, la roue, et *l'échafaud ministre* (1).
Oui, c'est bien tout cela ! mais de plus, c'est aussi
La défaite et la honte, et Rosbach et Crécy (2) !
Et moi, je vous réponds, Monsieur : — Non. C'est la gloire !
C'est le drapeau des preux, l'honneur et la victoire !
C'est Marignan, c'est Lens, et Fribourg et Rocroy,
La Marsaille et Fleurus, Nordlingue et Fontenoy !
C'est Bayard, c'est Gaston, le héros de Ravenne,
C'est Condé, Catinat, Luxembourg et Turenne,
Ce sont tous ces héros, nobles cœurs, esprits droits,
Aimant d'un même amour et la France et ses Rois !

Après tous ces grands noms, honneur de notre histoire,
Les vôtres sont encor bien dignes de mémoire,
O vous qui défendiez le trône à son déclin,
Vous, Lescure, Bonchamps, Larochejacquelein,
Stofflet, Cathelineau ! Qui pourra nous redire
Vos généreux élans, votre pieux martyre,
Celui de vos soldats, sublimes paysans,
Qui livraient, pour leur Roi, des combats de géants ?
Ah ! quelqu'un l'aurait pu ! C'était le grand poète,
C'était le *doux enfant*, *droit et pur*, *simple*, *honnête* (3),
Qui ravissait le monde étonné par ses chants
Si nobles et si beaux, si purs et si touchants ;
— Qui nous montrait le ciel entr'ouvert, et les anges
Accueillant au milieu de leurs saintes phalanges

(1) Quand le harem est prince et l'échafaud ministre. (*Contemplations*, II, 90.)
(2) Quand l'histoire n'est plus qu'un tas noir de tombeaux,
De Crécys, de Rosbachs, becquetés des corbeaux. (*Ibid.* 89.)
(3) J'étais un doux enfant, droit et pur, simple, honnête. (*Ibid.* 80.)

Le fils du roi-martyr ; — dont les strophes en deuil
Honoraient de Berry le funeste cercueil,
— Et qui, sur le berceau d'un nouveau Fils de France,
Élevait vers le ciel un hymne d'espérance (1) !

— Ah ! ces jours, dites-vous, ces jours sont loin de moi !
Mon Dieu, si j'ai crié jadis : Vive le Roi !
Si ma voix a chanté *votre cause éternelle* (2),
C'est qu'alors, abrité sous l'aile maternelle,
J'étais comme un aiglon dans son aire engourdi :
L'aiglon a vu pousser ses ailes..... *J'ai grandi* (3) ! —

Non, non, détrompez-vous. Détrompez-vous, Poète !
Et souffrez qu'à mon tour ici je vous répète,
Au risque de paraître encore trop hardi :
Si vous avez changé, vous n'avez pas grandi !
Eh quoi ! grandir, après ces œuvres de jeunesse
Où votre muse fière, ardente, enchanteresse,
Avait du premier coup atteint ces hauts sommets
Que nul, nul ici bas, ne dépasse jamais !
Grandir, après avoir, adolescent sublime,
Touché de l'idéal la pure et blanche cîme !
Grandir, après avoir élevé jusqu'aux cieux
Votre front de vingt ans, superbe, audacieux !
Cela ne se pouvait !.... Reniant votre aurore,
Vous pouviez seulement changer, changer encore ;
Vous pouviez, méprisant son immobilité,
Laisser derrière vous l'antique Royauté,
Et suivre jusqu'au bout ce long itinéraire
Qui se termine hélas, sur la terre étrangère !

(1) Voy. dans les *Odes et Ballades*, les belles pièces sur *Louis XVII*, sur *la Mort du duc de Berry* et sur *la Naissance du duc de Bordeaux*.

(2) Votre religion, votre cause éternelle,
Vos dogmes, vos sieux, vos dieux, votre flanelle.....
(*Contemplations*, II, p. 91.)

(3) *Ibid.* p. 85.

Jeté par l'ouragan sur un roc désolé,
Vous voilà donc banni de la France, — exilé!
Vous voilà donc souffrant de cette angoisse amère,
L'angoisse de l'enfant qu'on arrache à sa mère!
Poète, à votre tour, vous avez le destin
Du chantre de l'Enfer, du proscrit florentin.
Mais la douleur n'avait point abattu le Dante;
Elle n'a pas non plus plié votre âme ardente,
Ni courbé sous sa main votre cœur indompté.
Opposant au malheur un sourire attristé,
Embrassant, sans pâlir, l'exil et la souffrance,
Vous regardez de loin ce doux pays de France,
Ce doux pays où dort votre fille..... — Ah! tenez,
Je n'ai plus contre vous de rancune! Prenez,
Monsieur, prenez ma main! Qu'une loyale étreinte;
Rallume entre nous deux l'affection éteinte;
Cessons de réveiller nos griefs endormis,
Et, comme aux jours passés, redevenons amis.
A mon foyer, qui garde encor votre trace,
Ah! puissiez-vous bientôt revenir prendre place,
Et puisse votre mère, assise dans les cieux,
Et sur vous et sur moi reposer ses doux yeux!

Juillet 1856.

MARQUIS DU C*** D'E***.

DU SYMBOLISME

DANS LA

CONSÉCRATION DES ÉGLISES.

Au moment où s'achèvent dans la ville de Nantes plusieurs églises si remarquables, qui feront l'éternel honneur de la génération qui les a élevées; lorsque, non-seulement dans Nantes, mais sur une multitude de points de la Bretagne et de la Vendée, surgissent, comme par enchantement, jusqu'au sein des plus humbles campagnes, des constructions chrétiennes qui rappellent les types les plus purs du style roman et du style ogival; à l'heure où nécessairement vont bientôt se célébrer et se répéter les consécrations de ces édifices sacrés, il nous a semblé qu'il ne serait pas sans à propos ni sans quelque utilité d'exposer le symbolisme profond et admirable que renferme cette antique et majestueuse cérémonie. On sait, en général, que c'est une liturgie magnifique, mais peut-être n'a-t-on pas une idée complète et suffisante des mystérieuses beautés et des sublimes harmonies qu'elle recèle comme des trésors cachés; nous sommes persuadés que si elles étaient déroulées sous les yeux, dans tout leur ensemble, on en concevrait encore une plus haute estime, et on assisterait avec plus d'intelligence, de bonheur et de profit à ces scènes augustes et touchantes dont le culte catholique a seul le secret et la gloire.

L'objet de ces études est presque également intéressant pour le chrétien, pour l'historien, pour l'archéologue. L'exposition du symbolisme dans la consécration des églises se rattache en effet fort intimement à l'archéologie; c'est comme une révélation des pompes qui se sont accomplies autrefois, depuis les âges les plus reculés, le jour où nos vieilles cathédrales, où tant de superbes basiliques que nous

ont léguées nos pères, recevaient des mains des pontifes leur caractère religieux et sacré. Nous verrons revivre et repasser sous nos yeux ces rits vénérables et solennels qui transformaient en quelque sorte ces gigantesques et merveilleux monuments de la foi et de la piété de nos aïeux, et qui, de ces chefs-d'œuvre déjà si admirables au point de vue profane et artistique, faisaient des lieux saints et presque divins, les maisons de Dieu sur la terre et les portes du Ciel. Peut-être que, connaissant mieux les origines, les significations, la puissance et la valeur des prières, des onctions, des bénédictions sans nombre qui ont enveloppé dès le principe nos églises, et qui n'ont cessé de planer sur elles et de les environner, nous éprouverons, en les contemplant, en y pénétrant, en nous y agenouillant, plus de respect, plus de confiance et d'amour ; nous serons sous un charme plus vif et plus doux ; nous ne les considérerons plus uniquement comme de magnifiques poëmes en pierre, selon une expression connue, nous les regarderons comme des choses en quelque façon célestes, bien que posées encore à terre ; nous y respirerons l'air et comme les brises de l'éternelle patrie ; nous y serons tout embaumés de délicieux souvenirs et d'immortelles espérances.

L'intérêt d'actualité, aussi bien que l'intérêt archéologique des considérations dans lesquelles nous nous proposons d'entrer, explique et au besoin justifie la place qu'elles occupent dans ce recueil ; peut-être même, nous l'espérons du moins, ce double intérêt les fera accueillir volontiers de nos lecteurs bénévoles.

Par le symbolisme dans la consécration des églises, nous entendons les formes plus ou moins mystérieuses sous lesquelles la sainte liturgie cherche à exprimer et s'efforce de communiquer les hautes et magnifiques pensées que le peuple chrétien doit se faire du temple. Au lieu de dire sèchement : — Voilà ce qu'est le temple aux yeux de la foi, et l'idée que vous devez en avoir, — cette belle liturgie, dans une longue suite de rits augustes et de sublimes prières, cache, enveloppe, voile à moitié ce qu'elle souhaite faire remarquer et apprendre aux fidèles, témoins de cette grande scène. C'est un heureux moyen de piquer leur attention devant ce frappant spectacle, d'irriter un ardent

désir de percer les ombres des allégories et en même temps de mieux graver ces profonds enseignements et ces salutaires impressions dans les âmes.

Pour le christianisme et la liturgie qui en est ici l'expression, le temple n'est pas seulement une maison plus haute et plus vaste que celles qui l'environnent dans la cité ou au village; ce n'est pas seulement un lieu d'assemblées graves et un centre de réunion qui active le commerce; ce n'est pas même un édifice qui se distingue des autres monuments et qui l'emporte parfois sur les palais par ses proportions grandioses et ses beautés architecturales; dans les données chrétiennes, dont toute la tradition fait foi et que traduit si bien la liturgie de la consécration, le temple est l'image de l'âme, ou mieux encore, de l'Église militante, le temple est la figure du Christ lui-même, l'autel surtout est censé le représenter; le temple enfin est l'emblême et comme une vision du Ciel en terre.

Eh bien! ce sont précisément ces importantes et fécondes vérités, que la liturgie catholique a placées comme dans un demi-jour sous les symboliques cérémonies que nous allons étudier; non pas, certes, pour les dérober à l'intelligence et au cœur des fidèles, mais au contraire pour les rendre plus saisissantes et plus populaires : car rien n'éveille l'attention, rien n'intéresse, rien ne demeure comme les choses figurées et, pour ainsi parler, dramatisées dans une action, pour peu qu'on vous en donne la clef et qu'on vous initie au mystère.

A part, en effet, quelques particularités qui se rapportent plus spécialement à l'édifice envisagé au point de vue matériel, et qui ont pour objet d'en assurer la conservation, d'y attacher les revenus nécessaires à l'entretien des ministres sacrés qui le desserviront, de témoigner et de perpétuer une juste et noble reconnaissance à ses fondateurs, — tout, dans la liturgie de la consécration, tend à présenter symboliquement le temple sous les trois aspects que nous avons dits. Dans le cours du long et majestueux cérémonial, tantôt ces aperçus sont indiqués d'une manière distincte et séparée, tantôt ils sont rappelés ensemble; mais d'un bout à l'autre, ils sont là, en quelque sorte, invisibles et présents, si nous pouvons employer ce langage, sous le voile du symbole : souvent peu d'efforts suffisent pour les

dégager et les découvrir ; parfois, il faut pénétrer plus avant pour les aller chercher dans les profondeurs où ils se cachent et se révèlent à l'œil pieusement curieux et à l'âme qui a le sens des choses divines.

Avons-nous besoin de prévenir que nous ne hasarderons rien de nous-mêmes dans les explications que nous allons donner? Nous trouvons des traces précieuses du symbolisme de la dédicace des églises dans les Saints Pères et les Docteurs, tout particulièrement dans saint Augustin et dans saint Bernard, qui nous ont laissé plusieurs discours pleins de magnifiques aperçus sur ce sujet. Le pontifical romain et la sainte liturgie elle-même nous fourniront d'abondantes et riches indications. Il existe d'ailleurs nombre d'écrivains, depuis les âges les plus reculés jusqu'à nos jours, qui nous ont transmis l'intelligence du sens symbolique renfermé dans la consécration solennelle des temples chrétiens ; pour n'en citer que quelques-uns, Raban-Maur, Remy d'Autun, Yves de Chartres, l'auteur de la *Gemma animæ*, Hugues de Saint-Victor, Durand de Mende, le cardinal Bona, sans parler d'une foule d'autres auteurs liturgiques qui ont paru dans les siècles postérieurs, forment toute une tradition sur ce point ; nous ne ferons guère que marcher sur leurs pas. Si nous ne craignions d'effrayer nos lecteurs par des pages toutes hérissées de textes, nous pourrions presque appuyer chaque ligne par des autorités : c'est un luxe dont probablement la plupart nous ferons grâce ; nous n'en veillerons pas moins à ne rien avancer qui ne repose sur une base solide et respectable.

Qu'il nous soit permis, dans l'intérêt de l'ordre et de la clarté, de diviser ce travail en trois parties. La première embrassera la description de la cérémonie depuis son commencement jusqu'à l'entrée du pontife dans l'église ; la deuxième s'étendra depuis l'entrée du pontife dans l'église jusqu'à la consécration de l'autel ; la troisième depuis la consécration de l'autel jusqu'à la fin de la dédicace de l'église.

I.

L'évêque, et l'évêque seul, peut consacrer les églises. Un prêtre délégué par l'évêque peut bien les bénir ; mais pour la consécration

solemnelle des églises, et même des autels, la liturgie la réserve exclusivement à l'évêque. Et par là elle commence à nous donner une grande et haute idée de l'acte qui transfère les temples du rang des lieux profanes dans l'ordre des lieux saints. Elle veut que cet acte ne puisse être accompli que par le pontife, par celui qui possède dans toute sa plénitude le sacerdoce de J.-C. En cela elle nous montre déjà un symbole. Le Christ seul est mort sur la croix qui a sauvé le monde ; le Christ seul est la pierre angulaire sur laquelle tout doit reposer ; le Christ seul a délivré les âmes et racheté l'humanité ; enfin seul le Christ a ouvert le Ciel : lui seul a pu opérer ces grandes et sublimes choses qui sont figurées dans le temple. Eh bien ! ce sera aussi l'évêque seul, la plus expresse image du Christ dans la religion, qui pourra présider à la consécration du temple : en sorte qu'en voyant l'évêque, dans lequel le Christ est comme personnifié, procéder, lui seul, à cette auguste cérémonie, on se représente nécessairement J.-C. venant réaliser les mystérieux dessins que seul il était capable d'exécuter. Il importe de ne pas perdre de vue cette considération : d'un bout à l'autre de la consécration, l'évêque y tient la place du Christ.

On peut même dire, avec quelques liturgistes, que l'évêque, cette image vivante de J.-C., le représente sous trois aspects, dans le cours de cette imposante cérémonie. Lorsque l'évêque vient, dans les vêtements qu'il porte habituellement, visiter l'église qui doit être consacrée, et s'assurer que tous les préliminaires exigés ont été fidèlement accomplis, il représente le Christ dans l'état ordinaire de l'humanité dont il s'est revêtu pour nous ; lorsque, pendant toute la consécration proprement dite, il porte la chape blanche, il représente J.-C. ayant reconquis à l'humanité l'éclat de l'innocence. Lorsqu'enfin, pour couronner la dédicace de l'église, il célèbre la messe avec tous les ornements pontificaux, il représente J.-C. dans les splendeurs de la divinité et dans la magnificence de la gloire.

Nous avons parlé des préliminaires de la consécration ; il en est en effet plusieurs : les uns doivent s'accomplir la veille, les autres le matin même du jour de la cérémonie.

Trois doivent la précéder dès la veille. Le premier est le jeûne

imposé et à l'évêque consécrateur et au peuple dont l'église doit être consacrée. Le pontife qui doit vaquer à une action si sainte, toute la population si directement intéressée à la consécration du nouveau sanctuaire, s'efforcent à l'envi, par cette commune et solennelle pratique expiatoire, de se purifier davantage, afin de paraitre plus agréables devant le Seigneur et de pouvoir mieux attirer sur le temple les bénédictions célestes que leurs prières vont appeler. — Le second consiste à placer les reliques, destinées à être mises dans l'autel, en quelque lieu décemment orné et voisin de l'église à consacrer : on les place hors de l'église, car elle est encore un lieu profane qui ne mérite pas de recevoir ce précieux dépôt ; on les place non loin d'elle, parce qu'on doit venir les prendre le lendemain pour les porter processionnellement autour de l'église (1). — Le troisième, enfin, n'est autre chose que le chant ou la psalmodie de l'office nocturne, qui se fait auprès des saintes reliques ; c'est comme une veille d'armes que l'on fait auprès de ces reliques sacrées, pour se préparer au grand jour de la consécration !

Il reste encore un préliminaire qui est remis au matin de ce jour solennel. L'évêque pénètre lui-même dans le temple avant que la cérémonie ne commence ; il constate si les douze croix qui doivent être espacées sur les murailles, au dedans de l'église, sont en effet disposées et fait allumer les douze cierges qui doivent brûler devant ces croix, puis il fait entièrement évacuer le temple et n'y laisse absolument personne, à l'exception d'un seul diacre ; ces précautions prises, il se retire et fait fermer après soi la porte de l'église. Or tout cela en plein de symbolisme. Le temple non consacré, c'est l'âme qui n'a pas la vraie foi, c'est l'humanité tombée et qui vit séparée de Dieu ; c'est l'âme, c'est l'humanité qui doivent être unies à J.-C., mais qui

(1) Ces reliques sont déposées ordinairement dans une boîte de plomb, avec trois grains d'encens ; on y joint une inscription sur un parchemin ou sur une plaque de métal, laquelle doit servir à certifier et à transmettre le souvenir de la consécration ; elle est en latin, la langue de l'Eglise ; en voici la traduction : « L'an.. , le... du mois..., moi N., évêque de N., j'ai consacré cette église et cet autel en l'honneur de saint N., et j'y ai renfermé des reliques des saints martyrs N. et N. J'ai accordé, dans la forme accoutumée, une année d'indulgence, aujourd'hui, et quarante jours, au jour anniversaire de la consécration, à tous les fidèles qui visiteront cette église. »

ne sont pas dignes encore de la céleste alliance ; ou, pour parler avec Durand de Mende, c'est la vierge promise au divin époux, mais qui attend sa dot pour oser se présenter à lui ; ou c'est le ciel, mais le ciel fermé aux exilés dans ce monde. Aussi, pour figurer ces choses, le temple reste-t-il vide, nu, dépouillé, avec ses portes closes. Et ce diacre, qui demeure seul dans le temple non consacré, représente le fort armé dont parle l'Evangile, qui tient l'âme enchaînée et possède l'humanité, avant que J.-C. ne vienne les délivrer et reprendre sur elles son légitime empire, ou, si l'on prend le temple dans cet état de choses pour une image du ciel non encore ouvert, le diacre représente le chérubin au glaive flamboyant, que Dieu avait mis à la porte du paradis terrestre, ombre du véritable ciel, et qui en défendait l'entrée aux mortels errants dans cette triste vallée de larmes.

Cependant l'heureux jour, qui doit voir s'accomplir la dédicace de l'église nouvelle, brille de tout son éclat ; le temps est venu de procéder à la longue et majestueuse cérémonie qui doit le remplir presque tout entier. Par où s'ouvrira-t-elle ? Combien le début en est touchant et dignement inspiré !

C'est auprès des reliques des saints que le pontife, le clergé, le peuple se rendent d'abord et se rassemblent ; ils viennent encore implorer leur puissante intervention ; et agenouillés devant ces restes précieux, le front dans la poussière, en union de foi et de prière avec ces saints amis de Dieu et ces doux protecteurs de l'homme, ils récitent les sept psaumes pénitentiaux ; c'est un dernier effort pour fléchir la divine justice, pour obtenir que toute tache soit effacée, avant de s'engager dans l'importante et religieuse opération de la journée.

Les sept psaumes de la pénitence achevés, le pontife se rend processionnellement, avec le clergé et le peuple, à la porte principale de l'église. Devant cette porte, qu'il trouve fermée, le pontife se prosterne en terre et entonne ces longues supplications, ces belles litanies des saints, que la liturgie a coutume de faire réciter dans toutes les occasions solennelles ; elles ne peuvent être mieux placées que dans une circonstance semblable ; c'est bien l'heure d'invoquer tous les anges, tous les ordres des élus, afin qu'ils prêtent le secours de leur intercession, pour que le pontife puisse mener à heureuse fin la grande

entreprise qu'il a formée, c'est-à-dire, arracher l'âme, l'humanité, figurée par le temple, à la tyrannie du démon, célébrer les fiançailles de l'âme, de l'humanité, dont le temple est l'image, avec le Christ, et en ouvrant ce sanctuaire, ouvrir en quelque sorte le ciel, dont le temple, comme nous l'avons dit, est une vision en terre.

Après ces ardentes invocations adressées à tous les bienheureux, l'évêque fait la bénédiction de l'eau dont il aura besoin pour les aspersions ; il n'entre pas dans notre sujet d'exposer les détails de cette mystérieuse bénédiction, ni de dire la large place que l'église donne en sa liturgie à l'eau bénite; nous devons seulement parler de l'usage que l'évêque en fait ici. Il l'emploie donc à une triple aspersion des murailles du temple, à l'extérieur : précédé de son cortége, il se dirige vers la droite et asperge la partie supérieure des murs ; une seconde fois il se remet en marche et asperge leur partie inférieure ; une troisième enfin il fait le tour du temple et asperge les murailles à la hauteur des yeux. Cependant le chœur chante trois répons magnifiques, correspondant, un à un, à chaque circuit que fait l'évêque autour du temple. A chaque fois que le pontife a terminé une aspersion, il s'arrête en face des portes fermées et s'écrie : Prions. Au signal qu'en donne le diacre, toute l'assemblée tombe à genoux, puis se relève aussitôt ; l'évêque fait monter alors vers Dieu des prières de plus en plus vives et pieuses. A chaque fois qu'il revient devant les portes closes, il en frappe les battants avec sa crosse pastorale, en répétant toujours d'un ton de voix plus élevé ces paroles connues, empruntées au psaume XXIII : *Princes, ouvrez vos portes ; portes éternelles, élevez-vous, et le Roi de gloire entrera.* Mais c'est en vain ; malgré ces sommations pressantes, les portes demeurent fermées.

Néanmoins, lorsque pour la troisième fois, à la question que fait le diacre renfermé dans l'église : *Quel est ce Roi de gloire ?* le pontife et toute l'assemblée des clercs ont répondu : *Ce Roi de gloire est le Dieu des armées ; ouvrez, ouvrez, ouvrez !* devant cette triple exclamation que poussent leurs voix retentissantes, la porte cède enfin, comme sous les efforts de tout un peuple. Le pontife trace sur le seuil, avec sa crosse, le signe de la croix, en chantant ces paroles triomphantes : *Voici le signe de la croix ; que tous les fantômes des esprits*

de ténèbres fuient devant elle! Alors il entre le premier dans le temple, accompagné de quelques-uns des clercs qui l'assistent, en saluant l'église où il pénètre de ce souhait si doux : *Que la paix soit à cette maison! — Par votre entrée,* répond le diacre, et tout le clergé de l'Eglise s'écrie : *Ainsi soit-il! — Que le Père éternel donne à jamais la paix à cette maison!* continue le chœur en chantant; *que le Verbe du Père soit la paix perpétuelle de cette demeure! que l'Esprit consolateur répande la paix sur elle!*

Nous n'avons pas voulu interrompre cette scène si touchante et si dramatique par les observations qui se pressent en foule; mais il nous faut maintenant en reprendre les divers incidents et en développer les significations mystérieuses.

Evidemment l'aspersion qui se fait sur les murailles est un symbole: c'est comme une espèce de baptême que l'évêque donne au temple matériel, afin d'empêcher le démon d'en approcher, afin de le purifier de toute souillure, afin de l'envelopper déjà des bénédictions de Dieu et de la protection des anges. La triple aspersion signifie, selon quelques-uns, la triple immersion qui a lieu dans le baptême; selon d'autres, c'est une image de la triple effusion de la Foi, de l'Espérance et de la Charité. Les trois circuits que fait l'évêque autour de l'église peuvent servir à représenter les courses qu'a entreprises le Sauveur, pour chercher et reconquérir les âmes égarées et l'humanité perdue. Les auteurs liturgistes ont préludé aux magnifiques accents de Bossuet, qui célèbre quelque part, lui aussi, ces pas immenses du Fils de Dieu, descendu du ciel au sein d'une vierge, tombé du sein d'une mortelle dans une étable, d'une étable sur la croix et de la croix dans un sépulcre.

L'évêque, nous l'avons dit en commençant, tient lieu de J.-C. même, dans toute cette cérémonie. L'évêque frappe aux portes du temple avec son bâton pastoral; c'est donc J.-C. qui veut entrer dans l'âme, dans l'humanité, dans le ciel, et reprendre possession de ces choses qui lui appartiennent. La crosse de l'évêque est l'emblême de sa puissance spirituelle; s'il frappe trois fois, c'est, disent les uns, pour montrer le triple droit qu'a J.-C. sur le monde, comme créateur, comme rédempteur, comme glorificateur; c'est, disent les autres,

pour rappeler que le pouvoir de J.-C. s'étend au ciel, sur la terre et dans les enfers.

La longue résistance qu'on oppose aux tentatives redoublées de l'évêque pour pénétrer dans le temple, signifie que ce n'est pas sans luttes et sans combats que le démon s'est laissé dépouiller de la domination qu'il exerçait sur les âmes et sur le monde; elle signifie aussi que le ciel souffre violence, comme parle l'Evangile, et ne s'ouvre qu'à ceux qui font effort.

Il est à remarquer que, pendant toute cette première partie de la cérémonie, le pontife n'adresse point au peuple le salut ordinaire : *Que le Seigneur soit avec vous!* mais qu'il invite uniquement l'assemblée à prier et à fléchir le genou. Les termes d'honneur et de joie, disent là-dessus les auteurs, ne semblent pas convenir à un peuple qui est encore censé infidèle, avant que d'être entré dans l'église; on ne doit auparavant ne lui parler que d'implorer la miséricorde de Dieu et de s'humilier devant lui.

Sans doute, si la multitude n'entre pas à la suite de l'évêque dans le temple, c'est parce que les cérémonies ne pourraient pas s'accomplir avec autant de facilité, lorsque la nef serait envahie par la foule; mais, outre cette raison toute naturelle, les liturgistes en apportent une autre qui est symbolique. L'évêque pénétrant seul dans le temple avec quelques membres du clergé, c'est J.-C. travaillant seul avec ses apôtres à fonder et à former son Eglise; c'est aussi J.-C. entrant dans le ciel, au jour de son Ascension, avec un petit nombre d'élus; c'est aussi pour montrer que les fidèles restent sur la terre à se perfectionner, en attendant qu'ils soient trouvés dignes d'entrer comme des pierres vivantes dans la construction du temple céleste, dont la dédicace éternelle ne s'achèvera que lorsque le dernier saint montera dans la gloire.

Ce signe de croix, tracé sur le seuil du temple, indique clairement que c'est par la croix que J.-C. a chassé le démon et détruit son infernal empire. Aussi ce souhait de paix, redit tant de fois, exprime admirablement l'effet du règne de J.-C., qui est venu apporter la paix aux hommes de bonne volonté; c'est une manière touchante et sublime d'inaugurer ce nouveau temple : l'évêque a certes grandement

raison de proclamer que ce temple sera un séjour de paix sur la terre ; — qu'on y viendra de toutes parts chercher la paix que le monde ne donne pas, — que Dieu se plaira à y verser sa paix, sa douce paix, prélude et avant-goût de l'éternelle paix des cieux !

On a déjà pu observer dans les rits de la consécration la continuelle répétition du nombre trois ; toutes choses s'y font en quelque sorte par trois fois ; il est impossible de ne pas reconnaître là l'intention bien formelle de rappeler l'idée de la très-sainte Trinité, que la liturgie aime à représenter sans cesse aux yeux et à l'esprit des fidèles, parce que c'est en effet le dogme fondamental du Christianisme, et que l'adorable Trinité sert comme de base à tout dans l'Eglise de Dieu !

A l'entrée du pontife dans le temple, se termine comme le premier acte du drame religieux que la liturgie déroule à nos yeux dans la consécration des églises. Nous passons au second acte que nous avons annoncé, qui est encore mieux rempli et plus frappant.

ABBÉ JUBINEAU.

(*La suite prochainement.*)

LE MANOIR DE HUCHELOUP

HISTOIRE DU TEMPS PASSÉ (1).

(Suite.)

VII.

Nous avons laissé Guillaume de Rocheblanche et messire Jean de Pouez roulant dans la poussière, — l'un criant qu'il était mort, l'autre demandant une épée, en place de la sienne brisée dans la lutte, — le peuple se pressant autour des champions, — pendant qu'au loin la maréchaussée se montrait, devancée par mille cris, et retardée dans sa marche par mille obstacles.... Enfin, après de longs et patients efforts, elle parvint à s'ouvrir un passage à travers la foule pressée, et arriva juste à temps, comme c'est d'ailleurs assez son usage, pour voir le flot se refermer en sens contraire sur Guillaume ; il ne lui resta plus qu'à relever Jean de Pouez que l'épée du seigneur de Hucheloup avait traversé de part en part. La blessure était affreuse, et ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés qu'on pût le soulever de terre. Le peuple s'écartait en silence devant ce lugubre cortége ; Jean, pâle et respirant à peine, pouvait lire sur les visages l'impression pénible qu'il excitait, et parmi quelques marques d'intérêt et de sympathie, nombre de regards indifférents. — Sa fortune était changée ! — Jacques Le Hidoux marchait près de son maître, et l'œil irrité semblait demander compte à chacun de sa placididé ; — Julien de Verrières allait en avant, donnant des ordres.

Comment maître Julien se trouvait-il là ? La réponse sera facile, si l'on se rappelle la mission dont était chargé vis-à-vis de lui le recteur

(1) Voir ci-dessus, pages 253 à 276.

de Saint-Jean. Le digne prêtre eût-il manqué l'occasion de la fête patronale de son église, pour édifier son pupille par de pieuses paroles et de belles cérémonies ? ne devait-il pas prononcer un sermon longtemps étudié, et paraître à l'autel dans tout l'éclat et la pompe du sacerdoce ? — Julien de son côté pouvait-il oublier que la plus gaie foire du pays était celle du bourg de Saint-Jean ? — Et puis il espérait y voir son ami Guillaume, sinon ses sœurs, et cela seul eût suffi pour l'y attirer. Lorsqu'on s'est quitté à la suite d'impressions désagréables, ou de quelque grief senti plutôt qu'avoué, on est heureux des circonstances qui permettent de se rapprocher, sans qu'il soit besoin de revenir sur un sujet délicat. Donc, maître Julien avait, on le voit, de bonnes raisons pour laisser là, une fois encore, les graves études de l'Université.

Après avoir assisté d'une façon très-convenable aux sermon, offices et processions, et diné à la cure avec les notables du pays, libre enfin de tant d'honneurs, il venait de s'évader, et cherchait impatiemment Guillaume dans la foule, lorsqu'il entendit les cris et vit le tumulte qu'on faisait autour des combattants. — Julien n'était pas homme à fuir ces sortes d'émotions ; il se dirigea donc en hâte de ce côté, et arriva juste au moment où Guillaume et Jean roulaient dans la poussière. — D'un coup d'œil il vit la blessure de messire de Pouez, et comprit les embarras qui allaient en résulter pour son ami. — Aussi, maître Le Goujart s'étant trouvé près de lui :

— Allez, lui dit-il, maître Pierre, pas un instant à perdre ! — Faites seller vos chevaux... dans un moment Guillaume sera prêt à partir. Il faut fuir au plus vite...

Maître Le Goujart ne se le fit pas répéter, et le soin de sa conservation lui donnant des ailes, il était déjà loin quand Julien parlait encore.

— Guillaume, reprit maître de Verrières, en relevant son ami, Messire de Pouez est mort ou peu s'en faut ; — il faut fuir...

— Fuir ! jamais !

— Songez à vos sœurs, Guillaume ! — et d'ailleurs, quel honneur y a-t-il à braver les gens de loi ? Vous serez condamné..... Jean de

Pouez a une famille puissante... Il faut laisser le calme revenir... Vous demanderez justice alors.

— Mais.....

— Partez vous dis-je..... Vos chevaux vous attendent... gagnez la frontière du Poitou..... j'irai tranquilliser Mlles de Rocheblanche.

— Place à la maréchaussée! disait-on dans la foule...

— Au nom de vos sœurs, partez !.... Voici les limiers de Monsieur le sénéchal !.... Adieu ! je vais les occuper.

Et ils se donnèrent une vigoureuse poignée de main.

La maréchaussée parut, nous l'avons dit déjà, pour voir l'évasion de Guillaume...

— Eh bien ! qu'est-ce? qu'y a-t-il? dit le chef de la troupe.....

— Une querelle répondit Julien.....

— Un meurtre! un assassinat! reprit Jacques Le Hidoux....

— Messire de Pouez est blessé, fit Julien.

— Par le seigneur de Hucheloup, ajouta Jacques.

— Où sont ces messieurs? dit le chef de la maréchaussée,

— Voici le blessé, dit Julien.

— L'agresseur s'enfuit! reprit Jacques avec fureur. Tenez — le voilà qui s'évade! — ses chevaux sont en l'hôtellerie de maître Brignault... Suivez-moi! il faut vous en emparer !.... mort ou vif !.... messire de Pouez est neveu de Monsieur le sénéchal !

Les archers indécis ne savaient auquel entendre.

La foule était compacte autour d'eux, et ne semblait nullement décidée à favoriser la poursuite de Guillaume.

Jean de Pouez étendu sur la poussière, se débattait dans sa souffrance et laissait entendre quelques plaintes, qu'il réprimait autant qu'il était en lui, — car il avait un grand courage.

— Allons, dit Julien, durant que vous décidez ce qu'il faut faire, il me semble que messire de Pouez souffre mort et passion, et qu'il serait de bons chrétiens et de vrais amis de le transporter en quelque lieu où l'on pût le soulager.....

— C'est cela! dirent les archers, ravis de sortir d'embarras. — Où le conduirons-nous?.. A-t-il quelques parents ou amis au bourg de St-Jean?..

Personne ne répondit.

— Au presbytère, dit maître Julien, tout plein encore des pieux discours du matin... C'est la maison de tous... — et nul lieu n'est meilleur, au cas où messire Jean voudrait rendre son âme à Dieu, — ajouta-t-il en lui-même. Le cortége se mit en marche ainsi qu'on l'a vu plus haut. Et comme on arrivait au seuil, Guillaume et Pierre Le Goujart détalaient au galop de leurs montures, afin de se mettre au plus vite en dehors de la juridiction de Monsieur le sénéchal de Nantes, et à l'abri de sa justice.

VIII.

Le recteur, en voyant sa porte assiégée par cette foule, ne sut au premier instant que penser ; la présence de maître Julien n'était point une garantie suffisante pour lui ; sans redouter rien de sérieux, ne pouvait-il craindre quelque étourderie, donnant un démenti par trop prompt aux belles résolutions du jeune clerc et à son exemplaire conduite du matin ? Car enfin, pourquoi les archers et les officiers de M. le grand-prévôt (1) autour de lui ? Etait-il le héros de quelque aventure nécessitant l'intervention de ces messieurs de la maréchaussée ? C'était à se perdre en conjectures !... Julien en peu de mots le tranquillisa, et lui apprit ce qu'on attendait de son zèle :

— J'ai cru, lui dit-il, mon révérend maître, que nul lieu n'était mieux choisi que votre maison, et nul médecin plus utile que vous-même, en l'état où se trouve messire de Pouez !

— Et c'est bien pensé, reprit le recteur : — Vous avez du bon, maître Julien, et la grâce aidant, vous pourrez quelque jour travailler à la gloire de la sainte Eglise, et au salut des âmes.... Voyons, ajouta-t-il, ce que nous pouvons pour ce pauvre seigneur ! — et s'approchant du moribond : — Entrez, dit-il doucement, vous êtes chez vous, Messire, voici ma chambre... mon lit. Le prêtre vit des dons de ses ouailles, et ce qu'il reçoit des uns, il se plaît à le rendre à tous..... Vos ancêtres, seigneur Jean, sont comptés parmi les bienfaiteurs de notre église...

(1) Le grand-prévôt de Bretagne était le chef suprême des officiers et archers de la maréchaussée dans notre province.

Je suis heureux de vous témoigner sa reconnaissance... Que puis-je pour vous mon fils ?....

Et mettant lui-même la main à l'œuvre, il stimulait la lenteur de sa vieille servante, réparait ses omissions, et s'oubliait au point d'obéir aux injonctions de Jacques Le Hidoux qui, profitant de l'accablement de son maître, commandait avec l'impertinence et l'indiscrétion d'un valet.

Jean fut étendu, non sans grande peine, sur le lit du recteur :

— Vous souffrez? dit le prêtre après quelques instants passés à le contempler avec une affectueuse pitié.

— Beaucoup! dit Jean,.... jour de Dieu!!!..

— Puisse-t-il l'être en effet pour vous, messire!.... le Seigneur afflige ceux qu'il aime... il peut vous soulager.

— Hélas! hélas! disait Jacques Le Hidoux, faut-il voir un si noble et valeureux gentilhomme en si piteux état!... Oh! du moins serez-vous vengé, seigneur de Pouez! Monsieur le sénéchal ne laissera point, lui, votre meurtrier s'enfuir..... Vous guérirez, et vous aurez la joie de voir ce traître puni comme il convient.

— De qui parlez-vous, Jacques? dit avec effort le blessé.

— Du sieur de Rocheblanche, morbleu!

— Ce n'est point un traître.....

— Oh! vous êtes trop généreux et trop bon, reprit Jacques; n'est-ce pas lui qui vous a offensé?... et je vous engage à lui faire honneur du coup qu'il vous a indignement porté! Non, quoi que vous puissiez dire, je n'aurai de paix que lorsque vous serez vengé! et vous le serez, ou je ne vous reconnaîtrai plus pour mon seigneur et pour mon maître...

— Je l'ai été, Jacques, mais je ne le suis plus; car..... il me faut mourir! c'est tôt!!...

— Mourir! mais vous n'y pensez pas! Vous êtes jeune et vaillant homme et vous ne devez songer à si triste chose...

Pour toute réponse, Jean chercha du regard le vieux prêtre.

— J'ai vécu en païen, dit-il...

— Il vous faut mourir en chrétien, mon fils...

Il y eut un moment de silence; Jean s'était recueilli; une larme sortit furtivement de ses yeux et coula lente sur sa joue pâle.

— Laissez-nous, Jacques... et avec effort il ajouta : — Il faut une consolation à ma mère !....

Le recteur était attendri ; Julien de Verrières voulut se retirer, Jean le rappela : — Maître, lui dit-il, vous verrez messire Guillaume, et vous lui direz l'état en lequel je suis, et le regret que j'ai de l'avoir offensé..... Je lui pardonne, ainsi que je désire qu'il le fasse lui-même, et que mon Seigneur Dieu oublie mes fautes alors que je vais paraître devant lui !.... J'étais l'agresseur !.... que nul ne l'inquiète à mon sujet !.... vous le direz à ma mère, maître Julien... Adieu !.... je n'en puis plus !..

— Du courage ! mon fils ! dit le prêtre, espérez !.... la miséricorde de Dieu est à tous ceux qui vont à lui par l'humilité et le repentir..... Maître Julien allez ! et faites préparer les saintes huiles...

Jean se confessa, communia, et mourut deux heures après le coup fatal que lui avait porté Guillaume. Julien lui ferma les yeux... On n'avait pu prévenir à temps sa pauvre mère ! Jacques Le Hidoux partit la menace à la bouche, jurant que quelle que fût la magnanimité de son maître, il ne pouvait se rendre complice de sa mort en ratifiant un pardon, selon lui, trop généreusement octroyé.

— Il sera vengé, dit-il, j'en jure Dieu ! ou je veux bien ne plus m'appeler maître Jacques Le Hidoux, et renoncer au glorieux métier des armes, pour redevenir un vil manant comme ce misérable Le Goujart !

La nuit vint ; — le corps de messire de Pouez, étendu sous le drap funèbre était éclairé tristement par les cierges bénis ; — le recteur priait auprès.

Julien pensait au manoir de Hucheloup.

IX.

On y était triste et anxieux ! les heures de l'attente sont longues, et quelque soin qu'on mette à les remplir, le temps ne passe pas. Dès que le soleil baissant à l'horizon eut annoncé le retour du soir, les trois sœurs, impatientes d'un plus long retard, allèrent sur le chemin

qui conduisait au bourg de Saint-Jean, et pour consumer pieusement les heures, Jeanne dit à haute voix le chapelet, que Marguerite et Berthe répondirent. Les *Ave Maria* se succédèrent de manière à faire plus que le rosaire entier, mais on continuait toujours : Guillaume et maître Pierre ne paraissaient pas dans la brume.

— Il est nuit close, fit observer enfin l'ainée des sœurs,.... notre frère ne revient pas, vous allez avoir froid, Berthe,.... rentrons !

— Froid !.... j'ai la tête en feu !.... attendons !

L'on s'assit au pied d'une croix de pierre, au sommet d'une pente d'où l'on dominait la route au loin.

— D'où peut venir ce retard? demanda Jeanne, après un quart d'heure de silence.

— Les affaires se font lentement, murmura Berthe... mais au fond elle ne croyait point à ce qu'elle disait.

Les divers bruits du soir s'étaient tous éteints peu à peu, l'un après l'autre; la lune, montant au ciel, éclairait de sa lumière pâle la nature endormie; la croix, frappée de ses rayons, se détachait en blanc sur le fond noir des grands arbres; — les sœurs, groupées à ses pieds, attendaient ensevelies dans l'ombre et le silence; la tristesse envahissait leurs âmes..... Le vent se leva.

— Vous avez froid, Berthe; vous tremblez, dit demoiselle Marguerite... rentrons, il est temps.

— Un instant encore... il me semble voir...

— Rien! ma sœur, dit Jeanne en secouant la tête... je ne vois rien.

— Mais si! mais si!.... n'entendez-vous pas un bruit?....

— Allons! dit Marguerite, après avoir, mais en vain, prêté l'oreille, — et elle se leva, Jeanne en fit autant, Berthe dut suivre leur exemple; mais que de fois elle se retourna en arrière dans le court trajet de la croix au manoir!.... Guillaume et maître Pierre ne parurent pas.

On rentra; Guillemette était d'humeur revêche et raisonneuse... C'était sa manière d'exprimer ses inquiétudes.

— Enfin! dit-elle — il n'est pas trop tôt rentrer, en vérité... si tard!... Est-ce raisonnable et sensé?... le souper est froid!...

Les trois sœurs déclarèrent qu'elles voulaient attendre Guillaume.

— Messire Guillaume!... il pense bien à cela!... Doit-on ainsi trou-

bler l'ordre d'une maison!... Ces jeunes gens sont d'humeur changeante, et n'ont ni frein ni règle!... Ah! si son père, notre feu seigneur, était encore de ce monde! C'en était un homme, celui-là!... ponctuel et rangé!... L'heure du repas venue, qu'on eût faim ou non... il fallait manger! Ah! quel bon seigneur c'était!... Ne voulez-vous donc point souper?

— Nous n'avons pas faim, nous attendrons.

— Attendre! Pas faim! s'exclama Guillemette hors d'elle.

— Faut-il vous le répéter? demanda Marguerite avec impatience.

— Pas faim! pas faim!... Ah! bien, pour moi, je suis affamée?....

— C'est tout juste, Guillemette; aussi ferez-vous bien de manger.

— Et je le fais de ce pas, dit la vieille exaspérée, et elle se servit un morceau à effrayer l'appétit le plus robuste; — mais la pauvre fille avait compté sans son inquiétude, elle ne put en avaler deux bouchées.

— C'est singulier, dit-elle, la force de l'exemple... Eh! bien, je veux attendre aussi!... Messire Guillaume peut se vanter de nous faire mourir de faim!

On s'assit autour de la cheminée vaste et noire de la cuisine, le feu se mourait dans l'âtre; Guillemette, sur un banc, éclairée par une chandelle de résine, filait en un coin; les sœurs, au bruit monotone du rouet, rêvaient en silence; seulement. quand la vieille en s'arrêtant faisait cesser son bourdonnement, elles échangeaint quelques mots brefs et chargés d'angoisse.

Berthe venait de faire la réflexion que depuis la nuit où leur père mourut, elle n'avait point veillé aussi tard. Chacune, en soi-même, développait et commentait ce rapprochement malheureux. — Hardi-Gras se lamentait dans la cour, on ne pouvait le faire cesser. — Une chouette pleurait en un vieil arbre, — le feu s'était éteint, — les sœurs, pliées sur elles-mêmes, frissonnaient sans savoir pourquoi.....

Un coup violent retentit au dehors!

Guillemette fit un bond sur son banc.

La porte du jardin, secouée avec fureur, céda.

—Par la mort Dieu ! tout le monde dort !... On ne peut entrer céans! Que l'enfer te dévore, vieille sorcière du diable !....

Guillemette ébahie regardait sans mot dire.

— Tu ne me reconnais pas ?... à voir ta face allongée !

— Jacques Le Hidoux ! murmura la vieille.

— Oui ! moi ! où est ton maître ?....

— Vous ici, à cette heure ? dit Marguerite en s'avançant.

Jacques, surpris, eut une velléité de saluer en apercevant Mlle de Rocheblanche ; mais réprimant ce geste instinctif ou plutôt le détournant de sa destination, il rabattit insolemment sa coiffure sur son front.

— Où est Guillaume de Rocheblanche ? répétait-il.

— Je ne sais de qui vous parlez ! Le seigneur de Hucheloup n'eut jamais nom si court dans la bouche d'un valet.

— La potence l'allongera !

— Quoi ?.... qu'est-ce ?... que dit-il ?

— Je dis qu'avant peu j'espère voir ce beau seigneur pendu au bras d'un gibet... On pourra mettre au bas, si l'on y tient, ses titres et qualités.....

— La potence !

— Un gentilhomme !

— Misérable !....

— Oui ! un gentilhomme, et un misérable ! vous l'avez dit, et de par le diable ! je ne vous dédirai point. Ajoutez-y encore deux beaux titres : voleur de faucon et traître assassin !....

— Il est insensé ! dit tout haut Jeanne.

— Çà, ne nous importunez pas davantage ! sortez ! ajouta Marguerite avec une colère, mal déguisée sous le masque de la dignité.

— Sortir ! sang et mort ! il ne me convient pas !

— Sortez ! cria Guillemette, furieuse comme une louve, et tel fut son accent que Jacques la considéra un instant d'un air indécis : — Sortez, ajouta-t-elle, ou je frappe ! et s'armant d'une hachette, elle s'avança héroïquement vers l'insulteur.

— Vieille folle ! murmura Jacques avec dédain.

— Folle ! il m'a appelée folle !... je crois !

Cette injure l'avait attérée.

— Chien!... continua-t-elle à grand peine entre ses dents serrées — et son idée se complétant soudain ; — Holà ! hé ! cria-t-elle, ça ! ça ! Hardi-Gras ! ici ! ici ! — et elle ouvrit la porte de la cour.

Hardi-Gras hurlant entra aussitôt, le poil hérissé, l'œil ardent, et montrant dans sa large gueule ouverte une double rangée de fortes dents bien affilées, il se précipita d'un bond terrible sur Le Hidoux, surpris et fort effrayé de cette intervention imprévue. Celui-ci n'eut que le temps d'esquiver le choc en se rangeant un peu, et son nouvel ennemi, sans lui laisser le temps de se remettre, redoublait déjà son attaque, quand un tourbillon de vent s'engouffra dans la cuisine; la lumière s'éteignit, Jacques profita de l'obscurité pour s'enfuir au plus tôt ; — le chien le suivit, on entendit longtemps ses aboiements furieux ; — Guillemette riait à se tordre.

— Je savais bien qu'il sortirait ! disait-elle... Ah ! il ne me convient pas !... Vous convient-il, beau sire? — et d'un air triomphant elle s'avança vers la porte qu'elle rajusta pour le mieux : — Au cas où il vous plairait de revenir, nous serons là !..,

— Qu'a-t-il dit? — notre frère! la potence! un assassin ! telles étaient les exclamations de Mlles de Rocheblanche.

— Misérable ! se reprit à murmurer demoiselle Marguerite, avec une expression de dépit et de colère, qui trahissait les tempêtes de son âme.

— Mon Dieu ! mon Dieu! disait Jeanne, qui nous apprendra ce qui est arrivé ?...

Jacques Le Hidoux, toutefois, en avait assez dit pour apprendre aux trois sœurs que ces événements funestes, dont elles ignoraient le détail, étaient une suite de la perte du faucon. Aussi Berthe gardait-elle un triste silence.

La pauvre enfant demeurait courbée sous le poids de ses inquiétudes et de ses remords ; elle ne pouvait oublier la part principale qu'elle avait eue à ce premier accident, source de tant d'angoisses, et dans son cœur elle se jugeait bien coupable, —quoiqu'elle ne fût pas pourtant seule coupable...

Souvent les pensées se rencontrent.

— Et dire que c'est l'étourderie de maître Julien de Verrières qui nous vaut toutes ces angoisses ! dit Marguerite avec amertume, — nous lui avons offert notre toit, et voilà le retour dont il paie notre amitié !...

— N'est-ce point injuste, ma sœur, dit Berthe, et vous sied-il de parler ainsi des absents ?...

— Ah ! c'est vrai ! j'ai tort et vous avez raison, répliqua Marguerite, saisissant, à son insu sans doute, l'occasion qui se présentait d'épancher des vagues longtemps contenues ; — et cependant n'êtes-vous point ici pour prendre sa défense ?... Vous y mettez un zèle, Berthe, une ardeur ! on dirait que ne pas louer maître Julien en tout et sur tout, c'est vous faire injure à vous-même... Vraiment, ma sœur, je vous demande pardon d'avoir ainsi légèrement parlé de votre ami !..

— Mon ami ! non plus que le vôtre, demoiselle Marguerite ! reprit Berthe en rougissant ; en vérité, je ne sais ce que vous voulez dire !

Et des larmes remplirent ses yeux.

— A vous entendre, ma sœur; ajouta-t-elle en sanglotant, je serais coupable, moi aussi !

— Vous Berthe, et pourquoi ? l'ai-je dit ?

— Non ! mais... vous le pensez ?...

— Comment le savez-vous ? et qui peut vous le faire croire ? J'ai parlé de maître Julien et de son étourderie ; mais laissons cela, et puisque vous êtes si susceptible, et que vous pleurez, je crois qu'il est bon que chacune de nous se retire.

Jeanne pensa que c'était aussi le parti le plus sage.

Berthe n'eut garde de se le faire répéter ; n'avait-elle pas besoin de se recueillir pour sonder son propre cœur, que les paroles de demoiselle Marguerite venaient de lui révéler ? Qu'allait-elle y découvrir ?... Elle en tremblait.

X.

Les sœurs donc montèrent en leur chambre ; on entendit encore pendant quelque temps les sanglots et les soupirs de Berthe, puis le silence indiqua qu'elles s'étaient couchées.

Guillemette, après avoir inspecté de nouveau les portes et les fenêtres, monta de son côté dans sa chambre, située dans les combles, et se disposait à en faire autant, lorsqu'elle crut entendre quelqu'un qui s'efforçait de s'introduire dans la maison.

— Encore vous ! s'écria-t-elle, l'esprit toujours plein de ses récents exploits. Ah ! vous n'êtes point satisfait, maître Jacques Le Hidoux, mon bel ami ! je suis à vous !... Et ouvrant rapidement sa fenêtre, son bras fit glisser, du bord du toit, une grosse boîte remplie de ferrailles.

Un cri perçant retentit dans la nuit.

Marguerite courut vers sa fenêtre et l'ouvrit.

— Qu'est-ce donc ? dit-elle, en se penchant au dehors.

— Ce misérable Jacques que je viens d'écraser, cria Guillemette en haut.

— Votre pauvre serviteur Pierre, murmura piteusement la voix d'en bas.

— Pierre ! s'exclamèrent à la fois Marguerite et Guillemette.

On descendit ; — maître Le Goujart entra plus mort que vif, — il n'était d'ailleurs nullement écrasé, et le cri qu'il avait jeté n'avait eu d'autre objet que de prévenir une nouvelle attaque. On peut penser si les questions l'assaillirent, ardentes et pressées ! Malheureusement Pierre n'était point habitué à tant d'événements ; on ne put tirer de lui aucune réponse, sinon que Guillaume s'était battu, qu'il était blessé,... que maintenant il avait passé la frontière de Bretagne, qu'il était en sûreté, et qu'il le leur envoyait dire,... que pour lui Pierre, il était harassé, mourant de faim et tombant de sommeil !...

Force fut de s'en tenir là, et chacune de nouveau se retira pour achever dans le repos cette nuit pleine d'émotions. Berthe le trouva-t-elle ce repos ? Je n'oserais l'affirmer ; elle repassait les jours écoulés, elle devinait le sens de mille choses autrefois indifférentes ; — les vers de Julien lui revenaient à l'esprit ; elle fut tout étonnée, non seulement de les savoir tous, mais de les comprendre parfaitement ; ils brillaient en caractères lumineux à son cœur, ils en éclairaient les replis, elle était embarrassée de tout ce que leur éclat lui révélait d'elle-même ! Quelle découverte ! Comment cacher cela aux autres ?...

Ce fut bien pis, quand le lendemain parut Julien lui-même ! Elle

ne voulait point descendre en la salle, et pourtant si elle n'y venait pas, on s'en apercevrait ; Jeanne la trouverait bien indifférente au sort de son frère..... car Pierre leur avait dit que maître Julien avait été témoin de ce qui s'était passé au bourg de Saint-Jean ; — Jeanne en ferait la remarque,.... elle ne comprend rien cette chère Jeanne !.... Quelle raison donner ?.... comment expliquer ce changement ?... c'est impossible !... quel supplice !... Marguerite va m'examiner !.. elle sait sans doute quelque chose !...

Il fallut bien se résigner à descendre.

Demoiselle Marguerite était déjà dans la salle, froide et compassée, comme une statue de la justice.

— De grands et douloureux événements se sont passés depuis que nous ne nous sommes vus, maître Julien, dit-elle, d'un ton plein de hauteur, — et en peu de mots elle rappela ce que Pierre Le Goujart leur avait dit.

Julien raconta la mort de messire de Pouez, et la promesse qu'il avait faite à Guillaume de venir tranquilliser ses sœurs.

Jeanne poussait de gros soupirs, — Berthe avait les yeux baissés.

—C'est un grand malheur ! dit Marguerite, et elle ajouta gravement, avec une lenteur solennelle : — Notre frère sous le coup d'une accusation capitale et d'un procès criminel ! notre sang sous la menace d'une telle tache ! L'honneur des de Rocheblanche est ici en cause... C'est un grand malheur !

— Messire de Pouez a déclaré qu'il était seul coupable, hasarda timidement Berthe...

— Oui ! mais comptez-vous pour rien la dame de Pouez et Monsieur le sénéchal ? reprit Marguerite, d'un ton qui n'admettait pas de réplique.

Berthe fut volontiers rentrée sous terre.

— Au moins, si nous en croyons Le Goujart, reprit Julien, Guillaume serait en sûreté.

— Pour combien de temps, maître de Verrières, pourriez-vous nous le dire ?

— Nous ferons tant que justice sera rendue...

— Le mal est plus aisé à prévenir qu'à réparer... aussi bien l'avais-je prévu !

Berthe souffrait, Marguerite lui semblait implacable... Mais d'autre part, Julien lui paraissait être de si bon goût ! Quelle patience ! Quelle politesse ! Quelle tenue digne et réservée ! Et elle le regarda furtivement....

Julien, dans son désarroi, levait en ce moment les yeux vers elle, comme vers un appui ; mais la pauvre Berthe, comme si elle eût été surprise en faute, baissa aussitôt les siens. Que penser de cet accueil ? Julien ne le savait, mais c'était être bien sévère pour une simple étourderie !

Le silence devenait embarrassant, — Guillemette fit remarquer que le repas était servi.

— Dînez-vous avec nous, maître Julien ? demanda Jeanne.

— Je ne sais, fit Julien....

— Les lois de l'hospitalité sont là, maître de Verrières, reprit Marguerite ; on ne nous accusera point d'y manquer, quant à nous.

— Suis-je donc si coupable, répondit Julien, que je ne doive plus m'attendre qu'à de banales politesses ? Et son œil inquiet se tourna vers Berthe. — Berthe resta immobile...

— En ce cas, adieu ! fit-il après un instant de silence,... aussi bien suis-je de trop ici. — Et il ajouta avec amertume : — Je savais que le malheur est l'écueil de bien des affections, mais j'avais cru le manoir de Hucheloup à l'abri de ces naufrages....

— Et croyez-le toujours ! murmura Berthe, en pâlissant affreusement.

— Que dites-vous, demoiselle Berthe ? dit Julien, prompt à ressaisir tout espoir.

— Berthe souffre, fit Marguerite.... Ce sont de cruelles émotions, maître Julien !

— Adieu, nobles demoiselles. — Et le clerc se retira.

Lui dehors, une conversation, contenue d'abord, mais bientôt plus animée, s'engagea entre Marguerite et Berthe : l'aînée, d'un ton qu'elle s'efforçait de rendre posé, défendait ce qu'elle appelait sa juste sévérité ; la plus jeune l'attaquait avec une ardeur inaccoutumée, les mots s'offraient d'eux-mêmes sur ses lèvres, ses paroles étaient

brûlantes. Ce fut bientôt une discussion telle, que les sœurs se quittèrent fort mal contentes l'une de l'autre. — Jeanne priait, la tête appuyée sur son prie-dieu, Berthe pleurait, Marguerite avait le rouge au visage. Hélas! où étaient les beaux jours du manoir?... les temps heureux où la paix et l'union, remplissant tous les cœurs, rendaient les heures, les semaines, les mois tout pareils? Douce monotonie du bonheur, que vous étiez loin!

XI.

L'automne, saison des chasses et des vendanges, s'écoula lentement sans ramener avec elles les joies ordinaires; nul pas d'amis ne fit crier les feuilles mortes qui jonchaient les sentiers de Hucheloup; — l'hiver qui suivit ne réunit point non plus les sœurs au frère, sous la grande cheminée, où les souches des vieux arbres pétillaient d'un feu moins vif que maintes causeries d'autrefois; — le retour du printemps ne rappela point la gaîté au manoir; — l'été recommença plus aride, et les cœurs se desséchaient aux feux dévorants de l'ennui et des inquiétudes. — Inquiétudes bien justes, au reste, bien naturelles, et d'autant plus vives, que les communications entre Guillaume de Rocheblanche et les trois habitantes de Hucheloup étaient plus difficiles et rares.

Encore si les sœurs eussent pu trouver un appui, un soulagement dans une tendresse et des épanchements mutuels! Mais depuis la scène rapportée en dernier lieu, au sujet de Julien, Marguerite et Berthe étaient de plus en plus divisées sur un terrain que ni l'une ni l'autre ne voulait abandonner, l'une y plaçant sa dignité d'aînée et de chef de famille, l'autre y sentant son cœur tout entier attaché par des liens indissolubles. Quelque attention qu'elles missent à l'éviter, la conversation finissait toujours par revenir sur ce sujet brûlant; et trop souvent l'on ne cessait qu'après s'être dit, de part et d'autre, nombre de choses pénibles et blessantes. En vain Jeanne avait-elle cherché à calmer les premiers orages, elle s'était vite assurée qu'elle n'y pouvait rien. Combien de prières ardentes elle adressait au ciel!

— Que d'heures passées en pieuses contemplations ! Marguerite et Berthe s'étonnaient de ce calme ; — son visage s'était empreint d'une expression tellement céleste ! — on la vénérait. C'est que cette âme pure, planant au-dessus des choses de ce monde, avait trouvé sa vie à sa source même, — en Dieu !

Ces dispositions des sœurs entre elles, et l'absence de Guillaume, qui, dans d'autres circonstances, aurait pu rétablir et maintenir la paix, eussent, hélas ! suffi et au-delà, pour remplir d'angoisses le manoir de Hucheloup ; mais des alertes fréquentes et des vexations continuelles aggravaient encore cette situation. Car Jacques Le Hidoux, poursuivant toujours la mission de vengeance qu'il s'était donnée, et obéissant d'ailleurs en cela à ses goûts remuants et aggressifs, avait fini par entrer au service du capitaine commandant le château de Touffou, homme d'un petit esprit, d'un mérite restreint, — mais d'une ambition sans bornes, — et qui, déjà vieux, séchait depuis longtemps du désir d'obtenir la charge très-belle, très-importante, et alors très-enviée, de lieutenant du château de Nantes. — Maître Jacques n'eut point de peine à lui persuader que l'occasion était venue d'emporter d'assaut cette place tant désirée, en rendant à Monsieur le sénéchal, dont l'influence devait être grande, le service signalé de lui livrer, pieds et poings liés, le meurtrier de son neveu Jean de Pouez. On comprend dès lors à quels excès de zèle se livrait le capitaine, excès dont pâtissaient Mlles de Rocheblanche, et dont le pauvre homme souffrait aussi. Car étant fort travaillé de la goutte, il ne pouvait guère manquer, grâce à ces fatigues extraordinaires, de succomber bientôt à la peine ; c'était du moins le bruit commun du pays. De son côté Guillaume, retenu en Poitou, et n'ayant qu'une très-faible confiance dans le discernement de Pierre Le Goujart, ne savait que croire des renseignements, des impressions si diverses que Marguerite et Berthe lui transmettaient. Cette indécision n'était pas la moindre tristesse de son exil ; il n'y tenait plus, et sans les prières de son serviteur, il eût depuis longtemps risqué sa liberté pour mettre fin à cette angoisse.

(La fin au prochain numéro.)

E. SIOCHAN DE KERSABIEC.

LA VENDÉE
ET LA TERREUR.

I.

Quand une voix claire et vibrante, perçant l'épais bourdonnement des intérêts matériels qui couvre notre époque, s'élève avec une généreuse liberté pour glorifier, suivant leur mérite, l'antique honneur, le dévouement héroïque, la noble fidélité à l'éternelle cause de la Religion et de la Justice, il y a toujours, en notre siècle, des hommes qui se sentent blessés au vif. Chacune de ces louanges vertueuses meurtrit leurs épaules comme un fouet vengeur, et y laisse un implacable stigmate. Aussi cette sorte de gens, à chaque fois qu'elle entend louer la vertu, crie nécessairement à l'assassin.

Voilà pourquoi l'oraison funèbre de Mme la marquise de la Rochejaquelein, juste glorification de la guerre héroïque et des sublimes sacrifices de la Vendée, a tant fait écumer le journal *le Siècle*. — *Écumer* étant le seul mot qui convienne, il faut qu'on nous le passe. *Le Siècle* n'a rien raisonné, discuté, ni contesté : il s'est borné à insulter violemment Mgr de Poitiers, la Vendée, et la France.

Croit-on que nous venions ici défendre la Vendée? Nullement. Certes si la Vendée devait être défendue, nous ne céderions à personne l'honneur de parler pour elle. Mais en a-t-elle donc besoin? A voir les bas lieux d'où part l'attaque, les sommets d'où vient l'éloge, nous ne le pouvons croire. N'est-ce pas pour la Vendée, au contraire, un double honneur d'avoir été en même temps glorifiée par Mgr de Poitiers avec cette haute éloquence où sonne un écho de Bossuet, et injuriée par *le Siècle* dans le style propre à M. Jourdan? — Je dis *style* ici, on le devine, pour rester parlementaire, c'est-à-dire poli; car si Buffon

a eu raison de dire que *le style c'est l'homme*, à coup sûr les hommes du *Siècle* ne sont point Français.

Point Français, — ni de fond ni de forme. Car la gloire de la Vendée, qu'ils insultent, est celle de la France. Il ne s'agit ici ni de passion, ni d'opinion, ni d'esprit de parti, mais de justice et d'honnêteté et de simple bon sens. Le général Foy, ce fameux libéral, n'a-t-il pas vanté l'éclat *incomparable* de l'épopée vendéenne? Y a-t-il un mot plus célèbre et plus connu que celui de Napoléon, — qui se connaissait en guerres, — sur cette *guerre de géants?* Et ne sait-on pas qu'il voulait aussi *envoyer les peuples modernes à l'école de la Vendée, pour y apprendre leurs devoirs envers les gouvernements?* Apparemment, ce n'est point la passion ni l'esprit de parti qui tirait un tel langage de Foy et de Napoléon Ier, mais la force de l'évidence, le sentiment de la justice, et cette invincible séduction, la plus légitime de toutes, qu'exercent les choses vraiment grandes sur tous les esprits capables de concevoir la grandeur. Séduction, au reste, contre laquelle *le Siècle* et tous ses pareils n'auront jamais la peine de se défendre. Aussi, pendant que Napoléon, — assez instruit, on le suppose, de la nature et de l'étendue des devoirs des peuples envers leurs gouvernements, — donne en exemple, à cet égard, aux peuples modernes la conduite de la Vendée, *le Siècle* l'anathématise comme une *guerre sacrilége*, et *une révolte contre le droit, la loi et la France.*

Contre quelle loi, quel droit, quelle France? — Contre quel régime, enfin, s'est donc levée la Vendée? Il a un nom, que la France lui a imposé comme un stigmate, pour confondre, par ce nom seul, l'impudent sophiste qui voudrait nous faire saluer, sous ce masque, la loi, le droit et la France. Ce régime s'appelle *la Terreur*. A-t-on jamais assez réfléchi à ce nom? Certes, avant la fin du XVIIIe siècle, le monde avait déjà vu bien des tyrannies; le catalogue des tyrans comprenait déjà quantité de grands misérables et d'effroyables coquins; ces odieuses dominations avaient reçu, de leurs flatteurs ou de leurs victimes, bien des noms divers. Nulle encore ne s'était appelée la Terreur. — C'est que tous ces tyrans passés avaient eu, au moins en apparence, quelque autre levier, outre la force et la crainte, pour agir sur les peuples qu'ils opprimaient; ou encore, après s'être établis

seulement par la force, ils avaient montré, dans l'exercice de leur puissance usurpée, une modération relative. Ici, au contraire, pour s'établir et se maintenir, tant qu'elle put durer, la tyrannie n'eut qu'un seul moyen, et ne régna sur ses esclaves que par un seul sentiment, — celui où se fonde la domination du bandit de nuit sur le voyageur qu'il pille et tue : *la Terreur*. Et par un juste retour, c'est ce nom épouvantable qui la désignera à tout jamais dans l'histoire. Les amis mêmes de ce régime ne protestent pas contre ce nom. Si jamais, par impossible, la trace écrite des forfaits de cette tyrannie venait à disparaître, son nom seul dirait encore et éternellement à quel genre de scélérats la juste vengeance de Dieu nous livra un jour. Cette noble nation française, si brave, si spirituelle et si généreuse, si fière et si sensible à l'honneur, aux belles inspirations et aux grandes idées, il fut un jour dans l'histoire où son gouvernement s'appela la Terreur! Et ce régime, dont le nom seul révèle la sanglante contrainte, on proclame que c'était *la loi, le droit* et *la France!* A-t-on jamais autant insulté la France?

Mais si ce régime était partout la Terreur, — là même où l'on avait le tort de ne point lui résister à force ouverte, — dans la Vendée, qui eut le courage de le combattre, ce fut véritablement l'atrocité organisée. — Il faut bien le dire, puisqu'on ose, en glorifiant la Terreur, condamner les Vendéens, sur ce qu'on appelle leur barbarie, c'est-à-dire sur quelques faits isolés, réprouvés des chefs, désordres véritablement inséparables de toute guerre civile. Mais oublie-t-on que la Vendée était dans le cas de défense légitime, la France tout inondée de sang, et que ces flots de victimes humaines roulées au courant de la Loire, c'étaient les amis, les parents des Vendéens?

Sur l'atrocité organisée contre la Vendée, voyons seulement — pour exemple — quelques témoignages, non des Vendéens contre leurs bourreaux, mais des républicains sur eux-mêmes.

Un capitaine de l'armée républicaine écrit à Robespierre, dans le style du temps (3 novembre 1793) : « Témoin et acteur de la guerre » cruelle qui règne entre les Français républicains et les royalistes, » *mon cœur se soulève de toutes les horreurs qui s'y commettent.* » Pourtant c'est un bon républicain, à qui *les horreurs* ne font point

peur en de certaines limites, et ces limites sont très-larges : « Oui, » continue-t-il, il faut que le fer réduise les rebelles. Oui, il faut du » sang pour détruire les satellites des tyrans. Oui, *il faut des horreurs* » pour contenir des fanatiques qui s'imaginent combattre pour le ciel; » mais (il faut) que ce fer soit dirigé par les lois, que ce sang ne » coule qu'à propos, que ces horreurs ne se commettent que le moins » possible. » Après toutes ces sanglantes concessions, il reprend : « Mais je déclame quand je dois t'exposer des faits, ô Robespierre ! » et il expose en effet les faits suivants :

« Aussitôt que notre armée est entrée dans la Vendée, *chaque* » *soldat a dès lors mis à mort qui il lui a plu*, a pillé qui il lui a » plu, *sous prétexte* que celui qu'il tuait ou pillait était rebelle, ou » *fauteur de rebelle*, ou même *pensait royalistement*. Aucune peine » n'a été portée, *aucune précaution n'a été prise pour réprimer ou* » *modérer l'ardeur du sang* et du pillage. Dès lors juge, à quels excès » a dû se porter *la fureur du scélérat* délivré du frein des lois ! Juge » combien d'innocents ont dû tomber *victimes du brigandage !* Oui, » il est vrai de dire, la vie et les biens du meilleur citoyen se trou- » vèrent *à la merci de vingt mille hommes, entre lesquels il ne pou-* » *vait manquer de se trouver un grand nombre de scélérats* (1). »

Un autre, qui appelle Robespierre *mon cher citoyen* et *mon camarade*, déclare à ce digne camarade (le 23 avril 1794) que, si les Vendéens renaissent à mesure qu'on les détruit, c'est que l'*on s'est trop servi contre eux de la torche au lieu de la baïonnette ;* du pays, *au reste, il n'existe plus que le sol.* Quant aux généraux républicains, « *il n'y* » *eut jamais sous la tente rien d'aussi pervers, d'aussi immoral que* » *tous ces généraux* qui partagent successivement le commandement » des armées ; leur présence offense autant le ciel que le peut faire » celle des brigands : *ce n'est pas parce qu'ils font massacrer et in-* » *cendier ;* c'est un grand malheur, mais IL A ÉTÉ JUGÉ NÉCESSAIRE ; » mais parce qu'ils sont presque tous des ignorants et des traîtres. » Le cher camarade de Robespierre pense qu'on serait embarrassé à en

(1) Rapport de la commission chargée d'examiner les papiers trouvés chez Robespierre, imprimé par ordre de la Convention, p 228, *Pièces justificatives*, n° LXIV.

trouver d'autres plus estimables, et d'ailleurs en eut-on de fort habiles, la guerre ne finirait pas pour cela, « et il se rencontrerait encore » un autre obstacle : c'est l'indiscipline, l'insouciance, *le goût du* » *pillage de tout soldat de la Vendée;* il faudrait *transporter une* » *nouvelle race de soldats et faire disparaître l'autre* pour parvenir à » son but. » Il raconte ensuite quelques exploits de ces soldats incendiaires aux environs de Doué, en Anjou, et il conclut ainsi son récit : « Quand on a eu bien brûlé, on est revenu à Doué *sans avoir* » *tué de brigands armés, mais seulement de pauvres malheureux* » *métayers restés avec leurs femmes ou enfants*, ignorant peut-être » les mesures sévères qu'on avait à exécuter ; et *le massacre de toutes* » *ces victimes sans défense* vous est envoyé avec emphase comme » celui de brigands déterminés (1). »

Ailleurs, les détenus de la garnison républicaine de Mortagne disent, dans un mémoire, « qu'il est de notoriété publique dans le pays que, si » tout ce qui restait d'hommes dans les campagnes (de Vendée) a repris » les armes et se bat avec le courage du désespoir, c'est parce que » l'armée du Nord et la division (républicaine) aux ordres du général » Huchet, ont mis à mort *hommes, femmes, enfants et vieillards*, » sur l'ordre des généraux (2).

Voilà de bien bons témoignages sur les généraux et sur les soldats. Vous plaît-il maintenant entendre les généraux eux-mêmes?

— « Pour ma part, disait le général Duquesnoy en résumant sa » campagne, j'estime que j'ai détruit trois mille hommes, *dont deux* » *mille pris sans armes;* j'ai fait égorger aux Herbiers plus de cent » hommes, *sans compter les femmes...* »

— « Indépendamment que tout brûle encore, écrivait le général » Cordillier, j'ai fait *passer derrière la haie* (c'est-à-dire fusiller) » environ six cents particuliers *des deux sexes.* »

Westermann, après la bataille de Savenay, rendait ainsi compte de sa victoire au Comité de Salut Public :

« *Suivant les ordres que vous m'aviez donnés*, j'ai écrasé les

(1) Rapport de la commission chargée d'examiner les papiers trouvés chez Robespierre, imprimé par ordre de la Convention, p. 234-236, *Pièces justificatives*, n° LXVI.

(2) Ibid, p. 252, *Pièces justif.*, n° LXXV.

» enfants sous les pieds des chevaux, massacré les femmes, qui, au » moins pour celles-là, n'enfanteront plus de brigands! *Je n'ai pas » un prisonnier à me reprocher.* J'ai tout exterminé. Les routes sont » semées de cadavres. Il y en a tant que, sur plusieurs endroits, ils » forment pyramide. *On fusille sans cesse à Savenay;* car à chaque » instant il arrive des brigands *qui prétendent se rendre prisonniers.* » Kléber et Marceau ne sont pas là. Nous ne faisons pas de prison- » niers. Il faudrait leur donner le pain de la liberté, et *la pitié n'est » pas révolutionnaire!* »

Westermann, ici, a presque rencontré un genre d'éloquence non prévu par les lois de la rhétorique, l'éloquence du cannibale. Mais son premier mot est le plus sublime : — Suivant les ordres *que vous m'aviez donnés*, dit-il au Comité de Salut Public. Ainsi son gouvernement lui avait ordonné de faire tout ce qu'il raconte; ainsi, comme le dit avec raison l'un des historiens de la Vendée, M. Eugène Veuillot, « il ne s'agit pas ici de faits isolés, d'actes individuels, de violences commises sous l'impression du combat; il s'agit du système qui fut longtemps appliqué à la Vendée par les ordres de la Convention et sous la surveillance du Comité de Salut Public. » — Il s'agit de l'atrocité officiellement organisée. — Et notez que ce sont ici des exemples pris au hasard; nous n'avons même pas nommé Turreau.

A. DE LA BORDERIE.

II.

En regard des bourreaux, il faudrait mettre les victimes. Le martyrologe de la Vendée, quoique déjà bien long, n'est point clos encore, et sans doute ne le sera de longtemps. Nous nous bornerons à enregistrer ici un nouvel épisode, d'autant plus digne d'y prendre rang, que le martyre qu'il retrace, l'une des mille provocations qui firent éclater la lutte, détermina, semble-t-il, le soulèvement de la paroisse des Echaubroignes, l'une des plus vaillantes de toute la Vendée. M. Amédée de Béjarry, l'un de nos collaborateurs Vendéens, a bien

voulu nous en transmettre le récit, recueilli par lui de la bouche des témoins contemporains. Les faits, à sa connaissance, sont inédits.

UN MARTYRE DANS LA VENDÉE EN 1792.

Vers le commencement de l'année 1792, alors que la tempête révolutionnaire, grondant dans toute sa fureur, avait dispersé tout le clergé de France, — qu'elle avait dépouillé et qu'elle attaquait dans sa foi par une loi impie, — les prêtres du Bas-Poitou avaient dû fuir, comme les autres, devant une persécution qui avait trouvé dans leurs rangs bien peu de traîtres et d'apostats. Les uns étaient en prison, les autres, en grand nombre, partis pour l'exil. Çà et là, seulement, quelques hommes intrépides, n'écoutant que leur zèle et leur amour pour une population pieuse dont l'énergie sommeillait encore, essayaient de se dérober aux poursuites dont ils étaient l'objet, en errant de ferme en ferme, et parfois déjà de buissons en buissons.

Parmi ces derniers on comptait l'abbé Leroy, vicaire des Echaubroignes, paroisse située entre Maulevrier et la petite ville de Châtillon-sur-Sèvre. Seul à même de donner à ses paroissiens les secours et les consolations de la religion, il avait pu, pendant plusieurs mois, visiter en cachette les malades et les affligés, passant la nuit dans les fermes les plus isolées, le jour dans les bois, et recevant partout l'hospitalité la plus dévouée.

Malheureusement sa présence était signalée aux autorités républicaines, et l'administration du district de Châtillon le faisait épier. Un soir un espion accourt : il a vu le proscrit, il sait dans quelle ferme il passe la nuit, il offre de servir de guide. Aussitôt une patrouille s'organise; les *patriotes* s'arment en grand nombre; on se met en marche, et vers l'aube d'une belle matinée de mai, la ferme signalée est entourée d'un cercle de baïonnettes. On entre, on surprend le pauvre abbé au lit, et à peine a-t-il eu le temps de se couvrir de quelques vêtements, qu'il est saisi, garotté, accablé d'injures et de coups. On le traîne au milieu des rangs, et la troupe, toute fière de ce grand triomphe, se met en marche pour le retour. C'est vers le bourg des

Echaubroignes qu'on se dirige d'abord. On veut montrer aux habitants de cette paroisse leur *calotin* pris au piége. D'ailleurs, un cabaret est justement là, et tandis que commandant et soldats boivent et s'applaudissent, le pauvre prêtre, exposé sur la place, est en butte aux insultes de toute espèce que chacun des héros vient lui prodiguer à son tour.

La station fut longue, la route le fut encore davantage. Qu'on se figure le malheureux prisonnier, marchant au milieu de cette troupe dont le vin excite et exalte la fureur. On l'accable de coups ; les baguettes de fusil déchirent ses vêtements et labourent sa chair; il tombe, et c'est à coups de crosse qu'on le fait relever. Enfin après une lieue et demie de cette marche infernale, il entre dans Châtillon, déchiré, sanglant, exténué de fatigue et de besoin. On le traine jusqu'au district; pendant que les chefs rendent compte de l'expédition, le malheureux reste en dehors, exposé aux rayons d'un soleil ardent. Les soldats l'entourent; toute la canaille du lieu se joint à eux; les injures, les coups, les viles cruautés redoublent, le supplice devient intolérable. Épuisée, haletante, n'en pouvant plus, la victime s'écrie qu'elle meurt de soif. Aussitôt un des bourreaux prend un verre, s'en va l'emplir au fumier voisin, et le présente au malheureux qui le repousse. — Il faut qu'il boive ! crie une voix, et se jetant sur lui, on lui verse dans la bouche cet affreux breuvage.

Les bourreaux se lassèrent enfin. On enleva le martyr brisé, incapable de se soutenir. On l'emporta hors la ville, et comme on avait épuisé sur lui les insultes et les tortures, on se décida à l'achever à coups de baïonnettes (1). Il fut tué à la sortie de Châtillon, au lieu où se réunissent aujourd'hui les trois routes des Aubiers, de Bressuire et de Cerisay, là même où, quelques mois plus tard, le jour de la bataille de Châtillon, un bataillon républicain périt tout entier.

Tout cet horrible drame, que nous venons de raconter, avait eu d'autres témoins que ses acteurs. Quelques jeunes gens des Echaubroignes avaient suivi de loin leur pauvre vicaire, et le soir ils revinrent dans leur paroisse faire connaître ce qui s'était passé. Le lendemain, trois à quatre cents paysans, armés de bâtons, de faulx, et de

(1) Un témoin de cette scène vit encore, un autre est mort l'an dernier.

quelques fusils, envahissaient Châtillon. Les héros de la veille avaient prestement fui vers Bressuire, à peine en put-on atteindre deux ou trois. Le district fut brûlé, et les paysans se retirèrent ensuite chez eux. Mais peu de temps après, cette paroisse, qui avait ainsi fourni un martyr, donnait à la Vendée une bande d'héroïques soldats. Presque tous les hommes des Echaubroignes sont morts en combattant.

AMÉDÉE DE BÉJARRY.

III.

Cette glorieuse parotsse des Echaubroignes fut à toutes les grandes batailles de la Vendée, et toujours au premier rang. Ce sont les gars des Echaubroignes à qui « Lescure cria (dit M. Alfred Neftement), » au moment où la bataille de Torfou semblait perdue : *Y a-t-il quatre » cents hommes assez braves pour venir mourir avec moi?* et qui, » présents ce jour-là sous les armes au nombre de dix-sept cents, lui » répondirent tous à grands cris : *Nous vous suivrons où vous » voudrez!* et allèrent vaincre avec lui Kléber et les redoutables » Mayençais. »

Sur une terre où les paysans ont de telles lettres de noblesse, il se trouve pourtant des âmes mesquines et envieuses, — grâce à Dieu en petit nombre, — qui renient et repoussent misérablement la gloire immortelle de leur patrie. Ah! sans doute elles méritent bien l'apostrophe que M. Emile Grimaud leur adresse, dans les vers suivants :

A LA VENDÉE.

O terre de Vendée! ô terre dont la gloire
Est à jamais gravée aux fastes de l'histoire,
Je ne redis ton nom qu'en tressaillant d'amour :
N'est-ce pas dans ton sein que j'ai reçu le jour?
Je t'aime comme un fils, ô ma mère chérie,
Après la France, ô douce et vaillante patrie!

J'ose le proclamer : oui, je suis ton enfant !
A d'autres d'en rougir, moi j'en suis triomphant !
Eh ! que leur faut-il donc à ces âmes chagrines ?....
— Si les fiers souvenirs font battre vos poitrines,
Vous, pour qui ce grand nom est un tourment cruel,
Vendéens ! parcourez ce pays immortel ;
Suivez de l'Océan les détours sur la plage,
Allez perdre vos pas aux sentiers du Bocage ;
Cherchez la solitude et cherchez les hameaux,
Les sommets des vallons et les bords des ruisseaux ;
Et si votre âme est froide et n'est jamais émue,
Et si vous ne sentez rien en vous qui remue,
Et si, durant les nuits, il ne vous semble pas
Qu'un fusil à la main, vous semez le trépas ;
Si, lorsque vous errez au fond des taillis sombres,
Vous n'y croyez pas voir glisser de grandes ombres ;
Lorsque le vent gémit sous les feuilles des bois,
Si vous n'y croyez pas ouïr un bruit de voix ;
Si votre âme n'est pas d'allégresse inondée,
Et ravie aux exploits des héros de Vendée,
Je vous plains ! je vous plains, cœurs trois fois malheureux,
— Cœurs où ne vibrent plus les instincts généreux !

EMILE GRIMAUD.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

PARIS

UNE VOIX DANS LA FOULE (1).

C'est sous ce titre que vient de paraître un volume de poésie signé d'un enfant de la Bretagne, M. Achille du Clésieux. Sentinelle perdue au poste de la critique littéraire, nous sommes heureux de le signaler des premiers à nos lecteurs, mais comment le faire connaître?

Par une analyse en règle? — Ah! de grâce, va-t-on s'écrier, qu'il vous suffise de sentir la poésie; citez quelques passages et dites à vos lecteurs : Faites comme nous, lisez.

C'est en résumé le conseil que nous leur donnons, et plus d'un nous saura gré, nous aimons à le croire, de lui avoir indiqué, aujourd'hui surtout, un livre plein d'esprit et de cœur. Mais enfin la poésie, bien qu'elle ait sa vie propre et ses règles à part, n'est-elle pas assujettie à la loi commune à tous les ouvrages d'esprit, de rendre avec clarté une idée morale? Nous l'avons toujours cru, et dût-on nous traiter de profane, nous avouons qu'il nous est impossible d'apprécier ces cœurs maladifs qui viennent, dans un langage algébrique, nous raconter les moindres détails de leur vie. Mêlez à tout, mêlez la personnalité humaine, car c'est la présence de l'homme qui anime, qui vivifie la nature; mais, de grâce, associez l'homme à quelque idée qui l'ennoblisse. Voilà la vraie poésie intime, la seule qu'il nous soit possible de comprendre et d'admirer, celle que nous avons trouvée dans l'ouvrage de M. Achille du Clésieux.

(1) Paris, 1857; Amyot, libraire-éditeur, rue de la Paix, 8.

C'est avec un vrai plaisir que nous pouvons appliquer à ce livre deux vers adressés par l'auteur lui-même à M. Brizeux :

Que l'on sente éclater dans ton accent de feu
L'amour de ton pays et l'amour de ton Dieu !

Amour et *foi !* Nos lecteurs n'ignorent pas que M. Achille Du Clésieux a placé sous cette devise les premiers vers de sa jeunesse et cette belle œuvre des colonies d'orphelins de Bretagne, fruit de son âge mûr.

Mais aujourd'hui mon œuvre est complète et bénie ;
Et libre, je reprends mon ancienne harmonie ;
Je retrouve en mon cœur un trésor entassé,
Car l'amour et la foi m'ont gardé mon passé.

Au lendemain du jour où l'œuvre de Saint-Ilan, déjà grande, marche seule dans la vie, nous croyions, en lisant des vers de M. du Clésieux, y devoir retrouver un parfum de genêts fleuris et de blé noir, y entendre les chants de joyeux orphelins saluant, au retour du travail, la ferme nourricière au toit de chaume. Rien de tout cela. Nous sommes en plein Paris, et Saint-Ilan n'occupe que le second plan. Il est même permis de supposer que le tableau du bonheur pur du foyer domestique, dessiné par l'auteur en quelques vers pleins de grâce et de sentiment, n'est pas là pour faire contraste. En retrouvant tous ces biens que la Providence lui a réservés, M. du Clésieux pousse un soupir de reconnaissance vers le ciel; mais le livre tout entier, c'est Paris, la grande Babylone où le bien et le mal s'agitent confondus.

Est-ce un reproche que nous faisons à l'auteur? Non. M. du Clésieux est poète, et le poète, plus que tout autre, suit l'aimant qui l'attire, et vraiment il a raison, car c'est ainsi qu'il conserve l'originalité qui fait sa force et sa grandeur. Bien qu'un esprit des plus fins et des plus sagaces ait dit autrefois que la voix de notre poète sortait d'une *Thébaïde tout-à-fait étrangère aux bruits du monde*, nous croyons que M. du Clésieux est l'homme de la vie parisienne, de ces

salons enchanteurs où l'esprit domine, et qu'il n'aurait pas si bien décrits s'il ne les avait si bien connus; aussi ne peut-il, comme Bossuet, s'écrier : « Paris, Paris, dont on ne peut apaiser l'orgueil, » quand te verrai-je renversé! quand est-ce que j'entendrai cette bien- » heureuse nouvelle : le règne du péché est renversé de fond en comble » dans cette capitale! » M. du Clésieux, je le répète, est sensible à tout ce qui se cache de bon, de généreux, de spirituel sous le vêtement frivole des mondains; mais, chrétien convaincu, il attaque ce qu'il aime, tantôt avec un noble élan et une fierté un peu sauvage qui ne messied pas, tantôt avec une fine et douce moquerie.

Il faut lire une à une toutes ces pièces intitulées : *Paris, Paris le soir, le Théâtre, la Bourse, la Mode, la Charité, le Sermon, Etre ou paraître, Ni Vice ni Vertu, Notre-Dame de Paris, le Dimanche de Pâques.*

Au premier abord, cette peinture paraît toute locale, mais ne vous y trompez pas. Si la scène est à la Bourse, au bois de Boulogne, à Notre-Dame de Paris, l'acteur c'est toujours cet homme multiple dont parle Pascal, mélange d'infinie grandeur et d'infinie petitesse. Je vois la grande dame, frivole dans la charité même, et faisant de l'acte le plus noble et le plus sérieux de la vie une affaire de mode et quelquefois de calcul, mais, à côté, j'entends une douce voix qui console le pauvre et l'orphelin, et je remercie le poète qui m'instruit et me soulage à la fois.

Qu'on nous permette, à la place de citations morcelées, de reproduire en entier la pièce intitulée *la Charité,* non qu'elle l'emporte sur les autres, mais parce qu'elle offre un exemple de ce noble contraste qui est pour un poète le plus habile et le plus éloquent plaidoyer en faveur de la vertu.

La Charité.

La foi, la charité, sont deux noms à la mode;
Ils donnent un maintien de bon ton et commode;
La charité surtout a des airs élégants.
On ne la voit jamais sans manchettes, sans gants;

Elle tient avec grâce une bourse de soie ;
Sa sensibilité n'altère pas sa joie.
Le doute qui s'attache au lit d'un moribond,
La mansarde qui cache un désespoir profond,
Exercent rarement cette qualité douce ;
C'est un vent plus léger qui vers le ciel la pousse.
Un spectacle, un concert, quelquefois même un bal,
Tout ce qui peut voiler sous un plaisir le mal,
Fait de ses soins pieux le succès ordinaire.
On confond orphelins, toilette et luminaire.
Le pauvre est bien à plaindre, hélas ! mais, voyez-vous,
Nous sommes écrasés. C'est pitié que de nous !
Nous ne pouvons suffire à tout ce qu'on réclame.
— Mais où donc allez-vous, si brillante, madame ?
— Une réunion.... prendre encore un fardeau,
Quand il faut deux cents francs pour le moindre chapeau !
Et mille autres propos, tous de cette importance,
Quand quelques-uns n'ont pas un peu moins d'innocence :
C'est ainsi qu'apparaît en robe de satin
La charité, qui brille au soir plus qu'au matin.
Mais, dans ce salon même où cet esprit sautille,
Il est souvent aussi plus d'une jeune fille
Qui, dans le sein de Dieu puisant la charité,
Conserve son parfum par un ange abrité.
Il est plus d'une femme, à la chaste attitude,
Qui du pauvre a su faire elle-même une étude,
Et qui voyant le monde au flambeau du devoir,
Laisse d'un noble cœur la pitié s'entrevoir.
Certes, si le dandy, — la parodie amère
Du goût, du grâcieux dans sa forme éphémère, —
Lorgne la blanche main qui s'ouvre devant lui,
Et donne de son or par vaniteux ennui,
Il est de jeunes cœurs, à la grâce virile,
Qui passent froidement dans la foule futile,
Et dont la vie, aimant le soin vrai des douleurs,
Semble garder en eux la dignité des pleurs.
Certes, le monde est vain, folle est son apparence ;
Mais la vertu pourtant n'y perd pas l'espérance.
Plus d'une âme a grandi sur son sol agité.
Allons, pour cet aveugle un peu de charité !

Si le poète est celui qui sait parer du plus beau langage un noble

sentiment, certes M. du Clésieux est poète. Oui, nous pouvons donner des éloges sans réserve pour le choix du sujet, la vérité du tableau, la couleur, la vivacité du trait, et nous savons bon nombre de vers qui, dans leur admirable précision, pourraient servir d'épigraphes.

A côté de ces beautés de premier ordre et qui assurent à M. du Clésieux une place de choix parmi nos poètes, la critique osera-t-elle faire remarquer des pensées quelquefois indécises et flottantes, une coupe de vers trop uniforme, peu d'unité dans le plan, quelques pièces sans rapport à l'idée principale et qui auraient pu tout aussi bien trouver place dans un autre recueil? La critique s'honore, ce nous semble, en disant ce qu'elle croit être la vérité, et, d'ailleurs M. du Clésieux est trop riche pour qu'il puisse recevoir quelque dommage de nos attaques. C'est bien à l'auteur du morceau de *la Charité* et de quelques autres semblables qu'on peut appliquer, avec une légère variante, ce vers du prince des critiques :

Un *morceau* sans défaut vaut seul un long poëme.

Ajoutons, en finissant, qu'il a été bon à M. du Clésieux d'abandonner quelque temps la muse pour la charité. Son esprit est devenu plus net et plus ferme, son vers plus énergique. Sa première manière, modelée sur celle de M. de Lamartine, s'est modifiée à son avantage, et, au lieu de ces tableaux d'intérieur qui ont en général le tort d'en dire trop ou trop peu, M. du Clésieux a franchement abordé un sujet plus original, où il a mis toute son âme.

Et maintenant que l'œuvre de Saint-Ilan donne ses fruits sur notre terre de Bretagne, espérons qu'abrité sous ses jeunes rameaux, M. du Clésieux nous dira d'autres chants. Qu'il vienne, inspiré par l'amour jaloux du sol natal, célébrer nos luttes, nos *pardons*, les travaux de ses chers orphelins, ou bien, suivant son énergique expression, *secouer Paris de la main d'un Breton*, peu importe! il trouvera toujours dans nos cœurs un écho sympathique.

JULES LAMARE.

P. S. Le nom de M. Achille du Clésieux est si inséparablement lié à

celui de Saint-Ilan, que les lecteurs de la Revue nous en voudraient peut-être de ne leur offrir ici aucune des pièces du volume où ce dernier nom se retrouve. D'ailleurs, auprès de la peinture de la charité mondaine, il est bon de montrer l'asile de la charité chrétienne et les sentiments d'amour que son seul souvenir excite dans ce noble cœur dont il est la création. — Nous empruntons donc encore au volume de M. Achille du Clésieux les vers suivants.

A. L. B.

Retour a Saint-Ilan.

Délicieux séjour, bien-aimé Saint-Ilan,
Rivage caressé des flots de l'Océan,
Que doux est ton azur et que fraîche est ta brise !
Comment mon âme un jour peut-elle être surprise
Par quelque vif rayon qui ne soit pas de toi ?
Est-il sur d'autres bords plus d'espoir, plus de foi,
Plus d'amour qu'en ces yeux qui pleuraient de l'absence
Et rayonnent de joie en goûtant ma présence ?
Fleurs de tous les parfums, oiseaux de tous les chants
Qui vous réunissez en des concerts touchants ;
Mon fidèle Morgan, beau chien de Terre-Neuve,
Ma Rosette et Mina, chevaux à toute épreuve,
Et mes bons serviteurs, ces amis de vingt ans,
Mais surtout dans ses bras retrouver ses enfants,
Et leur mère essuyant une larme furtive,
Oh ! des sentiments vrais combien la source est vive !
Paris, ton souvenir est pâle en ce moment.
J'admire ton éclat, j'aime ton mouvement,
Mais j'aime encor bien plus ce frais bouton de rose,
Et ce feuillage épais dont l'ombre me repose ;
J'aime mieux ce clocher élevé de ma main
Que tes arcs de triomphe et tes dômes d'airain.

Qu'êtes-vous pour le cœur, immenses colonnades,
Monuments fastueux, poudreuses promenades ?

Qu'êtes-vous, beaux salons, art, théâtres, splendeur?
Peut-être le plaisir, mais non pas le bonheur.
Le bonheur, il est loin de la Bourse ou du Louvre;
Une femme, un enfant, une sœur le découvre.
Il est dans une fleur, un rayon de soleil,
Un baiser, un regard, un sourire vermeil,
Tout ce que Dieu fit pur et qui rend l'âme belle,
Ce qui du feu sacré nourrit mieux l'étincelle.
Beaux rochers de la grève, arbres aux troncs noueux,
Flots calmes aujourd'hui, demain tumultueux;
Banc de mousse où s'assied la famille avec joie
Pour voir comme à ses pieds l'Océan se déploie;
Nature où Dieu lui-même a mis de sa grandeur,
Vous gardez un reflet de ce lointain bonheur;
L'âme reçoit par vous l'impression divine;
Votre voix la traduit, votre éclat l'illumine.

Et bientôt tout reprend son aspect animé.
C'est la saison des foins, l'air est tout embaumé.
Les faucheurs assemblés à ma voix si connue,
Par plus d'entrain encor fêtent ma bienvenue;
Le petit ermitage, où se rit le soleil,
Semble donner aux fleurs le signal du réveil;
Et, lorsque la voix pure et douce de ma fille
S'entend, le soir, de loin à travers la charmille,
Comme un de ces échos semés par le Seigneur;
Lorsque l'orgue, vibrant sous les doigts de sa sœur,
Fait de ces deux accents une même harmonie,
Je comprends et je sens la douceur infinie
De l'esprit dans la paix, le devoir et la foi.
Et mon cœur se répand en parfums devant toi,
Seigneur, car tu m'as fait ma part d'élu sur terre;
Devant ce don du ciel, toute voix doit se taire;
Le cœur seul doit parler, adorer et bénir,
Et goûter le présent sans craindre l'avenir!

CRITIQUE HISTORIQUE.

LES FONDATEURS DE L'UNITÉ FRANÇAISE,

DE M. LE COMTE LOUIS DE CARNÉ.

I.

L'autre jour, dans *le Constitutionnel,* M. Boniface, — pardonnez-moi, lecteur, ce souvenir personnel, — pour démontrer l'excellence du mouvement général qui, de nos jours, pousse dans les villes les populations des champs et qui inquiète si vivement les esprits sérieux, M. Boniface soutenait que, entre autres avantages, ces déplacements « complètent et achèvent *l'œuvre de l'unité française, commencée* » *en* 1790, et continuée avec une admirable persévérance jusqu'à » nos jours. »

Je venais de parcourir cette belle galerie des *Fondateurs de l'unité française,* que nous offre le livre de M. de Carné, et qui commence à l'abbé Suger — XIIe siècle — pour finir au cardinal Mazarin, mort vers le milieu du XVIIe, plus de cent ans avant le premier commencement de *l'œuvre de l'unité française,* dont parle le *Constitutionnel.* J'en conclus que *l'unité* de M. Boniface ne pouvait être celle de M. de Carné, — si toutefois elle était quelque chose, — et que le sens de ce grand mot d'*unité française* qui semble, au premier abord, si net et si clair de soi, avait cependant besoin d'être précisé et déterminé, selon les cas.

Dans les sociétés policées — comme on disait autrefois — on distingue aisément au moins trois sortes d'unité, ou, si l'on veut, trois degrés dans l'unité : l'unité *nationale,* l'unité *politique,* et l'unité *administrative.*

L'unité *nationale* a pour base essentielle l'unité de langue, brave la diversité des dialectes, se retrempe dans la croyance, vraie ou fausse, à une communauté d'origine manifestée par des mœurs et des préjugés semblables, par un même nom national, enfin par l'idée plus ou moins vague d'une certaine solidarité dans les destinées des divers groupes qui constituent la nation.

L'unité *politique,* c'est la concentration de la puissance souveraine aux mains d'une autorité unique (roi ou assemblée), commandant sans partage à toute la nation. La souveraineté n'est plus divisée, la décision de toutes les mesures d'un intérêt général ne dépend plus que d'une seule tête ; mais, dans ce régime, l'exécution de la volonté souveraine peut demeurer confiée à des autorités locales sur les divers points du territoire, et la décision des mesures d'intérêt local laissée, sous des formes diverses, à ceux que ces mesures intéressent principalement.

L'unité *administrative* va nécessairement plus loin. Alors, non-seulement le pouvoir central possède seul toute la souveraineté et décide seul souverainement dans les questions d'un intérêt général ; mais seul aussi, ou par des agents qui ne sont que des instruments en sa main, il exécute ce qu'il a décidé, et enfin il intervient souverainement, quand bon lui semble, dans le réglement des matières d'intérêt purement local et particulier. Dans l'idéal de ce système, il ne se pourrait, par exemple, placer ni déplacer un seul pavé, à Carpentras ou à Concarneau, sans l'ordre ou la permission du pouvoir central, et de plus tous les pavés de Concarneau et de Carpentras, de Pézenas et de Brives-la-Gaillarde, devraient être non-seulement semblables de grandeur, de grosseur, de forme et de couleur, mais encore taillés suivant le même procédé, enfoncés du même côté et à la même profondeur. La tendance naturelle de ce régime, en fait d'administration, étant donc de substituer aux institutions locales et vivantes, un vaste appareil purement mécanique, dont toute l'activité et même l'existence dépend du moteur central, on lui a donné le nom, plus mécanique que français, de *centralisation.*

L'unité nationale existe souvent là où on ne trouve ni unité politique ni unité administrative, en Italie et en Allemagne, par exemple.

L'unité politique, de son côté, se rencontre parfois là où l'unité nationale n'existe pas ; cela se voit dans l'empire d'Autriche, en Russie, même en Angleterre, puisqu'on ne peut bonnement prendre les Irlandais pour des Anglais.

L'unité administrative implique préalablement l'existence de l'unité politique ; mais l'unité politique va très-bien sans l'unité administrative, comme cela se voit, entre autres, aux Etats-Unis et en Angleterre.

L'unité nationale existait en France dès le XIe siècle; dès lors toutes les populations établies sur le sol de l'ancienne Gaule, bien que séparées en plusieurs groupes politiques, se reconnaissaient pour appartenir à une même nation et posséder un même nom, le nom de *Français* ou de *Francs*, si bien connu en Europe dès l'époque de la première croisade qu'il servit à désigner, en Orient, tous les chrétiens de l'Occident. Une vingtaine d'années après, sous le règne de Louis-le-Gros, on put juger de toute la force de cette unité nationale, à voir près de trois cent mille hommes se lever de tous les points de l'ancienne Gaule, pour repousser de concert l'invasion allemande de l'empereur Henri V.

Quant à l'unité administrative, elle ne commence de se montrer, en France, que sous Louis XIV, et l'on s'accorde communément à la faire fille de Colbert.

L'unité politique, au contraire, n'était point encore, aux premières années du XIIe siècle, — et elle était complète au XVIIe, à la mort de Richelieu. Sa naissance, ses progrès, ses luttes et son triomphe remplissent précisément cette période de cinq siècles, qui sépare Louis-le-Gros de Louis-le-Grand, et où s'encadrent les huit figures que M. de Carné nous offre comme celles des principaux fondateurs de l'unité française. L'unité dont M. de Carné nous parle c'est donc évidemment l'unité politique, et ce qu'il a voulu retracer dans ces huit figures, c'est proprement le tableau des développements de la puissance royale en France.

— Et l'unité de M. Boniface, qui n'est ni l'unité nationale, ni l'unité politique, ni l'unité administrative, où donc la prendre ? Véritablement, lecteur, vous êtes trop curieux : c'est le secret de M. Boniface.

II.

M. de Carné a su échapper au piége, tendu aujourd'hui sous les pas de quiconque veut étudier de haut et avec ensemble l'histoire des institutions et des peuples : j'entends ce que notre siècle appelle la philosophie de l'histoire. Non que je réprouve tout ce qu'on a salué de ce nom ; si Bossuet, en traçant de sa plume inspirée la grande synthèse chrétienne du *Discours sur l'histoire universelle*, a fait de la philosophie de l'histoire, j'admire celle-là sans réserve. Mais, de notre temps, nous n'avons guère vu paraître, sous cette étiquette, que des systèmes plus ou moins vagues, qui tous, en fin de compte, viennent aboutir à cette creuse théorie du progrès continu, qu'on peut aussi bien appeler la théorie du succès, puisque, d'après son premier principe, tout ce qui s'élève et finit par réussir a raison contre tout ce qui tombe et finit par succomber. Principe bien propre à encourager les plus odieuses entreprises de la force et de la ruse, sûres d'avoir, à ce compte, le droit pour elles tant qu'elles auront le fait.

On ne s'est pourtant pas tenu là. Après avoir ôté de l'histoire la morale, on a voulu encore en retirer les grands hommes et les héros. Toutes ces gloires, nous dit-on, sont usurpées; Charlemagne et les autres ne furent en réalité que de pauvres hères; seulement ils ont eu cette chance de voir les *masses*, qui ont tout fait et qui n'ont pas de nom, prendre leurs noms personnels et les couronner, pour se couronner elles-mêmes. Mais le temps est venu de faire justice, de jeter bas toutes ces couronnes usurpées, de replonger au plus épais de la foule les usurpateurs dépouillés de leurs oripeaux, et d'appliquer enfin à l'histoire ce système de nivellement absolu, introduit depuis soixante ans dans nos lois et dans nos mœurs. Les héros deviennent des *mythes*, comme on dit, — et l'histoire ainsi drapée, n'est plus en effet qu'une mythologie, c'est-à-dire une fable.

Les théories que je rappelle ici sont le produit naturel du panthéisme, qui, sous des formes diverses, domine notre époque. Car s'il est un Dieu distinct du monde, créateur et législateur de l'univers,

sa loi, — la Justice, — immuable et universelle comme lui, applicable en tous temps, en tous lieux et en tous cas, ne dépend point du succès; elle le juge : quelquefois elle le consacre et souvent elle le flétrit. Or si la Justice, loi de Dieu, existe, les hommes, créatures de Dieu, doivent s'y soumettre et en procurer sur terre l'exécution de tout leur pouvoir; mais la volonté des hommes est libre, leurs forces par ailleurs sont inégales. Ceux là donc qui, doués par Dieu de grandes forces et de facultés puissantes, les consacrent librement au service de la Justice, voilà les héros. Loin de subir l'impulsion commune et quasi-fatale des masses, ils les dirigent et leur donnent le branle, ils changent la face des idées et des affaires, ils lancent hardiment les peuples dans les voies nouvelles où, après eux, passeront les courants de l'histoire. S'ils usent de leur puissance pour le Bien, la postérité la plus lointaine est tenue en conscience d'honorer, dans leur mémoire, la Justice qu'ils ont servie. Si au contraire ils ont servi le Mal, — car il y a aussi les héros du mal, — leur mémoire, responsable non-seulement de ce qu'ils ont fait mais de tout ce qu'ils ont causé, est clouée au pilori.

Entre ces deux points de vue, — celui-ci où la Liberté et la Justice dominent la scène immense de l'Histoire, celui-là où, sous couleur de progrès, elles disparaissent, — M. de Carné, comme on le pense, n'a point hésité. Tout en suivant avec une sympathie ardente les progrès de l'unité politique et de l'autorité royale, il signale et il condamne le mal, même dans ce qui triomphe, et loue le bien, même dans ce qui tombe. D'ailleurs, ce qu'il fait ce n'est point la philosophie, mais plutôt la politique de l'histoire de France. Aussi, en vrai politique, n'est-il pas tenté un seul instant de méconnaître l'action puissante des grands hommes sur la marche des nations. Il la connaît si bien au contraire qu'il a cru pouvoir réduire à huit personnages tout ce grand drame historique de *l'Unité française* qui embrasse plus de cinq siècles; il est vrai que ces personnages sont Suger, saint Louis, du Guesclin, Jeanne d'Arc, Louis XI, Henri IV, Richelieu, et Mazarin.

On ne pouvait mieux choisir, et chacun de ces noms marque véritablement une époque dans le grand travail de développement et de

formation de la puissance royale. — *Suger*, conseiller et ministre des rois Louis le Gros et Louis le Jeune, c'est la Royauté proprement dite se dégageant de la suzeraineté féodale qui jusque là l'absorbait, et prenant conscience, en quelque sorte, de la mission que la Religion même lui donne pour faire respecter et prévaloir, par tout le Royaume, la Religion et la Justice. — *Saint Louis*, c'est l'accomplissement de cette mission, à peu près aussi parfait qu'il pouvait être au milieu de la société féodale. — *Du Guesclin* et *Jeanne d'Arc*, c'est la fixation définitive du champ où cette mission devra s'exercer, l'expulsion de l'étranger hors du royaume, la formation de ce patriotisme monarchique, si puissant sur nos pères jusqu'à la Révolution, où l'amour de la France et celui du Roi s'unissaient en un seul et même sentiment. — *Louis XI*, c'est la destruction de la féodalité apanagère, et la réunion à la Couronne des derniers grands fiefs. — *Henri IV*, c'est la fin des guerres de religion, la consécration après bien des luttes du principe de l'inviolabilité royale, l'inauguration de la suprématie monarchique au-dedans et de la prépondérance française au-dehors. — *Richelieu*, c'est l'exécution des plans et des visées d'Henri IV, fin politique, par la main d'un des plus grands génies que la France ait eus à sa tête depuis Charlemagne ; c'est l'établissement définitif, solide et cette fois incontestable de la suprématie monarchique, ou, si l'on veut, de la royauté absolue en France, et, en Europe, de ce fameux système d'équilibre, fondé sur la ruine des prétentions de la maison d'Autriche, lequel sert encore aujourd'hui de base à toute la diplomatie européenne. — *Mazarin*, c'est simplement l'exécuteur testamentaire de Richelieu, le fondé de pouvoir chargé de signer pour lui le traité de Munster : aussi cette dernière étude du livre de M. de Carné, très-bien faite et très-agréable en elle-même, a un peu l'air, dans l'ensemble de l'ouvrage, d'un codicille ou d'un post-scriptum explicatif.

Telles sont les huit grandes figures dont se compose la galerie historique des *Fondateurs de l'unité française*, telle la signification qui s'attache naturellement à chacune d'elles. Les bornes nécessaires du présent article m'interdisant de revenir avec détail sur chacun de ces personnages, on me permettra de m'arrêter de préférence sur saint Louis.

III.

L'étude sur saint Louis est l'une des meilleures du livre de M. de Carné, et celle même qu'il a écrite avec le plus d'amour et de sympathie pour son héros. Il a supérieurement expliqué comment la sainteté de ce grand roi lui donna, sur sa nation et sur son époque, une autorité où son génie seul n'eût pu atteindre; les §§ X-XVII, où l'auteur, à cette occasion, montre et décrit la puissance du sentiment catholique au XIIIe siécle, sont au nombre des pages les plus remarquables de l'ouvrage, qui en a beaucoup de belles.

Il détruit aussi très-bien le préjugé qui voudrait faire de saint Louis un des patrons du gallicanisme, et par un mensonge des plus grotesques, comme le dit l'auteur, « transfigurer l'auguste martyr de » Tunis en prédécesseur des Pithou et des Dupin. » Le § XXVIII, consacré à examiner l'authenticité de la *Pragmatique* prêtée à saint Louis, est un modèle de discussion nette et élégante : les arguments des deux parts sont fidèlement reproduits, et le lecteur conclut de lui-même, en toute connaissance de cause, à la fausseté de cet étrange document, aujourd'hui condamné en dernier ressort par la critique sérieuse.

Les réformes de saint Louis dans l'administration de la justice, ses efforts persévérants en faveur de la paix publique et privée, ces grands traits qui caractérisent si fortement dans l'histoire l'immortelle figure du *benoît roi*, grand justicier et grand pacificateur, — M. de Carné les reproduit et les expose avec autant de vérité et de fidélité dans le fond que d'éclat et de relief dans la forme.

Pourtant j'oserai présenter ici quelques observations, non sur ce qui regarde saint Louis personnellement, mais sur certaines idées répandues au courant de cette brillante étude et qui me semblent avoir besoin d'être expliquées.

Il s'agit de l'appréciation historique du système féodal. En ce qui touche les personnes et la classe, M. de Carné rend justice à l'aristocratie française dans l'histoire. S'il voit tous ses défauts et dénonce

toutes ses fautes, il voit aussi et fait voir ses vertus et ses qualités brillantes. Mais pour la féodalité, considérée comme régime politique et mode de gouvernement, il est, à mon sens du moins, plus sévère que juste : « Ce n'est pas (nous dit-il) ce n'est pas la guerre à l'or-
» ganisation féodale qui a jamais été coupable... L'organisation féodale
» devait nécessairement succomber devant le progrès naturel des
» conditions... Elle n'a su d'ailleurs se défendre avec éclat ni contre
» la force ni contre la ruse... — Toujours vaincue depuis saint Louis
» jusqu'à Louis XIV, la puissance féodale n'a rien laissé de grand
» dans le souvenir des hommes..... (1). » M. de Carné oublie ici la chevalerie, restée si grande dans l'estime des hommes, que, même parmi notre société nivelée, l'adjectif *chevaleresque* indique de soi ce qu'il y a de plus délicat dans l'honneur, de plus noble dans la générosité, en un mot, l'antipode de la bassesse. On pourrait croire que l'auteur oublie aussi les Croisades ; il fait plus, il s'efforce d'en dérober la gloire à la féodalité :

« La pensée catholique (écrit-il) a seule inspiré les trois plus
» grandes choses de l'histoire de la vieille France : les Croisades à son
» origine, la Ligue à sa maturité, la Vendée au jour de sa chûte.
» *Le génie féodal est resté complétement étranger* à ces développe-
» ments magnifiques du sentiment chrétien et populaire. Bien loin
» d'avoir inspiré ces glorieuses épopées, *il leur aurait été plutôt*
» *contraire*. Le peuple entraina les rois dans la Croisade, il organisa
» la Ligue contre l'aristocratie, et la Vendée, par une inspiration
» sublime, avait choisi pour son chef suprême le paysan qu'elle
» saluait du nom de Saint de l'Anjou (2). »

On répondrait facilement que la Vendée eut La Rochejaquelein, si elle eut Cathelineau, et que si les huguenots du XVIe siècle mirent à leur tête des grands seigneurs protestants, la Ligue avait à la sienne des grands seigneurs catholiques. Il est plus juste d'avouer, bien que toutes les classes aient pris part à ces deux mouvements, que la Vendée fut proprement la croisade des paysans et la Ligue celle de la bour-

(1) *Les Fondateurs de l'unité française*, I, pp. 201 et 202.
(2) *Ibid.* pp. 202, 203.

geoisie. Mais les Croisades du moyen-âge sont l'œuvre de la féodalité : à tel titre, qu'elles ont semé tout l'Orient de principautés féodales, que les établissements latins en Asie et en Grèce n'ont jamais eu d'autre forme, et que les meilleurs codes du droit féodal sont justement les Assises de Jérusalem ; à tel titre, que la noblesse féodale s'est en grande partie ruinée pour faire les Croisades, que cette ruine et les désordres hiérarchiques qui en sont sortis sont regardés avec raison par tous les historiens comme la première brèche dans la muraille de la forteresse féodale, par où les rois et les communes, venant à l'assaut, ont pris leur premier passage. — La pensée catholique seule a *inspiré* les Croisades. — Soit : mais la féodalité les a *faites*. La tête qui conçoit n'est pas le bras qui exécute, et en vain pense la tête si le bras n'agit. Le mérite du bras est de prêter son aide aux belles causes, et de le refuser aux mauvaises. Dans l'histoire des Croisades, la féodalité a eu ce mérite, qui est grand.

Ce qui ne l'est guère moins, peut-être, c'est la défense du pays, dont tout le poids, de la fin du IXe siècle au milieu du XIVe, a porté à peu près exclusivement sur la noblesse féodale.

N'est-ce pas encore une grande chose, et tout au moins un phénomène bien remarquable, que cette longue résistance de l'organisation féodale, soutenue, de saint Louis à Louis XIV, pendant plus de quatre siècles? — Elle a contre elle la Royauté, « le progrès naturel des conditions, » c'est-à-dire le Tiers-Etat, les maximes ecclésiastiques et l'Eglise (1), les légistes, enfin, qui étaient souvent à la fois de l'Eglise et du Tiers. Elle a contre elle les siens mêmes, qui la défendent au plus mal, nous dit-on, sans éclat, sans grandeur, sans habileté. Elle n'a même pas pour elle le bénéfice du hasard, car elle est en toute rencontre invariablement vaincue. Et toujours vaincue, elle dure toujours. A chaque nouvelle victoire de la Royauté, on ne manque pas de nous dire que c'en est fini, et tout à l'heure, au contraire, c'est à recommencer. Certes, je vois bien que les défenseurs de l'institution féodale sont petits, en tout cas au-dessous de leur tâche ; mais plus vous humilierez les hommes, plus vous grandirez l'institution, qui,

(1) Voir *les Fondateurs de l'unité française*, I, 200-201.

durant quatre siècles, attaquée par tous, à peine défendue et toujours battue, s'est soutenue par la seule force de son principe. Et notez qu'avant ces quatre siècles de combat, elle en avait déjà trois d'existence. Voilà un principe qui a la vie dure.

Si l'on veut y réfléchir, on reconnaîtra de suite que les institutions peuvent bien, en certaines circonstances, s'établir par leurs abus, mais qu'elles durent seulement par leurs vertus, par la somme de bien qu'elles renferment ou qu'elles peuvent produire, dans la société où elles se développent. Si leurs abus l'emportent sur leurs vertus, si la somme du bien qui est en elles reste au-dessous de la somme du mal, elles ont bientôt fini de vivre, sauf à se voir remplacer par quelque chose de pire qui durera moins encore. Cette seule réflexion, dont la vérité semble évidente, nous empêchera de traiter la féodalité aussi légèrement qu'on le fait d'ordinaire. J'entends la féodalité historique, et, pour prendre une date, celle du siècle de saint Louis. Ce qui trompe souvent, c'est qu'on juge la féodalité de ces temps-là d'après celle que nos pères ont vue au siècle dernier, — informe et triste débris, échappé, on ne sait pourquoi, au naufrage, mélange bizarre d'exactions fiscales, de coutumes gênantes, de priviléges qui avaient perdu leur raison d'être (1). De là vient que bien des esprits, même excellents, transportant cette notion dans tous les siècles, même les plus éloignés et les plus différents du XVIIIe, se représentent constamment le régime féodal sous la forme d'une tyrannie impopulaire, sans aucun mélange de bien. Mais ne serait-ce pas le comble du miracle qu'une institution essentiellement tyrannique et impopulaire, attaquée et défendue comme on l'a dit, eût soutenu le combat pendant quatre siècles et l'existence pendant sept?

Sans doute le régime féodal a eu ses abus; — quel régime en est exempt? — Mais on ne juge pas une institution sur ses abus, on la juge sur son principe. Sans doute, outre les abus qu'on en a pu faire, l'institution féodale, considérée en elle-même, avait ses inconvénients; — qu'on nous montre une œuvre humaine sans défaut! — Mais la

(1) Ceci soit dit en général, sous toute réserve de droit, et surtout en protestant contre les déclamations et les inventions, souvent odieuses, dont on s'est fait, à certaine époque, une arme politique.

question est de savoir si, en même temps, l'institution n'avait pas de précieux avantages, dont la somme, durant de longs siècles, l'emporta de beaucoup sur celle des inconvénients et des abus, au point que l'opinion publique de toutes les classes, loin de combattre dans son principe le système féodal, y vit pendant très-longtemps la seule forme possible de la société.

Au reste, quoi qu'on en pense, les institutions de la féodalité sont encore très-peu connues. On s'est hâté de généraliser et d'appliquer à la France entière quelques faits et quelques notions tronquées, qui se rapportent à des régions particulières, souvent très-restreintes. Rien de plus divers que le moyen-âge. Il est sûr au moins que, dans plusieurs grandes provinces, la féodalité du moyen-âge n'eut jamais ce caractère oppressif et impopulaire sans lequel certains écrivains ne peuvent la concevoir. Ecoutez, par exemple, au sujet de la Normandie, comme parle M. Léopold Delisle dans un livre bien récent et pourtant bien connu, devenu dès maintenant, par son autorité et son importance, l'un des classiques de l'érudition :

« A part quelques faits isolés, nous avons vainement cherché dans » la Normandie les traces de cet antagonisme, qui, suivant des » auteurs modernes, régnait entre les différentes classes de la société » du moyen-âge. Les rapports des seigneurs avec leurs hommes n'y » sont point entachés de ce caractère de violence et d'arbitraire avec » lequel on se plait trop souvent à les décrire. De bonne heure les » paysans sont rendus à la liberté. Dès le XIe siècle, le servage a » disparu de nos campagnes ; à partir de cette époque, il subsiste bien » encore quelques redevances et quelques services personnels ; mais » le plus grand nombre est attaché à la jouissance de la terre. Dans » tous les cas, les obligations, tant réelles que personnelles, sont » nettement définies par les chartes et les coutumes. Le paysan les » acquitte sans répugnance : il sait qu'elles sont le prix de la terre » qui nourrit sa famille ; il sait aussi qu'il peut compter sur l'aide et » la protection de son seigneur. Sans doute son travail est dur, ses » fatigues incessantes, sa nourriture grossière. Mais aussi l'avenir ne » lui inspire guère d'inquiétudes ; modeste dans ses désirs, il ignore » les douleurs de la déception et du désespoir. En un mot la féodalité

» du moyen-âge (que nous distinguons de la féodalité des temps
» modernes) n'a point, au moins en Normandie, produit sur les
» paysans les effets désastreux qui lui sont imputés avec plus de
» passion que de justice. Nous avouons que de graves abus s'intro-
» duisirent; nous convenons aussi que nos campagnes furent, pendant
» des siècles, le théâtre de guerres dévastatrices. Mais rejettera-t-on
» uniquement sur la féodalité la responsabilité de ces malheurs (1)?
» N'oublions pas que ce régime a fait goûter à nos pères de longues
» années de calme et de prospérité : malgré l'accroissement du bien-
» être matériel, nos laboureurs et nos artisans sont-ils réellement
» plus heureux que les laboureurs et les artisans du siècle de saint
» Louis (2)? »

Derrière cette opinion marche tout un volume de pièces justificatives. Ce que dit M. Delisle de la Normandie est de tout point applicable à la Bretagne; c'est le résultat où m'ont mené de longues recherches personnelles, que je poursuis depuis une dizaine d'années.

Je n'insisterai point; je ne fais point ici une dissertation sur la condition des classes inférieures au moyen-âge : sujet auquel, d'ailleurs, je pourrai venir dans un autre moment. Je constate seulement que les études approfondies, entreprises sur cette matière dans diverses provinces, s'accordent à infirmer l'exactitude du portrait si répandu, où la féodalité est peinte en féroce Barbebleue.

Mais puisque ces réflexions me reviennent à l'occasion d'une étude sur le rôle politique de saint Louis, on ne manquera pas d'objecter que ce pieux roi, grand justicier, comme j'ai dit, fut aussi l'un des plus grands adversaires de l'organisation féodale, rôle qu'il n'eût point pris, sans doute, si cette organisation ne lui avait pas semblé de soi injuste et mauvaise. — Saint Louis fut-il donc vraiment l'ennemi du

(1) Non sans doute, surtout si l'on se rappelle que la plus longue et la plus terrible de ces guerres, celle qui a créé entre la France et l'Angleterre une antipathie irrémédiable, la fameuse guerre de Cent-Ans, a eu pour cause un débat sur la succession au trône de France, où le système féodal était absolument étranger.

(2) *Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge*, préface, pp. XXXVI-XXXVIII.

régime féodal ? J'en doute. Et ce doute, qui étonnera quelques esprits, n'a même pas le petit mérite d'être un paradoxe.

Si la politique de saint Louis eût eu pour but de ruiner ou d'affaiblir autant que possible le gouvernement féodal en France, et d'en changer les principes, sa marche était toute tracée : il devait, avant toutes choses, poursuivre par tous moyens la destruction des grands fiefs et leur réunion à la Couronne. Du même coup il eût ainsi disloqué la confédération féodale, doublé la force d'action du pouvoir central contre les derniers tronçons de cette hydre, et étendu de plus en plus le seul champ où la royauté pouvait accomplir sans retard les réformes anti-féodales qu'elle méditait : car au XIIIe siècle, comme chacun sait, l'autorité monarchique manquait de moyens réguliers pour imposer ses ordonnances administratives en dehors du domaine de la Couronne. Du moins, avec le but qu'on attribue à saint Louis, la plus simple prudence lui interdisait de rétrécir ce domaine, en le démembrant pour ériger de nouveaux fiefs. — Pourtant, que voyons-nous? Deux fiefs, grands comme deux provinces, le comté de Toulouse et le comté de Provence, viennent à tomber en quenouille sous le règne de saint Louis. On sait combien l'esprit de la législation féodale était contraire à la succession des femmes ; les circonstances, en ce double cas, ne leur étaient pas plus favorables. Et pourtant saint Louis, le pouvant, ne profita ni de la législation ni des circonstances pour opérer le retour de ces deux provinces à la Couronne. Il avait même au comté de Provence des droits certains, du chef de sa femme Marguerite, fille aînée et naturelle héritière du dernier comte : il ne les fit pas valoir. Il laissa vivre tranquillement ces deux grands fiefs. Mais ce domaine royal, au contraire, dont on vient de dire l'importance, ce domaine, base nécessaire de toute entreprise contre le gouvernement féodal, saint Louis le démembre, on peut dire, avec une sorte d'ardeur. En 1237, il en détache le comté d'Artois, qu'il donne à son frère Robert ; plus tard, le comté de Poitiers à son frère Alphonse ; puis, en 1246, les comtés d'Anjou et du Maine, à son frère Charles ; en 1268, le comté d'Alençon à son fils Pierre ; et encore le comté de Clermont en Beauvoisis, à son autre fils Robert, tige de la maison de Bourbon.

Dira-t-on que saint Louis, dans tous ces démembrements, obéissait contre son gré aux *idées du temps?* Les idées du temps, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui l'opinion publique. Cette opinion était donc bien favorable à l'organisation féodale? Cette organisation n'était donc pas si impopulaire? Quoi qu'il en soit, l'objection est vaine. Il y a dans le règne de saint Louis un acte célèbre, analogue aux précédents, où loin de subir la pression des idées de son temps, il alla certainement contre le désir public de presque tous ses sujets. C'est en 1259, quand il rendit au roi d'Angleterre ce qu'on nommait alors les grands fiefs de Guienne. Le roi Philippe-Auguste, en l'an 1204, après l'assassinat d'Arthur de Bretagne par son oncle Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, avait confisqué et conquis sur ce dernier toutes les possessions anglaises en France, depuis la Seine jusqu'à la Garonne : et ainsi la Normandie, le Maine, l'Anjou, le Poitou, la Saintonge, toute l'Aquitaine située en deçà de la Garonne étaient rentrées dans la proche dépendance de la Couronne. Rien n'était plus juste. Jean-Sans-Terre, assassin et rebelle contre son suzerain le roi de France, avait été déclaré félon par la justice féodale, — la cour des pairs, — et comme tel condamné à perdre tous les fiefs qu'il tenait de ce suzerain. Celui-ci s'était donc borné à exécuter l'arrêt, et l'on ne pouvait lui reprocher que de ne l'avoir pas exécuté jusqu'au bout, puisqu'il n'avait pu retirer la Gascogne des griffes anglaises. Ce n'était point une usurpation de la royauté, mais une conséquence toute légitime du droit féodal. Pourtant la conscience de saint Louis s'alarma de quelques circonstances qui avaient accompagné cette exécution : Philippe-Auguste lui parut avoir exercé trop rigoureusement son droit de suzerain ; et par un scrupule, unique, je pense, dans l'histoire, — dans un moment où le roi d'Angleterre, empêché par ses barons, n'avait aucunement le pouvoir d'exiger une pareille concession, — saint Louis rendit à l'héritier de Jean-Sans-Terre une partie considérable des territoires confisqués, (savoir, les grands fiefs de Guienne, c'est-à-dire la Guienne en deçà de la Garonne, comprenant entre autres le Limousin, le Périgord, le Querci et l'Agenois, soit environ quatre ou cinq provinces,) sous cette unique condition, imposée au prince anglais, de reconnaître la légitimité des autres conquêtes de Philippe-Auguste

sur Jean-Sans-Terre. Remarquez que cette restitution était faite au plus dangereux et au plus puissant des grands vassaux de la Couronne.

De compte fait et sans aller plus loin, c'est une dizaine de provinces (1) dont saint Louis a appauvri le domaine royal pour les donner à la confédération féodale. Il ne poursuivait donc pas la ruine de cette institution, puisqu'il l'a au contraire réorganisée. Je vois bien qu'il lui donne pour chefs des princes de sa race; mais cette royale parenté n'ôte rien aux droits des grands feudataires, elle double leur importance personnelle, elle contribue donc encore à fortifier l'établissement féodal.

Ah! certes, saint Louis eût agi tout autrement, s'il avait vu dans la féodalité une institution de soi vicieuse et injuste, et dans la guerre à cette institution le premier devoir de la royauté! Mais il n'en fut rien. Il prit la féodalité pour ce qu'elle était, il en vit le fort et le faible, et mit son devoir de roi à l'améliorer, non à la détruire. Le plus grand défaut du gouvernement féodal était de manquer de contrepoids et de balancier régulateur. Rien de plus funeste aux institutions et aux systèmes politiques que cette faculté de pousser leur principe jusqu'à l'exagération. Toutes les opinions et tous les systèmes s'indignent du frein, et le frein seul, cependant, empêche la culebute. Saint Louis le comprit; il voulut faire de la royauté le frein — et non pas le bélier — de la féodalité, le lien commun, le pouvoir central, régulateur et modérateur de la confédération féodale : en un mot, dans une monarchie fédérative, ce qu'est aujourd'hui le gouvernement central de Washington dans la république des Etats-Unis. C'était une grande et belle conception, que saint Louis réalisa parfaitement. Si les destinées de la France eussent dû s'accomplir sous la forme d'un état fédératif, nul doute que la monarchie de saint Louis n'en fût demeurée, quant au fond, le type et le modèle, — comme il est resté lui-même, en dépit de tout, le type et le modèle du roi chrétien, et l'une des plus belles figures de l'humanité.

(1) Querci, Agénois, Périgord, Limousin, Poitou, Anjou, Maine, Artois, comté d'Alençon, Provence et comté de Toulouse.

Est-ce que je viens, au bout de tout cela, demander l'apothéose de la féodalité? Pas le moins du monde. Je réclame seulement pour elle, de tous les esprits sérieux, ce qu'on lui a, il est vrai, rarement accordé: un examen réfléchi, dégagé de toute prévention, et un jugement impartial, — si mieux on n'aime, toutefois, suspendre son jugement, ce qui, dans l'état de la science, serait probablement le meilleur parti. Avant de donner la sentence, il faut d'abord terminer la procédure.

IV.

Pour toucher à ces grandes choses et à ces grands hommes, M. de Carné a su trouver sans effort un style tout à la hauteur de son sujet, où l'ampleur et l'éclat n'empêchent nullement la rapidité et livrent passage à mille traits vifs et frappants, qui entrent profondément dans l'esprit. Je voudrais pouvoir citer ici quelque morceau étendu, comme la peinture de saint Louis captif en Egypte (1), ou le tableau des circonstances et des considérations qui déterminèrent Louis XIII à garder pour ministre ou plutôt pour maître le grand cardinal, en sacrifiant constamment ses répugnances personnelles à son devoir de roi (2).

Du moins ne puis-je résister au plaisir de signaler, en courant, quelques-uns des traits qui m'ont le plus vivement frappé. — Dieu, *qui fait marcher la France à coups de grands hommes;* du Guesclin, *prêchant la haine de l'Anglais, mot qu'il a fait et qui vivra autant que la France;* Jeanne d'Arc, au milieu des chevaliers bardés de fer, *forme lumineuse qui traverse la nuit des temps comme une céleste apparition, pour s'évanouir dans les flammes d'un bûcher;* la monarchie espagnole, au XVIIe siècle, *endormie dans une mortelle torpeur, allant chercher jusqu'au bout du monde des richesses métalliques pour masquer sa misère chaque jour croissante, et descendant majestueusement dans son sépulcre comme une momie recou-*

(1) *Les Fondateurs de l'unité française*, I, pp. 244-245.
(2) *Ibid.*, II, pp. 196-202

verte de lames d'or (1), — voilà, entre beaucoup d'autres, de vives et justes figures, qui peignent fortement de grandes choses et que l'esprit retient, parce qu'elles satisfont du même coup l'imagination et la raison.

Il y a une des études du livre de M. de Carné où ces sortes de traits abondent; c'est celle qui regarde Louis XI. Rarement ce marchand déguisé en roi s'est vu juger avec autant de fermeté, de justesse, et de liberté d'esprit : l'auteur ne méconnait point les importants résultats de ce règne, dus à la faveur du sort plus qu'à l'habileté du roi; mais comme sa conscience n'est pas de celles que le succès trouble et fléchit, il ne peut méconnaître davantage le triste caractère et le génie vraiment médiocre de ce prince, dont on a essayé de faire un grand homme. Veut-on savoir la vraie raison de son succès, et de beaucoup d'autres semblables dans l'histoire? M. de Carné nous la donne : « C'est le juste châtiment des époques de décadence d'être régies par » des esprits vulgaires et de servir de piédestal à des médiocrités que » l'abaissement universel finit par transformer en grands hommes. » Un peu plus loin il cite la peinture célèbre du caractère de Louis XI, que nous a léguée Commines, et la résume en deux mots : « De pareilles » natures ont des ressources infinies et *corrigent par leur bassesse* » *tous les inconvénients de leur insolence..* : » — « Louis XI, ajoute-» t-il, déploya dans ces longues transactions (qui suivirent la guerre » du *Bien public*) une simplicité et une bonhomie parfaites; on dirait » parfois Henri IV, *avec cette différence que l'un était clément dans* » *la victoire et l'autre dans la défaite.* » Voici maintenant en deux traits tout le manége de Louis XI contre les deux grandes principautés féodales qui, de l'Est et du Couchant, serraient sa couronne : « La » Bretagne et la Bourgogne, telles étaient les deux forces contre » lesquelles il usait sa vie : il s'attaquait successivement à chacune » d'elles, arpentant son royaume de l'une à l'autre extrémité, » comme une bête fauve parcourt sa cage et se heurte la tête » aux parois, sans jamais se lasser de cette lutte inutile. » Enfin, « le 30 août 1483, Dieu délivra la nation de l'homme qui

(1) *Les Fondateurs de l'unité française*, I, pp. 265-290, préface, pp. XL, LIV.

» avait exercé sur son génie une compression si longue et si dangereuse. Cette influence avait été telle qu'aucune réaction ne s'éleva » d'abord, et qu'on put croire que Louis XI avait consommé son crime » et tué l'âme de la France.... Au moment de la mort de Louis XI, » la France n'eut qu'une seule pensée : elle respira par l'espérance » de se voir soulagée des charges accablantes que ce grand corrupteur » public avait fait peser durant vingt ans sur elle, pour suffire à son » système et pensionner tous ses ennemis : charges et exactions » d'une telle nature que la culture du sol était abandonnée dans » plusieurs provinces, et que les populations rurales, pressurées par » les receveurs des tailles, mouraient de faim (1). » Notez que, de nos jours, certains auteurs qui se disent les amis du peuple réclament Louis XI comme un des leurs. Le peuple fera bien de se défier de ces amis-là.

Encore un passage, et j'ai fini. Je le prends dans l'Introduction (2), où M. de Carné remarque avec raison que « la révolution française ne » se résume point dans un homme, comme les grandes crises antérieures » de la vie politique de la France, et il ajoute : « Nul ne » saurait réclamer l'honneur d'en être ni le symbole ni le héros. » Mirabeau passa comme un ouragan et ne systématisa pas plus ses » pensées que la tempête ne systématise la destruction. Necker fut un » banquier égaré dans la politique ; Bailly, un astronome qui calculait » une révolution comme une éclipse, et dont la mort a grandi la vie. » .... La Gironde fut un parti de jeunes gens jetés subitement de la » barre d'un tribunal à celle de la France, et qui prirent les échasses » de Plutarque pour monter à la hauteur d'un rôle d'emprunt. » Robespierre, entêté comme tous les esprits faux, orgueilleux » comme toutes les natures solitaires, s'avança dans les voies du » crime et de la mort d'un pas plus solennel et plus imperturbable » que ses ennemis, et n'eut sur eux que l'avantage d'être guillotiné » le dernier. — Rarement on vit apparaître au premier plan de la » scène politique des natures moins éminentes et des esprits plus

(1) *Les Fondateurs de l'unité française*, I, pp. 325, 338-39, 368, 396.
(2) *Ibid.*, I, Introd. p. LXXIII.

» vulgaires. » On ne saurait mieux dire, car c'est flatter ces natures et ces esprits que d'y voir, comme on a dit, des *scélérats grandioses*.

Malgré la brièveté forcée de mes citations, on a pu se convaincre que l'auteur sait tirer parti de la langue française non moins que de l'histoire de France. Avec ce style choisi et ces grandes vues historiques, il a dans un degré éminent une chose qui devient de plus en plus rare, la conscience d'un honnête homme et d'un vrai chrétien. Que faudrait-il de plus pour devenir classique, si le goût du jour n'était aux *Mariages d'Olympe* et aux romans à quatre sous ?

Pourtant je ne puis retenir ici une pensée qui m'a poursuivi pendant tout le cours de ce travail. L'an dernier, l'Académie, ayant donné le prix Gobert à la grosse *Histoire* de M. Henri Martin, fut contrainte, en décernant cette couronne, de tant critiquer l'ouvrage couronné, que la logique n'a pu encore rendre compte du procédé employé pour extraire de telles prémisses une telle conclusion. Cette année, le livre de M. de Carné fournit à l'Académie un moyen bien simple d'épargner à la logique une pareille torture et de donner à la langue française, non moins qu'à l'histoire de France, une juste réparation.

A. DE LA BORDERIE.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE.

I. *Chronique archéologique.* — Découvertes d'antiquités romaines sur divers points de la Bretagne. — Travaux de restauration et d'achèvement de plusieurs édifices religieux. — Constructions nouvelles dans le style du moyen-âge.

II. *Courrier de Paris.* — Election de M. Augier à l'Académie. — M. de Rémusat et les *capucins.* — Socrate et M. Millaud. — Réception de M. de Falloux à l'Académie. — M. Dupin aîné et le parti des *écorcheurs.* — *Rose des Alpes,* par M. Jules de Gères.

I.

Il y a quelques vingt ans, une vieille dame, d'ailleurs fort spirituelle, entendant, dans un salon, présenter un jeune homme comme archéologue, lui fit de grands compliments sur son goût pour la paléontologie. On eut beau lui expliquer qu'il s'agissait de l'étude des vestiges laissés sur le sol par les différentes races humaines qui l'ont successivement occupé, la bonne dame, ne s'en obstina pas moins à signaler à son interlocuteur toutes les collections de fossiles dont elle pouvait lui faire ouvrir les portes; elle ne put jamais comprendre qu'on donnât le nom d'*antiquités* à des choses moins anciennes que le déluge.

Les temps sont bien changés. Aujourd'hui la science archéologique, débarrassée de ses langes par les savants travaux des Caumont, des Didron, des P. Arthur Martin, suit sa marche progressive entourée des sympathies générales; nous n'en voulons pour preuve que l'accueil fait à la *Revue de Bretagne et de Vendée.* Si nous avions à dé-

montrer l'utilité du mouvement réparateur qui pousse depuis quelques années tant d'intelligences délite vers l'étude des temps passés, trop longtemps négligée, il nous suffirait de jeter un coup d'œil autour de nous. Des sociétés archéologiques fonctionnent avec activité, fouillent le sol, explorent les archives et rassemblent dans leurs musées les débris de toutes sortes. Nous signalerons en première ligne celles d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, du Morbihan et des Côtes-du-Nord, dont les séances mensuelles sont remplies par la lecture de mémoires sur les sujets les plus variés, comme on pourra le voir par les comptes-rendus que nous avons déjà publiés et par ceux que nous donnerons ultérieurement.

Le *Journal de Rennes* du 18 mars dernier nous apportait la nouvelle d'une découverte intéressante, amenée par les travaux exécutés près du nouvel hôpital, sur les terrains de la Cochardière, où des débris romains avaient déjà été mis au jour dans le courant de la saison dernière. C'était un grand édifice, que l'on suppose avoir eu une destination publique, et dont les murs n'avaient pas moins de six pieds d'épaisseur. On a constaté que du côté de l'orient il était précédé d'un péristyle large de 3 mèt. 20 auquel on accédait par cinq degrés. A quelque distance, des murailles moins épaisses présentaient un appareil de pierres de schiste disposées en arrêtes de poisson, artifice de construction déjà remarqué à l'intérieur du mur d'enceinte de la ville gallo-romaine.

Le *Dinannais* rend compte en ces termes d'une autre trouvaille faite récemment dans les environs de Dinan :

« Des laboureurs de la commune de Taden, en travaillant dans un champ voisin du lieu dit *la Muraille de l'Œuvre,* qui borde la rivière de Rance du côté Est, ont mis à découvert une grande quantité de monnaies romaines du Bas-Empire et plusieurs fragments de tuiles et de poterie.

» Ce lieu est reconnu depuis longtemps déjà par les archéologues pour avoir été traversé par une voie romaine partant de Corseul, et se dirigeant vers la Rance.

» Toutes ces monnaies appartiennent en grande partie aux empereurs Gallien, à sa femme Salonine, et à Claude-le-Gothique.

» Les revers de ces petits bronzes sont très-variés et on y lit fréquemment les mots de *Iovi. conservatori, avg.* — *Moneta avgg.* — (La monnaie de bout) *Providentia avg.* — (Mercure debout) *Consecratio.* — (Aigle éployée) *Fides. militum.* — (Femme debout tenant deux enseignes) *Hilaritas augg.* — (Femme debout tenant une palme et une corne d'abondance) *Ivno. regina.* — (Femme debout, un paon à ses pieds), etc. »

Sous l'habile direction de son président, M. Jaquemet, et à l'aide de subventions libéralement votées par le Conseil général sur la proposition du préfet, la société du Morbihan a fait exécuter depuis plus d'un an des fouilles qui ont déjà amené de bons résultats et en promettent de plus importants encore. Par ses soins, les substructions d'une habitation gallo-romaine composée de plusieurs chambres, des fragments de poterie rouge et noire dont un avec nom de potier, et deux monnaies en argent, ont été découvertes au village de *Mané-Bourgerel,* en Aradon. La plus intéressante de ces médailles est frappée au type de l'empereur Volusien, fils de Trébonien-Galle. On lit au droit VIB. VOLVSIANO AVG (1) ; le revers figure la Concorde avec les mots CONCORDIA AVGG. (2).

A quelques centaines de pas de ce premier établissement, près du village du Lodo, on a commencé à en explorer un autre beaucoup plus considérable, placé immédiatement sur le bord de la mer, dans une position d'où la vue embrasse les gracieux contours du golfe du Morbihan. Les parties déjà mises à nu présentent deux groupes de chambres d'inégale grandeur, disposés symétriquement, comme les ailes d'une villa, et réunis par une galerie de 60 mètres de longueur, large de 3 mètres.

L'une de ces ailes, celle de l'ouest était destinée à des bains ; on y a trouvé des hypocaustes, et une baignoire établie d'une manière assez curieuse. C'était une petite pièce dont l'aire, chauffée par un *præfurnium* spécial, était d'environ deux pieds en contrebas des chambres voisines ; des conduits de chaleur en brique étaient incrustés dans les murs la-

(1) *Vibio Volusiano Augusto.*
(2) *Concordia Augustorum.*

téraux jusqu'à la hauteur qu'atteignait l'eau du bain, où des tuyaux horizontaux communiquaient avec les précédents et traversant le mur, permettaient à la fumée de s'échapper à l'extérieur et faisaient l'office de tuyaux de cheminée.

L'aile de l'est ne renfermait qu'une chambre à hypocauste et était indubitablement destinée à l'habitation. On y a surtout remarqué une pièce demi-circulaire et une autre de grande dimension, dallées avec des ardoises et des pierres calcaires formant un dessin régulier en damier, entouré de bordures noires et blanches.

Le stuc qui décorait l'intérieur de plusieurs appartements est diversement coloré et présente des dessins variés blancs, rouges, verts, etc. Ailleurs, les parements étaient garnis d'un placage en pierres calcaires.

Cette villa, dont la construction soignée dénote l'habitation d'un riche gallo-romain, était flanquée à droite et à gauche de deux bâtiments distincts, dont l'état incomplet des fouilles ne permet pas encore de déterminer la destination. On a déjà déterré dans celui placé à l'ouest un gros bloc de fort beau marbre rouge travaillé en biseau, une cuve de plomb et des substructions d'un appareil très-soigné.

Vingt-neuf pièces ont jusqu'à présent été fouillées au Lodo. On y a rencontré peu de poterie intéressante, quelques fragments de verre ornementé, un double tournois de Louis XIII, un blanc d'argent de Henri III et cinquante-cinq monnaies romaines appartenant à la période d'un siècle comprise entre l'avénement de Valérien (253 ans après J.-C.), et la mort de Constance arrivée en l'an 361. M. Lallemand en a donné une description très-détaillée dans son nouvel *Annuaire du Morbihan.*

Les amis des antiquités romaines apprendront avec plaisir que les archéologues Morbihannais ne s'arrêtent pas sur la voie dans laquelle ils sont entrés. La découverte toute récente qu'ils viennent de faire d'une riche maison près la chapelle Saint-Symphorien les encouragera sans doute à entreprendre une exploration sur une plus grande échelle de la vieille cité de Dariorigum ensevelie, comme on le sait, en grande partie, sous les cultures qui s'étendent entre l'église de Saint-Patern de Vannes et le village de Saint-Guen.

Pendant que la société archéologique emploie ses forces collectives pour mener à bonne fin ces travaux importants, M. le comte de la Fruglaye continue à ses frais et pour l'utilité de tous l'exploration des sépultures antiques qu'il a découvertes près de son château du Resto, en Moustoirac (Morbihan.)

Le bourg de Rezé ne cesse d'offrir aux Nantais une mine presque inépuisable de débris des époques franque et gallo-romaine.

La construction du château de M. de Pontbriand a permis à nos confrères des Côtes-du-Nord de recueillir quelques-uns des trésors enfouis dans l'emplacement du vieux Corseul. L'année qui vient de s'écouler a été bonne pour l'étude de l'ère des Césars, et nous ne doutons pas que celle dans laquelle nous sommes entrés ne fournisse une riche moisson de briques à rebord, de ciment, et de fragments de poterie de toutes les pâtes, rouge, noire, grise, fine et grossière.

La science qui s'emploie à rassembler dans la poussière des siècles les débris épars du passé, afin de ressusciter aux yeux de la foule la vie réelle et la vraie figure de nos ancêtres, rend par là même un service incontesté; elle complète, confirme ou rectifie l'histoire. Mais l'archéologie fait plus; en même temps qu'elle poursuit ses études rétrospectives, elle pousse à l'action dans le présent. Sous ses auspices non-seulement on répare et on achève les monuments de l'architecture religieuse, mais on s'efforce même d'imiter les chefs-d'œuvre du moyen-âge. Nous n'en finirions pas s'il nous fallait mentionner toutes les constructions plus ou moins irréprochables au point de vue de la pureté du style, que nous avons vu s'élever depuis quelques années.

En tête des travaux de restauration et d'achèvement exécutés depuis peu, vient se placer tout naturellement la construction des magnifiques flèches de la cathédrale de Quimper, dernier gage d'amour laissé en mourant à ses diocésains par un prélat dont la mémoire vivra longtemps dans le cœur des Bretons. La manière dont ce monument s'est élevé est une preuve éclatante de ce que peut la foi bien dirigée. Pendant que les restaurateurs officiels dépensaient 45,000 fr. seulement pour les échafaudages qui devaient servir aux réparations de la tour d'Hennebont, avec 150,000 fr. recueillis au moyen d'une sous-

cription d'un sou par an, pendant cinq années, demandée à chacun des habitants du Finistère par Mgr Graveran, la ville de Quimper a été dotée d'un monument que toutes les villes de la Bretagne peuvent lui envier. Cette œuvre, éminemment catholique, dont l'exécution rappelle ces âges de robustes croyances où tous, grands et petits, tenaient à honneur d'apporter une pierre pour l'édification des sanctuaires, cette œuvre était presque achevée quand la mort est venue frapper son promoteur. Mais Mgr Sergent a accepté le legs de son prédécesseur sur le siége de Saint-Corentin; et les majestueuses pyramides s'élancent aujourd'hui dans les airs, portant vers le trône céleste l'hommage des populations évangélisées par le fondateur de l'église de Cornouaille. Pour donner à la grande façade la noble physionomie rêvée par l'architecte qui en jeta les fondements il y a plus de trois cents ans, il ne reste plus qu'à placer de nouveau sur la plate-forme, entre les deux tours, la statue équestre du roi Grallon, dont le nom est inséparable de celui de Saint-Corentin. L'inauguration solennelle qu'on pourrait en faire serait une véritable fête nationale pour tout le pays, où la mémoire du vieux prince breton est restée très-populaire.

C'est encore à l'initiative d'un prêtre et aux aumônes des fidèles qu'on doit la restauration, ou plutôt la reconstruction de la curieuse église collégiale de Notre-Dame de Lamballe (Côtes-du-Nord). Les travaux sont exécutés de la manière la plus heureuse et à peu près terminés; nous regrettons que des nécessités financières ne permettent pas d'y placer des verrières dignes du monument.

Un pareil travail, entrepris de la même manière, est en voie d'exécution à Saint-Malo de Dinan. A Guingamp, la fabrique, après avoir fait dresser un plan par M. Darcel, a résolument entrepris la restauration de son église malgré l'exiguité de ses ressources. Après avoir restauré le beau porche qui abrite la statue vénérée de Notre-Dame de Bon-Secours, on vient de faire disparaître les lourds autels de style néo-classique qui déparaient les transepts; et on se prépare à les remplacer par des autels en pierres imités de ceux du Folgoet.

Viennent ensuite les restaurations exécutées aux frais du gouvernement, restaurations quelquefois heureuses, comme celle du délicieux

jubé du Folgoet (1) (Finistère), mais toujours fort lentes et très-dispendieuses. On y dépense souvent des sommes énormes rien qu'à exécuter des grattages et des repiquages d'une utilité très-contestable. Cette teinte grisâtre, empreinte des siècles passés, que l'on pourrait appeler *les cheveux blancs* de nos vieux sanctuaires, déplait considérablement à MM. les architectes gouvernementaux, et ils s'efforcent en toutes circonstances de la faire disparaître.

Si des restaurations et travaux d'achèvement nous passons aux constructions nouvelles, nous avons un immense mouvement à signaler. Si la manie de *faire du neuf* est encore malheureusement trop répandue, celle *de bien faire* n'est déjà plus la propriété exclusive d'un très-petit nombre d'adeptes. On est sans doute obligé d'avouer que dans bien des endroits le manque d'architectes au courant de l'art chrétien, l'ignorance, et aussi parfois un zèle malentendu, empêchent encore trop souvent de donner aux édifices consacrés au culte ce cachet de religion, qu'on n'a jusqu'à présent réussi à atteindre complétement qu'en s'astreignant d'une manière scrupuleuse aux règles observées par les *maîtres d'œuvre* du moyen-âge.

Cependant au milieu des trop nombreuses églises de style hybride, dont les formes excentriques attristent l'œil, on a vu s'élever dans ces derniers temps plusieurs édifices que les grands artistes du temps passé ne renieraient pas.

A Nantes, le zèle infatigable d'un prêtre, secondé par les abondantes aumônes que sa voix éloquente a appelées de tous les points de la Bretagne, a doté la ville d'un monument hors ligne. Les amis de la belle et pure architecture dont les sympathies ont permis à M. l'abbé Fournier de mener son œuvre presque à terme, avec des secours officiels peu considérables en comparaison de la dépense totale, apprendront avec plaisir que le conseil municipal, appréciant le service qu'il a rendu à la cité, s'est chargé d'assurer l'achèvement de l'édifice à l'aide d'un emprunt de 255,000 fr., voté dans sa séance du 13 février dernier, vote auquel nous espérons que le ministre ne refusera pas sa sanction.

(1) L'honneur en revient surtout au tailleur de pierres M. Quéré, qui a fait preuve d'un véritable talent.

Le même conseil municipal a voté également 130,000 fr. en faveur de la nouvelle église de Saint-Clément. Cette dernière, sans rivaliser avec Saint-Nicolas, est cependant aussi une fort belle œuvre, digne de toute espèce d'encouragement. Les trois nefs sont remarquables de légèreté, de grâce et d'audace, et l'ornementation des piliers, des galeries, des baies au dedans et au dehors n'a cependant point exclu, grâce à l'habileté de l'architecte, l'extrême modération de la dépense. Sous ce rapport de l'économie, l'église de Saint-Clément de Nantes est une réfutation pratique et radicale du préjugé qui veut que le *gothique soit trop dispendieux.*

Au surplus, la Loire-Inférieure présente en ce moment un phénomène semblable à celui qui accompagna au moyen-âge la fondation de presque tous les grands édifices.

En même temps que Saint-Nicolas et Saint-Clément, il s'élève de tous côtés, dans les petites villes et les campagnes, des églises analogues quand au style, sinon quand à la grandeur et à la richesse, églises attestant l'esprit de foi des populations, le goût éclairé du clergé et le talent des architectes.

Puisse ce mouvement rénovateur se communiquer rapidement dans les autres départements voisins. Ceux-ci ont déjà fait quelques pas dans la bonne voie. Ainsi le département des Côtes-du-Nord a vu s'élever les charmantes chapelles de Saint-Ilan, de Notre-Dame-d'Espérance, l'église de Pordié; de simples tailleurs de pierres, parmi lesquels nous mentionnerons surtout M. Hernot, s'y sont élevés au rang de véritables artistes et d'architectes, en s'attachant à observer et à imiter les modèles anciens qu'ils avaient sous les yeux.

Dans le Morbihan, la riche église de Kérantrech, près Lorient, chargée de toute la luxuriante ornementation du style flamboyant, et placée à deux pas du monstrueux édifice, qu'on appelle l'église Saint-Louis, permet, malgré quelques imperfections, de juger de la supériorité de l'art catholique, sur les productions inanimées de la première moitié de notre siècle.

Si les limites restreintes de cette chronique ne nous faisaient pas une obligation de ne nous occuper que des travaux les plus importants, nous aurions encore à signaler bien des restaurations partielles, et des

constructions de petites dimensions, exécutées avec autant de bonheur que celles que nous venons de signaler. Le tableau bien incomplet que nous avons essayé de présenter du mouvement archéologique en Bretagne, dans ces derniers temps, nous a permis de constater un progrès bien marqué dans la Loire-Inférieure et très-sensible partout. Encore quelques efforts et la cause des saines traditions est gagnée.

II.

Au Directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

Paris, 5 avril 1857.

Mon cher Directeur,

Je vous adresse ci-joint un bulletin archéologique, destiné à faire la première partie de notre Chronique d'avril et à satisfaire quelques impatients qui s'en vont disant de côté et d'autre que je ne m'occupe pas assez d'archéologie. Ce bulletin n'est qu'un coup d'essai, où sans doute on pourra trouver à mordre ; pourtant j'ai pris des conseils et je me livre sans trop d'effroi en pâture à la malignité de Messieurs les archéologues. Au fond je les crois fort bonnes gens, — c'est là ce qui fait mon courage, — et j'ai même une sympathie particulière pour les amateurs de la briqueterie romaine. Mon bulletin le prouve.

Cela dit, revenons un peu à l'Académie Française qui, ce mois-ci encore, a été fort agitée. L'élection du 31 mars dernier a mis tout le monde en rumeur. Les lecteurs de la *Revue* se rappelleront que j'en avais prédit le résultat, il y a deux mois. Mais jamais prophète n'a plus souhaité de voir manquer sa prophétie. Peu s'en est fallu : au premier tour de scrutin, M. Laprade a eu 17 voix, M. Augier 16, et 4 voix sont allées se perdre sur MM. Philarète Chasles, Halévy, etc.; au second tour, M. Augier a eu 19 voix et M. Laprade 18. — M. Augier l'a emporté, grâce à quelques votes sur lesquels il n'avait pas lieu de compter, comme, par exemple, ceux de MM. de Rémusat, de Sacy,

Viennet et Thiers. Les motifs assignés, avec beaucoup de vraisemblance, à ces votes imprévus sont des plus curieux. Ainsi, pour n'en citer qu'un, M. de Rémusat aurait déclaré qu'à son sens il y a déjà bien trop de *capucins* à l'Académie ; — ces capucins sont MM. Berryer, de Falloux, de Montalembert, voire M. Victor Cousin ; — et M. Emile Augier étant ouvertement voltairien, M. de Rémusat l'a pris pour faire contrepoids.

Cette opinion, très-triste et très-plaisante à la fois, ne vaut pas un mot qu'on prête à M. Millaud, et qui pourrait bien être au moins de son secrétaire : — Décidément, aurait-il dit à un journaliste le lendemain de l'élection, l'Académie ne pouvait plus sagement agir qu'en nommant M. Augier. — Pourquoi donc? fit le journaliste, fort étonné que le Crésus eût là-dessus une opinion. — C'est qu'on ne saurait être plus sage que Socrate, qui était, si je ne me trompe, l'un des sept sages de la Grèce.... Socrate s'étant résigné à avaler la ciguë, l'Académie ne pouvait se dispenser d'en faire autant. — Oui, mais Socrate en est mort. — En êtes-vous bien sûr?... En tous cas l'Académie n'a rien à craindre, elle est immortelle ! — Pour comprendre cette facétie de millionnaire, il faut savoir (car vous êtes bien homme à l'ignorer) que la moins mauvaise des comédies de M. Augier se nomme *la Ciguë;* pour ses autres œuvres, les érudits seuls pourraient vous en dire les titres (1).

Cinq jours avant l'élection de M. Augier, l'Académie avait reçu M. le comte de Falloux (jeudi 26 mars). Malgré le déluge de curieux qui avait envahi ce jour-là le sanctuaire des immortels, je suis parvenu à y trouver et garder un petit coin. Vous avez le discours depuis longtemps, vous avez les appréciations contradictoires des journaux de Paris. Je ne vous donnerai donc que mon opinion, ou plutôt mon impression personnelle. M. de Falloux, obligé de faire l'éloge de M. Molé devant l'Académie telle qu'elle est, et avec la France pour auditoire, était un peu comme un homme condamné à parcourir un petit sentier bordé de précipices et semé de charbons ardents. Ces

(1) A la suite de longues recherches, nous sommes parvenus à découvrir trois de ces titres : *Gabrielle*, *Philiberte*, et *le Mariage d'Olympe*.

difficultés admises, je ne crois pas qu'il fût possible de s'exécuter avec plus d'aisance, de bonne grâce et d'éloquence. Le succès a été grand quoi qu'en aient pu dire certains journaux. Il est un passage surtout, que les journaux n'ont point relevé, et qui a pourtant été accueilli avec une faveur particulière. C'est celui où M. de Falloux marque avec tant de justesse le véritable caractère de l'Académie Française parmi les institutions de notre pays :

« En France, c'est notre honneur! les forces intellectuelles ont » toujours joué un rôle plus grand que dans aucun pays du monde, » et se sont toujours prêté un mutuel appui. Seule, la France a fondé » et honoré depuis deux siècles une institution dans laquelle se » groupent, par une élection indépendante, les lettres, la politique, » le clergé. C'est ce qu'attestait autrefois le triple hommage rendu, » dans chacune de vos solennités, au cardinal de Richelieu, au chan- » celier Séguier, à Louis XIV. Au commencement de notre siècle, » M. Arnault, recevant M. le comte Daru, lui rappelait que Racine » avait siégé entre un ministre d'Etat (Colbert) et un premier prési- » dent (M. de Novion). — Enveloppée de tant de ruines, l'Académie » est restée intacte dans ses conditions essentielles. »

Impossible d'anéantir, avec plus de raison et d'éloquence, les sottes attaques lancées contre l'Académie, à l'occasion, par exemple, de l'élection du récipiendaire, et que renouvellent tous les jours, avec la plus plate monotonie, les vaudevillistes, les feuilletonistes, tout ce demi-monde littéraire, aux yeux duquel un académicien quel qu'il soit a volé son fauteuil, s'il n'a, comme M. Augier, commis préalablement quelque *Mariage d'Olympe*.

Je ne veux pas dire pourtant que M. de Falloux ait réussi à *contenter tout le monde et son père*. Il y avait des gens venus là pour entendre ce qui ne s'y pouvait dire, et qui sont revenus désappointés. Mais le plus désappointé a été M. Dupin (l'aîné). Il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

De même que M. Foy a seul droit de porter le titre d'*innovateur-fondateur de la profession matrimoniale* (ainsi que le proclament ses nombreuses annonces à la quatrième page des journaux), de même M. Dupin peut s'intituler innovateur-fondateur d'un parti académique

ayant pour but principal d'écorcher la langue française. La preuve du fait se trouve dans tous les écrits de ce grand avocat, et surtout dans ses *Mémoires*. Longtemps il constitua tout seul son parti. Mais il y a quelques mois M. Ponsard, à peine académicien, s'avisa de publier une lettre demeurée célèbre, où, moyennant une lourde faute de grammaire, il *observait* au journal *le Siècle* quantité de choses intéressantes que j'ai eu le malheur d'oublier. De ce jour, le parti des écorcheurs de français compta deux membres à l'Académie, M. Ponsard et M. Dupin. Celui-ci, qui s'en regarde avec raison comme le chef, désirerait fort aller au moins jusqu'à trois, afin d'avoir deux soldats. Grand lecteur du *Siècle*, il avait l'année dernière ajouté une foi complète aux inventions de ce journal, qui, on se le rappelle, avant l'élection de M. de Falloux, représentait ce candidat comme un simple éleveur de bœufs, absolument incapable d'écrire correctement trois lignes de français. M. de Falloux entré à l'Académie, — Bon, se dit M. Dupin en se frottant les mains, voici mon deuxième soldat, je l'attends à son discours de réception. — Et il est venu en effet écouter ce discours, très-convaincu qu'il allait y faire une abondante récolte de fautes de français. N'ayant rien trouvé à récolter, furieux d'être toujours réduit à M. Ponsard, il est allé, en sortant de l'Académie, droit au bureau des *Débats* souffler à M. Cuvillier-Fleury le malencontreux article que celui-ci a publié quelques jours après.

Le lendemain de la réception de M. de Falloux, j'ai trouvé chez l'éditeur Dentu, dans la Galerie vitrée du Palais-Royal, un volume de vers intitulé *Rose des Alpes*, l'auteur qui a pour M. Jules de Gères, ce jeune écrivain de Bordeaux dont je parlais dans notre dernière Chronique à l'occasion de son compatriote M. Hippolyte Minier. Le meilleur éloge à faire du principal poëme de ce volume, c'est qu'il justifie son titre frais et charmant de *Rose des Alpes;* on voudra lire ces pages pleines de sève et de grâce. Je citerai seulement ici quelques strophes, prises dans les pièces détachées que l'auteur a réunies, dans la seconde partie du volume, sous le titre de *Feuilles Volantes*. Je prends au hasard ce qui suit, dans la pièce intitulée *Nature et Liberté :*

Salut! nature immense, éternelle beauté !
Nous t'aimons dans ta force et ta sérénité.

Comme on respire bien ! Comme l'âme agrandie
Réveille avec transport sa vigueur engourdie !
Comme ce vent amer, où passent tant de vœux,
Traverse avec amour nos cœurs et nos cheveux !
Et quelle volupté, sous la brise marine,
D'avancer, opposant le front et la poitrine !
— La sève ardente luit et circule dans l'air ;
Le ciel, fluide et pur, tremble comme un bain clair,
Où l'on voudrait, plongeant l'âme éprise et ravie,
Sentir, en s'y fondant, l'universelle vie.

Tout à côté, dans une pièce sans titre :

Heureux l'arbre et le cœur qui savent retenir
Jusqu'aux froids de l'hiver, jusqu'aux glaces de l'âge,
Leur plus douce tendresse et leur plus frais ombrage,
Sans qu'ils aient à pleurer dans ce fatal voyage,
L'un, une feuille morte, et l'autre, un souvenir !

Ailleurs encore il nous peint ; d'après un tableau d'Antigna, *une jeune Bretonne à la fontaine :*

La saison, comme elle, est en fleur ;
Des églantiers la simple rose
Et sa joue innocente et rose
Rayonnent de même couleur.
Oubliant que sa cruche est pleine,
Elle écoute chanter longtemps
Le moulin, son cœur, le printemps,
Et la fontaine.

J'ai pris aussi, à la librairie Guillaumin, un travail, dont on m'a dit beaucoup de bien, sur les *Administrations départementales électives et collectives* qui ont précédé l'organisation actuelle des préfectures, — par M. le baron de Girardot. Je vous adresse ce volume, afin d'en faire rendre compte dans la *Revue* par quelqu'un de nos amis plus compétent que moi sur ce chapitre.

Louis DE KERJEAN.

MÉLANGES.

I. — Société Archéologique des Côtes-du-Nord. — Cette Société a tenu le 4 avril dernier, à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Brieuc, et sous la présidence de M. Saullay de l'Aistre, une séance intéressante, dont nous empruntons le compte-rendu au journal *la Foi Bretonne* du 7 avril.

« M. Gaultier du Mottay, après avoir rappelé tous les titres de la *bonne Duchesse* au souvenir des Bretons, donne lecture de neuf lettres ou mandements d'Anne de Bretagne, des années 1493, 1498, 1501, 1505 et 1507, provenant des titres du chapitre de Tréguier, et récemment découverts dans les Archives du département, parmi les papiers de rebut. — Ces pièces seront publiées dans les *Annales de la Société*, et M. du Mottay les rattache entre elles par des réflexions et des aperçus empreints du plus pur patriotisme breton qui excitent vivement la sympathie de l'assemblée.

» M. du Cleuziou présente une copie des lettres d'anoblissement, données en 1442 par le duc Jean V à un certain nombre de mariniers des paroisses de Trégastel, Trébeurden et Perros, qui s'étaient distingués dans plusieurs expéditions navales.

» M. de la Noue entretient ensuite la Société d'un fait historique plein d'intérêt, dont le souvenir, bien près de s'éteindre, mérite d'être conservé pour l'honneur et la honte de qui de droit. Il s'agit de ces pauvres Acadiens, chassés du Canada par les Anglais en 1757, et qui forcés de s'expatrier, vinrent chercher un refuge en France et jusqu'en Bretagne. — Après avoir parlé de l'établissement de ces pauvres exilés à Belle-Isle, à Saint-Malo, à Morlaix, M. de la Noue réfute avec énergie une assertion historique qui tendrait à faire croire que la France avait refusé pendant quinze ans d'ouvrir son sein à ses pauvres enfants, exilés et malheureux. Il oppose à la barbarie des Anglais la bonté du roi de France qui, non-seulement leur rouvrit les portes de

la mère-patrie, mais leur fit bâtir, *à ses frais*, soixante-dix-huit maisons, les pourvut de tout le bétail et de tous les instruments aratoires qu'il leur fallait, et leur accorda la solde et la ration de vivres des troupes françaises. — La Société accueille cette communication avec sympathie et remercie M. de la Noue d'avoir préservé de l'oubli un souvenir si intéressant pour la Bretagne, qui témoigne hautement tout à la fois de la barbarie de l'Angleterre et de la générosité de la France.

» La Société vote l'impression de ces divers mémoires.

» M. le Président donne lecture de deux curieux documents, savoir, deux *montres* ou revues de gens d'armes, tenues à Dinan, l'une le 16 juin 1616, de trente hommes de pied sous la charge de Tangui de Rosmadec, baron de la Hunaudaie et gouverneur de Dinan, l'autre, le 21 juin 1667, des hommes étant sous la charge du sieur de Madaillan.

» Enfin MM. de la Noue et Thibault de la Guichardière ayant communiqué à l'assemblée quelques détails sur les travaux et les succès si mérités de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, il a été décidé à l'unanimité que les sympathies de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord seraient exprimées à la Direction de cette œuvre vraiment patriotique. — A. L. »

II. — Société Archéologique de la Loire-Inférieure. — *Séance du 6 janvier* 1857. — La réunion mensuelle de la Société a lieu pour a première fois à la chapelle de l'Oratoire. M. Nau, président, prononce, à cette occasion, le discours que nous avons reproduit dans notre numéro de février.

M. Vandier, conservateur du Musée et des Archives de la Société, fait connaître les objets offerts dans les mois de novembre et de décembre 1856.

M. le baron de Wismes donne lecture d'une notice sur le château de Mortier-Crolles (Mayenne). Il rappelle les souvenirs historiques

qui se rattachent à ce château et les personnages illustres qui l'ont habité, les Clisson, les Duguesclin, les Rohan et la princesse de Guémené. Il décrit son architecture curieuse.

M. Parenteau présente, sous le titre de *Médailles des guerres de la Vendée*, une série d'objets numismatiques, se rattachant aux événements principaux des guerres de la Vendée et du soulèvement de 1832. Des explications historiques accompagnent cette communication.

M. de la Borderie appelle l'attention de la société sur le curieux et remarquable livre de M. Ropartz, la *Vie de saint Yves, patron des avocats et des gens de justice.*

Séance du 3 *février* 1857. — M. Vandier donne le catalogue des objets offerts au Musée dans le courant du mois de janvier 1856. A la suite de cette communication, il présente le compte-rendu détaillé des travaux de la société durant l'année 1856.

M. Nau signale à la société l'existence, dans l'église de Pierric, destinée à être démolie, d'une peinture du XVe siècle. Cette peinture, qu'il importerait de sauver de la destruction, appliquée sur le mur oriental du transept nord, est aujourd'hui recouverte de badigeon.

Divers objets d'un intérêt artistique et historique sont offerts par MM. de Wismes et Parenteau.

M. de Wismes donne lecture d'une monographie sur la cathédrale d'Angers. Il rappelle les origines des diverses basiliques qu'elle a remplacées, et fait connaître l'époque et les divers détails de se construction qui remonte au XIIe siècle. — Il insiste principalement sur la description et l'interprétation légendaire de ses remarquables vitraux.

Séance du 3 *mars* 1857. — M. Bizeul présente à la société plusieurs *matars* celtiques, découvertes dans la commune d'Héric.

M. Vandier donne lecture de notes sur un voyage d'Aix-la-Chapelle à Cologne et de Cologne à Mayence, où il passe en revue les principales richesses artistiques et archéologiques, que présentent au voyageur les admirables contrées dont il parle.

M. Nau invité par M. Vandier à compléter la relation, signale le remarquable Musée archéologique créé récemment à Cologne par l'archevêque. M. Nau indique quelques-uns des principaux objets qui ont frappé son attention dans ce Musée. Quelques détails sur l'état présent de la cathédrale terminent sa communication.

M. Parenteau annonce que de nouvelles découvertes d'objets romains viennent d'être faits à Rezé. M. Nau pense qu'il conviendrait de recueillir quelques-uns des cercueils trouvés, dont plusieurs présentent des décorations de l'époque mérovingienne.

III. — Nous trouvons dans la *Gazette Piémontaise,* journal officiel du royaume de Sardaigne, sous la rubrique de Turin, 15 mars, la note suivante, qui rend témoignage de la belle conduite d'un prêtre de Belle-Isle-en-Mer.

« *Ministère de la Marine.* — En janvier dernier, le trois-mâts barque *Paolo,* capitaine Crovetto, de la direction maritime de Gênes, fut jeté sur la côte sud de Belle-Isle, en France. Au nombre des premières personnes accourues au secours des naufragés, se trouvait l'abbé Gosse, vicaire catholique de la paroisse de Locmaria, la plus voisine du sinistre. Cet ecclésiastique, avec un zèle au-dessus de tout éloge, recueillit dans sa propre maison et cela pendant plusieurs jours, quatre de ces marins (le capitaine, le second, le maître d'équipage et un mousse), refusant, quelque limitées que pussent être ses ressources, le remboursement des frais d'entretien que lui offrit le consul de S. M. à Nantes, auquel il répondit : « Je n'ai vu que des enfants et des » frères qui souffraient; j'ai dû les consoler, et tout ce que la Provi- » dence m'a donné devait être à eux. »

» Le ministère de la marine, admirant la sublime charité qui distingue la conduite de ce respectable ecclésiastique, lui a fait exprimer, par le consul du roi, sa gratitude pour l'assistance si noblement donnée à ces naufragés, et se plait à lui en décerner un témoignage public. »

IV. — Notre compatriote, le savant abbé Maupied, ancien directeur de l'institution de Sainte-Marie de Gourin, se trouve actuellement à Rome. Dans le courant du mois dernier (mars 1857), le Souverain Pontife ayant voulu qu'il fût reçu docteur en droit canon et docteur en théologie à l'Université Romaine, ces grades lui ont été solennellement conférés, suivant l'ordre du Saint-Père.

V. — Une caravane de trente pélerins catholiques s'est embarquée à Marseille, le 19 mars dernier, pour la Terre-Sainte. Au nombre de ces pélerins, dont les noms ont été publiés dans plusieurs journaux, nous en remarquons trois qui appartiennent à la Bretagne, savoir, M. l'abbé Guilloux et M. l'abbé Houeix, tous deux de Ploërmel (Morbihan), et M. le vicomte Louis de Bélizal, de Moncontour (Côtes-du-Nord), qui est le trésorier de l'expédition. Conformément aux prescriptions du rituel romain, M. de Bélizal a voulu, avant de quitter son pays, recevoir la bénédiction solennelle des pélerins, et cette touchante cérémonie a eu lieu le 3 mars à Saint-Brieuc, dans la chapelle des dames Carmélites. — Au moment de partir, M. de Bélizal a bien voulu aussi adresser à la *Revue de Bretagne et de Vendée* un travail intéressant, intitulé *les Bretons en Terre-Sainte*, que nous ne tarderons point à donner à nos lecteurs.

VI. — Le 21 mars dernier, Mgr Maupoint, ancien vicaire-général de l'évêque de Rennes, évêque nommé du diocèse de Saint-Denis (île Bourbon), a présidé à la pose de la première pierre de la chapelle et du noviciat de la Tour-Saint-Joseph (près Bécherel, Ille-et-Vilaine), maison fondée nouvellement par l'ordre des Petites-Sœurs des Pauvres.

Mgr Maupoint, né dans le diocèse d'Angers en 1810, ordonné prêtre à Angers en 1835, nommé curé de la paroisse de Notre-Dame

d'Angers en 1840, vicaire-général du diocèse de Rennes sur la fin de 1848, a été nommé à l'évêché de Saint-Denis par décret du 14 février dernier.

Il a publié plusieurs ouvrages, entre autres, la *Vie de Mgr Montault des Isles, évêque d'Angers*, — l'*Appel d'un prêtre catholique contre l'appel d'un ministre protestant*, — *le Bouclier de la Foi*, — *la Vie de Mgr de Hercé, évêque de Nantes*, etc.

L'HONNEUR.

On dit souvent que la logique gouverne le monde. Je ne voudrais pas avoir l'air de rechercher un paradoxe ; et pourtant je crois pouvoir affirmer, contrairement à cette proposition presque proverbiale, que la société ne se soutient et ne subsiste que grâce à l'inconséquence des hommes.

Il est trop aisé de le démontrer. Les vérités religieuses sont à coup sûr les seules bases solides des devoirs sociaux. Si tous les hommes étaient pénétrés de ces vérités, ils n'auraient qu'à conformer leurs actions à leurs croyances, et seraient d'autant meilleurs citoyens qu'ils seraient plus conséquents à leurs principes. Si les hommes animés de ces croyances étaient seulement en majorité imposante, on comprendrait encore que, par des lois civiles et des dispositions pénales, ils forçassent la minorité à subir et à respecter l'ordre établi. Mais malheureusement il n'en est point ainsi. Ce sont les vrais chrétiens qui sont en effrayante minorité dans les sociétés chrétiennes. L'incrédulité, se propageant de haut en bas, a envahi depuis longtemps presque toutes les classes intermédiaires, a exercé dans les masses populaires les plus tristes ravages. Il n'y a plus de frein, dans les consciences, aux ardentes convoitises de l'égoïsme. Comment donc subsistent encore la décence dans les mœurs, l'ordre et la paix dans les rapports sociaux ?

On répondra qu'il y a les lois, les tribunaux, la police et les baïonnettes. Dieu me garde de méconnaître la nécessité de ces sauvegardes protectrices ! D'où vient cependant qu'elles nous ont souvent laissés si inquiets du lendemain ? D'ailleurs ce sont des hommes qui rédigent ces lois, qui les interprètent et les appliquent, qui composent la force publique chargée d'en assurer l'exécution. Tout cela suppose des devoirs, souvent rigoureux. Quelle en est la base ? Quelle en est la sanction ? On voit que la question subsiste tout entière.

Certains philosophes ont vu dans l'intérêt général, résultant du faisceau des intérêts individuels, la cause et la garantie de la conservation de l'ordre social, et les gens à courte vue ont complaisamment admis l'explication. Il est trop aisé de renverser cette vaine théorie de l'intérêt, qui a bien perdu de son crédit dans nos récentes expériences. Les intérêts individuels sont divergents, réciproquement hostiles, trop avides pour se subordonner à la formule de l'intérêt général. Ils divisent les hommes beaucoup plus qu'ils ne les rapprochent. Et puis, les partisans de la doctrine de l'intérêt bien entendu n'oublient qu'une chose : les passions ardentes du cœur de l'homme, qui, si souvent, l'entraînent à des actes contraires à ses intérêts les plus évidents, et par lesquelles il est si facilement aveuglé.

Chacun le sent, aux jours des grands périls sociaux, et alors c'est à qui proclamera bien haut l'excellence du devoir et des vertus désintéressées, à qui demandera aux sentiments moraux des freins contre les passions désordonnées, à qui enfin appellera dans son effroi la religion à son secours. Mais dès que l'effroi se calme un peu, l'instinct de l'impiété se réveille, et la religion redevient suspecte, importune ou même haïe. On veut encore une morale, des devoirs et des vertus, et l'on ne veut plus, du moins pour soi, et l'on combat plus ou moins ouvertement chez les autres ces croyances positives qui seules donnent une sanction à la morale, des garanties à l'accomplissement des devoirs, une raison d'être aux vertus. Il y a des académies de lettrés où l'on fait, à ses heures, de la morale spéculative, où l'on démontre *ex professo*, par de beaux raisonnements bien déduits, pourquoi la propriété est respectable. Il y a un jour dans l'année où tous ces lettrés se réunissent, appellent à eux une foule élégante d'oisifs et d'heureux de la terre, et distribuent solennellement des prix de vertu. Dans un discours fleuri, étudié, plein de traits qui visent à l'éloquence, et de finales qui quêtent des applaudissements, on exalte le dévouement obscur et l'héroïsme de l'abnégation ; la voix s'émeut et s'attendrit pour raconter les actes qui vont recevoir leur récompense ; le succès est complet si l'on a arraché des larmes à la partie féminine de l'assemblée. Et puis, le lendemain, de cette plume qui a daigné condescendre à écrire pour le vulgaire des préceptes de morale, tombe

par cette main qui vient de couronner la vertu, on continuera le livre interrompu dans lequel on ébranle les seules bases de la vertu et de la morale. Tout en protestant d'un respect hypocrite pour le Christianisme, on insinuera qu'il a fait son temps, on lui substituera doucement ce je ne sais quoi qu'on nomme la philosophie, et s'il se présente une occasion de combattre ses dogmes et d'attaquer ses ministres, on aura soin de ne la point négliger. Et le même public qui a applaudi le discours vertueux achètera et admirera le livre impie.

Car c'est bien là, en effet, l'expression des idées les plus universellement répandues dans notre génération. C'est bien là ce qu'enseignent à la jeunesse la plupart des professeurs, et à l'âge mûr la plupart des journaux. C'est le rêve orgueilleux des hommes. Ils veulent pour leur usage une morale qui ne descende pas du ciel, mais qui remonte de la terre, et qui demeure suspendue entre l'un et l'autre au-dessus de leurs têtes; ils gonflent, des souffles les plus subtils, cette ingénieuse machine; et comme ils la voient s'élever, ils se complaisent dans la contemplation de leur œuvre; ils battent des mains quand elle se perd dans les nues, et croient avoir envoyé un astre au firmament. Ils ne réfléchissent pas qu'une loi physique fait retourner à la terre tout ce qui vient de la terre, et qu'après avoir plané plus ou moins longtemps dans l'espace, leur frêle ballon, vide et déchiré, doit infailliblement retomber.

Et pourtant, je l'ai dit en commençant, ces inconséquences sont ce qui prolonge et soutient la vie sociale. Le monde ne pourrait pas supporter un moment la logique de l'incrédulité ; il s'abimerait aussitôt dans la barbarie. Il arrive aujourd'hui à la société civile ce qui arrive depuis trois siècles aux cultes chrétiens séparés de l'unité catholique. Le principe protestant, qui est la négation de l'autorité en matière de foi et l'interprétation individuelle, est évidemment un principe de dissolution qui, poussé à ses conséquences rigoureuses, n'eût pas permis aux religions réformées de subsister un seul jour; elles ont duré cependant, mais comment? En violant autant qu'elles l'ont pu leur principe; en substituant d'autres autorités à celle de l'Église; en prêchant le respect de certaines traditions, en imposant des symboles, en s'efforçant de placer hors de la discussion quelques propositions

fondamentales; en instituant des consistoires, des facultés de théologie, tout un enseignement dogmatique; en abritant surtout leur faiblesse sous la protection du pouvoir politique et du sentiment national. C'est par là, incontestablement, c'est-à-dire par autant d'inconséquences, qu'elles ont prolongé leur existence. La logique, qui les menace, les eût depuis longtemps réduites en poussière. La même observation est applicable aux sociétés modernes, où l'impiété, ou tout au moins l'incroyance domine. Dieu n'a pas fait l'homme capable de pousser jusqu'à ses dernières conséquences la négation de Dieu. Le plus absolu des révolutionnaires, le sophiste bizarre qui a un moment terrifié le monde en jetant froidement à Dieu le défi et le blasphème, en renversant toutes les notions admises par la conscience publique, et se faisant ouvertement l'apôtre de l'anarchie, est lui-même plein de contradictions et d'inconséquences, et dans sa vie privée il a la prétention d'être honnête homme à la façon de tout le monde; il se sent blessé et se récrie vivement quand on lui conteste la probité. C'est que les hommes sont toujours, en grande majorité, meilleurs ou plus mauvais que leurs principes. Aux siècles où la foi régnait sur les âmes, ils étaient plus mauvais; aujourd'hui, malgré tous les sophismes corrupteurs si tristement répandus, ils restent meilleurs. La société incrédule est encore dans ses entrailles profondément imprégnée de Christianisme, et pénétrée d'idées morales qui, bien que dépourvues d'autorité et de sanction, ont suffi jusqu'à ce jour à y entretenir la vie.

Néanmoins, il serait téméraire de s'y fier. Le travail de décomposition d'un mauvais principe est lent, mais il est sûr. Le protestantisme en fait l'expérience, et cet édifice, longtemps étayé par des supports étrangers qui dissimulaient le vice de sa base, craque aujourd'hui de toutes parts. La logique, reprenant ses droits, ramène les uns à la seule véritable autorité religieuse, repousse les autres hors de toute foi positive, et ce double mouvement, qui doit laisser le protestantisme presque désert au moment où il s'écroulera, frappe les yeux les moins clairvoyants. La société aussi a commencé à subir cette épreuve. Ce qu'on a nommé le socialisme est la conséquence la plus hardie tirée des prémisses de l'incrédulité. Chez les masses,

déshéritées des promesses d'une autre vie, affranchies du frein des croyances religieuses, c'est une redoutable aspiration à réaliser le bonheur sur la terre, ou tout au moins à en disputer le partage à ceux que l'on considère comme en possession d'injustes priviléges. C'est la justification de toutes les cupidités, de toutes les passions et la négation de cette vaine morale qui leur a trop longtemps opposé des barrières. L'Évangile avait dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Cette maxime étant écartée, il est tout naturel que les hommes poursuivent par tous les moyens le bonheur du moment, la satisfaction de leurs appétits actuels, et quand ils rencontrent des obstacles, qu'ils veuillent les briser. Le socialisme a dit nettement : « Mon royaume est de ce monde. » Il autorise donc chacun de ses adeptes à prétendre immédiatement au bonheur. Par suite, la notion même du devoir est effacée. Il ne reste que d'ardentes convoitises, décorées du nom de droits.

Contre une pareille doctrine, si séduisante pour les passions, excitée par une propagande envenimée, que peuvent les lois civiles, ces toiles d'araignées frêles et transparentes, que les moucherons eux-mêmes perceront facilement en réunissant leurs efforts? Que peut la force publique, composée d'hommes qui ne sont pas à l'abri de la contagion, et qui se trouvera dissoute de fait, si cette effrayante doctrine y pénètre? Que peuvent les baïonnettes rendues intelligentes, c'est-à-dire raisonneuses et indisciplinées? Que peut la frivole formule de l'intérêt bien entendu, que chacun apparemment est libre d'entendre à sa manière? Que peut enfin, à la longue, la morale humaine, tout cet ensemble persévérant de traditions, d'habitudes, de sentiments honnêtes, d'idées chrétiennes, d'inspirations de la conscience, qui, chez la plupart des hommes, subsiste encore sur les ruines de la foi, et qui est restée la principale garantie de l'ordre social?

On est donc porté à se demander ce que vaut cette morale humaine, et quelle résistance elle peut opposer aux assauts de l'impiété conséquente avec elle-même, en d'autres termes, à l'invasion de la barbarie.

Je résume cet ensemble d'idées morales, séparées de la sanction religieuse, dans un seul mot : L'HONNEUR. Et tout en trouvant fragiles

les idées que ce mot exprime, je ne le prononce qu'avec respect. Il a, par lui-même, dans la langue française surtout, un prestige tout-puissant, contre lequel je ne songe pas à me défendre. L'honneur est le plus splendide ornement qui puisse parer la vie de l'homme. Les nations et les individus, toutes les professions, toutes les situations, tous les âges ont leur honneur propre, que chacun se montre jaloux de conserver sans tache. L'honneur militaire enfante à chaque instant des prodiges ; il brave les privations, les fatigues, les dangers, il court même sans la moindre hésitation à une mort certaine et obscure, et des hommes, de peu de foi et de peu de vertu, s'immolent tous les jours à la notion abstraite de l'honneur avec un héroïsme de martyrs. L'honneur du médecin obtient facilement le même sacrifice ; quand les populations épouvantées, qui n'ont pas le même mobile, prennent la fuite, il retient, il attire même au plus épais de la contagion, au chevet des pestiférés, les hommes de l'art, dépourvus peut-être par ailleurs de toute moralité. L'honneur du capitaine le fait rester impassible sur les débris que la mer va engloutir et lui défend de songer à sa sûreté, tant que celle du dernier matelot de son équipage est compromise. L'honneur de l'homme d'État, du fonctionnaire, du magistrat a mille exigences analogues. Le prêtre lui-même, qui semble ne devoir puiser que dans la sphère religieuse les règles de sa conduite, a, humainement parlant, une sorte d'honneur délicat à préserver de toute tache, et s'interdira, pour l'honneur de sa robe, certains délassements et certains lucres licites. Et en outre de cet honneur spécial à chaque situation, tous les hommes, dans toutes les conditions, en revendiquent un plus général, ce qui constitue simplement l'honnête homme. Les femmes aussi ont leur honneur à elles ; celui de l'épouse est dans la fidélité ; celui de la veuve dans la chasteté ; celui de la jeune fille dans la modestie.

Et remarquez que cet honneur, parfois si rigoureux et si sévère, si universellement accepté comme loi, même par ceux qui l'enfreignent, aucune autorité ne l'impose, et il n'a, hors de l'opinion, aucune base et aucune sanction. C'est comme un vêtement décent, que chacun est libre de rejeter, sans lequel cependant personne ne voudrait se présenter à ses semblables. Sans doute les traditions reli-

gieuses des premiers âges et les traditions chrétiennes ont concouru à former, à développer la notion de l'honneur; pourtant, tel qu'il est compris et accepté, il est absolument indépendant de toute religion, il est d'institution purement humaine. Et, en même temps, il échappe à la discussion, par cela même qu'il n'a aucune prétention à la vérité philosophique, qu'il n'affirme rien dogmatiquement, qu'il s'accommode des croyances les plus contraires, et consent à n'être autre chose qu'une opinion. Qui a établi ses lois? Nul ne le saurait dire. Qui les a rédigées? Personne. Quel corps en a le dépôt? Quel tribunal les interprète et les applique? Aucun. L'honneur est abandonné à la garde de ce qu'il y a de plus capricieux et de plus mobile, l'opinion, et cependant, sans aucune garantie apparente, il se transmet de génération en génération, il se perpétue à travers les siècles, il demeure, au milieu des révolutions et des ruines qu'elles entassent, le lien le plus puissant, le plus persistant élément de sociabilité; il remplace chez la plupart des hommes, comme règle du devoir, la religion qu'ils repoussent ou méconnaissent.

Assurément, c'est là un fait étrange, un grave sujet de méditations. Je veux essayer de m'en rendre compte, rechercher en quoi consiste cette religion humaine de l'honneur, dire ses contradictions, sa grandeur et ses petitesses, ses rigueurs et ses complaisances, sa force et sa fragilité; montrer les dangers qui la menacent; combien elle est impuissante à résister longtemps à la logique de l'impiété, et combien est vaine son orgueilleuse prétention de se substituer, même pour la vie terrestre de l'humanité, à l'éternelle morale dont elle n'est qu'une infidèle copie, à celle qui puise dans les vérités religieuses son origine et son but.

QU'EST-CE QUE L'HONNEUR?

Il est assez difficile de définir l'honneur. Ce n'est pas la conscience, cette voix intérieure, qui nous avertit de ce qui est bon ou mauvais, juste ou injuste. L'honneur, qui a tant de relations avec la conscience, en est cependant distinct. Il y a des choses que la conscience réprouve,

et dont l'honneur, plus facile, s'accommode sans la moindre réclamation. Il y en a d'autres que l'honneur exige ou défend sévèrement, et pour lesquelles la conscience serait plus indulgente. Il y en a d'autres enfin, et c'est la situation la plus pénible où puisse se trouver un homme, dans lesquelles la conscience et l'honneur sont contraires. Pardonner une offense, renoncer à en tirer vengeance, assurément la conscience le permet et même l'ordonne; mais l'honneur ne le permet pas; il arme la main qui voudrait pardonner, et pour laver l'injure il fait répandre du sang.

L'honneur n'est pas non plus une vertu. Les hommes qui tiennent le plus à leur honneur n'ont aucune prétention à être vertueux et peuvent avoir le cœur corrompu par le vice. La vertu, d'ailleurs, suppose d'ordinaire une lutte, un effort énergique contre les passions, et les plus grands saints ont eu à surmonter les plus violentes tentations. L'honneur n'admet pas un seul instant de trouble et de doute, ou s'il a connu l'angoisse de l'hésitation, il la cache et la nie, sous peine de se voir nié lui-même. Aussi, quand la vertu est toujours défiante, l'honneur affecte une hautaine confiance. La vertu est modeste; on ne tolérerait pas un homme se vantant de sa vertu, même dans le huis-clos de l'intimité. L'honneur, création de l'orgueil, s'affiche avec ostentation, se drape fièrement à la tribune, se couronne de ses propres mains devant la multitude, toujours sûr de faire applaudir les banales louanges qu'il se décerne. Le plus vulgaire orateur obtient un succès quand il termine une période en parlant avec quelque chaleur de son honneur. Il serait sifflé s'il parlait de sa vertu. La vertu est susceptible de plus et de moins, et, comme l'a dit le poète, elle a ses degrés aussi bien que le vice. L'honneur, dans l'opinion du monde, est tout d'une pièce, accepté ou rejeté en entier, et une seule faute détruit toute une vie d'honneur. La vertu est indulgente et pleine de mansuétude, l'honneur méprisant jusqu'à la cruauté. Enfin la vertu n'est jamais perdue d'une manière irrémissible, et le repentir suffit à la recouvrer après les plus grands crimes. Il en est autrement de l'honneur; c'est *l'île escarpée et sans bords* où l'on tente en vain de remonter si l'on s'en est une fois précipité.

L'honneur, considéré en lui-même comme règle de conduite et

dans sa notion la plus générale, me paraît l'ensemble des préjugés sociaux dont l'observation fait conserver à l'homme sa propre estime et l'estime de ses semblables. Considéré dans l'individu, il se confond en quelque sorte avec cette estime même. Cette définition est bien complexe, et il est difficile qu'il en soit autrement, car la notion de l'honneur est bien complexe aussi et bien indéterminée. Ouvrez le *Dictionnaire de l'Académie*, il n'y a peut-être pas un autre mot dans la langue qui ait coûté autant d'efforts aux rédacteurs, et auquel l'usage ait donné autant de sens différents. Je l'examine surtout comme une loi, et dans sa plus haute acception, la seule précisément que l'Académie, par une incroyable distraction, n'ait pas aperçue. L'estime de soi-même, l'estime de ses semblables, voilà certainement les deux choses que l'honneur commande de conserver. Mais ces deux choses sont elles-mêmes distinctes, parfois contradictoires : l'une s'appuyant sur la conscience, l'autre sur l'opinion ; l'honneur participe de l'une et de l'autre, et lorsqu'il y a conflit, c'est trop souvent l'opinion qui l'emporte. L'opinion est essentiellement mobile, elle varie suivant les siècles et les climats, et c'est bien d'elle qu'on peut dire : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà. » La conscience individuelle aussi reçoit bien des altérations sur le fonds commun de notre nature morale; elle dépend toujours de la tradition religieuse, et ne garde d'universel que ce qu'il y a de commun à toutes les religions. Il suit de là que l'honneur a lui-même quelques lois générales immuables, en ce qu'elles se rattachent aux traditions primordiales et à la conscience universelle, et des lois particulières variables, produit de toutes les modifications de l'opinion et des mœurs. Chaque temps, chaque peuple, chaque agglomération d'hommes a son honneur particulier.

L'honneur de l'antiquité différait assez du nôtre pour qu'on ait pu dire que c'était une idée moderne. Je ne trouve pas que les langues anciennes aient l'équivalent exact du mot. *Honor, decus, honestas*, je serais assez embarrassé de choisir, et chacune de ces expressions me représente une qualité ou un attribut plutôt qu'une loi impérieuse. Pourtant la notion existait ; le *vir probus* n'était autre que l'honnête homme, et quand Régulus, pour ne pas manquer à sa parole, allait

librement se remettre entre les mains de ses ennemis, il ne faisait qu'obéir à l'impulsion de l'honneur. Seulement l'éclat historique, l'auréole glorieuse dont son nom est entouré indiquent peut-être la distance qui, sous ce rapport, nous sépare de l'antiquité. Aujourd'hui, l'action de Régulus, si souvent reproduite par des prisonniers sur parole, semble fort ordinaire ; chacun de nous s'en sent capable, sans être un héros, parce que l'honneur ne permettrait pas d'hésiter, et qu'il n'y a aucun héroïsme à faire simplement ce que l'honneur commande. Et pourtant, à un certain point de vue, l'honneur avait chez les anciens encore plus d'importance que parmi nous. Il y était presque la seule morale, les religions païennes ayant sur la moralité des croyants bien peu d'influence directe. Toute vertu d'un Romain était le produit et la satisfaction de son orgueil, et cette orgueilleuse vertu, qui se contemple, s'admire et se propose à l'admiration d'autrui, avait sa plus haute expression dans le stoïcisme, dont les analogies avec l'honneur moderne sont frappantes.

Ce serait un curieux travail d'érudition que de suivre à travers les siècles l'histoire de cette tradition de l'honneur, d'étudier comment elle se modifia par l'influence de l'invasion germanique, par celle du Christianisme et des mœurs féodales, pour s'épanouir dans la chevalerie. On arriverait alors à examiner la célèbre thèse souvent contestée et très-contestable en effet de Montesquieu, qui fait de l'honneur le principe des gouvernements monarchiques. L'honneur moderne me parait un principe nobiliaire bien plus que monarchique. La noblesse l'a longtemps considéré comme son patrimoine et son privilége, qu'elle refusait de partager avec les autres hommes, de la même manière que les anciens, qui étaient tous une sorte de noblesse par rapport aux masses maintenues dans la servitude, n'admettaient chez leurs esclaves aucune vertu virile. C'est par émulation de la noblesse que les classes moyennes, à mesure qu'elles s'élevaient dans la vie civile et politique, voulaient aussi devenir justiciables de ce droit spécial de l'honneur que prétendait se réserver la classe supérieure. Le bourgeois-gentilhomme sera toujours une plaisante caricature, mais tout n'était pas ridicule dans cet effort persévérant des vanités bourgeoises s'appliquant à imiter de plus en plus les mœurs de la

noblesse. De nos jours encore, en dépit de toutes les révolutions accomplies contre elle, la noblesse a conservé un certain prestige, une certaine valeur d'opinion, et cela tient surtout à ce qu'elle est demeurée le type de l'honneur. Il y a en sa faveur, pour la sûreté des relations sociales et des transactions privées, une sorte de présomption ; ceci est d'observation journalière, et je n'en voudrais d'autres preuves que les usurpations de plus en plus fréquentes de gens qui se parent d'une particule d'emprunt, dans l'espoir sans doute de s'attirer par là plus de considération. La bourgeoisie, qui a poursuivi la noblesse de tant de haînes, lui a donc constamment rendu l'hommage de l'imitation.

Mais si Montesquieu, entraîné par le désir de systématiser ses méditations avec une sorte de rigueur mathématique que n'admet pas la politique, me parait s'être trompé en faisant de l'honneur le principe et le ressort propre des monarchies, par opposition à la vertu, qui serait le ressort propre des républiques, en revanche il a parfaitement caractérisé l'honneur en lui-même. Il l'appelle excellemment « le préjugé de chaque personne et de chaque condition. » Il dit encore : « Dans le monde..... est l'école de ce que l'on appelle honneur, ce » maître universel qui doit partout nous conduire..... L'honneur, se » mêlant partout, entre dans toutes les façons de penser et toutes les » manières de sentir, et dirige même les principes. Cet honneur » bizarre fait que les vertus ne sont que ce qu'il veut, et comme il » les veut ; il met de son chef des règles à tout ce qui nous est » prescrit ; il étend ou il borne nos devoirs à sa fantaisie, soit qu'ils » aient leur source dans la religion, dans la politique ou dans la » morale..... Les choses que l'honneur défend sont plus rigoureu- » sement défendues lorsque les lois ne concourent pas à les proscrire, » et celles qu'il exige sont plus fortement exigées lorsque les lois ne » les demandent pas..... L'honneur a donc ses règles suprêmes, et » l'éducation est obligée de s'y conformer. » (*Esprit des lois*, liv. IV, chap. II). Puis, dans une courte note qui vaut encore mieux que tout le reste, Montesquieu ajoute : « On dit ici ce qui est, et non pas ce » qui doit être : l'honneur est un préjugé que la religion travaille » tantôt à détruire, tantôt à régler. » Assurément on ne saurait mieux

dire, mais tout cela est vrai sous les républiques comme sous les monarchies, et la forme du gouvernement est ici assez indifférente.

Ces citations achèvent de faire ressortir le caractère dominant et dominateur de l'honneur, celui que je veux surtout examiner. C'est que l'honneur est un code complet de morale altière, qui se substitue aux lois religieuses et aux lois civiles, et qui, sans autre appui que l'orgueil humain, prétend se passer des unes et des autres pour diriger souverainement la vie de l'homme.

LES HONNEURS.

L'orgueil est bien proche parent de la vanité : toux deux marchent d'ordinaire de compagnie. Il est rare que l'homme se contente de l'hommage solitaire de sa propre estime, qui devrait suffire à son orgueil ; il veut y joindre, il recherche plus encore les hommages d'autrui, qui lui procurent les jouissances de la vanité. De là, deux mobiles différents, le plus souvent réunis et concourant au même but, mais essentiellement distincts pour la pensée, et que l'on confond sans cesse. La langue elle-même est à la fois l'indice éclatant et la cause permanente de la confusion, puisqu'elle appelle aussi du nom d'honneurs les distinctions accidentelles qui ne sont que les signes convenus, l'enseigne plus ou moins sincère, l'apparence extérieure de l'honneur. Montesquieu est tombé pleinement dans cette confusion. « La nature de l'honneur, dit-il, est de demander des préférences et » des distinctions, » et il revient plusieurs fois sur cette pensée, rattachée à sa thèse favorite sur le ressort des monarchies. Mais cela est tout simplement la nature humaine, nullement celle de l'honneur ou celle des monarchies, et comme Voltaire l'a observé avec raison, « ces préférences, ces distinctions, ces honneurs, cet honneur, étaient » dans la République Romaine tout autant pour le moins que dans » les débris de cette République qui forment aujourd'hui tant de » royaumes. La préture, le consulat, les haches, les faisceaux, le » triomphe, valaient bien des rubans de toutes couleurs. » Ce qu'on appelle les honneurs, bien loin d'être la nature de l'honneur, m'en

semble au contraire la corruption ; le stimulant des récompenses et des distinctions va réveiller la paresse, solliciter la vanité, provoquer les manifestations extérieures d'une vie honorable plutôt que la réalité même ; il dénature la notion austère et grandiose de l'honneur, dont le propre est de s'emparer du cœur de l'homme, de l'élever, de le pénétrer et de lui imposer des lois impérieuses, quoique librement acceptées, indépendantes de toute idée de récompense ou de distinction. Celui-là ne serait pas véritablement homme d'honneur, dont les actions auraient pour mobile unique le désir d'obtenir une distinction quelconque. Il rechercherait bien l'estime d'autrui, mais il ne rechercherait pas sa propre estime. Il préférerait l'apparence à la chose elle-même ; tandis que le plus magnifique effort de la volonté sera toujours, au contraire, de braver, s'il le faut, l'opinion même pour rester fidèle à la tradition d'honneur qu'on a reçue dans son cœur, et à laquelle on adhère au plus profond de ses entrailles.

Mais les hommes ne se sont pas jugés capables de se tenir longtemps à cette hauteur. Ils ont connu leur faiblesse, ils ont senti le besoin de donner à la religion qu'ils créaient la double garantie de toute religion, le châtiment et la récompense. Le châtiment est cruel ; c'est l'humiliation, la flétrissure, l'infamie, cet ostracisme, pire que la mort, qui repousse à jamais dans son indignité l'homme qui a manqué à l'honneur. Et la récompense consiste précisément dans ces distinctions dont la vanité est avide, et dont l'appât obtient souvent des sacrifices que l'honneur seul n'obtiendrait pas. Et plus l'honneur véritable s'affaiblit, plus il semble que devient violente la passion des honneurs. C'est quand la chevalerie avait cessé d'exister qu'on a créé, multiplié, étendu démesurément les ordres de chevalerie. Voyez encore l'exemple de la race noire. La vanité y est excessive et s'allie fort bien à la bassesse des sentiments ; dans cet étrange société d'Haïti, république hier, empire aujourd'hui, vous trouverez bien peu d'hommes qui représentent le type français de l'honneur ; mais, en revanche, quelle profusion de distinctions honorifiques, de titres, de décorations, de broderies et de rubans ! L'empereur Faustin a vraiment appliqué, mais dans un sens détourné, la thèse de Montesquieu ; il a fait des honneurs, non de l'honneur, le ressort de sa monarchie.

Les honneurs sont donc une concession à la faiblesse de notre nature, contrairement à l'honneur qui, la religion écartée, est son plus grand effort moral, et ceci me conduit à dire quelques mots de la conception la plus vaste de distinctions honorifiques, de l'institution de la Légion d'honneur. Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis son établissement ont usé et abusé de ce précieux ressort. Aux premiers jours de la Révolution de 1848, il y eut quelques hésitations, quelques réclamations au nom de la vertu républicaine, et surtout du principe de l'égalité; un des plus naïfs républicains d'alors se rendit l'écho de ces réclamations, et osa, du haut de la tribune de l'Assemblée Constituante, appeler solennellement la décoration de la Légion d'honneur *un misérable hochet de la vanité!* On se souvient encore de l'émotion produite par cette imprudente parole. L'armée était exaspérée comme d'une nouvelle et gratuite insulte, le pays tout entier blessé dans une de ses faiblesses. Le malencontreux orateur dut expliquer et retirer en partie ses paroles, mais il ne réussit pas à atténuer l'impression qu'elles avaient causée; ce fut pour lui une chute dont il ne se releva jamais, et bientôt après ses amis politiques les plus intimes lui répondaient en prodiguant par milliers des décorations nouvelles.

Je me suis toujours senti une certaine compassion pour cette chute profonde d'un des paladins les plus convaincus de la République, suivant de si près une élévation si inattendue. Philosophiquement, au point de vue du moraliste et de l'observateur, M. Clément Thomas avait mille fois raison, et il est impossible de ne pas reconnaître avec lui que les rubans et les plaques ne sont que des hochets de la vanité. Mais est-ce que tous les grades de la garde nationale sont autre chose? Et ce puritain lui-même, colonel, puis général improvisé, quand il revêtait son costume brodé d'or, et qu'il chevauchait par nos rues au milieu d'un brillant état-major, distribuant des ordres, passant des revues, entendant les tambours battre aux champs, est-ce qu'il n'éprouvait pas une incomparable jouissance de vanité?

Il faut être plus indulgent pour les faiblesses de l'humanité, lorsqu'elles sont en définitive assez inoffensives, qu'elles peuvent même suppléer un mobile plus noble, ou tenir lieu de récompenses plus

coûteuses, et exciter les hommes à l'accomplissement de leurs devoirs sociaux. « Ça été une belle invention, dit Montaigne, et reçue en » la plupart des polices du monde, d'établir certaines marques vaines » et sans prix pour en honorer et récompenser la vertu, comme sont » les couronnes de laurier, de chêne, de myrte, la forme de certain » vêtement, le privilége d'aller en coche par la ville, ou de nuit avec » flambeau, quelque assiette particulière aux assemblées publiques, » la prérogative d'aucuns surnoms et titres, certaines marques aux » armoiries et choses semblables, de quoi l'usage a été diversement » reçu selon l'opinion des nations, et dure encore; nous avons pour » notre part, et plusieurs de nos voisins, les ordres de chevalerie, » qui ne sont établis qu'à cette fin. C'est à la vérité, une bien bonne » et profitable coutume de trouver moyen de reconnaître la valeur » des hommes rares et excellents, et de les contenter et satisfaire par » des paiements qui ne chargent aucunement le public, et qui ne » coûtent rien au prince. » Voilà la vérité simplement observée, sans enthousiasme et sans puériles déclamations, mais d'un regard encore bienveillant; et remarquez que, dans son bon sens, Montaigne n'aperçoit, sous ce rapport, aucune différence entre la monarchie et la république, entre les couronnes de chêne et le privilége d'aller en coche par la ville. L'homme reste homme dans tous les temps et sous tous les gouvernements. Le principe des distinctions demeure le même ; on n'en change que la forme, « de quoi l'usage a été diversement reçu selon l'opinion » des nations, et dure encore. »

Montaigne ajoute : « Et ce qui a été toujours connu par expérience » *ancienne*, et ce que nous avons *autrefois* aussi pu voir entre nous, » que les gens de qualité avoient plus de jalousie de telles récom- » penses que de celles où il y avoit du gain et du profit, cela n'est » pas sans raison et grande apparence. Si au prix, qui doit être sim- » plement d'honneur, on y mêle d'autres commodités et de la richesse, » ce mélange, au lieu d'augmenter l'estimation, la ravale et en re- » tranche. » Cette observation, j'ai regret à le constater, n'est guère applicable à notre temps; Montaigne ne la trouvait déjà pas applicable au sien, et ne la présentait que comme un souvenir d'autrefois. Je le soupçonne de s'être un peu laissé entraîner à la tentation commune

de glorifier le passé aux dépens du présent. De nos jours, assurément, quand le profit se joint à l'honneur, cela ne gâte rien, et l'on n'est pas fâché de cumuler. Je doute qu'un fauteuil à l'Académie fût plus recherché, si l'on supprimait l'indemnité qui en dépend ; je doute que l'abolition du traitement de nos hauts fonctionnaires pût augmenter le nombre et l'ambition des compétiteurs, et que le militaire attache moins de prix à la croix qui lui assure une pension, que le bourgeois à qui elle n'apporte qu'un honneur stérile.

La croix ! Je n'ai jamais pu entendre prononcer ce mot, dans un pareil sens, sans une profonde et religieuse émotion. Par quelle prodigieuse révolution morale l'instrument du supplice des esclaves, le gibet de l'infamie est-il devenu la marque distinctive, le signe par excellence de l'honneur ! Quel étrange renversement de l'opinion ! On a eu beau s'efforcer de briser cette touchante tradition chrétienne, des législateurs impies ont vainement changé le signe ; la langue, imprégnée de Christianisme, a résisté ; elle a conservé le nom de croix à l'étoile de l'honneur, rendant ainsi le plus éclatant hommage au sacrifice du Calvaire.

Il est assez curieux de lire aujourd'hui la première loi constitutive de la Légion d'honneur, en date du 29 floréal an X, et les délibérations qui la préparèrent. On était encore en pleine République, et les dispositions mêmes de la loi représentaient le style et les préoccupations de l'époque. Ainsi, d'après l'article 8 : « Chaque individu » admis dans la Légion jurera sur son honneur de se dévouer au » service de la République, à la défense de son gouvernement, de » combattre par tous les moyens que la justice, la raison et les lois » autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à » reproduire les titres et qualités qui en étaient l'attribut ; enfin de » concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité. » Et d'après l'art. 1er du titre II, pourront être nommés membres de la Légion « les citoyens qui, par leur savoir, leurs talents, » leurs vertus, ont contribué à établir ou à défendre les principes de » la République, ou fait aimer et respecter la justice ou l'administration publique. » Inanité des serments politiques ! Combien, parmi les premiers légionnaires, se souvinrent au 18 brumaire, ou lors de

la proclamation de l'Empire, ou lors de la création des titres, de ce qu'ils avaient juré *sur l'honneur* ? Combien songèrent au maintien de l'égalité et de la liberté ? Combien s'inquiétèrent de savoir si les titres et qualités étaient l'attribut du régime féodal ? Il est vrai que la loi leur avait permis à l'avance toutes les restrictions mentales, en ne les obligeant à combattre ces entreprises que par tous les moyens que *la raison* autorise, ce qui est fort complaisant; mais que pensez-vous de cette singulière législation qui se subordonne ainsi à la raison de chacun, qui s'amuse à définir en passant, avec tant d'ignorance, l'attribut du régime féodal, et finit par confier la garde de l'égalité à toute une hiérarchie de privilégiés?

Une foule de décrets et de lois ont depuis modifié l'institution de la Légion d'honneur, et l'accroissement démesuré du nombre de ses membres a diminué dans la même proportion son prestige. Cependant elle en a encore un très-précieux pour les gouvernements, qui sont bien obligés de compter avec la vanité humaine. On ne peut pas satisfaire toutes les ambitions, donner à tous ceux qui en demandent des places, des grades, de l'avancement; on est trop heureux d'avoir à distribuer çà et là des décorations qui ne coûtent rien, qui calment pour quelques temps les impatiences, et qui parfois sont acceptées avec reconnaissance comme une récompense suffisante. Je ne sache rien de plus ridicule qu'un homme qui se vante de son honneur pour en solliciter avec importunité le signe, et les archives de la Grande-Chancellerie, si elles sont celles de l'honneur français, sont bien aussi celles de la présomption vaniteuse. Peut-être, en les compulsant, un moraliste austère y puiserait plus de mépris que d'estime pour l'humanité. Mais, je le répète, soyons indulgents pour des faiblesses trop générales, reconnaissons même qu'il y a quelque chose de touchant dans la modeste ambition du vieux soldat qui se croirait amplement payé de toute une vie de dévouement et de courage s'il voyait briller la croix sur sa poitrine.

On se souvient du pâtissier de Versailles, dont Sterne a raconté l'histoire. Cette histoire est bien peu de chose: un ancien militaire, fut-il décoré, qui vendrait aux passants les pâtisseries que confectionnerait sa femme, aujourd'hui cela nous semblerait assez vul-

gaire et ne nous arrêterait pas en voyage. Mais l'émotion du récit tient au prestige qu'avait alors la croix de Saint-Louis ; prestige tel que le domestique La Fleur est frappé de stupeur en l'apercevant, que son maître refuse de le croire, qu'il descend de voiture, va interroger le pauvre chevalier, lui consacre un chapitre de son livre et communique son attendrissement au lecteur. « La Fleur revint un peu pâle » et me dit que c'était un chevalier de Saint-Louis qui vendait des » pâtés. — C'est impossible, dis-je. — La Fleur ne pouvait pas » mieux que moi-même rendre compte du phénomène ; mais il per- » sistait dans son histoire ; il avait vu la croix avec son ruban rouge, » disait-il, attachée à la boutonnière et il avait regardé dans la cor- » beille et vu les pâtés que le chevalier vendait, en sorte qu'il ne » pouvait pas s'être mépris. » Chacun de ces mots est comme un coup de pinceau qui rehausse l'éclat de la croix et la fait resplendir ; on comprend alors qu'elle ait ébloui La Fleur jusqu'à le faire pâlir ; on comprend l'étonnement, l'intérêt, la curiosité de Sterne ; on comprend que le roi ait mis fin au petit commerce du chevalier en lui assurant une pension ; on comprend surtout, par ces traits naïfs, la merveilleuse puissance d'une pareille institution, et de quel prix peut être un simple signe honorifique, jusqu'à ce qu'on l'ait déprécié en le prodiguant.

J'en ai dit assez sur le sujet des distinctions honorifiques. J'ai voulu écarter une fâcheuse équivoque de langage, qui jette souvent de la confusion dans l'esprit, en altérant la notion de l'honneur. Tout en reconnaissant l'utilité politique des récompenses, en rendant hommage à ce que la passion des hommes pour les honneurs a parfois de respectable, lorsqu'elle excite aux belles actions ou fait taire d'autres passions, j'ai tenu à dire qu'elle n'est pas en elle-même très-pure et qu'elle a sa racine dans la vanité. Les hommes ont su se donner un mobile plus noble et d'un ordre bien supérieur : c'est l'Honneur même, celui qui fait mépriser la vie et qui ferait mépriser les honneurs, si l'on ne pouvait les acquérir que par une bassesse.

ALFRED DE COURCY.

(*La suite prochainement.*)

LE MANOIR DE HUCHELOUP

HISTOIRE DU TEMPS PASSÉ (1).

(Suite et Fin.)

XII.

Un an s'était écoulé ; déjà le soleil du mois d'août, qui avait éclairé l'année précédente les dernières scènes ci-devant racontées, était revenu brûler la terre de ses feux. L'inquiétude et la crainte n'avaient point quitté le manoir de Hucheloup ; mais alors elles régnaient encore ailleurs et troublaient vivement le cœur des nobles bourgeois de la ville et faubourgs de Nantes, « assemblés en la maison commune d'icelle ville, en la manière accoutumée. » On était au 16 août de l'an de grâce 1532, et deux jours après, le 18, devait avoir lieu l'entrée solennelle de Monseigneur le Dauphin, revenant de Rennes, où il avait été couronné duc de Bretagne, sous le nom de François III. Vain titre destiné à flatter les Bretons par une apparence de gouvernement national et distinct, et à apaiser les regrets et les résistances excitées par l'union définitive du duché à la Couronne, tout récemment votée par les États de Vannes après des délibérations orageuses. — Cette grande question était enfin vidée au profit de la France.

La reine Éléonore avait fait sa première entrée à Nantes, le 14 ; elle venait d'Ancenis, où deux galiotes vitrées, peintes d'azur et pavoisées aux armes réunies de France et de Bretagne, l'étaient allées chercher ; — c'était un don de la ville. La réception avait été brillante, rien n'avait manqué au programme arrêté. Mais l'essentiel était que rien non plus ne laissât à désirer en ce qui regardait le Dauphin.

(1) Voir ci-dessus, pages 253 à 276, et pages 326 à 341.

Outre que le Roi et la Reine devaient l'accompagner, Monseigneur le Dauphin-duc était l'astre qui devait bientôt éclairer l'horizon ; c'était l'avenir, c'était aussi un fait politique qu'il s'agissait de faire sanctionner par l'acclamation populaire, et Messieurs les nobles bourgeois de Nantes, ainsi s'intitulaient-ils, avaient à faire oublier l'opposition de leurs députés, Bosech et Jean Moteil, à ce grand résultat.

Monsieur le sénéchal, comme c'était son droit, présidait l'assemblée : après des félicitations mutuelles sur la bonne entente et la beauté de la réception déjà faite, et quelques considérations sur la nécessité de se surpasser : — Ça, Messieurs, leur dit-il, ne serait-il point à propos d'examiner ensemble ce que nous devons exécuter dans deux jours, et de nous bien assurer que rien ne manque à nos préparatifs.

— Je trouve que c'est aussi bien pensé que bien dit, fit le miseur de la ville, Mathurin Pelletier, en s'inclinant.

L'assemblée, mue comme par un ressort, s'inclina :

— Or donc, maitre Pelletier, reprit le sénéchal, donnez-nous connaissance de cet admirable projet.... Ça, Messieurs, veuillez faire silence.... Maître Gilles Perrin, l'assemblée attend que vous ayez fini....

— Ecoutez ! écoutez !....

— Oui, disait en ce moment maitre Gilles Perrin à son voisin, marchand drapier en la Haute-Grand'Rue, ce sont les nouvelles qu'une galiote d'Espagne vient d'apporter,.... les épices sont en hausse,.... je vous dirai cela plus tard. Monsieur le sénéchal me poursuit de son regard.... On écoute, Monsieur le sénéchal !....

— Messieurs, reprit maitre Mathurin Pelletier, avec sa voix la mieux posée et son geste le plus oratoire, je n'entreprendrai point de faire ressortir à vos yeux l'importance de la question qui nous rassemble.... Monsieur le sénéchal, avec cette parole éloquente, et cette haute raison que vous lui connaissez, — ici le sénéchal et l'orateur échangèrent des sourires et des saluts, — Monsieur le sénéchal, dis-je, vous l'a suffisamment exposée....

— Quoi ? demanda maitre Perrin...

— La question, reprit le voisin.

— Ha !.... bien !....

— Notre seigneur et maître, le Dauphin-duc François III, veut bien faire son entrée en notre ville, en la compagnie de Leurs Majestés le Roi notre sire et son auguste épouse. En bons et loyaux sujets, nous avons dû chercher à fêter dignement cette grande circonstance. Vous connaissez, Messieurs, le goût de Sa Majesté pour les vers, la poésie et les jeux de l'esprit....

— Qu'est-ce qu'il dit? demanda Perrin.

— Il parle d'esprit....

— Ha !.... bien !....

— Nous avons cherché à flatter ce goût....

— Quant à moi, je suis pour le goût!... dit le drapier, avec un air de malice.

— Bravo! bravo! voisin....

Maître Pelletier continua :

— Nous avons cherché parmi nous quelqu'un qui pût composer des feintes et mystères dignes de la grande circonstance. Vous l'avouerai-je, Messieurs? ou plutôt, vous le savez déjà....

— Depuis deux mois, — dit une des fortes têtes de l'assemblée, aspirant à remplacer maître Pelletier dans sa place de miseur, et lui faisant opposition.

— Silence, Messieurs! Pas d'interruption! dit le sénéchal.

— Oui! vous le savez, reprit maître Mathurin, dans la patrie du grand Meschinot, il ne nous a pas été possible de lui trouver un successeur.

— Meschinot?.... Quel commerce faisait-il? demanda Gilles Perrin, en se penchant vers son voisin.

— C'était un poète.... je crois.... il vendait des vers.... et faisait des lunettes aux princes (1), — et il sourit, s'applaudissant lui-même du mauvais jeu de mots qu'il venait de faire.

— Très-bon! très-bon! s'exclama Gilles en se renversant sur son siége, et il partit d'un éclat de rire prolongé....

— C'est indécent! s'écria un bourgeois que maître Perrin venait de réveiller.

(1) Le poète Meschinot, mort en 1504, est auteur d'un poëme ayant pour titre : *Les Lunettes des Princes.*

— Silence ! respect à l'assemblée ! fit le sénéchal ; maître Gilles vous interrompez sans cesse....

— Monsieur le sénéchal, dit Gilles, mon voisin....

— Silence ! vous n'avez pas la parole !.... Monsieur le miseur, continuez.

— Je disais donc, reprit maître Pelletier, que n'ayant plus de poète à Nantes, vous avez dû songer à l'illustre Jean Bouchet, procureur en la sénéchaussée de Poitiers, et vous avez chargé maître Gilles Kervela d'aller solliciter de lui un plan pour les fêtes et joyeusetés que réclamait la circonstance. Ce devis, le voici. Il y aura quatre mystères, le premier au carrefour Saint-Nicolas, par où Leurs Majestés entreront en nos murs, le second aux Changes, le tiers au Pillory et le quart au carrefour Saint-Denys.

— Et la place Saint-Pierre ! demanda l'adversaire de maître Pelletier.

Le sénéchal et le miseur se regardèrent embarrassés, et ne sachant que répondre à l'interruption....

— Oui ! la place Saint-Pierre ! hurla maître Perrin, enchanté de prendre sa revanche sur monsieur le président.... La place Saint-Pierre ! la place Saint-Pierre !.... Voisin, criez donc avec moi.

— Vous vous intéressez donc beaucoup à cette place, fit le voisin.

— Bon ! ma boutique est dessus !

— Ah !.... et la boutique c'est la sainte pierre, la pierre angulaire, veux-je dire....

— Bravo ! bravo !.... Toujours de l'esprit !.... Criez donc, voisin !....

Perrin et le drapier se mirent à hurler de concert : — La place Saint-Pierre ! la place Saint-Pierre ! Oubliée ! oubliée !....

Le dormeur, réveillé de nouveau, fit chorus avec acharnement, c'était quatre voix ; il y en eut bientôt six, puis douze ; le sénéchal et le miseur étaient confondus, l'opposition triomphait.

— On avisera, Messieurs, dit enfin le sénéchal, la séance est levée.

— Mais, fit l'opposition, le temps presse ! A quand la délibération ?

— Silence !.... La séance est levée.... Demain à midi....

— C'est l'heure du dîner !

— Silence ! A midi ! — Nous aviserons !

XIII.

Aviser ! c'était chose facile à dire, mais le sénéchal et le miseur eussent été fort embarrassés d'indiquer comment ils se pourraient tirer de ce mauvais pas. Après avoir longtemps et de tous côtés mesuré l'écueil, examiné le projet de Jean Bouchet, et cherché si d'une de ses feintes on ne pouvait en faire deux au moyen d'une subtile coupure, ils furent obligés de s'avouer, avec découragement, qu'ils étaient incapables de surmonter la difficulté ; ils n'avaient point quant à eux la veine poétique.... et Jean Meschinot était mort tout entier !

— Ha ! Monsieur le sénéchal, dit le miseur, c'est vous qui étiez chargé de tout préparer, de tout prévoir.... Vous savez mon attachement à votre personne.... Combien je redoute qu'une disgrâce ne soit la suite de tout ceci !....

— Maître Mathurin, répliqua le sénéchal, vous savez mon intérêt constant pour vous.... Combien je crains que votre adversaire ne tire un bon parti de ce malheureux oubli !... Adieu ! je vais souper et réfléchir.... Revenez ce soir.

Le sénéchal rentra ; des dépêches importantes l'attendaient ; maître Jacques Le Hidoux était venu. Il avait bien le temps de lire les unes et de recevoir l'autre ! L'affaire importante était, il l'avait dit, de souper et de réfléchir, car à jeûn, pensait-il, l'homme n'est qu'à demi lui-même, et l'esprit gagne et profite de tout le repos que lui laisse l'estomac rassasié. *Vinum bonum lætificat cor hominis*, ajoutait-il d'ordinaire pour corroborer sa thèse, quand, par le plus grand des hasards, il trouvait des contradicteurs. Ce petit texte latin lui semblait être du plus concluant effet.

Cependant, le souvenir de la séance orageuse qui venait de se terminer, et la perspective d'une tempête bien autrement redoutable pour le lendemain, influant sur ce bel appétit,... le bon magistrat ne mangeait pas, et l'inspiration ne venait point.... A défaut d'elle, on annonça maître Julien de Verrières.

Maitre Julien de Verrières chez le sénéchal! A quel propos? — Si l'on se souvient des derniers instants de messire de Pouez, des soins que lui prodigua Julien, et des tristes messages dont il avait été chargé pour la mère affligée, et par celle-ci pour le sénéchal son frère, — on comprendra que le clerc et le magistrat se soient trouvés en rapports, fréquents d'abord, intimes ensuite; l'un avait l'esprit prompt et le gai propos, l'autre ne détestait point, tant s'en faut, le mot pour rire.

— Comment se porte votre seigneurie, dit Julien en entrant.

— Mal!

— Et l'appétit?

— Mauvais!

— Vous êtes bref, — préoccupé?

— Oui!

— Qu'avez-vous?.... Ces dépêches vous tourmentent? Et il indiquait le paquet déposé sur la table....

— Je ne les ai point ouvertes. Que disent-elles?.... Rien, je suppose....

— Rien, fit Julien, après les avoir parcourues.... Mais qu'avez-vous! vous m'inquiétez....

— Maitre Jacques Le Hidoux demande à parler à votre seigneurie, dit un valet.

— Je n'ai point le temps! — Qu'il s'en aille!

— Il insiste....

— Que veut-il?.... Je ne puis.

— Vous disiez... demanda Julien en continuant la conversation.

— Que répondre à maître Le Hidoux? reprit le valet....

— Sa seigneurie l'a dit, reprit Julien.... Qu'il s'en aille!.... Elle sait de reste ce qu'il lui veut.... Sans doute encore le sieur de Hucheloup!.... Qu'il le poursuive, c'est bien! et le prenne s'il peut.... Monsieur le sénéchal est occupé.... Vous disiez, Monsieur le sénéchal....

En peu de mots Julien fut au courant de ce qui s'était passé.

— N'est-ce que cela? dit le clerc.

— Que cela!..... Le sénéchal regarda Julien avec effroi, le croyant fou; — et vous trouvez que cela n'est rien! Le Roi, le Dauphin.... l'Union! nos députés! l'opposition! ma place!

— Mon Dieu, reprit Julien, le Roi, le Dauphin! Eh bien! nous les attendons! — L'Union! elle est faite!.... L'opposition est stupide!.... Votre place....

— Oui, ma place?

— Il faut la sauver!

— Sans doute! Mais comment?....

— Écoutez! — Je vous fais une feinte, un mystère!

— Vous!

— Moi. — Mais à une condition; vous me promettez....

— Tout ce que vous voudrez, Julien!

— Si je réussis, vous me présenterez au Roi, notre sire....

— N'est-ce que cela? de grand cœur! Et en lui-même, le sénéchal se dit : — Quel fol et étourdi jeune homme! Un sourire, un mot, peut-être un éloge! voilà ce qui suffit à cet âge.... J'en serai quitte à bon marché!

— Quand s'assemblent les bourgeois? dit Julien.

— Demain.... vers midi....

— C'est tôt.... Vous aurez votre divertissement.... Adieu.

Le sénéchal, brisé par tant d'émotions, tomba plutôt qu'il ne s'assit dans son fauteuil.

— Eh bien? dit maître Mathurin, le miseur, en entrant.

— Eh bien! reprit le sénéchal, que nous apportez-vous?

— Rien. Et vous?

— Sauvé!

— Bah!

— Sauvé! vous dis-je! Et il raconta précipitamment et d'un air de triomphe la conversation qu'il venait d'avoir.

— Et vous croyez cela? fit Mathurin.

— Sans doute, je le crois!

— Folie!

— Qu'appelez-vous folie?

Les deux amis faillirent se disputer, l'un prétendant qu'il ne se pouvait faire qu'un talent ignoré se révélât si fort à propos; l'autre affirmant qu'il ne fallait jurer de rien, et que le désir de parvenir au but, quelque vain qu'il pût être, enfantait des prodiges.

— Nous verrons bien ! tels furent les mots qu'en se quittant échangèrent le sénéchal et le miseur ; mais s'ils étaient les mêmes en apparence, au fond la confiance était différente.

XIV.

Le lendemain, Julien parut à l'heure dite, avec le devis de son mystère. — J'étais pressé, dit-il, mais en voilà suffisamment pour clore la bouche de vos administrés ; je leur livre ce plan, je me charge des détails.

Quelques instants après, le sénéchal, radieux, entrait dans la salle où les nobles bourgeois de Nantes étaient assemblés.

Un mouvement d'assez mauvais augure l'accueillit ; cependant l'adversaire du miseur vint lui souhaiter le bonjour avec le sourire le plus mielleux. — La lutte pouvait être heureuse pour lui, l'appui du sénéchal pouvait être bon, — il prenait position.

— Messieurs, dit le sénéchal, nous avons réfléchi aux observations que vous nous fîtes hier ; nous les avons trouvées justes, et je viens vous soumettre un projet que, pour moi, je vous l'avouerai, je trouve admirable, et que, je n'en doute pas, vous jugerez aussi favorablement que moi.

Ici le sénéchal chercha des yeux son compère Mathurin Pelletier, dont il n'entendait point le bravo d'usage.

Mathurin Pelletier, fort occupé à classer de volumineux papiers, ne le regardait point. — Quels pouvaient être la décision de ses confrères les bourgeois et le succès du sénéchal ? — Maître Mathurin lui aussi prenait position.

— Vous n'ignorez point, reprit le sénéchal, que Messieurs du Chapitre de Saint-Pierre et ceux de Notre-Dame doivent se réunir sur la place, au-devant de la cathédrale, pour y recevoir Leurs Majestés, et les conduire en pompe à l'église, où l'on chantera les vêpres et le *Te Deum*. Nous avons pensé qu'il serait du meilleur goût, d'y représenter un sujet religieux qui pût édifier Messieurs les gens d'église. —

Ainsi donc, sur un échafaud peint en bleu d'azur, parsemé d'étoiles d'or, apparaîtront trois demoiselles, — les trois Vertus Théologales costumées comme il sied à chacune d'elles, et parlant tel langage qu'il convient à leur caractère. Humaine-Tristesse, étendue à leurs pieds, exprimera en un beau discours ses angoisses, ces dames lui répondront de leur mieux, et rien, je crois, ne sera plus agréable que leurs récits.... Que pensez-vous de ce projet, Messieurs les bourgeois ?....

— Je pense, dit le chef de l'opposition, qu'il peut y avoir un bon côté; cependant..., peut-être..., à mon sens du moins..., l'auteur n'a point été assez inspiré par les circonstances.

Gilles Perrin, s'agitant sur son banc, demanda la parole. — Le sénéchal le prévint :

— Ceci, Messieurs, dit-il, n'est qu'un projet, et nous pouvons y ajouter tels décors et accessoires qu'il pourra vous plaire. Ainsi je crois qu'il serait d'un bon effet d'offrir à Sa Majesté la Reine, un beau bassin tout rempli d'oranges et de limons. — N'en avez-vous point, maître Perrin ?

— De parfaites, Monsieur le sénéchal, s'écria Gilles en s'épanouissant.... Je soutiens le projet, et je demande que la première et la plus illustre de ces dames Vertus, soit habillée de taffetas bleu... Mon voisin en a de superbe....

— Vraiment, dit le sénéchal, le bleu est la couleur du ciel d'où la Foi descend.

— Je soutiens ce projet, dit le voisin, seulement je ferai remarquer que j'ai aussi du taffetas vert, et du velours cramoisi....

— Je propose, reprit le sénéchal, que le préopinant soit chargé de costumer ces dames.

— Adopté ! crièrent maître Gilles et son voisin le drapier, en applaudissant....

— Vous ne vous oubliez pas, dit le dormeur de la veille.

— Faites une motion, reprit Gilles....

— Je veux fournir une robe de toile et un bonnet à Humaine-Tristesse...

— Adopté !.... — Criez avec nous !....

— Et moi, dit un cordonnier, je veux chausser nos dames Vertus.

— Adopté !.... Criez ! criez !....

— Et moi, j'ai une toque de velours vert avec des plumes blanches, dont ma grand'mère fit cadeau à ma femme le jour de sa fête.... J'en veux coiffer l'Espérance.

— Adopté !.... Criez ! criez ! Aux voix ! aux voix !

Le projet fut adopté à l'unanimité, le miseur et son concurrent se précipitèrent vers le président, — et ce fut à qui des deux le féliciterait le plus chaleureusement ; — l'opposition s'était évanouie, — le sénéchal triomphait....

Julien l'attendait au retour.

— Laissez-moi vous embrasser tout d'abord, dit le magistrat, dès qu'il eut repris haleine.... Vous m'avez rendu un service que je n'oublierai de ma vie.... Songeons maintenant à l'exécution....

— Je m'en charge, vous serez content ; pensez à votre promesse.

XV.

Le lendemain, Leurs Majestés firent leur entrée par la porte Saint-Nicolas ; elles marchaient sous un dais magnifique, porté par quatre habitants superbement habillés, et précédé de trois bandes de jeunes gens, l'une aux livrées de Leurs Majestés, l'autre à celles de Monseigneur le Dauphin-duc, — les vieilles couleurs de Bretagne, — et la dernière, aux armes de la Ville. Les rues étaient encombrées de messieurs les bourgeois et de mesdames leurs femmes, parées et accoutrées de leurs plus beaux atours, pour faire fête à leurs souverains. — A cette époque on croyait à autre chose qu'à soi-même ; l'enthousiasme et la joie étaient grands.

On approchait de la place Saint-Pierre ; le sénéchal se demandait en lui-même quel serait le succès de ce dernier échafaud ! Quelle gloire si tout réussissait au mieux !....

Au moment où les princes parurent, une musique au rythme inaccoutumé se fit entendre. La reine releva la tête d'un air surpris et regarda François Ier ; le sénéchal, aux aguets, porta les yeux vers

Julien ; — la reine dit un mot à l'oreille du roi et sourit, — le sénéchal sourit à son tour. — L'orchestre, composé de matelots espagnols, enrôlés pour la circonstance, jouait une sérénade fort populaire en Espagne ; Sa Majesté était ravie de cette attention.

La toile qui fermait l'échafaud s'abattit enfin, et l'on put admirer, groupées sur un rocher d'argent, — la Foi en costume de taffetas bleu avec des manches bouffantes, un corsage de satin blanc, et sur la tête une couronne de perles d'or, — près d'elle, la Charité, tout de velours rouge habillée, — et l'Espérance, jeune et rieuse, avec sa robe verte et la fameuse toque de la grand'mère. — A leurs pieds était Humaine-Tristesse ; le voisin au bonnet n'avait point oublié son commerce, non plus que les autres conseillers marchands, et chaque boutique avait fourni amplement à l'accablement du pauvre homme, — car Humaine-Tristesse était un homme, — le genre humain. Il gémissait enfoui sous un monceau de ballots et d'ustensiles de toute sorte... C'était son rôle de payer pour tous. — Deux hommes costumés en satyres, avec des cornes au front et des queues formidables, le tenaient enchaîné ; ils ne le quittaient pas des yeux.

Les bourgeois battaient des mains et trouvaient les vertus ainsi accoutrées du meilleur air, et dignes des plus grands hommages.... Les bourgeoises sensibles s'apitoyaient sur Humaine-Tristesse, et plus d'un mouchoir de fine batiste se tirait déjà, en prévision des larmes qu'on allait verser. Une mélodie lente et douce se fit entendre, c'était l'air si populaire et si connu encore de nos jours dans les campagnes.... le fameux air chanté aux noces d'Anne, la bonne duchesse, l'aïeule illustre du duc François III, — la *Chanson de la Mariée.*

Humaine-Tristesse, se traînant avec peine au-devant de l'échaffaud, salua piteusement Leurs Majestés, et chanta :

O Prince, à tes genoux vois Humaine-Tristesse,
Qui tant pleure et se plaint, que tant de mal oppresse,
O Prince, en ma douleur
Sois un bras protecteur !

Et de fait le pauvre homme avait l'air de n'en plus pouvoir.... Cependant la ritournelle impitoyable se faisant entendre, il reprit :

Et vous, belles Vertus qui régnez en son âme,
Espoir, Charité, Foi, de vous je me réclame !
Faites force après lui :
J'implore sa merci !

Alors la Foi, s'avançant et saluant, chanta de sa voix la plus claire :

A ta voix je descends des nuageuses cîmes
Où Dieu dicte à mon cœur ses vérités sublimes ;
Homme, je suis la Foi,
Crois au Chevalier-Roi !

Ici le Roi se redressa d'un air satisfait ; on sait qu'il se faisait gloire de ce bon renom de chevalerie ; — le sénéchal se rengorgea ; la musique continuant, la Charité chanta :

Je suis l'ardent Amour, je sais que ton oreille
Au doux appel d'aimer, s'incline et se réveille !
A ton cœur paternel,
Prince, je fais appel....

— C'est bien ! dit le Roi, je ne veux oncques faire défaut à ce doux appel d'aimer !

L'Espérance descendit à son tour : — Ecoutons, Messieurs, dit le Roi ! ce que nous veut notre douce amie qui nous vient.

L'amie chanta :

Et moi, je suis l'Espoir... En vous je me salue,
O Princes, rejetons de cette race élue....
Fils des ducs et des rois,
J'espère en tous François !...

— Ah ! ceci vous regarde ainsi que moi, mon fils, dit le roi en se tournant vers le Dauphin ; il nous faut rendre à ces accents, et je veux, qu'autant que je le puis, Humaine-Tristesse soit consolée....

— Vous pouvez tout! dirent les trois Vertus. A ces mots Humaine-Tristesse fit un bond, et, comme par enchantement, se trouva changée en un beau et noble chevalier. Le roi applaudit, les trompettes jouèrent des fanfares, les cloches sonnaient, les canons tonnaient, les bourgeois criaient : Noël! Noël! Vive le Roi et Monseigneur le Dauphin! Les femmes pleuraient et s'évanouissaient. — Un seul homme, au milieu de ce tumulte, se taisait, — c'était le sénéchal qui, tout ému, tombait sans voix dans les bras de Julien.

— Monsieur le sénéchal, reprit enfin le Roi, en se tournant vers le digne magistrat, nous sommes profondément touchés de la réception de nos fidèles Nantais, et nous serons heureux de leur témoigner notre gratitude... Dès ce moment, nous maintenons et confirmons les droits et priviléges de la Communauté de Ville....

L'enthousiasme fut à son comble .. Le cortége entra dans l'église...

— Monsieur le sénéchal, dit le Roi en rentrant au château, après l'office, votre échafaud de la place Saint-Pierre nous a grandement diverti.... Quel en est l'auteur?

— Un jeune clerc de votre Université de Nantes, Sire, dit le sénéchal.

— Un clerc? fit le roi....

— Qui ferait un meilleur officier de vos gardes, balbutia le vieux magistrat.

— C'est une bonne pensée, Monsieur le sénéchal!... Vous nous le présenterez ce soir... J'aime les poètes... Nous deviserons.

Le soir, maître Julien était introduit au château de Nantes.

XVI.

Tout ceci s'était passé le 18 août; le lendemain, 19 au soir, maître Julien cheminait vers le manoir de Hucheloup; son cœur battait fort, car depuis le jour où demoiselle Marguerite l'avait si froidement reçu, il ne s'était point cru autorisé à renouveler ses visites d'autrefois. Cette abstention, nous devons le dire, lui avait bien coûté; il avait hésité souvent; plus d'une fois même il s'était mis en chemin pour

Hucheloup, mais avant d'arriver au but de sa course il s'était arrêté, ne se sentant pas le courage d'affronter de nouveau cet accueil glacial et à demi-courroucé, si différent hélas, de celui auquel il était accoutumé! Si encore il n'avait eu à craindre que le ressentiment de demoiselle Marguerite; mais demoiselle Berthe elle-même, dans cette circonstance, n'avait-elle pas été aussi tout au moins bien réservée? Sans doute, elle lui avait dit un mot aimable, mais n'était-ce point son habitude d'être ainsi toujours gracieuse? Comment allait-il retrouver les sœurs?... bien tristes assurément, à en juger par les alentours du manoir si mornes maintenant; tout était silencieux, négligé, l'herbe poussait dans les chemins non fréquentés, et s'étendait jusqu'au seuil qui, depuis longtemps, n'avait reçu nulle visite d'amis... Demoiselle Marguerite doit avoir bien vieilli, se disait-il en lui-même, tout bas; — pourvu que demoiselle Berthe ne soit point malade! j'en suis bien occupé! Demoiselle Berthe! encore demoiselle Berthe! Qu'avait donc Julien à toujours ainsi parler d'elle? — Mon Dieu! c'est qu'il aimait demoiselle Berthe, comme Berthe elle-même aimait maître Julien, et qu'ainsi que le dit un proverbe populaire : la bouche parle de l'abondance du cœur.

A son entrée dans la cour, Hardi-Gras qui dormait étendu au soleil, se releva, et courut vers lui en aboyant d'un air inquiet :—Toi aussi... tu ne me reconnais déjà plus, lui dit Julien en le flattant de la main? — Hardi-Gras la lui lécha; — Julien fut ému.

La porte s'ouvrit, et Guillemette y passant la tête se mit à regarder : — C'est moi! cria Julien. La porte se referma brusquement— Qu'est-ce? pensa-t-il en lui-même. — Jeanne parut sur le seuil.

— Venez, dit-elle, maître Julien, vous êtes de nos amis?

— En avez-vous douté jamais, noble demoiselle?

— Jamais!.... Vous allez trouver Guillaume, ajouta-t-elle, quand la porte fut fermée... il nous est venu voir au risque de sa liberté, car les archers ne cessent de battre la campagne... mais Dieu le protégera, sa présence était si nécessaire ici!... il repart ce soir à la nuit... nous souffrons beaucoup, maître Julien!... Marguerite et Berthe...

— Berthe!... demoiselle Berthe veux-je dire,... qu'y a-t-il?...

— Entrez!... fit Jeanne, et elle ouvrit la porte de la grande salle.

Les deux amis se trouvant en présence, s'embrassèrent avec effusion ; ils étaient profondément émus.

Marguerite se leva et lui tendant la main : maitre Julien, dit-elle, vous me pardonnerez... j'étais malheureuse et j'ai été injuste... je sais votre sollicitude pour notre frère, et les soins que vous avez pris pour sa sûreté.

— Honorable demoiselle, se hâta de répondre Julien, j'ai fait pour mon ami ce que lui-même eut fait pour moi en aussi malheureuse circonstance ;... comment se porte demoiselle Berthe, ajouta-t-il en se tournant vers la plus jeune?

Berthe rougit légèrement et s'inclina sans répondre, un sourire pâle parut sur ses lèvres ; — Julien fut frappé de son changement.

Ici, Pierre Le Goujart entra tout essouflé.

— Qu'est-ce encore, fit Guillaume avec impatience, ne pouvez-vous nous laisser un moment seuls ?

— Seuls ! dit Pierre, et Jacques Le Hidoux !... le voilà ! des archers le suivent...

— Des archers ! s'exclamèrent les trois sœurs hors d'elles, mon Dieu, Guillaume, que faire ?... où se cacher?...

Des coups retentirent à la porte.

— Fuyez, mon frère, fuyez !...

— Devant Jacques Le Hidoux ! dit Guillaume avec dédain, un manant...

— Devant des archers !... seul contre vingt !...

— Julien, voulez-vous une épée ?

— Donnez !

La porte s'ouvrit avec fracas ; les sœurs vaincues par l'émotion tombèrent à genoux ; Jacques Le Hidoux parut le blasphème à la bouche, Guillaume se mit en garde.

— Archers, cria Jacques, saisissez l'assassin de noble Jean messire de Pouez !

— Approchez, dit Guillaume, que celui qui l'ose le fasse !

— Par quel ordre, maitre Jacques, êtes-vous céans, fit Julien en s'avançant ?

— Que vous importe !... et quel droit avez-vous de m'interroger?

— Répondez, maître, et pesez vos paroles, — vos ordres?

— Je viens de la part de monsieur le capitaine de Touffou...

— Vous mentez!... il est mort!...

— Mais son successeur...

— Son successeur? Vous avez l'honneur de lui parler.

— Vous Julien! s'écrièrent tous les témoins de cette scène...

— Moi-même! Voici les ordres du Roi... Archers, ajouta-t-il, reprenez le chemin de Touffou et que tout soit prêt pour mon arrivée... demain... allez!...

— Mais, reprit effrontément Jacques, puisque vous êtes capitaine pour le roi, vous devez faire exécuter les arrêts de sa justice..., et messire de Rocheblanche...

— Je vous ai dit de sortir, maître Jacques.... messire de Rocheblanche est mon prisonnier sur parole. Acceptez-vous? ajouta-t-il en se tournant vers Guillaume.

— J'accepte tout d'un ami... et ils se donnèrent la main.

— Au reste, reprit Julien, tranquillisez-vous, mes nobles demoiselles, j'ai eu l'honneur de voir Sa Majesté.

— Vous avez vu le roi! notre sire!

— Je lui ai exposé vos angoisses.... Il a entendu vos prières.... Guillaume, vous aurez vos lettres de rémission, et ce sera justice!....

— Nos prières! dirent les trois sœurs.... Il a entendu vos prières? reprenait Guillaume....

— Eh! mon Dieu oui, continua Julien, — nos bourgeois de Nantes n'avaient-ils point oublié une partie de leurs divertissements, le mystère qu'on devait représenter en la place Saint-Pierre; le sénéchal était désespéré.... J'ai rendu la vie à ce pauvre homme. Je lui ai fait un mystère, c'était chose facile, est-ce que je ne pensais point toujours à vous, à nos beaux jours d'autrefois, si loin hélas?

— Mais revenus, dit Guillaume ému.

— Je vous ai placé sur mon échafaud, continua Julien, et vous avez si bien parlé, Guillaume, si bien chanté mesdames les Vertus, que le roi charmé, a voulu voir votre indigne interprète. Le roi, notre sire, est un noble cœur....

— Oh certes! s'exclamèrent à l'envie Guillaume et ses sœurs.

— Le capitaine de Touffou venait de mourir.... C'est vous Guillaume qui êtes cause de la mort de ce pauvre capitaine.... Je le savais, en ayant lu la nouvelle chez le sénéchal, aussi quand le roi François m'a demandé en quelle qualité je le voulais servir, je lui ai répondu que la châtellenie de Touffou était vacante.... et me voilà capitaine de Touffou !

— Dieu en soit loué ! dit Guillaume ; nous nous verrons souvent.... Vous êtes un frère pour nous.... mieux qu'un frère.... un sauveur !

— Je vous l'ai dit, ajouta Julien, — le roi éclairé sur la justice de votre cause, vous rend la liberté.

Les sœurs pleuraient, Guillaume était au cou de maître de Verrières.

— Que pourrons-nous faire, disaient les sœurs, pour vous témoigner notre gratitude ?

— Mon Dieu, reprit Julien, j'ai peu fait.... Vous étiez si éloquentes honorables demoiselles !

— Julien, dit Guillaume, vous avez de l'esprit et du plus subtil, votre feinte vous a mis en goût ; expliquez-nous donc toutes ces choses.

— Ce serait long, reprit Julien, ce soir, s'il vous convient, nous en parlerons autour de la table.... Nous causerons comme autrefois.... Qu'il vous suffise de savoir que vous, demoiselle Marguerite, vous étiez la Foi.... Vous, demoiselle Jeanne, la Charité.... Vous, Guillaume, l'Humaine et gémissante Tristesse....

— Et Berthe ? demanda Guillaume....

— Demoiselle Berthe, dit Julien en baissant la voix, demoiselle Berthe est l'Espérance.... Qui, hélas ! ne sourit point à tous....

— Mais si elle vous souriait à vous, mon frère, dit Guillaume ?

— En ce cas, le roi m'a promis les revenus de sa châtellenie de Touffou....

— Acceptez-vous d'être l'Espérance de maître de Verrières, dit Guillaume en se tournant vers sa plus jeune sœur ?

— Berthe rougit et ne répondit pas, mais elle sourit....

— Vous vous taisez, continua-t-il. — Que faut-il augurer de votre silence et de votre sourire ?

— Que je suis heureuse, Guillaume, de pouvoir prouver au capitaine de Touffou la reconnaissance de la famille ; — et elle tendit la main à son frère ;.... ce fut Julien qui la prit.

— C'est comme un roman du vieux temps, dit demoiselle Marguerite.

— Et vous, ma sœur, reprit Guillaume en se tournant vers Jeanne, vous ne dites rien?

— Pardonnez-moi, mon frère, répondit Jeanne, le visage radieux et le regard humide, mais j'ai été si malheureuse, et Dieu m'envoie tant de bonheur que je ne sais comment l'en remercier!.... Que de craintes n'ai-je point eu pour vous, et vous voilà sauvé! Que d'angoisses pour Berthe, et je la vois heureuse! Ainsi Dieu a reçu mon sacrifice!...

— Que dites-vous Jeanne? — Que parlez-vous de sacrifice!...

— Vous voyant tous si à plaindre et ne sachant à qui avoir recours, je me suis tournée vers mon Dieu; et quand maintes fois vous me vites indifférente en apparence à ce qui émouvait si fort vos âmes, c'est que je priais et que je lui offrais le reste de mes jours pour la paix et le salut de tous.... J'ai promis à Dieu, d'entrer au monastère de Notre-Dame-des-Couëts.

— Pas avant notre mariage, dit Julien!...

— Soit, mais le lendemain; je vous laisserai si heureux, qu'il sera bon que quelqu'un prie le Ciel que cet heur continue.

— Ainsi vous me laissez, dit Marguerite toute émue,

— Avec Guillaume! ma sœur.

— Et si quelque jour le frère Guillaume se marie, reprit Julien, vous bercerez vos neveux, honorable demoiselle....

— Et je leur apprendrai les traditions du passé, maître Julien.... Elles ont leur bon côté.

Peu après, Guillaume reçut ses lettres de rémission; — nous les avons lues au registre de la chancellerie de Bretagne, aux archives de Nantes; et au bout d'un mois, le recteur de Saint-Jean, consolé de la vocation manquée de son pupille en pensant qu'il eut fait un clerc assez médiocre, bénissait le mariage de messire Julien de Verrières, capitaine, pour le roi, de la châtellenie de Touffou, avec honorable demoiselle Berthe de Rocheblanche.

Ce jour là fut grand jour de fête partout le pays.

E. SIOCHAN DE KERSABIEC.

VOYAGE

DANS LES MONTAGNES NOIRES

ET LES MONTS D'AREZ (1).

VI. — L'Étang-Neuf.

Un chrétien ne saurait visiter nos vieilles abbayes ruinées sans emporter en les quittant un profond sentiment de tristesse. Il est pénible de songer que les cris sinistres des hiboux et la voix discordante des corneilles remplaceront seuls désormais, dans les sanctuaires profanés, les saintes prières que les moines disaient chaque jour pour les bienfaiteurs, dont les restes gisent sans honneur parmi les décombres.

Sous le poids de ces tristes pensées, nous quittâmes les ruines de l'abbaye de Coëtmalouen, et nous avions déjà fait un bon quart de lieue sur la route de Guingamp, quand, parvenu au haut d'une descente dont la pente semble un véritable précipice, — par l'effet d'un de ces changements à vue si fréquents dans les pays montagneux, — nous vîmes, comme par enchantement, se dérouler sous nos pieds un des plus beaux spectacles qu'on puisse imaginer. Nous étions sur le bord d'un vaste et profond entonnoir, point de rencontre de trois vallées, dans le fond duquel dort un lac dont les eaux limpides reflètent des paysages aux contrastes les plus heureux. D'un côté une montagne couverte de chênes, de l'autre des pentes cultivées sur lesquelles sont groupées quelques pauvres chaumières; au-dessous de la chaussée qui retient les eaux, un vallon encaissé dans lequel le trop-plein de l'étang se décharge avec un bruit affreux et forme une magnifique

(1) Voir ci-dessus, pp. 289 à 306.

cascade, qui fait tourner plusieurs moulins — suspendus comme des chèvres au milieu des rochers qui garnissent la pente de la montagne — et bondit de roc en roc, en projetant dans l'air une écume légère dont les mille goutelettes prennent aux rayons du soleil les couleurs, les plus brillantes de l'arc-en-ciel.

En approchant de la chaussée, nous passâmes près d'un amas de maisons délabrées, groupées autour d'une cour carrée, au bord de l'eau. C'était jadis, nous a-t-on dit, l'hospice de l'Etang-Neuf, pieuse maison dans laquelle les moines de Coëtmalouen hébergeaient les pauvres voyageurs que leurs affaires obligeaient d'entreprendre la route de Guingamp à Pontivy. Elle est aujourd'hui remplacée par un mauvais cabaret que les riches évitent et dont la porte est fermée aux pauvres : — progrès !

VII. — Bourbriac.

Après quelques instants consacrés à admirer ce site vraiment remarquable, nous entamâmes résolument les trois mortelles lieues qui nous séparaient de Bourbriac, où nous espérions trouver un gite pour la nuit. Au bourg de Plésidy, nous dûmes quitter la grande route et nous engager dans un chemin sans doute de *grande*, et bien certainement de très-lente communication. Les ingénieurs qui l'ont établi (et certes on ne peut pas leur en vouloir quand on a vu les innombrables montagnes de la contrée) ont été forcés, pour ménager les pentes, d'en faire un long serpent qui revient vingt fois sur lui-même entourant les crêtes dans ses replis et allongeant la distance de manière à faire presque regretter le vieux système de la ligne droite, en honneur au temps du duc d'Aiguillon.

A peu près à moitié chemin, nous avons visité un monument assez singulier, sous lequel fut enseveli, il y a environ deux ans, un pauvre diable qui avait eu l'idée d'y pratiquer une fouille *incognito*, dans l'espoir de trouver un trésor qu'une tradition populaire prétendait y avoir été enfoui par les Korrigans (1). C'est un monticule conique

(1) C'est le nom que les Bretons donnent aux fées.

de terre rapportée, de 5 ou 6 mètres d'élévation, *placé sur une éminence naturelle.*

La forme extérieure est exactement la même que celle du monument funéraire du Rocher en Plougoumelen (Morbihan), et nous serions très-porté à l'attribuer à la même époque que ce dernier, c'est-à-dire à l'époque primitive, car l'absence de fossé ne permet pas d'y voir une *motte féodale*, et il n'est pas démontré à nos yeux que les Romains aient guère élevé chez nous de ces sortes de tertres. Du moins n'en connaissons-nous aucun en Bretagne, et, ce qui est encore plus significatif, le savant abbé Cochet, qui a exploré des milliers de sépultures romaines en Normandie, n'en signale pas non plus dans le précieux ouvrage (1) qu'il a consacré à faire connaitre le résultat de ses fouilles. Un travail peu dispendieux permettrait indubitablement d'en déterminer l'origine d'une manière certaine.

Nous arrivons enfin à Bourbriac, gros bourg posé sur le versant sud d'un chainon des montagnes Noires, et dans une légère dépression de terrain dont les sources abondantes et l'humidité justifient pleinement son ancien nom de Poul-Briac (la mare de Briac). Ses maisons sont rangées autour d'une grande place au milieu de laquelle s'élève une église monumentale.

C'est là que, dans la première moitié du VIe siècle, s'élevait, au milieu d'une vaste forêt, une *maison-forte* dans laquelle résidait souvent le prince Déroch (2), le fils et l'héritier de ce Riwal II, qui, venu des bords de la Tamise à la tête de clans nombreux obligés de fuir devant les Saxons envahisseurs de leur patrie, réunit le premier dans ses mains la souveraineté de toute la Domnonée armoricaine (3). Il se trouvait dans cette résidence lorsque son cousin le moine Tugdwal, nouvellement débarqué de la Grande-Bretagne, vint lui demander un terrain pour s'établir avec sa communauté. Déroch aurait voulu retenir le saint

(1) *La Normandie souterraine.* Paris, Derache et Didron, 1855.

(2) M. de la Borderie a limité approximativement son règne entre les années 520 et 530. Voir *Biographie bretonne*, article *Domnonée.*

(3) On comprenait sous ce nom tout le pays dans lequel furent découpés plus tard les évêchés de Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier et Léon. C'était l'état le plus considérable de la Bretagne.

homme près de lui, mais n'ayant pu y réussir il le décida à lui laisser au moins quelques-uns de ses pieux compagnons sous la conduite de Briac, le plus éminent de tous. Le saint abbé bâtit un monastère sur un quartier de forêt que le prince lui donna *près de son château*, et y termina paisiblement une vie pleine de bonnes œuvres que les hagiographes ont racontées en détail (1). Après sa mort, ce petit territoire reçut le nom de Minihi-Briac (le minihi, l'immunité de saint Briac), à cause du droit d'asile qui y fut attaché, comme à la plupart des églises bretonnes sanctifiées par le séjour ou par la mort des saints (2).

Si l'on en croit une tradition qui n'a rien d'invraisemblable, ce premier monastère et l'église, construits sans doute en bois, comme la plupart des édifices du même temps, auraient été ruinés lors de la grande invasion des pirates du nord en 878.

Les parties les plus anciennes du sanctuaire qui abrite de nos jours le tombeau de saint Briac, ne remontent bien certainement pas au delà du commencement du XIIe siècle. L'édifice présente, dans son ensemble, un vaisseau en forme de croix latine, avec collatéraux, ne mesurant pas moins de 46 mètres 66 centimètres en longueur, sur un développement de 24 mètres au transept (3). Quatre hautes arcades en plein cintre, reposant sur des massifs carrés et doublées chacune d'une archivolte en retrait retombant sur des colonnes engagées, forment un inter-transept tout à fait grandiose et présentent tous les caractères de l'architecture romane du commencement du XIIe siècle. Les longs contreforts peu saillants qui soutiennent à l'extérieur le chevet et le transept nord, prouvent que ces parties de l'église appartiennent à la même époque ; on les a toutefois grandement modifiées au XVe siècle, en y perçant de hautes et larges fenêtres. Le transept sud et sa magni-

(1) On trouve la vie de saint Briac dans les Vies des SS. de Bretagne, des PP. A. Le Grand et Lobineau.

(2) On connaît le minihi de Saint-Tugdwal à Tréguier, celui de Saint-Pol-de-Léon et une foule d'autres dont l'existence est attestée par le nom de Minihi, resté attaché aux localités qui avaient ce royal privilége.

(3) Nous avons pris ces mesures dans un livre de paroisse très-soigné que M. le curé de Bourbriac a bien voulu nous confier, après nous avoir fait les honneurs de son église avec une grâce et une obligeance dont nous sommes heureux de pouvoir le remercier ici.

fique baie à cinq méneaux prismatiques sont des constructions de la même période flamboyante.

Ces différentes parties de l'édifice n'ont pas moins de 13 mètres d'élévation sous voûte. Les architectes qui les ont élevées, à trois siècles de distance, ont heureusement réussi à en harmoniser les proportions, de façon à leur donner un air de noblesse que présentent rarement les églises rurales.

On voudrait pouvoir en dire autant de la nef et des collatéraux, constructions assez belles pour le siècle de décadence architecturale qui les a élevées (le XVIIIe siècle). A l'intérieur, l'élévation trop faible du lambris produit l'effet de perspective le plus choquant, et à l'extérieur, la lourde couverture qui donne au vaisseau l'apparence d'une halle, contraste de la manière la plus disgrâcieuse avec les gables élevés des transepts et du chevet, et est encore écrasée par la belle tour qui s'élève sur le portail occidental.

Bien que la crypte pratiquée sous le chevet ne puisse, ni par ses dimensions, ni par son architecture, être comparée aux curieux monuments du même genre que possèdent les églises romanes de Sainte-Croix de Quimperlé et de Lanmeur (Finistère) (1), la simplicité de formes qui la caractérise en fait un monument très-intéressant pour l'histoire de l'art en Bretagne. Elle a 6 mètres de long sur 5 de large, et une voûte d'arête construite en moëllon dont les retombées s'appuient sur quatre lourds piliers de 2 mètres 30 centimètres de hauteur disposés en carré. Les deux plus rapprochés de l'orient sont cylindriques, sans chapiteau ni ornements d'aucune espèce. Les deux autres, de forme carrée, ont été reconstruits à une époque relativement moderne ainsi que la partie de la voûte qu'ils supportent, comme l'atteste une reprise très-visible malgré le badigeon. L'absence de tout motif d'ornementation et le manque de terme de comparaison ne nous permettent pas d'assigner à la partie ancienne une date précise, mais elle ne peut pas être plus moderne que les murailles romanes qui la surmontent.

(1) M. Ch. de la Monneraye a décrit la crypte de Quimperlé dans son *Essai sur l'architecture religieuse en Bretagne*, page 97.

Ce qui donne à cette crypte une physionomie tout à fait originale, c'est qu'elle est flanquée à droite et à gauche de deux autres chapelles basses, en guise de collatéraux, avec lesquelles elle communique à l'aide de deux portes sans caractère. On descend des transepts dans ces cryptes latérales par deux portes flamboyantes et deux escaliers de quelques marches. Il y a quelques années, lors de l'établissement de la sacristie actuelle, on détruisit maladroitement la voûte de celle du nord, et on la remplaça par un laid plafond de bois peint en bleu; mais il y a tout lieu de croire qu'elle était en berceau fort simple, comme celle de la crypte du sud exactement de mêmes dimensions (3 mètres de large sur 6 de long). Les motifs d'ornementation rayonnante, dont elles sont l'une et l'autre couvertes, ne permettent guère de les regarder comme contemporaines de la crypte centrale. C'étaient peut-être des chapelles dans lesquelles, mus par un sentiment de foi dont les exemples abondent au moyen-âge, des seigneurs de la paroisse avaient placé leurs sépultures afin de reposer plus près de la terre sanctifiée par la présence des restes mortels du saint patron du lieu (1).

Il est en effet assez présumable que le corps de saint Briac dut être d'abord placé dans la crypte romane suivant l'usage presque général des premiers siècles de l'Eglise. Nous avons vu dans le cimetière un cercueil de granit avec l'emplacement de la tête indiqué par un rétrécissement de la cavité intérieure comme dans ceux que l'on peut voir à Lochrist-an-Iselvez, à Plouguer-Carhaix (Finistère) et à Noyal-Pontivy (Morbihan). M. de Caumont, dont l'autorité est si grande, croit que cette forme ne commença à être en usage que dans le courant du XIIe siècle (2); mais avant d'adopter son opinion sans réserve pour ce qui concerne la Bretagne, il est prudent d'attendre qu'on ait fait une classification chronologique rationnelle des monuments de ce genre que nous possédons en assez grand nombre.

Quoi qu'il en soit, il est pénible de voir ainsi exposés aux injures de toutes sortes des sarcophages bien certainement chrétiens, et

(1) On y voit en effet plusieurs enfeux armoriés.

(2) *Abécédaire d'archéologie*, *Architecture religieuse*, 3e édition, page 222.

auxquels très-souvent, comme à Bourbriac, les populations s'obstinent à prêter une vertu miraculeuse que la foi attribue aux objets sanctifiés par le contact des corps saints. Nous avons été heureux de voir le respectable et zélé curé de cette paroisse disposé à donner dans son église, à ce cercueil, une place plus convenable que celle qu'il occupe (1).

Il nous reste maintenant à visiter la grande tour qui surmonte la porte occidentale. C'est une imposante masse carrée de 27 mètres d'élévation et de 11 mètres de diamètre. Des galeries en granit à balustres prismatiques, décorés sur leurs faces de panneaux remplis d'ornements en méplat, tels que mâcles, lozanges et autres figures usitées à l'époque de la Renaissance, la divisent en trois étages. Deux hauts contreforts perpendiculaires, enrichis de dais soigneusement travaillés, soutiennent chacun des angles. Les pinaches et les clochetons qui surmontent ordinairement ces membres d'architecture dans les églises ogivales, sont remplacés ici par des systèmes de fusées canelées, de lanternes évidées à jour et de candélabres superposés, de manière à former aux angles de l'édifice des pyramides, dont l'agencement compliqué ne peut guère s'exprimer sans l'aide du dessin.

Une vaste arcade ogivale laisse voir, au rez-de-chaussée, l'intérieur d'un porche, au fond duquel s'ouvre une porte géminée à voussures profondes remplies de guirlandes de vigne délicatement fouillées; au-dessus, une fenêtre aujourd'hui aveuglée servait à éclairer la nef.

Le bénitier adossé au trumeau qui sépare les deux baies de la porte est bien certainement une des grâcieuses productions de l'art de la sculpture au XVIe siècle. Il est de forme octogonale et supporté par un pied godronné (*Planche I, fig.* 2). Du milieu de la cuve s'élève un mince balustre tourné dont la partie supérieure s'épanouit en fines nervures qui se recourbent comme les feuilles d'un palmier, pour former la

(1) Le tombeau en granit, dit aujourd'hui tombeau de saint Briac et surmonté d'une statue tumulaire en pierre tendre, que l'on voit au bas du collatéral nord, n'est pas ancien, et la position peu honorable qu'il occupe n'étant guère en harmonie avec le respect dont les populations du moyen-âge entouraient les sépultures des saints, on peut croire qu'il a dû être déplacé à une époque relativement moderne.

voûte d'un petit dais à arcs en talon subrilobés, brillant de toute la riche ornementation de l'époque flamboyante.

La tour de Bourbriac doit, sans contredit, occuper une place au premier rang parmi les tours du même temps, dans le pays que nous visitons. Une belle inscription, gravée à l'extérieur, sur le contrefort de droite, rappelle le nom du *maître de l'œuvre* (1) qui nous a légué ce curieux échantillon de son savoir-faire. Nous l'avons lue ainsi :

> En lā (l'an) mil v^cc^xxxv (1535) le xe (10e) iour de
> inign^fat comacee (commancée) ceste tour p̄ (par)
> G. Cozic mestre de lourage dicēl (d'icelle) C.
> Diridolo.

Le dernier mot est un nom propre, encore porté par une famille du pays, et désigne sans doute soit le recteur, soit un fabrique ou trésorier du temps de la construction de la tour.

Après avoir examiné le sanctuaire du disciple de saint Tugdwal, nous ne quitterons pas Bourbriac sans consacrer quelques instants au souvenir de son royal ami, le vieux roi Déroch. Ayant appris qu'il existait près du bourg un lieu appelé Castel-Daro, nom qui rapproche beaucoup de Castel-Déroch, nous nourrissions l'espoir d'y trouver quelques traces de la *maison-forte* que le bon prince habitait, il y a plus de treize siècles. Quant on nous montra une maison dénuée de tout intérêt, laquelle ne doit sans doute sa pompeuse qualification de Castel, qu'à une de ces ironies populaires qui ont décoré telles méchantes cabanes de notre connaissance des noms de Château-Brillant ou de Petit-Paris, nous éprouvâmes une de ces déceptions auxquelles les archéologues sont d'ailleurs assez accoutumés.

Mais nous devions être largement dédommagé de ce contre-temps. Sur un petit coteau qui fait face au bourg, à l'ouest, et le domine, s'élève une *motte*, à plate-forme circulaire de 30 mètres de diamètre que les habitants nomment *er C'hastel* (le château). Elle est

(1) C'est ainsi que se qualifièrent jusqu'au XVIIe siècle les architectes les plus célèbres.

un peu plus élevée que celle du Pélinec (1) avec laquelle elle a une grande analogie (2). C'est toujours la base en terre des châteaux de bois de la première période féodale. Comme au Pélinec, on reconnaît aisément les restes du rempart qui formait une enceinte immédiatement sur le bord extérieur du fossé.

Cette espèce de contrescarpe, que nous ne nous souvenons pas d'avoir remarqué autour des mottes accompagnées d'un ou de deux bailes ou enceintes extérieures, pourrait bien être caractéristique des plus anciennes forteresses bretonnes. Mais pour l'admettre sans réserve, nous avons besoin d'augmenter le nombre de nos observations, et surtout de voir un certain nombre de retranchements datés, au moins d'une manière probable, par des documents authentiques.

En attendant, jusqu'à preuve du contraire, nous regarderons cet ouvrage militaire comme la véritable assiette du château du roi Deroch, et nous répéterons ici le vœu que nous avons déjà formulé au dernier Congrès de l'Association Bretonne, pour qu'une croix s'élève en ce lieu, afin de rappeler aux habitants de Bourbriac le souvenir de leur premier bienfaiteur, tout en couvrant de son ombre protectrice les derniers vestiges de la forteresse qu'il habitait.

VIII. — La Chapelle-Neuve, en Plougonver.

Avant de rentrer, par Pestivien, sur le territoire de l'ancien évêché de Cornouaille, que nous avons quitté depuis l'Étang-Neuf (3), nous pousserons une pointe jusqu'à une lieue à l'ouest du bourg de Plougonver, pour voir la plus étrange chapelle que nous connaissions (4).

Le chevet de ce petit édifice, placé au milieu d'un paysage à l'aspect

(1) La motte de Bourbriac peut avoir 7 mètres d'élévation à partir du fond du fossé qui l'entoure.

(2) Voir plus haut l'article *Canihuel*, p. 295 et suivantes.

(3) Nous sommes dans l'ancien évêché de Tréguier.

(4) Sur le chemin, nous avons visité la jolie église de Pont-Melvez, restaurée et agrandie dans son ancien style (celui du XVIe siècle) avec un goût et une intelligence rares, par M. l'abbé Gallerne. Cette restauration est un bon exemple qui aura, nous l'espérons, des imitateurs.

sauvage, sur un des chaînons des montagnes Noires, produit le plus singulier effet à l'œil qui le voit pour la première fois. Sa forme générale figure trois tours peu saillantes, liées intimement entre elles en un gros faisceau (*Planche I, figure* 3). Une meurtrière, composée d'un trou rond surmonté d'une fente perpendiculaire coupée par une autre fente horizontale de manière à figurer une croix latine, est percée dans la base de chacune de ces tours, au-dessous des fenêtres, les unes sont en plein cintre et les autres en ogive très-émoussée. A voir cet appareil militaire, on se demande si l'on est en présence d'un sanctuaire ou d'une forteresse.

Il est aisé d'ailleurs de reconnaître que l'édifice n'est plus entier, si toutefois il a jamais été achevé. De la première construction, que nous rapportons au XVIe siècle, il n'existe que le chevet, dont le plan affecte la forme d'un trilobe (*Planche I, figure 4*), — la convexité de chacun des lobes produisant à l'extérieur les demi-tours que nous venons de décrire, — et la nef, composée de quatre travées à piliers cylindriques sans chapiteaux, surmontés d'ogives émoussées dont les intrados, au lieu d'être chargés de moulures, sont simplement arrondis. A une époque plus récente, on a rempli de maçonnerie les arcades du côté sud de la nef, afin de fermer provisoirement l'édifice, et on a enveloppé celles du côté nord d'une muraille sans caractère, pour former un petit collatéral et mettre la chapelle en état de servir au culte.

Les trois lobes ou demi-tours qui forment le chevet présentent, à l'intérieur du chœur, trois enfoncements semi-circulaires dont les angles saillants sont garnis de colonnettes à chapiteaux très-allongés, composés d'une doucine surmontant trois plate-bandes en retrait les unes sur les autres; ces colonnettes et une niche à dais flamboyant, suspendue à l'une d'elles, ne permettent pas de rapporter la construction de l'édifice à une époque antérieure à la fin du XVe siècle ou à la première moitié du XVIe.

Un autel fort simple, dont la table de granit mesure 3 mètres 63 centimètres en longueur, masque la concavité de la demi-tour centrale. A l'angle du côté de l'Evangile est placé contre la muraille un sacraire (*Planche I, figure 4, a*) ou tabernacle, peut-être unique en

Figure 2

Figure 3

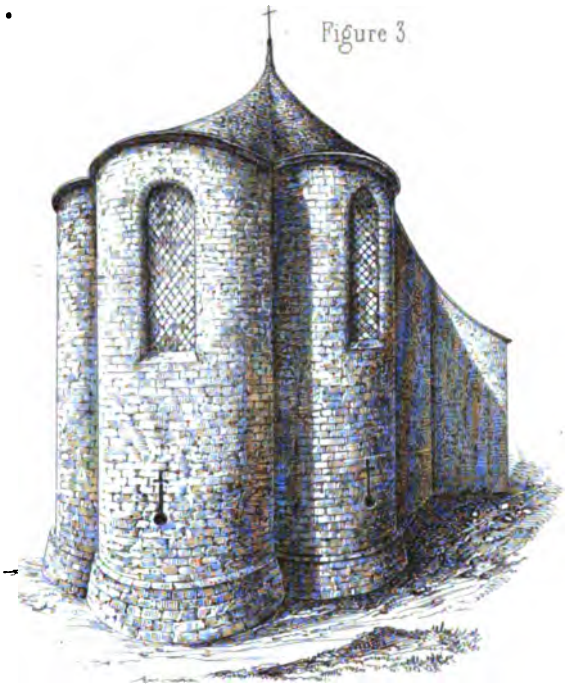

Figure 4.

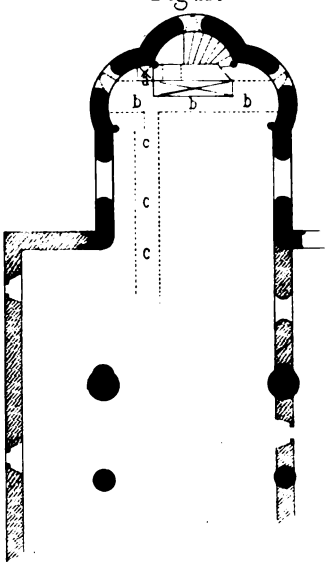

Figure 1

Kerangflec'h del.

Lith. Charpentier, à Nantes

son genre en Bretagne (1). C'est une petite armoire de granit soigneusement travaillée dans le style de la Renaissance, et dont la forme (qu'on nous passe cette grossière comparaison) rappelle assez bien celle des petits meubles où l'on renferme les pendules dans nos campagnes.

A l'autre extrémité, du côté de l'Epitre, une petite porte donne accès dans l'espace vide compris, derrière l'autel, entre l'autel et le mur circulaire de la tour du milieu. On s'attendrait à y trouver une sacristie et l'on n'est pas peu surpris d'y voir un escalier tournant par lequel on descend dans un obscur souterrain ménagé sous le chœur (*Planche I, figure 4, b. b. b.*) C'est un couloir large de 1 mètre 50 centimètres, occupant toute la largeur du chevet, véritable casemate dans laquelle le jour ne pénètre que par les meurtrières cruciformes dont nous avons parlé. Vers l'une des extrémités de cette espèce de caveau, établi évidemment dans un but de défense, s'ouvre une porte basse donnant accès dans un chemin couvert d'un mètre de large (*Planche I, figure 4, c. c. c.*), lequel se dirige vers le bas de la chapelle parallèlement à l'axe de la nef. Où aboutit-il? Dans quelles circonstances a-t-on muni une église de cet appareil militaire? C'est ce que nous ignorons encore. L'éboulement des terres ne permet plus de suivre ce chemin mystérieux que dans une longueur de 7 à 8 mètres, et nous n'avons trouvé dans l'histoire aucun fait qui se rattache à cette localité. Lors de notre courte visite, n'ayant pas le loisir de faire exécuter des fouilles qui nous eussent peut-être donné le mot de l'énigme, nous nous sommes vu réduit à interroger les traditions populaires. Elles nous ont répondu qu'un personnage connu sous le nom de docteur de Coëthalec, avait fait construire ce souterrain pour mettre sa demeure en communication avec la chapelle, afin de pouvoir par ce moyen se rendre plus facilement aux offices. Cette explication n'expliquant pas grand'chose, nous avons questionné de nouveau, et on nous a raconté la légende suivante, dans laquelle se révèlent les facultés poétiques de la race bretonne. C'est, paraît-il, le dernier vestige d'un chant populaire aujourd'hui oublié, comme tant

(1) Du moins nous ne nous souvenons pas d'avoir vu signaler rien de semblable.

d'autres, dans le pays qu'habita son héros, mais encore répété, dit-on, dans les veillées du pays de Tréguier, cette terre fertile en chanteurs.

VIII. — La légende du docteur de Coethalec.

« Kerméno n'est plus aujourd'hui qu'une modeste ferme située à un bon quart de lieue de la Chapelle-Neuve, mais autrefois on y voyait un beau manoir dont les maîtres, comme tous les gentilshommes bretons, étaient voués de père en fils au métier des armes. Or il advint un jour qu'un de leurs descendants, que la tradition nomme Coëthalec, refusa de marcher sur les traces de ses ancêtres. Pendant que les autres enfants de son âge, — contents de savoir écrire et lire les heures manuscrites, les romans et les fabliaux, — préludaient aux rudes exercices de la guerre en luttant avec les pâtres des montagnes Noires, on le voyait passer les jours et les nuits à dévorer les livres de science qu'il pouvait se procurer.

» Devenu jeune homme, au lieu de s'attacher à la personne de quelque chevalier en renom pour faire l'apprentissage des armes et gagner ses éperons, il endossa la robe des clercs et partit avec le jeune baron de Pénarstang, son voisin et son ami, pour aller étudier dans les plus célèbres écoles du monde.

» Doués des mêmes aptitudes et brûlés de la même soif de savoir, ils firent en peu de temps des progrès merveilleux et devinrent si savants qu'ils ne trouvaient plus de maîtres capables de leur rien apprendre. Ils revinrent donc dans leurs manoirs ; mais leurs intelligences avides n'étaient pas satisfaites ; en possession de toutes les sciences humaines, ils auraient encore voulu pénétrer les régions les plus sublimes et les plus cachées de la création.

» Ils s'adressèrent au prince des sciences occultes, au diable, — *puisqu'il faut l'appeler par son nom,* — qui s'engagea à leur dévoiler tous les secrets de l'enfer, stipulant seulement que pour prix de ses leçons le dernier des deux qui le quitterait resterait corps et âme en son pouvoir. La condition était rude, ils l'acceptèrent pourtant, tant ils étaient en proie à leur passion. Après sept années passées à cette

diabolique école, devenus aussi savants que leur maître, ils voulurent revoir la terre des vivants; mais il fallait payer le fatal salaire. Coëthalec, plus intrépide que son ami, consentit à rester le dernier à condition que Pénarstang lui céderait la moitié de sa science et en effet ce marché fut conclu.

» Cependant Coëthalec ne se découragea pas; après le départ de son compagnon, prenant en guise de flambeau un tison allumé dans l'immense brasier dont les flammes dévorent les damnés, il s'engagea résolument dans les obscurs et tortueux souterrains qui, d'après la tradition populaire, servent de vestibule à l'enfer. Il aperçoit déjà la clarté du jour, lorsque Satan, tapi derrière la dernière porte, se précipite sur sa proie et la serre dans ses griffes en poussant un ricanement qui fit trembler les voûtes de l'abîme.

Mais la joie du diable ne fut pas de longue durée; il en avait trop appris à son élève. A l'aide d'un des secrets qu'il lui avait révélés, celui-ci s'était rendu invisible et avait fui ne laissant que son ombre aux mains de Satan. Coëthalec rentra donc dans son manoir, possesseur de la science infernale qu'il avait acquise, augmentée de la moitié de celle de Pénarstang. Mais lorsqu'il se promenait par le plus beau soleil, nul ne vit désormais son ombre suivre son corps; elle était restée dans l'enfer.

» On raconte mainte et mainte merveille de sa puissance surnaturelle; feuilles sèches changées en or pur, châteaux bâtis en une nuit sans maçons, etc., tout lui était facile, et à cent lieues à la ronde on ne parlait que de la science et des richesses du fameux docteur de Coëthalec. Cependant son ancien ami le baron de Pénarstang lui avait gardé rancune et guettait l'occasion de se venger du tour qu'il lui avait joué en sortant de l'enfer. Un jour donc, voyant passer devant son manoir Coëthalec, — porté dans les airs, selon sa coutume, sur un char à quatre chevaux mu par une force invisible, — à l'aide du reste de science qu'il avait conservé, Pénarstang réussit à lui jeter *un sort* qui l'arrêta tout court dans son vol, sans qu'il lui fût possible ni de reculer ni d'avancer.

» Coëthalec à son tour, voyant Pénarstang le nez à sa fenêtre pour jouir de la déconvenue de son rival, lui jette un charme qui lui fait

pousser à l'instant deux énormes cornes, lesquelles le mettent dans l'impossibilité de rentrer la tête à l'intérieur. Il croyait le forcer à lui demander grâce; mais le baron, qui n'était pas embarrassé de si peu, fait appliquer par ses gens une échelle à l'extérieur, passe le corps en dehors et descend dans la cour, narguant le pauvre Coëthalec toujours immobile dans les airs. Mais quand Pénarstang voulut rentrer chez lui par la plus grande porte, impossible, les deux malencontreuses cornes, s'allongeant de plus en plus, l'arrêtaient partout. Pour s'en délivrer il fut contraint de s'avouer vaincu, et le fier docteur continua triomphalement sa route.

» Depuis ce jour, il n'eut plus de rival, et son orgueil alla toujours en croissant. Il savait tout, jusqu'à l'art de rendre immortel et même de donner la vie aux morts. Pour en produire la preuve, un jour de foire à Morlaix, il résolut de *s'incarner,* c'est-à-dire de se ressusciter lui-même. Pour cela, il commanda à son domestique de le hacher comme chair à pâté, de mettre ensuite les lambeaux de son corps dans une caisse avec un onguent qu'il avait préparé à l'avance, et surtout de ne toucher à rien qu'au bout de trois jours, après lesquels on le trouverait rendu à la vie. L'expérience répétée deux fois réussit parfaitement; à la troisième le valet, curieux de voir ce qui se passait dans la mystérieuse caisse, en souleva le couvercle dès le second jour. Les chairs à moitié animées commençaient à fermenter et à prendre une forme; mais le travail de recomposition s'arrêta, aussitôt qu'elles furent en contact avec l'air. Le docteur, dont l'audacieuse présomption était allée jusqu'à vouloir usurper un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu, périt victime de la science à l'aide de laquelle il croyait se rendre immortel. Mais sa femme, qu'il avait enchantée avant de partir pour Morlaix, vit toujours au manoir de Kerméno, dans un palais invisible où elle est assise sur un trône magnifique, au milieu d'une salle resplendissante de cristal et d'or, attendant que quelqu'un la vienne délivrer du charme qui l'y retient captive. »

Cette légende en prose doit être bien au-dessous de l'original en vers, dont elle n'est qu'une copie plus ou moins fidèle et qui sera, nous l'espérons, bientôt publié, s'il est vrai, comme on nous l'a dit, qu'il existe dans la riche collection de chants populaires que le regret-

table M. de Penguern a laissée en mourant. Il offrirait d'autant plus d'intérêt que le poète qui l'a composé ne semble pas avoir travaillé sur un sujet purement imaginaire et qu'il est possible d'assigner une date très-probable à son œuvre.

Les anciennes Réformations de la noblesse de l'évêché de Tréguer nous apprennent qu'en 1543 le manoir de Kerméno-Bihan (le Petit Kerméno) appartenait à Yvon de Botloy, seigneur de Coëthalec en Kermaria-Sulard (trève de Louanec), descendant de l'illustre maison des Tournemine (1), et dont les armoiries sont précisément celles peintes sur le banc seigneurial de la Chapelle-Neuve de Plougonver. Cette terre n'avait pas dû passer dans sa famille avant la seconde moitié du XVe siècle ou même le commencement du XVIe, car la réformation de 1427 ne mentionne pas le nom de Botloy parmi ceux des nobles de la même paroisse, et on y trouve au contraire un Jean de Kerméno, dont la famille avait pour berceau le manoir en question. Si donc Yvon de Botloy n'était pas le héros de notre légende, il serait au moins son père ou son grand-père.

Quant au baron de Pénarstang, on pourrait le trouver dans la personne de Guy de la Tour, seigneur de Pénarstang en la paroisse de Plougonven, distante de quelques lieues seulement de Plougonver. La qualification de *maître*, que semble lui donner la copie que nous possédons de la Réformation de 1543, ne s'appliquait au XVIe siècle à des gentilshommes que lorsqu'ils étaient dans la robe, ce qui viendrait à l'appui de notre conjecture (2). Selon toutes les apparences, il était fils de Guillaume et de Jeanne de Gosriant et frère de François de la Tour qui mourut évêque de Tréguier en 1593, après avoir d'abord occupé le siége de Quimper (3).

(1) C'est l'opinion de M. P. de Courcy.

(2) Les exemplaires de la Réformation que nous possédons étant souvent fautifs quant à l'orthographe, il ne faudrait pas cependant en tirer des conclusions trop affirmatives.

(3) Voir le Catalogue des évêques de Quimper et de Tréguier. D. Morice, Hist. de Bretagne, tome II.

C. DE KERANFLEC'H.

LA MUSE ET L'AGIO.

Il est d'une saine philosophie de prendre le temps comme il vient, le monde comme il va, de boire frais en été, chaud en hiver, et d'écarter avec soin de son esprit non moins que de son estomac tout ce qui pourrait troubler l'heureuse quiétude d'une facile digestion. Par malheur, tous les tempéraments ne sont point assez philosophiques, et il est certains spectacles qui font lever le cœur à quiconque en a encore. Mon Dieu, je sais bien que de tout temps, l'argent a fait courir après lui, même par les grands chemins de la bassesse, la tourbe des âmes vulgaires. Mais, voir la soif insatiable du lucre et des jouissances matérielles devenir le suprême et le presque unique mobile d'une génération ; voir le culte du veau d'or, le règne des juifs, le scandale de l'agiotage s'étaler effrontément au grand jour et au devant de la scène, en réclamant sans vergogne l'universelle admiration des contemporains, voilà le rare, ce qu'on ne connaissait point encore dans les sociétés chrétiennes; et jamais surtout on n'y avait vu l'opinion humaine opposer une plus molle résistance à ce courant impur.

En dehors de la foi chrétienne qui dresse, comme toujours, devant le flot des convoitises la barrière de son inflexible morale; en dehors de la chaire chrétienne qui lutte vaillamment, qui vient, au plus fort de la mêlée, de pousser le cri d'alarme avec un souverain éclat et une magnifique éloquence (1); en dehors de là, qui combat? qui proteste? qui résiste au torrent chaque jour plus fort du matérialisme où notre âge est entraîné? Qui proteste au nom de la philosophie incroyante ou au nom de la doctrine humanitaire? Qui combat seulement au nom de l'honneur, ce vieux drapeau jadis si puissant en

(1) Voir les Conférences prêchées à Notre-Dame de Paris, ce carême dernier, par le P. Félix.

France? Est-ce donc la presse périodique, cette grande presse parisienne, si féconde en phrases sonores sur la liberté et la dignité humaines? Hélas! à part trois ou quatre feuilles sérieusement honnêtes et que leur honnêteté même réduit à un petit cercle d'auditeurs, toute cette presse est aujourd'hui l'esclave ou la complice de ce que l'on nomme la Spéculation. Hier encore une feuille s'est vendue à un banquier; elle s'appelait *la Vérité*, l'acheteur l'a débaptisée et métamorphosée en *Courrier de Paris*, titre moins lourd à porter. Mais à défaut des journaux, reste au moins les écrivains, poètes, romanciers, moralistes, publicistes, feuilletonistes, etc., tout ce monde des lettrés de Paris si remplis d'eux-mêmes et qui se sont tant moqués des lettrés du temps jadis, parce que ceux-ci dédiaient leurs œuvres à des grands seigneurs dont ils recevaient des pensions. Sans doute alors nos lettrés sauront garder en face des grands seigneurs de la Bourse une noble fierté. Il est bien vrai qu'ils l'ont essayé, quelques-uns du moins; quatre ou cinq d'entre eux ont lâché, deçà delà, quelques vertueuses philippiques contre *la soif de l'or qui nuit au culte de l'Art;* le théâtre même a hasardé deux ou trois attaques contre les manéges de la Bourse et la puissance des écus. Mais il a fallu peu de chose pour tarir cette veine. L'un des prêtres du veau d'or s'est avisé de donner un grand dîner(1), où, pour se mieux divertir, il lui a plu d'avoir à sa table toute la bande des journalistes et des lettrés; les plus superbes colères n'ont pu tenir contre ce somptueux banquet; tous se sont rués en cuisine avec un merveilleux appétit. On y a vu le chantre d'Elvire qui eût trouvé là, s'il chantait encore, le sujet d'une nouvelle et intéressante *méditation;* on y a vu, chose plus curieuse, un académicien tout fraîchement reçu au conclave, qui avait gagné ses éperons à aligner des alexandrins contre la Bourse et l'Agio pendant cinq longs actes, et qui est revenu, dit-on, du festin tout plein de repentir et de bons morceaux. — On y a vu, en un mot, toute une garniture de poètes, d'auteurs, d'artistes en tout genre.

Une seule place était vide et un seul convive manquait, mais le premier de tous, la Muse, la Poésie même. L'Agio pourtant était allé

(1) Le fameux banquet de M. Millaud, le 5 avril dernier.

en personne lui adresser une invitation tout à la fois superbe et pressante : cette insolence avait eu son châtiment dans le noble dédain de la chaste déesse, qui d'ailleurs prit avec assez de plaisir cette occasion de se soulager le cœur. — Un de nos amis, qui la suivait en ce moment avec grand respect pour recueillir ses paroles, entendit le curieux dialogue, et il a bien voulu nous en faire part.

A. L. B.

LA MUSE ET L'AGIO.

L'Agio triomphant trouva sur son chemin
La Muse qui passait, un bouquet à la main.
Il toisa du regard la vierge au front céleste,
Et, non moins arrogant de la voix que du geste,
L'Agio lui cria : Muse, à moi ton bouquet!
Je suis l'amphitryon d'un splendide banquet,
Et, ce soir, les crésus qu'à ma table j'invite
Respireront tes fleurs en buvant mon Lafitte.
Allons! viens ; au festin ton couvert sera mis.
Je suis riche et puissant ; j'ai de nombreux amis ;
Nous te protégerons.

LA MUSE.

Merci.

L'AGIO.

Quoi! tu refuses?
C'est de l'orgueil : toujours l'orgueil perdit les muses.

LA MUSE.

Ce n'est pas de l'orgueil, c'est de la dignité.
Un bâtard de Plutus, ivre de vanité,
S'érige en protecteur des vierges d'Aonie !

L'AGIO.

L'or m'a fait roi.

LA MUSE.

Je suis reine par le génie.

L'Agio.

Folle ! de quel pouvoir ici-bas jouis-tu ?

La Muse.

Je réveille l'Honneur, j'exalte la Vertu.
A l'œil du malheureux qui sent fuir son courage
Je montre, au fond du ciel obscurci par l'orage,
Le rayon que ses pleurs l'empêchaient d'entrevoir,
Et j'allonge pour lui les ailes de l'Espoir.
Des nobles passions je féconde la flamme ;
Tous les noms glorieux, c'est moi qui les proclame.
De la foule ignoré, dans un ingrat oubli
Plus d'un héros, sans moi, restait enseveli.
Je console et j'instruis, je châtie et je venge.
Courtisans du succès, mercenaire phalange,
Ambitieux pasquins aux galons inconstants,
Faux penseurs, faux parleurs, faux grands hommes du temps,
Tartufes en tout genre engraissés de rapines,
Mon bouquet a pour vous de cruelles épines.
De son rang usurpé qu'importe la hauteur !
Je vise d'un œil sûr le front de l'imposteur,
Et le masque qui court en brillante calèche
N'est jamais assez prompt pour éviter ma flèche.
Mon pouvoir, le voilà ! Mais je fais plus encor :
De la pensée humaine élargissant l'essor,
Je l'aide à remonter vers sa source première,
Vers Dieu, vers ce foyer d'immuable lumière.
Je chante avec amour l'œuvre du Créateur,
Et dans l'œuvre sublime on adore l'auteur.
De l'univers montrant l'éternelle harmonie,
Je révèle de Dieu la puissance infinie.
Sa bonté, je la rends visible à tous les yeux ;
Je la bénis partout, dans la clarté des cieux,
Dans le sommeil qui vient rafraîchir la pensée,
Dans la main d'un ami par notre main pressée,
Dans la moisson qui donne un épi pour un grain !

L'Agio.

Mais qui laisse souvent les poètes sans pain...
O Muse ! ton royaume est celui des chimères.
Un vain renom conquis dans des veilles amères,
Gagne-t-on rien de plus à marcher avec toi ?
— Qu'il me suive à la Bourse où je dicte la loi,
Qu'il m'obéisse, — aveugle et muet, — et d'un rustre
J'aurai fait, dans trois jours, un personnage illustre !
Qu'il aborde ma sphère et, le transfigurant,
J'élève un gueux hardi plus haut qu'un conquérant !
Arbitre du crédit on me flatte, on m'encense ;
Je traite avec les rois de puissance à puissance :
L'argent que je leur prête au peuple coûte cher.
Du monde financier je suis le Jupiter :
Qu'un instant le sourire abandonne ma lèvre,
Que je digère mal.... et l'Europe a la fièvre.

La Muse.

Le siècle, je le sais, t'a livré ses destins ;
Tu règnes, étouffant les généreux instincts,
Sur de lourds coffre-forts, sur d'épais portefeuilles...

L'Agio.

L'or d'un sot fait pâlir les lauriers que tu cueilles.

La Muse.

Un beau vers que le cœur se plaît à retenir,
Plus que tes millions vivra dans l'avenir.

L'Agio.

Maître de tous les biens, j'aime à faire largesse,
Et, comblant mes élus, j'ajoute à la richesse
Le droit de l'insolence et de l'impunité.

La Muse.

Moi, je donne la gloire et l'immortalité !

Hippolyte MINIER (de Bordeaux).

5 *avril* 1857.

CRITIQUE HISTORIQUE.

VIE DE SAINT VINCENT FERRIER

DE M. L'ABBÉ MOUILLARD (1).

Dès les années qui suivirent la canonisation de saint Vincent Ferrier, grand nombre d'écrivains, en Europe, en Italie et en France, racontèrent la vie du saint prédicateur de l'ordre des Frères Prêcheurs, et quatre siècles après sa mort, cette vie est encore l'objet des recherches et des méditations.

En effet, depuis un an seulement, on a vu paraître en France un double hommage à la mémoire de saint Vincent. Pendant que M. Mouillard compulsait avec un zèle infatigable les manuscrits originaux, recueillant les matériaux de son remarquable travail, un autre ecclésiastique, à l'autre extrémité de la France, M. Bayle, aumônier au lycée de Marseille, préparait aussi une vie de saint Vincent Ferrier.

En rappelant ici ce double monument, élevé en l'honneur du saint patron de la ville de Vannes, mon intention n'est pas d'entreprendre une étude comparative des deux ouvrages; disons seulement que les deux volumes pourraient être considérés comme la suite l'un de l'autre. M. Bayle, en effet, raconte avec détail la vie de saint Vincent; son séjour en Bretagne, à Vannes surtout, sa mort, sa canonisation, ne l'arrêtent que quelques pages. M. Mouillard a tenu à nous donner

(1) Le titre complet porte : *Vie de saint Vincent Ferrier; ses prédications, ses miracles, sa canonisation, son culte, son tombeau et ses reliques à Vannes*, par M. l'abbé Mouillard, vicaire de la cathédrale de Vannes, vice-président de la Société Archéologique du Morbihan, un vol. in-8°, chez Lamarzelle, Vannes, 1857. Le compte-rendu que nous publions est extrait d'un rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Mouillard, lu à la Société Archéologique du Morbihan dans sa séance du 31 mars dernier.

autre chose, il a voulu faire une œuvre intéressante surtout pour notre pays breton. Je dois dire qu'à mon avis il a parfaitement réussi. Ainsi M. Mouillard ne donne qu'un aperçu des voyages et des prédications de saint Vincent en Espagne, en Italie et en France, etc., c'est la matière des deux premiers chapitres. Le chapitre III raconte l'arrivée et le séjour du saint à Vannes. Maître Vincent vient en Bretagne à la prière du duc Jean V. Reçu avec beaucoup d'honneur à Angers, vers la fin de janvier 1447, il y prêche un mois entier, puis s'embarque sur la Loire, se dirigeant vers Nantes, où il arrive le 23 février. Maître Vincent, après avoir prêché à Nantes pendant dix jours, se rend à Vannes où le Duc tenait sa cour. Son premier sermon, prononcé sur les Lices en face du château de l'Hermine, avait pour texte : *Colligite quæ superaverunt fragmenta.* C'est comme un pressentiment de sa fin prochaine. En effet le vénérable prédicateur est âgé de soixante-neuf ans. La vie austère et laborieuse qu'il a menée trahit son courage. Il a besoin d'un soutien pour monter à l'estrade qu'on lui a préparée; mais rendu là, il retrouve toutes les forces de la jeunesse pour faire entendre la parole sainte à la troupe innombrable des fidèles, qui de loin comme de près entend sa voix et le comprend parfaitement, malgré la diversité du langage.

Sa mission à Vannes, son départ, son retour, sa maladie, sa mort (5 avril 1419), remplissent les chapitres IV et V et se lisent avec un charme infini. « Où choisissez-vous le lieu de votre sépulture? demandait-on à saint Vincent près de mourir. — Là où le voudront l'évêque de Vannes et le duc de Bretagne. »

Voilà tout le testament de saint Vincent.

Le grand honneur du chapitre cathédral de Vannes est d'avoir eu, pour conserver les reliques de saint Vincent, le courage de résister, comme nous allons le voir, aux tentatives tantôt violentes, tantôt perfides, qui furent faites pour enlever à la ville de Vannes, le corps précieux de celui dont elle voulait faire son patron.

La canonisation de saint Vincent a été pour M. Mouillard l'objet d'une étude toute particulière. C'est ici la partie essentiellement remarquable de son volume. Déchiffrer, traduire en un style portant le cachet de l'époque, c'est-à-dire plein de simplicité et de naïveté,

mettre en ordre les dépositions de plus de trois cents témoins, venant les uns après les autres énumérer devant la commission d'enquête les guérisons miraculeuses dues à l'intercession de saint Vincent, voilà le travail devant lequel n'a pas reculé l'infatigable persévérance de l'auteur.

Les efforts faits pour obtenir la canonisation de saint Vincent, le travail de la commission d'enquête chargée de recueillir les témoignages, ne comprennent pas moins de six chapitres. Les témoins se rendent devant la commission des divers points de la Bretagne ; les uns donnent de curieux détails sur la vie que menait saint Vincent; ils l'ont vu de près, ils l'ont entendu, et tous ceux-ci affirment que personne ne s'ennuyait aux prédications de Vincent; que ceux qui étaient au loin comme ceux qui étaient auprès, ceux même qui ne savaient que le breton, comprenaient le langage dont se servait le saint missionnaire, et retiraient un fruit considérable de ses prédications. D'autres racontent comment, par suite d'un vœu, ils ont obtenu des guérisons inespérées; le nombre de ces derniers est très-considérable.

Le XVe chapitre rapporte comment maître Vincent fut canonisé par Calixte III (1455), car Nicolas V n'eut pas le bonheur de mener à fin l'œuvre qu'il avait entreprise. Cet honneur était réservé à un pape originaire de Valence, Alphonse, fils de Dominique Borgia, descendant des Borgia de Xativa.

Alphonse, étudiant à Lérida, s'était rendu au sermon de maître Vincent, qui prêchait alors en cette ville. Fortement ému par le prédicateur, il s'en alla le voir après le sermon et lui dit : Vous prêchez admirablement bien, vous prêchez comme un saint. Et Vincent lui répondit : C'est vous qui me canoniserez. Cette prédiction s'accomplit en 1455.

Mais la canonisation de saint Vincent ne devait être qu'un motif de plus pour exciter les Frères Prêcheurs à renouveler leurs instances, pour se faire mettre en possession des reliques de leur saint confrère : c'est la matière du chapitre XVI. Pour arriver à ce résultat, ils ont recours à tous les moyens. En 1458, ils s'adressent au Souverain Pontife. Le moment est bien choisi. Pie II, le nouveau Pape, ne

prenant pas garde que cette affaire avait été déjà décidée, accueille la supplique : deux commissaires sont nommés. Mais bientôt le cardinal-commissaire voit arriver en sa résidence ordinaire, à Sienne, vénérable seigneur maître Bertrand de Coëtanezre, ambassadeur du duc François de Bretagne. Il apportait une bulle que le Souverain Pontife Pie II, d'après les réclamations du Duc, venait de fulminer, le 9 février 1459; bulle par laquelle, accueillant favorablement les prières du feu duc Pierre de Bretagne, le Saint-Père décrétait, déclarait et ordonnait que le corps de saint Vincent resterait perpétuellement dans la même église, lui appartiendrait, y serait enseveli et honoré selon qu'il était convenable ; en un mot, dit-il, « voulant mettre fin à la discussion soulevée, condescendant aux prières qui nous sont adressées à ce sujet, nous déclarons de notre autorité apostolique, par la teneur de ces présentes, de l'avis et du consentement de nos vénérables frères, imposer au général, au prieur, aux religieux, à l'Ordre, à leur procureur et à tous autres, quels qu'ils soient, un silence perpétuel au sujet dudit corps, et leur défendons formellement, sous peine d'excommunication qu'ils encourront par le fait s'ils agissent autrement, de troubler l'évêque, l'archidiacre, et le chapitre ou l'église de Vannes, au sujet dudit corps ou à son occasion » etc., (p. 345). Cette bulle et d'autres décrets terminèrent enfin les débats. L'église de Vannes, restée paisible propriétaire de son trésor, vit, dans les siècles suivants, des pélerins venir en grand nombre visiter le glorieux tombeau, où s'obtenaient les grâces les plus précieuses.

Cependant la jouissance des saintes reliques devait être encore mise en danger à la fin du siècle suivant.

Battus sur le terrain de la légalité, les Frères Prêcheurs ont recours aux armes de la diplomatie. En 1592, triste époque où la France est déchirée par les guerres civiles, où huguenots et catholiques sont aux prises, c'est Philippe II, roi d'Espagne, qui par l'intermédiaire du duc de Mercœur, fait réclamer les reliques de saint Vincent. (Lettres curieuses, p. 349, etc.) Réponse des chanoines et chapitre de Vannes : ces fidèles gardiens, se fondant sur la décision pontificale, refusent de livrer le corps de saint Vincent, « estant très-marris que ce soit chose en quoi ils ne peuvent faire mieux. » Le roi

d'Espagne, informé de la réponse faite par le chapitre, ne perd cependant pas tout espoir d'atteindre le but désiré. Comptant bien que personne n'osera refuser une majesté royale qui supplie, il écrit au chapitre de Vannes, et pour arriver plus sûrement à ses fins, c'est à la dissimulation et à la flatterie qu'il demande ses inspirations. Lettre du roi au chapitre : « J'ai entendu, dit-il, la volonté en laquelle vous avez offert de m'envoyer les reliques du saint corps de saint Vincent » (p. 354). Réponse négative des chanoines (pp. 354 et 55).

Les moyens de persuasion ayant échoué, la garnison espagnole qui occupait alors le pays, composée en grande partie de soldats originaires de Valence, résolut de tenter une surprise et d'enlever les saintes reliques, en renouvelant le procédé de Romulus pour ravir les Sabines. Mais le complot fut déjoué et les reliques si bien cachées qu'elles restèrent égarées pendant quarante ans. L'évêque de Vannes, Sébastien de Rosmadec, eut le bonheur de les découvrir. C'est à ce prélat que nous devons la chapelle de saint Vincent derrière le chœur de la cathédrale. Cependant le tombeau resta à sa première place, parce que la terre qui avait reçu la dépouille mortelle de saint Vincent fut avec raison regardée comme une terre sainte, à cause de la puissance qui s'y manifestait journellement par les miracles les plus signalés. Ce tombeau était placé sous le chœur dans une chapelle voûtée ; il était fait de pierres de marbre rouge et creux en dedans. Il subsista jusqu'en 1775, époque à laquelle on éleva le nouveau chœur de la cathédrale.

Les architectes ayant jugé nécessaire de faire subir de grandes modifications à la chapelle souterraine, le chapitre arrêta que le tombeau serait retiré de ce lieu obscur et peu convenable. On l'éleva à la place où nous le voyons aujourd'hui.

Le XIXe chapitre nous apprend comment les reliques de saint Vincent furent préservées pendant la tourmente révolutionnaire.

Charles Le Masle, évêque constitutionnel de Vannes, *vulgo* du Morbihan, pendant cette terrible période, reçut l'ordre de tirer la châsse de saint Vincent du grillage de fer qui la renfermait et de produire le chef du saint et celui de saint Guenhaël qui étaient dans le trésor de la sacristie, pour être dépouillés de l'argent qui les recouvrait.

Le 1er avril 1794, nouveaux dangers, nouvelles peines ; il faut

quitter l'église de Saint-Pierre, qui va devenir, (ô horreur !) le temple de la Raison ; il faut se retirer à Notre-Dame du Mené, aujourd'hui église du séminaire. L'évêque y fait transporter les reliques ; mais aux mois de juin et juillet, plus grands dangers, plus grandes peines conséquemment. L'évêque est en arrestation au Petit-Couvent avec tous ses coopérateurs. Il est néanmoins assez heureux pour trouver des personnes pieuses qui se chargent de soustraire le précieux dépôt aux profanations ; le citoyen Charles Launay, sacriste de la cathédrale, et Anne Davoust le transportent à la maison des *ci-devant* Cordeliers, où il reste jusqu'au 29 juin 1795.

Nous devons donc savoir gré à l'église constitutionnelle d'avoir du moins, au milieu de nos discordes civiles et religieuses, sauvé le palladium de la cité et soustrait à l'impiété révolutionnaire les reliques de notre saint patron.

Le volume se termine par un recueil de notes et pièces justificatives en latin. Ce sont des règlements pour les oblations faites au tombeau de saint Vincent, des bulles, des dépositions de témoins entendus par la commission d'enquête, etc. C'est devant tout ce latin plus ou moins classique que n'a pas reculé le zèle de M. Mouillard. Il a su trouver, au milieu des saintes occupations de son ministère, le temps de traduire ces volumineuses dépositions ; nous devons le remercier de ses laborieux efforts.

Le livre qui est présenté à la bienveillance du public, dit l'auteur dans sa préface, n'a point la prétention d'être une œuvre littéraire. Répondons à ce trop modeste aveu que l'œuvre de M. Mouillard est parfaitement ce qu'il a voulu en faire : un ouvrage intéressant pour la chrétienté en général et tout particulièrement pour notre pays, car on trouve encore au bas des pages de curieux renseignements sur la ville de Vannes, ses maisons religieuses, ses paroisses et ses principales familles pendant les quatre derniers siècles.

AL. GUYOT-JOMARD.

P.-S. Nous pensons qu'après l'article qui précède, on trouvera quelque intérêt à la pièce suivante, qui est une lettre du duc de Bre-

tagne Pierre II, en date du 30 novembre 1454, ayant pour but d'assurer la conservation des reliques de saint Vincent Ferrier (appelé ici *maître Vincent de Valence*) dans la cathédrale de Vannes. Nous publions ce texte d'après l'original, conservé au Trésor des chartes de Bretagne sous la cote G. D. 27.

Pierres, par la grâce de Dieu duc de Bretaigne, comte de Montfort et de Richemont, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront salut. Comme par la grâce divine le benoist maistre Vincent de Valence, de l'Ordre des Prescheurs, amprès plusieurs et innumérables sainctes doctrines qu'il a faites à l'exaltacion de la foy catholique, soit en ceste nostre ville de Vennes trépassé et son corps honnourablement ensevely et sepulturé en l'église de Vennes, l'une des églises cathédrales et honnourables de nostre pais, et que aussi, en contemplacion de nous, Nostre Saint Père ait ordonné que le corps dudit maistre Vincent, amprès qu'il sera canonizé, demeure en perpetuel en ladite église, comme appert par les bulles de Nostre Saint Père estantes en la date du septiesme Idus (*sic*) de octobre l'an mil IIII^c cinquante et un [1], savoir faisons que, pour les causes davant dites, et mesmes pour ce que nostre très-redoubtée damme et mère la Duchesse, pour la parfaicte devocion que elle avoit audit mestre Vincent se fit ensevelir et est en sepulture en ladicte église près de la tombe dudit maistre Vincent, et que avons fait jurer noz bien amés et féaulx conseillers l'evesque et les chanoines de Vennes que jamès ne consentiront que ledit corps soit translaté de ladite église, mais l'empêcheront à tout leur pouvoir sans user de relaxacion ou dispensacion de serment, et pour autres causes à ce nous mouvans, nostre intencion et volonté est que, jouxte et selon l'ordonnance de Nostredit Saint Père, le corps dudit mestre Vincent demeure en icelle église de Vennes en perpétuel selon la dicte ordonnance de Nostre Saint Père, de laquelle en parole de prince nous promettons faire et ferons garder estat, nonobstant queulxconques lettres que par importunité de requeste ou aultrement on pourroit de nous obtenir, quelles ne voulons avoir aucun effet. Au vidimus de cestes, faict par l'une de noz courtz nous voulons telle foy estre adjoustée comme à l'original. Donné en nostre ville de Vennes le derrain jour de novembre l'an mill IIII^c cinquante et quatre. Sauff et réservé à nous à en avoir des reliques tant pour nous que pour en distribuer ès collèges de l'Ordre des Jacobins estans en nostre pais, ce que lesdiz evesque et chappitre, par la concession de cestes, nous ont promis et octroyé. Donné comme dessus. (*Signé*) PIERRE. (*Et plus bas*) Par le Duc, de son comandement (*signé*) G. de Bogier. (*Original, en parchemin, était scellé.*)

(1) Le VII des Ides d'octobre, c'est-à-dire le 9 octobre 1451.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

EXPOSITION DE LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

SUR LES MATIÈRES DE CONTROVERSE,

PAR BOSSUET.

NOUVELLE ÉDITION, DE M. DE SAINT-ALBIN (1).

Le livre que nous annonçons n'a assurément plus sa fortune à faire; mais lorsqu'il s'agit de Bossuet, toute restitution de texte, tout indice nouveau sur le travail de la pensée de l'auteur offre un incontestable intérêt. On sait dans quelle circonstance fut écrite l'*Exposition*. Il s'agissait de ramener à la foi Louis de Courcillon, l'un des petits-fils de Duplessis-Mornay, *le pape des huguenots*. Pour y parvenir, Bossuet laissa la *dispute*, qui convainc sans doute parfois mais qui aigrit souvent, pour se borner à une *exposition* courte et facile de nos dogmes que les protestants ne connaissaient plus, tant leurs ministres s'étaient attachés à les défigurer pour les mieux combattre. Le succès fut complet. Louis de Courcillon abjura l'erreur et devint dans la suite abbé de Dangeau. Le maréchal de Turenne, après avoir lu l'*Exposition*, se convertit à son tour et *de converti* se fit *convertisseur*, ainsi que le lui reprochaient amèrement ses anciens amis. Ses neveux les comtes de Lorges et de Rauzan, et leur sœur Mlle de Duras, suivirent son exemple. Et ce n'était pas seulement dans une ou deux familles que l'action du nouveau livre se manifestait. Partout les conversions se multiplièrent. L'*Exposition* fut traduite en italien, en anglais, en latin pour les Allemands, et produisit en tous lieux des fruits de grâce

(1) Cette édition nouvelle, augmentée des variantes des exemplaires d'essai, appelés *Édition des amis*, et d'une préface par M. Alex. de Saint-Albin, forme un volume in-12, Paris, chez Ambroise Bray, rue des Saint-Pères, 66.

inattendus. Le duc de Perth, grand chancelier d'Ecosse, et le loyal lord Lovat, qui devait dans la suite porter sa tête sur l'échafaud pour son dévouement à la cause des Stuarts, furent du nombre de ses glorieuses conquêtes.

Le protestantisme s'inquiéta de ce mouvement et chercha à s'y opposer. Les plus francs de ses adeptes se retranchèrent simplement derrière ce qu'ils appelaient *la religion de leurs pères.* — « Avouez-le, madame, disait à ce sujet l'évêque de Meaux à la fière Marguerite de Rohan, vous seriez bien fâchée que votre maison ne fût pas plus ancienne que votre religion. »

Mais les ministres et les habiles du parti cherchèrent dans la ruse d'autres armes. Bossuet les avait démasqués d'un mot en présentant le dogme catholique dans toute sa précision et sa simplicité. Ils crièrent que le dogme de Bossuet n'était plus le dogme catholique, que l'évêque de Meaux *adoucissait, exténuait la doctrine, le culte, la pratique.* C'était tout bonnement prêcher l'absurde. Personne n'ignorait en effet que l'*Exposition* avait été approuvée et admirée par les évêques de toute l'Europe, et à Rome même peut-être plus qu'ailleurs. L'illustre cardinal Bona protestait qu'il l'avait lue avec une *satisfaction indicible* et qu'il n'y voyait matière qu'aux plus grandes louanges (*grandissime lodi*) ; le cardinal Chigi la trouvait d'une *grande érudition et grande utilité ;* il admirait ses *raisons si vives*, beaucoup plus propres, disait-il, à opérer des conversions que ne le serait l'*âpreté du discours ;* le père Hyacinthe Libelli, *maître du Sacré Palais* déclarait que le livre lui avait plu *au delà de toute expression ;* l'évêque de Paderborn l'appelait un *livre d'or ;* le père Capisucchi se servait, de son côté, du mot de *sublime ;* et enfin le grand Pape Innocent XI prodiguait les louanges (*uberes laudes*) à la doctrine, à la méthode, à la prudence qui se faisaient remarquer dans l'*Exposition* et dont l'impression était telle, disait-il, qu'elle pourrait arracher la confession de la vérité aux plus récalcitrants.

Avec de pareils certificats Bossuet était assurément fort à son aise. Il se borna toutefois modestement à constater que son livre avait reçu *dans toute l'Eglise,* et particulièrement à Rome, l'*approbation la plus authentique et la plus expresse.*

Mais alors les protestants changèrent de batteries. Suivant eux, Bossuet avait supprimé une première édition dont le texte était fort différent de celui qui était venu au public, et ils prétendirent opposer aux *Variations des églises protestantes* qu'écrivait Bossuet *les Variations de Mgr l'évêque de Meaux*. Le fait de cette suppression eût-il été vrai, il n'eût prouvé qu'une chose, la bonne foi complète de l'auteur dans la recherche et dans l'enseignement de la vérité; mais, ce qu'il y avait de mieux encore, c'est que le fait était controuvé ou tout au moins dénaturé. Laissons à cet égard parler Bossuet lui-même.

« Quand il fut question de le publier (le traité de l'*Exposition*), j'en fis imprimer une douzaine d'exemplaires ou environ, pour moi et pour ceux que je voulais consulter, principalement pour les prélats dont j'ai eu l'approbation. C'était pour donner lieu à un plus facile examen, et les copies n'ont jamais été destinées à voir le jour. J'ai profité des réflexions de mes amis et des miennes propres : j'ai mis l'ouvrage dans l'état où il a été vu par le public. Qu'y a-t-il là dedans qui puisse nuire tant soit peu à ce traité? et tout cela, au contraire, ne sert-il pas à recommander ma diligence?

» Je ne serais nullement fâché quand on pourrait avoir trouvé chez M. de Turenne les remarques qu'on aura faites sur mon manuscrit, ou même sur cet imprimé particulier. *On peut hardiment les faire imprimer*. On verra qu'il ne s'agit ni de rien d'important ni qui mérite le moins du monde d'être relevé. »

M. de Saint-Albin vient de répondre à cet appel du grand homme. Des douze exemplaires d'essai dont parle Bossuet et sur lesquels devaient être faites les corrections, trois seulement sont aujourd'hui connus; l'un est en Angleterre; les deux autres à Paris. Ce sont les restes précieux de cette *édition des amis*, ordonnée par l'évêque de Meaux dans le seul but de consulter plus aisément les personnes dont l'opinion lui était précieuse et de mieux *se consulter lui-même*.

L'un de ces trois exemplaires, celui du Louvre, porte des corrections faites, et quelquefois corrigées à leur tour, de la main même de Bossuet. On comprend tout le prix qu'ont de telles variantes où se découvrent à nu et la pensée et la conscience de l'écrivain. C'est donc cet exemplaire que M. de Saint-Albin a suivi de préférence. Le texte même de

l'*Exposition*, dans l'édition nouvelle comme dans les précédentes, est le texte définitif de Bossuet ; mais en note sont reproduites toutes les variantes, tant celles qui proviennent de l'*édition des amis* que celles qui résultent de la comparaison des différentes autres éditions entre elles.

Nous avons donc Bossuet complet, Bossuet, sinon avec toutes ses *variations* comme le voulaient les protestants, du moins avec toutes ses *variantes*. Et quelles sont-elles ces *variantes ?* Bossuet avait d'abord écrit dans le titre de son livre — matières *controversées ;* — il se ravise et écrit — matières *de controverse.* — Voilà certes de quoi faire triompher les protestants ! Ailleurs il avait dit en parlant de l'Eucharistie : — Il n'y a rien de plus *fondamental* dans la religion chrétienne. — Il efface *fondamental* et le remplace par *essentiel :* changement capital en vérité ! — L'Eglise, avait-il dit, nous apprend à prier les saints : — l'Eglise, dit-il aujourd'hui, nous enseigne *qu'il est utile* de prier les saints. — On peut juger par ces exemples, et nous pourrions les multiplier à l'infini, quelle est la gravité et la nature des *variations de Mgr de Meaux :* donner plus de correction à sa phrase, plus de précision surtout à ses termes, plus de vigueur à son style, telle a été son unique préoccupation. Je me trompe ; Bossuet en a eu évidemment une autre dont on retrouve à chaque instant la trace ; ç'a été de faire disparaître toute expression qui pût paraître blessante. Son but avait été de faire un *ouvrage de charité,* comme il le disait lui-même, et il ne voulut pas qu'un mot, une syllabe trahît en lui d'autre sentiment que celui de la charité. On va voir jusqu'à quel point même il porta, à cet égard, le scrupule. — Il faut être *de mauvaise humeur,* avait-il écrit, pour appeler idolâtrie ce mouvement religieux qui nous fait découvrir et baisser la tête devant la croix. — En relisant, les mots *de mauvaise humeur* lui semblent, comme on dirait aujourd'hui, peu parlementaires ; il les efface et écrit au-dessus *fort déraisonnable ;* puis s'apercevant que l'impression n'est guère meilleure, il reprend la plume et écrit *peu équitable* (1). Dans un autre endroit, il disait de certaines paroles de la doctrine protestante qu'elles ne pouvaient *avoir aucun bon sens,* il supprime le membre de phrase et se contente d'amener le lecteur, par ses déductions, à tirer lui-même cette conséquence (2). Il avait parlé des

(1) P. 127.
(2) P. 193.

préjugés des protestants ; dans l'édition publique il ne parle plus que de leur *préoccupation* (1). Il avait signalé leur *froide défaite* de la rémission des péchés futurs et *autres semblables rêveries ;* les termes lui semblent un peu vifs, et il les supprime impitoyablement (2). Il accusait les protestants de *pousser à bout la chicane;* il sacrifie le mot et se borne à prouver la chose (3).

Ah ! qu'on reconnait bien, à de pareils traits, cet homme *toujours doux et de bonne foi*, dont nous parle Saint-Simon. La réputation de douceur n'est cependant pas celle qui est la plus acquise à Bossuet. Cette qualité semble réservée à Fénelon, en souvenir surtout de la querelle du quiétisme ; mais qu'on prenne la correspondance de ces deux hommes, cette correspondance journalière qu'au milieu des mille préoccupations de la cour et de la chrétienté ils trouvaient le moyen d'entretenir avec tous ceux qui recouraient à eux, grands seigneurs, militaires, bourgeois, religieuses, et l'on sera étonné de voir Fénélon lui-même, j'oserai presque dire, surpassé en bénignité et en mansuétude. Bossuet devient alors comme une mère dont la patience ne se lasse jamais des importunités de ses enfants.

Eh bien ! tel nous le montrent ses lettres, tel nous le retrouvons dans les variantes de l'*Exposition;* c'est toujours la même charité, le même désir de rapprochement et de concorde. Dans l'affaire du quiétisme, Bossuet sortira un peu, je le sais, de ce naturel. A la vue de l'ennemi dans la maison, il ne se contiendra pas et donnera ainsi une sorte d'avantage à celui qui, s'il n'eut pas la force de la doctrine, eut du moins la force beaucoup plus rare de la soumission.

Revenons cependant aux *variantes*. Il en est une dernière plus importante peut-être que les autres et qui mérite d'être signalée. La différence, cette fois, n'est pas entre l'*édition des amis* et la première édition publique; mais entre celle-ci et les suivantes. Après avoir parlé de la *primauté de Pierre*, transmise à ses successeurs et, par suite, de la *soumission*, de l'*obéissance* qu'*on leur doit* ainsi *que les Saints Conciles et les Saints Pères* l'ont *toujours* enseigné *à tous les fidèles*, Bossuet ajoutait : — « Quant aux choses dont on sait qu'on dispute dans les écoles, quoique les ministres ne cessent de les alléguer pour rendre cette puissance odieuse, il n'est pas nécessaire d'en parler ici puisqu'elles ne sont pas de la foi catholique. *Il suffit de*

(1) P. 145.
(2) P. 192.
(3) P. 152.

reconnaître un chef établi de Dieu, ce que feront toujours volontiers ceux qui aiment la concorde des frères et l'unanimité ecclésiastique. » — Dans les éditions postérieures, après les mots : *Il suffit de reconnaître un chef établi de Dieu*, — nous lisons — *pour conduire tout le troupeau dans ses voies* (1).

Pourquoi cette addition? Bossuet avait-il été averti à Rome? Nullement; le cardinal Chigi écrivait même : — « L'auteur parle bien de l'autorité du Pape, et, toutes les fois qu'il traite du chef visible de l'Eglise, on voit qu'il est plein de respect pour le Saint-Siége. »

C'est donc de lui-même que Bossuet a voulu préciser que le Pape était établi de Dieu *pour conduire tout le troupeau dans ses voies.* Or, qui dit *conduire* ne dit pas, je suppose, que le *chef* ait besoin de l'approbation des brebis pour la conduite. Je ne puis donc voir dans cette addition qu'une preuve du peu de sympathie que le génie si droit de Bossuet avait naturellement pour les idées gallicanes. Mais le Roi entendait peu raison; mais la majorité des évêques n'était guère moins inquiétante que le monarque. Bossuet se laissa aller à faire de la diplomatie, ce qui est toujours une épreuve malheureuse, non pas assurément pour la vérité qui est en cause, mais bien pour le caractère de ceux qui veulent compter avec elle.

Je me suis laissé entraîner bien longtemps à parler d'un petit livre; mais c'est qu'en vérité je n'en connais pas de gros qui vaille celui-là. Je ne puis donc trop remercier M. de Saint-Albin d'avoir fait pour ce petit in-18 ce que d'autres ont fait pour les gros in-8° de Racine et de Molière, de nous l'avoir présenté avec toutes ses leçons, toutes ses explications, toutes ses approbations. Écrivain distingué d'un des journaux qui soutiennent le mieux les droits de la vérité et de la conscience, M. de Saint-Albin a porté dans son œuvre le scrupule de l'érudit et la foi expansive du chrétien. Sa préface nous fait revivre au milieu de l'agitation que souleva l'exposition toute simple de ces dogmes que les ministres de l'hérésie étaient parvenus à couvrir d'un *masque affreux* (2) : étonnement et conversions d'un côté; irritation, fraude et mensonge de l'autre. Le livre de Bossuet ne nous apparait plus isolé, mais donnant le branle au mouvement intellectuel le plus important du XVIIe siècle. Je l'avais lu plus d'une fois; mais jamais je ne l'avais si bien compris.

(1) Bossuet, voir page 237.
(2) P. 36.

EUG. DE LA GOURNERIE.

GUERZENNEU BREHONEK

É INOUR ER WERHIEZ SANTEL.

I.

Eit mis Mari.

Er gouian, get é frim, en dès kuitteit en doar,
En éerh taiet e rid a ziar er Manné ;
En newé-han e hueh un awel blot ha kloar,
En doar sklasset e duem hag e gav er vué ;

Avel doh é henal, a beb tu ne huélér
Naméct boketteu kaer e tigor ou délen ;
Eit saludein mis mai, a beb tu ne gleuér
Nameit einidigeu é laret ou sonnen.

Doh ou musik ker kaer, kel lan a Vélodi
Joéntamb ewé hur boeh, ha cherramb boketteu
Eit lakat ar autér hur mam karet Mari,
Ha gloéstramb ol dehi get joé hur haloneu.

Mari aveid omb ol e zou lan a zoustér,
Reit hi dès d'emb mil gueh mercheu a garanté ;
Ér mis-men ker bourrabl, tro-ha-tro d'hé autér
Eid hi zrugairékat hum zastumamb bamdé.

Kenteh èl goleu dé, stouiet én hé chapél
Ni e zei de laret de Vari hur peden ;
Ha kent ma rei en dé ê rang d'en noz tihoél
Eit kannein gloer dehi ni e zei èl aben.

Abbé GUILLOME.

CANTIQUES BRETONS

EN L'HONNEUR DE LA SAINTE VIERGE.

I.

Pour le mois de Marie.

L'hiver, avec ses rigueurs, a quitté la terre; la glace fondue coule du haut des montagnes; le printemps souffle un vent doux et tiède; la terre, naguères glacée, s'échauffe et trouve la vie;

On ne voit de tous côtés que fleurs ouvrant leurs feuilles sous l'haleine du vent; on n'entend de tous côtés que petits oiseaux disant leur chanson pour saluer le mois de mai.

A leur musique si belle, si pleine de douceur, joignons aussi notre voix, cueillons des fleurs pour en orner l'autel de notre bien-aimée mère, Marie, et consacrons-lui nos cœurs avec joie.

Marie est pour nous tous pleine de bonté; mille fois elle nous a donné des témoignages d'amour. En ce mois si beau, réunissons-nous chaque jour, près de son autel, pour la remercier.

Dès le point du jour, à genoux dans sa chapelle, nous viendrons réciter notre prière à Marie, et, avant que le jour ne fasse place à la nuit sombre, nous reviendrons la louer encore.

II.

GUERZEN GROEIT-AVEID UR GONGREGATION A VERHED IOUANK.

Mari, hur mam karantéus,
Ah ! taulet ur sel truhéus
Ar-n-amb, él leh-mem beniget,
Aveid hou melein dastumet.

Dober en dès én é nehig
A askel é vam en einig :
Édan hou tivaskel ewé,
Mari, lakeit hou pugalé.

D'en han, p'en dé bras en tuemder,
En doar a hlaù en des dober :
Eid omb goulennet gloueh en nean,
Mari, seh-korn é hun inean.

Dober en dès er geih denved
Doh er bleidi a vout goarnet :
Ni, Guerhiès, ni hun nès dobér
A vout goarnet doh Lusifer.

Er hroadurig, a p'en dé klan,
P'en dé losket get en derhian,
A lar d'è vam : ah sekour mé !
Klan omb, sekouret-ni, mam Doué.

A p'en dé arfleuet er mour,
En é vagig, en heah peskour,
Get en houlenneu vou lonket
Ma n'en dé get Doué sekouret.

Er bed a zou ur mor éahus
Lan a garreg ha houlennus,
Hag hur bag a zou ken dister :
Trué doh-emb, ô Mam tiner.

ABBÉ LE JOUBIOUX.

II.

CANTIQUE POUR UNE CONGRÉGATION DE JEUNES PERSONNES.

Marie, ô notre tendre mère, jetez un regard d'amour sur nous, réunies en ce lieu béni pour vous louer.

Le petit oiseau a besoin dans son petit nid de l'aile de sa mère : sous vos ailes aussi, ô Marie, placez vos enfants.

L'été, quand la chaleur est grande, la terre a besoin de pluie : ô Marie, demandez pour nous la rosée du ciel, car notre âme est desséchée.

Les pauvres brebis ont besoin d'être défendues contre les loups : nous, ô Vierge, nous avons besoin d'être défendues contre Satan.

Le petit enfant, quand il est malade, qu'il est brûlé par la fièvre, dit à sa mère : Ah ! viens à mon aide ! Nous sommes malades, venez-nous en aide, ô Mère de Dieu !

Quand la mer est en furie, dans sa petite barque, le pauvre pêcheur court risque d'être englouti si Dieu ne le secourt.

Le monde est une mer affreuse, houleuse et pleine d'écueils et notre barque est si frêle : pitié pour nous, ô tendre mère !

CHRONIQUE.

Inauguration du Chemin de fer de Rennes a Paris.

Sommaire. — Les trois Glorieuses et les trois Joyeuses. — Première journée : cérémonie religieuse ; grand gala et grands discours. — La cuisine armoricaine et M. Jourdan. — Deux féodalités en présence : le duc de Bretagne et le duc de l'Ouest. — Deuxième journée : résurrection imprévue des Templiers ; la cavalcade historique ; hommes de fer et chemins de fer ; un dieu dangereux. — Troisième journée : la loterie Rennaise, le carrousel, le bal. — Opinion de M. Joseph Prudhomme sur tout ceci. — Supplément indispensable à la seconde journée des fêtes de Rennes : la Religion au couronnement des ducs de Bretagne. — Aneries parisiennes. — Miracles et prophéties de M. Edmond Texier. — Conversion de Sully et *re-mort* du cardinal Ximénès. — La civilisation en robe d'indienne. — Merveilleuse antiquité des forêts armoricaines. — Éloge véridique de la Bretagne d'après les plus hautes autorités.

AU DIRECTEUR DE LA *REVUE*.

Rennes, 30 *avril* 1857.

Notre bonne ville de Rennes—car vous savez, mon cher Directeur, que je suis Rennais par ma mère, et à vrai dire j'appartiens autant à Rennes qu'à Nantes—donc, notre bonne ville de Rennes vient d'avoir, elle aussi, ses trois journées, ses *soixante-douze heures*, comme feu M. Delavigne (Casimir) appelait jadis les défuntes journées de Juillet. Les trois journées de Rennes mériteraient encore d'être surnommées les trois Glorieuses, car chacun y ayant fait parfaitement son devoir, tout le monde s'est couvert de gloire. Mieux vaut pourtant les appeler les trois Joyeuses, car la joie a été le caractère dominant de ces belles fêtes, encore bien que le soleil, cette suprême joie de notre vieux

globe, nous ait sevré de ses rayons : M. Kervella en revanche nous a inondés de ses artifices.

26, 27 et 28 avril 1857, telle est la nouvelle date mémorable que Rennes doit inscrire dans ses annales. Voici en trois mots le programme sommaire des fêtes, promises pendant ces trois jours à l'immense foule d'étrangers attirée par ces promesses :

26 avril : inauguration du chemin de fer de Rennes à Paris, — bénédiction de la voie et du matériel, — grand banquet officiel assaisonné de discours officiels et présidé par M. le ministre de l'intérieur, — illumination de la ville.

27 avril : cavalcade historique représentant l'entrée solennelle à Rennes du duc de Bretagne Jean V en l'an 1401, — illumination de la promenade du Thabor et feu d'artifice de M. Kervella.

28 avril : tournoi et carrousel au Champ-de-Mars, — tirage de la loterie Rennaise, — bal à l'Hôtel-de-Ville.

Tout ce programme a été exécuté au pied de la lettre, avec une ponctuelle exactitude qui montre bien que les Bretons sont gens de parole, et, ce qui est plus remarquable encore, avec un ordre parfait, sans le moindre accident, au milieu d'une foule énorme, infinie, toute variée et bigarrée, toujours mouvante, ondoyante, et pourtant toujours paisible malgré son avide curiosité. Quelle foule, bon Dieu ! quelle foule ! je crois bien que depuis l'entrée d'Henri IV, en 1599, les rues de Rennes ne s'étaient jamais vues en proie à une pareille invasion.

Le dimanche, 26 avril, à quatre heures du soir, tout le monde était à son poste dans la gare de Rennes, l'évêque et le clergé, les fonctionnaires et les uniformes, les dames et les crinolines, et les flots pressés des spectateurs. A quatre heures cinq minutes, le train d'inauguration est arrivé de Paris, le Ministre de l'Intérieur en est descendu avec les représentants de la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest et tous les invités, Mgr l'évêque de Rennes a prononcé une allocution dictée par les circonstances, quatre locomotives fumantes et frémissantes se sont avancées jusqu'au pied de l'autel, et le prélat leur a donné la bénédiction épiscopale au milieu des chants d'usage.

Après cette imposante cérémonie, M. le Ministre s'est rendu à la Préfecture; le troupeau parisien, venu à sa suite, s'est lancé tout

effaré dans les rues et les hôtels de la ville à la recherche de lits et de gîtes pour la nuit ; tous n'ont pas été heureux dans ce *steeple-chase*.

A sept heures le banquet officiel, offert par la ville de Rennes à M. le Ministre et à tous les invités, a eu lieu dans la salle des Pas-Perdus, au Palais de Justice. Ce gala était fort de 420 bouches, dont quelques-unes se sont ouvertes au dessert pour prononcer des discours et porter des toasts : quatre toasts et trois discours, m'a-t-on dit, — car je n'étais pas du gala — discours de M. le Ministre, discours de M. le Préfet, discours de M. le baron de l'Epée, président de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest : dans tout cela trop de politique pour que je vous en parle, beaucoup de sympathie pour la vieille province bretonne, et M. de l'Epée a dû voir qu'il avait frappé juste quand il a porté son toast : *A la ville de Rennes et à la Bretagne!* La salle a failli crouler au bruit des applaudissements.

Notons comme une singularité que la Bretagne, en cette circonstance, s'est noblement insurgée contre la centralisation culinaire. D'ordinaire, quand il arrive, en province, de célébrer de pareils repas, ces repas arrivent eux-mêmes de Paris, grâce à Chevet, cuits à point, à toute vapeur, avec le train d'inauguration. Mais Rennes, cette *vieille cité armoricaine,* comme l'appellent tous les feuilletonistes de Paris, a voulu faire goûter aux feuilletonistes la cuisine armoricaine. Tous ces messieurs s'en sont parfaitement trouvés, et l'un d'eux s'est écrié la bouche pleine : — Décidément ces Armoricains ne sont point aussi farouches qu'on pourrait le croire ; un peuple capable de pareilles sauces a droit à tous nos respects ! — On attribue ce propos à M. Jourdan (1). — Le Vatel rennais qui nous a valu des choses si flatteuses se nomme M. Cren. Fasse Dieu qu'il ait toujours sa marée à temps !

Les illuminations ne valaient pas le banquet ; on a pourtant allumé beaucoup de lampions, le vent et la pluie se sont amusés à les éteindre.

(1) M. Louis Jourdan ne représentait pas là *le Siècle*, qui prenait part au festin par la bouche de M. Edmond Texier, tandis que M. Jourdan fonctionnait pour le compte du *Journal des Actionnaires*, comme il le dit lui-même dans le n° de cette feuille du 2 mai dernier.

Ainsi, vous le voyez, si le second jour des fêtes rennaises devait reproduire à nos yeux les pompes de la féodalité du moyen-âge, la première journée a été toute consacrée à la féodalité moderne. — La féodalité moderne, allez-vous dire, qu'est cela? — Une chose fort simple. Vous m'accorderez bien que dans le monde où nous vivons aujourd'hui la principale influence appartient à l'argent et à l'industrie ou, si vous voulez, à l'*industrialisme* — un mot qui rime carrément à barbarisme. — Dès lors, quand je vois de grandes Compagnies financières et industrielles traiter avec l'Etat et recevoir de lui le droit exclusif d'exploiter, à travers plusieurs provinces, quelque grand service public dont personne ne peut se passer, comme celui des transports, je salue, par analogie, dans ces Compagnies puissantes les grands feudataires de notre époque. — Mais, suivant ce qu'on nous rapporte, la féodalité était une organisation tyrannique, au lieu que maintenant nous sommes libres... — Sans doute, libres d'aller ou non de Rennes à Paris; mais du moment que nous voulons, pour une cause ou pour une autre, transporter notre personne ou nos biens dans cette direction, notre liberté consiste à payer tribut à la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest. Le tout soit dit sans la moindre idée de critique, mais pour constater un fait et pour justifier mon expression.

Et veuillez considérer que si ces grands feudataires ont leurs tributaires et leurs sujets, ils ont aussi leur *ost*, habillé à leurs couleurs et de leur livrée, absolument comme jadis les hauts barons du moyen-âge avaient le leur : j'entends parler de ces employés de tout grade et de toute fonction, échelonnés d'un bout à l'autre d'une ligne de chemins de fer, avec leurs uniformes et leurs casquettes galonnées, et qui forment une armée véritable.

Voyez encore comme ces analogies se poursuivent et se complètent dans les fêtes de Rennes. Au moyen-âge quand un grand feudataire, — soit par exemple le duc de Bretagne, — voulait prendre régulièrement possession de son fief, il devait recevoir l'investiture du souverain : dimanche dernier, à Rennes, le souverain a envoyé l'un de ses ministres mettre la Compagnie, j'allais dire *le Duc de l'Ouest*, en possession de son domaine et de sa capitale. La religion

appelait sur le nouveau prince breton les bénédictions du ciel, en consacrant spécialement les insignes de son pouvoir, son épée et sa couronne : je vous ai dit comment Mgr de Rennes a béni *la voie* et *le matériel*, c'est-à-dire l'épée et la couronne du duc de l'Ouest. D'ordinaire, à ces grandes fêtes féodales il y avait toujours des bardes et des trouvères, chargés de chanter la gloire et les pompes du nouveau prince : or la Compagnie avait eu soin d'amener avec elle, dans ses wagons, toute une troupe de ménestrels parisiens, qui ont chanté de belles antiennes en son honneur dans les grands journaux de la capitale. Il y avait toujours un grand gala : il y a eu grand gala. Et la fête se terminait par des largesses au peuple : ici de même, je me plais à le constater, on a fait largesse aux pauvres par l'intermédiaire des maires et des curés.

Ainsi — après avoir contemplé, le dimanche 26 avril 1857, l'entrée solennelle du duc de l'Ouest dans la ville de Rennes, — nous avons pu dès le lendemain, grâce à la cavalcade historique, admirer par forme de comparaison l'entrée du duc de Bretagne en cette même ville, telle ou à peu près qu'elle fut en l'an de grâce 1401, le 22e jour de mars.

Le duc Jean V, à cette date, était un enfant de douze ans, orphelin depuis deux ans de son père Jean IV. On eût pu craindre de voir sa minorité troublée par les entreprises des partisans des Penthièvre. Le souvenir était chaud encore des longues guerres qui avaient divisé les deux branches de la maison ducale de Bretagne, tant de sang versé avait laissé dans les cœurs de longs ressentiments, le parti des Penthièvre était puissant, il avait pour chef le vaillant connétable de Clisson. Que de sujets de crainte ! Mais le patriotisme et le bons sens des Bretons surmontèrent tous les obstacles. Les partisans des deux branches sacrifièrent leurs passions et leurs rancunes pour se serrer d'un même cœur autour du jeune prince qui seul pouvait garantir l'indépendance et la tranquillité de la patrie ; et l'on vit le vieux Clisson, oubliant toutes ses querelles contre le feu duc Jean IV, venir donner à son fils Jean V une solennelle accolade en l'armant chevalier. Noble inspiration du patriotisme, bien digne aujourd'hui encore d'être donnée en spectacle et proposée en exemple, bien propre à rehausser l'attrait

de la cavalcade historique dont elle devait fournir le principal épisode.

Mais pourquoi être allé mettre en tête de ce magnifique cortége des chevaliers *du Temple?* Le supplice du malheureux Jacques Molay, dernier grand-maître, est-il assez oublié pour ne plus rappeler la date de l'abolition définitive de l'Ordre du Temple, fixée par toutes les histoires à 1312-1314, et qui rend, comme on le voit, fort improbable la présence des Templiers à l'entrée du duc Jean V en 1401? Mais ne soyons pas trop sévères, car voici, immédiatement après les Templiers, le char de la Charité, avec son ermitage ou chapelle gothique, son clocher et sa petite cloche qui tinte pour appeler l'aumône, avec ses trente pélerins-quêteurs, vêtus de divers costumes d'Ordres religieux et s'en allant de tous côtés recueillir en faveur de la misère l'obole de la curiosité. Si nous sommes bien informés, cette obole s'est abondamment multipliée, et la quête a été bonne.

Après la Charité l'Histoire reprenait ses droits, et là commençait véritablement le cortége de l'entrée de Jean V. Il s'avançait dans l'ordre suivant.

Les trompettes de la ville de Rennes, à cheval, sonnant des fanfares, — le capitaine-gouverneur de Rennes, en riche costume, suivi des officiers portant les bannières de la cité, — plusieurs pelotons de hallebardiers, salade en tête, — les trompettes du Duc, les hérauts d'armes, les officiers portant les bannières du Duc, trente musiciens à cheval.

Le Duc, monté sur un dextrier richement caparaçonné, coiffé d'un chaperon à couronne ducale, portant en dessus de son armure dorée une casaque semée d'hermines et un manteau de drap d'or flottant sur ses épaules. — Le Duc était placé entre ses deux jeunes frères, Arthur et Gilles de Bretagne, et ensuite venait messire Olivier de Clisson, connétable de France.

Derrière ces illustres personnages s'avançait la cour ducale, pages, écuyers et seigneurs, partagés en huit groupes; enfin divers pelotons de chevaliers armés et d'hommes d'armes qui terminaient la cavalcade militaire.

Dans la foule immense des spectateurs, tout le monde s'est accordé à

admirer et à louer le bon goût, la variété, la richesse, l'effet saisissant de cette brillante représentation, la belle prestance des cavaliers, l'éclat des armures. Quant à moi, toutes ces armures, ces armes et ces chevaliers m'ont remis sous les yeux un nouveau rapport entre la féodalité du moyen-âge et la nôtre, — l'une qui fit des hommes de fer et l'autre qui fait des chemins de fer.

Après la cavalcade militaire se déployaient les divers corps d'ouvriers et enfin la longue file des neuf chars industriels et emblématiques, qui fermait définitivement la marche de la procession. Rien ne m'a plus intéressé ; mais, je dois vous l'avouer, mon cher Directeur, ma verve descriptive est en ce moment presque épuisée, et les lecteurs de la *Revue*, pour qui je vous envoie cette longue missive, gagneront tout à ce que je leur cite ici, sans cérémonie, un passage de l'excellent compte-rendu des fêtes, publié par M. Vert dans le *Journal de Rennes*. Voici donc ce qui regarde les chars et les corporations.

« Venait ensuite (dit le *Journal de Rennes*) le défilé des nombreuses corporations d'ouvriers, précédées de la musique militaire et portant leurs chefs-d'œuvre, dont la plupart étaient remarquables : celui des maçons était un délicieux monument en pierres blanches ; celui des menuisiers un ravissant clocheton destiné à couronner la chaire de la chapelle des frères Lamennais, à Ploërmel ; celui des couvreurs un château et une chapelle en ardoises découpées avec une délicatesse toute poétique.

» A la suite des corporations se montrait la série des chars emblématiques :

» 1° Le char des Ardoisiers, portant un simulacre de montagne sur laquelle on voyait des ouvriers taillant l'ardoise ;

» 2° Le char de l'Imprimerie portant deux presses, l'une typographique, l'autre lithographique, lesquelles fonctionnaient pendant la marche du cortége, et escorté d'ouvriers imprimeurs et lithographes avec leurs bannières ; les produits des deux presses étaient distribués aux spectateurs : c'était d'une part une pièce de vers sur la Charité, d'autre part le sceau du duc Jean V ;

» 3° Le char des Tanneurs, chargé de rouleaux de cuir, et portant un très-élégant pavillon rustique ;

» 4° Le char des Mécaniciens, décoré d'attributs caractéristiques et faisant entendre sur son passage les sonneries harmonieuses d'une horloge ;

» 5° Le char des Fours à chaux de Lormandière, qui représentait fidèlement, malgré l'exiguité de l'espace et les difficultés de détail, l'aspect monumental et grâcieux en même temps de cette importante usine. Sur le devant du char, à droite et à gauche, s'élevaient deux ingénieux emblèmes, l'un rappelant les trésors d'abondance que la chaux procure à l'agriculture, l'autre une élégante construction ;

» 6° Le char des Pipiers, qui portait une usine avec sa haute cheminée, et des ouvriers façonnant des pipes et les distribuant à la foule des amateurs ;

» 7° Le char de l'Agriculture, composé avec un art merveilleux qui dénotait un agriculteur consommé ; vingt chevaux trainaient cette imposante masse. Il était impossible de déployer plus de bon goût dans la disposition des machines et des richesses agricoles qui y étaient rassemblées. Il est regrettable seulement que les lois de la mécanique n'aient pas été assez scrupuleusement observées dans la construction d'un char destiné à porter cette masse d'instruments et de produits, car il n'a pu suivre le cortége dans tout son parcours, et il a fini par se renverser à l'entrée de la place Sainte-Anne ;

» 8° Le char de l'Horticulture, ravissant d'élégance et de fraicheur ;

» 9° Enfin le char de la Guerre, surmonté d'un aigle et chargé d'une tour carrée, laquelle était couronnée de créneaux, formée de fusils et de sabres, entourée de trophées d'armes et de drapeaux.

» Un peloton de chasseurs à cheval fermait la marche. »

Cette brillante et pittoresque procession, sortie de la caserne du Colombier vers midi et demi, a parcouru les principales rues de la ville de Rennes et est venue ensuite faire halte sur la place de la Mairie : là les divers groupes du cortége se développant à l'aise et de manière à ce que l'ensemble pût être saisi d'un coup-d'œil, ont présenté un spectacle vraiment splendide.

Alors, au milieu de la place, des varlets ont étendu un riche tapis et posé des coussins, sur lesquels le jeune Duc, descendu de son cheval, s'est agenouillé. Aussitôt Olivier de Clisson s'approche du

prince, tire son épée, en frappe l'épaule de Jean V, et lui donnant l'accolade, l'arme chevalier. En cet instant solennel toutes les trompettes sonnent, au bruit des fanfares le Duc s'élance sur son cheval et salue le peuple assemblé. Après quoi le cortége reprend sa marche triomphale, qui n'a pas duré moins de quatre heures.

A la nuit, toute la promenade du Thabor a été illuminée avec un éclat, une variété, une magnificence dont ma pauvre plume si humble, si terne, si peu brillante, est tout-à-fait incapable de vous donner une idée. M. Kervella, le grand *illuminateur* rennais, ne s'est pas surpassé, on croit la chose impossible; mais il est resté digne de lui-même, on ne pouvait lui demander plus. Dans le carré du Guesclin, qui forme l'entrée de la promenade, un beau feu d'artifice a été tiré, dont la principale pièce représentait le Temple de l'Industrie avec une Locomotive sur l'autel. Voilà un dieu qui, si ses prêtres le chauffent trop, pourrait bien faire sauter son propre temple.

Le lendemain mardi, 28 avril, à midi et demi, a eu lieu au Cirque le dernier tirage de la Loterie Rennaise; le gros lot de dix mille francs est échu au numéro 36,303. On n'a pu me dire le nom de l'heureux mortel favorisé par le sort; mais puisque ce n'est point moi, je souhaite que ce soit vous, mon cher Directeur, — ou vous, bien-aimé lecteur.

A deux heures et demie, un carrousel a été exécuté au Champ-de-Mars par les adroits cavaliers et avec les beaux costumes historiques de la grande cavalcade de la veille. Vous savez quel magnifique emplacement le Champ-de-Mars de Rennes présente pour ces sortes de spectacle : les tenants du carrousel, par leur habileté, leur bonne grâce, leur élégance, ont su se montrer dignes de ce beau théâtre et des applaudissements enthousiastes dont la foule immense des spectateurs saluait leurs prodiges d'adresse.

Le soir, pour la clôture définitive des fêtes rennaises, un grand bal a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, dont la façade, ainsi que celle du Théâtre, était splendidement illuminée. On me dit que ce bal a été très-beau; il n'avait que le tort de venir trop tard, après trop de beautés, de splendeurs et de joies. Les joies fatiguent comme les peines. Pour ma part, à l'heure où il falloit aller au bal, le courage m'a manqué, et je suis misérablement allé... au lit. Que voulez-vous, mon cher Directeur?

les forces humaines ont un terme, comme disait aux Montagnards, en agitant sa sonnette, l'héroïque M. Dupin.

Pour résumer tous mes sentiments sur ces trois beaux jours de fête, je me trouve véritablement réduit à la triple exclamation de M. Joseph Prudhomme : *Parfait! Parfait!! Parfait!!!* — Tous ceux qui, dans ces trois jours, ont bien voulu contribuer à nos plaisirs, acteurs et ordonnateurs, héros et comparses, tous ont les droits les plus légitimes à nos félicitations et à nos remerciments. Je leur adresse donc les miens bien sincèrement, et si je ne nomme personne, c'est que pour être juste il faudrait nommer tout le monde, à quoi ma pauvre mémoire se refuse.

Voici, mon cher Directeur, un récit rapide, mais à peu de chose près complet des fêtes de Rennes. J'y joindrai une petite glose. Si belle et si brillante qu'ait été la cavalcade historique du 27 avril, ceux qui l'ont vue se tromperaient fort en croyant avoir eu devant les yeux une complète représentation des solennités requises pour l'entrée et le couronnement d'un duc de Bretagne dans la capitale de son duché. Tout un côté de ces solenpités, le plus sublime et le plus grandiose sans contredit, a dû être omis, j'entends les cérémonies religieuses. Heureusement je suis en mesure de réparer un peu, pour les lecteurs de la Revue, cette omission forcée. Un de nos amis, M. Paul Delabigne-Villeneuve, m'a fait lire tout ce beau cérémonial dans un manuscrit richement enluminé, de la fin du XVe siècle, et qui fut le pontifical de messire Michel Guibé, évêque de Rennes, aujourd'hui dans la bibliothèque du vénérable chapitre de cette ville. J'en vais donner l'analyse, en suivant presque partout le texte même du manuscrit et en essayant de traduire tellement quellement quelques-unes de ces belles prières latines.

Ci ensuit la forme et manière de la première entrée que doivent faire les ducs de Bretagne à Rennes.

« Entrer doivent par la porte Mordelaise, et avant d'entrer doivent faire le serment qui suit, sur les reliques de l'église, c'est à savoir. *Vous jurez à Dieu la foi catholique et l'église de Bretagne en ses*

libertés défendre et garder, les barons et nobles de Bretagne en leurs libertés observer, et au peuple de Bretagne vraie justice à votre pouvoir exhiber. Et le Duc répondra : *Ainsi je le jure.*

» Le jour que le Duc entrera en la cité de Rennes, il doit veiller toute la nuit devant l'autel de Saint-Pierre en la cathédrale, jusqu'après matines. Le lendemain, après matines, le Duc reviendra à son logis où il se reposera à son plaisir, en attendant la procession qui le doit venir quérir de la cathédrale avant la grand'messe. Cette procession venue et le Duc étant sorti de sa chambre, l'évêque de Rennes dit une oraison, après quoi deux autres évêques, aussi en ornements pontificaux, avec la crosse et la mitre, prendront le Duc à dextre et à senestre honorablement ; puis l'évêque de Rennes et tout le clergé de la ville, orné de chappes, la croix en tête, avec chandeliers, cierges, encens et le Saint Évangile, conduiront le Duc jusqu'à la porte de l'église Saint-Pierre, en chantant le répons : *Ecce ego mitto angelum meum qui precedat te et custodiat semper, etc.* Les barons, les nobles et tout le peuple suivront la procession, qui, étant arrivée devant la porte de la cathédrale, s'arrêtera pour laisser le temps à l'évêque de Rennes de dire une autre oraison, après quoi elle entrera dans l'église, s'arrêtera de nouveau à l'entrée du chœur pour le même motif, et après l'oraison dite, la procession entrera au chœur qui sera tout paré de tentures et garni de tapis. Le Duc sera conduit jusqu'au degré proche du grand autel, où il s'agenouillera à son accoudoir, toujours accompagné des deux évêques dont il a été question ci-dessus ; et l'évêque de Rennes, s'étant de même agenouillé à son prie-Dieu placé proche le milieu du grand autel, entonnera l'hymne *Veni Creator.* L'hymne achevé, le chœur chantera une partie de la litanie des saints, vers la fin de laquelle l'évêque de Rennes se lèvera pour chanter lui-même cette triple invocation : *Ut hunc Ducem nostrum benedicere digneris, Te rogamus, audi nos. Ut hunc Ducem nostrum benedicere et conservare digneris, Te, etc. Ut hunc Ducem nostrum benedicere conservare et custodire digneris, Te, etc.* Et après la litanie, l'évêque tourné vers le Duc, dira l'oraison qui suit (et que j'essaie de traduire) :

« O Dieu, qui êtes la gloire des justes et la miséricorde des pécheurs, qui avez envoyé votre divin Fils racheter de son sang précieux le genre

humain, qui terrassez les armées et combattez pour ceux-là qui mettent en vous leur espoir ; Vous dont la volonté borne la puissance de tous les maîtres du monde, nous vous en supplions humblement, daignez bénir et aider sur son trône ducal votre serviteur Jean, ici présent, qui met en vous sa confiance, qui implore votre protection pour le défendre et le fortifier contre tous ses adversaires. O Seigneur, faites-le heureux, faites-le vainqueur et triomphateur auguste de ses ennemis, ceignez sa tête de la couronne de justice et de piété, afin que, croyant en vous de tout son cœur et de tout son esprit, il vous serve fidèlement, défende et exalte votre sainte Eglise, gouverne justement le peuple que vous lui avez confié et convertisse aussi ce peuple aux lois de la justice. Seigneur, embrasez son cœur au feu de votre amour, afin qu'il aime la justice et qu'après avoir toujours marché dans cette voie, après avoir jusqu'au bout parcouru avec bonheur, dans l'exercice de sa dignité ducale, le cercle des ans que vous lui destinez, il mérite de parvenir aux joies éternelles ! »

« Pendant cette oraison, comme pendant la litanie et le *Veni Creator*, en un mot depuis l'entrée de la procession au chœur, l'épée ducale toute nue sera tenue (dit notre manuscrit) par le plus ancien chanoine de l'église de Rennes, au côté droit de l'autel, et la couronne ou cercle ducal par un autre chanoine au côté gauche : les deux chanoines *ornés de chappes honnêtement*. Mais après l'oraison que l'on vient de lire, l'évêque prendra l'épée des mains du premier chanoine et la remettra au Duc en disant (je traduis encore) :

« Recevez cette épée de nos mains indignes et cependant consacrées par l'autorité des saints apôtres ; recevez cette épée que votre charge ducale vous impose et que notre bénédiction consacre pour la défense de la sainte Eglise de Dieu ; souvenez-vous en la recevant de la prophétie du Psalmiste qui dit : *Ceignez puissamment votre glaive sur votre cuisse;* et ainsi puissiez-vous, par cette épée, déployer la force de la justice, ruiner puissamment la digue de l'iniquité, protéger les fidèles et la sainte Eglise de Dieu, détruire les ennemis cachés ou déclarés du nom chrétien, aider et défendre bénignement les veuves et les orphelins, relever ce qui est désolé, conserver ce qui est relevé, venger les injustices et confirmer les bienfaits. Ainsi faisant et procurant le triomphe de la vertu et de la justice, vous vous couvrirez de gloire et mériterez de régner sans fin avec le Sauveur du monde ! »

« Et après ledit évêque de Rennes mettra *révérentement* la couronne, appelée Cercle ducal, sur la tête du prince, en disant à voix basse une

oraison latine analogue à celle que l'on vient de traduire pour la bénédiction de l'épée ; et ensuite, parlant au Duc, il ajoutera en français :

« L'on vous a baillé ce Cercle au nom de Dieu et de monseigneur saint Pierre ; il désigne que vous recevez votre puissance de Dieu le Tout-Puissant qui, comme cercle rond, n'a ni fin ni commencement ; duquel vous aurez loyer et couronne perpétuelle en Paradis, faisant votre devoir, par bon gouvernement de votre seigneurie, à l'exaltation de la Foi, protection de l'Eglise et défense de vos sujets. Ce que vous octroie Dieu par sa sainte grâce ! »

« Lors le Duc, couronne en tête, montera à l'autel, jurera, la main sur l'autel, de respecter spécialement les droits et franchises de l'église de Rennes, et quand il sera revenu et agenouillé de nouveau à son prie-Dieu, l'évêque récitera la belle prière qui suit (troisième essai de traduction) :

« O Dieu Tout-Puissant ! jetez un œil favorable sur votre glorieux serviteur Jean ici présent, et comme vous avez béni Abraham, Isaac et Jacob, ainsi daignez épancher sur lui la bénédiction de vos grâces spirituelles et la plénitude de votre puissance. Donnez-lui en abondance la rosée du ciel et la graisse de la terre, prodiguez-lui longtemps et sans mesure le froment, le vin, l'huile, tous les fruits de la terre, afin que sous son règne et avec lui règnent dans notre patrie la santé des corps, la paix inviolée, et que dans son duché brille à tous les yeux du plus vif éclat la glorieuse dignité du palais ducal. O Dieu Tout-Puissant ! accordez-lui d'être le protecteur vaillant de la patrie, le consolateur des églises et le bienfaiteur des saints monastères, le plus brave des princes, le vainqueur glorieux de ses adversaires, l'oppresseur des rebelles et des païens. Qu'il soit terrible à ses ennemis, doux à ses sujets, libéral à ses barons et à ses fidèles, aimable à tous, craint et chéri de tous ! Faites sortir de son sang une longue suite de ducs pour gouverner son duché dans la succession des âges. Et lui-même, après avoir joui dans la vie présente de la gloire et de la félicité temporelles, puisse-t-il mériter de goûter ensuite les joies éternelles du bonheur qui ne finit point ! »

Après cette magnifique prière, l'évêque entonnait le *Te Deum*, et pendant que le chœur continuait de chanter les strophes de ce sublime cantique, la procession se reformait et sortait de l'église par la grande porte, le Duc marchant le dernier, son épée nue à la main. La procession faisait par dehors le tour de la cathédrale, rentrait ensuite

et revenait au chœur. Le Duc, arrivé au pied de l'autel, mettait l'épée au fourreau et la déposait aux mains du maréchal de Bretagne, qui en avait la garde jusqu'à la fin de la cérémonie. L'évêque dépouillait sa chappe, prenait sa chasuble, et pendant qu'il s'arrangeait pour dire la messe, le Duc sur les marches de l'autel recevait l'hommage des barons. Après la cérémonie de l'hommage, on commençait aussitôt à chanter la messe, qui était une messe du Saint-Esprit, avec l'oraison du Vendredi-Saint *Pro Rege et Duce*. Et enfin la messe achevée, avant la séparation de l'auguste assemblée, le pontife du pied de l'autel bénissait solennellement, avec la formule suivante (quatrième et dernier essai de traduction), le peuple et son nouveau prince.

Bénédiction solennelle.

« Que le Seigneur Vous bénisse ! Que le Seigneur Vous garde ! Et comme il a voulu Vous faire Duc de ce peuple, ainsi puisse-t-il Vous donner le bonheur temporel en ce monde et la félicité éternelle en l'autre !

» Ainsi puisse-t-il accorder à ce peuple que, dans sa miséricorde, il a voulu réunir sous votre autorité, d'être longtemps et heureusement gouverné, par votre ministère sous sa divine direction !

» Afin que docile aux divins préceptes, exempt de maux, comblé de biens, soumis avec amour et bonheur à votre puissance ducale, ce peuple goûte dans le siècle présent les douceurs de la paix et mérite d'être reçu avec Vous dans la cité éternelle !

» Ainsi daigne nous l'accorder Celui dont le règne et l'empire persiste sans fin dans les siècles des siècles !

» Et que la bénédiction de Dieu Tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, descende sur Vous et demeure en Vous à jamais (1) ! »

Je ne sais, mon cher Directeur, si vous serez de mon avis. Mais quand je songe à tout ce que le gros des publicistes nous débite depuis cent ans sur l'origine du pouvoir, ses devoirs, ses droits, etc., et qu'ensuite je relis ces admirables prières, où vit la foi d'une race forte

(1) Notre collaborateur M. de Kerjean paraît ignorer que le cérémonial de la première entrée des ducs de Bretagne a été publié, dans son texte original, par le Bulletin archéologique de l'Association Bretonne (t. II, 2e partie, pp. 167-172). En s'y reportant on verra que M. de Kerjean, tout en *modernisant* quelque peu le style et l'orthographe de ce document, en a reproduit tous les traits avec une très-grande fidélité

et l'ardente inspiration de la Vérité, il me semble découvrir un nouveau monde, autant au-dessus du nôtre que le ciel l'est de la terre. Il y a là les droits des Rois et les droits des Peuples, mais surtout les devoirs des Peuples et les devoirs des Rois : et pour sanction cette Eternité terrible et fatale, que rien ne peut retarder, dont le nom revient au bout de chaque prière comme un refrein sublime, cette Eternité, la couronne des bons sans doute, mais pour les mauvais rois et les méchants peuples supplice plus effroyable cent fois que tous les échafauds de la tyrannie et les piques ensanglantées des révolutions !

Mais il le faut, de ces sommets du passé redescendons aux platitudes du présent. On comprend que je vais parler des journalistes parisiens et des âneries plantureuses dont foisonnent leurs comptes-rendus (1). Pourtant je ne ferai que glisser sur ce chapitre ; je ne veux point donner à ces sornettes une importance qu'elles n'ont pas.

Il a plu à M. Bapst, du *Journal des Débats*, d'ériger de sa pleine autorité l'évêché de Rennes en métropole, de découvrir au Palais de Justice une *salle des Etats*, que personne n'y connait et, par une mystérieuse prédilection pour la commune de Noyal-sur-Vilaine d'y transplanter, — de quatre, de six, de sept lieues, — le château de la Prévalaie dont il fait une ferme, le château des Nétumières dont il écorche le nom et l'étang de Pain-Tourteau qu'il dédaigne de nommer.

M. Brainne, de son côté, a bien voulu nous révéler, dans les colonnes de *la Presse*, qu'en suivant le chemin de fer du Mans à Laval il avait eu l'agrément de traverser le Bocage vendéen, bonne fortune qui n'était encore advenue à aucun mortel et qui oncques plus n'adviendra ; pour faire niche à M. Bapst qui prétendait porter le château des Nétumières auprès de Rennes, M. Brainne s'est amusé à le rapprocher de Laval de trois à quatre lieues, en le plaçant sur les bords de l'étang du Port-Brillet (département de la Mayenne) ; même il lui a semblé bon de mettre à Châteaubourg le berceau de du Guesclin et de faire un erratum

(1) Voir entre autres *le Journal des Débats* et *le Siècle* du 29 avril, *la Presse* des 28 et 29 avril.

à toutes nos histoires de Bretagne, en prêtant au duc Jean V l'histoire de son père Jean IV.

Enfin le voyageur du *Siècle*, M. Edmond Texier, au rebours de M. Bapst (deux fois nommé) qui transforme les évêques en archevêques, s'est avisé de changer en *bourg* la cité épiscopale de Tréguier; il a bien voulu décrire, pour les avoir vus de son wagon, des monuments éloignés de la ligne du chemin de fer, les uns d'une lieue et demie, les autres de six à sept lieues, comme le château des Rochers et le dolmen de la Roche-aux-Fées, — afin de prouver sans doute que les rédacteurs du *Siècle* sont très-capables de faire des miracles, ainsi que l'assure dans cette estimable feuille l'illustre M. Jourdan; — et il a encore daigné nous prédire d'un ton d'oracle que bientôt, grâce au chemin de fer, les paysans bretons, autour de Vitré, ne manqueront point de parler le français, — la seule langue qu'ils parlent depuis dix siècles!

Mon Dieu, si la mise au jour de toutes ces propositions saugrenues peut amuser ces messieurs de Paris ou leurs béats abonnés, il faudrait avoir l'esprit bien mal fait pour s'en offusquer. Peut-être au reste ces grands hommes pensent-ils sincèrement que les curiosités historiques et naturelles des contrées où leur présence se manifeste pour la première fois accourent avec émotion au bord du chemin de fer les regarder passer, — tout comme on lit dans les vieilles histoires que les populations empressées accouraient jadis au bord des grandes routes où passait le carrosse du Roi pour vénérer les traits de leur souverain. Respectons d'aussi touchantes illusions. D'autant que personne n'en sera dupe. *Le Siècle*, par exemple, quoi qu'il puisse faire des miracles, ne fera point celui de tromper les gens qui ne veulent pas être trompés: on sait trop qu'il a pris depuis longtemps brevet d'invention pour les bévues historiques solidement charpentées et confectionnées selon la formule: demandez la recette à M. de la Bédollière, l'un de ses plus fort rédacteurs, dont la plume habile vient, par un effort rétrospectif, de convertir au catholicisme Sully, l'ami d'Henri IV, — ou encore instruisez-vous auprès du chroniqueur de ce journal qui aujourd'hui même, au moment où je relis la présente épitre pour vous l'envoyer, annonce à la France entière la mort *récente* du cardinal

Ximénès, le ministre d'Isabelle-la-Catholique, trépassé depuis trois cent cinquante ans — seulement ! Je crois donc pouvoir conclure que, quand on voudra connaître l'histoire ou la géographie de nos provinces, on commencera par laisser de côté tous les renseignements fournis par MM. du *Siècle*, de *la Presse*, des *Débats* et *tutti quanti*. Aussi n'aurais-je point perdu le papier de la Revue à signaler toutes ces bourdes, si l'on n'était venu nous les débiter de ce ton capable et satisfait qui distingue essentiellement les médiocrités gonflées de la presse parisienne.

Mais parmi les dires de ces Messieurs, — puisque hélas ! j'ai commencé, — il en est deux ou trois, moins grotesques dans la forme quoique dans le fond aussi faux, auxquels je ferai une réponse un peu plus sérieuse.

Ainsi, par exemple, quand M. Brainne vient nous dire, en décrivant la seconde journée des fêtes de Rennes : — « Après la fête historique » (le cortége de Jean V), souvenir du passé, est venu le défilé des » chars allégoriques, suivis des corporations industrielles, *emblème* » *de l'avenir,* » — j'accepte volontiers cet augure : nous aurons donc dans l'avenir, suivant M. Brainne, des corporations industrielles ; mais les groupes qui figuraient sous ce titre, à la fête de Rennes, étaient aussi un souvenir du passé, car—dût s'en étonner M. Brainne, — les corporations industrielles ou corps de métiers ont fleuri pendant très-longtemps dans l'ancienne France. Et à propos de cette partie intéressante du programme rennais, notre ami M. Thibault de la Guichardière a eu tout droit de dire : « A cette fête, qui a retracé les » démonstrations de l'amour et du respect des Bretons pour leur » jeune souverain dans les temps les plus orageux, une autre *tradi-* » *tion* de notre existence provinciale a été mise fort à propos sous les » yeux. On y a vu figurer les *corporations* ou *corps de métiers,* » groupés autour de leurs *chefs-d'œuvre :* hommage rétrospectif d'une » intelligente justice rendu à une vaste institution qui fut autrefois » l'une des garanties les plus solides de l'ordre public, sans laquelle » le travail des novateurs est demeuré impuissant à donner au corps » social l'unité et la force de cohésion dont il a besoin. — Il est bon » et salutaire de venger ainsi nos mœurs antiques des mépris de la

» Révolution (¹). » — Ce qui ne m'empêche point, je le répète, de voir aussi avec M. Brainne dans les corporations de l'autre jour un *emblème de l'avenir*. Horace ne l'a-t-il pas dit : *Multa renascentur quæ jam cecidere.*

M. Edmond Texier ne pense pas comme Horace — ceci n'étonnera personne. — Le chemin de fer est à ses yeux la ruine irrémédiable de tout ce qui constitue la Bretagne, de la langue, des traditions, des mœurs et même des costumes : « Quant aux jolies filles de Quimper et de » Morlaix, nous dit-il, elles conserveront peut-être dans le grand » bahut de famille ces pittoresques costumes qui font le bonheur et » l'admiration des peintres et des poètes, mais elles subiront la » tyrannie universelle du petit bonnet rond et de la prosaïque robe » d'indienne. » — Et pourquoi donc, s'il vous plait? — Parce que « le chemin de fer n'est pas un artiste, mais un *missionnaire de la* » *civilisation.* » On avait cru jusqu'ici la vraie Civilisation inséparable de l'Art et de la Poésie ; la civilisation du *Siècle*, au contraire, M. Texier le proclame, leur est radicalement opposée, — je m'en doutais depuis longtemps, — et de plus elle a pour costume indispensable le petit bonnet rond et la robe d'indienne : hors de là point de civilisation. Est-ce assez ridicule? Mais c'est ainsi qu'ils raisonnent.

M. Texier au reste ne se gêne guère pour montrer qu'il n'aime point la Bretagne, — qui de son côté n'aime point *le Siècle*, — et pour venir à bout de notre vieille province il compte fort sur le chemin de fer : « Bientôt, dit-il, le chemin de fer ira jusqu'à Brest, et c'est alors » que *l'esprit nouveau* chassera *les fantômes*, qui peuplent depuis des » *milliers de siècles* les forêts de la vieille Armorique. » Des milliers de siècles, c'est long ! c'est au moins deux cent mille ans ; nos forêts et nos fantômes seraient ainsi un peu plus vieux que la création du monde. Après une aussi longue possession, ils ne se laisseront peut-être point déloger sans résistance par ce que M. Texier nomme l'*esprit nouveau*, qui n'est rien qu'un amalgame boursico-humanitaire, mixture des idées du *Siècle* et des primes du *Journal des Actionnaires*, si cher à M. Jourdan. M. Texier eût bien dû nous expliquer de quels fantômes

(1) Voir *la Foi Bretonne* du 28 avril.

il veut parler. Mais il ajoute simplement : « Dans le Morbihan surtout » les anciens usages ont conservé tout leur empire, et les habitants » s'obstinent encore aujourd'hui à voir dans Rennes, non le chef-lieu » d'un département, mais la capitale de la Bretagne. La Bretagne est » toujours pour eux ce qu'elle était pour leurs pères, — un pays à » part et comme en dehors de la centralisation française. »

Tout dépend de ce qu'on entend par centralisation. La centralisation chère au *Siècle*, — qui prétendrait imposer à la France entière les doctrines d'impiété, d'anarchie et de corruption que prêche ce journal, — les Bretons du Morbihan, les Bretons de toute la Bretagne la repoussent. Mais s'il s'agit de l'unité politique de la France, où la Bretagne est entrée depuis trois siècles, tous les Bretons au contraire sont fiers d'y appartenir : et que de grands noms, que de flots de sang n'ont-ils pas, depuis trois siècles, donnés à la grande patrie ! A la vérité ils n'ont pas pour cela répudié la petite patrie ; leur patriotisme national se redouble et se renforce au contraire dans un patriotisme local et provincial des plus vivaces. Malgré les barrières artificielles des départements, la Bretagne vit encore dans le cœur des Bretons. Les départements ne détruisent pas l'histoire, la langue, les mœurs ; surtout ils ne peuvent détruire la *tradition bretonne*, chaine indestructible qui relie depuis treize siècles, sur notre sol, la génération qui vient à celle qui s'en va : tradition saine et forte où l'honneur le plus rigide et la vieille foi catholique, soutenus par une généreuse opiniâtreté dans le bien, se réunissent pour former ce caractère breton qui a un assez bon renom par tout pays. — Tant que cette tradition ne sera pas éteinte, tant que nos fils en grandissant continueront de s'en nourrir et de la respirer comme un souffle vivifiant, la Bretagne ne mourra point. Les chemins de fer n'y pourront rien. Tout au contraire, il est bon de le remarquer, dès qu'il surgit en Bretagne, dans l'ordre des améliorations matérielles, quelque question importante, — en dépit de la division départementale, tous les intérêts bretons se retrouvent solidaires. La question des chemins de fer en donne un nouvel exemple, et si vous ne m'en croyez point, je vous le ferai dire tout à l'heure par quelqu'un dont vous ne pourrez refuser le témoignage. Il faut donc que M. Texier

s'y résigne, la Bretagne n'est pas encore tout à fait morte. Avec de petites cloisons on a partagé son sol en cinq compartiments, mais il est clair pour tout le monde que les cinq groupes séparés par ces cloisons ne forment en vérité qu'une seule famille. Ainsi le pense-t-on non seulement dans le Morbihan, mais à Rennes, à Nantes, à Saint-Brieuc, à Quimper, tout comme à Vannes. Et mon Dieu, M. Texier, puisqu'il était aux fêtes de Rennes, n'avait qu'à prêter l'oreille et écouter tous les discours officiels, pour se convaincre que la Bretagne n'a point définitivement rendu le dernier soupir. Ministre, évêque, préfet, président de la Compagnie du chemin de fer, tous n'ont fait que chanter ses louanges. Je me permettrai de les recueillir et d'en former un bouquet pour la *Revue de Bretagne et de Vendée* : ce sera la fin de cette longue lettre.

M. le baron de l'Epée, président de la Compagnie, et qui parlait, si je puis dire, au nom du chemin de fer, a si peu l'idée de venir détruire la Bretagne qu'il s'est plu, tout au contraire, à en glorifier le passé, en proclamant que c'est un grand honneur pour la Compagnie de pouvoir « contribuer à la prospérité dans la paix, à la sécurité dans » la guerre de la patrie de Du Guesclin, de Clisson, de Du Guay-» Trouin, de Cartier, de Châteaubriand, de tant d'hommes illustres » qui, sous l'étole et la toge, dans les armées, dans les lettres, les » sciences et les arts, ont donné à la Bretagne cette couronne de » gloire où viennent s'enchâsser, pour que rien ne manque à » sa splendeur, les noms doux et aimés d'Anne de Bretagne et de » Mme de Sévigné! »

M. le préfet d'Ille-et-Vilaine a reconnu hautement que les départements de la Basse-Bretagne, — où M. Texier ne voit que forêts, fantômes et sauvages, — doivent être rangés au nombre « des plus » importants par l'énergie de la race qui les habite. » Puis, prenant noblement en main, dans la question des chemins de fer, la cause de toute la Bretagne, et jaloux de prouver son droit à se faire l'avocat de ces grands intérêts, il s'est écrié : « Dans Ille-et-Vilaine, peut-être » même surtout dans Ille-et-Vilaine, nous sommes Bretons aussi, et » la Bretagne a toujours su rester unie. Solidaire par les souvenirs de » sa vieille nationalité, par l'énergie de ses sentiments religieux, par

» son patriotisme éprouvé, par son esprit d'ordre, il faut aussi que » la Bretagne se montre solidaire dans la défense de ses intérêts ! »

Retenez cela, M. Texier, et écoutez encore M. le Ministre de l'Intérieur nous parler avec amour « de cette vieille et loyale » Bretagne, dont les fils, présents ou éloignés, gardent toujours pour » elle une si tendre affection ! » Voyez comme il la prise haut, « la » Bretagne, — cette terre classique, nous dit-il, des vertus de famille, » du respect de l'autorité, de l'amour de l'ordre et des hiérarchies » sociales ; — « ce pays de foi et de piété ; — cette contrée éminem- » ment agricole, l'une des nourrices de la France ; — si féconde en » braves soldats et en intrépides marins ; — enfin, où vibre si éner- » giquement le sentiment de l'honneur national ! » Et comme il sait bien encore apprécier à sa valeur « le peuple de Bretagne, ses mâles » vertus, la fermeté de son caractère, la solidité de son dévouement ! »

Voulez-vous une dernière louange qui consacre en quelque sorte toutes les autres, un dernier trait qui achève le tableau ? Nous l'avons dans le discours de l'évêque de Rennes, où ce prélat s'est complu à proclamer que la Bretagne « mérita de tout temps le titre de terre » classique de la Fidélité. »

Après de tels témoignages émanés d'aussi hautes autorités, tout ce que je pourrais ajouter serait sans valeur, et je n'ai qu'un vœu à former pour notre chère province : c'est qu'elle reste — toujours — digne de tous ces éloges, — toujours digne en un mot de sa vieille devise, que je ne me lasse point de citer : *Potius mori quam fœdari.*

LOUIS DE KERJEAN.

MÉLANGES.

I. — Voyage de Mgr de Nantes a Rome. — Mgr l'évêque de Nantes a quitté son diocèse le 16 avril dernier, pour aller à Rome rendre compte au Souverain Pontife de son administration épiscopale et offrir à la sanction du Saint-Siège le Propre des Saints de son diocèse, adapté à la liturgie romaine. Au moment de quitter Nantes, Mgr Jaquemet a adressé à ses fidèles diocésains une lettre pastorale, où nous empruntons le passage suivant :

« Quand nous aurons été admis (dit Mgr de Nantes) auprès de Celui que nous nommons avec respect le Souverain-Pontife, c'est-à-dire l'Evêque des Evêques,..... s'il nous est ordonné de parler à notre tour et de rendre compte du cher troupeau confié à nos soins, nous avons la confiance que nous consolerons ce grand cœur, si souvent abreuvé d'amertume, en parlant de vous, N. T. C. F., et de l'énergique attachement qui vous lie à la foi de l'Eglise romaine. Nous oserons signaler notre Eglise, comme le plus précieux joyau de la couronne pontificale. Nous dirons que la Bretagne tout entière, que le diocèse de Nantes, cette belle portion de la Bretagne, a été, et serait encore, aux jours de dangers, un des plus puissants boulevards de la religion chrétienne ; que ses habitants sont presque tous héritiers de ces légions de martyrs et de confesseurs qui, à la fin du siècle dernier, ont arrosé de tant de sang ce sol béni, qui l'ont sanctifié par tant de sacrifices et de douleurs : nous dirons qu'après avoir déblayé les ruines immenses que les tempêtes avaient amoncelées, vous avez pu créer en moins de cinquante ans plus de monuments religieux, plus d'œuvres de foi et de charité qu'aux plus belles époques de notre histoire. C'est de Rome, dirons-nous avec reconnaissance, c'est à la voix de saint Pierre qu'est parti le premier Evêque qui apporta à nos pères idolâtres l'Evangile et les saintes leçons de la doctrine catholique. Après tant de siècles, c'est à Rome que nous venons sur le tombeau des apôtres, à vos pieds, ô successeur de Pierre, professer la même foi, épancher les sentiments de notre gratitude, et jurer que rien ne pourra nous séparer de votre Chaire apostolique ! »

— Mgr Jaquemet, à peine arrivé à Rome, a eu le bonheur d'être reçu par Sa Sainteté le samedi 2 mai. Nous espérons pouvoir, dans notre prochaine livraison, donner à nos lecteurs quelques détails intéressants sur cette pieuse visite de Mgr de Nantes *ad limina Apostolorum*.

II. — La Congrégation des Pères Eudistes. — M. de la Roche-Héron écrivait de Rome il y a peu de temps (sous la date du 16 avril dernier) au journal l'*Univers :*

« Le 3 de ce mois, le Saint-Père a sanctionné un important décret de la Congrégation des Evêques et Réguliers, par lequel se trouve solennellement approuvée et confirmée une des associations de prêtres les plus recommandables de France. Il s'agit de la Congrégation de Jésus et Marie, plus connue sous le nom populaire de Pères Eudistes.

« On sait que la Société des Eudistes, qui a pour fin principale de diriger des séminaires diocésains, a été fondée dans ce but, en 1643, par le Père Jean Eudes de Mézerai. Ce prêtre vénérable avait déjà fait partie de la Congrégation de l'Oratoire pendant dix ans, lorsqu'il se décida à la quitter pour fonder une œuvre nouvelle. Il trouvait que les Oratoriens s'étaient écartés de leur but en ne s'occupant pas de former des ecclésiastiques dans les séminaires, et il voulut seconder les desseins du Concile de Trente en se consacrant à l'enseignement théologique. Le Père Eudes donna de plus à sa congrégation, pour seconde fin particulière, la prédication de missions dans les provinces, et enfin accessoirement l'enseignement de la jeunesse dans les colléges. Le séminaire de Caen fut le premier dont la direction fut confiée aux prêtres zélés qui s'étaient joints au pieux fondateur; et successivement les Eudistes se développèrent au point qu'à l'époque de la Révolution la congrégation possédait douze séminaires, quatre colléges, une maison de retraite et d'études à Paris, outre un grand nombre de cures, de chapellenies et de bénéfices. Dans ces temps désastreux, sur plus de 400 Eudistes, pas un seul ne fut apostat, et ils eurent, au contraire, la gloire de fournir dix martyrs aux massacres des Carmes. L'un d'eux était le P. Hébert, supérieur de la maison de Paris et ancien confesseur de Louis XVI. Dans l'exil, les Eudistes n'oublièrent pas les devoirs spéciaux de leur ministère, et deux d'entre eux, les PP. Auger et Bosvy, réunirent plus de 600 prêtres ou clercs au château de Winchester, pour les y perfectionner dans les sciences théologiques. Lorsque la paix rendue à l'Eglise leur permit de rentrer en France, les Eudistes se disséminèrent comme professeurs dans différents diocèses de France; c'est seulement en 1826 que les membres survivants de l'ancienne congrégation, réunis à Rennes, résolurent de se réorganiser et nommèrent pour leur supérieur à vie le P. Blanchard. Il a eu pour successeur, en 1837, le P. Jérôme Louis; et depuis 1849, c'est le Père L. Gaudaire qui est supérieur général de la congrégation. — Elle compte aujourd'hui 85 prêtres ou clercs et 60 frères servants; elle dirige un petit séminaire à Valognes, et des colléges florissants à Rennes, à Redon et à Luçon; elle a son noviciat à La Roche-du-Teil, près de Redon, et des missionnaires dans le diocèse de Coutances et jusqu'aux Antilles. Le décret d'approbation que les Eudistes ont obtenu et qu'ils désiraient ardemment, va leur inspirer une nouvelle ardeur à poursuivre l'Œuvre de l'Education et des Missions, en même temps qu'il déterminera des prêtres pieux à se joindre à la Société de Jésus et Marie, pour y augmenter le nombre des ouvriers évangéliques. »

L'abondance des matières nous force à rejeter à la prochaine livraison les mentions nécrologiques qui devaient trouver place dans celle-ci.

LES

ARCHIVES DU KERLOUET.

EXTRAIT DES MÉMOIRES D'UN RECTEUR BRETON.

1791.

..... Après mon refus de serment, j'avais abandonné mon presbytère, bien qu'on n'eût pas trouvé dans le diocèse de Saint Corentin assez de jureurs pour en répandre jusqu'à nos paroisses perdues des Montagnes Noires, et qu'on ne m'eût pas encore donné un successeur. J'avais accepté une noble et libre hospitalité, grâce à laquelle j'étais toujours au milieu de mes ouailles, dans le château de Mme la marquise du Kerlouet, ma marraine, qui avait déjà recueilli mon vieil oncle, l'ami de cœur du feu marquis. Il y avait entre la famille du Kerlouet et la nôtre des relations séculaires de protectorat plein de bienveillance, et de dévouement plein d'amour, qui étaient communes en Bretagne, et auxquelles les générations futures, si elles lisent les déclamations de nos philosophes et de nos politiques contre l'horrible féodalité, ne voudront assurément pas croire. Le sacerdoce, dont nous étions revêtus, donnait à ces relations un caractère plus intime et plus cordial encore, en établissant, entre le seigneur et le vassal annobli par son caractère sacré, un niveau qui n'était pas de l'égalité à la façon révolutionnaire, parce que, de part et d'autre, il était basé sur le respect profond et religieux des droits d'autrui.

De plus, mon oncle était le frère de lait du marquis ; et cette fraternité, en Bretagne, se perpétue toute la vie ; on ne croit pas acquitter, avec un peu d'argent, la dette sacrée du lait qu'on a sucé. Mais, s'ils avaient sucé le même lait, les deux amis n'avaient pas puisé dans cette

source commune le même caractère et les mêmes pensées. C'était un antagonisme continuel. Le marquis, possesseur d'une grande fortune, passait la moitié de sa vie à la cour; le temps de ces absences était un temps de trève, pendant lequel on n'échangeait que quelques lettres en guise d'escarmouches; mais à peine M. du Kerlouet était-il de retour dans ses terres, que mon oncle s'installait au château pour y passer tout le temps qui n'était pas réclamé par sa paroisse, et alors la discussion commençait pour n'avoir plus de fin. Le marquis, esprit léger, mais fin et subtil, avait donné dans toutes les utopies de ce siècle, sans autres réserves que celles d'une foi vive et d'un cœur tout pénétré de la religion paternelle. Mon oncle, au contraire, logicien implacable, théologien profond, méfiant de toute nouveauté, défendait les traditions religieuses et nationales. Il démontrait à son antagoniste que tous ces systèmes prétendus philosophiques de liberté et de progrès, d'amélioration du sort du peuple, et d'éducation des masses, avaient été, dans tous les siècles, le passe-port obligé de tous les hérésiarques, dont les encyclopédistes descendaient en ligne directe. Cet appel aux sentiments chrétiens qui remplissaient l'âme du marquis ne le trouvait pas insensible; mais il taxait le recteur d'exagération et lui disait : « Vous voyez bien, l'abbé, qu'en fait tous vos syllogismes n'ont pas le sens commun : car enfin, voyez moi : tout Versailles sait bien que je suis philosophe, par conséquent, à votre sens, proche parent des hérétiques et justement suspect au Saint-Office; eh bien, nierez-vous que je sois en communion avec notre sainte mère l'Eglise, puisqu'enfin vous me donnez l'absolution, et je fais mes Pâques! » C'était ordinairement sur ce tour que la conversation finissait, à moins que mon oncle ne dit avec une grande tristesse : « Pour vous, ce ne sont que jeux d'esprit sans conséquence; mais si ce poison arrive au peuple, et tout le monde s'entend pour le lui inoculer, la France aura la fièvre chaude, et Dieu seul sait combien il faudra verser de sang pour arrêter ce délire! »

On était alors en 1777 ou dans les années voisines, et les prédictions du vieux recteur ne passaient que pour une formule oratoire, destinée à donner plus de poids et plus de vie à son argumentation.

Cependant, il arrivait déjà que ces discussions atteignaient le

domaine des faits. Ainsi, quand l'expédition d'Amérique fut résolue, le marquis fit partir son fils unique à la suite de M. de La Fayette, qui était de sa parenté. Mon oncle, appuyé par la marquise, femme d'un grand sens et d'un grand cœur, lutta en vain. L'expédition était prônée par l'école à laquelle le marquis se faisait gloire d'appartenir. Il serait, je crois, parti lui-même, sans la goutte qui l'enleva quelques mois après.

Le jeune marquis s'était très-fort distingué dans les guerres de l'indépendance. Il avait la bravoure et l'esprit de son père, la raison, le tact exquis de sa mère; il était sans doute destiné aux plus hauts emplois, où le portaient à l'envi son mérite et la faveur du roi, quand la Révolution éclata. Il avait vécu étranger à la Bretagne, et, ne comprenant rien aux motifs si patriotiques du serment qui éloigna la noblesse bretonne des affaires, il siégea à l'Assemblée Nationale. Quand vinrent les jours de troubles et de dangers, il resta courageusement à son poste; mais il fit partir sa mère et la renvoya en Bretagne, sous la sauvegarde d'un nègre gigantesque, qu'il avait ramené d'Amérique, et qu'il savait dévoué jusqu'au martyre. Voilà qui nous étions et par suite de quelles circonstances nous nous trouvions réunis, la marquise, mon oncle et moi, dans le château du Kerlouet. Depuis la mort de son mari, la noble veuve tenait sa maison sur le pied le plus simple. Un vieux valet de chambre, devenu maître d'hôtel, qui servait au besoin de postillon ou de cocher, un garde, quelques jeunes gars du pays qui cumulaient les fonctions de jardiniers et de palefreniers, et Tom, le grand nègre, qui provisoirement n'avait d'autres soins que d'apprendre de mon oncle le catéchisme et le français : c'était, avec les femmes, tout le personnel du château.

Certes, s'il y avait un lieu du monde où l'on dût se croire à l'abri des orages politiques, c'était bien ce coin de terre, cette vallée riante et ombreuse, cachée par les grands bois pleins de silence dans une gorge du sauvage Menez-Du; s'il y avait des gens qui dussent échapper au tourbillon qui ébranlait l'Europe, c'étaient bien la vieille femme et les deux pauvres prêtres qui s'étaient blottis dans cette Thébaïde oubliée.

Mais, lorsque Dieu déchaîne ou les éléments ou les passions des méchants, et les fait servir de ministres à ses vengeances, ces fléaux n'épargnent aucun de ceux qui portent au front le signe de l'expiation ou du martyre, et les précautions de la sagesse humaine semblent tourner fatalement contre ceux qui les emploient pour échapper à l'arrêt implacable !

Un soir, mon oncle ayant lu avec beaucoup d'attention le volumineux paquet de journaux et de brochures et les quelques lettres que le garde avait apportés de Carhaix, dit en se frottant les mains : « Eh bien ! le domaine congéable est décidément conservé ; voilà la loi du 6 août, assez mauvaise en bien des points et toute pleine de l'esprit novateur ; mais enfin le principe est sauvé. Vous rappelez-vous, madame, quels combats j'ai soutenus contre mon pauvre ami pour l'empêcher d'afféager ses convenants, selon l'exemple de quelques voisins et selon les conseils de ce triste philosophe, maître Girard, avocat à Quimper? Mon avis était bon, — meilleur franchement que je ne le croyais ; les fiefs sont supprimés, le domaine subsiste, et notre cher enfant a encore cinquante mille livres de rente dans nos montagnes. »

— « Vous êtes notre bon génie, mon cher recteur ! » dit la marquise ; puis elle se recueillit et l'on comprit au mouvement de ses lèvres qu'elle remerciait Dieu avec effusion. — « Qui ne sera pas bien aise de cette loi, dis-je à mon tour, ce sera M. Sylvestre ; car je ne suppose pas que ce fût dans cette prévision qu'il a acheté depuis deux ans les droits de tous les colons qui ont consenti à les lui céder. »

— « Ne prononce pas le nom de cet homme, dit mon oncle, dont la joie disparut tout à coup : je ne suis que par mes prières le bon génie de cette demeure, et mes prières sont sans vertu, puisque je n'ai pas pu en chasser plus loin celui que tu nommais tout à l'heure : celui-là, madame, c'est notre mauvais génie, et ce n'est pas d'aujourd'hui que je le crains. Du reste, dans cette nuit profonde, lorsque le monde est livré à la puissance les ténèbres, où est la lueur lointaine qui permette l'espoir et promette la paix ? » — A cette conversation, qui nous avait fait passer si brusquement de la joie aux sombres appréhensions, succéda un morne silence. Il en était souvent ainsi ; mon oncle avait

des illuminations soudaines et presque prophétiques qui nous glaçaient; il avait sondé dès les premiers jours la profondeur de l'abime vers lequel roulait, comme on disait alors, le char de la révolution, et ses prédictions n'étaient que les conclusions tirées rigoureusement des prémisses posées depuis un demi-siècle par l'impiété et le libertinage.

A quelques jours de là, la marquise se rendit à un manoir, distant du château du Kerlouet de quatre lieues bretonnes, et chef-lieu d'une terre fort étendue; elle percevait elle-même les rentes de ce domaine, qui, comme presque tous les fermages en Basse-Bretagne, s'acquittent à la Saint-Michel, en septembre. Je l'accompagnai dans ce voyage; je devais lui servir de secrétaire.

Il vint un assez petit nombre de paysans pour acquitter leurs redevances. Parmi eux se présenta un étranger; il se dit bourgeois de Brest, et ayant choisi le moment où la marquise était seule avec moi dans l'appartement où se faisait la recette : — « Madame, dit-il avec hauteur, il n'a pas pu entrer dans votre pensée que, sous le régime qui se prépare, vous puissiez conserver cette scandaleuse fortune. Vos biens seront pillés; voulez-vous les vendre? Je vous en offre deux cent mille livres : cette somme vous sera plus utile que des sillons, quand il s'agira pour vous de sauver votre tête déjà proscrite. » — « Monsieur, dit la marquise avec le plus grand calme, mais avec une dignité souveraine, les biens dont vous me parlez sont à mon fils : je défendrai son héritage tant que j'aurai un souffle de vie, comme doit faire un mandataire honnête. Je n'ai pas le droit de faire autre chose. » — « Le droit! le droit! dit l'inconnu, est-ce que quelqu'un en France a des droits désormais! Au surplus, ajouta-t-il avec un ton tout différent, — soit qu'au fond cet homme valût mieux que la mission qu'il avait acceptée, ce qui était assez commun dans ces temps-là, soit que ma marraine exerçât sur lui la bonne influence d'une grande âme et d'un noble cœur, — au surplus, madame, je ne suis qu'un porteur de paroles; mais je dois ne pas vous laisser ignorer que ceux qui m'envoient prendront de force ce qu'on ne voudra pas leur vendre ou leur donner. » — « Encore des menaces! fit la marquise. Assez, monsieur; je ne veux pas croire que nous soyons retombés dans la barbarie, et ces menaces incompréhensibles ne m'effraient point; dites-le à ceux

dont vous vous êtes fait le complice, et dont je demande au ciel, pour toute grâce, de ne jamais connaître les noms. » — L'étranger nous regarda avec des yeux où se mêlaient l'hésitation, la honte et la pitié, salua d'un air assez gauche et disparut.

Le calme de ma marraine ne se démentit pas; était-ce qu'elle ne croyait pas à la réalité du danger? N'était-ce pas plutôt résignation héroïque et soumission chrétienne aux décrets de la Providence?

Pour moi, je n'avais pu trouver le sommeil, et je repassais dans ma mémoire, où les ramenait une force occulte, tous les souvenirs des horribles scènes dont ces mêmes lieux avaient été le théâtre, durant les guerres de la Ligue. J'étais loin de me douter que quelques heures ne s'écouleraient pas sans les renouveler sous mes yeux.

Tout à coup, au milieu du silence et des ténèbres, éclatèrent à la fois un hurlement lugubre et prolongé et une lueur sinistre et éclatante.

C'était un incendie; non pas un incendie accidentel se produisant dans un point isolé, mais un incendie volontaire et intelligent qui se montrant partout en même temps, environnait le manoir de tous endroits. A travers la flamme, on distinguait une troupe de paysans; mais si, dans le premier moment, on pouvait croire qu'ils étaient là pour éteindre le feu et porter secours, cette illusion n'était pas de longue durée : il devenait bientôt évident que la maison et ses habitants étaient entourés d'un fléau vivant, plus terrible encore que l'élément destructeur auquel nos ennemis avaient confié leur vengeance. Les menaces de l'inconnu recevaient un accomplissement bien prompt.

Le cercle des incendiaires se resserrait à chaque minute, et rapprochait du manoir les fascines enflammées qu'ils poussaient devant eux avec de longues perches, en répétant à des intervalles égaux le sinistre hurlement. Déjà les premiers flots de cette mer terrible léchaient les vieilles murailles quand, à la porte principale et au point même le plus vivement éclairé, apparut, à demi nu, grandi par le reflet de la flamme, Tom, le nègre, ayant sur ses épaules une forme blanche, qui n'était autre que sa maîtresse roulée dans les draps de son lit. L'Africain n'avait pas eu le temps de jeter autour de lui un coup d'œil rapide pour chercher le passage par où il devait s'élancer, qu'un mouvement étrange s'était produit chez les assaillants. Ces paysans

dont on avait encouragé la cupidité par l'ivresse, et qui n'avaient jamais vu de nègre, ne purent pas voir autre chose, dans ce géant noir qui surgissait au milieu des flammes et de la fumée, que le diable d'enfer lui-même. Les plus braves eurent le courage de prendre la fuite à toutes jambes, les autres se laissèrent tomber inanimés sur le sol. — « Monsieur le recteur, me cria Tom, vous avez encore le temps de prendre quelques hardes pour madame. Faites vite, et sauvons-nous : je vous attendrai à la ferme. » — Ces paroles me rendirent la conscience de la réalité, un peu obscurcie, je le confesse, par ce qu'avaient d'étrange et de fantastique les choses dont je venais d'être témoin. Je rejoignis à la ferme, dont tous les habitants avaient pris la fuite, ma marraine et le fidèle Tom, sans être inquiété par aucun de nos ennemis. Ils semblaient s'être fondus sous terre. Pendant que ma marraine se vêtait, j'allai prendre à l'étable deux chevaux de montagne, sauvages et rapides; le nègre enlaça de nouveau la marquise dans ses bras nerveux, et nous commençâmes, par les vallées profondes, les collines abruptes et les chemins creux, une course folle, dans laquelle, à coup sûr, les pâtres qui sortaient leurs bœufs aux premières lueurs de l'aurore, virent le diable emportant une âme et un prêtre zélé poursuivant le ravisseur.

Nous atteignimes sans encombre le château du Kerlouet. Jacques, le vieux cocher, y arriva plusieurs heures après nous, ramenant d'un air piteux ses deux chevaux; quant au carosse, il avait été la première et, on peut le dire, la seule victime de l'incendie. Jacques nous apprit que les assaillants n'avaient pas reparu. Le manoir, bâti après les révoltes des paysans sous la Ligue, avait des murailles capables de résister sinon à un siége, du moins à un coup de main, et le feu, n'étant plus attisé, était venu mourir au pied, en teignant le sombre granit d'une teinte plus noire encore.

Restait, après avoir rendu grâces à Dieu qui nous avait miraculeusement sauvés, à se rendre compte de la nature de cette agression si brusque et si imprévue. Etait-ce un mouvement général, et cette fièvre chaude dont parlait mon oncle, atteignait-elle nos paisibles laboureurs eux-mêmes, malgré leur langue, leur croyance naïve, leur complet isolement ? Etait-ce un fait unique et exceptionnel, dû à

des causes toutes locales ou toutes personnelles ? On comprend avec quelle anxiété nous nous posions cette question d'où dépendait absolument notre sécurité, notre vie elle-même. Mon oncle penchait pour la seconde hypothèse, et à en juger par le calme profond des campagnes qui nous environnaient, c'était la vraie. Il fut néanmoins résolu que Jacques et Tom iraient faire au district de Châteaulin, dans le ressort duquel était situé le manoir, une déclaration détaillée de ce qui s'était passé. Les magistrats de Châteaulin furent évidemment très-contrariés d'être saisis de cette grave affaire, qui ne leur parut pas beaucoup plus claire qu'à nous. Je ne calomnie personne en disant que la magistrature de ces temps-là était une triste chose : et ce n'était pas à cette sainte et salutaire institution que les particuliers devaient alors demander aide et protection.

Pour nous, nous avions un protecteur qui valait mieux que la justice et la garde civique : c'était la face noire de Tom ; nous venions d'en faire l'expérience.

Deux mois s'écoulèrent dans la paix la plus profonde. Et chose bizarre ! plus le calme se prolongeait, plus les inquiétudes de mon oncle devenaient vives et fréquentes. Vers la fin de novembre, Jacques et Tom reçurent une citation pour comparaître à Châteaulin, afin de déposer comme témoins dans l'instruction de l'affaire pour laquelle ils avaient transmis au district la plainte de madame la marquise du Kerlouet. Il n'y avait à cela rien que de fort naturel en apparence ; Jacques et Tom partirent de très-grand matin le jour fixé.

Le château du Kerlouet, vaste construction du milieu du XVIIe siècle, est bâti entre une grande cour et des jardins, autour desquels des fossés profonds et pleins d'eau forment une enceinte où l'on ne pénètre que par le portail de la cour. Des deux côtés de ce portail, des pavillons s'élèvent. Je suppose que dans le dessein de l'architecte, l'un au moins de ces deux pavillons était destiné à un Suisse ; au temps dont je parle, tous deux étaient vides et ne servaient que de décharge. Par delà les douves, de grandes futaies percées de larges avenues, et dans les clairières desquelles l'œil découvrait de verdoyantes prairies, traçaient une seconde et silencieuse enceinte.

Le jour même où Tom et Jacques nous avaient quittés, et comme

mon oncle achevait sa messe, nous aperçûmes à l'extrémité de l'avenue une soixantaine de paysans, les uns à cheval, le plus grand nombre à pied qui se dirigeaient en groupe compact vers le château. Ne comprenant rien à cette députation, notre première pensée fut de fermer le portail; mais quand nous nous avançâmes pour le faire, quinze ou vingt hommes sortirent d'un pavillon où ils s'étaient glissés à notre insu, et nous dirent d'un ton calme, mais qui ne souffrait pas de réplique, qu'il ne fallait pas fermer la porte jusqu'à ce que leurs camarades, qui chevauchaient et cheminaient dans l'avenue, fussent arrivés.

Nous étions attaqués; on profitait de l'absence du terrible nègre; c'était donc une suite de l'incendie du manoir; nous ne pouvions songer ni à nous défendre ni à fuir. Mon oncle nous donna l'absolution et la réclama de moi à son tour, et nous nous tînmes prêts, sans savoir si l'on en voulait à notre vie ou seulement à la fortune de la marquise.

Quand le gros de la bande ne fut plus qu'à quelques pas, mon oncle et moi nous sortîmes de la cour et nous allâmes au devant des assaillants. La plupart nous étaient inconnus et venaient des environs de Châteaulin : parmi ceux que nous connaissions, nous distinguâmes, au premier coup-d'œil, tout ce qu'il y avait d'ivrognes dans le pays, meuniers, tailleurs, maréchaux et marchands de bœufs, plus familiarisés avec les auberges et les clubistes de Carhaix et de Morlaix, qu'avec les offices et les prêtres de leurs paroisses. Presque tous étaient à moitié ivres. Ils nous virent venir sans colère : le plus grand nombre, à notre vue, tirèrent même leurs chapeaux par un respect instinctif et traditionnel. Il était évident que ce n'était pas à nous qu'ils en voulaient. Mon oncle leur ayant demandé pourquoi ils étaient réunis, un meunier, le plus mal famé du Poher (1), qui paraissait un des chefs, répondit qu'ils voulaient parler à Madame elle-même; que ce qu'ils demandaient d'elle était juste, que par conséquent personne n'eût frayeur, car si on accordait leur demande, ils ne feraient mal à personne. Il fallut donc que ma marraine, elle-même, descendit dans la cour. Le meunier reprenant la parole débita cette harangue dont il n'était certainement pas l'auteur : — « C'est votre fils, madame, qui a trompé les amis du peuple à l'Assemblée Nationale et qui a fait con-

(1) *Poher* est, comme on sait, le nom breton du pays de Carhaix.

server injustement le domaine congéable, tandis qu'on supprimait les féages et tous les autres abus de la féodalité : le peuple, trahi par ses mandataires, se fera justice lui-même. Renoncez donc solennellement à vos prétendus droits sur nos domaines. Remettez-nous les titres de tous les convenants dont nous sommes les colons, afin que nous les anéantissions comme les signes les plus odieux de notre oppression passée ! Ne nous obligez pas surtout à user de violence et à prendre par force ce que nous voulons devoir à votre justice. » — « Tu as eu de bons maîtres d'école, ces jours derniers, et tu parles comme un livre, Jobic, dit la marquise avec amertume, mais moi, sans faire de discours, je vous dis à tous que vous me hacherez en morceaux si vous le voulez, mais que je n'abandonnerai pas un seul des droits de mon fils, car ils sont à lui et pas à moi. »

Les paysans ne s'étaient pas attendus à une résistance. Ils parurent hésitants et troublés ; nous en profitâmes, mon oncle et moi, pour leur faire entendre des paroles de raison et même de religion. Cette corde vibrait encore dans leurs cœurs égarés, mais non pervertis : quelques-uns firent un mouvement de retraite, lent d'abord, plus décidé ensuite : la masse les suivit. Ils allèrent ainsi conférant entre eux jusqu'à la porte de la cour, nous pûmes concevoir une lueur d'espérance. Mais tout aussitôt des hommes vêtus en bourgeois, et que nous n'avions pas encore vus, sortirent du pavillon, se mêlèrent aux groupes des paysans et leur dirent quelques mots appuyés de gestes énergiques. Hélas ! leur succès était plus facile que le nôtre ; ils s'adressaient à la passion la plus impitoyable, la cupidité. La bande entière courut, avec de grands cris, vers un tas de fagots amoncelés dans un coin de la cour, et revint, plus menaçante, placer ces fagots sous les fenêtres du château. — « Voulez-vous nous livrer les titres ? crièrent plusieurs voix ensemble. » — « Non ! dit encore la marquise. » — « Pourquoi tant de façons ? que n'allons-nous les prendre ? »

Les rôles se partagèrent : tandis que les uns nous gardaient à vue, les autres se répandaient dans le château et se firent ouvrir toutes les portes ; mais dans cette vaste demeure, il y avait des cachettes et des armoires secrètes dans lesquelles, depuis le commencement des troubles, on avait renfermé les objets précieux et spécialement les

papiers, et il eût fallu des investigateurs plus intelligents que nos paysans pour les découvrir. La fouille n'aboutit donc pas à trouver les archives; mais on trouva sans peine la cave et le cellier. Cette circonstance nous exposait à tous les dangers, nous ne devions plus rien espérer de ces brutes, devenues féroces par l'ivresse.

— « Si la citoyenne marquise ne veut pas nous montrer les papiers, il faut rôtir le castel, dit un des chefs. » — « Non, non, reprit un tailleur bossu qui passait pour sorcier, car le feu attirerait le diable, comme l'autre fois; mais l'eau n'a pas cet inconvénient; mettez une corde autour des reins de notre maîtresse, et plongez-la dans le puits jusqu'à ce qu'elle nous dise où elle a fourré ses parchemins maudits! »

L'infernale idée du tailleur allait être mise à exécution, quand je me rappelai que, dans mon enfance, après un triage des archives, j'avais vu déposer dans un vieux coffre, et comme au rebut, une énorme liasse de titres d'une magnifique apparence, mais sans valeur. Je me jetai donc au milieu des paysans qui se disposaient à suspendre ma marraine à la poulie d'un puits gigantesque, dont le couronnement en fer capricieusement contourné marquait avec une certaine majesté le milieu de la cour, et je leur dis que j'allais leur donner satisfaction, s'ils voulaient respecter la marquise. — « Je ne le veux pas, l'abbé! criait la généreuse mère : je saurai mourir pour le devoir et pour mon fils; c'est un vrai martyre, et je n'ai pas peur. » Mais déjà je m'étais élancé et je revins quelques secondes après avec un faix de parchemins poudreux sous lequel se courbaient mes épaules. Je le jetai au milieu des ennemis. A la vue de ces diplômes vénérables, du timbre, des paraphes artistiques des notaires, des grimoires indéchiffrables des siècles passés, la troupe entière ne douta pas qu'elle ne tint entre ses mains toute la fortune de la maison du Kerlouet, et poussa des cris de joie; mais, au même moment, un homme, accouru des pavillons, écarta la foule d'un air d'autorité, et dit : « — Voyons donc ces titres! »

A la vue de cet homme je me sentis frissonner de la tête aux pieds et je compris que nous étions perdus, car ce personnage, c'était celui que mon oncle nommait le mauvais génie de la maison; c'était Sylvestre.

Par une de ces belles nuits d'hiver, claires à force d'être pures, le 31 décembre 1740, l'année même de leur mariage, le marquis et la marquise du Kerlouet revenaient de Carhaix où ils avaient rendu visite à quelques douairières de leur famille. Comme le carosse atteignait le milieu de l'avenue, des vagissements partis d'une hutte abandonnée, construite par des sabotiers qui avaient exploité quelques hêtres durant l'été, se firent entendre. C'était un enfant délaissé, enveloppé de langes assez fins tout en lambeaux : il était chétif et frêle, né depuis quelques semaines peut-être. On l'apporta à la marquise, qui dit en s'apitoyant : — « Pauvre petit! nous l'élèverons, n'est-ce pas? » On le nomma Sylvestre, parce qu'on l'avait recueilli le jour de la Saint-Sylvestre.

Quand il eut grandi, le marquis déclara que cet enfant trouvé avait tous les signes du génie, selon le système de M. Lavater, et que surtout la bosse de la philosophie était développée chez lui à un point extraordinaire; en conséquence il décida que Sylvestre recevrait une éducation complète et très-soignée. Mon oncle protesta et se fâcha même tout à fait. Il dit au marquis que l'éducation avait besoin du contrepoids de la famille ou du sacerdoce et que Sylvestre, sans famille, montrait des instincts d'orgueil et d'irréligion que le bon exemple étoufferait s'il restait dans les derniers rangs du peuple, mais qui en feraient un monstre si on développait ces germes en cultivant une intelligence vive et déliée, mais cachée et méchante. Le marquis ne tint aucun compte des protestations de mon oncle, non plus que des supplications de la marquise dont le grand sens comprit tous les dangers de cette instruction sans bornes, donnée à un être fatalement déclassé, que cette générosité inintelligente condamnait au supplice de Tantale; car elle lui ouvrait des horizons magiques, elle lui montrait une véritable terre promise, dont les habitants devaient le repousser toujours en faisant peser sur lui la honte de sa naissance. Le marquis disait, en déclamant, que c'était la mission des philosophes de protester contre les préjugés gothiques, et Sylvestre reçut des maitres de toute sorte dont il profita mieux, il faut lui rendre cette justice, que le jeune marquis, son compagnon d'études.

Ces études terminées, on fut très-étonné de voir que du moule lit-

téraire par lequel avait passé Sylvestre, il n'était sorti ni un littérateur, ni un philosophe, ni un artiste, mais simplement un financier, un homme d'affaires retors, fin, madré. Sylvestre, montrant au début une humilité peu commune, dit au marquis que toute son ambition serait satisfaite s'il pouvait rendre quelques services à son bienfaiteur dans la gestion de sa fortune. Au bout d'une année d'administration, on s'aperçut que si le nouvel intendant avait augmenté les revenus, il avait augmenté aussi d'une manière peu rassurante la *civilisation* des trois ou quatre paroisses dans lesquelles s'étendaient les biens du marquis. Mon oncle, ayant sonné l'alarme, trouva le marquis plus attentif cette fois : il fut bien convenu que les leçons du catéchisme, pour les vassaux et leurs filles, valaient mieux que les leçons de M. de Voltaire, commentées sous le rapport religieux, et mises en pratique, sous le rapport moral, par M. Sylvestre. Il fut décidé que l'on achèterait, pour l'enfant trouvé, une charge de finances dont la dénomination ne revient pas à ma mémoire. C'était quarante mille livres. Le marquis les eût données sans conditions peut-être ; mais sa mort survint sur les entrefaites, et la marquise, conseillée par mon oncle, versa les quarante mille livres, mais exigea un reçu. Ainsi se conciliaient, dans la pensée de ma marraine et de son conseiller, le devoir de suivre les intentions bienveillantes du défunt, la nécessité d'éloigner Sylvestre, et la prudence qui disait qu'au moyen de cette grosse somme, laissée ou exigée suivant les cas, Sylvestre n'échapperait jamais à l'influence de la famille qui l'avait élevé. Fatale prudence, qui devait être au contraire la première cause de la ruine de cette noble famille !

Pendant plusieurs années, l'on n'entendit plus parler du financier qui remplissait sa charge dans une province éloignée. Le commencement de la Révolution le ramena en Bretagne ; mais il sembla éviter avec soin de s'approcher du château du Kerlouet. Bientôt nous apprîmes qu'il s'était fixé à Brest. Ses agents commencèrent à acheter en son nom les droits convenanciers de tous les colons qui voulurent vendre, spécialement dans les convenants dont le fonds appartenait au marquis du Kerlouet le seul, comme je l'ai dit, de tous les grands propriétaires du Poher qui n'eût pas suivi la mode contagieuse des afféagements.

Aussitôt après ces acquisitions, commença à l'Assemblée Nationale la croisade contre le domaine congéable. Assurément si une institution eût dû trouver grâce aux yeux de ces réformateurs démocrates, c'était bien le domaine congéable, mode de fermage particulier à la Basse-Bretagne, comme on sait, dans lequel le fermier, propriétaire de tous les édifices et de toutes les améliorations que son travail a apportées au sol, ne peut être évincé par le propriétaire du fonds de terre qu'après avoir été remboursé, à dire de priseurs, de tout ce qu'il a créé, de tout ce qu'il a amélioré pendant sa longue jouissance. Aussi, malgré les efforts des agents de Sylvestre et de quelques autres spéculateurs, le bon sens de l'Assemblée protégea les vieilles institutions de notre Bretagne, — le pays coutumier où l'agriculture fut, sans aucun doute, le plus efficacement favorisée, — et la loi du 6 août 1791 maintint le domaine congéable. Sylvestre était ruiné par cette loi : le marquis du Kerlouet pouvait s'emparer de tous les droits qu'il avait acquis, en en compensant la valeur avec les quarante mille livres dont il était resté redevable. Ainsi il s'était pris dans ses propres filets. Il ne lui restait plus qu'une chance ; c'était d'obtenir par la violence la destruction partielle du domaine congéable, que ses intrigues législatives n'avaient pu abolir d'un seul coup. Il ne recula pas devant ce crime, que le relâchement des lois au milieu du bouleversement général, rendait facile et sans dangers : il ameuta quelques paysans dont il affrianda la cupidité ; il les fit appuyer et exciter par des misérables à sa solde, et il lâcha cette horde contre la marquise, sa bienfaitrice.

Tel était l'homme que je reconnus au moment où je croyais avoir apaisé l'émeute. Sa présence en ce moment et en ce lieu nous donnait la clef de tout ce qui nous avait paru incompréhensible dans la première insurrection des paysans.

Sylvestre prit les parchemins que j'avais apportés et que l'on allait brûler sans méfiance : — « Mes amis, cria-t-il, on vous vole et on vous trompe, ces titres-là ne valent rien et ce ne sont pas ceux qui ont servi et que l'on voudrait faire servir encore à vous opprimer. Faites donc prendre un bain à ce facétieux calotin, pour voir s'il saura mieux plus tard distinguer les bons titres des mauvais ! » Les paysans hésitaient, tant mon habit leur inspirait encore une vénération tradi-

tionnelle ; mais les vauriens que Sylvestre avait sans doute amenés de Brest et qui formaient la réserve de son armée n'avaient pas les mêmes scrupules ; trois ou quatre s'emparèrent de moi, me suspendirent à la corde du puits et me plongèrent à plusieurs reprises dans l'eau glacée. A demi étranglé, à moitié noyé, je perdis connaissance et je m'évanouis. Quand je revins à moi, j'étais dans une salle basse du château entre ma marraine et mon oncle qui me prodiguaient leurs soins. Les paysans, dans la cour, poussaient des cris qui n'avaient rien d'humain, et jetaient de temps en temps au milieu des flammes des charges de parchemins qui rôtissaient avec une fumée épaisse et une odeur nauséabonde. Hélas ! ma marraine, qui se serait fait tuer pour sauver la fortune de son fils parcequ'elle en avait la garde, n'avait pas tenu un seul instant contre la vue des violences dont j'étais l'objet et des dangers que je courais. Toutes ces richesses, pour lesquelles elle eût donné sa propre vie, ne valaient pas à ses yeux une meurtrissure, une souffrance d'un autre homme. Elle avait elle-même livré à Sylvestre tous les titres du château, pour m'arracher des mains des insurgés.

Alors on eut un spectacle qui restera horrible parmi toutes les horreurs de la Révolution. Ce n'était pas ce château violé, cette fortune détruite, cette noble femme maltraitée, ces prêtres chargés de coups et laissés pour morts, ces paysans ivres, ces cris, ces flammes, cette scène de pillage et de rapine ; ce qui était affreux c'était le calme de Sylvestre, dépouillant chaque titre avec un soin minutieux, triant ces archives comme un homme de loi ou un antiquaire, avec mesure et discrétion ; c'était Sylvestre amenant la ruine, l'émeute et l'incendie dans cette maison qui l'avait recueilli, qui l'avait élevé, qui lui avait si fatalement donné cette double puissance de l'enfer : la science et la richesse !

Tout à coup, et comme la nuit était presque close, deux cavaliers entrèrent au galop dans la cour. C'était Jacques et Tom, dont Sylvestre avait si prudemment calculé l'absence. Pour la seconde fois, le grand nègre apparaissant si inopinément, à la lueur du brâsier, sur son cheval haletant et blanc d'écume, devint pour les plus braves la personnification de Satan lui-même. La course du fantôme autour des groupes les dispersait comme le vent disperse la paille hachée sur

l'aire. On vit des ombres éperdues se glisser le long des murailles et bientôt il n'y eut plus dans la cour un seul étranger, si ce n'est Sylvestre qui cherchait en vain à retenir ses gens.

— « Celui-là, c'est leur chef, sans doute, dit Tom. »

— « Celui-là, répondit Jacques, c'est M. Sylvestre. »

— « A la bonne heure ! reprit le nègre. »

D'un bond, le terrible Tom s'élança à la gorge de Sylvestre, qu'il ploya en deux; on entendit comme le craquement d'une branche qui casse, puis un râlement court, — et une masse inerte roula sur le sol. Le noir la remua du pied et, la saisissant de nouveau avec sa main de fer, la précipita dans le puits.

Mon oncle s'était élancé aussi vite que le permettait son âge; mais la vengeance du nègre avait été plus rapide que la pensée; mon oncle cria à l'ouverture du puits : — « Si tu es encore de ce monde, que la miséricorde du ciel descende sur toi, mon fils Sylvestre, et que Dieu te pardonne comme nous te pardonnons ! »

Nous ne pûmes pas faire comprendre à Tom que le christianisme n'approuvait pas le meurtre qu'il avait commis. — « Dans mon pays, disait-il, celui qui ne tue pas un serpent le pouvant faire est réputé coupable de tout le mal que fait ensuite le serpent; car morte la bête, mort le venin ! »

Le lendemain matin le château du Kerlouet était désert; nous l'avions tous quitté pour toujours. Mon oncle et la marquise gagnèrent l'Angleterre. Tom rejoignit le marquis à Paris et le suivit en Amérique où il retourna. Jacques fut le chef de nos premiers chouans. Et moi je commençai la vie errante et pleine de périls que je devais mener durant la Terreur, et que je raconterai dans les chapitres qui vont suivre.

S. ROPARTZ.

Note. — La nouvelle qu'on vient de lire est historique pour le fond et les principaux détails. L'héroïne était Mme Marie-Gabrielle de Kerguz de Troffagan, veuve de M. Aymar-Joseph, comte de Roquefeuil, vice-amiral, et seigneur du Kerlouet en la paroisse de Plévin. Le mouvement partit de la paroisse de Spézet, où Mme la comtesse de Roquefeuil possédait la terre

du Boisgarin. Le 11 août 1789, les paroissiens de Spézet se réunirent et sonnèrent le tocsin; pour les apaiser, le curé les engagea à venir à sa messe, qu'il allait dire à leur intention. Mais dès qu'il fut dans la sacristie, les révoltés s'y précipitèrent et obtinrent de lui, par force, la lettre suivante, qui a été heureusement retrouvée par les soins de M. Le Men, archiviste du Finistère :

« Je présente mes respects à Mme la comtesse de Roquefeuil douairière, » seigneure (*sic*) du Boisgarin, et la prie de donner une réponse favorable » à ses vassaux de Spézet. On leur a dit que les autres seigneurs ne per- » çoivent plus les corvées, la dîme à la seizième gerbe, ni les chapons, et » ils réclament la même faveur en se soumettant à payer seulement les » rentes en argent. Ils demandent que Madame contribue avec eux, selon » ses facultés, aux droits du Roi, comme le vingtième, les taillées, la » capitation et les grands chemins, et d'avoir la propriété des bois qui » sont sur leurs terres. Ils m'ont demandé un certificat, que je leur » accorde volontiers, et par lequel je déclare que je n'ai reçu aucune » ordonnance à publier, relative à leurs réclamations. Et j'ai dit la messe » à leur intention pour supplier Dieu de leur inspirer les lumières et les » bons conseils dont ils ont besoin. Donné en ma sacristie à Spézet, le 11 » août 1789. (Signé) Causer, *recteur*. »

On ne sait au juste quelle fut la suite de cette démarche. Mais plus tard, vers la date indiquée ci-dessus dans la nouvelle, les vassaux de Mme de Roquefeuil s'émurent de nouveau et vinrent en tumulte réclamer d'elle, non plus seulement la modération de leurs redevances, mais l'abandon, la destruction des titres de sa propriété sur leurs convenants. Mme de Roquefeuil montra une grande énergie; les révoltés la suspendirent dans un puits et menacèrent de la noyer, si elle ne leur livrait pas ses titres de propriété. Les archives ayant été pillées, les titres furent solennellement brûlés dans la cour du château de Kerlouet. Ce mouvement était, dit-on, inspiré et dirigé par un homme d'affaires du pays.

S. Rz.

L'HONNEUR.

Suite (1).

L'HONNEUR PERSONNEL.

Il y a encore une autre confusion de langage que je demande à éclaircir. J'ai dit plus haut que l'honneur, considéré dans l'individu, se confond avec l'estime de soi et l'estime de ses semblables. Il est la considération qu'on acquiert par l'observation des règles de l'Honneur; il est l'ornement, la parure de la vie; ce n'est plus une idée absolue, mais relative à la personne; ce n'est plus la loi elle-même, mais le résultat, le but et le prix de la fidélité à la loi. Alors le pronom possessif vient s'appliquer au mot détourné de son sens abstrait, et chacun peut parler de *son honneur* comme d'une propriété. C'en est bien une en effet, et la plus précieuse de toutes, celle qu'on défend avec le soin le plus jaloux, celle dont la perte rend inconsolable et dont la possession console de la perte des autres biens. « Tout est perdu fors l'honneur, » écrivait François Ier, après la bataille de Pavie. Je ne discute pas historiquement ce mot, je le prends tel que la tradition l'a consacré, tel que le sentiment national l'a répété de génération en génération. Il indique excellemment cette merveilleuse puissance d'opinion qui, au milieu d'un désastre inouï, fait que l'homme saisit avec transport son honneur, comme Énée emportait à travers les flammes ses dieux pénates, le serre contre son cœur, et, supérieur aux événements, se console de toutes les rigueurs de la fortune.

Voyez, au contraire, le désespoir qui s'empare de l'homme qui a perdu son honneur. L'opinion vengeresse, implacable, le poursuit de

(1) Voir ci-dessus pp. 397 à 414.

ses mépris ; il la fuit jusqu'aux extrémités du monde. La vie déshonorée lui est devenue un poids qui l'écrase.

Mais ce malheureux qui gémit si douloureusement de la privation de *son* honneur, il a vécu depuis de longues années peut-être en violant secrètement, habituellement les lois de l'Honneur. Tant que ses infractions sont restées ignorées du monde, cela lui a suffi. Il a porté la tête haute, il a eu pour les faiblesses d'autrui des dédains rigoureux et insultants, il a joui en apparence de toutes les délicatesses d'une vie honorée, et peut-être s'étourdissait-il assez, avait-il assez étouffé la voix de sa conscience pour en jouir sans remords. Un accident imprévu est venu divulguer ce qu'il avait espéré tenir caché, et alors seulement il a vu s'écrouler l'édifice de son honneur. Ces exemples ne sont pas rares. Rien ne montre mieux la différence profonde qui existe entre deux idées pour lesquelles la langue n'a qu'un même mot, entre l'Honneur, principe pur et désintéressé, loi suprême de la conduite, et l'honneur, simple attribut, vêtement extérieur d'une vie présumée honorable, apparence trop souvent trompeuse, que les hommes mettent tous leurs soins à conserver alors même que la loi elle-même est sans empire sur leurs cœurs. C'est ce qui faisait dire à une mère chrétienne : « Méfiez-vous de l'honneur humain, mon fils. C'est bien peu de chose, lorsque le soleil est couché. » Mot profond, qui m'est bien des fois revenu en mémoire. Car à ce point de vue, la publicité, la lumière est tout. Quelles que soient les actions mauvaises que protège l'ombre du mystère, l'honneur n'est point entaché. Aussi la nuit est mauvaise conseillère. « Vous le » savez, dit le grand De Maistre, la nuit est dangereuse pour l'homme, » et sans nous en apercevoir nous l'aimons tous un peu parce qu'elle » nous met à l'aise. La nuit est une complice naturelle constamment » à l'ordre de tous les vices, et cette complaisance séduisante fait » qu'en général nous valons tous moins la nuit que le jour. La lumière » intimide le vice ; la nuit lui rend toutes ses forces, et c'est la vertu » qui a peur. Encore une fois, la nuit ne vaut rien pour l'homme, » et cependant, ou peut-être à cause de cela même, ne sommes-nous » pas tous un peu idolâtres de cette facile divinité ? »

Ainsi les uns, dont toute la vie aura été une longue suite d'actions

honteuses restées secrètes, auront conservé *leur* honneur jusqu'au dernier jour et laisseront une mémoire honorée. D'autres, pour une seule faute relativement légère, mais qu'ils n'auront pu tenir cachée, se trouveront flétris, à jamais voués à l'humiliation. Trop souvent un jeune homme, et par exemple un militaire, un sous-officier responsable des deniers de sa compagnie s'oublie un moment et dissipe une partie de la faible somme confiée à sa garde. Assurément il est coupable, mais combien la pensée conçoit d'excuses possibles ou au moins de circonstances atténuantes! L'inexpérience de la jeunesse, la séduction du jeu, l'influence d'un mauvais conseil ; peut-être, qui sait? peut-être une inspiration de dévouement pour sauver un ami, et tout cela combiné avec la ferme intention de rétablir bientôt, dès demain, la somme dissipée. L'homme qui a commis cette faute, suivie d'un repentir immédiat et d'un ardent désir de réparation, n'est certainement pas dépravé et indigne d'indulgence; la religion serait pour lui facilement miséricordieuse. Pourtant voici l'honneur de sa vie entière à la merci d'une indiscrétion ou d'un accident. S'il a eu le temps de réparer sa faute, nul ne la saura jamais, son honneur est sauf, il parcourra peut-être une glorieuse carrière, à laquelle personne ne soupçonnera de tache, il s'élèvera aux plus hauts grades de l'armée, son nom pourra être illustre et respecté. Mais la ressource sur laquelle il comptait lui manque, sa caisse va être vérifiée dans une heure, une inexprimable angoisse s'empare de lui, il se voit déshonoré, flétri d'une condamnation infamante. Il court chez un ami, qui se trouve absent, il s'adresse à un inconnu, et le rouge au front, lui confesse sa position, et lui dit ces paroles d'une si terrible vérité : Mon honneur est entre vos mains. Son honneur en effet ne dépend plus de lui-même, ni de sa faute, ni de son repentir; il est suspendu aux lèvres d'un étranger qui d'un mot peut relever cet infortuné qui l'implore, lui rendre le bonheur et la vie, d'un mot aussi le précipiter dans l'abime.

Horrible situation, salutaire sans doute comme enseignement et comme épouvantail, mais cependant cruelle pour la pensée, et qui montre à quel point est parfois barbare cette idole de l'honneur forgée par la main des hommes !

Combien la religion, dont on repousse le joug comme trop sévère,

a plus de mansuétude et d'indulgence! Et combien, tout en combattant sans cesse notre orgueil, elle respecte mieux notre dignité! Car elle n'humilie jamais l'homme devant l'homme, mais seulement devant Dieu. Elle ne note personne d'infamie, elle ne connait pas de flétrissure que le repentir ne suffise à effacer, elle embrasse avec amour ses enfants jusque dans l'ignominie des bagnes et sur les marches de l'échafaud. Elle garde le secret de toutes les souillures qui lui sont confiées; elle lave celles qui ont été publiques; elle honore d'un culte glorieux les grands pécheurs purifiés par la pénitence, si bien que la plus chaste des mères chrétiennes peut choisir pour sa fille le nom d'une Madeleine. Elle sollicite constamment, avec les paroles les plus caressantes, avec les invocations les plus tendres, le malheureux que le monde abandonne et à qui elle tend ses bras. C'est l'enfant prodigue dont le retour sera une fête de famille; c'est la brebis égarée à la poursuite de laquelle le bon Pasteur s'élance en quittant tout son troupeau; c'est le pécheur repentant dont la conversion causera plus de joie au ciel que la persévérance de cent justes.

D'où vient donc que la plupart des hommes restent sourds à ses exhortations, maudissent son joug léger, et préfèrent à ses lois miséricordieuses l'inexorable loi de l'honneur? On ne peut en douter, c'est qu'avec elle il n'y a pas de nuit qui protège ni de mystère qui rassure; c'est que l'œil de Dieu est aussi clairvoyant dans l'obscurité qu'en plein soleil. L'homme se révolte dans son orgueil contre cette surveillance de tous les instants. Il veut disposer lui-même sa vie et garder le bénéfice de l'ombre. Il se flatte toujours de réussir à sauvegarder son honneur devant ses semblables, tout en conservant l'indépendance de ses passions.

Aussi n'y a-t-il aucune religion qui ait produit autant d'hypocrites que celle de l'honneur. Et ici, chose singulière, l'hypocrisie n'a aux yeux du monde rien de répugnant ni d'odieux. L'homme qui fait parade de pratiques de dévotion qu'une foi sincère n'anime pas excite des répulsions vives. On préférerait qu'il avouât franchement son incrédulité, et Tartufe est universellement honni. Tout au contraire l'homme qui affecte les pratiques extérieures d'une vie d'honneur obtient la considération qu'il recherche sans qu'on s'inquiète de ses

motifs ; le monde ne lui demande pas quel mobile plus ou moins pur le dirige et ne lui pardonnerait pas de se déclarer au-dessus du préjugé de l'honneur. Il appellerait cette franchise du nom de cynisme, et la châtierait de ses mépris. De quel droit d'ailleurs voudrait-il pénétrer au fond des consciences ? Ce n'est pas son domaine et les moyens d'investigation lui manqueraient. Dieu seul scrute les reins et les cœurs, le monde se contente des apparences.

La feinte est donc permise, et c'est d'ordinaire aux apparences de l'honneur, au besoin de conserver *son* honneur, plutôt qu'aux lois mêmes de l'Honneur, que l'on fait tant de sacrifices. Parmi les hommes qu'une croyance religieuse n'inspire pas, le nombre est petit de ceux dont les actions les plus secrètes ne craindraient pas la lumière et que la certitude du mystère ne ferait jamais hésiter dans le droit chemin. Et, par exemple, une suspicion générale plane sur toutes les professions commerciales où la fraude est facile à commettre et difficile à découvrir ; l'opinion a pour elles des défiances injurieuses qui admettent peu d'exceptions. La fraude est un élément important dont tiennent compte les statistiques ; elle est assez répandue pour corrompre à la longue l'opinion elle-même, qui, forcée de devenir indulgente, finit par tolérer un certain degré d'improbité. Alors l'honneur se dégrade assez pour ne plus consister qu'à ne pas dépasser ce degré moyen, à ne pas abuser de cette tolérance, et l'on fait dans les affaires la part de la fraude comme dans un incendie la part du feu. C'est ainsi qu'il y a beaucoup de laides pratiques dont on se contente de dire, sans les flétrir autrement, qu'il faut laver son linge sale en famille. C'est ainsi que certains comptes sont presque toujours enflés, certaines marchandises falsifiées ; c'est ainsi que le commerce, dont la bonne foi, dit-on, est l'âme, vit cependant d'une infinité d'abus et de mensonges ; que dans la plupart des transactions les deux parties ne cherchent qu'à se tromper l'une l'autre ; que chaque étude d'avoué ou de notaire a reçu la confidence d'une foule de honteuses perfidies de la part d'hommes demeurés cependant en pleine possession de leur honneur.

Cela est triste à avouer ; mais le besoin de conserver son honneur en évitant toutes les actions publiques qui l'entacheraient n'en est pas moins un frein puissant, une grande force sociale. Et d'ailleurs, j'ai

hâte de le reconnaître, en répétant ce que j'ai déjà dit à l'occasion des distinctions honorifiques, il y a un mobile plus élevé. Il y a des hommes qui, sans faire fi des honneurs, tout en veillant soigneusement à la conservation de leur honneur, tiennent avant tout à leur propre estime, et qui, quelle que soit l'obscurité de la nuit, ne commettront jamais une action que l'Honneur réprouve. Ceux-là sont dignes d'être chrétiens; s'ils voulaient réfléchir, ils seraient bien près de le devenir.

L'HONNEUR MILITAIRE.

Chaque année, l'Etat appelle à son service cent mille jeunes gens, plus ou moins, pris au hasard dans toutes les communes de France. Ils n'ont aucune vocation militaire; aucun d'eux n'a été choisi ou ne s'est choisi lui-même; le sort les désigne et tous maudissent la désignation du sort. Ceux qui peuvent faire un sacrifice d'argent n'hésitent pas à se racheter. Un grand nombre se réjouissent du malheur de quelque infirmité naturelle qui les rend impropres au service. Plusieurs ont poussé l'horreur du joug militaire jusqu'à se mutiler de leurs propres mains, et le nombre de ces mutilations volontaires serait effrayant sans la sévérité des lois qui ont dû réprimer cet étrange délit. Ils ont vingt et un ans, ils viennent à peine d'échapper à la puissance paternelle, ils sont à l'âge où toutes leurs passions, encore surexcitées par le sentiment de leur récente indépendance, bouillonnent avec le plus de violence. Artisans, ouvriers, laboureurs, ils sont arrivés au terme du rude apprentissage de leur profession. Ils entrent dans la la vie avec d'ardentes aspirations, des illusions dorées, l'orgueil de leur personnalité et d'une certaine valeur acquise. Leur travail, suffisamment expérimenté, va recevoir son salaire, qu'ils dépenseront librement, au gré de leurs désirs. C'est à ce moment que les hasards de l'urne fatale viennent tout briser en eux, ajourner à sept ans leurs projets et leurs espérances, les enlever loin du pays natal, les arracher à leurs habitudes, à leurs amitiés, à leurs affections de famille, à quelqu'autre affection déjà plus impétueuse et plus tendre. Ils vont

être obligés de partager avec des inconnus leur pain et leur dortoir; d'apprendre un nouveau métier, pénible, ingrat, brutalement enseigné; ils vont errer de ville en ville, marcher le sac au dos d'un bout de la France à l'autre, rompant brusquement toutes relations à peine commencées. Aucune spontanéité ne leur est permise; chaque mouvement est réglé, l'emploi de chaque minute de la journée est ordonné. Ils sont soumis à une discipline rigoureuse, à une législation exceptionnelle, draconnienne, qui punit de mort des actes qui dans la vie civile ne donneraient lieu à aucune peine. Ils deviennent, comme des moines, les esclaves de l'obéissance passive, mais avec cette différence que les moines ont librement choisi leur servitude, tandis que celle des soldats leur est violemment imposée. Et, chose remarquable, s'il en est, en petit nombre parmi eux, qui l'ont volontairement acceptée, ce sont d'ordinaire ceux qui en supportent le plus impatiemment le joug. Et comme rémunération de tant de douloureux sacrifices, on ne leur jette qu'une solde que son exiguité a rendue proverbialement dérisoire.

Qui pousse en avant ces hommes, s'acheminant ainsi tristement loin de leurs foyers, sans résistance, sans murmure? Ce n'est pas la force, car ils sont eux-mêmes la force; et si le soldat refusait d'obéir, avec quoi le contraindrait-on?

Ce n'est pas tout, ces hommes, aux mœurs douces et paisibles, on leur met entre les mains des armes qu'on s'ingénie à faire chaque jour plus meurtrières, on les exerce à les manier, on leur enseigne l'art de la destruction. Car le but suprême de toute cette organisation savante, c'est de détruire. Ils tueront de sang-froid, au premier ordre venu, leurs propres camarades condamnés par un conseil de guerre pour avoir rudoyé un caporal. Si une sédition éclate, le pouvoir du moment les emploiera à répandre la mort dans la foule ameutée, sans qu'ils sachent pourquoi l'on se bat, sans qu'ils doivent s'inquiéter s'ils ont dans cette foule des amis, des frères ou des sœurs. Si quelque pensée de gloire et de conquête, quelque intérêt politique ou commercial fait décider une expédition en Algérie, ils marcheront à la voix d'un général, braveront les privations, les fatigues des courses haletantes, les âpres frimas, les chaleurs torrides, pour aller porter

dans les montagnes inaccessibles la mort, le ravage, l'incendie. Si une guerre européenne, que la diplomatie n'aura pas pu conjurer, vient à se déclarer, ils s'élanceront par centaines de mille hommes, et alors commenceront d'effroyables hécatombes humaines.

Ces hommes, ainsi sevrés des sentiments de la famille, voués à l'art de la destruction, sont donc féroces? Nullement, voyez-les dans nos villes, ils sont doux, polis, bienveillants, empressés à protéger les faibles, à calmer les querelles, à séparer les combattants. Au premier cri d'alarme qui annonce un désastre, inondation, incendie, naufrage, ils accourent, se prodiguant avec un entier désintéressement, un dévouement incomparable. Car si leur mission est de donner la mort, elle est plus encore de la braver eux-mêmes, et de mépriser le danger. Nous les avons vus distribuer du pain, à la porte de leurs casernes, aux malheureux qui les insultaient et les attaquaient lâchement le soir dans les faubourgs. On a essayé de les séduire par toutes sortes d'excitations perfides, et ils sont restés inébranlablement attachés à leurs devoirs. Leurs yeux lisaient, leurs oreilles entendaient partout le mot de Liberté, et nul d'entre eux n'a cherché à s'affranchir de sa servitude. On leur parlait sans cesse du saint dogme de l'Egalité, et ils sont demeurés fidèles à la hiérarchie, respectueux pour toute supériorité de grade. On a imaginé de leur donner des droits politiques, de les appeler à élire des législateurs, et les liens de la discipline n'en ont pas été relâchés. Ces fils de prolétaires, recrutés dans les rangs de tous les envieux des jouissances de la fortune, défendent gratuitement, au péril de leur vie, la personne et la propriété des riches. Ces hommes de guerre sont les gardiens et les seuls garants de la paix publique.

Les gloires récentes qui ont jeté sur notre armée un éclat si brillant et si pur sont présentes à tous les souvenirs, et je puis me borner à leur rendre l'hommage de ma plus vive admiration. Mais je ne sais si le spectacle donné au monde par l'armée française, pendant quatre ans de troubles civils, n'a pas été, à quelques points de vue, plus admirable encore. Je ne connais rien de semblable dans l'histoire. Paris était occupé militairement, à la suite d'une victoire chèrement achetée. Plusieurs de nos départements étaient soumis au régime de l'état de siége,

comme à leur état normal. Avons-nous, par les mille bouches de la publicité, jamais ouï parler d'un seul acte d'oppression, d'un abus de la force, d'une insolence, d'une simple vexation? L'armée de Paris fît-elle seulement sentir sa présence au milieu de nous, autrement que par la sécurité qu'elle inspirait? Qu'est devenue la soldatesque des vieux livres, effroi du citoyen paisible? De nos jours, c'est le citoyen qui est remuant, agité, prompt à la révolte et au pillage. C'est le soldat qui est paisible. Souvent le soir, vers l'heure de la retraite, errant par nos rues tumultueuses et nos splendides promenades, j'observais les soldats de l'armée de Paris qui convergeaient de tous les points vers leurs casernes respectives, comme des abeilles qui rentrent à la ruche. Vieux militaires éprouvés de la gendarmerie, brillants cavaliers, tirailleurs intrépides brunis au soleil d'Afrique, jeunes recrues des régiments de ligne, tous s'acheminaient deux à deux, trois par trois, gravement si l'aiguille du cadran était encore loin de l'heure fixée, pressant le pas si elle s'en rapprochait, tous préoccupés de la pensée de n'être pas en retard d'une minute, et, dans leur hâte, évitant cependant de coudoyer le bourgeois. Je m'arrêtais à les regarder, contemplant avec une sorte d'attendrissement cette merveilleuse puissance de la règle, qui a assoupli tant de volontés et de caractères. C'était précisément l'heure où la liberté commence pour les Parisiens, débarrassés des affaires et du travail, où tous les plaisirs s'éveillent, où les cafés se remplissent, où les théâtres s'illuminent, où les familles se rassemblent, se visitent, se répandent sur les promenades, où l'on savoure toutes les jouissances de la vie sociale. A ce moment le pauvre moine armé, le soldat sans famille à qui ces jouissances sont refusées va s'endormir dans son cloître. Mais quelques sentinelles veillent, au premier signal il sera debout pour reprimer tout désordre, et protéger chez les autres des plaisirs dont il n'a pas sa part.

Quelle force morale a accompli cette étonnante merveille, à laquelle on ne réfléchit pas assez? Quelle religion anime ces cénobites? Pas autre que la religion de l'Honneur Militaire. Préjugé, si l'on veut, superstition frivole; et en effet, où trouver par le raisonnement une base solide à ses dogmes austères, à ses cruelles exigences? La nature humaine se soulève contre cette immolation perpétuelle de

ses penchants, contre cet asservissement de tous les instants, à l'âge de l'indépendance et des passions fougueuses. Mais l'Honneur militaire fait taire les murmures de la nature; il impose facilement le joug, en l'ennoblissant, et par lui l'esclave résigné de la discipline, s'humiliant pour obéir toujours, se redresse, se transfigure, et s'élève à la dignité du soldat.

L'Honneur pénètre toute l'armée, depuis ses vieux maréchaux jusqu'aux conscrits atteints hier par le sort; il circule comme le sang dans ses veines pour y entretenir la vie; il est mieux encore, il est l'âme même de cet immense corps. Une armée sans Honneur tomberait bientôt en dissolution, ou ne serait plus qu'une horde de barbares. L'ambition, l'amour de la gloire, la vanité des distinctions, le désir des récompenses sont sans doute dans l'armée des stimulants puissants; mais tout cela serait bien insuffisant pour la masse, et se retournerait souvent même contre l'ordre général, si l'Honneur ne contenait, ne limitait, ne réglait toutes les aspirations. Le soldat est un noble coursier plein de feu, mais dressé et docile. Qu'on lui ordonne de se précipiter écumant dans les batailles, ou de rester immobile exposé à une grêle de balles, de franchir les obstacles, de se jeter à la nage, de courir haletant jusqu'à épuiser ses forces, de s'arrêter court pour bondir de nouveau, il obéira, il rendra tout ce qu'on attend de lui, sans se cabrer jamais. L'Honneur est à la fois l'éperon, la bride, le mors, la voix qui l'excite ou le calme, la main qui le flatte, et le récompense d'une caresse.

Les traditions de la chevalerie, transmises par la noblesse, sont très-sensibles encore dans la notion moderne de l'honneur militaire. C'est par là qu'un des plus beaux caractères du soldat est d'être le redresseur des torts, le soutien des faibles. Qu'une femme soit insultée, qu'un homme se trouve engagé dans une lutte inégale, l'une et l'autre, d'instinct, imploreront la protection du premier militaire qui passe. On se souvient du temps où la profession des armes était un privilége du sang, et ce souvenir contribue bien au-delà de ce qu'on pourrait dire à la maintenir en honneur. Quiconque porte l'épée se considère comme un gentilhomme, et les grades étant accessibles à tous, l'esprit nobiliaire a pénétré toute l'armée. Voilà comment les

institutions du passé étendent leur ombrage sur celles du présent, comment les traditions de la noblesse protègent encore la société démocratique qui l'a abolie. On ne réfléchit jamais à cela. On continue à déclamer contre l'iniquité des priviléges et des lois d'exception, à glorifier l'égalité civile comme la plus précieuse conquête des temps nouveaux. Et en même temps on veut maintenir l'esprit militaire, on appelle l'armée à son secours, on la proclame, avec raison, le dernier boulevard de l'ordre et de la civilisation, menacés par les logiciens de l'égalité. On ne voit pas que l'armée reste soumise à des lois et à des mœurs d'exception, et que toute sa force consiste dans sa fidélité au préjugé chevaleresque et nobiliaire de l'*honneur*.

Aussi nous avons vu pendant quelques années les hommes d'anarchie diriger contre ce préjugé tous leurs efforts. Quand ils ont désespéré de vaincre l'armée, ils se sont attachés à la dissoudre, en détruisant l'esprit militaire lui-même. Ça été le travail patient d'une redoutable propagande, travail de sape et de mine, ébranlant le terrain sous les pas de l'armée. Le tentateur murmurait à l'oreille du soldat des paroles perfidement flatteuses, pour soulever son cœur contre la servitude de l'honneur. On s'apitoyait, avec une compassion hypocrite, sur les rigueurs de sa destinée, sur tous les sacrifices qu'il s'impose; on excitait en lui afin de l'amollir la soif des jouissances et du bien-être. Ces moyens grossiers ne suffisant pas, on s'attaquait à ses meilleurs sentiments moraux. On lui représentait son rôle comme odieux et impie, on bouleversait en lui la notion de l'honneur, on le faisait douter de lui-même, et on lui jetait à la face les apostrophes outrageantes de bourreau et de gladiateur. Des écrivains, des poètes, conduisant à l'assaut de la société le chœur des envieux et des faméliques, s'évertuaient à démontrer la barbarie de la profession militaire. Des orateurs discutaient à la tribune la fidélité au drapeau et l'obéissance passive du soldat.

Assurément c'est une grave question que celle des limites de l'obéissance militaire. Il y avait un grand danger à la traiter au milieu des passions d'une assemblée, des mille échos et des commentaires envenimés de la presse. Mais elle peut être examinée avec calme, dans le recueillement de l'étude, et j'avoue même qu'elle me semble

susceptible d'une solution beaucoup plus facile qu'on ne le pense communément. Seulement la solution, comme celle de tous les problèmes de l'ordre moral, n'est pas ailleurs que dans le christianisme. Je la trouve clairement indiquée par ces paroles de l'Évangile : il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. En dedans de cette limite, où Dieu intervient pour défendre ce que les hommes ordonnent, l'Évangile a partout recommandé la soumission aux lois, l'obéissance à l'autorité. Or l'obéissance passive, instantanée, est évidemment la condition propre et la loi de la puissance militaire, qui ne se conçoit pas autrement. La religion elle-même l'enjoint donc et la sanctifie, jusqu'au point où la conscience du soldat se soulève contre un ordre manifestement contraire à la loi de Dieu. Alors il dit non ! offrant s'il le faut le sacrifice de sa vie. La légion Thébaine était venue d'Orient en Helvétie, avait obéi à toutes les injonctions d'un César persécuteur de sa religion, jusqu'au moment où on lui ordonna de sacrifier aux idoles. Elle refusa, et se laissa égorger. De nos jours d'ailleurs, l'obéissance passive ne s'entend qu'en ce qui concerne les actes militaires. Tout soldat désobéirait avec l'approbation universelle, à qui un chef s'oublierait jusqu'à commander un crime.

Mais, dira-t-on, la religion est à peu près absente de nos camps, il n'y a plus de légion Thébaine : où sera donc la règle, où sera la limite de l'obéissance? Il est trop vrai, et je pourrais me borner à répondre que la religion ne doit ses solutions qu'à ceux qui la croient et la pratiquent, et qu'un de ses plus grands titres de gloire est précisément l'embarras où l'on se trouve de résoudre une question sans elle. Pourtant je poursuivrai, au moyen d'analogies. Les hommes l'ont remplacée par cette religion humaine de l'honneur qui lui a fait tant d'emprunts, et qui compte surtout dans l'armée ses fidèles et ses martyrs. Le premier devoir de l'honneur militaire est aussi l'obéissance. Voilà la règle générale, tracée pour tous. Et la limite à l'obéissance ne sera encore pas ailleurs que dans l'honneur même. L'exception rare, vraiment confirmative de la règle, se produira lorsque l'inférieur s'estimerait déshonoré en accomplissant l'acte qu'on lui ordonne ; lorsque dans sa conscience pure et désintéressée, prêt à sacrifier aussi sa vie, il se sentira incapable d'obéir, et se dira : il vaut mieux obéir

à l'*honneur* qu'aux hommes. C'est ainsi que, selon une tradition qui est devenue nationale, le vicomte d'Orthès, estimant que le massacre des protestants était un acte incompatible avec l'honneur militaire, bien qu'ordonné par l'autorité qu'il reconnaissait légitime, pouvait écrire à Charles IX : « Sire, j'ai communiqué le commandement de » votre Majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre; je n'ai » trouvé que bons citoyens et braves soldats, et pas un bourreau. » Je tiens l'anecdote pour apocryphe, et ce n'est guère qu'une légende de l'honneur ; mais la manière dont elle s'est popularisée prouve, mieux encore peut-être qu'un fait réel, l'universalité du sentiment qui, dans une circonstance semblable, honorerait la désobéissance.

Que dans les cas particuliers il puisse y avoir des moments d'anxiété où la conscience du militaire hésite et se trouble, cela est incontestable, mais quelle est, dans la vie, la situation où l'on est exempt de ces perplexités de la conscience ? Et pense-t-on que le souverain, que l'homme d'Etat, le législateur, le juge, le prêtre, le simple père de famille soient à cet égard dans une condition meilleure que celle du soldat ? Bien au contraire, là où est la responsabilité des décisions à prendre, là aussi l'anxiété du doute est plus douloureuse et plus poignante. L'exercice d'un simple droit électoral a causé des nuits d'insomnie à plus d'une conscience timorée, parce que la liberté est entière, et que l'usage qui en est fait peut avoir de formidables conséquences. Le soldat, précisément parce que pour lui le devoir de l'obéissance est très-étroit, est affranchi de la responsabilité morale de ses actes, et trouve dans cette pensée plus de calme et de soulagement que tout autre. Les cas où il y aurait lieu d'hésiter sont rares, à peu près nuls pour les subalternes. Dispensés d'examiner la portée des actes qu'on leur ordonne, n'ayant même pas le temps et la possibilité de délibérer, ne connaissant que leurs chefs immédiats, leur conscience est en paix et ils ne risquent rien en obéissant. A mesure que la hiérarchie s'élève, et qu'à l'obéissance se joint l'autorité d'un commandement plus étendu, il est impossible, par la force des choses, que le chef militaire ne soit pas de plus en plus impressionné par la nature des ordres qu'il reçoit, qu'il n'en aperçoive pas les conséquences, et qu'avant de les exécuter ou de les transmettre, il ne délibère pas

rapidement avec la conscience. Mais l'officier a presque toujours une ressource qui manque au soldat : il peut demander son remplacement, au besoin donner sa démission ; de plus, pour les hautes fonctions de l'armée, un pouvoir quel qu'il soit s'entourera toujours d'hommes animés de sa pensée, il les aura choisis avec soin, écartant tous ceux dont le dévouement lui serait suspect, afin d'éviter ces conflits qu'on redoute entre la conscience et l'obéissance. Si cependant le conflit éclate, si la conscience du chef, éclairée par la loi de Dieu ou par celle de l'honneur, se soulève indignée, s'il est prêt à lui sacrifier sa vie, rien au monde ne peut le contraindre à l'obéissance.

Qu'on ne s'exagère donc pas le poids de l'obéissance militaire. Elle est plus souvent un soulagement qu'un fardeau, un repos d'esprit qu'une fatigue. Elle a dans la pure conscience du chrétien ou de l'homme d'honneur ses limites naturelles. Elle sera toujours, elle doit être, en dépit des sophismes et des passions anarchiques, la règle constitutive et salutaire de l'armée. Elle n'est point ébranlée par l'hypothèse de rares cas d'exception que l'honneur saura apprécier. Autant vaudrait discuter et contester le devoir de l'obéissance de l'enfant, sous prétexte qu'un père corrompu pourrait ordonner à son fils une action honteuse.

Sur un livre de M. Alfred de Vigny.

Les hommes de la démagogie ne sont ni les seuls ni les plus dangereux ennemis de l'armée. Il y a aussi d'honnêtes écrivains au cœur débordant de tendresse, des philosophes humanitaires, des rhéteurs de politique sentimentale, des économistes, des penseurs, des poètes, tous les théoriciens, tous les sophistes. Tyrtée n'anime plus par ses hymnes le courage et l'ardeur belliqueuse de ses concitoyens. Il fait des idylles et des discours sur l'inviolabilité de la vie humaine, sur l'impiété de la guerre et de la peine de mort, sur le progrès social qui doit abolir ces deux restes de la barbarie. Il est bien près de pousser l'horreur du sang versé jusqu'à proclamer également inviolable la vie du bœuf et de l'agneau, en interdisant à l'homme toute nourriture

animale. Plusieurs en sont déjà venus là, à l'exemple de Bernardin de Saint-Pierre, l'un des candides précurseurs de cette école. Et la conclusion n'est pas sans quelque logique. Dans la doctrine panthéistique, fonds commun de toutes les erreurs modernes, l'homme et l'animal, formes diverses de la substance universelle, doivent être aussi sacrés l'un que l'autre. Seulement il faudrait pousser la logique encore plus loin. Il faudrait être bien sûr que les végétaux ne souffrent pas aussi sous le fer qui les fauche, sous la dent qui les broie. Et puis, on ne réfléchit pas aux myriades d'êtres organisés qui peuplent les plantes, et que l'on détruit chaque fois que l'on triture un légume.

On s'est beaucoup moqué du congrès de la paix et de son calumet. On n'a pas eu tort. On s'est moqué plus volontiers encore de sa digne émule, la *Vegetarian Society* de Londres, célébrant dans des banquets ses théories d'abstinence, et préparant l'abolition de la guerre par celle de la boucherie, de la chasse et de la pêche. Il est assez difficile de prendre de pareilles choses au sérieux. Cependant il n'est pas indifférent de voir s'étaler avec une sorte d'éclat, sous l'œil presque bienveillant des gouvernements, et se répandre par les mille voix de la presse des doctrines qu'on ne peut réfuter sans paraître à un certain degré cruel et sanguinaire. La tendance de tous ces discours pacifiques est de désarmer la société, d'amollir les caractères, de dissoudre l'esprit militaire. Lorsque l'on aura flétri la guerre comme une chose impie, que deviendra l'honneur de la profession des armes? Aussi remarquez avec quel empressement tous les sectaires de la démagogie s'associent aux théoriciens de la paix. Ces hommes qui se parent du nom sanglant de Montagnards, qui approuvent les *salutaires rigueurs* de 93 et applaudissent la mémoire des bourreaux les plus souillés, entendez-les discourir, ils sont tout de lait et de miel, ils ne veulent détruire que l'échafaud, ils s'attendrissent comme des jeunes filles. Ils députent aussi quelques orateurs au congrès de la paix, et là ils gémissent sur le barbare préjugé de la guerre, ils demandent de réduire, pour arriver à les supprimer, toutes les armées, ils proposent à tous les peuples la sainte ligue de la fraternité, et pour éteindre s'il se pouvait l'esprit militaire, ils poursuivent les images des combats jusque dans les jeux de l'enfance, en s'indignant contre les tambours

de bois et les soldats de plomb. Ce sont pourtant les mêmes hommes qui glorifient chaque jour l'insurrection et les barricades, et qui mettaient, sous prétexte de garde nationale, des fusils dans toutes les mains. Mais ils trouvent plus sûr encore de désarmer la société, et me rappellent les loups de la fable, qui, dans leur traité de paix avec les moutons, stipulent qu'on leur livrera les chiens pour ôtages.

Hé bien, quelque percée à jour que soit cette perfidie, elle n'est pas sans danger. Il y a tant d'esprits faussés et de cœurs mous, il y a dans les âmes si peu de foi positive et de convictions viriles, que le plus grossier sophisme déguisé sous une apparence de sensiblerie trouve facilement accès. On voit de bonnes gens qui donnent dans cette piperie. Il s'en est rencontré quelques-uns jusque dans les rangs de l'armée. Qu'un pauvre officier, d'un caractère faible, enclin à la méditation et à la rêverie, fatigué des loisirs de la garnison ou des émotions de la guerre, vienne à interroger la pointe de son épée, à réfléchir sur son métier de destructeur d'hommes ou d'aveugle instrument de police, il lui passera du trouble dans l'esprit, et des éblouissements dans les yeux. Le scepticisme religieux qui a envahi son âme ne lui laisse aucune règle fixe du devoir. Il ne lui reste que l'Honneur militaire, et il comprend que c'est un préjugé. Il a besoin d'être soutenu et affermi par l'estime publique, par la considération qui s'attache à la profession des armes. Mais si, prêtant aux bruits du dehors une oreille curieuse, il entend ravaler cette profession, discuter l'obéissance militaire comme une odieuse servitude attentatoire aux droits de la libre intelligence ; si on ne lui montre plus dans la guerre, découronnée de son auréole de gloire, qu'une boucherie cruelle, une institution des temps de barbarie, condamnée par la philosophie et les progrès de l'humanité ; si ces idées lui sont présentées en beau langage, sous des formes séduisantes, avec de l'émotion, de l'éloquence, des appels à la tendresse de son cœur, aux vagues aspirations de son esprit, par des poètes aimés, par des écrivains illustres, il éprouvera de douloureuses angoisses, et finira par briser lui-même sa noble épée, que rien ne distinguera plus de l'arme du gladiateur.

C'est à ce point de vue que je veux examiner un livre déjà ancien (1), et d'autant plus dangereux qu'il a plus de charme. M. Alfred de Vigny, longtemps militaire lui-même, a connu, en méditant sur sa profession, ces doutes amers. Il en a entretenu le public. Pour le dire en passant, je n'excuse pas un écrivain de publier les incertitudes de sa pensée. Les poètes de nos jours, dans la bouffissure presque burlesque de leur vanité, répètent sans cesse que l'art est un sacerdoce ; tout arrangeur de rimes, tout romancier même s'érige en pontife et en apôtre. Je veux bien leur passer cette faiblesse, mais à la condition qu'ils n'exerceront leur apostolat que pour propager des convictions fortes. Qu'on attaque directement une croyance, même la plus sacrée, je le conçois si l'on affirme et si l'on prétend démontrer qu'elle est fausse et malfaisante, mais je n'admets pas le prosélytisme de l'indécision. La croyance est la santé de l'âme, le doute est une maladie contagieuse, une lèpre, que la simple probité commande de ne pas communiquer. Les pontifes de l'art sont moins scrupuleux, et plusieurs ne voient dans le doute qu'un moyen littéraire, une source d'émotion. Quoi qu'il en soit, M. de Vigny a fait part au public de ses perplexités. Dans trois épisodes attachants, qu'on ne peut lire que les yeux mouillés, qui sont restés dans toutes les mémoires, *Laurette, la Veillée de Vincennes, le Capitaine Renaud*, il a peint avec une grâce extrême, un grand bonheur de sentiment et d'expression, la noblesse du caractère militaire tel qu'il avait pu l'observer chez ses compagnons d'armes. Il a écrit sur l'honneur de l'armée des pages éloquentes, que je me plairai à citer tout-à-l'heure. Mais il a encadré ces molles histoires au milieu de considérations générales sur la profession des armes empreintes d'une désolante amertume, et qui ruinent par sa base ce noble caractère de l'homme d'épée qu'il a posé si haut. A côté du cœur qui bat, on voit l'esprit qui se trouble, le penseur désenchanté dont la raison refuse son assentiment à la religion de l'Honneur militaire, qui admire encore la poésie grandiose de cette superstition barbare, qui orne de fleurs l'autel que lui-même ébranle, qui encense respectueusement l'idole qu'il va briser, et qui n'honore le soldat qu'en demandant grâce pour lui.

(1) *Servitude et Grandeur Militaire.*

Ce n'est pas un démagogue jaloux, ce n'est pas un orateur de club, un sectaire fanatique, c'est un écrivain élégant, un homme de salon et de belles manières, un académicien, un ancien officier de la garde royale, c'est M. le comte Alfred de Vigny, qui, tout en parlant avec complaisance des parchemins, du blason, des grands portraits cuirassés et du vieux château de ses pères, a tracé les lignes suivantes : « Dans l'organisation toute moderne de nos armées per-
» manentes, l'homme de guerre est isolé du citoyen, *il est malheureux*
» *et féroce*, parce qu'il sent sa condition mauvaise et absurde. — La
» guerre s'est civilisée, mais non les armées; car non-seulement la
» routine de nos coutumes leur a conservé tout ce qu'il y avait de
» mauvais en elles, mais l'ambition ou les terreurs des gouverne-
» ments ont accru le mal, en les séparant chaque jour du pays, et en
» leur faisant une servitude plus oisive et plus grossière que jamais.
» — On ne peut trop hâter l'époque où les armées seront identifiées
» à la nation, si elle doit acheminer au temps où les armées et la
» guerre ne seront plus, et où le globe ne portera plus qu'une nation
» unanime enfin sur ses formes sociales; événement qui, depuis
» longtemps, devrait être accompli. — Une armée moderne..... est un
» corps séparé du grand corps de la nation, et qui semble le corps
» d'un enfant, tant il marche en arrière pour l'intelligence, et tant il
» lui est défendu de grandir. — L'existence du soldat est, après
» la peine de mort, la trace la plus douloureuse de barbarie qui
» subsiste parmi les hommes. — Que de fois j'ai comparé cette exis-
» tence à celle du gladiateur! — Au seul aspect d'un corps d'armée,
» on s'aperçoit que l'ennui et le mécontentement sont les traits géné-
» raux du visage militaire. — Leur couronne (aux soldats) est une
» couronne d'épines, et parmi ses pointes je ne pense pas qu'il en
» soit de plus douloureuse que celle de l'obéissance passive. — Je me
» sentis *humilié* de courir *des chances de crime*, et de me trouver
» à la main un sabre d'esclave.... Bien d'autres faits pareils *flétrissaient*
» à mes yeux cette noble espèce d'hommes que je n'aurais voulu voir
» consacrée qu'à la défense de la patrie. » Le lecteur est donc bien averti qu'au témoignage de M. de Vigny, qui a vécu avec eux, qui les plaint et qui les aime, les militaires français sont des êtres grossiers,

féroces, arriérés pour l'intelligence, ennuyés, mécontents, humiliés et flétris, dont la main servile est prête à commettre des crimes. Et quelle est l'anecdote qui sert à justifier ces propositions monstrueuses? C'est un conte impossible, absurde. Un brave officier de marine reçoit à son bord un jeune homme coupable de trois couplets de vaudeville qui ont déplu au Directoire. Il a entre les mains un ordre cacheté qui ne doit être ouvert qu'à un certain degré de latitude, et cet ordre, que le malheureux exécute ponctuellement, porte de fusiller et de jeter à la mer son passager. Cela est dramatisé avec une extrême coquetterie de mise en scène, avec les détails les plus romanesques; il y a là une épouse adorée qui voit tomber à la mer le corps de son mari, que l'officier-bourreau adopte pour sa fille et traîne après lui sur tous les champs de bataille de l'Empire. Les larmes coulent, les femmes ont des attaques de nerfs, et maudissent avec l'auteur ce barbare préjugé de l'obéissance passive, qui a commandé un tel crime à un si galant homme.

Hé mon Dieu, dirai-je pour toute réponse, il ne le lui commandait pas. Votre héros est inepte. Il n'y a pas un officier qui voulût exécuter un pareil ordre et souiller son honneur de marin et de commandant en se prêtant à une semblable vengeance. Cela se sent d'instinct, et c'est bien le cas où, comme je l'indiquais plus haut, tout homme de cœur se dirait : Il vaut mieux obéir à l'*honneur* qu'aux hommes.

La Veillée de Vincennes est un petit roman gracieux, un tableau mouvementé de mœurs militaires qui échapperait à la critique, si l'auteur, comme s'il se fût reproché de n'en pas troubler l'innocence, n'y avait glissé, bien inutilement pour l'intérêt du récit, je ne sais quel doute contre la Providence. *Le Capitaine Renaud* a des parties plus mâles, habilement traitées, et le portrait de l'amiral Collingwood, de ce type achevé de l'honneur et du devoir, quoiqu'encore trop voilé de mélancolie, est tracé de main de maître, avec le sentiment de la véritable grandeur. Mais que signifie ce remords qui poursuit quinze ans le vieux capitaine, parce qu'en 1814, disputant pied à pied le sol de la patrie, il a dans une attaque nocturne tué de sa main un jeune officier russe, blond et imberbe? Qu'importaient alors, je vous prie,

l'âge et la couleur des cheveux des envahisseurs? Tout à l'heure M. de Vigny ne voulait voir consacrée qu'à la défense de la patrie cette noble espèce d'hommes. Ils la défendent aujourd'hui, et voilà pourtant qu'une fausse sensiblerie vient s'interposer entre eux et leurs ennemis, voilà qu'on leur jette à la face le sang qu'ils ont versé, et que pour appuyer une thèse philosophique contre la guerre, on s'adresse non à l'intelligence, non pas même au cœur, mais aux nerfs du lecteur, en s'apitoyant sur les victimes. « Ses longs cheveux » bouclés tombaient sur sa poitrine, aussi blonds, aussi soyeux que » ceux d'une femme, et sa tête s'était penchée comme s'il n'eût fait » que s'endormir une seconde fois ; ses lèvres roses, épanouies comme » celles d'un nouveau-né, semblaient encore engraissées par le lait » de la nourrice, et ses grands yeux bleus entr'ouverts avaient une » beauté de forme candide, féminine et caressante. Je le soulevai » sur un bras, et sa joue tomba sur ma joue ensanglantée, comme » s'il allait cacher sa tête entre le menton et l'épaule de sa mère pour » se réchauffer, etc., etc..... Regardez cela, dis-je, quelle différence » y a-t-il entre moi et un assassin? » Et quand le capitaine Renaud, qui a traîné depuis comme un boulet ce remords, est atteint d'un coup de pistolet à bout portant par un enfant pendant les journées de Juillet, quand il est près de mourir, cette idée remplit encore le délire de son agonie. — « Nous étions en guerre, me dit-il; il n'est pas plus » assassin que je ne le fus à Reims, moi. Quand j'ai tué l'enfant russe, » j'étais peut-être aussi un assassin? De combien d'assassinats se » compose une grande bataille? Voilà un des points où notre raison » se perd et ne sait que dire. C'est la guerre qui a tort et non pas » nous..... — C'est singulier, cet enfant-là ressemble à l'enfant russe! » ..... ils avaient quatorze ans — tous deux. — Qui sait si ce n'est pas » cette jeune âme revenue dans cet autre jeune corps pour se venger?» Et le malheureux expire sans autre pensée religieuse que ce souvenir classique de la métempsycose.

Ainsi le soldat qui frappe des insurgés dans nos discordes civiles est un gladiateur. Le soldat qui frappe des ennemis à la guerre est un assassin. Que reste-t-il de l'honneur militaire? Vite, qu'on abolisse les armées, que tous les peuples s'embrassent, qu'avec le fer des

épées on forge des charrues, et que les poètes, les penseurs, ces pasteurs inspirés des nations, ces pontifes sublimes de l'art, président aux destinées nouvelles de l'humanité.

Voilà les enseignements de cette littérature molle, efféminée, qui s'inspire de Jean-Jacques et de Bernardin de Saint-Pierre pour énerver les caractères, sous prétexte d'adoucir les mœurs. Voilà les paradoxes insensés que répandent tant de drames, de romans et de prétendues histoires, que propagent les écrivains les plus applaudis et les plus fêtés. Celui que je critique ici, avec une vivacité qui répugne à mes sympathies pour son talent et pour sa personne, était assurément l'un des meilleurs et des mieux intentionnés, mais ayant, comme il le dit lui-même, une nature toute contemplative, aucune croyance religieuse ne dirigeant ses méditations solitaires, il s'est ému des maux de la guerre et des maux de l'humanité, il a rêvé les rénovations sociales, le progrès, l'âge d'or, et il est venu, livré à sa pente naturelle, grossir le fleuve nonchalant de la sensiblerie humanitaire. Combien peu, parmi nous, ne se sont pas laissé bercer sur ces eaux décevantes! Le cours en était si paisible, et les bords si fleuris! La France presque entière a été complice de ses poètes. Mais un jour nous avons vu déborder le fleuve, et il n'est plus permis d'ignorer à quels abimes il conduit. Derrière les écrivains compatissants, derrière les lecteurs attendris et ébranlés, s'est montrée la horde formidable des sectaires de la démagogie. Ceux-ci demandent aussi des progrès sociaux, l'âge d'or, la solidarité des peuples, la fraternité universelle, l'abolition de la servitude militaire et de ces restes de la barbarie, la guerre et la peine de mort. On sait assez, dans leur bouche, ce que cela veut dire, et que s'ils proposent de désarmer la société, c'est pour crier aussitôt : Aux armes! Et comme on ne les réfute qu'à coups de canon, on ne saurait entretenir avec trop de vigilance, entourer de trop de respects la pure flamme de l'honneur militaire.

Qu'il me soit permis de placer ici un épisode bien obscur, mais vrai, que le pinceau de M. de Vigny saurait parer de couleurs éclatantes, un souvenir de ces temps de formidables discordes, que notre légèreté oublie si facilement. Pendant l'insurrection de Juin, le second jour de cette affreuse lutte, les troupes qui occupaient

la place de l'Hôtel-de-Ville étaient sans cesse inquiétées par une assez vive fusillade dirigée des toits des maisons, des fenêtres des petites rues aboutissantes, et à laquelle elles ne pouvaient répondre. Quelques détachements seulement gardaient l'entrée de chaque rue pour éviter les surprises, et échangeaient de là des coups de fusil avec les disciples des poètes et les partisans de la fraternité. Les destinées de la France et de la civilisation étaient suspendues à l'honneur militaire. Chacun le sentait, et une inexprimable angoisse remplissait les âmes. On fût bien venu alors à discuter les rigueurs de l'obéissance passive, à s'attendrir sur la jeunesse et les cheveux blonds des insurgés! Au coin d'une de ces étroites rues, un sergent à chevrons ajustait avec précision chaque ennemi qui apparaissait à une fenêtre ou au sommet de la barricade, puis il revenait charger son arme en s'abritant derrière l'angle du mur. L'instinct naturel de la conservation lui faisait rechercher cet abri momentané. Il n'y restait que le temps strictement nécessaire pour charger, et le quittait avec la plus complète insouciance du danger. Un officier, dont l'œil veillait sur tout ce qui l'entourait, s'approcha de lui, et lui dit quelques mots à l'oreille. Le vieux sergent rougit sans répondre, et on ne le vit plus se cacher à l'angle du mur. Voilà un petit trait bien simple, qui probablement, au milieu des mille incidents de ces terribles journées, n'a laissé aucune trace dans le souvenir de l'officier; mais, il doit en avoir fait une profonde dans le cœur du sergent, et moi-même, quand peu de jours après il m'a été raconté par un témoin oculaire, j'ai été vivement ému d'admiration et de respect. J'y ai vu se manifester dans toute sa grandeur le sentiment de l'honneur militaire. J'ai compris ce qui s'était passé entre ces deux hommes, comment le sergent avait obéi sans murmure, comment tous deux, confesseurs et martyrs de la religion de l'Honneur, avaient senti qu'ils devaient l'exemple, et que le grade oblige à éviter jusqu'à l'ombre d'une faiblesse. Je n'ai rien su de plus. Peut-être le vieux soldat porte-t-il aujourd'hui avec orgueil la croix et l'épaulette. Peut-être a-t-il été tué cinq minutes après. Mais si telle a été son expiation, l'officier qui s'exposait aux mêmes périls l'aura vu tomber sans s'accuser de cette mort, car il n'avait fait autre chose que le rappeler aux lois de l'Honneur.

Au reste, nul n'a mieux observé, analysé, exprimé, que M. Alfred de Vigny, cette force souveraine de l'Honneur; nul ne lui a rendu si chaleureusement hommage. Par quelle étrange fantaisie de littérateur s'est-il donc complu à en saper les appuis? Effrayé du naufrage des croyances religieuses, il ne se rassurait qu'en contemplant les prodiges de l'Honneur. « Oui, écrivait-il à la fin de son livre, j'ai cru aperce-
» voir sur cette sombre mer un point *qui m'a paru solide*..... Je l'ai
» approché, j'en ai fait le tour, j'ai vu sous lui et au-dessus de lui,
» j'y ai posé la main, je l'ai trouvé assez fort pour servir d'appui dans
» la tourmente, et j'ai été rassuré. Ce n'est pas une foi neuve, un
» culte de nouvelle invention, une pensée confuse, c'est un sentiment
» né avec nous, indépendant des temps, des lieux, et même des
» religions; un sentiment fier, inflexible, un instinct d'une incom-
» parable beauté, qui n'a trouvé que dans les temps modernes un
» nom digne de lui, mais qui déjà produisait de sublimes grandeurs
» dans l'antiquité, et la fécondait comme ces beaux fleuves qui, dans
» leur source et leurs premiers détours, n'ont pas encore d'appellation.
» Cette foi, qui me semble rester à tous encore et régner en souve-
» raine dans les armées, est celle de l'Honneur.

» Une vitalité indéfinissable anime cette vertu bizarre, orgueilleuse,
» qui se tient debout au milieu de tous nos vices, s'accordant même
» avec eux au point de s'accroître de leur énergie. Tandis que toutes
» les vertus semblent descendre du ciel pour nous donner la main et
» nous élever, celle-ci paraît venir de nous-mêmes et tendre à monter
» jusqu'au ciel. C'est une vertu toute humaine que l'on peut croire
» née de la terre, sans palme céleste après la mort; c'est la vertu de
» la vie.

» Telle qu'elle est, son culte, interprété de manières diverses, est
» toujours incontesté. C'est une religion mâle, sans symbole et sans
» images, sans dogme et sans cérémonies, dont les lois ne sont écrites
» nulle part; — et comment se fait-il que tous les hommes aient le
» sentiment de sa sérieuse puissance? Les hommes actuels, les
» hommes de l'heure où j'écris sont sceptiques et ironiques pour
» toute chose hors pour elle. Chacun devient grave lorsque son nom
» est prononcé. — Ceci n'est point théorie, mais observation.

» — L'homme, au nom d'Honneur, sent remuer quelque chose en lui » qui est comme une part de lui-même, et cette secousse réveille » toutes les forces de son orgueil et de son énergie primitive. Une » fermeté invincible le soutient contre tous et contre lui-même à cette » pensée de veiller sur ce tabernacle pur, qui est dans sa poitrine » comme un second cœur où siégerait un Dieu..... — La honte de » manquer de cela est tout pour nous. C'est donc la chose sacrée que » cette chose inexprimable ? — Pesez ce que vaut, parmi nous, cette » expression populaire, universelle, décisive et simple cependant : — » Donner sa parole d'honneur ! — Voilà que la parole humaine cesse » d'être l'expression des idées seulement, elle devient la parole par excel- » lence, la parole sacrée entre toutes les paroles, comme si elle était » née avec le premier mot qu'ait dit la langue de l'homme, et comme » si, après elle, il n'y avait plus un mot digne d'être prononcé ; elle » devient la promesse de l'homme à l'homme, bénie par tous les » peuples ; elle devient le serment même parce que vous y ajoutez le » mot : Honneur.

» Dès lors, chacun a sa parole et s'y attache comme à sa vie. » Le joueur a la sienne et l'estime sacrée, et la garde ; dans le désordre » des passions, elle est donnée, reçue, et, toute profane qu'elle est, » on la tient saintement. Cette parole est belle partout, et partout » consacrée. Ce principe que l'on peut croire inné, auquel rien n'oblige » que l'assentiment intérieur de tous, n'est-il pas surtout d'une sou- » veraine beauté lorsqu'il est exercé par l'homme de guerre ?

» La parole, qui trop souvent n'est qu'un mot pour l'homme de » haute politique, devient un fait terrible pour l'homme d'armes ; » ce que l'un dit légèrement ou avec perfidie, l'autre l'écrit sur la » poussière avec son sang, et c'est pour cela qu'il est honoré de tous, » par dessus tous, et que beaucoup doivent baisser les yeux devant » lui. »

Je me laisse aller au plaisir de citer ces pages qui se rattachent si bien à mon sujet, et le définissent beaucoup mieux que je ne saurais faire. Mais encore une fois, pourquoi donc ébranler avec des leviers si puissants, en prenant pour point d'appui le cœur même de l'homme, cet unique refuge qui vous ait semblé assez fort pour résister à la

tourmente ? Est-ce sa solidité, ou sont-ce vos forces que vous voulez éprouver dans ce jeu périlleux, au risque de réussir à le renverser ? Je ne doute pas que vous ne fussiez désespéré d'y parvenir, et vous seriez d'ailleurs enseveli sous ses ruines. Vous ajoutez encore, dans je ne sais quelle aspiration vers le passé qui contraste singulièrement avec vos rêves d'avenir : « Gardons-nous de dire de ce dieu *antique* » de l'Honneur que c'est un faux dieu, car la pierre de son autel est » peut-être celle du Dieu inconnu. » Mais que faites-vous autre chose ? N'est-ce pas vous qui dites que c'est un faux Dieu, sans en avoir un autre à proposer à l'adoration des hommes ? Ne sentez-vous pas que lorsque vous condamnez en principe la guerre comme une barbarie impie, l'obéissance comme une servitude flétrissante, vous dissolvez l'armée, vous abolissez l'honneur militaire, type par excellence de tout Honneur ?

Parmi les ouvrages les plus immoraux de la littérature contemporaine, il en est un qui m'a toujours paru singulièrement immoral, c'est celui où Mme de Mortsauf, cette héroïne de pureté que Balzac a appelée *le Lys dans la vallée*, fidèle jusqu'à la fin à son honneur de femme, mais brisée par la lutte que cet honneur cruel livre à sa passion, meurt épuisée du combat, et là, dans l'angoisse d'une agonie inconsolée, se prend à se repentir d'avoir tant résisté, à douter que cette orgueilleuse vertu valût le sacrifice de son bonheur et de sa vie, à confesser que si la vie pouvait lui être rendue, elle en ferait un autre usage. *Le Capitaine Renaud* est un enseignement analogue. Vous dédiez à vos compagnons d'armes de la garde royale, dispersés par le vent des révolutions, l'histoire mélancolique d'un des meilleurs d'entre eux, héros et martyr aussi du culte de l'honneur, se dévouant toute sa vie à une idée dont il doute, à une profession qu'il déteste, et ne recueillant de tant de sacrifices que d'amers découragements. Etrange leçon d'honneur à présenter aux jeunes imaginations de l'armée, et digne de la leçon de vertu donnée aux jeunes femmes par Mme de Mortsauf.

Vous êtes bien venu à nous dire après cela : « Puisse, *dans ses* » *nouvelles phases*, la plus pure des religions ne pas tenter de nier » ou d'étouffer ce sentiment de l'Honneur qui veille en nous comme

» une dernière lampe dans un temple dévasté ; qu'elle se l'approprie » plutôt, et qu'elle l'unisse à ses splendeurs en la posant comme une » lueur de plus, sur son autel, *qu'elle veut rajeunir*. C'est là une » œuvre divine à faire. » Rassurez-vous, si le sentiment de l'Honneur est jamais étouffé parmi les hommes, ce ne sera pas par la Religion. Je ne me suis pas aperçu que la Religion voulût se rajeunir et entrer dans de nouvelles phases ; elle continuera, comme elle l'a toujours fait, à épurer le sentiment de l'Honneur, à en combattre les écarts coupables, les hypocrisies, les faiblesses indulgentes et les impitoyables rigueurs ; elle s'efforcera de donner aux devoirs sociaux une base plus large et plus fixe, de montrer au monde pour le diriger la pure lumière de la vérité, au lieu de ce qui n'est qu'un reflet, ou, comme vous le dites vous-même, qu'une dernière lampe veillant dans le temple. Elle fera en un mot son œuvre divine. Mais elle respectera, elle sanctifiera même à un certain degré dans l'œuvre humaine tout ce qui est grand, noble, utile. Elle y saluera ses propres inspirations, alors qu'elles sont le plus méconnues. Elle entretiendra elle-même la lampe vacillante, qui risquerait fort de s'éteindre si elle ne se rallumait sans cesse à la céleste flamme de la croyance religieuse. Et pour en revenir à l'objet spécial de ces considérations, la Religion qui a tant adouci les mœurs de la guerre, qui a tant prêché la paix, qui a ouvert tant d'asiles, imposé si souvent la trève de Dieu, qui a interdit le glaive à ses ministres, qui pendant une longue suite de siècles a fait tant d'efforts pour séparer les combattants et instituer une véritable fraternité des peuples chrétiens ; la Religion qui a inspiré la chevalerie, visible encore dans la notion moderne de l'honneur militaire, se gardera bien d'humilier la profession des armes en accusant l'impiété de la guerre et la servilité de l'obéissance. Elle conviera à ses pompes pacifiques la musique des instruments guerriers, et permettra aux détonations du canon de se mêler aux vibrations de ses cloches. Elle laissera retentir dans ses temples, plus haut que celle du prêtre, la voix du commandement, et verra avec bonheur les longues files de soldats fléchissant le genou devant le Dieu de paix, qui est aussi le Dieu des armées. Et si le malheur de la guerre éclate sans qu'elle ait pu le conjurer, pendant que les penseurs feront de la rhétorique sen-

timentale, elle bénira les drapeaux, elle assistera les blessés, elle priera pour les morts, elle consolera les mères !

Soyez-en sûr, les ennemis de l'Honneur ne sont pas autres que ceux de la Religion elle-même. Ce sont tous les hommes dont les convoitises impatientes ne veulent point accepter le frein des devoirs. Après s'être affranchis des lois de Dieu, comment s'étonner qu'ils cherchent à se soustraire aussi à celles que les hommes se sont données ? Pour moi, en admirant autant que vous la merveilleuse puissance de l'Honneur, j'ai moins de confiance que vous n'en montrez dans la solidité de ce dernier appui de la société. Je remarque que de divers côtés on l'ébranle, et je ne pense pas qu'on puisse le faire impunément.

Il m'est impossible de quitter ce sujet sans parler d'un homme illustre qui l'a traité avec sa supériorité sereine, et que vous avez qualifié de sophiste. Ceux qui ont lu la correspondance intime, tardivement publiée, du grand Joseph de Maistre savent s'il y a beaucoup de philosophes humanitaires qui aient plus de tendresse de cœur, une âme plus douce et plus ouverte à toutes les affections. Mais il avait médité sur le phénomène douloureux de la guerre, avec sa haute intelligence, et non avec ses nerfs. Et ne trouvant dans la nature humaine aucune raison d'un phénomène aussi effrayant, aucune explication à ces égorgements d'hommes se ruant les uns sur les autres, sans haine et sans colère, à cette idée de gloire s'attachant universellement au meurtre de l'innocent, à cette passion belliqueuse s'emparant des caractères les plus doux, les enflammant jusqu'à *l'enthousiasme du carnage*, sans affaiblir les vertus les plus opposées au métier des armes, il avait cherché l'explication plus haut, il avait vu dans la guerre une loi du monde, un des articles de cette grande loi d'expiation qui pèse sur la race humaine, et comme on le lui a tant reproché sans le comprendre, il l'avait proclamée divine, entendant par-là qu'elle tient à l'ordre surnaturel. Moi-même, je l'avouerai, j'ai été longtemps troublé par cette proposition hardie, et j'ai été tenté de la contester. Mais quand je l'ai mieux comprise, quand j'ai vu où aboutit la théorie contraire, et à quelle sauvagerie nous poussent les hommes qui nient le droit divin de la guerre, j'ai demandé humblement pardon au génie de De Maistre. Sans doute, la guerre est un

fléau qu'on doit s'efforcer de détourner, ainsi qu'on détourne la foudre; et encore, qui ne sent, qui n'a dit parfois qu'elle peut être un bienfait, pour assainir et purifier le corps social? L'Honneur de l'armée est intéressé dans la proposition de De Maistre. Si la guerre était une institution purement humaine, elle ne saurait être assez maudite, et le militaire, ne serait vraiment qu'un gladiateur. Mais la guerre est divine, et c'est pour cela que l'Honneur du soldat est sacré.

ALFRED DE COURCY.

(*La suite à un prochain numéro.*)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

LA VIE RÉELLE

PAR Mme MATHILDE FROMENT (1).

Voici un livre que je voudrais voir entre les mains de tous ceux à qui leur jeunesse *fait du bruit* et qu'*elle empêche d'entendre*, comme dit si bien Mme de Sévigné. Il leur serait certainement impossible de ne pas prêter l'oreille à ce récit si simple et si vrai, à cette confidence intime d'une vie qui est peut-être la nôtre ou qui a grande chance de l'être demain. — « Il faut juger les âmes vertueuses, dit Montaigne, par leur état rassis, quand elles sont chez elles, si quelquefois elles y sont, ou au moins quand elles sont plus voisines du repos et de leur naïve assiette. » *Si quelquefois elles y sont!* Voilà bien un trait de philosophe! Le philosophe est-il jamais chez lui? N'a-t-il pas à chercher le bruit et ce qu'il appelle la sagesse dans le monde, dans les livres, dans les astres, un peu partout ailleurs qu'à la maison. — « Tel a été miraculeux au monde, dit encore Montaigne, auquel sa femme et son valet n'ont rien vu seulement de remarquable. » — Mot profondément juste et qui trouve surtout son application dans ces existences chrétiennes, modestes et dévouées, où les grandes vertus, celles qu'on aperçoit, ont rarement l'occasion de se produire, mais où les petites sont fréquentes, où elles sont même de toutes les heures, et comme certaines fleurs des champs, embaumant la vie sans paraître.

« Petites vertus, objet de mes méditations et de mes efforts de chaque jour (nous citons la *Vie réelle*), vous passez inaperçues et cependant *sans vous la vie ne serait pas supportable!* Qui êtes-vous donc? C'est l'indulgence..... la docilité d'esprit..... la sollicitude..... la libéralité de cœur..... C'est encore : — se taire quand on a envie de dire une parole vive, vaincre un mouvement d'antipathie, oublier une petite

(1) Chez Ambroise Bray, rue des Saints Pères — 66 — Paris.

injustice ou faire comme si on l'avait oubliée, écouter avec une politesse patiente qui vous ennuie, se prêter de bonne grâce à un jeu, à un divertissement souvent plus pénible que le plus aride travail. Elles ne sont pas brillantes, ces chères petites vertus, elles n'attirent ni les yeux ni les louanges ; celui qui est présent ne sait pas pourquoi on a dit une parole, pourquoi on en a tù une autre..... Un coup d'œil, un geste, un mot, et l'acte de vertu est fait..... On laisse passer un manque d'égards, un défaut d'attention comme si on était sans yeux et sans oreilles ; on a le calme sur le visage et la tempête au fond du cœur ; le langage est paisible et les sentiments sont chauds ; on garde le silence alors qu'on voudrait crier ! Voilà les petites vertus qui me sont chères, dont je sens le besoin et pour moi et pour ceux qui m'environnent ; car *je dois supporter et être supportée*, et ce n'est, à tout prendre, qu'un contrat de compensation que je fais avec les autres. Mais en voilà bien assez ; puissé-je de la théorie passer à la pratique ! »

On voit quelle est la femme dont Mme Froment nous présente la vie, personne douce, aimante, et surtout chrétienne. Ce n'est point d'ailleurs un récit que nous écoutons ; c'est une confidence de chaque soir que cette pieuse épouse et pieuse mère se fait à elle-même de ses joies et de ses tristesses de la journée. Et combien ces expansions sans suite réveillent en nous de souvenirs qui nous vont au cœur ! Combien de mots elles nous rappellent que nous ne nous sommes dits qu'à nous-mêmes !

Sans doute il est possible qu'Isabelle et Julien Varley soient des noms de caprice ; mais les personnages du moins ne le sont pas ; c'est bien l'honnêteté d'un côté et la vertu de l'autre, telles que nous les voyons, chaque jour, aux prises avec le bien et le mal qui se disputent notre vie : union solide de deux âmes qui ont trouvé *leur joint ;* paix délicieuse du foyer que ne troublent ni le monde ni le luxe, mais que la mort plus d'une fois viendra troubler ; douce action de la piété qui se fait sentir sur tous, mari, frère, enfants, et qui viendra échouer, longtemps du moins, contre un orgueil de quinze ans qui s'imagine en savoir plus que le bon Dieu sur la vie et sur le monde.

Et, à côté de ce drame intime, une parente malheureuse et qui ne répond aux bienfaits que par une susceptibilité chagrine : caractère

doublement à plaindre et cependant trop commun : puis une autre femme, une sœur, une amie, *la teste pleine d'oysiveté, d'amour et de bon temps*, comme dit Montaigne, qui se livre au monde avec un enfantillage de jeune fille, et s'efforce, suivant le mot de Bossuet, à *rendre la vie plus vivante*. Mais tout à coup une maladie, et la vue, la présence de la mort jettent l'effroi dans cette âme si candide d'ailleurs et si jeune. La religion seule parvient à la calmer, et avec le calme revient la vie. Elle renait, cette jeune femme, avec toutes ses grâces premières qu'elle porte dans le service de Dieu, comme elle les avait dans le service du monde; caractère charmant et nullement romanesque. Oh ! ne nous effrayons pas trop de l'entrain et de la gaité du premier âge; s'ils égarent parfois ils perdent rarement. Le vice est bruyant, mais il est loin d'être gai, et la gaité franche, naturelle n'est longtemps à l'aise qu'avec une bonne conscience.

Les deux fils d'Henriette, de cette belle-sœur d'Isabelle, se destinent, l'un à l'armée et l'autre aux missions étrangères. — « Orgueil et souci des mères, s'écrie en apprenant cette double vocation, la pauvre Isabelle qui songe aussi à son enfant prodigue, — enfants aimés, que de larmes nous coûtent et vos défauts et vos vertus ! »

Je voudrais citer ici quelques mots écrits avec l'éloquence du cœur, qui est si naturelle aux mères, sur ces deux carrières d'abnégation et de dévouement qu'on appelle : l'armée et le sacerdoce. Je voudrais citer la touchante cérémonie des adieux dans l'église des missions étrangères. — « Six missionnaires allaient partir : deux pour l'Amérique, un pour l'Australie; le quatrième était envoyé à Madagascar, le cinquième avait pour but la Corée, et le sixième, notre bien-aimé Georges, a le plus beau lot; il se dirige vers le Tong-King, où sévit une persécution cruelle. Les parents de ces jeunes prêtres, leurs maitres, leurs condisciples, ceux qui les pleurent, ceux qui les envoient, ceux qui les envient assistaient seuls à cette cérémonie. On célébra le salut, après lequel la communauté récita les prières du soir, si simples et si belles ; puis le supérieur adressa quelques paroles aux jeunes gens qui allaient partir. Il ne leur cacha aucune des fatigues, aucun des ennuis, aucun des labeurs dont allait se composer leur sacrifice, mais il leur montra aussi la double couronne, les âmes

rachetées et le ciel conquis. Personne ne l'écouta sans verser des larmes, et quand le dernier son de sa voix fut éteint, la scène des adieux commença. Les six élus se placèrent debout sur les marches de l'autel. Tous rayonnaient d'allégresse, mais Georges se distinguait surtout par le calme et le bonheur répandus sur son noble visage. C'était un bel holocauste à présenter au Seigneur. Le chœur chantait les paroles d'Isaïe : *Oh! qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui évangélisent la paix!* Et tous les assistants allèrent baiser à genoux les pieds qui vont porter aux extrémités de la terre le nom et l'Évangile du Seigneur. »

« Les jeunes lévites, les prêtres, les vieillards blanchis dans le sacerdoce allèrent d'abord et s'humilièrent avec joie devant leurs heureux confrères. Les parents s'approchèrent à leur tour : Adolphe, Léonce lui-même (l'enfant prodigue) se mirent à genoux pour accomplir la sainte cérémonie. Albert vint le dernier; il chancelait, et, lorsqu'il approcha de son fils qui étendait les bras pour l'empêcher de s'agenouiller, ils pâlirent tous deux. Mon frère étouffa ses sanglots sur les pieds de son enfant, et, en le relevant, il l'étreignit une dernière fois sur sa poitrine, en lui disant avec une force chrétienne : — « Pars, je t'approuve et te bénis. »

Mme Mathilde Froment résume toute la pensée de son livre dans ce mot de Ducis : — la vie n'est *qu'un malheur plus ou moins consolé.* — Mais j'ajouterai qu'en voyant les consolations données par Dieu à ces deux nobles femmes, on se souvient en même temps d'un autre mot, celui de Bossuet à une pauvre religieuse : *Faites l'impossible et Dieu le fera avec vous.*

EUG. DE LA GOURNERIE.

CRITIQUE PHILOSOPHIQUE.

LE COMTE DE MAISTRE ET M. DE RÉMUSAT.

M. Charles de Rémusat a publié le mois dernier, dans la *Revue des Deux Mondes* (1), un article intitulé : *Du traditionalisme ; Joseph de Maistre.* Je me propose de faire connaitre ce travail à cause de l'importance des questions qu'il effleure en ayant l'air de les résoudre. L'autorité que M. de Rémusat a conquise dans les rangs des libres penseurs et le ton décisif de ses arrêts recommandent naturellement à l'attention tout ce qui sort de sa plume. Un intérêt plus vif encore que de coutume s'attache peut-être à son dernier article, où l'ultramontanisme est traité selon ses mérites, et M. de Maistre réduit à sa juste valeur. M. de Maistre n'est qu'un homme d'esprit, selon le collaborateur de la *Revue,* qui pour être plus sûr de vaincre son adversaire, commence à le rabaisser à sa propre taille. Voyons les coups qui sont portés dans ce duel à mort où l'on veut en finir une bonne fois avec l'éloquent apologiste : « Qu'il garde sa renommée, mais qu'il perde son autorité, » nous dit-on, deux choses qui, à mon avis, semblent un peu se contredire ; et, pour mettre, en commençant, toutes les chances de son côté, l'on a soin de nous avertir que la conversion des ennemis de l'Église est impossible tant que M. de Maistre n'aura point perdu tout crédit parmi nous. « L'abandon de ses doctrines est, de toute » évidence, une condition du rapprochement des esprits. » Ainsi, vainqueur ou vaincu M. de Rémusat se réserve le dernier mot ; s'il met en poudre son adversaire, la vérité nous ralliera au philosophe, et l'intérêt de son âme, s'il est vaincu.

(1) Livraison du 15 mai 1857.

Demandez à l'illustre écrivain sur quel principe lui, si jaloux de la liberté de penser, se fonde pour réduire la nôtre à des limites arbitraires ? De quelle autorité il dresse un *index* des livres défendus où M. de Maistre a le privilége de figurer en première ligne? Pourquoi les catholiques ne sauraient lui plaire tant qu'ils garderont la mémoire des services rendus et ne se seront point résignés à l'ingratitude? Demandez surtout pourquoi l'Éclectisme, déchiré par ceux qu'il a nourris, dicte, avant de s'éteindre, ces conditions superbes? M. de Rémusat répondra qu'il veut mettre hors de cause un homme qui agace ses nerfs et l'impatiente sans le convertir. « Si j'ai parfois, dit-» il, éprouvé la triste émotion de me sentir ébranlé dans ce que je » croyais la vérité, jamais je n'ai lu dix pages du comte de Maistre » sans éprouver une joie profonde de ne point penser comme lui. La » langue française manque d'un adjectif qui soit l'opposé de persuasif; » c'est pour lui qu'il faudrait l'inventer. » En vérité un talent si peu persuasif ne devrait pas donner d'ombrage; ce n'est donc pas sérieusement qu'on exigeait tout à l'heure comme une condition du rapprochement des esprits l'abandon des doctrines d'un homme incapable de persuader, et dont les ouvrages n'ont jamais paru à M. de Rémusat autre chose qu'une conversation étincelante. Mais peut-être ce qu'il y a de moins sérieux en tout ceci c'est le dédain même qu'on affiche. Car on nous dira plus bas que M. de Maistre a opéré une révolution complète dans les idées ; que, prêché par lui, l'ultramontanisme s'est établi dans l'Église gallicane, au point qu'aucune voix ne s'élève plus pour le contredire. Aussi le temps est-il venu de montrer que l'autorité de cet homme d'esprit est usurpée, et qu'il a commis, en matière de théologie, de philosophie et d'histoire les plus grossières méprises.

La Providence existe, selon M. de Rémusat, et règne dans le monde, mais sans le gouverner. *Semel jussit, semper paret.* Dieu ordonna une fois, toujours il obéit. Ses voies sont mystérieuses, et sans une révélation spéciale on ne peut les connaître. M. de Maistre, qui n'est point prophète, veut pourtant percer cet impénétrable mystère, et voici la leçon qu'il s'attire : « Des perturbations, des désastres, » affligent la nature dans le désert en l'absence de l'homme. Avant » même que notre espèce eût paru sur la terre, le monde a subi plus

» d'un bouleversement. Les cataclysmes ont donc des causes propres » qui tiennent à la constitution de l'univers, et qui agiraient quand » nous n'existerions pas. » Est-ce clair? Dieu enseigne au monde que les misères qui nous affligent sont les suites du péché; que les fléaux extraordinaires sont le châtiment des prévarications accumulées. Tel est l'enseignement des Ecritures. Or, sans une révélation spéciale, en s'appuyant sur la Bible et la connaissance de faits certains, ou pour parler une langue plus précise, d'une majeure révélée et d'une mineure certaine, M. de Maistre (il n'est pas le seul) tire la conséquence qui choque, qui scandalise M. de Rémusat. Il nous interdit toute déduction et toute application des Ecritures. La révélation, selon lui, ne doit pas être tenue pour une lettre vivante, et, au nom du progrès, ce philosophe nous vante un christianisme pétrifié. De la même plume il glorifiera l'usage téméraire que les prétendus réformés font des textes sacrés, et il ne trouvera point de termes assez forts pour flétrir l'humble clairvoyance des catholiques, qui, dans les fléaux divins, reconnaissent la main divine. Cette piété est immorale, dit-il; oui, M. de Rémusat va jusque là. « Ce sont là suppositions gratuites, » arbitraires, souvent *immorales*, puériles ou ridicules, » et la preuve c'est qu'il y a eu des cataclysmes avant l'homme : tout y est naturel par conséquent. Mais le poison, la poudre, sont aussi des forces naturelles; est-il impossible à l'homme d'en faire usage? La mort est naturelle, cela l'empêche-t-il d'être souvent l'effet d'une volonté intelligente? Le corps est sous la dépendance de l'âme, — et la nature serait soustraite à la main de Dieu! M. de Maistre se soulevait d'indignation à la seule pensée de ce blasphème; il aimait pourtant les sciences naturelles et saluait leurs conquêtes, bien convaincu qu'au lieu d'obscurcir la souveraineté divine, elles la feraient éclater plus visiblement, en élargissant devant nous le champ où elle s'exerce, et nous forçant à mieux saisir les caractères partout gravés dans la nature, et que l'homme épèle depuis six mille ans.

Mais si l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* croit trop à la Providence, il a le tort de ne pas croire assez à la prévoyance politique, et à la valeur des précautions artificielles qu'elle inspire. Il est persuadé que la constitution d'un grand peuple se développe de siècle

en siècle « *crescit occulto velut arbor ævo* », même indépendamment des contrats sociaux. Il a peu d'estime pour les chartes où les droits et les devoirs de tous sont réglés minutieusement, et classifiés d'avance dans une longue série de titres, chapitres et articles; il pense que l'œuvre des scribes est éphémère, qu'il n'est pas plus aisé de refaire la constitution d'un peuple que celle d'un homme, — et trois chartes effacées en vingt ans ont prouvé la justesse, au moins relative, de sa critique. Or savez-vous ce que M. de Rémusat imagine pour lui répondre? La grande charte anglaise est écrite, le droit romain est la raison écrite, le Décalogue a été écrit par Dieu lui-même; et cette réponse parait si victorieuse à son auteur qu'il ne cessera plus d'accabler M. de Maistre de ses dédains : « Il semble, dit-il, avoir *quelque* » *teinture* d'Aristote et il choisit avec bonheur des citations de Platon, » mais il lui manque pour la philosophie deux grandes choses, la dia- » lectique et le calme. Son intelligence laissée à elle-même serait » peut-être propre à tout comprendre; mais son pli est pris et sa réso- » lution formée; il ne comprend rien de ce qui le contrarie. On n'est » pas philosophe avec cela. » Est-ce tout? Non vraiment : l'*Examen de la philosophie de Bacon* est un méchant livre, d'une incroyable légèreté, le travail d'un fougueux critique. « La haine aveugle entraîne » l'aveugle critique aux méprises les plus plaisantes. » Ce style *calme* est apparemment le vrai style de la philosophie. Or la *plaisante méprise* est celle de M. de Rémusat, qui attribue au comte de Maistre précisément la bévue que celui-ci relève dans le traducteur français de Bacon. L'auteur de l'*Examen*, qui « semble avoir quelque teinture » d'Aristote, » a écrit sur le Stagyrite deux ou trois chapitres justement admirés par M. Barthélemy Saint-Hilaire. On peut mettre au défi M. de Rémusat d'exposer en un gros volume ce que M. de Maistre a condensé dans un petit nombre de pages lumineuses, où il prouve entre autre choses qu'Aristote a parfaitement connu l'*induction*, deux mille ans avant le chancelier d'Angleterre. Et quant à l'application de cette méthode aux sciences naturelles, il suffit de citer les admirables travaux zoologiques du même Aristote pour établir qu'il était aussi habile à employer qu'à décrire ce procédé nouveau, ce *nouvel organe* contemporain du premier homme, comme la vue et l'ouïe.

Nous connaissons le calme de M. de Rémusat, voici maintenant quelques échantillons de sa dialectique et de sa justice.

M. de Maistre avait dit : « Si j'étais athée et souverain, je déclarerais » le Pape infaillible par édit public, pour l'établissement et la sûreté » de la paix dans mes États. » M. de Rémusat : « Ce qui transforme » (*sic*) la religion en une bonne politique d'athée. »

Tout à l'heure il reprochait à M. de Maistre d'imaginer une cause libre où il n'y a que des forces aveugles ; il le reprend ici d'avoir eu une idée mystérieuse de l'élection des races royales et de l'autorité des Rois, et une certaine disposition à regarder les familles nobles comme privilégiées d'en haut, en un mot d'avoir outré la notion du droit ; mais voici que dans le même alinéa il l'accuse d'avoir renouvelé les doctrines de Hobbes « l'unique philosophie que les Stuarts aient com- » prise, — les Stuarts, dis-je, dont les confesseurs sortaient d'une » école que l'auteur du *Pape* a rouverte. » C'est la première fois, je l'avoue, que j'entends parler de l'ultramontanisme des Stuarts ou des confesseurs de Jacques Ier et de Charles Ier. Quant aux derniers souverains de cette race malheureuse, je ne sache point qu'ils eussent, en matière d'obéissance au Saint-Siége, d'autres sentiments que ceux de Louis XIV qui fut leur conseiller et recueillit si noblement leur infortune. On a reproché à leurs théologiens anglicans ou catholiques d'avoir renfermé tous les devoirs du chrétien dans un dévouement absolu aux ordres du Roi. Mais M. de Maistre n'a jamais professé ces maximes, lui qui a dit : « Le dogme capital du catholicisme est le » Souverain Pontife....., les droits du Souverain Pontife et sa suprématie spirituelle forment l'essence même de la Religion. »

Je ne peux donc comprendre à quelle étrange préoccupation cède M. de Rémusat quand il parle du *hobbisme* chrétien professé par M. de Maistre. Le hobbisme ! mais c'est la négation directe de tout droit, de toute liberté morale, de Dieu même. Le système de Hobbes est celui de la force pure, Hobbes est athée. Qu'est-ce, je vous prie, que l'athéisme chrétien ? On est malheureux, à mon avis, d'avoir tant d'esprit et si peu de logique.

L'un des mérites du comte de Maistre est certainement l'habileté avec laquelle il s'empare des principes admis par ses adversaires, pour

en déduire des conséquences exactes, mais neuves et inattendues. Ainsi du reste a toujours procédé plus ou moins la polémique chrétienne, et l'efficacité de cette méthode résulte de son harmonie avec l'esprit humain. Tout le monde admet, par exemple, que la société temporelle ne saurait subsister sans une autorité qui décide en dernier ressort les contestations. On ne croit point que cette autorité suprême soit infaillible ; on lui obéit, comme si ses arrêts n'étaient pas exposés à l'erreur. Cette infaillibilité interprétative suffit à l'ordre humain ; mais dans le monde spirituel, dans l'Église, où la controverse a pour objet la substance même de la vérité dogmatique et morale, où l'autorité qui décide, si elle n'était pas infaillible, courrait le risque d'enseigner une doctrine contraire à la révélation et préjudiciable au salut, c'est l'infaillibilité proprement dite qu'il faut admettre, sous peine de croire que Dieu nous ait imposé des devoirs qui se contredisent entre eux, ou qu'il soit l'auteur de l'anarchie. Cet argument n'est pas nouveau, sans doute, ni le seul dont M. de Maistre fasse usage pour prouver l'infaillibilité du Souverain Pontife. Qu'en pense M. de Rémusat? Il pense que toute l'argumentation roule sur ce principe unique et qu'il est fort commode pour justifier d'avance l'usage le plus arbitraire de l'autorité dans le monde : « La compétence de l'Église, dit-il, si elle » existe (l'Église ou la compétence ?) ne se fonde pas sur des motifs » qui pourraient aussi bien servir à légitimer les ukases de l'empereur » de Russie que les sentences d'un juge de paix. Tel est pourtant le » fondement de tout l'ouvrage. »

M. de Maistre a l'honneur d'essuyer, avec l'Église, la mauvaise humeur de M. de Rémusat, qui n'est pas encore revenu de la stupeur où l'a jeté la bulle proclamant comme un dogme de foi l'Immaculée Conception de Marie. « Mais quoi qu'on prononce, dit-il, aujourd'hui » dans les bulles et dans les livres, quoi qu'on prononce dans l'avenir, » on ne pourra faire que rétroactivement l'incertain ait été certain, » le litigieux résolu, et ce qu'on établira manquera toujours de per- » pétuité et d'unité. » Assurément l'Église n'a pas besoin de falsifier les monuments de son histoire; si nous connaissons les combats qu'elle a livrés, c'est elle qui nous en a transmis le souvenir. Tous ses dogmes ont été discutés, niés avec acharnement. On a comparé

son Symbole à une pyramide, et l'on peut dire que des pierres qui la composent il n'en est pas une qui n'ait été en quelque sorte taillée et polie par la contradiction. Pourquoi donc M. de Rémusat se laisse-t-il entrainer à confondre les notions les plus distinctes, je veux dire la vérité d'une doctrine et la consécration solennelle qu'elle reçoit? La sainteté d'un homme, plus ou moins méconnu pendant sa vie et canonisé plusieurs siècles après sa mort, subsiste malgré la contradiction, et préexiste à la reconnaissance authentique de l'Église. Il en est ainsi des dogmes tardivement définis; l'Église ne les invente point, elle les a reçus avant de les mettre en lumière.

Mais c'est justement un saint que M. de Rémusat nous oppose. Il n'a pas cité saint Bernard et il a eu raison, car l'un des témoignages les plus frappants en faveur de l'infaillibilité du Souverain Pontife se trouve précisément dans cette lettre fameuse où saint Bernard, après avoir combattu le zèle indiscret qui voulait, avant l'heure, honorer l'Immaculée Conception de Marie, renvoie au Saint-Siége la décision suprême. C'est cet appel demeuré, l'espace de sept siècles, pendant au tribunal des Souverains Pontifes qui a été jugé par Pie IX. Mais saint Louis, d'après notre critique, n'avait point une si haute opinion que saint Bernard des prérogatives du Pape, et ici M. de Rémusat semble faire allusion à la Pragmatique Sanction. Mais on a démontré cent fois qu'elle est fausse; M. Thomassy et M. de Carné se sont parfaitement acquittés de cette tâche. Voilà donc un philosophe renommé, l'un des ennemis les plus illustres des faux miracles et des fausses doctrines, surpris en flagrant délit de dévotion apocryphe envers le plus saint de nos rois. Jusqu'où ne mène pas l'horreur que lui inspirent les doctrines romaines? Cette horreur est d'autant plus vive qu'il est forcé de proclamer leur triomphe, moins étendu pourtant qu'il ne suppose : « On a vu, dit-il, que notre foi était médiocre aux » prophéties de M. de Maistre; en voici une pourtant qu'il écrivait en » 1819, et dont nous ne pouvons contester l'accomplissement : « Le » Souverain Pontife et le clergé français s'embrasseront, et dans cet » embrassement sacré ils étoufferont les maximes gallicanes. » Il est » vrai qu'il ajoute : « Alors le clergé français commencera une nou- » velle ère et reconstruira la France, et la France prêchera la religion

» à l'Europe, et jamais on n'aura rien vu d'égal à cette propagande. »
» Ceci reste à prouver; mais quant au premier point, c'en est fait.
» Tout ce qui parle haut dans l'Eglise s'exprime sur les doctrines
» gallicanes, sur les libertés chères à *nos pères*, sur la Déclaration
» de 1682, sur Pascal et *les Provinciales*, sur Bossuet et les Quatre
» articles, sur le Jansénisme et Port-Royal, comme M. de Maistre
» a voulu. »

Mais un danger dont M. de Rémusat s'épouvante naît de cette victoire même. Ne voyez-vous pas, dit-il, compromise à jamais l'unité doctrinale que l'Église catholique s'attribue? Si le clergé français répudie aujourd'hui les maximes chères à la France du XVIIe siècle,
« une telle dissidence entre cette époque et la nôtre, toutes deux
» catholiques, ne constituerait-elle pas des variations aussi considé-
» rables que celles qu'on reproche si bruyamment aux églises
» protestantes? »

Que M. de Rémusat se rassure; c'est précisément le contraire qui est la vérité. Une partie du clergé français soutint, à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, des doctrines repoussées dans tout le reste de l'Église; je dis une partie du clergé, car un siècle plus tard, dans la préface d'un Manuel des libertés gallicanes, on avouait que la plus grande partie du clergé des provinces était restée infatuée des maximes romaines. Mais quand ce que vous dites s'appliquerait à l'Église gallicane tout entière, comment, lorsqu'elle reviendrait, je ne dis pas à l'unité qui ne fut jamais rompue, mais à la soumission filiale envers le Saint-Siége, comment, dis-je, justifierait-elle les variations de ceux qui, depuis leur première révolte, se sont égarés et divisés de plus en plus? Qui jamais, avant M. de Rémusat, eût songé à trouver de la ressemblance entre deux choses non pas distinctes mais contraires l'une à l'autre, et aussi opposées entre elles que le retour à l'unité et sa rupture?

Sans sortir de son sujet, M. de Rémusat cite et résume avec complaisance deux ouvrages issus d'une petite école (qui voudrait fonder une *petite église*); qui se propose de réduire le pouvoir des Papes à être purement nominal; qui est ennemie des indulgences et du culte de la Sainte Vierge; d'ailleurs fort éprise non-seulement du gallicanisme

mais du jansénisme même; fort indulgente envers le protestantisme, — sans le professer pourtant, ajoute M. de Rémusat. Cette école se compose de deux membres, « l'un M. Huet, dont la Revue (la *Revue* » *des Deux-Mondes*), a publié un travail remarquable, » c'est un homme plein de talent; et l'autre M. Bordas-Demoulin, démocrate, cartésien catholique : » il manque d'élégance et d'art, mais il a de la » force, et il faut convenir que sur quelques points, comme l'infailli- » bilité romaine, comme l'indépendance du pouvoir politique, il presse » ses adversaires de raisonnements et de citations qui ont leur valeur » (grande ou petite?) et contre M. de Maistre en particulier il a » presque toujours vigoureusement raison. Les trois premiers chapitres » de son livre V laissent subsister peu de chose de l'ouvrage intitulé : » *Du Pape.* »

A la suite de cet éloge, et pour le justifier, M. de Rémusat expose l'opinion de M. Bordas-Demoulin. Un exemple suffira pour donner du même coup la mesure du héros et de son panégyriste. Le catéchisme enseigne que la chute de l'homme implique non-seulement la perte de la justice surnaturelle qu'il avait reçue, mais encore l'altération de sa nature. C'est ce que dit le Concile de Trente, session V, *De peccato originali*, où nous apprenons qu'Adam « *Sanctitatem et justitiam in qua constitutus fuerat amisisse..... Secundum corpus et animam in deterius commutatum fuisse.* » Nous sommes déchus d'un état de perfection surnaturelle, et notre nature a été corrompue; loin de se contredire, ces deux choses sont l'expression d'une même vérité; loin de s'exclure, elles se supposent mutuellement et se complètent. Or écoutez maintenant M. de Rémusat, parlant au nom de M. Bordas-Demoulin : « Par une erreur analogue à celle du panthéisme, l'Église » et la théologie ont professé depuis Constantin la théocratie. C'était » l'effet d'une interprétation erronée du dogme de la chute de l'homme. » Lorsque, par suite d'une fausse théorie des idées, on pense que » l'homme est tombé d'un état de perfection surnaturelle, toute valeur » de la nature humaine est anéantie, et les doctrines de tyrannie et » de servitude absolue prévalent. Si l'on pense, au contraire (au » contraire!) avec la vérité chrétienne que l'état de chute n'est que » l'état de nature corrompue, un amendement, un progrès, une déli-

» vrance est possible, grâce à l'intervention du Rédempteur, et » l'histoire du christianisme peut être celle d'une lente émancipation » de l'humanité. La doctrine contraire, dominante au moyen-âge, » a favorisé l'absolutisme par la théocratie. »

Ou ces paroles n'ont point de sens, ou elles signifient qu'en enseignant la chute d'un état de perfection surnaturelle, l'Église enseigne que la nature humaine a été détruite. Or nous avons vu, aux termes précis du Concile de Trente, que la nature humaine survit, quoique altérée, à sa chute, et c'est parce qu'elle y survit que la Rédemption est possible, rédemption si parfaite que la grâce surabonde où le péché avait abondé, que la nature est relevée plus haut que d'où elle était déchue. M. Bordas et M. de Rémusat n'y ont point regardé de si près. S'ils avaient pris la peine de s'instruire, ils auraient perdu cette occasion de reprocher à l'Église *une erreur analogue à celle du panthéisme*, sa *fausse théorie des idées*, l'*anéantissement de la nature humaine*, et l'amour de la tyrannie et de la servitude absolue.

Mais cette légèreté sied-elle bien à un homme qui le prend de si haut avec l'Église et ses plus illustres défenseurs? Est-ce bien à lui qu'il appartient de régler les conditions d'une pacification des esprits, et d'en dicter, pour ainsi dire, les termes, comme il en affecte la prétention? Au nom du gallicanisme il corrige les bulles pontificales; mais au nom de quelle doctrine rejette-t-il les décrets d'un concile œcuménique? Souvent il accuse le siècle de Louis XIV d'avoir méconnu le grand principe de la liberté de conscience, mais aujourd'hui il vante son clergé national et « la liberté modérée dont le grand » siècle nous a donné l'exemple. » Il va jusqu'à dire : « L'Église en » France s'est faite étrangère après avoir été nationale : » comme si l'on reniait sa patrie en reconnaissant l'autorité du Père commun des chrétiens! Ah! sans doute l'esprit *national* exige qu'on aime avant tout les institutions politiques de la Grande-Bretagne, et la religion épurée par les docteurs d'Ypres, de Genève et de Wittemberg. Ainsi le veut l'Éclectisme, cette théorie du libre échange dans le domaine des idées, qui tolère tout et respecte toutes choses, excepté la vérité catholique.

Je n'ajouterai plus qu'un mot. Il est triste d'assister au spectacle

que nous avons sous les yeux. M. de Rémusat n'est pas le seul écrivain qui nous aide à mesurer les effets de l'affaiblissement de la foi par l'affaiblissement graduel de la raison elle-même. Je n'ai pas relevé toutes les contradictions ni toutes les erreurs réunies dans les vingt pages de cet article. Un peu d'attention aurait prévenu les unes, un peu d'étude aurait atténué les autres : mais pourquoi prendre cette peine ; quand on est assuré que la plupart des lecteurs ne se donneront pas même celle de suivre le fil de votre discours ? M. de Rémusat trouve plus commode de faire de la théologie en amateur ; il sait qu'une épigramme dispense de raisons, et, si on lui trouve de l'esprit, il obtiendra le plus grand succès qu'il recherche. Je me souviens qu'en lisant, il y a deux ou trois ans, le compte qu'une revue allemande rendait d'un de ses livres, je trouvai excessive la sévérité du critique qui lui reprochait durement d'être léger comme un Français. Cette franchise toute saxonne, dont M. de Rémusat était victime, blessa, — quoi qu'il dise des hommes dévoués aux doctrines romaines, — mon amour-propre national. Je ne regrette pas aujourd'hui d'avoir pris alors intérieurement sa défense contre l'écrivain qui l'abaissait, me semblait-t-il, outre mesure. Mais je souhaite qu'en matière religieuse surtout il devienne plus modeste et plus circonspect. Si la gloire de M. de Maistre l'empêche de dormir, qu'il emploie ses veilles à lire une partie des volumes que M. de Maistre avait étudiés plume en main. Cette voie est laborieuse, je l'avoue, c'est la plus longue ; mais c'est aussi la plus sûre et la seule qui mène à une solide renommée.

L'ABBÉ FRANÇOIS CHESNEL.

PRINCIPALES SESSIONS

DES

ÉTATS DE BRETAGNE

TENUES EN LA VILLE DE VANNES.

DEUXIÈME PARTIE (1).

SOMMAIRE.

I. Mort d'Anne de Bretagne. Etats de 1532 : débats concernant l'Union de la Bretagne à la France. — Etats de 1592 : la Ligue et le duc de Mercœur. — III. Etats de 1717 : conspiration de Pontcallec. — Conclusion.

I. — Dans une vaste salle tendue de riches tapisseries, sur un lit que recouvre un drap d'or semé d'hermines, repose une femme jeune encore. Une robe de velours pourpre enveloppe son corps, sa tête porte la couronne, ses mains sont jointes, le sceptre et la main de justice gisent à ses pieds sur deux carreaux de drap d'or. A la voir on dirait un sommeil doux et tranquille, tant ce visage parait calme, tant la mort, en le touchant, l'a respecté, jusqu'à lui laisser encore l'empreinte de la beauté. Peu de jours après, des draperies noires ont remplacé l'or et la pourpre ; les restes mortels sont enfermés dans une chapelle ardente, et les messes se succèdent pour le repos de l'âme d'Anne de Bretagne. A trente-six ans, elle a terminé sa vie ; le

(1) Voir ci-dessus, p. 116 à p. 131.

peuple, qui environne sa couche funèbre, voit dans le calme admirable peint sur sa figure le signe des éternelles récompenses méritées par la carrière sans tache de celle qui fut surnommée *la bonne Duchesse*. Avec elle s'éteignent de fait les dernières lueurs de l'indépendance bretonne. Ce n'est plus Anne de Bretagne, c'est Claude de France qui est notre souveraine.

Mariée au duc d'Angoulême, que sa naissance appelle à succéder au trône, elle se résout sans peine à faire à son mari, devenu le roi François Ier, donation de l'usufruit de son duché, dans le cas où elle mourrait avant lui ; elle lui cède même la plénitude de ses droits s'il lui arrive de mourir sans héritier direct. La première hypothèse seule se réalise ; Claude succombe, mais elle laisse plusieurs enfants. — Le roi se décide alors à consommer l'irrévocable union de la Bretagne à son royaume, en la faisant demander par les Etats de la province, et en déclarant duc de Bretagne l'aîné de ses fils qui devait en même temps porter la couronne de France.

Ce fut en 1532, dans la grande salle du manoir épiscopal de Vannes, que les Etats se réunirent pour cette importante affaire. Le roi y assista-t-il ? Attendit-il à Châteaubriant l'issue des délibérations ? Les documents et les annalistes varient à cet égard ; la première opinion est pourtant la plus probable. Outre la probabilité, elle a même pour elle des pièces authentiques. Ce qui est sûr, du reste, malgré le témoignage des actes officiels, souvent assez suspects en pareille matière, c'est que la proposition d'unir définitivement notre province à la France, loin d'obtenir dès l'abord l'universalité des suffrages, suscita une vive opposition et des débats orageux au sein des Etats.

Les partisans de la vieille nationalité bretonne, puisant dans les circonstances un surcroît d'énergie, repoussaient obstinément la domination étrangère, même masquée sous la forme d'une alliance. Leurs pères avaient su défendre l'indépendance du duché ; avait-on le droit de sacrifier cet héritage ? Qu'allait devenir la Bretagne une fois province du royaume ? Oubliée, abandonnée, par suite de son extrême éloignement de la capitale, elle verrait ses deniers publics employés uniquement au profit de la France, ses bénéfices prodigués à des étrangers, ses gentilshommes entrainés à des guerres lointaines

absolument étrangères à ses intérêts, son peuple foulé d'impôts, impuissant à faire monter jusqu'aux oreilles d'un souverain si éloigné de lui ses prières et ses plaintes. Les intérêts de la Bretagne lui étaient particuliers comme ses mœurs ; pourquoi son gouvernement ne le serait-il pas de même et ne resterait-il pas aux mains de ses enfants, seuls capables de régir avec la sollicitude, avec l'amour qu'elle méritait, leur vieille terre de granit minée par les flots ?

Les partisans de l'Union, au contraire, forts de l'expérience des deux derniers siècles, soutenaient que, tant que la Bretagne resterait indépendante, il n'y aurait pour elle ni prospérité, ni repos assuré. Eternel objet des convoitises rivales de la France et de l'Angleterre, éternelle arène préparée par la nature aux luttes de ces deux nations, prise et pressée en quelque sorte entre ces deux puissantes ennemies, elle devait nécessairement succomber tôt ou tard, et perdre peut-être dans une conquête ces précieuses franchises dont l'union actuelle avec la France lui assurait, au contraire, la conservation. La Bretagne devenue française serait d'ailleurs assez forte pour repousser toute tentative étrangère ; les Anglais, ne pouvant plus espérer de s'y faire un parti, n'oseraient plus s'attaquer aux remparts de roches qui hérissaient nos côtes ; ils porteraient leurs agressions sur un théâtre moins difficile, et ainsi, sous l'ombre bienfaisante de la paix, notre agriculture, notre industrie, notre commerce pourraient se développer librement.

Les raisons, on le voit, étaient fortes de part et d'autre. Toutefois si les inconvénients signalés par les adversaires de l'Union semblaient redoutables, le parti de la séparation n'offrait-il pas de bien plus grands dangers encore ? L'expérience des siècles précédents en avait montré la réalité ; celle des âges suivants prouva que l'union à la France en était le meilleur remède. D'ailleurs ce qu'aujourd'hui, l'histoire en main, nous pouvons dire, et ce que quelques hommes éminents étaient seuls capables de prévoir alors, c'est que, les diverses nations de l'Europe commençant à graviter rapidement vers l'unité, les petites principautés, dans ce grand et irrésistible mouvement, devaient presque forcément disparaître et s'absorber en de grandes monarchies. La Bretagne, par sa position, n'était-elle pas inévitablement destinée

à se voir bientôt, elle aussi, engloutie dans le torrent, après avoir acheté peut-être une courte prolongation d'indépendance par des luttes sanglantes et des ruines irréparables ? Il est permis de croire que ce grave motif ne fut pas compris de nos pères, dont le sentiment national ne céda qu'à une raison, plus forte encore, s'il est possible : la nécessité. Leur répugnance à descendre au rang de province, d'Etat indépendant qu'ils étaient, se manifesta surtout sur la proposition qu'on leur fit de demander eux-mêmes l'union de la Bretagne à la Couronne. — Quoi ! disaient-ils, une soumission n'était-elle pas suffisante ? Fallait-il encore aller au-devant du joug qu'on voulait leur imposer ? — Peu s'en fallut que la négociation n'échouât. Les Etats cédèrent, mais en posant pour condition nécessaire le maintien des priviléges et franchises de la province. — Ils demandent au Roi « qu'il lui plaise leur » accorder et permettre que Monseigneur le Dauphin, qui est leur » Duc et prince naturel, estant a présent en cedit pays, soit reçu et » fasse son entrée à Rennes, qui est le chef de son duché, comme » Duc et prince propriétaire de ce pays..... en réservant toutes fois à » vous, Sire, l'usufruit et l'administration totale d'icelui pays..... » Outre, Sire, vous supplient très humblement lesdits gens des trois » Etats qu'il vous plaise unir et joindre perpétuellement lesdits pays » et duché de Bretagne avec le Royaume de France, à ce que jamais » ne se trouve guerre, dissension ou inimitié entre lesdits pays, » *gardant toutes fois et entretenant les droits, libertés et priviléges* » *dudit pays*, tout ainsi qu'il a plu, Sire, à vos prédécesseurs, Rois » et Ducs de ce pays, tant par les chartes anciennes que autrement, » les y maintenir et garder ; et que mondit seigneur le Dauphin ainsi » le jure faire. De quoi, Sire, vous plaira leur faire dépescher vos » lettres patentes. »

Cette requête des Etats fut adressée au Roi, et le mois n'était pas écoulé que François Ier y répondait par des lettres où il disait, entr'autres choses : « Nous confirmons, louons, ratifions et approuvons » tous et chacun les dits priviléges, exemptions, franchises et libertés » à eux octroiez et concedez, comme dit est, par nos prédécesseurs, » ducs de Bretagne, et dont ils ont ci-devant joui. Et pareillement, au » fait et administration de la justice, villes, lieux et communautés

» d'icelui pays et duché, voulons que d'iceux ils jouissent dorénavant » ci-après perpétuellement et à toujours : reservé toutesfois ce que » les gens mêmes desdits Etats nous pourront requerir être réformé » ou mué pour le bien, profit et utilité du pays. » Peu de jours après, par de nouvelles lettres, le Roi spécifiait, entr'autres priviléges, « qu'aucune imposition ne serait mise en Bretagne sans avoir été » préalablement consentie par les Etats, et que la justice serait entre- » tenue en la forme et manière accoutumée. »

On le voit, c'était un contrat synallagmatique qui unissait notre province à la France, moyennant promesse du roi et de ses successeurs d'en respecter les franchises. La Bretagne n'était pas une esclave, recevant aujourd'hui de la faveur du maitre la jouissance d'un pécule que son caprice peut demain retirer ou restreindre ; c'était l'épouse légitime acceptant, avec l'anneau conjugal, une loyale union qui, en retour de sa fidélité, lui assure la conservation de ses droits, de ses biens et de son honneur.

Le Dauphin, héritier du duché, fit, peu de jours après, son entrée solennelle dans la ville de Rennes. De magnifiques fêtes la signalèrent. Au splendide cortége des magistrats, des officiers de la ville, des hommes d'armes portant les couleurs de Rennes et celles du Dauphin, se joignirent des récitations de motets rimés, innovation où se peignait déjà le génie de la Renaissance. Le bruit du canon et le son de la cloche du beffroi mêlaient à ces fêtes leurs vifs éclats. Le Dauphin reçut au pied de l'autel la couronne bénite des ducs de Bretagne ; un héraut cria : *Largesse, largesse*, et une pluie d'argent tomba dans la foule. Enfin, au nom des habitants de Rennes, un gentilhomme vint offrir au nouveau duc une hermine d'or couchée sur une terrasse émaillée entre six beaux lys, emblème de l'union de la Bretagne à la France consentie par les Etats et devenue définitive.

II. — Les années qui suivirent furent paisibles jusqu'au jour où l'hérésie, qui désolait le Royaume, vint contraindre notre vieille province de se lever pour la combattre. Soixante ans sont écoulés ; nous avons laissé la Bretagne dans les fêtes, nous la retrouvons au milieu des combats, et lorsqu'en 1592 les Etats sont encore une fois assemblés à Vannes, ce n'est plus le son joyeux des cloches qui fait retentir l'air,

c'est le cliquetis des armes qui effraie nos champs. Il ne reste plus de descendant d'Anne de Bretagne, non plus que de ce duc François III, que nous venons de voir couronner, à Rennes, au milieu des pompes et de la joie populaire, et que la mort prit tout jeune, sans lui laisser le temps de régner. Henri de Bourbon, roi de Navarre, est appelé au trône par sa naissance, mais il est protestant; et bien des catholiques redoutent de voir un huguenot occuper le trône des rois très-chrétiens. Un parti puissant se forme pour empêcher la couronne de reposer sur sa tête; ce parti prend pour roi le cardinal de Bourbon; il prête serment à la Sainte-Union, et la Ligue est fondée. — En Bretagne plus que partout ailleurs elle eut de profondes racines. Le vif attachement de nos populations à leurs croyances religieuses les y engageait naturellement, et des circonstances politiques particulières contribuaient à les y jeter plus unanimement encore. Le duc de Mercœur gouvernait notre province au nom du dernier roi; cet illustre guerrier réunissait à un degré éminent les défauts et les qualités qui font les chefs de parti. Il était ambitieux, austère de mœurs et de principes, courageux soldat, général habile, et chéri pour sa libéralité; il joignait, en outre, à des talents réels pour gouverner une foi ardente et profonde. Il considérait sa femme comme la légitime héritière des droits des Penthièvre au duché, et la cause qu'il servait comme celle du catholicisme; son influence en Bretagne lui paraissait assez puissante pour arriver au double but qu'il se proposait, en faisant triompher sa religion et ses droits.

Ce fut lui qui convoqua les Etats à Vannes en 1592. Le serment de l'Union, profession de foi des ligueurs y fut solennellement prêté, et la publication des actes du Concile de Trente condamnant le protestantisme ordonnée par toute la province.

Les actes de ces Etats sont donc pour nous l'expression fidèle et résumée des passions et des convictions qui animaient les ligueurs. Nous ne pouvons passer outre sans apprécier en quelques mots une époque illustrée par des événements tels, qu'ils faillirent changer le cours des destinées de notre province et faire revivre l'antique duché de Bretagne en en plaçant la couronne sur le front du fils de Mercœur. Dans les guerres civiles de la Ligue, comme dans toutes les dissensions

qui agitent les hommes, l'ambition particulière eut une large part; bon nombre de guerriers et de chefs des deux armées n'y virent qu'une occasion de satisfaire leur cruauté ou leur vengeance, et plus d'un La Fontenelle, plus d'un baron des Adrets fit rejaillir sur son parti entier l'odieux de ses excès révoltants; il faut toutefois le reconnaître, pour beaucoup d'entre eux le vrai mobile fut une ferme conviction. Quand j'étudie ces temps, j'y trouve des deux côtés des hommes croyants et sincères, et ma sympathie, je l'avoue, hésite souvent entre eux. D'une part j'apprécie ces intelligences d'élite qui ont si bien compris les avantages de l'hérédité monarchique, qu'ils ont jugé que pour rien au monde on ne devait s'écarter de ses lois. Je respecte ces hommes honnêtes qui ont eu à un si haut point le sentiment de l'équité, que, lorsqu'ils ont vu le droit passer aux mains d'un homme, même hostile à leur croyance, ils ont voulu le défendre avec lui, comme un héritage sacré.

D'un autre côté j'aime et j'admire l'énergie de croyance de ces ligueurs, gentilshommes, bourgeois et peuple, qui, voyant la foi menacée sous le règne d'un prince huguenot, dans un temps de persécutions réciproques, sacrifiaient leurs intérêts matériels, leur tranquillité, leur vie même, à la conservation de la religion catholique dans ce beau royaume de France, dont elle faisait depuis tant de siècles la gloire, la puissance et le bonheur. Ils répondent d'ailleurs à leurs adversaires que le droit traditionnel du pays veut un roi, non seulement l'aîné de sa race, mais encore professant la foi de saint Louis. Tous ces différends se concilièrent. Henri IV, que sa religion seule éloignait du trône, embrassa la foi catholique, et dès lors ses droits devinrent pour tous incontestables. On vit alors la Ligue perdre peu à peu l'appui de tous ceux dont les convictions religieuses étaient l'unique mobile, et la modération de ce prince, si digne de régner, compléter l'œuvre de son courage. Des lois dictées par une sage tolérance vinrent bientôt rétablir la paix, dans le royaume que sa valeur lui avait conquis.

Le duc de Mercœur soutint le dernier de tous, trop longtemps peut-être, le drapeau de la Ligue; après dix années de guerre il dut enfin se soumettre. Le cercle ducal de Bretagne resta uni définitivement à la couronne de France sur la tête d'Henri IV, et Mercœur alla

porter en Hongrie, contre les fils de Mahomet, l'étendard sacré qu'il avait d'abord déployé dans sa patrie. Il allait y rentrer, quand la mort l'enleva à l'âge de quarante-trois ans. Henri-le-Grand, par deux services solennels célébrés à Paris et à Nantes, rendit hommage à la mémoire de son plus opiniâtre ennemi Un tel acte honore à la fois son auteur et celui qui en est l'objet.

III. — Nous passons maintenant sans transition au XVIIIe siècle. Quelques auteurs, en plaçant à Vannes la session des Etats tenus réellement à Dinan en l'an 1717, et à laquelle se rattachent les derniers mouvements de la nationalité bretonne avant 1789, nous autorisent à la faire entrer dans le cadre de notre travail. Quelques mots sur la conspiration de Pontcallec formeront donc le complément de cette seconde partie où, après avoir montré la Bretagne définitivement unie à la France en 1532, nous venons de la voir, en 1592, tout près de recouvrer sous le duc de Mercœur son antique indépendance. Philippe, duc d'Orléans, exerçait la régence pendant la minorité de Louis XV. Trois millions de livres de joyeux avènement avaient été accordés par les Etats; le gouvernement, se servant en cette occasion de l'organe du maréchal de Montesquiou, voulut exiger le vote par acclamation d'un million de livres de plus, à titre de don gratuit. On vit alors le Président de la Noblesse se lever et répondre que la demande, faite impérieusement par le représentant du Roi de France, était une atteinte aux privilèges bretons. Il lut le contrat de mariage de la duchesse Anne qui sanctionnait ces franchises, et la lecture en fut accueillie par d'unanimes applaudissements. Les trois Ordres répondirent à la demande qui leur était faite : « que les Bretons étaient les sujets dévoués du Roi; qu'en toutes circonstances ils s'étaient efforcés de donner à la monarchie des preuves éclatantes de leur zèle; mais que le droit de la province était de voter librement les impôts, et qu'ils n'accorderaient le don gratuit qu'après avoir consulté l'état de leurs finances, comme c'était leur devoir. » Le Régent ordonna immédiatement la dissolution des Etats et la levée des subsides par voie d'autorité. Ce prince corrompu, si libéral en paroles, si despotique à la moindre résistance opposée même justement à ses caprices souverains, violait ainsi la loi qu'il eût du faire respecter et les enga-

gements sacrés, pris par la couronne de France à l'égard de la Bretagne. Les Bretons résistèrent. Leur Parlement décida que la dissolution des Etats et la levée forcée des impôts étaient une double atteinte portée au traité d'Union.

Des troupes furent envoyées pour comprimer le mécontentement; la fermentation s'accrut; alors eut lieu la conspiration de Pontcallec. Les Bretons, convaincus que les liens qui les unissaient à la France se trouvaient rompus par violation même du pacte d'Union, résolurent de se soulever et de se mettre sous la protection du roi d'Espagne Philippe V, petit-fils de Louis XIV. Trente-cinq mille gentilshommes, dont beaucoup cultivaient eux-mêmes leurs champs, prêts à échanger la bêche contre l'épée, peuplaient alors nos campagnes; des populations nombreuses pouvaient se soulever avec eux; le Régent prévint le danger; des traitres vendirent les plans de la conspiration, des arrestations eurent lieu, des cours prévôtales furent instituées. Grâce pourtant à la sympathie universelle, sur cent quarante-huit gentilshommes ou paysans poursuivis, quatre seulement furent arrêtés. Qui ne connait en Bretagne la belle et déplorable fin de MM. du Couëdic, de Pontcallec, de Talhouet et de Montlouis, les deux derniers dans toute la force de l'âge, Pontcallec à peine entré dans la vie (il n'avait que vingt-deux ans). C'est lui dont la ballade bretonne exprime si énergiquement la dignité en présence des juges serviles qui ordonnèrent sa mort : — « Ils demandèrent à Pontcallec : « Seigneur marquis » qu'avez-vous fait ? » — « Mon devoir, faites votre métier ! »

Du Couëdic, en terminant sur l'échafaud une longue et honorable carrière toute consacrée à son pays, répétait avec amertume : — « Après vingt-huit ans de services, est-ce donc là ma récompense ? » Tous quatre moururent avec la résignation du chrétien et le courage du Breton.

Ainsi s'éteignit dans le sang cette dernière entreprise, inspirée par le souvenir de notre vieille indépendance nationale, et provoquée par la violation des droits de la Bretagne.

Malgré les désastreuses conséquences qu'entraîne toujours après soi le mépris du droit, malgré l'absolutisme du XVIIIe siècle, si contraire aux vieilles coutumes de la monarchie, malgré le vide redoutable fait

autour d'elle par la ruine de tous les droits et de toutes les croyances, la Royauté résista encore quelque temps. C'était le vieux tronc qui même privé de sève, ses branches desséchées et ses feuilles déjà jaunies, résiste encore appuyé sur ses antiques racines ; mais cette apparence de vie dure peu, et bientôt il tombe en brisant dans sa chute les arbustes que son ombre avait jadis abrités.

La fin du dernier siècle vit succomber en même temps les Etats de Bretagne et la Royauté. Nous voilà donc arrivés au terme de cette trop longue étude, dont chaque page fournit une nouvelle preuve du vif et constant amour qu'inspiraient à nos aïeux leur foi, leur pays, leurs libertés.

Ici du reste, il est bon de le noter en terminant, parmi les sessions de nos Etats tenues en la ville de Vannes, nous avons dû nous restreindre aux plus célèbres, c'est-à-dire, pour la plupart aux plus orageuses. Bien d'autres fois sans doute, l'assemblée des représentants de la province vint donner à cette cité le spectacle de délibérations plus graves et peut-être moins émouvantes, mais plus fécondes en résultats utiles au pays. Elles sont restées obscures dans l'histoire, et comment s'en étonner? Cent poètes ont célébré la tempête ; mais combien ont chanté le calme?

PAUL DE CHAMPAGNY.

LA BATAILLE DES TRENTE

EN PROSE ET EN VERS.

I.

LE COMBAT DE TRENTE BRETONS CONTRE TRENTE ANGLAIS,

DE M. POL DE COURCY (1).

De Ploërmel à Josselin, environ à moitié chemin, sur la gauche et tout au bord de la route, on voit s'élever, au milieu d'une promenade d'arbres verts, un monument de pierre, en forme d'obélisque ou de pyramide, qui porte cette glorieuse inscription :

VIVE LE ROI LONGTEMPS,
LES BOURBONS TOUJOURS.

ICI, LE 27 MARS 1351, TRENTE BRETONS, DONT LES NOMS SUIVENT, COMBATTIRENT POUR LA DÉFENSE DU PAUVRE, DU LABOUREUR, DE L'ARTISAN, ET VAINQUIRENT DES ÉTRANGERS QUE DE FUNESTES DIVISIONS AVAIENT AMENÉS SUR LE SOL DE LA PATRIE.

POSTÉRITÉ BRETONNE, IMITEZ VOS ANCÊTRES.

Suivent les noms. — Ce monument indique en effet le théâtre du brillant fait d'armes si connu au moyen-âge sous le nom de Bataille des Trente. Longtemps un arbre isolé, un chêne robuste et touffu, le chêne de Mi-Voie,

(1) Le titre complet porte : LE COMBAT DE TRENTE BRETONS CONTRE TRENTE ANGLAIS, *d'après les documents originaux des XIVe et XVe siècles, suivi de la biographie et des armes des combattants*, — avec cette épigraphe : *Iturí in aciem et majores vestros et posteros cogitate* (Tacite) — par M. Pol de Courcy, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques; à Saint-Pol-de-Léon, chez Cocaign, libraire : in-4°, orné de trois planches dont une en couleur. Tiré à 150 exemplaires seulement. Prix, 6 francs.

célèbre pour avoir servi de point de rendez-vous aux combattants, marqua seul la place trempée du sang des vaillants. Malgré cette héroïque rosée répandue sur ses racines, l'arbre historique succomba au temps et mourut de vieillesse. Une croix de pierre le remplaça, que le temps eut encore moins de peine à abattre, mais qui fut relevée de ses ruines par ordre des Etats de Bretagne, en 1775, et chargée d'une inscription mémorative. La Révolution renversa cette nouvelle croix et la Monarchie la rétablit, en même temps qu'elle érigea tout auprès la pyramide ci-dessus mentionnée, dont la première pierre fut posée sous le règne de Louis XVIII, le 11 juillet 1819, par les soins du Conseil général du Morbihan, en présence d'une foule immense et joyeuse, accourue de tous les points de la Bretagne à cette fête nationale.

Pourtant il y avait aussi des mécontents ou des gens qui feignaient de l'être. Qui l'eût cru? Les ennemis des Bourbons trouvèrent le moyen de faire de la pyramide des Trente une arme de guerre à l'usage de cette opposition hargneuse et perfide, dont l'aveugle acharnement devait bientôt jeter la France dans la voie des catastrophes. Ceux qui, à cette époque, lisaient les journaux s'en souviennent encore. — Vers la fin du dernier siècle un certain M. de Pommereul s'était efforcé, dans une dissertation très-médiocre (1), de révoquer en doute l'existence de la Bataille des Trente, en se fondant principalement sur le silence de Froissart et l'absence de témoignages contemporains : là dessus les feuilles libérales traitèrent le fait de fable ridicule. En outre, — comme les auteurs qui en parlent donnent tous pour principale cause à la victoire des Bretons l'expédient de Guillaume de Montauban, l'un d'entre eux, qui se précipita *à cheval* sur les Anglais *à pied* et les renversa, — les journaux de l'opposition ajoutaient, par forme de dilemme, que si le combat des Trente n'était une fable, il était à coup sûr une honte pour les chevaliers Bretons, vainqueurs par une trahison infâme : d'où l'on concluait que, s'il y avait lieu à un monument, ce ne pouvait être qu'un monument expiatoire, en l'honneur des infortunés Anglais, victimes d'un lâche guet-apens.— C'était-là l'opinion des *patriotes*.

Aujourd'hui l'authenticité de la bataille des Trente n'est ni contestée ni contestable. Les témoignages contemporains, dont on reprochait l'absence, loin de manquer, surabondent; en les cherchant on les eût bien vite trouvés. C'est en premier lieu Froissart, qui a enfin rompu ce silence

(1) Ogée l'inséra dans son *Dictionnaire de Bretagne*, à l'article de *La Croix-Hélléan*.

dont triomphait prématurément M. de Pommereul, grâce à un manuscrit plus complet, mis en lumière par M. Buchon, où l'on trouve tout un chapitre sur la Bataille des Trente (1). — C'est Christine de Pisan, contemporaine du roi Charles V, et qui dans sa Vie de ce prince, écrite en 1403, nous parle d'un *moult vaillant escuyer qui jadis avoit esté de la bataille des Trente, du costé des Anglois.* — C'est Jean d'Orronville, biographe de Louis II duc de Bourbon (2) qui vante Maurice de Trésiguidy comme le plus vaillant chevalier de Bretagne, *car il fut*, dit-il, *l'un des chefs de la bataille des Trente.* — C'est enfin et surtout le poëme du *Combat des Trente*, — manuscrit indiqué dès le dernier siècle dans la *Bibliothèque Historique* du P. Lelong comme existant à la Bibliothèque Royale où il est encore sous le n° 7595, — œuvre anonyme mais dont l'écriture, présentant tous les caractères du XIV° siècle, dénonce clairement dans l'auteur un contemporain (3).

Il n'y a donc pas de doute possible sur la réalité de l'événement ; il n'y en a même pas sur les circonstances, auxquelles un accord presque complet entre le poëme et le récit de Froissart donne toute la certitude désirable. Dès lors, comment expliquer honorablement l'action de Guillaume de Montauban ? Notons d'abord comme certain que cette action n'eut rien de déshonorant ; car Froissart, l'ami des Anglais, appelle le combat des Trente *un moult haut fait d'armes qu'on ne doit mie oublier, mais mettre en avant pour tous bacheliers encourager et exemplier.* Singulier exemple, singulier encouragement à offrir aux bacheliers qu'une victoire emportée par trahison. Mettons donc qu'aux yeux de Froissart, renseigné par des témoins oculaires, acteurs ou spectateurs de l'événement (4), il n'y eut pas de trahison. Et je crois que, sans nous préoccuper

(1) C'est le chapitre VII de la 2° partie du livre I°r, — dans le Froissart du Panthéon littéraire, t. I°r, p. 293.

(2) Jean d'Orronville, dit Cabaret, était plus éloigné de l'événement que Froissart et Christine de Pisan, car il écrivait en 1429 ; toutefois, à cette distance, son témoignage suffirait pour établir non le détail mais la réalité de l'événement. Il a été cité par D. Lobineau sur le Combat des Trente Le passage est au chap. XV de l'édition de 1612. Le texte de Christine de Pisan est au chap. 26 du livre II de l'édition de l'abbé Le Bœuf. Je cite d'après M. Pol de Courcy, p. 18 de son travail.

(3) Ce poëme a été publié par M. de Fréminville, en 1819, et par Crapelet, avec un fac simile, en 1830.

(4) Froissart désigne nommément Yvain Charuel, combattant breton, avec qui il dîna à la table du roi de France, et un chevalier picard, Enguerrand d'Eudin, qui ne fut apparemment que spectateur.

des discussions soutenues à ce sujet par quelques auteurs modernes, l'explication, la justification de l'acte de Guillaume de Montauban sortira naturellement des principales circonstances du combat, comme elles sont rapportées dans Froissart et dans le poëme. Je vais les résumer brièvement.

On sait que la bataille eut lieu entre des Bretons du parti de Charles de Blois, en garnison à Josselin, et des Anglais qui tenaient Ploërmel pour Jean de Montfort. Bembro, capitaine anglais de cette dernière place, au lieu de se borner à combattre les gens de guerre du parti adverse, pillait les campagnes, maltraitait les pauvres gens, vexait et rançonnait les laboureurs. Jean de Beaumanoir, qui commandait à Josselin, se rendit à Ploërmel et requit Bembro d'épargner désormais les pauvres artisans et les paysans inoffensifs : « Chevalier d'Angleterre, — lui dit-il, suivant le vieux poëme contemporain, —

» Chevalier d'Engleterre, vous faites grand péchié
» De travailler les pauvres, ceux qui sèment le blé
» Et la chair et le vin, de quoi avons planté (1).
» Si laboureurs n'étoient, — je vous dis ma pensée —
» Les nobles conviendroit travailler en l'airée (2),
» Au flaiel (3), à la houe, et souffrir pauvreté,
» Et ce seroit grand peine, quand n'est accoustumé.
» Paix aient dorenavant, car trop ont enduré ! »

Bembro refusa avec hauteur ; Beaumanoir s'irritant le défia, et le combat de trente Anglais contre trente Bretons, au chêne de Mi-Voie, fut convenu entre les deux chefs pour le samedi suivant (4), veille du dimanche *Lætare Jerusalem*, c'est-à-dire du quatrième dimanche de Carême de l'an 1351.

M. de Courcy remarque avec raison, dans son mémoire (p. 7) « que le » combat des *Trente* eût mieux été appelé des *Trente et un*, puisque les » deux chefs, indépendamment de leur personne qu'ils n'épargnèrent pas, » avaient à leur suite trente tenans chacun, » savoir, Beaumanoir trente Bretons, et Bembro vingt Anglais, six routiers flamands ou brabançons, et quatre Bretons du parti de Montfort. J'ajoute que, malgré la date du 27 mars 1351 inscrite sur l'ancienne croix et aujourd'hui sur la pyramide des Trente, le combat se livra en réalité le 26 mars. Pâques en 1351

(1) *Planté* et mieux *plenté*, abondance, plénitude, du mot de basse-latinité *plenitas*. — (2) L'aire à battre le grain. — (3) Au fléau. — (4) Froissart dit le mercredi ; mais le poëme, qui répète trois fois la date, nomme partout le samedi et mérite plus de croyance.

tombant le 17 avril, le quatrième dimanche de Carême était le 27 mars, et le combat eut lieu le samedi veille de ce dimanche.

« Quand le jour fut venu, dit Froissart, les trente compagnons Bran-
» deboureh (c'est Bembro) ouïrent messe, puis se firent armer, et s'en
» allèrent en la place où la bataille devoit être, et descendirent tous à
» pied... Cils trente compagnons, que nous appellerons Anglois, atten-
» dirent longuement les autres que nous appellerons François. Quand les
» trente François furent venus, ils descendirent tous à pied... Aucuns
» disent que cinq des leurs demeurèrent à cheval à l'entrée de la place,
» et les vingt-cinq (autres) descendirent à pied comme les Anglois estoient.»
Et un moment après le combat s'engagea, comme on va le voir. — Mais il convient de noter ce passage, à mon sens fort important, en ce qu'il justifie de tout point l'opinion émise par M. de Courcy (p. 17) « que, de
» même qu'il fut permis à chaque combattant de choisir ses armes, il fut
» aussi loisible de se battre à pied ou à cheval, » au goût de chacun. M. de Courcy présente cette idée sous forme de conjecture; mais ce passage de Froissart rend la chose certaine ; car autrement ce chroniqueur ne se fût point à coup sûr contenté de marquer légèrement, et comme une variante indifférente, cette circonstance des cinq Français demeurés à cheval pendant que tous les Anglais étaient à pied, puisque les Anglais auraient eu là un juste motif de refuser une lutte inégale. L'égalité consistait dans la faculté donnée à tous de combattre, à volonté, à cheval ou à pied. — Il semble du reste, par le poëme, que ces cinq Bretons se décidèrent bientôt eux-mêmes à mettre pied à terre.

« Et quand ils furent l'un devant l'autre, continue Froissart, ils parle-
» mentèrent un peu ensemble tous soixante, puis se retrairent arrière (1)
» les uns d'une part et les autres d'autre, et firent tous leurs gens traire (2)
» en sus de la place bien loin. » — Voilà donc les combattants rangés en ligne les uns vis-à-vis des autres, un grand espace vide entre deux. —
« Puis fit l'un d'eux un signe, et tantôt se coururent sus et se combattirent
» fortement, *tout en un tas*, et rescouaient (3) bellement l'un et l'autre
» quand ils véoint (4) leurs compagnons à meschef ( ). » — Ainsi ce premier engagement fut une *mêlée*, où les Anglais eurent d'abord l'avantage et où les Bretons perdirent cinq des leurs, deux tués et trois grièvement blessés, prisonniers de Bembro. Cette première phase du combat, qui

(1) Se retirèrent en arrière. — (2) Retirer. — (3) *Se rescouaient*, c'est-à-dire se délivraient, se secouraient l'un l'autre. — (4) Voyaient. — (5) *A meschef*, c'est-à-dire en péril.

longuement dura, se termina par une courte trêve, pendant laquelle les guerriers de part et d'autre se reposèrent quelques instants, pansèrent leurs blessures et se rafraîchirent, en buvant, nous dit le poème,

Chacun à sa bouteille, vin d'Anjou y fut bon.

Bientôt on se remit en ligne, et la seconde phase du combat commença. Ce fut encore une mêlée. Bembro, voulant poursuivre l'avantage acquis aux Anglais et finir d'un coup la lutte en tuant le chef des Bretons, s'avança vers Beaumanoir et le défia avec des railleries insultantes :

« Rends-toi tôt, Beaumanoir, je ne t'occirai mie.
» Ains je ferai de toi un présent à m'amie,
» Car je lui ai promis — ne lui mentirai mie —
» Qu'aujourd'hui te mettrai en sa chambre jolie. »

Mais au même temps un Breton, Alain de Keranrais, abattit l'insolent d'un fier coup de lance, et un autre Breton, Geoffroi du Bois, lui trancha la tête. La mort de leur chef mit le trouble parmi les Anglais : dont les Bretons profitèrent pour les serrer avec une nouvelle vigueur et pour coucher morts, auprès de Bembro, quatre autres de leurs ennemis. Mais Beaumanoir aussi fut blessé, sans pourtant cesser de combattre, et c'est là qu'on entendit le vaillant cri resté si célèbre :

A ce bon samedi (1) Beaumanoir si jeûna.
Grand soif eut le baron, à boire demanda ;
Messire Gieffroi du Bois tantôt répondu a :
« *Bois ton sang, Beaumanoir, la soif te passera !* »

Cependant les Anglais reprenaient cœur et espoir. Ils s'étaient fait un chef d'un routier brabançon, nommé Croquart, homme de tête et de main, qui vit de suite les siens perdus s'ils ne changeaient au plus tôt de tactique en passant de l'offensive à la simple défensive. Aussi son premier commandement à ses hommes fut-il celui-ci :

« Tenez-vous l'un à l'autre étroitement serrés :
» Cil qui viendra sur nous soit mort et affolé ! »

(1) Le samedi, jour de la bataille. On voit que les guerriers d'alors ne se croyaient pas dispensés de jeûner en carême, même un jour d'affaire. Toutefois on doute que Bembro et ses Anglais aient observé ce jeûne.

Commandement d'une exécution difficile, en raison de la presse et du désordre de la mêlée. Avant de parvenir à exécuter la manœuvre ordonnée par leur nouveau capitaine, les Anglais perdirent, comme je l'ai dit, quatre des leurs ; mais enfin ils y parvinrent.

Là commença la troisième et dernière phase du combat, qui ne fut point séparée de la seconde par un temps de repos comme la seconde l'avait été de la première, mais seulement indiquée par un changement de tactique, peu remarqué en général par les auteurs modernes, quoique bien marqué dans le vieux poëme :

Là furent les Anglois tretous en un moncel (1)
. . . . . .
Forment se contenoient les Anglois alliés (2)
Homme n'entre sur eux, ne soit mort ou blessé ;
Tous sont en moncel, com si fussent liés.

Jusque-là, comme je l'ai dit et répété, le combat avait été une mêlée où, les guerriers des deux parts *se mêlant* (le mot le dit) les uns aux autres sans observer d'ordre de bataille, chacun tôt attaquait tantôt se défendait selon les cas. Mais la situation change de ce moment. Les Anglais renoncent entièrement à l'offensive, se tirent de la mêlée, se serrent tous les uns contre les autres en un bloc, en un monceau, ou, comme nous dirions maintenant, en bataillon carré, et attendant ainsi l'attaque des Bretons.

Ceux-ci essaient en vain, pendant longtemps, d'entamer cette formidable muraille qui rend aux agresseurs, en se défendant, de terribles blessures. On pouvait donc craindre de voir le combat s'éterniser, ou bien encore les Bretons, blessés l'un après l'autre et très-maltraités dans cette lutte inégale, ne plus offrir qu'une bien faible résistance, quand il plairait aux Anglais de reprendre l'offensive. Aussi le vieux poëme nous peint-il Beaumanoir découragé, criant aide à saint Michel.

C'est alors qu'une idée des plus hardies traversa l'esprit de Guillaume de Montauban. Dans cette terrible citadelle vivante, où les vingt-cinq Bretons ensemble ne peuvent mordre, il veut lui tout seul ouvrir la brèche, en se précipitant à cheval contre ce mur de fer fait de piques, d'épées, de haches et de masses d'armes. Sans doute à ce jeu il perdra la vie ou,

(1) Monceau. — (2) Fortement se tenaient les Anglais alliés, c'est-à-dire unis et serrés les uns contre les autres.

au plus bas, quelques membres. Le moins qui puisse advenir c'est que son cheval, blessé et renversé en se heurtant contre les piques anglaises, entraîne dans sa chute son cavalier, livré par là aux coups de l'ennemi. Mais aussi ce choc, ce désordre, il faut l'espérer, ne manquera point d'ouvrir dans la ligne anglaise une trouée par où passeront les Bretons pour rompre, pour enfoncer ce bataillon maudit, — et qu'importe le reste si Bretagne triomphe ? Ce calcul fait, — très-authentique malgré le silence des chroniques, — et sans s'effrayer des chances funestes, Montauban enfourche son dextrier, s'éloigne un peu du combat pour prendre du champ, puis retourne et se lance à toute bride sur l'ennemi. Sans doute en cet instant tous les patrons de la Bretagne le protégèrent, car au lieu d'être renversé il renversa sept Anglais, traversa leur bataillon par le milieu, et revenant sur ses pas, en jeta encore trois par terre d'un second choc.

A ce coup les Anglais furent esparpillés;
Tous perdirent le cœur, c'est fine vérité !

Du coup il y en avait dix sur le carreau, non pas morts, mais plusieurs blessés sans doute et tous d'ailleurs, sous le poids de leurs armures, fort empêchés de se relever et de se remettre en ligne. Les Bretons au reste ne leur en laissèrent pas le temps. Ils pressent, ils dispersent ce qui tient encore, et bientôt tous les Anglais survivants se rendent à leurs vainqueurs. Ainsi finit la bataille des Trente.

Sans doute, après cet exposé, on ne sera point tenté de taxer Montauban de lâcheté. De trahison encore moins, puisque en combattant à cheval il se bornait à user d'un droit commun à tous les champions de l'un et de l'autre parti, — puisque en outre, comme l'a fort bien remarqué M. Bizeul, un bataillon carré de vingt-six hommes armés de lances (c'était le nombre des Anglais) est évidemment fort en état de repousser avec succès l'attaque d'un seul cavalier (1).

Le livre de M. Pol de Courcy, — dont je n'ai pas cru m'écarter en m'efforçant de mettre en relief tout l'intérêt du glorieux fait d'armes auquel il est consacré, — ce livre se divise naturellement en trois parties. — D'abord une narration assez développée de l'événement lui-même, où l'auteur a su fondre et reproduire, avec un habile discernement, les diverses circonstances rapportées par le poëme et par les chroniques. — Puis

(1) Voir dans la *Biographie Bretonne* l'article *Montauban* (*Guillaume de*), où M. Bizeul apprécie l'action de Montauban de la même manière que nous.

un extrait de la Chronique de Jean de Saint-Paul, rédigée en 1473, qui donne, en prose élégante, un abrégé du poëme du Combat des Trente : abrégé inédit jusqu'à présent, comme d'ailleurs le reste de la Chronique, bien que tous les historiens aient puisé là tout ce qu'ils ont dit de l'événement, du moins jusqu'à la publication du poëme et des chapitres complémentaires de la Chronique de Froissart. — Enfin, la *Biographie de Beaumanoir et de ses trente compagnons*, suivie de la *Biographie de Bembro et de ses trente compagnons*, — car, en ennemi généreux, M. de Courcy n'a pas cru devoir moins d'égards aux vaincus qu'aux vainqueurs, — le tout formant un ensemble de cinquante-deux notices généalogiques et biographiques sur les divers combattants des deux partis, dont trente et une pour les trente et un Bretons, et vingt et une seulement pour leurs adversaires, parce que le défaut de renseignements sur quelques-uns de ces derniers a contraint l'auteur d'en rassembler parfois jusqu'à quatre et cinq dans une même notice. Autant que possible M. de Courcy a eu soin de blasonner les armes des combattants, et il les a fait graver dans deux planches mises à la fin de son travail, où l'on trouve les écussons des trente et un Bretons et de cinq de leurs adversaires. Dans une autre planche, lithographiée *en couleur* et d'un très joli effet, placée vis-à-vis du frontispice, il a aussi pris la peine de reproduire en *fac-simile* la vignette représentant le combat des Trente, peinte au XVe siècle dans le magnifique manuscrit des *Chroniques de Bretagne* de Pierre Le Baud que possède la Bibliothèque Impériale. Ajoutons enfin que ce volume, sorti des presses de M. Prud'homme de Saint-Brieuc, — l'éditeur breton par excellence, — présente tout le soin et même, on peut dire, le luxe typographique auquel cet excellent imprimeur nous a accoutumés.

La partie la plus neuve, la plus intéressante et la plus utile de l'œuvre de M. de Courcy est sans contredit sa biographie de Beaumanoir, de Bembro et de leurs soixante compagnons : c'est un travail qui appartient en propre à l'auteur. Car s'il a paru ailleurs, depuis peu, quelques notices du même genre sur un certain nombre d'acteurs du combat des Trente, nous croyons savoir qu'une bonne part des renseignements qu'on y trouve émanent originairement de M. de Courcy lui-même, qui, dans le livre dont nous parlons, se borne ainsi à reprendre ou plutôt à garder son propre bien. On conçoit que nous ne pouvons ni analyser ni reproduire cet excellent travail biographique, qui rectifie nombre d'erreurs et remplit près de cinquante pages in-4°. Quiconque aime encore la gloire de la France devra se procurer l'œuvre de M. de Courcy.

II.

LE CHANT DU COMBAT DES TRENTE.

J'ai entendu quelquefois demander *à quoi a servi le combat des Trente*, et j'ai lu dans certains livres la même question. Question étrange! Mais vraiment, n'eût-il servi qu'à montrer, dans un éclatant exemple, la grandeur du sentiment qui pousse les gens de cœur à mettre le cœur au-dessus du ventre et l'honneur de la patrie au-dessus de la vie et des intérêts privés, ce serait déjà là, je suppose, un emploi assez utile. Il y a plus : placé entre ces deux grands désastres de Créci (1346) et de Poitiers (1356), — dont le seul souvenir aujourd'hui, après cinq siècles, réveille encore dans les cœurs vraiment français une douleur patriotique, — placé entre ces deux défaites de la France, le combat des Trente suffit pour garder à la valeur française son prestige et son ascendant moral dans toute l'Europe. Créci et Poitiers prouvaient jusqu'à l'évidence notre fâcheuse infériorité en fait de tactique et d'adresse vis-à-vis des Anglais; mais le combat des Trente montrait tout aussi clairement que, là où il ne fallait plus se cacher adroitement dans un pli de terrain ou derrière un bois, mais se mesurer à découvert, homme à homme et corps à corps, les Français restaient les maîtres. C'est là ce qui explique l'immense retentissement de ce beau fait d'armes en France et en Europe, l'immense gloire qu'en recueillit la chevalerie bretonne (1).

Aux chevaliers revint la gloire, et le profit aux paysans, à ces pauvres hommes des champs, artisans et laboureurs, dont Beaumanoir avait pris

(1) Au XVe siècle, quand l'usage des armes à feu était déjà devenu universel, cette gloire demeura vivante, au point que l'on baptisait les canons du nom de la bataille des Trente. — Dans un inventaire de l'artillerie qui garnissait les fortifications de la ville de Dinan en 1495, on trouve les deux articles suivants : « En la tour aux Poitiers, six petits » bastons de fonte *de la bataille des Trente*, de Dinan, avec cinq boîtes, du poids — » boîte et volée de chacun des dix bastons — de XL livres ou environ. » — « Item en la tour » à vis (vis à vis) la Maison-Dieu de l'Hostellerie, un petit faucon *de la bataille des Trente* » et quatre boîtes pour y servir, du poids — boîte et volée de chacun des dix bastons — de » LXX livres. » (*Trésor des chartes de Bretagne*, C. D. 10.). — Ce faucon et ces petits bâtons de fonte étaient de très petites pièces d'artillerie jouant à peu près le même rôle que, depuis, les fusils de rempart.

en main la cause, dont sa victoire allégea les maux en mettant un frein pour quelque temps aux pilleries et aux cruautés anglaises (1). En Bretagne, les braves gens des champs ne sont point ingrats. Dans leur vieille langue nationale et leurs chansons populaires, ils célébrèrent le combat livré pour eux. Pendant que le roi de France fêtait à sa table les héros de Mi-Voie, leur gloire et leurs noms volaient d'écho en écho, de chaumière en chaumière, par toutes les vallées de la Basse-Bretagne.

M. de la Villemarqué les y a retrouvés encore, cinq siècles après l'évènement, et dans son beau recueil de chants populaires, l'une des gloires de la Bretagne et de la poésie de tous les âges, il nous a rendu cette noble chanson bretonne du Combat des Trente (2). Un de nos amis, M. le vicomte Louis de Saisy, l'ayant mise en vers français sur le rythme même du chant breton, nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs cette traduction, qui s'adapte exactement à la mélodie bretonne originale notée dans le livre de M. de la Villemarqué. — A. DE LA BORDERIE.

LE COMBAT DES TRENTE (3).

I.

Mars, le mois des vents et des eaux,
Sur nous frappe à coups de marteaux;
Des arbres coulent des ruisseaux,
Les toits s'envolent par morceaux.

(1) On trouve en original à la Tour de Londres et en copie à Paris, au 73e volume de la Collection Bréquigny, un mémoire du conseil royal d'Angleterre, daté de 1352, par où l'on voit que le roi Edouard III, sur les représentations de Gautier de Benteley son lieutenant-général en Bretagne, prit en effet de sérieuses mesures pour maintenir parmi ses troupes une meilleure discipline et réprimer leurs pillages.

(2) Il faut noter cependant que le chant populaire, comme il arrive presque toujours aux traditions non fixées par l'écriture, a un peu interverti les rôles des principaux combattants; ainsi il fait défier Tinténiac par Bembro et tuer Bembro par Tinténiac, tandis qu'en réalité Bembro défia Beaumanoir et fut tué par Alain de Keranrais. Mais il est assez remarquable que les quatre noms mentionnés par le chant breton — Tinténiac, Beaumanoir, Keranrais et du Bois — soient justement ceux auxquels l'histoire écrite a aussi donné la principale place.

(3) M. de la Villemarqué a publié l'original breton, avec traduction en prose, dans ses *Chants populaires de la Bretagne*, 3e édition, t. 1er, page 324 et suivantes. M. de Saisy a suivi dans sa traduction le rythme original.

Mais ce n'est pas Mars seulement
Qui frappe aux portes rudement,
Ni seuls les grêlons et les vents
Qui font craquer nos toits mouvants,

Ni les eaux venant aux genoux
Qui font pleuvoir le mal sur nous.
Pires que grêle et vent du nord,
Les Anglais !... Ce sont eux encor !

II.

« Saint Cado, patron de bonheur,
» Donnez-nous du nerf et du cœur,
» Pour qu'aujourd'hui soient sans renom
» Les ennemis du nom breton !

» Et si nous revenons encor,
» Nous vous donnons un *chupen* d'or,
» Et, pour surpasser saint Michel,
» Un manteau bleu comme le ciel.

» Et le monde, en vous regardant,
» Saint béni, dira : « Non vraiment,
» Sur terre, comme au ciel vermeil,
» Saint Cado n'a pas son pareil ! »

— « Or çà, petit page, voyons,
» Dis-moi combien nous en avons :
» Combien d'Anglais sur la hauteur ? »
— « En voilà déjà six, seigneur ;

» Six, tous vêtus de fer et d'or,
» O mon maître, et d'autres encor —
» Six, sept, huit, neuf, armés chacun —
» J'en compte quatorze..... encore un !

» Quinze !... et d'autres après, seigneur,
» Autant encor, sur mon honneur !
» Luisant au soleil comme l'or,
» Maître, j'ai bien dit, quinze encor ! »

« — Quinze et quinze, ils sont trente, enfant :
» Nous trente comme eux : en avant !
» Droit aux chevaux, lance en travers :
» Ils ont mangé nos seigles verts ! »

Si drus tombaient les coups sur eux,
Qu'on en voyait jaillir des feux ;
Aussi gonflé coulait le sang
Que les eaux après l'ouragan ;

Si troués leurs habits de fer
Qu'on voyait, par les trous, leur chair ;
Aussi confus les cris sanglants
Que la voix des mers et des vents.

Or Pembrok, hurlant, était là :
— « A nous deux, Tinténiac, holà !
» Dis-moi donc, toi qui fais le preux,
» Si ma lance est un roseau creux ! »

— « Ce qui n'est pas vide, ô mon cher (1),
» Mais le sera, de par l'Enfer !
» C'est ton crâne, où plus d'un corbeau
» Viendra becqueter ton cerveau ! »

Il parlait encor que son bras
Avait broyé, comme un limas,
D'un coup de maillet discourtois,
Le casque et la tête à la fois.

(1) C'est Tinténiac qui parle et qui répond à l'Anglais Pembrok ou Bombro.

Alain Keranrais, de bonheur,
Se mit à rire à grince-cœur :
— « S'ils sont tous en tel désarroi,
» Ils auront le pays, je croi ! »

— « Combien de morts, page, combien? »
— « Dans la poussière on ne voit rien ....
» Combien, seigneur, je vois de corps?
» En voilà cinq, six, sept, — bien morts. »

Depuis le jour jusqu'à midi,
L'on se battit, non refroidi;
Et depuis midi jusqu'au soir,
L'on se serait battu sans voir.

Or Robert (1) disait tout sanglant :
— « De l'eau pour mon gosier brûlant ! »
Quand du Bois lui crie : « A ton rang !
» Si tu n'as pas d'eau, bois ton sang. »

Et Robert, entendant cela,
La honte au cœur, se quadrupla,
Tomba sur un rang entr'ouvert,
En tua cinq... C'est bien Robert !

— « Vois encor, mon page, et dis-moi
» Ce qu'il en reste. » — « Oh ! sur ma foi,
» Pour le coup je le puis, seigneur :
» S'ils sont six, ils ont du bonheur. »

— « Ceux-ci vivront, mais au trésor
» Ils paieront chacun cent sous d'or :
» Cent sous d'or de flamme (2)..... Oh ! c'est peu
» Pour la Bretagne mise en feu ! »

(1) Robert de Beaumanoir, maréchal de Bretagne; le poëme français l'appelle Jean.
(2) C'est l'expression bretonne *aour-flamm*, or brillant comme la flamme.

III.

Celui-là Breton n'eût été
Qui dans Josselin n'eût chanté,
Voyant, ornés de genêt vert,
Revenir les casques de fer.

N'eût pas été du sang breton,
Ni l'ami de nos saints, oh! non!
Qui, voyant ses vœux obéis,
N'eût béni le saint du pays ;

Celui qui ne l'eût point fêté,
Ne l'eût admiré, n'eût chanté :
« Sur terre comme au ciel vermeil
» Saint Cado n'a pas son pareil ! »

Louis DE SAISY.

LES

PROVERBES BRETONS.

I. *Furnez Breiz*, (Sagesse de Bretagne) par A. Brizeux.
II. *Doethineb y Kymry*, (Sagesse des Cambriens) being a collection of aphorisms, proverbs, ethical triads, etc. (MYVYRIAN, t. III) by Owen Jones Myvyr.
III. *Cornish proverbs*, with an english translation by John Keigwin.

Bien des gens n'aiment pas les proverbes; le Révérend P. Bouhours était de ce nombre; il prétend qu'on en rit, qu'on doit les laisser aux hommes du midi, et qu'il faut être Italien ou Espagnol pour y prendre plaisir. Voiture pensait tout autrement et notre Lafontaine aussi; le premier en a semé d'une main délicate et comme pailleté ses Lettres, l'autre leur doit les trois quarts de ses moralités. De nos jours un grand peintre d'histoire, Augustin Thierry, en citait souvent, et, quand on lui en citait, il n'en riait pas du tout, comme le P. Bouhours; il n'a même pas été sans influence, si je ne me trompe, sur la publication d'un recueil de proverbes français imprimé il y a peu d'années: tout ce qui était populaire lui plaisait; il était d'avis qu'en histoire il ne faut négliger aucune source d'information, et que les proverbes sont des courants d'idées où l'on peut puiser les opinions du peuple dans toute leur fraicheur. M. Michelet est du même sentiment, et ce n'est pas en cela que je le contredirai; il définit les proverbes, d'après Vico, « la langue intellectuelle du genre humain, » et y trouve toute une philosophie. Un autre professeur, un autre historien trop tôt ravi, comme Thierry, à l'affection de ses amis, à l'admiration de ses élèves, Ozanam en faisait jaillir mille jets de poésie rayonnante.

Enhardi par de tels exemples, je ne crains plus la révérence du P. Bouhours, et, en dépit de ses *Remarques*, je déclare hautement que j'aime les proverbes.

On conçoit donc avec quel intérêt j'ai lu le recueil où M. Brizeux a rassemblé ceux de son pays. L'Armorique lui devra la même recon-

naissance que la Cambrie à Owen Jones, de Myvyr, et le Cornwall à John Keigwin ; grâce à ces trois collecteurs habiles on pourra juger de la sagesse des trois branches de la famille bretonne. M. Brizeux, contrairement à l'éditeur gallois qui n'a fait que mettre en lumière d'anciens manuscrits, a recueilli son livre presque tout entier de la bouche même des marins et des laboureurs pendant ses paisibles retraites en Bretagne ; nulle autorité plus fidèle que celle sur laquelle il s'appuie ; Montaigne, cet esprit si juste et si droit, n'en voulait pas d'autre en fait de traditions populaires : « Être simple et grossier, observe-t-il excellemment, est une condition propre à rendre véritable témoignage ; » et il ajoute : « Les fines gens remarquent bien plus curieusement, et plus de choses, mais ils les glosent. » L'auteur de *Marie* et des *Bretons*, qui a enchâssé dans ses poëmes tant d'or pur et de diamants vrais, ne pouvait s'adresser à des marchands de stras et de chrysocale comme il y en a trop : il a mieux aimé rester incomplet et ne donner qu'une partie du trésor moral de ses compatriotes ; mais le cadre est ouvert, que d'autres plus patients et mieux renseignés, dit-il, avec modestie, pourront un jour remplir.

Sans avoir cette prétention, je voudrais seulement l'élargir ; je voudrais, à l'aide des documents rassemblés par M. Brizeux et de ceux que j'ai réunis moi-même, éclairés par la double lumière des collections galloise et cornique, essayer de donner une idée de la poésie proverbiale de la race bretonne, et faire, à vol de simple causerie, une excursion rapide dans le domaine de cette poésie, la première chez tous les peuples, que l'école appelle *didactique*. Si par hasard quelqu'un de mes lecteurs se souvenait de m'avoir déjà entendu deviser sur le même sujet, je le prierais de s'en prendre au trop bienveillant directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée* qui m'a pressé de mettre par écrit des paroles faites pour s'envoler.

I.

Je n'ai pas besoin de dire que la sagesse bretonne parle en vers, comme Salomon. Son langage est précisément celui qui plaisait à

Montaigne que je citais tout à l'heure, « simple et naïf, succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné comme véhément et brusque ; non pédantesque, non fratesque, non pleidéresque, » pour employer les expressions énergiques du grand écrivain, c'est-à-dire tout le contraire du pathos des pédagogues, des médecins et des avocats ; mais plutôt soldatesque, comme Suétone appelle celui de César, et comme nous dirions du style de Napoléon. Un seul vers lui suffit le plus souvent pour rendre ses sentences ; quelquefois deux, plus rarement trois, quatre ou six plus rarement encore, qu'elle fait courir en cadence sur sept ou huit ou douze pieds généralement, réunis tantôt deux à deux, tantôt trois à trois par le lien d'une rime qui ne gêne en rien leur allure vive et dégagée.

Si la forme des proverbes bretons offre peu de variété, il n'en est pas ainsi des sujets ; ils sont aussi multipliés que les objets mêmes qu'embrasse l'intelligence populaire. M. Brizeux a groupé sous des titres particuliers ceux qui regardent les femmes, le vin, la guerre, la fortune, le travail, les laboureurs, les pays ; il en a réuni beaucoup d'autres qu'il intitule *Proverbes divers* : Owen de Myvyr et Keigwin ne suivent aucun ordre. Sans se creuser la tête à chercher une classification parfaite, comme l'a essayé M. Le Roux de Lincy dans son recueil français, il en est une qui se présente naturellement à l'esprit en pays celtique, et qui a l'avantage de montrer le caractère breton sous trois de ses côtés saillants ; c'est la division des proverbes en trois catégories : — religieux, — nationaux, — agricoles.

La religion occupe dans les maximes des populations bretonnes la même place que dans leur vie, large place et la première. Qu'on passe d'Armorique en Cornwall, et du Cornwall en Galles, on l'y trouvera partout circulant comme l'air et respirée comme lui ; la langue nationale tient le second rang, la patrie ou l'union des âmes le troisième ; et ces trois choses sont associées de manière à former un faisceau impossible à rompre :

Eur feiz ! eur iez ! eur galon !

« Une foi ! une langue ! un cœur ! » disent les Armoricains ; et ils

ajoutent que c'est un de leurs vieux cris, un de leurs cris traditionnels et nationaux, consacré par « les anciens usages lesquels sont les bons : »

Ar c'hiz goz, ar c'hiz wirion.

Et en effet, quelque soit la date de ce proverbe, qui peut avoir pris sa forme actuelle à l'époque de la Ligue ou de l'*Union catholique*, comme on appelait cette sainte et immortelle croisade, il remonte très-haut ; il se trouvait dans la bouche des Bretons confédérés contre les païens Saxons ; en marchant à l'ennemi, leurs évêques à leur tête, ils chantaient :

« Les Kymris ont été victorieux dans le combat ! Ils n'ont qu'une seule cause, qu'un seul cœur, qu'une seule langue, qu'une seule foi ! »

Depuis que les descendants des Kymris ont plus *d'une cause*, et plus *d'un cœur*, ils s'en tiennent aux deux premiers objets seulement de la triade, — Dieu et leur langue ; mais comme la rime n'y serait plus, hélas ! ni la raison, ils ont refondu leur vieux proverbe, quoique « les plus vieux soient toujours les plus vrais, » au dire des Bretons du Cornwall : *Ann lavar koth eo lavar gwir*. Maintenant, au lieu du dicton démodé, ils en emploient volontiers un autre où leur idiôme et leur religion sont peints sous les traits grâcieux d'un frère et d'une sœur.

Ar brezonek hag ar feiz
A zo breur ha c'hoar e Breiz.

Que du moins ce dernier proverbe ne passe point de mode ! Il y va de l'intérêt sérieux des populations bretonnes. Le P. Maunoir a prédit qu'on n'entendra jamais Breton *bretonnant* prêcher autre religion que la catholique. Un des philosophes les plus respectables de ce siècle, M. de Bonald, écrivait à des amis qu'il avait dans le Finistère : « Gardez bien votre langue ; elle préservera votre pays de l'irréligion et de l'immoralité. » Et s'il m'était permis, en un sujet profane, d'invoquer une autorité supérieure encore, je citerais les paroles adressées à un éloquent prédicateur breton par le Pape actuel qui

l'engageait à veiller au maintien de la vieille langue, des anciennes traditions, des anciens usages, et même des *costumes* de nos campagnes, comme à un rempart élevé entre leurs pieux habitants « et cet esprit moderne qui n'est pas l'esprit de Dieu (1). » Certain libre-penseur de ma connaissance prétend que les chemins de fer se chargeront de répondre au Saint-Père. Il est vrai que l'industrie jette de terribles éclairs, bien faits pour éblouir les regards les plus fermes, mais « quand l'œil de l'homme est clos, l'œil de Dieu reste ouvert, » selon la remarque rassurante de nos paysans :

Lagad ann den pa eo sarret
Lagad Doue zo digoret.

Les Gallois disent aussi : « Dieu ne dort pas quand il s'agit de nous assister. » Et son bras n'est pas raccourci : quel siècle le sait mieux que le nôtre ?

L'accent national éclate dans les proverbes bretons avec une énergie que le sentiment religieux lui communique souvent. Quand on aime tant son Dieu, comment n'aimerait-on pas son pays et ses compatriotes ? Ce pays est si beau ; les habitants en sont si bons ! Ne riez pas de cet amour-propre national, et n'allez pas le trouver puéril : c'est Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même qui a fait l'éloge des Bretons : il achevait le tour du monde qu'il venait de parcourir pour guérir les infirmes ; il ne lui restait plus que la Bretagne à voir ; comme il paraissait l'oublier : « Et la Bretagne, lui dit saint Jean, est-ce que nous ne la visiterons pas ? — La Bretagne ? Non, je ne la visiterai pas, répondit le Sauveur, « les hommes y sont sans défaut et l'eau y est saine. »

E Breiz-izel me n'ed an :
Tud divac'hagn ha dour skan.

Les paroles de Notre-Seigneur ont naturellement passé en proverbe. Qu'est-il besoin d'ajouter qu'une pareille race est immortelle ou du

(1) Oraison funèbre de Mgr Graveran, par M. l'abbé De Léséleuc, chanoine de Quimper, missionnaire apostolique.

moins ne doit périr qu'avec l'Océan? L'un de ses prophètes a dit : « Tant la mer, tant les Bretons! »

Tra mor, tra Breton!

La prédiction ayant déjà douze cents ans, il n'y a nulle raison de croire qu'elle ne se vérifiera pas, surtout si l'on voit se vérifier celle des astronomes allemands touchant la fameuse comète, ce que nous saurons dans peu de jours.

Les proverbes patriotiques de la race bretonne ne sont pas tous aussi naïfs; quelques-uns même, j'en conviens, sont un peu féroces : aujourd'hui ils sont à la paix, mais ils ont eu leurs jours de guerre. Des Cambriens revenaient d'un combat : leurs femmes leur demandèrent où ils avaient été : A une fête, répondirent-ils; mais elles sentirent sur leurs habits une odeur de sang. Les maximes armoricaines, sous un air candide, exhalent parfois la même odeur, principalement quand elles ont traversé quelque champ de bataille et eu affaire aux *Gaulois* ou aux *Saxons* :

« Celui qui veut, celui-là peut; celui qui peut chasse le Gaulois; chasse le Gaulois, aime son pays, et le venge et le vengera. »

Ann neb a venn, hennez a c'hall;
Ann neb a c'hall a gas ar Gall;
A gas ar Gall, a harp he vro,
Hag evit hi ter ha tero.

« Il n'est rien tel que des os de Gaulois, que des os de Gaulois broyés pour faire pousser le blé. »

N'euz netra koulz hag eskern Gall
Koulz hag eskern Gall bruzunet
Da lakaat da zevel ann ed.

Recette d'engrais probablement excellente, mais qui devait être coûteuse. *Jean-l'Anglais*, n'est pas mieux traité que son voisin *Guillaume-le-Gaulois* : l'un est représenté sous la figure d'un taureau,

l'autre d'un loup ; les symboles sont peu flatteurs, mais tombé pendant bien des années des cornes du premier sous les dents du second, le pauvre peuple breton un peu meurtri n'avait pas lieu d'y mettre beaucoup de formes.

« Dans tous les prés où ils passent (Jean-le-Taureau et Guillot-le-Loup), l'herbe est brûlée par eux ; dans tous les champs qu'ils traversent l'avoine et le froment ne *grainent* plus. »

Prajou ho deuz-int tremenet
Poazi ar geod hi ho deuz gret ;
Er parkou deuz-int treuzet.
Na c'hreunio na kerc'h nag ed.

Ce proverbe date de l'an 1363 environ ; ne dirait-on pas qu'il s'agit des hordes d'Attila, ou de celles de Robespierre ? L'herbe ne séchait pas moins vite sous les pieds des chevaux des Huns que sous ceux des Tartares de 93. On chante aux veillées, en Cornouaille, et l'on y chantera longtemps :

« Ils ont incendié la demeure des pauvres ; ils ont démoli les manoirs, ils ont brûlé les blés, brûlé les foins dans les champs et dans les prairies. »

Alors du cœur des victimes s'échappèrent des vers sublimes devenus autant de proverbes patriotiques :

« Il est bien dur d'être opprimé, mais ce n'est pas une honte ; il n'y a de honte qu'à se soumettre à des brigands comme des lâches et des coupables. »

Reuzeudik braz eo bout gwanet ; bout gwanet ne ket mezuz,
Nemet plega d'ar skraberien evel tud lent ha kabluz.

« Je n'ai pas peur des balles, elles ne tueront point mon âme ; quand le corps tombe à terre, l'âme s'élève au ciel. »

M'euz ked aon rag ar bolodou, na lazint ket ma ene ;
Pa gouezo ar c'horf d'ann douar, ann ene savo d'ann ne.

De pareilles maximes sont dignes du noble peuple qui, au-delà de la Manche, combattit si longtemps lui-même pour son pays et sa liberté, et mourut joyeux en disant :

« Il n'est point dur de mourir pour la vérité et la justice. »

On le voit, la Muse populaire d'Armorique répondait à travers l'Océan aux appels fraternels de la harpe galloise.

Elle lui a donné la réplique bien souvent de la même façon : nos proverbes agricoles ne l'attestent pas moins que nos proverbes religieux et patriotiques. En Galles comme en Armorique les premiers tiennent fréquemment des derniers : le laboureur y est si dévoué à sa terre natale ! plus qu'ailleurs il mérite le beau nom de *paysan*, d'homme du *pays* par excellence. La sagesse galloise a fait de cette vérité le sujet de l'axiôme : « Il n'y a de vrai patriote que le laboureur. » Les Armoricains ont renchéri sur l'éloge : « C'est le bras du laboureur, disent-ils, qui fait vivre le monde entier. »

Diwar breac'h al labourer 'ma ar bed holl o veva.

Ils disent aussi avec une énergie plus saisissante encore :

« Bout du sein, bout du soc, par eux deux nous vivons. »

Beg ar zoc'h, beg ar vron,
Gand ho daou e vevomp.

Associant d'une manière touchante le souvenir de celles qui nous ont nourris de leur lait à la pensée de ceux qui nous donnent du pain.

Les laboureurs ne donnent pas seulement le pain, ils ont su donner la victoire : la faucille qui moissonne le blé s'est parfois changée en épée, et le fléau en javelot :

« J'ai vu les Bretons moissonner sur le champ de bataille, non avec des faux ébréchées, mais avec des glaives d'acier ; et ce n'est pas avec des fléaux de bois que battent les Bretons, mais avec des épieux ferrés, mais avec les pieds de leurs chevaux. »

Ar Vretonet a weliz o vedi er c'hadir
Narên gand filsier-strob nemet klezeier dir ;
Ha ne ket gand fustlou prenn a vac'h ar Vretonet,
Nemet gand sparrou houarnet ha gand treid ar virc'het.

Pour le bonheur des paysans de Bretagne, de semblables proverbes sont rares.

La paix aime les champs, les champs aiment la paix : la sagesse bretonne, elle aussi, se plaît peu au milieu des armes ; son langage, surtout quand elle parle au nom des laboureurs, est généralement pacifique : les proverbes agricoles et guerriers à la fois ne sont que l'exception : les maximes les plus en vogue parmi les cultivateurs, comme celles de Jacques Bujault, qui eût été digne de naître Breton, ont pour but de donner des conseils utiles. En voici une qu'on retrouve sous toutes les formes dans le précieux ouvrage de l'illustre agronome :

« C'est avec des prés qu'on nourrit les bestiaux ; les bestiaux donnent le fumier, le fumier donne le blé. »

Gand ar prajou ez eo a vager al loenet ;
Al loenet a ra teil hag ann teil a ra ed.

L'avis est plein de sens, et s'il était du barde agriculteur Gwenc'hlan, ce qu'on assure, il ne daterait pas d'hier : le mal est que les gens auxquels il s'adresse prennent leur temps pour le suivre, malgré toutes les sociétés agricoles du monde ; du moins est-on porté à le croire, en voyant la lande blonde, pour parler le langage des poètes, disputer tant de terrain en Bretagne à la *blonde Cérès*.

Je me console en espérant qu'il n'en sera pas toujours ainsi : Gwenc'hlan, qui était un homme de progrès, a prédit qu'avant la fin du monde la plus mauvaise terre produira le meilleur blé :

Abarz ma vezo fin ar bed
Falla douar ar gwella ed.

Ce ne sera plus, grâce à Dieu, la cendre des Gaulois qui le fera pousser, ni le guano, trop *sophistiqué* (style du *Bon Jardinier*), ni même l'engrais liquide, cher à nos amis les Anglais ; ce sera du bon goëmon bien moisi et du fumier bien consommé : « Goëmon moisi, fumier pourri, font lever le dos de joie au laboureur ; » mais qu'il n'aille pas faire de confusion, car « goëmon pourri et fumier moisi l'enverraient chercher son pain. »

Bezin louet ha teil brein
Ra d'ar c'houer sevel he gein ;
Bezin brein ha teil louet
Lak ar c'houer da glask he voed.

Qu'il ait soin aussi de fumer largement : « Le fumier est l'âme de l'agriculture. — Pour récolter il faut fumer. — Ce n'est pas ce qu'on sème, c'est ce qu'on fume qui produit » : voilà trois proverbes qui ne perdent rien de leur excellence à être français : le breton les résume en un seul : « N'économise pas sur le fumier, mais économise sur la semence ; et si tu as semé une poignée, tu récolteras une brassée. »

Na arboel teil met arboel had ;
Ha mar t'euz hadet eunn dournad,
Te en devezo eur falsad.

Il y a de plus des axiomes agricoles pour chaque mois de l'année : le bienheureux fumier y reparaît en octobre ; sans lui pas de récolte en août. Je remarque entre les proverbes armoricains et gallois concernant l'hiver, surtout les mois *noir* et *très-noir* (novembre et décembre), une identité parfaite, non seulement de pensée mais souvent d'expression : si je ne me trompe, ils doivent remonter à ces temps reculés, où les fils de la grande famille bretonne, aujourd'hui dispersés, étaient réunis autour d'un même foyer, prolongeant la veillée par des récits traditionnels et des maximes vénérées : seulement je soupçonne un peu les bardes du pays de Galles d'avoir embelli ces dernières et cousu des moralités à de simples observations agricoles, parfois dans le genre de Mathieu Laensberg. Qu'on en juge par cette description de la Toussaint. Les Bretons d'Armorique disent :

« Aux kalendes de l'hiver, grain dur, feuilles tombées, mares pleines :

Kalan goan, kalet greun,
Deliou kouezet, lennou leun.

Les Bretons Cambriens répètent mot pour mot le même dicton, avec un léger accent local :

Kalan gauan, kaled graun,
Deil ar gyc'hwyn, llynnwyn laun.

Mais ils y ont ajouté un vers qui a bien son prix, je l'avoue, quoiqu'il ne se rapporte pas beaucoup aux deux premiers : « Malheur à qui se fie à l'étranger ! »

Gwae a ymddiried i estraun !

C'est ce que Montaigne appelle *gloser:*

Du reste les gloses bardiques ne sont pas toujours dépourvues d'agrément. Quand le bon sens tout uni des Armoricains se contente de dire, avec le moins de mots et d'ornement possible :

« Au mois très-noir, jour court, longue nuit, abeilles muettes, joncs au pied de la colline : »

Miz kerzu, berr deiz, hir noz,
Gwenen a dav, broen a-is roz.

Les élégants glossateurs Gallois s'expriment ainsi : « En décembre le jour est court, la nuit est longue, le blé germe; les joncs poussent dans la plaine; les abeilles et les rossignols se taisent; la vie, quelque longue qu'elle ait été, finit un jour ou une nuit. »

Mis ragfyr, byr dydd, hir nos,
Brain yn egin; brwyn ar ros;
Tawel gwenyn ac eos.
Yr hoed, er hyd ei haros,
A dderfydd yn nydd ac yn nos.

Toujours une moralité; et les choses agricoles ne semblent ici qu'un prétexte pour amener quelque grave maxime. Encore un pas, et

le proverbe, revêtant des formes nouvelles et plus attrayantes, s'épanouira dans l'apologue, la ballade et le conte :

Une morale nue apporte de l'ennui,
Le conte fait passer le précepte avec lui.

II.

La fable sort donc du proverbe comme la fleur finit par sortir du noyau : le noyau, que j'ai fait voir seul jusqu'ici, aura peut-être paru un peu sec, mais voici la fleur : elle est, si je ne m'abuse, de l'espèce de celle dont nos conteurs bretons rapportent qu'*elle chasse l'ennui*. M. Brizeux l'a réservée, et je le regrette ; les recueils de Myvyr et de Keigwin gagnent au procédé contraire. Ils ont pensé avec raison qu'il fallait donner sous toutes ses formes les leçons de la sagesse celtique ; les savants collecteurs des poëmes philosophiques de l'Inde ont montré l'exemple, et les apologues de Pilpay ne sont point mal placés à la suite des *Pouranahs*. Je placerai de même à la suite des proverbes que j'ai cités, et comme le complément naturel du genre de poésie dont ils sont la base, deux pièces qui me sont fournies, l'une par Myvyr, l'autre par Keigwin, et pour que nos Bretons n'aient rien à envier à leurs frères Gallois et Cornouaillais, j'en emprunterai une troisième à la tradition armoricaine.

La pièce cambrienne est une espèce d'apologue lyrique : je crois y saisir le passage du précepte au conte ; j'y vois poindre le désir d'instruire en charmant, et même en passionnant. Cependant la morale y paraît à peu près vêtue comme l'était la Vérité sortant de son puits : la Fable ne lui a pas encore prêté sa robe ; tout au plus si la Muse bardique, qui la conduit par la main, lui a fait la charité d'une écharpe. Il s'agit de montrer, par l'histoire d'une ville engloutie, les suites fâcheuses de l'amour du vin.

La ville engloutie.

« Lève-toi, chef aux sept rayons, et regarde : la terre des guerriers, toutes les campagnes sont envahies par la mer !

» Maudite soit la jeune fille qui, après avoir bu du vin, a ouvert la porte aux flots débordés de l'Océan!

» Maudite soit l'éclusière qui, en proie à l'ivresse, a lâché sur nous les eaux d'une mer effrénée. »

« Tel est le cri qui s'éleva du fond des eaux jusqu'au sommet des remparts de la ville, et monta jusqu'à Dieu :

— Après la débauche la famine.

» Ce cri parti du fond des eaux m'éveilla une nuit :

— Toujours le besoin suit l'excès.

» Ce cri de l'abime s'éleva au-dessus de la voix des vents, ce cri me fit sortir de ma chambre, une nuit :

— Toujours après les grands excès il arrive de grands malheurs. »

Telle est aussi la moralité de la légende de la ville d'Is et de la fille du roi Grallon, dont cette émouvante effusion lyrique n'est qu'une version :

« Qu'on ne se livre point à la débauche, qu'on ne se livre point aux folles joies : après le plaisir la douleur!

» Qui boit trop de vin et de cervoise boira de l'eau comme un poisson. »

Arabad eo en embarat
Arabad eo arabadiat :
Goude levenez kalonad!
Ann neb a ev ha gwin ha mesk
A evo dour evel eur pesk.

Les proverbes sur l'amour du vin sont aussi communs que l'était autrefois le goût de la chose en pays celtique : les moralistes l'attaquent de mille façons surtout chez les femmes, comme dans la pièce qu'on vient de lire à laquelle paraît se rapporter ce dicton d'un tour vif et net :

« Femme qui a l'habitude de boire ne vaut plus rien du tout : elle ferme la porte à l'honneur et l'ouvre au péché. »

Greg a zo kustum da eva
A bep hent holl ne dall netra ;
Ouc'h peb honestiz e serr dor,
Hag ouc'h peb pec'hed e tigor.

La porte de l'honneur une fois ouverte au péché, l'âme est engloutie, comme la ville et la fille maudites.

C'est encore une jeune fille qui est l'héroïne de la pièce armoricaine que j'ai annoncée, et j'ai regret à le dire, elle est encore punie : décidément les poètes bretons ne sont pas galants. En revanche ils sont toujours moraux, ce qui vaut un peu mieux. Leur but ici est de donner un bon conseil aux filles à marier : « En voulant monter trop haut, fillette descend très-bas. »

Gand ar c'hoant pignat re huel,
Ar plac'hik a ziskenn izel.

La quenouille d'ivoire.

Ballade (1).

I.

C'est Loïzaïk une demoiselle ! Elle ne veut pas filer sa quenouille. Ho!
Hola ! filles de Logueltas, n'allez pas pêcher des palourdes.
Il lui faut un fuseau d'argent et une quenouille d'ivoire. Ho !
Holà ! filles de Logueltas n'allez pas pêcher des palourdes.
— Quenouille d'ivoire point vous n'aurez ; quenouille de fer je ne dis pas : Hola ! filles de Logueltas, etc.

II.

Loïzaïk s'en allait le long du rivage et elle ramassait des palourdes.
Holà ! filles de Logueltas, etc.
Elle ramassait des palourdes dans son panier en chantant comme une alouette.
Hola ! filles de Logueltas, etc.

(1) Le texte de cette ballade paraîtra dans la 5e édition des Chants populaires de la Bretagne.

(Les canons du Pouldu tonnaient, ceux de Logueltas tonnnaient aussi.)

Hola ! filles de Logueltas, etc.

Une barque aborda au rivage et un seigneur anglais descendit.

Hola ! etc.

Le seigneur anglais disait à Loïzaïk en s'approchant :

— Jeune fillette du bord de la mer, que vous êtes jolie et que vous chantez bien !

Que vous êtes jolie et que vous chantez bien ! vous me donnerez un petit baiser ?

— Je ne suis pas jolie, je ne chante pas bien, je ne vous donnerai point de baiser, ma foi !

Je ne vous donnerai de baiser ni grand ni petit, pas plus qu'à aucun Anglais.

— Alors donnez-moi une boucle de vos cheveux blonds,

Et j'en ferai faire un cordon pour me souvenir de vous, jeune fille.

— Je ne suis pas de ces coureuses qui mettent leur *baptême* à découvert,

Leur baptême trois fois béni pour un morceau de coton de couleur (1).

Le seigneur anglais disait à Loïzaïk, en la regardant :

— Combien avez-vous payé l'aune de votre tablier de toile blanche?

— Seigneur, cela ne vous regarde pas, votre bourse était fermée le jour où il fut acheté.

— Si vous voulez m'écouter, gentille fillette, je vous en donnerai un de toile de Hollande.

— Ce n'est pas pour de la toile de Hollande que je donnerai mon cœur, quand il me plaira de le donner ;

Ni pour argent ni pour or je ne donnerai mon pauvre cœur.

— Vous le donnerez bon gré mal gré, et vous le donnerez pour rien !

Il n'avait pas fini de parler qu'elle était dans sa barque ;

Et au large, à la voile, les yeux remplis de larmes.

(1) C'est-à-dire, qui vendent leurs cheveux pour un mouchoir.

III.

Quand Loïzaïk était en Angleterre, elle ne faisait que pleurer jour et nuit :

— Dans le temps où je vivais avec ma pauvre mère, je cassais des noix avec une petite pierre d'or (1).

Lorsqu'on me parlait de mariage, je ne trouvais personne à mon gré ;

Et comme je n'avais point de mari, j'ai été enlevée par les Anglais.

Si j'avais obéi à mon père et pris un mari puisque j'étais en âge,

Je ne serais pas ici près du feu à donner la bouillie à un petit monstre ;

A emmailloter ce petit singe qui est aussi noir que la plume d'un corbeau.

Quand je tourne son *dos* au feu il miaule comme un chat malade ;

Et quand je le tourne de l'autre côté, il pousse des cris encore plus forts.

Lorsque les autres domestiques sont à table, moi je suis à la fenêtre à les regarder ;

Lorsqu'on tire la viande de la marmite, j'ai pour ma part un petit os ;

Et encore dois-je, comme un chien, rester à le manger à la porte.

Il faut que je trempe ma soupe avec les larmes de mes yeux.

Il faut que je tremble sans avoir froid, et que je danse sans ménétrier. —

IV.

Au bout de quatre ans ou environ, voici des vaisseaux du pays ;

Voici des vaisseaux de Cornouaille, à l'ancre, à une ou deux lieues d'Angleterre.

(1) C'est-à-dire, j'étais heureuse et riche.

Et elle à la mer, et de nager; de tant nager qu'ils la rejoignirent.

Et eux au large, vent arrière et grand largue; tant qu'ils arrivèrent en Bretagne.

— Ma mère, ouvrez-moi la porte ! c'est moi Loïza ; ouvrez ! ouvrez !

V.

Loïzaïk chantait doucement en filant sa quenouille tous les soirs ;

Loïzaïk chantait toujours : « Ecoutez, filles et garçons ;

» En voulant monter trop haut, fillette descend très-bas.

» Quand on est jeune on s'imagine que l'or tombe du haut des arbres ;

» Tandis qu'il n'en tombe que des feuilles qui font place à des feuilles nouvelles.

» Mieux vaut de l'amour plein la main que des richesses plein un four ;

» Les biens viennent, les biens s'en vont; l'amour jamais ne fait défaut ;

» Les biens s'écoulent comme l'eau, mais l'amour reste à la maison.

» Hola ! filles de Logueltas, n'allez pas pêcher des palourdes. »

Ann dud iaouank a gav gat-he.
A gouez ann aour deuz beg ar gwe,
Ha padal ann deliou a gouez
Da ober lec'h da re nevez.
Gwell eo karante leiz ann dorn
Vit n'ed eo madou leiz eur forn;
Madou a zeu, madou a ia,
Karante morse na guita.
Madou a ia war bouez ar ster,
Hag ar garante chomm er ger.
Ho ! holla ! holla
Holla, merc'hed Logweltas,
N'it ket da burleta.

Les poètes bretons, il paraît, s'imaginent qu'il en est des proverbes comme des rubans, et que, lorsqu'on en cite, on n'en saurait trop citer. Ils nous le prouvent ici : en voilà cinq au lieu du seul véritablement nécessaire à la moralité; mais qui reproche à un collier le nombre de ses perles, si elles sont belles ?

Quatre perles de la même eau, qui ont passé pendant bien des siècles de main en main dans la grande famille bretonne, et circulent encore en Armorique, font le sujet du conte en prose qu'on va lire : John Keigwin l'a recueilli de la bouche des derniers vieillards de la Cornouaille anglaise qui aient parlé breton, et il l'a sténographié : c'est la quatrième forme, la plus dégénérée, des proverbes.

Le but du conteur est principalement de montrer qu'on est toujours récompensé en suivant les vieilles coutumes et en préférant la sagesse à l'argent.

Les trois conseils du sage.

« Au temps passé vivaient à Saint-Levan, un homme et une femme dans un hameau (du comté de Cornwall) appelé Ti-ann-hur, or l'ouvrage vint à leur manquer; et le mari dit à sa femme :

— Je vais chercher de l'ouvrage ; pour vous, restez ici.

— Il prit tendrement congé d'elle et se mit en route vers l'Orient.

Après avoir longtemps voyagé il entra chez un laboureur, et lui demanda de l'ouvrage.

— Que sais-tu faire ? lui dit le laboureur.

— Toute espèce d'ouvrage, répondit Jean (c'était le nom du voyageur).

Et ils convinrent de trois louis par an pour gages.

Or, quand l'année fut finie, son maître lui montra les trois louis.

— Jean, lui dit-il, voici tes gages, mais si tu veux me les laisser je te donnerai un bon conseil.

— Donnez-moi plutôt mes gages, dit Jean.

— Non, dit le maître, laisse-les moi, et je t'enseignerai un précepte de la sagesse.

— Hé bien ! gardez-les, répondit Jean. — Je te donne donc ce

premier conseil, dit le maître : *Ais soin de ne jamais quitter le vieux chemin pour le nouveau.*

Et ils convinrent ensemble des mêmes gages pour une autre année.

Quand l'année fut finie, le maître apporta les trois louis : — Voici tes gages, Jean, mais si tu veux me les laisser encore, je te donnerai un autre conseil.

— Puisque vous les avez apportés, maître, donnez-les moi.

— Non, dit le laboureur, laisse-les moi et je t'apprendrai encore un précepte de la sagesse.

— Gardez-les donc, dit Jean.

— Bien, dit son maître! Voici mon second conseil : *Ne loge jamais dans une maison où il y aura un vieillard marié à une jeune femme.*

Et Jean s'engagea pour une troisième année.

Quand l'année fut finie, le laboureur apporta les trois louis : — Voici tes gages, Jean, mais si tu veux me les abandonner encore, je t'enseignerai le plus grand point de la sagesse.

— Puisque vous les avez là, je les prendrai, dit Jean.

— Non, dit son maître, je veux les garder, et en échange je te donnerai mon conseil.

— Gardez-les donc, maître.

— Hé bien, reprit le laboureur, *laisse-toi opprimer deux fois avant d'opprimer personne une fois* : ceci est le plus haut point de la sagesse.

Jean ne voulut pas servir plus longtemps un pareil maître, et songea à retourner près de sa femme.

— Reste encore au moins aujourd'hui, dit le laboureur, ma femme met la pâte au four demain matin, elle te fera un gâteau pour porter à la tienne.

Comme Jean prenait congé de son maître, le paysan lui dit : — Voici le gâteau pour ta femme ; quand vous serez heureux, tous les deux, alors casse le gâteau, mais pas avant.

Enfin il partit et prit la route de chez lui, et étant arrivé dans la plaine de Saint-Hilaire, il rencontra trois marchands de sa paroisse qui revenaient de la ville d'Exeter.

— Ah! c'est toi, Jean, viens avec nous, tu nous feras plaisir; où as-tu donc été si longtemps?

— J'ai été au service, dit Jean, et maintenant je m'en retourne près de ma femme.

— Hé bien! faisons route ensemble. Et ils prirent la nouvelle route, mais Jean prit le vieux chemin. Et il se dirigea vers une maison située dans la plaine. Or, les marchands ne l'avaient pas quitté depuis longtemps, quand des voleurs les assaillirent.

Ils se mirent à crier, et Jean les entendant, cria aussi de toutes ses forces : *Au voleur, au voleur!* Effrayés par le bruit, les voleurs laissèrent les marchands, et quand ils arrivèrent sur la place du marché, ils rencontrèrent Jean de nouveau.

— O Jean! dirent-ils, nous t'avons bien de l'obligation, sans toi nous étions des hommes morts; viens avec nous, tu t'en trouveras bien.

Une fois dans la maison où les marchands avaient déjà logé précédemment:

— Je voudrais bien voir le maître de l'hôtel, dit Jean.

— Le maître de l'hôtel! et qu'as-tu à faire avec le maître de l'hôtel? Voici l'hôtesse, c'est cette jeune femme. Si tu veux voir le maître de l'hôtel, va dans la cuisine et tu l'y trouveras.

Et quand il entra dans la cuisine, il vit l'hôtelier. C'était un pauvre vieillard tout cassé, occupé à tourner la broche.

— Oh! dit Jean, je ne veux pas loger ici; je vais dans la maison voisine.

— Pas encore, répondirent ses compagnons; soupe d'abord avec nous, tu seras le bien venu à notre table.

Or, l'hôtesse était convenue avec un galant qu'elle avait dans la ville de faire périr son vieux mari dans son lit cette nuit-là, pendant que tout le monde dormirait, et d'en accuser les marchands.

Comme Jean était au lit, il remarqua un trou dans le mur de sa chambre qui était mitoyen avec celui de la maison voisine, et à travers ce trou, il vit briller une lumière, et sautant à bas de son lit il écouta : et il entendit la voix d'un homme. Cet homme tournait le dos au mur, et se trouvait tout près du trou : — « Il n'y a personne, disait-il, dans la maison voisine qui puisse voir ce que nous faisons, » et en

prononçant ces paroles, il tira son mouchoir et étrangla le vieillard endormi.

Pendant ce temps-là Jean coupait avec son couteau un pan du manteau de l'assassin.

Le lendemain matin, l'hôtesse se mit à jeter de grands cris :

— Ah ! mon pauvre mari est tué ! ah ! mon cher mari vient d'être assassiné ! Et comme il n'y avait ni hommes ni enfants dans la maison que les marchands, ils étaient sûrs d'être pendus.

En effet, ils furent pris et jetés en prison, mais Jean vint à leur secours.

— Hélas ! Jean, lui dirent-ils, comme nous sommes malheureux ! Notre hôte a été assassiné la nuit dernière et nous allons être pendus.

— Comment ! vous ! mais si quelqu'un vous justifiait, que lui donneriez-vous pour faire connaître celui qui a commis le crime ?

— Qui est-il ? qui est celui qui a commis le meurtre ?

— Le meurtrier ? dit Jean, si je ne le fais pas connaître, je veux être pendu moi-même.

— Nommez-le nous donc ; nommez-le !

— La nuit dernière, dit Jean, comme j'étais au lit, je vis une lumière, et je me levai. Il y avait un trou dans le mur, et un homme me tournait le dos : « Il n'y a personne dans la maison voisine disait-il, qui puisse voir ce que je vais faire ; » et pendant sa méchante action j'ai coupé un morceau de son manteau, et pour preuve de mes paroles voici le morceau dans ma poche.

Là dessus les marchands furent mis en liberté, et la femme et le coquin furent pendus.

Jean et les marchands ayant quitté la ville, ceux-ci voulurent l'amener chez eux, mais il les remercia, pressé de retrouver sa femme. Tout en cheminant il réfléchissait au long temps qui s'était passé depuis son départ, et se demandait si pendant son absence sa femme avait toujours rempli ses devoirs.

Et quand il arriva à la porte de sa maison, il crut entendre parler dans sa chambre, et il mit la main sur son couteau, mais se rappelant qu'il devait délibérer deux fois avec lui-même avant de frapper un premier coup, il recula de quelques pas. Puis, revenant, il frappa à la porte.

— Qui est là, au nom de Dieu ? s'écria sa femme.

— C'est moi, dit Jean.

— Par sainte Marie, qu'est-ce que j'entends ? Si c'est vous, Jean, entrez vite.

— Venez ici avec la lumière, dit Jean, et elle parut sur le seuil de la porte une lumière à la main. — Je croyais avoir entendu une voix dans ma chambre, dit-il.

— O mon ami, répondit-elle, quand vous partîtes j'étais enceinte depuis trois mois, celui que vous avez entendu est notre cher petit enfant ; le voici dans son berceau ; que Dieu le bénisse !

— Je vais te dire une chose, dit Jean : mon maître et ma maîtresse m'ont donné un gâteau, et ils m'ont engagé à ne le casser que quand moi et ma femme nous serions heureux, et pas avant. Or, nous avons bien lieu d'être heureux.

Et ils rompirent le gâteau, et neuf louis s'en échappèrent.

Ils ramassèrent l'or et mangèrent ensemble ; et je vous assure qu'il n'y eut ni contestation, ni dispute, ni rien de désagréable entre eux. Mais voilà mon conte fini. »

III.

Ce gâteau rempli de louis n'offre-t-il pas une image charmante des fictions où la sagesse enferme ses leçons ?

Je me proposais d'indiquer en finissant les analogies et les différences qui existent entre les proverbes des trois grandes tribus bretonnes, mais je me souviens de cette maxime :

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Et je ne voudrais pas prouver à mes dépens qu'elle est vraie.

Qu'on me passe pourtant un dernier proverbe : « Il faut goûter au fruit pour dire s'il est bon. »

Diouc'h ar frouez ema ret tanvaat
Kent evit laret ema mad.

On vient de goûter à celui de la sagesse des Bretons : on peut juger s'il fait honneur à l'arbre qui l'a produit.

Quant à leur fidélité à mettre leurs maximes en pratique, l'histoire répondra ; mais si elle ne parlait pas, les pierres de la Bretagne parleraient, les dalles de toutes les églises bâties par les pieuses mains de nos pères, ces dalles sous lesquelles ils reposent au pied de la croix, se soulèveraient d'elles-mêmes pour rendre témoignage en faveur de leur foi, de leur patriotisme, de leur noble rusticité : *Lapides clamabunt.* Non, les grandes pensées ne sortent pas des âmes viles : « La fougère ne porte pas de lys. »

Na zeui da vleuni birviken
Liliou war gouriou raden.

C'est bien de nos pères qu'on peut dire avec vérité qu'ils ont pratiqué leurs maximes et *maximé* leurs pratiques.

J'ai dû me borner dans cette causerie aux anciennes maximes populaires ; j'aurais pu en donner de contemporaines fort belles, et de M. Brizeux lui-même, devenues proverbiales. Inspirées à Paris par le regret du pays natal, elles sont revenues en Bretagne comme à leur source.

J'en pourrais citer d'autres qui viennent de plus loin encore, et même de la ville sainte où les Bretons allaient autrefois au *Pardon* : du moins me sera-t-il permis de terminer par un souvenir où leur nom s'unit glorieusement au nom le plus vénéré sur la terre.

Il y aura dix ans, le vingt-unième jour du mois où nous sommes, c'était grande fête à Rome : la ville éternelle continuait de célébrer l'avénement de Pie IX. Les rues étaient tapissées de fleurs, les fenêtres pavoisées ; partout des arcs de triomphe. Le Collége romain s'était particulièrement mis en frais de décorations pour recevoir le Saint-Père qui devait y faire son entrée solennelle. Une de ces décorations, bizarre de forme et portant une inscription en langue inconnue, attira l'attention du Pape ; elle représentait une pyramide grossière sur laquelle on lisait ces vers :

Ar menhir e Breiz a oe savet.
Gand hon tadon kozz ar Bretonnet;
Kozoc'h eit han n'eux het er bed.

—

Ar Groaz war ar men a oe laket
Gand hon tadon kozz ar Bretonnet,
Ha gwelloc'h dalc'het n'eux het er bed.

—

Gand hon tadon kozz ar Bretonned
Hor c'halon oc'h men Per oe staget,
Ha gwelloc'h staget n'eux het er bed.

Pie IX demanda ce que cela signifiait, et le cardinal Mezzofanti, je crois, lui traduisit ainsi l'inscription :

Le menhir en Bretagne fut élevé
Par nos ancêtres les Bretons;
De plus vieux que lui il n'en est pas au monde.

La Croix sur la pierre fut dressée
Par nos ancêtres les Bretons;
De mieux maintenue il n'en est pas au monde.

Par nos ancêtres les Bretons,
A la pierre de saint Pierre notre cœur fut attaché,
Et de plus fortement attaché il n'en est pas au monde.

Reçu le 17 août suivant par le Saint-Père, l'auteur de ces vers l'entendait lui adresser les paroles si remarquables que j'ai rapportées, touchant la langue de nos pères : *Gardez, gardez comme la prunelle de vos yeux cette vieille langue qui garde votre foi.*

Puissent les belles maximes qui ont donné lieu à de telles paroles passer, elles aussi, en proverbes; et puissent-elles être recueillies dans mille ans, d'une bouche bretonne, par quelque collecteur passionné des vieilles poésies populaires, comme

THÉODORE HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

CHRONIQUE.

Sommaire. — Rectifications. — Le grand-duc Constantin à Indret, à Lorient et à Brest. — Réception de Mgr l'évêque de Nantes par le Souverain Pontife. — La fête de saint Yves à Rome. — Nécrologie : MM. l'abbé Briant, l'abbé Daniélo, Louis Cohan, Isambert, etc., MM. Alfred de Musset et Briffaut (de l'Académie française). — *Souvenirs d'un voyageur*, par M. C. de Nugent.

La Chronique pourrait, ce mois-ci, sans inconvénient prendre des vacances, car elle a peu de faits notables à enregistrer. C'est pourquoi elle commencera par enregistrer et rectifier ses propres bévues.

En parlant du banquet de 420 couverts, donné à Rennes le 26 avril dernier pour l'inauguration du chemin de fer, j'ai mentionné seulement trois discours (ci-dessus, p. 472) ; en réalité il y en a eu quatre. J'avais oublié celui de M. le Maire de Rennes, je le lui rends : *cuique suum*. Quelques lignes plus haut (p. 471), l'imprimeur m'a fait placer l'entrée d'Henri IV à Rennes en 1599 ; il faut 1598. Cette erreur est petite ; pourtant je crois devoir la corriger, car autrefois les voyages des princes étaient, par leur rareté, des dates importantes. Aujourd'hui ils se multiplient tellement que peut-être leur fréquence finira par leur ôter un peu de leur prix. Nous n'en devons pas moins mentionner la visite que S. A. I. le grand-duc Constantin, frère de l'empereur de Russie, vient de rendre à quelques points de notre littoral breton.

Le 23 mai dernier, le grand-duc est venu à Indret, et il a examiné dans le plus grand détail, avec un vif intérêt, ce magnifique établissement, ayant soin au reste de garder constamment le plus strict incognito. Indret est si voisin de Nantes, que cette cité avait espéré aussi recevoir la visite de S A. I. ; mais son itinéraire se trouvant fixé avec une rigueur toute militaire, le prince a dû renoncer à une excursion qui avait pour l'attirer, outre l'importance de la ville, certains souvenirs historiques du genre de ceux qu'il était allé recueillir, avec une émotion si touchante, à Versailles, au Temple, à la prison de la Conciergerie. Le dimanche 24 mai, il était dans le port de Lorient, où il est resté dix-huit heures, toujours incognito :

et le lendemain 25, vers trois heures après midi, il entrait dans le port de Brest pour assister à la mise à l'eau de la frégate l'*Ardente*. Le soir du même jour, dans les beaux salons de la Préfecture maritime, M l'amiral La Place a eu l'honneur de donner une fête au prince, qui, le mardi 26, a bien encore voulu se rendre au grand bal offert à S. A. I. par la ville de Brest. Cette fête, où plus de deux mille personnes ont pris part, a été des plus splendides et remarquable surtout par l'accueil chaleureux et sympathique dont le prince a été l'objet. Après avoir remis à M. le Maire une somme de mille francs pour les pauvres de la ville, et visité avec une attention très-exercée les divers établissements qui font de Brest le premier arsenal maritime du monde, le grand-duc Constantin en est parti, le jeudi 28 au matin, pour se rendre par mer à Cherbourg.

Pendant que les princes du Nord viennent visiter l'Occident, d'autres voyageurs non moins augustes quittent notre extrême Occident pour aller, vers le Midi, accomplir un pieux pélerinage à la capitale du monde chrétien. La Revue a déjà mentionné l'arrivée à Rome de Mgr l'évêque de Nantes, qui a eu le bonheur d'être reçu par le Saint-Père, le vendredi 1er mai (et non pas le 2), comme nous l'apprenons d'une lettre, imprimée dans le journal l'*Espérance du Peuple*, le 26 mai dernier, et écrite par une des personnes qui ont suivi à Rome le vénérable prélat. Cette lettre contient, entre autres, les détails suivants :

« ..... Nous apprîmes dans la journée du vendredi (1er mai 1857), » que le Souverain Pontife avait l'extrême bonté de nous recevoir ce même » jour à six heures du soir....

» Nous nous sommes rendus tous ensemble au Vatican. Le Pape était » sorti en voiture. On nous a fait attendre dans la grande salle du » Consistoire. Sa Sainteté est rentrée vers sept heures, et Monseigneur » a été introduit. Au bout d'un quart-d'heure nous avons tous été appelés. » Le Saint-Père, avec une bonté toute paternelle, ne nous a pas laissé » baiser seulement le pied, il nous a fait aussi baiser son anneau, et » lorsque nous avons tous été agenouillés à ses pieds, il nous a bénis en » disant : *Benedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritûs » Sancti descendat super Episcopum, super Presbyteros prœsentes et » Clerum, super Laïcos et super universam Diœcesim*. Monseigneur, en » nous présentant au Souverain Pontife et en lui disant : *Ecce ego et pueri » mei quos dedit mihi Dominus et Sanctitas Vestra*, l'avait prié de nous » bénir, nous et toutes les personnes dont nous portions le souvenir à » ses pieds.

» Après nous avoir bénis, le Saint-Père s'est approché d'une table où, » par une attention pleine de délicatesse, il avait fait déposer douze » magnifiques gravures, représentant une Madone de Raphaël. C'était le » don qu'il voulait faire à chacun des pélerins Nantais. Monseigneur avait » fait renfermer les noms des élèves du Grand Séminaire et du Petit » Séminaire dans un des cœurs qui doivent être déposés à Lorette, et il a » demandé au Souverain Pontife de lui accorder une bénédiction spéciale. » Au moment où nous allions nous retirer et où le Saint-Père allait » conduire Monseigneur dans son cabinet pour s'entretenir avec lui, la » cloche de Saint-Pierre a sonné l'*Angelus* du soir : — Il faut, avant tout, » saluer la sainte Vierge, — a dit le Souverain Pontife, et il a commencé le » *Regina Cœli* que nous avons continué tous ensemble ; il y a ajouté les » trois *Gloria Patri* et la prière à l'Ange Gardien *Angele Dei*, etc., » qu'il est d'usage à Rome de joindre à l'*Angelus*.

» Le Saint-Père est alors entré dans son cabinet pour s'entretenir avec » Monseigneur. Notre vénérable évêque a soumis à Sa Sainteté plusieurs » suppliques, qu'elle a daigné approuver, en écrivant au bas de ces » suppliques de touchantes paroles. Comme Monseigneur demandait pardon » au Saint-Père de la peine que lui causaient toutes ces signatures : *Vous » avez eu tous bien plus de peine*, lui a-t-il répondu, *vous avez fait » cinq cents lieues pour venir me voir*. »

Une autre lettre, publiée depuis par le même journal, ajoute : « La santé » de notre vénérable évêque se soutient bien. Hier, jour de la fête de la » Pentecôte (31 mai), il a pu célébrer la messe militaire à Saint-Louis » des Français. Chaque dimanche, à 9 heures, le général, commandant » les troupes françaises, se rend à Saint-Louis pour y entendre la messe, » accompagné de son état-major et des officiers de la garnison. Un bon » nombre de soldats viennent volontairement assister à cette messe. » Monseigneur a parlé après le saint Sacrifice. J'espère que ses paroles, » éloquemment chrétiennes et épiscopales, auront laissé une salutaire » impression dans tous les cœurs, qui les ont accueillies avec une religieuse » attention. »

Sans sortir de Rome, nous trouvons encore à noter, dans ce même mois de mai, une cérémonie intéressante pour les Bretons, la fête de saint Yves : « Le 19 mai, — dit la correspondance romaine du journal l'*Univers*. — la fête de saint Yves, l'avocat des pauvres et des veuves, a été célébrée avec pompe par l'Université romaine, dont le glorieux saint de Bretagne est l'un des patrons. Le Sacré-Collége a tenu chapelle dans l'église de

l'Université : Mgr Rosani, évêque d'Eritrea, a chanté la grand'messe, au milieu de laquelle le panégyrique du saint a été prononcé par Mgr Jacobini. — La fête a été également célébrée à l'église des Bretons, fondée autrefois par des donations reçues de Bretagne, avec un hospice attenant pour loger les pélerins venant de cette province. Il y a encore un prêtre français qui dessert l'église, et qui y dit la messe chaque matin : et le jour de la fête, le clergé national de Saint-Louis des Français y a chanté une grand'messe. — L'église de Saint-Yves des Bretons avait été décorée pour la circonstance ; mais les tentures cachaient mal les dégradations de l'édifice, et l'on se demandait pourquoi l'administration des propriétés de la nation française qui touche les revenus affectés à cet hospice, depuis longtemps supprimé, laisse pencher vers sa ruine un monument intéressant à tant de titres. »

Nous adressons de notre côté la même question ; elle a déjà été faite, on se le rappelle, avec plus de force, par notre collaborateur M. Sigismond Ropartz dans son excellente *Histoire de Saint-Yves*, dont la Revue a rendu compte (1). Espérons qu'elle sera bientôt répétée par des voix plus puissantes, par celles de tous les évêques bretons, et que notre vieux saint national verra enfin son église dignement restaurée et entretenue, conformément à la volonté des fondateurs.

Le souvenir de saint Yves et de son historien nous ramène droit en Bretagne, au pays de Tréguier et dans la ville de Guingamp, qui vient de nous montrer, dans ce même mois de mai, deux jours après la fête du bienheureux official, un spectacle digne du siècle de saint Yves et de la foi du moyen-âge, — « spectacle, écrit un témoin, qui paraît un anachro- » nisme dans ce temps d'égoïsme, de jouissances matérielles et d'orgueil » sans frein. » — Autour du corps d'un jeune prêtre M. Yves-Emmanuel Briant, mort le 21 mai, on a vu pendant vingt-quatre heures se presser successivement plus de quatre mille personnes, les larmes aux yeux, « pour vénérer une dernière fois la figure d'un saint, pour faire toucher » à son cadavre des chapelets, des médailles, et autres objets religieux. » Qu'était-ce donc que ce prêtre ? Mon Dieu, rien, un petit vicaire à peine âgé de trente-deux ans, un fils de paysan (de la paroisse de Brelevenez près Lannion), prêtre depuis six ans seulement et qui avait passé tout ce temps à Guingamp dans les fonctions d'aumônier de la prison et de l'hospice et de vicaire supplémentaire de la paroisse. Dès qu'il y arriva, « il donna,

(1) Voir ci-dessus, p. 73-74.

» Après nous avoir bénis, le Saint-P[illegible]ce nécrologique, — il donna la
» par une attention pleine de dél[illegible]ur des pauvres et des abandonnés
» magnifiques gravures, représ[illegible] Il aimait les pauvres jusqu'à se dé-
» don qu'il voulait faire à ch[illegible]; il se dévouait aux malades, jusqu'à
» fait renfermer les nom[illegible]s à leur chevet. Il ne se contentait pas de
» Séminaire dans un de[illegible]ort, de leur administrer les sacrements, il allait
» demandé au Souve[illegible] plus délaissés, aux plus répugnants; il se faisait leur
» Au moment où [illegible] son œuvre de prédilection. Il avait la piété d'un ange et
» conduire M[illegible] enfant. Austère pour lui-même, il avait pour les autres
» cloche de [illegible]nce sans bornes, et je ne pense pas que ceux qui l'ont inti-
» saluer [illegible]nu, aient entendu sortir de sa bouche une parole amère ou
» [illegible] rigoureux. »

[illegible] Ropartz rapporte, entre autres, le trait suivant : « Dans une paroisse voisine de Guingamp, un homme se mourait pièce à pièce, chaque membre se putréfiait l'un après l'autre ; l'abbé Briant s'attacha à ce cadavre, il le visita tous les jours, il passa près de lui de longues heures : quand le désespoir saisissait le moribond, au milieu de ses atroces souffrances, le charitable prêtre s'asseyait dans le lit, pressait cette corruption vivante dans ses bras, et à force d'amour et de caresses ramenait dans cette âme le calme et l'espérance d'un monde meilleur. C'était la dernière œuvre de M. Briant et comme le couronnement héroïque de cette vie si courte et si pleine.

» Il fut pris tout à coup d'une de ces fièvres pestilentielles contre lesquelles la médecine ne peut rien. Au bout de vingt et quelques jours il succombait, et mourait, le jour même de l'Ascension, quand l'Eglise raconte comment le divin Maître a ouvert à ses élus la route du Ciel. Aussitôt que cette mort a été publique, la population entière s'est émue; un éloge respectueux, des regrets sincères étaient exprimés par tous, par ceux mêmes qui vivent le plus étrangers aux choses religieuses; parmi les personnes pieuses, l'éloge a pris une autre forme; » (nous avons dit laquelle) .....

» Les funérailles ont été un triomphe. Cinquante prêtres, ceux qui avaient pu être prévenus à temps, étaient venus rendre hommage à ce jeune homme qu'ils proclamaient à l'envi leur modèle; la foule ne pouvait tenir dans l'église, et en remplissait tous les abords : puis quand le cortége s'est mis en marche, au lieu de suivre le cercueil avec ordre comme c'est la coutume, il s'est fait dans l'innombrable assistance un désordre tout plein d'émotion et de larmes; hommes et femmes se sont mêlés au

é même, pour approcher une dernière fois de la bière, pour voir nière fois le mort vénérable. Quant à nous, notre souvenir se ers le saint illustre dont l'abbé Briant portait le nom et dont il r en toutes choses, et nous retrouvions dans cette foule émue rtus qui ont fait la force de la pieuse Bretagne : le culte des , le respect du Sacerdoce et la vénération des Saints du pays. »

Le clergé des diocèses de Vannes et de Rennes a eu aussi, dans ces derniers temps, à déplorer de cruelles pertes, entre lesquelles l'une des plus sensibles est sans contredit celle de M. l'abbé Daniélo, curé de Guer (Morbihan), mort au commencement du mois de mai, dans un âge encore peu avancé. Entraîné de bonne heure par une aptitude innée à l'étude des sciences, professeur de physique et de mathématiques pendant plusieurs années au petit séminaire de Sainte-Anne, puis recteur de Reminiac, de là curé de Guer, représentant du département du Morbihan à la Constituante de 1848, auteur d'un livre scientifique fort estimé (les *Eléments de Géologie sacrée*) et de plusieurs découvertes intéressantes, unissant toutes les qualités du cœur à celles de l'intelligence, M. l'abbé Daniélo était certainement l'un des hommes remarquables du clergé breton.

Puisqu'il nous faut épeler jusqu'au bout ce triste obituaire, nommons de suite M. l'abbé Tison, doyen d'âge de tout le clergé du diocèse de Rennes, né à Vitré en 1769, ordonné diacre avant la Révolution des mains d'un évêque-martyr (le dernier évêque de Dol, Mgr Urbain de Hercé, l'une des victimes du massacre de Quiberon), prêtre en 1797, chargé dès 1806 de la paroisse de la Guerche dont il est resté curé jusqu'à sa mort, arrivée le 27 mars dernier; — M. Lebret, curé de Tinténiac depuis 1825, mort à peu de jours de distance de M. Tison, après avoir, à force de sacrifices, doté sa paroisse d'une école de Frères et d'une autre école de Sœurs; — M. Allaire, curé de Guipry depuis quarante ans, type et modèle du pasteur, mort au milieu du mois de mai; — M. l'abbé Raoul, recteur de Moustoirac (Morbihan), mort à la même date, connu dans les paroisses bretonnantes par son talent de prédication, et dont 75 ans d'âge, 48 ans de sacerdoce n'avaient point encore usé les forces; — le digne frère Ambroise, l'un des plus précieux et des plus énergiques auxiliaires du vénérable abbé J.-M. La Mennais dans sa belle œuvre de l'Instruction chrétienne, l'organisateur des premières écoles de Frères établies par M. La Mennais aux Antilles françaises, d'où le bon frère est revenu, il y a quelques années, tout cassé de fatigues, pour mourir dans la maison-mère de Ploërmel d'une attaque d'apoplexie, le 3 juin dernier.

En dehors du clergé, nous devons aussi mentionner : M. de la Haye-Jousselin, ancien capitaine de cavalerie de la Garde royale, ancien membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, mort à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales), inhumé à Redon, le 26 mars ; — M. Gizorme, écrivain distingué de la presse monarchique, rédacteur en chef du journal l'*Océan*, de Brest, mort dans cette ville le 23 mai ; — M. Louis Cohan, qui vient de succomber aux suites d'un déplorable accident, à son château de la Guérande, paroisse d'Hénanbihen (Côtes-du-Nord), le 5 juin dernier, âgé de cinquante-six ans. Issu d'une honorable famille de Rennes, substitut du procureur du Roi à Dinan et démissionnaire en 1830, M. Cohan se consacra tout entier depuis lors aux travaux de l'agriculture et aux intérêts de nos populations rurales. C'est l'un des hommes de Bretagne, sans aucun doute, auxquels ces intérêts sont le plus redevables, et l'Association Bretonne n'oubliera jamais le zèle et l'intelligence dont il a fait preuve en l'aidant à défendre, sous toutes les formes, une cause si importante et si éminemment populaire — dans le meilleur sens du mot. Aussi ne s'étonnera-t-on point que les cultivateurs du canton de Matignon, où il habitait, l'eussent envoyé, — par un choix tout spontané, — représenter leurs intérêts dans le Conseil général du département. Il est mort comme il avait vécu, en chrétien ferme et fervent, et dans une estime universelle d'honneur et de vertu, regretté autant qu'estimé de tout ce qui l'a connu, et pleuré de tout un pays où sa mort laisse un vide irréparable.

De son côté, le département de la Vendée a perdu récemment deux de ses anciens députés, M. Guyet-Desfontaines et M. Isambert. M. Guyet-Desfontaines était un homme aimable, un homme d'esprit et de talent, et qui savait faire d'une belle fortune un heureux usage : député de la Vendée de 1834 à 1848, puis membre du Conseil général de Seine-et-Oise et maire de Marly-le-Roi (même département) jusqu'en décembre 1851, il est mort à Paris le 22 avril dernier, une huitaine de jours après M. Isambert. Quant à celui-ci, nul à coup sûr ne conteste ses excellentes qualités et ses vertus personnelles ; mais il offre justement un exemple affligeant (à nos yeux du moins) de ce que certaines époques peuvent faire de certains hommes, d'ailleurs honorables. M. Isambert nous semble en effet avoir été jusqu'au bout un homme malheureux. Prêtrophobe et négrophile dans toute sa carrière publique, il est passé au protestantisme environ deux ans avant sa mort, et il a été enterré sous deux discours, l'un de M. Odilon Barrot, — qui a perdu là, dit-on, une belle occasion de se taire, — l'autre de M. le pasteur Coquerel, — qui a profité de la circons-

tance pour laver le défunt du reproche d'irréligion, au moyen de cet argument majeur : « Quand on n'a pas de religion, on n'en change pas. » — Absolument comme de chemise, — remarque là-dessus le spirituel marquis d'Urbin, dans ses Lettres parisiennes.

C'est l'Académie française qui nous fournira les derniers noms de ce long nécrologe. A peine avait-elle rempli, tellement quellement, son dernier fauteuil vide, par le surprenant scrutin qui a, — comme aurait dit Saint-Simon, — *bombardé* M. Augier académicien, que deux autres siéges sont devenus vacants par la mort de M. Alfred de Musset (2 mai) et celle de M. Briffaut (5 juin 1857). A ne considérer que la forme littéraire, M. de Musset restera sans doute l'un des premiers poètes de ce siècle-ci, mais le fond, hélas! est souvent chez lui de nature à ne pouvoir être excusé par aucune perfection de forme. M. Briffaut, auteur de la tragédie de *Ninus II* et du poëme de *Rosamonde*, avait certes moins de célébrité au dehors que M. de Musset; mais il était connu de tout Paris pour son esprit, dont il avait infiniment et du plus piquant et qui n'a cessé de briller et de lancer des éclairs jusqu'au fin bord de la tombe, au point qu'on peut dire qu'il est mort jeune à soixante-dix-sept ans, et M. de Musset vieux à quarante-trois.

Après tant de morts, on me permettra bien sans doute de signaler — toujours dans l'ordre littéraire — deux naissances. Des deux nouveau-nés l'un est Breton, l'autre digne de l'être. Le Breton est un joli volume intitulé *les Veillées de l'Armor, récits populaires des Bretons* (en prose), que M. du Laurens de la Barre vient de publier à Vannes, chez le libraire Cauderan; j'y reviendrai avec détail; je me borne à le signaler aujourd'hui à l'attention des lecteurs de la Revue.

L'autre est un volume de vers édité par Dentu [1], intitulé *Souvenirs d'un Voyageur, par M. C. de N.*, initiales transparentes sous lesquelles se cache ou plutôt se montre M. Charles de Nugent, esprit original, écrivain piquant, poète facile, toujours vif et souvent énergique, dont la *Gazette de France* a recueilli fréquemment les heureuses inspirations. Peu de recueils poétiques se font lire avec plus de plaisir et suivre avec autant d'attachement. M. de Nugent excelle surtout dans le sonnet, auquel, tout en respectant les prescriptions essentielles du genre, il trouve le moyen de donner une variété vraiment étonnante de mesure, de rythme et de forme. Ajoutons que tous ses sonnets ont une pointe, con-

(1) Paris, Galerie Vitrée du Palais-Royal.

dition sans aucun doute la plus indispensable au succès. Presque tous aussi ont une dédicace, et parmi ces dédicaces, dont l'ensemble forme une liste des plus honorables, à côté des noms illustres, comme Berryer, Châteaubriand, etc., c'est avec grand intérêt que nous en avons trouvé plusieurs tout spécialement sympathiques à la Vendée et à la Bretagne, ceux, entre autres, de MM. Amédée de Béjarry, Louis de Kergorlay, Hippolyte Violeau, Thibault de la Guichardière, Bizien du Lézard, vicomte Walsh, etc. ; et c'est avec un très-vif plaisir surtout que nous avons lu le sonnet suivant, — dédié à M. de la Villemarqué, — dont la pensée n'est pas moins bretonne que la dédicace.

La Tour d'Hennebont ou la Bretagne (1).

De la tour de granit le front pyramidal,
O Bretagne! est moins fier que tes fils véritables,
Chrétiens simples de cœur et soldats redoutables,
De ton blason sans tache immortel piédestal.

Que leur destin leur fût ou propice ou fatal,
Selon l'ordre de Dieu, chouans ou connétables,
Tes fils n'étaient-ils pas des lutteurs indomptables,
Géants qui se nommaient Clisson ou Cadoudal ?

D'un siècle corrupteur crains les feintes tendresses!
Tu bravas ses canons, repousse ses caresses :
A ton passé si pur retarde tes adieux!

Dans les fastes nouveaux de ta future histoire,
Garderas-tu, Bretagne, et ta force et ta gloire ?
— Oui, si tu sais garder la foi de tes aïeux !

Il ne me reste plus qu'à signer, *pour copie conforme*,

LOUIS DE KERJEAN.

(1) *Souvenirs d'un Voyageur*, p 165.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME PREMIER.

ANNÉE 1857. — PREMIER SEMESTRE.

JANVIER.

Pages.

Préface. — Lettre de Mgr l'évêque de Nantes..... 1
La Bretagne et le Régent. — Histoire de la Conspiration de Pontcallec, par M. A. *de la Borderie*..... 1
Première partie, chap. I. Le Maréchal de Montesquiou..... 5
Chap. II. La Constitution Bretonne; le traité d'Union..... 13
Biographie. — M. Adolphe Laimé, ancien représentant, par M. le Cte *Louis de Carné*..... 22
Critique littéraire. — *Les Contemplations*, de M. Victor Hugo, par M. *Edmond Biré*..... 31
Mœurs des îles d'Arz, Houat et Hœdic, par M. l'abbé *Le Joubioux*. 49
Le Proconsul (octobre 1793), poëme, par M. *Emile Grimaud*... 53
Ar Zouben ar Lez (la Soupe au lait), chant de noces de Cornouaille, par M. le Victe *Louis de Saisy*..... 61
Variétés historiques. — Le Dîner du sire de Quélen, morceau d'archéologie culinaire, par M. A. *de la Borderie*..... 64
Critique historique. — *Histoire de saint Yves*, de M. Sigismond Ropartz, par M. A. *de la Borderie*..... 69
Concert historique de l'École Chorale de Nantes..... 75
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 78

FÉVRIER.

Les Hardiesses de la Chaire au XVIIe siècle, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 93
Principales sessions des Etats de Bretagne tenus en la ville de Vannes (Première partie), par M. le Victe *Paul de Champagny*..... 116

Pages.
Critique littéraire. — M. Auguste Brizeux, par M. l'abbé *Le Joubioux*. 132
Variétés historiques. — Chronique du Mardi-Gras de l'an 1505, par M. *A. de la Borderie*..... 140
Urfand de Goëllo, poëme historique, par M. *Duseigneur*..... 146
3 janvier 1857, strophes, par M. *E. S*..... 151
Mandement de Mgr l'évêque de Nantes, à l'occasion de la mort de l'archevêque de Paris..... 155
Curiosités littéraires. — La Tragédie noire et M. de Lamartine, par M. le Cte *de Saint-Pern*..... 159
Installation de la Société Archéologique de Nantes à l'église de l'Oratoire; discours de M. *Nau*, président..... 166
Chronique littéraire et livres nouveaux, par M. *Louis de Kerjean*.. 173
Mélanges..... 184

MARS.

L'Art Céramique au XIXe siècle. — Charles Avisseau, de Tours, par M. *Octave de Rochebrune*..... 189
Critique littéraire. — *Les Vendéens*, de M. Emile Grimaud, par M. *Joseph Martineau*..... 207
Critique historique. — *Histoire de Bretagne*, de M. Charles Barthélémy, par M. *Anatole de Barthélémy*..... 214
Horticulture. — (*Traité du jardinage pour tous*, de M. Boncenne; *Almanach de l'Horticulteur Nantais*), par M. le Cte *Olivier de Sesmaisons*..... 218
Histoire de la Conspiration de Pontcallec, par M. *A. de la Borderie*. — Première partie, chap. II. (Suite) Les Etats de Bretagne... 225
Chap. III. Les Etats de Dinan et les suites de leur rupture..... 233
Le Manoir de Hucheloup, histoire du temps passé, par M. le Victe *Edouard de Kersabiec*..... 253
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 277
Mélanges..... 286

AVRIL.

Voyage dans les Montagnes Noires et les Monts d'Arez, par M. *Charles de Keranflec'h*..... 289
I. — Aspect du pays..... Ibid.

Pages.
II. — Corlay..... 291
III. — Canihuel et le Pélinec..... 295
IV. — Saint-Gilles-Pligeau..... 300
V. — L'abbaye de Coëtmalouen..... 304
Epître en vers à M. Victor Hugo, par M. le Mte *du C*** d'E***.... 307
Du Symbolisme dans la Consécration des églises (premier article), par M. l'abbé *Jubineau*..... 315
Le Manoir de Hucheloup (suite), par M. le Vcte *E. de Kersabiec*. 326
La Vendée et la Terreur, par M. *A. de la Borderie*..... 342
— Un Martyre dans la Vendée en 1792, par M. *Amédée de Béjarry*. 348
— A la Vendée, par M. *Emile Grimaud*..... 350
Critique littéraire. — *Paris, une voix dans la foule*, de M. Achille du Clésieux, par M. *Jules Lamare*..... 352
Critique historique. — *Les Fondateurs de l'Unité française*, de M. le Cte Louis de Carné, par M. *A. de la Borderie*..... 359
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 378
Mélanges..... 391

MAI.

L'Honneur, par M. *Alfred de Courcy*..... 397
I. — Qu'est-ce que l'Honneur ?..... 403
II. — Les Honneurs..... 408
Le Manoir de Hucheloup (suite et fin), par M. le Vcte *Édouard de Kersabiec*..... 415
Voyage dans les montagnes Noires et les monts d'Arez, par M. de *Ch. de Keranflec'h*..... 433
VI. — L'Etang-Neuf..... Ibid.
VII. — Bourbriac..... 434
VIII. — La Chapelle-Neuve, en Plougonver..... 441
IX. — La légende du docteur de Coëthalec..... 444
La Muse et l'Agio, par M. *Hippolyte Minier*, de l'Académie de Bordeaux..... 448
Critique historique. — Vie de saint Vincent Ferrier, de M. l'abbé Mouillard, par M. *Guyot-Jomard*..... 453
Critique littéraire. — *Exposition de la doctrine de l'Eglise Catholique sur les matières de controverse*, de Bossuet (nouvelle

Pages.

édition de M. Alex. de Saint-Albin), par M. *Eugène de la Gournerie* 460
Cantiques bretons en l'honneur de la sainte Vierge, par MM. *Guillôme* et *Le Joubioux* 466
Chronique. — Inauguration du chemin de fer de Rennes à Paris, par M. *Louis de Kerjean* 470
Mélanges 491

JUIN.

Les Archives du Kerlouet, extrait des mémoires d'un recteur breton (1791), par M. *Sigismond Ropartz* 493
L'Honneur (suite), par M. *Alfred de Courcy* 510
III. — L'Honneur personnel ..... Ibid.
IV. — L'Honneur militaire 515
V. — Sur un livre de M. Alfred de Vigny 523
Critique littéraire. — *La Vie réelle*, de Mme Mathilde Froment, par M. *Eugène de la Gournerie* 538
Critique philosophique. — Le comte de Maistre et M. de Rémusat, par M. l'abbé *F. Chesnel* 542
Principales sessions des Etats de Bretagne tenues en la ville de Vannes (deuxième partie), par M. le Victe *Paul de Champagny*. 553
La bataille des Trente, en prose et envers 563
I. Critique historique. — *Le Combat de Trente Bretons contre Trente Anglais*, de M. Pol de Courcy, par M. *A. de la Borderie* ..... Ibid.
II. Poésie. — Le chant du Combat des Trente, par M. le Victe *Louis de Saisy* 573
Les Proverbes Bretons par M. le Victe *Théodore de la Villemarqué*. 578
Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 602
Table générale 611
Table des articles par ordre de matières 615
Table des articles par noms d'auteurs 617
Table alphabétique des ouvrages appréciés ou mentionnés dans ce volume 619

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION, MORALE ET PHILOSOPHIE.

— Du Symbolisme dans la Consécration des églises, par M. l'abbé *Jubineau*, 315-325.

— L'Honneur, par M. *Alfred de Courcy*, 397-414 et 510-537.

— Le Comte de Maistre et M. de Rémusat, par M. l'abbé *François Chesnel*, 542-552.

HISTOIRE.

Etudes historiques. — Histoire de la Conspiration de Pontcallec, par M. A. *de la Borderie*, 1-21 et 223-252. — Mœurs et coutumes des îles d'Arz, Houat et Hœdic, par M. l'abbé *Le Joubioux*, 49-52. — Le Dîner du sire de Quélen, par M. A. *de la Borderie*, 64-68. — Principales Sessions des Etats de Bretagne tenues en la ville de Vannes, par M. le Vte *Paul de Champagny*, 116-131 et 553-562. — Chronique du Mardi-Gras 1505, par M. A. *de la Borderie*, 140-145. — La Vendée et la Terreur, par le même, 342-348. — Un martyre dans la Vendée en 1792, par M. *Amédée de Béjarry*, 348-350.

Biographie. — M. Adolphe Laimé, ancien représentant, par le Cte *Louis de Carné*, 22-30.

Archéologie. — Installation de la Société Archéologique de Nantes à l'église de l'Oratoire; discours de M. *Nau*, président, 166-172. — Voyage dans les montagnes Noires et les monts d'Arez, par M. *Charles de Keranflec'h*, 289-306 et 433-447.

Critique historique. — *Histoire de saint Yves*, de M. S. Ropartz, par M. A. *de la Borderie*, 69-74. — *Histoire de Bretagne*, de M. Charles Barthélémy (de Paris), par M. *Anatole de Barthélémy*, 214-217. — *Les Fondateurs de l'Unité Française*, de M. le Cte Louis de Carné, par M. A. *de la Borderie*, 369-377. — *Vie de saint Vincent Ferrier*, de M. l'abbé Mouillard, par M. *Guyot-Jomard*, 453-459. — *Le Combat de*

Trente Anglais contre Trente Bretons, de M. Pol de Courcy, par M. *A. de la Borderie*, 563-571.

Faits contemporains. — Mandement de Mgr l'évêque de Nantes à l'occasion de la mort de l'archevêque de Paris, 155-158. — Chronique mensuelle, par M. *Louis de Kerjean*, 78-92, 173-183, 277-285, 378-390, 470-490, 602-610. — Mélanges, 184-188, 286-288, 391-396, 471-492.

LITTÉRATURE

Etudes littéraires. — Les Hardiesses de la Chaire aux XVIIe siècle, par M. *Eugène de la Gournerie*, 93-115. — Les Proverbes Bretons, par M. le Vte *Th. Hersart de la Villemarqué*, 578-599.

Nouvelles. — Le Manoir de Hucheloup, par M. le Vte *E. Siochan de Kersabiec*, 253-276, 326-341, 415-432. — Les Archives du Kerlouet, par M. *S. Ropartz*, 493-509.

Critique littéraire. — *Les Contemplations*, de M. Victor Hugo par M. *Edmond Biré*, 31-48. — M. Auguste Brizeux, par M. l'abbé *Le Joubioux*, 132-139. — La Tragédie noire et M. de Lamartine, par M. le Cte *de Saint-Pern*, 159-165. — *Les Vendéens*, de M. Emile Grimaud, par M. *Joseph Martineau*, 207-213, — *Paris, une voix dans la foule*, de M. Achille du Clésieux, par M. *Jules Lamare*, 352-358. — *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique*, de Bossuet, nouvelle édition de M. Alex. de Saint-Albin, par M. *Eugène de la Gournerie*, 460-465. — *La Vie Réelle*, de Mme Mathilde Froment, par M. *Eugène de la Gournerie*, 538-541.

Poésie. — Le Proconsul (octobre 1793), par M. *Emile Grimaud*, 53-60. — Ar Zouben ar Lez (la soupe au lait) par M. le Vte *Louis de Saisy*, 61-63. — Urfand de Goëllo, par M. *Duseigneur*, 146-150. — 3 janvier 1857, par M. *E. S.*, 155-158. — Epître à M. Victor Hugo, par M. le Mis *du C^ne d'E^ne*, 307-314. — A la Vendée, par M. *Emile Grimaud*, 350-351. — La Muse et l'Agio, par M. *Hippolyte Minier*, 448-452. — Cantiques bretons en l'honneur de la sainte Vierge, par MM. *Guillôme* et *Le Joubioux*. — Le chant du Combat des Trente, par M. le Vte *Louis de Saisy*, 573-577.

SCIENCES ET ARTS.

— Concert historique de l'Ecole Chorale de Nantes, 75-77.

— L'Art céramique au XIXe siècle. — Charles Avisseau de Tours, par M. *Octave Rochebrune*. 189-206.

— Horticulture, par M. le Cte *Olivier de Sesmaisons*, 218-222.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

DE BARTHÉLÉMY (Anatole). — *Histoire de Bretagne*, de M. Charles Barthélémy (de Paris), p. 214-217.

DE BÉJARRY (Amédée). — Un Martyre dans la Vendée en 1792, 348-350.

BIRÈ (Edmond). — *Les Contemplations*, de M. Victor Hugo, 31-48. Voy. aussi 307-309.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Histoire de la Conspiration de Pontcallec, 1-21 et 223-252. Le Dîner du sire de Quélen, 64-68. *Histoire de saint Yves*, de M. S. Ropartz, 69-74. Chronique du Mardi-Gras 1505, 140-145. La Vendée et la Terreur, 342-348. *Les Fondateurs de l'Unité française*, de M. le Cte Louis de Carné, 359-377. La Bataille des Trente, et le *Combat de Trente Bretons contre Trente Anglais*, de M. Pol de Courcy, 563-570.

DE CARNÉ (Cte Louis). — Biographie de M. Adolphe Laimé, ancien représentant, 22-30.

DE CHAMPAGNY (Vte Paul). — Principales Sessions des Etats de Bretagne tenues en la ville de Vannes, 116-131 et 553-562.

CHESNEL (abbé François). — Le Comte de Maistre et M. de Rémusat, 542-552.

DE COURCY (Alfred). — L'Honneur, 397-414 et 510-537.

DU Cte D'E*** (marquis). — Epître à M. Victor Hugo, 309-314.

DUSEIGNEUR. — Urfand de Goëllo, poëme historique, 146-150.

E. S. — 3 janvier 1857, strophes, 151-154.

EVÊQUE DE NANTES (Mgr l'). — Mandement à l'occasion de la mort de l'archevêque de Paris, 155-158.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — Les Hardiesses de la Chaire au XVIIe siècle, 93-115. *Exposition de la doctrine de l'Eglise Catholique*, de Bossuet, nouvelle édition de M. Alex. de Saint-Albin, 460-465. *La Vie réelle* de Mme Mathilde Froment, 538-541.

GRIMAUD (Emile). — Le Proconsul, poëme (octobre 1793), 53-60. A la Vendée, 350-351.

Guillôme (abbé). — Cantique en l'honneur de la Sainte Vierge pour le mois de Marie, 466-467.

Guyot-Jomard. — *Vie de saint Vincent Ferrier*, de M. l'abbé Mouillard, 453-459.

Hersart de la Villemarqué (Vte Théodore). — Les Proverbes Bretons, 578-599.

Jubineau (abbé). — Du Symbolisme dans la Consécration des églises, 315-325.

de Keranflec'h (Charles). — Voyage dans les montagnes Noires et les monts d'Arez, 289-306 et 433-447.

de Kerjean (Louis). — Chronique mensuelle, 78-92, 173-183, 277-285, 378-390, 470-490 (Inauguration du chemin de fer de Rennes), 602-610. Installation de la Société Archéologique de Nantes dans l'église de l'Oratoire, 166-169.

de Kersabiec, voyez Sioc'han.

Lamare (Jules). — *Paris, une voix dans la foule*, de M. Achille du Clésieux, 352-353.

Le Joubioux (abbé). — Mœurs et coutumes des îles d'Arz, Houat et Hœdic, 49-52. M. Auguste Brizeux, 132-139. Cantique en l'honneur de la Sainte Vierge, 468-469.

Martineau (Joseph). — *Les Vendéens*, de M. Emile Grimaud, 207-213.

Minier (Hippolyte). — La Muse et l'Agio, 448-452.

Nau, président de la Société Archéologique de Nantes. — Discours pour l'installation de cette Société dans l'église de l'Oratoire, 170-172.

De Rochebrune (Octave). — L'Art céramique au XIXe siècle : Charles Avisseau, de Tours, 189-206.

Ropartz (Sigismond). — Les Archives du Kerlouet, 493-509.

De Saint-Pern (comte). — La Tragédie noire et M. de Lamartine, 159-165.

De Saisy (Vte Louis). - Ar Zouben ar Lez (la Soupe au lait), 61-63. Le chant du Combat des Trente, 573-577.

De Sesmaisons (Cte Olivier). — Horticulture, 218-222.

Sioc'han de Kersabiec (Vte Edouard). — Le Manoir de Hucheloup, 253-276, 326-341, 415-432.

de la Villemarqué, voyez Hersart.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

Administration départementales électives et collectives (des), par M. le baron de Girardot, p. 390.

Almanach de l'Horticulteur Nantais, publié par la Société d'Horticulture de Nantes, p. 218.

Anciens Evêchés de Bretagne, par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, 82.

Combat de Trente Bretons contre Trente Anglais (le) par M. Pol de Courcy, 82 et 565-530.

Contemplations (les), par M. Victor Hugo, 31-48.

Côtes-du-Nord (les), histoire et géographie de toutes les villes et communes du département, par M. Jollivet, 301-304.

Exposition de la doctrine de l'Eglise Catholique sur les matières de controverse, de Bossuet; nouvelle édition, par M. Alex. de Saint-Albin, 460-465.

Fleurs d'Armorique, poésies par Mlle***, 82.

Fondateurs de l'Unité française (les), par M. le Cte Louis de Carné, 80 et 350-377.

Histoire de Bretagne, par M. Charles Barthélémy (de Paris), 214-217.

Histoire de saint Yves, par M. S. Ropartz, 69-74 et 81.

Mœurs et Travers, satires, par M. Hippolyte Minier, 280-281.

Notice des principaux manuscrits des anciens Bretons, par M. le Vte Th. Hersart de la Villemarqué, 82.

Œuvres poétiques, de M. Brizeux, 132-139.

Où en sommes-nous? par M. le docteur Véron, 178.

Paraboles et légendes, par M. Hippolyte Violeau, 80.

Paris, une voix dans la foule, par M. Achille du Clésieux, 352-358.

Quatre Martyrs, par M. Rio, 80-81.

Reflets de la lumière, par M. le Cte de Saint-Jean, 181-183.

Rose des Alpes, par M. Jules de Gères 389-390.

Souvenirs d'un Voyageur, par M. Charles de Nugent, 609-610.

Les Traditionnelles, par M. Reboul, 176-178.

Traité du jardinage pour tous, par M. Boncenne, 219-222.

Veillées bretonnes, par M. Hippolyte Violeau, 80.

Veillées de l'Armor (les), récits populaires des Bretons, par M. du Laurens de la Barre,

Vendéens (les), par M. Emile Grimaud, p. 173-175 et 207-213.

Vie de Mgr Graveran, évêque de Quimper et de Léon, par M. l'abbé Maupied, 82.

Vie de Mgr de Hercé, évêque de Nantes, par M. l'abbé Maupoint (aujourd'hui évêque de Saint-Denis, île Bourbon), 82.

Vie de saint Vincent Ferrier, par M. l'abbé Mouillard, 181 et 453-459.

Vie de la sœur Rosalie, par M. le Vte de Melun, 178.

Vie Réelle (la), par Mme Mathilde Froment, 538-541.

FIN DU TOME PREMIER.

Nantes, imp. de Vincent Forest, place du Commerce, 1.

Princeton Theological Seminary Library
32101 064991191

DATE ISSUED DATE DUE

v.1
de

R. FPA

ANNEX